



Cours d'architecture, ou traité de la décoration, distribution & construction des bâtiments

<https://hdl.handle.net/1874/40632>

Rer
R
Blondel
—
16

COURS
D'ARCHITECTURE
CIVILE.

COURS D'ARCHITECTURE,

ou

TRAITÉ

De la Décoration, Distribution & Construction

DES BÂTIMENTS;

CONTENANT

LES LEÇONS données en 1750, & les années
suivantes, par J. F. BLONDEL, Architecte,
dans son École des Arts.

*Publié de l'aveu de l'Auteur, par M. R***.*

TOME SECOND.



A PARIS,

Chez DESAINT, Libraire, rue du Foin-S.-Jacques.

M DCC LXXI.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

AVANT - PROPOS ,
OU
PRÉCIS DES RÈGLES
CONTENUES DANS LE VOLUME PRÉCÉDENT ,
*SUIVI D'UNE DISSERTATION SUR LA
NÉCESSITÉ DE L'ÉTUDE DES ORDRES
D'ARCHITECTURE.*

Nous avons cru intéressant pour nos Eleves de placer à la tête de ce second Volume , un précis des objets contenus dans le précédent ; cette récapitulation rapprochera les idées des Lecteurs , & mettra les préceptes dans un plus grand jour : on se rappellera sans doute que pendant trente années , nous en avons usé ainsi dans nos Leçons. Cette méthode qui a été accueillie assez généralement , nous a déterminés à suivre ici la même marche ; ce *Cours d'Architecture* n'étant autre chose qu'un corps de Leçons , telles que nous les donnons encore dans nos Ecoles. On sait que pour les lier les unes avec les autres , nous observons , au commencement d'une conférence , de récapituler sommairement ce que contenoit la précédente , & à la fin de cette même conférence de donner une indication de celle qui doit suivre. Cet enchaînement qui nous a toujours réussi , nous à

Tome II.

ij *AVANT-PROPOS.*

inspiré d'observer le même procédé dans l'impression de notre Ouvrage ; nous en userons de même à la tête de chaque Volume ; ces précis aideront la mémoire de nos Eleves encore peu versés dans cette science , & faciliteront à ceux qui sont déjà avancés une étude plus particulière de l'Ouvrage entier.

*PRÉCIS DE L'INTRODUCTION
DU PREMIER VOLUME.*

Cette Introduction a eu pour objet l'histoire de l'Architecture , de la Sculpture , de la Peinture & de l'Art du Jardinage. Cet Abrégé a dû nous donner une notion préliminaire des beaux Arts en général , & particulièrement nous apprendre à distinguer exactement l'Architecture antique , ancienne , gothique & moderne ; il a dû nous indiquer la révolution des siècles , la prospérité des grands Princes qui ont su mettre en vigueur les beaux Arts , & les Artistes célèbres dans tous les genres qui s'y sont signalés ; nous y avons fait sentir que l'histoire en général doit être sue de tous les hommes bien nés ; que celle des beaux Arts , utile à l'Amateur qui se propose d'en acquérir les connaissances , est indispensable aux jeunes Architectes qui veulent exceller dans leur Profession , & évi-

ter à l'avenir de répandre dans leurs Ouvrages un mélange indiscret de plusieurs sortes d'Architectures , mélange nuisible au caractère de l'ordonnance , & plus souvent encore à la convenance de l'Edifice , le premier mérite de l'Architecture.

On trouve aussi dans cette Introduction une dissertation qui donne à connoître l'utilité de l'Architecture & sa prééminence sur tous les autres Arts libéraux qu'elle associe à ses besoins. Cette dissertation est suivie des moyens d'acquérir les talents nécessaires à un Architecte : nous invitons nos Eleves à se rappeler souvent les avis que notre expérience nous a suggéré de leur y donner.

C H A P I T R E P R E M I E R.

Dans ce premier Chapitre nous avons parlé de l'origine des ordres , source dans laquelle il faut puiser le choix qu'on en doit faire pour la décoration des façades de nos Bâtiments. Ce que nous avons dit à ce sujet a dû nous conduire à l'esprit de comparaison , nous accoutumer à regarder les Grecs comme les inventeurs de la belle Architecture , & les Romains comme leur plus parfaits imitateurs. Les discussions dans lesquelles nous sommes entrés à cet égard ont dû nous convaincre que c'est sur le

goût de ces deux Nations éclairées que l'Architecture Françoise s'est formée dans le dernier siècle , & qu'elle s'acquiert tous les jours un rang distingué chez les Nations impartiales & non prévenues. De l'origine des cinq ordres nous avons passé à ceux connus sous le nom de Cariatides & de Persiques ; nous avons aussi parlé des ordres symboliques , des colonnes torses , des étages attiques , & nous avons traité de l'application plus ou moins judicieuse qu'on peut faire de ces découvertes du second genre , ainsi que des autorités des grands Maîtres à ce sujet , dans l'intention qu'elles puissent servir de guide aux jeunes Architectes , en leur enseignant néanmoins la prudence avec laquelle ils doivent user de ces derniers objets , qui ne peuvent être regardés que comme des ressources , tendantes à déterminer plus précisément le caractère de chaque Edifice.

CHAPITRE III.

Ce Chapitre a eu pour objet les préceptes de l'Art , puisés dans les différents caractères & les diverses expressions des ordres Toscan , Dorique , Ionique , Corinthien & Composite. Nous avons présenté leurs divisions générales selon Vignole , ensuite selon Palladio & Scammozzy. Nous avons

AVANT-PROPOS. ▼

fait remarquer pourquoi Vignole a été le plus universellement suivi en France. D'après les différents caractères des ordres, nous leur avons assigné des places convenables dans l'Architecture Civile, Militaire & Navale, & nous avons fait voir combien il étoit nécessaire d'en faire un usage prudent dans la décoration de nos Bâtiments d'habitation; leur présence dans ces Edifices, n'offrant le plus souvent que de petites parties, & amenant presque toujours sur la scène, une suite d'ornements contraires à leur destination. Après avoir indiqué leurs mesures générales, nous avons parlé des moulures; nous en avons reconnu de sept espèces, & fait voir combien chacune d'elles pouvoit recevoir d'expressions différentes, lorsqu'elles étoient distribuées dans les diverses ordonnances des Edifices par un Artiste intelligent. Nous avons insisté sur la nécessité de cette étude & prouvé que l'art de profiler devenoit une partie essentielle des connaissances & de la méditation de l'Architecte; que presque tous les anciens ont excellé dans cette partie de l'Architecture, & que chez nous les deux Mansards, Libéral Bruant, & Bullet, sont les Architectes du dernier siècle qui se sont le plus signalés dans cette branche de l'Art. Après avoir parlé de la maniere de tracer

avec goût les moulures, nous avons pris soin dans plusieurs planches, de donner leurs constructions géométriques, pour faire marcher l'Eleve d'un pas égal dans la Théorie & dans la Pratique. Nous avons aussi traité des ornements qu'on peut appliquer sur chacune de ces moulures; & pour hâter l'expérience de nos jeunes Artistes sur l'assemblage de ces différents membres, nous avons donné en particulier les entablements de Vignole, de Palladio & de Scamozzy, sur lesquels nous avons tracé des profils de têtes humaines, qui indiquent par les différentes parties de ces diverses corniches, combien le profil de Vignole l'emporte sur ceux de ses contemporains; ce qui se conçoit facilement par la comparaison qu'on peut faire de ces trois têtes tracées avec fidélité sur les profils des entablements de ces Auteurs.

Ensuite nous sommes entrés dans le dénombrement des divers membres attribués à l'ordre Toscan par Vignole; nous avons donné les mesures générales & particulières du piédestal, de la colonne & de l'entablement. A propos des piédestaux, nous avons prouvé que ce soutien de l'ordre est une innovation des Modernes; que Vignole applaudi en toute autre occasion, a été blâmé, même par la plupart des Sectateurs

de Vitruve, pour avoir donné aux piédestaux le tiers de la hauteur de l'ordre, quoique Debrosse l'ait imité & même surpassé dans l'ordre Toscan du Luxembourg. Nous avons examiné après cela si tous les membres de ce piédestal étoient relatifs au caractère de l'ordre; n'en ayant pas été satisfaits, nous y avons proposé quelques changements utiles, à dessein de faire sentir combien il est essentiel d'observer une certaine relation entre les détails, les parties & les masses, non-seulement des ordres, mais encore de toutes les espèces de productions qui appartiennent à l'Architecture.

En traitant de l'ordre Toscan, nous avons approuvé la base de Vignole, la proportion du fût de sa colonne & les moulures de son chapiteau. Ce que nous avons dit des fûts nous a donné occasion de parler des bossages dont on les revêt quelquefois, & nous avons cité à ce sujet la plupart de nos Edifices importants, tels que le Luxembourg, les Guichets du Louvre, le Château-Neuf de Saint-Germain en Laye, où ces mêmes bossages se trouvent appliqués avec plus ou moins de succès.

A l'égard de l'entablement de Vignole, nous avons reconnu les dimensions de son architrave, de sa frise & de sa corniche dans un parfait rapport; nous avons aussi beau-

coupi applaudi à sa projection & à la simplicité de ses membres, quoique nous ayons paru désirer quelques légers changements dans les moulures de sa corniche, ainsi que dans l'astragale du chapiteau de sa colonne : toutes les autres parties d'ailleurs nous ont paru un chef-d'œuvre. Enfin ce Chapitre est terminé par l'ordre Toscan de Palladio & de Scammozzy, qui avec Vignole sont regardés comme les trois plus célèbres interprètes de Vitruve. Au reste, nous n'avons pas dissimulé dans nos remarques la préférence qu'on doit donner à Vignole sur Palladio & Scammozzy, particulièrement si l'on envisage ces trois Auteurs du côté des détails ; néanmoins nous avons aussi fait sentir qu'on les pouvoit suivre tous trois dans leurs proportions générales, selon l'application qu'on voudra faire de cet ordre dans l'Architecture Civile ou Militaire, ayant fait remarquer que Vignole donnoit à tous ses piédestaux le tiers, & à ses entablements le quart de la colonne ; que Palladio, au contraire, ne donnoit que le quart aux premiers & le cinquième aux derniers ; qu'enfin Scammozzy prenoit toujours le milieu entre ces deux extrêmes : ce qui tour à tour peut être également suivi selon le genre de l'Edifice, son étendue, son élévation, le mouvement de ses façades & le

point de distance d'où il doit être apperçu.

CHAPITRE III.

Ce Chapitre entier a été consacré au raisonnement de l'Art, & il comprend les définitions de ses principaux termes; nous y avons aussi parlé de l'application, de la forme & de la proportion des différents membres d'Architecture; des cas particuliers où ils peuvent recevoir des changements, selon les occasions qu'a l'Architecte de les mettre en œuvre. Nous avons fait voir que toutes ces différentes parties devoient prendre leur place dans la décoration, d'après la diversité des expressions des ordres d'Architecture; que chacun de ces membres, contribue plus qu'on ne s'imagine ordinairement à la perfection de l'ouvrage entier; que de leur simplicité ou de leur richesse, de leur peu de saillie ou de leur relief naifsoit nécessairement un caractère relatif à chaque Edifice; que pour négliger ces éléments, & faute de remonter à la source, les hommes sans doctrine produisent presque toujours des compositions irrégulieres, qui loin de satisfaire les connoisseurs, les forcent, pour ainsi-dire, à mésestimer l'ouvrage & son Auteur. Nous avons désiré que la plupart de ceux qui se destinent à l'Architecture s'atta-

chent plus particulièrement à l'étymologie de chacun des termes de l'Art, afin que par cette connoissance ils parviennent à se tromper moins sur le choix & la véritable application des membres dont ils décorent leurs façades ; nous leur avons recommandé sur-tout de se rappeler les beautés ou les médiocrités que leur auront offertes ces mêmes membres employés avec plus ou moins de succès dans nos Edifices ; ce sont les seuls moyens de les faire arriver à la perfection, & de leur faire distinguer de bonne heure les objets qu'ils doivent imiter ou rejeter abfolument.

Dans ce même Chapitre nous avons parlé de la Sculpture en général, & traité en particulier de la plus grande partie des ornements qui contribuent à l'embellissement des édifices ; nous avons insisté sur la nécessité d'en user toujours avec sobriété. Après avoir parlé de quelques Edifices qui nous ont paru justifier notre opinion à cet égard, nous en avons cité d'autres qui doivent faire sentir à nos Eleves combien les ornements qu'on y a prodigués, ont plutôt contribué à défigurer l'Architecture, qu'à lui procurer cette véritable beauté qu'on doit attendre de la Sculpture, lorsque celle-ci s'y trouve répandue avec choix & avec discernement. Nous avons désiré

que les jeunes Artistes qui se vouent à l'Architecture, apprennent le dessin, plutôt chez nos habiles Statuaires que chez nos Peintres célèbres ; l'expérience nous ayant fait connoître qu'ils deviendroient plus véritablement savants dans la beauté des formes, moins outrés dans les contours, plus circonspects dans leurs compositions. Dans les conférences spéculatives qui accompagnaient nos leçons, nous leur avons conseillé l'étude de l'art de modeler, mais de n'imiter dans leurs modeles que les ornements les plus approuvés & les plus relatifs au genre de l'Architecture. Nous avons tâché de leur persuader, que dans les dehors les ornements doivent paroître naturels, décents, amenés dans la décoration pour la rendre aimable, intéressante, jamais trop parée : nous avons dit qu'on peut user de moins de retenue dans l'intérieur ; que cependant il convient que les appartements des grands Seigneurs tiennent plutôt leur magnificence du prix & du choix des matières, que de la profusion des ornements ; nous les avons prévenus que le marbre, le bronze, la pierre, le plâtre, le bois exigent des formes, des galbes, *un faire* différent ; que le Brun, le Pautre sont les Maîtres qu'il faut imiter pour le style grave ; que pour le genre agréable ils trouveroient des modè-

les dans le Clerc, Gillot, Label; mais qu'il falloit abandonner les Meissonniers, les Cu-viliers, les Lajoue &c tant d'autres, qui loin de faire éclôre aux jeunes Artistes un heu-reux génie, les portent presque toujours à ha-farder des compositions bizarres & dérégées.

C H A P I T R E I V.

Nous avons eu pour but dans ce Chapi-
itre l'analyse de l'Art; nous y avons donné
de nouvelles définitions, tendantes à pré-
senter une idée précise de ce qu'on doit en-
tendre par une Architecture, dont l'ordon-
nance offre distinctement un style, une ex-
pression, un caractere particulier: nous y
avons expliqué ce que nous entendons par
Architecture aisée, libre, originale, belle,
noble, pyramidale, licencieuse, froide,
stérile, altérée, aride ou pauvre, autant
de dénominations qu'il ne faut pas con-
fondre, & dont les véritables distinctions
contribuent plus qu'on ne s'imagine à ré-
gler la marche des jeunes Artistes, & à leur
apprendre à faire choix d'un genre conve-
nable à leurs diverses productions. Nous
avons préféré les définitions pour ce genre
d'étude, parce qu'elles nous ont paru le
vrai moyen de dégager l'art de tout acces-
soire étranger, & d'accoutumer l'Architecte
à séparer dans sa décoration toutes les par-

ties qui ne sont point de son ressort; nous avons fait voir d'ailleurs que les définitions aidoient l'Eleve à se rendre compte à lui-même & à rendre compte aux autres, des ressources auxquelles il est souvent obligé d'avoir recours, pour concilier l'économie avec la solidité, la simplicité avec la convenance & la décoration avec la distribution. Nous avons espéré que ces nouvelles définitions intéresseroient particulièrement les Amateurs, & familiariseroient les Artistes avec la logique particulière de leur Art que par ce secours ces derniers jugeroient plus efficacement les beautés des grands Maîtres, & plus précisément les médiocrités de leurs premiers essais; que par-là ils acqueroient plus de réflexion, plus de juge-
ment, & que peut-être se surveilleroient-ils davantage, lorsqu'à l'aspect de nos Bâtimen-
tts, ils se trouveroient dans la nécessité pour leur étude, d'apprécier les ouvrages de leurs prédecesseurs ou ceux de leurs con-
temporains.

C H A P I T R E V.

Nous avons prouvé dans ce Chapitre combien il étoit intéressant que le goût se condât les préceptes de l'Art. Nous avons fait voir que ceux-ci s'acquierent par l'étude des sciences & l'examen des ouvrages de

réputation : le goût par l'exercice du dessin, & la fréquentation des plus habiles Artistes. Le goût développe le génie ; & aidé du raisonnement, il fait faire choix des proportions, établit l'utilité des consonnances, & fixe la beauté des formes. Nous avons avancé que le goût en général ne doit être ni personnel ni arbitraire ; que malgré la diversité des opinions des différents peuples à cet égard, cette vicissitude provenoit plutôt de la variété des régions qu'ils habitoient, que de toute autre considération ; que le beau étoit universel, déterminé ; qu'il a droit de plaire à tous & en tout temps ; qu'il n'y a que les esprits médiocres qui puissent applaudir en particulier les ouvrages foibles ou imparfaits ; que pour se former un goût sûr & exquis en Architecture, il faut cultiver tous les talents de son ressort. Nous avons fait voir que les productions, même les plus régulières, sans le goût de l'Art dont nous parlons, ne présentent le plus souvent que des compositions froides & monotones. Nous avons prouvé que c'est le goût qui fait assortir les genres, faire le choix des ornements propres aux différentes ordonnances, assigner le relief de la sculpture & des membres d'Architecture dans la décoration, indiquer le caractère de fermeté ou d'élegance qu'il con-

vient de donner à tel ou tel Edifice ; que le goût secondé de l'expérience met l'Architecte à portée de se choisir les divers Artistes qui doivent le seconder dans ses travaux. Nous avons fait sentir néanmoins que le goût dont il s'agit étoit plus aisé à concevoir qu'à définir ; qu'il n'est pas toujours facile de le saisir dans son plus grand degré de perfection ; que pour y parvenir il faut une longue habitude de bien voir ; qu'on doit d'abord le chercher dans les monuments d'athènes sous Périclès, ensuite dans ceux de Rome du temps des Césars ; enfin dans les Edifices François sous Louis le Grand. Nous avons aussi avoué que ne pouvant souvent nous-mêmes définir le goût pour ce qu'il est, nous avons quelquefois pris le parti de rendre compte à nos Eleves de ce qu'il doit accepter ou rejeter dans les différentes compositions de l'Architecture ; pour cela nous avons cité nombre d'exemples célèbres qui nous ont confirmé son existence, & plusieurs autres qui nous ont fait voir combien on pouvoit s'en écarter. Enfin, nous avons fait sentir dans ce Chapitre que le goût de l'Architecture doit s'étendre sur toutes les parties de la décoration extérieure & intérieure des Bâtiments ; que chacune d'elles exige un goût particulier ; que

les dessins de Serrurerie, ceux des Jardins de propreté, ceux des meubles doivent avoir séparément une maniere de s'annoncer dont on ne doit se départir que pour donner à ces différents objets plus de correspondance, plus de liaison qu'on ne l'a fait jusqu'à présent; que les Glaces, la Peinture, la Dorure, tout en un mot est digne de l'attention & de l'étude de l'Architecte; que tout est de son ressort; que c'est dans le spectacle que lui offre la nature, qu'il doit puiser le goût exquis dont nous voulons parler, s'il veut répandre dans ses compositions cet accord & cette entente admirable, qu'on remarque avec tant de plaisir dans les ouvrages les plus renommés.

CHAPITRE VI.

Après avoir donné les différentes notions de ce qui constitue le raisonnement proprement dit en Architecture, nous avons dans ce dernier Chapitre parlé des moyens d'appliquer convenablement l'ordre Toscan à la décoration d'une porte de Ville de Commerce. Nous avons rendu compte des procédés dont il falloit user pour mettre chaque partie de son ordonnance dans sa véritable place; nous avons assigné le genre

genre propre à la chose, rendu compte des rapports & des proportions que les plans & les élévations doivent avoir entre eux, la préférence que la principale façade doit avoir sur les autres. Nous avons fait choix des formes les plus analogues à la rusticité de l'ordre Toscan; nous avons aussi désigné le caractère que la Sculpture peut avoir avec l'ordonnance, & nous sommes entrés dans les détails les plus circonspectiés pour enseigner l'art de développer de tous les sens cette première composition, afin que cet essai puisse conduire nos Eleves à d'autres productions plus compliquées, selon qu'elles appartiendront aux ordres solide, moyen ou délicat.

Après ce précis, il nous reste à rendre compte du motif qui nous a déterminés à mettre un intervalle assez considérable entre les principes de l'ordre Toscan & ceux de l'ordre Dorique, qui fera la matière du premier Chapitre de ce second Volume.

Dans le premier Volume nous n'avons donné que les principes généraux des ordres d'Architecture, & les mesures particulières de l'ordre Toscan. Peut-être auroit-il paru intéressant au plus grand nombre, d'offrir sans interruption les principes des

cinq ordres, ainsi que l'ont fait la plupart des Auteurs qui ont écrit sur l'Architecture, & que nous l'avons fait nous-mêmes depuis long-temps dans nos exercices publics ; mais comme nous avons appris par notre propre expérience, que c'étoit toujours le plus petit nombre de ceux qui se destinent à cet Art qui avoient la constante d'étudier sans aucun intervalle ces premiers éléments de la décoration, nous avons cru devoir, en faveur des autres, essayer de faire succéder à la sécheresse de ces premières leçons sur l'explication de chaque ordre, un exemple de son application à l'Architecture, comme on le remarquera dans ce second Volume, pour le Dorique, l'Ionique, le Corinthien & le Composite, & comme nous l'avons fait précédemment pour le Toscan. Nous espérons par-là leur présenter les moyens de reprendre haleine en cherchant par eux-mêmes l'art d'appliquer les préceptes qu'ils auront puisés dans chacun des ordres, aux compositions d'Architecture de leur invention : ce qui leur donnera occasion alors d'étudier de nouveau ces mêmes ordres avec plus d'attention, pour démêler dans les modeles que nous leur donnons, & les observations qui les accompagnent, la route qu'ils doivent suivre dans leurs premiers essais.

Cette méthode, que nous avons cru devoir préférer, ne doit pas empêcher néanmoins ceux qui se sentiront assez de courage pour suivre cette étude intéressante, de passer les applications dont nous parlons, sauf à y revenir après qu'ils se seront accoutumés à réfléchir profondément sur la maniere d'associer ensemble les éléments & la théorie de l'Art, & sur-tout lorsqu'ils auront examiné avec soin les profils des anciens & des modernes, insérés dans ce Volume à la suite des ordres de Vignole : nouvelle étude qui ne pourra que les amener plus promptement à faire un choix judicieux des divers membres d'Architecture, & à les assortir entr'eux selon les divers besoins. Au reste, quelque attention qu'ils y apportent, nous croyons leur devoir recommander de se ressouvenir qu'il faut beaucoup de goût pour atteindre à l'art de profiler, & pour parvenir à bien saisir l'expression qu'il convient de donner à chaque moulure ; qu'il ne leur faut pas moins de jugement pour savoir s'éloigner des négligences de quelques Architectes à cet égard : nous désirons leur apprendre encore que l'agrement même dans les contours des moulures ne convient pas à toutes ; que d'un autre côté la fermeté qu'on affecte souvent dans certains membres, ne doit être em-

bij

ployée que rarement ; qu'il ne suffit pas d'avoir un genre à soi pour réussir , qu'il faut les avoir tous pour en faire un usage prudent selon le caractère du Bâtiment ; que l'imitation des chefs-d'œuvre est insuffisante ; qu'il faut que l'Architecte ait le génie porté vers cette partie de l'Art ; qu'autrement ses efforts sont vains , & qu'on a le droit de condamner ses œuvres , non parce qu'il a imité la maniere de tel ou tel Maître , mais parce qu'il a fait un mauvais choix ou qu'il n'a pas su s'approprier l'objet de son imitation. Nous en dirons autant à nos Eleves pour ce qui regarde les autres parties de l'Architecture ; par exemple , comme nous le prouverons bientôt , on peut , selon l'occasion , se permettre de racourcir ou d'allonger le fût d'une colonne : en certaine circonstance , on pourroit altérer la véritable hauteur d'une croisée , la largeur d'un trumeau , forcer ou diminuer un entablement , augmenter la hauteur d'un soubassement , d'un attique ; enfin tenir la largeur d'un avant corps un peu au-dessous du rapport qu'il doit avoir avec son élévation : sans doute le plus grand nombre de nos Architectes se sont permis ces licences ; mais les prendre inconsidérément pour des autorités , sans avoir ni les mêmes besoins , ni être sûr qu'elles produisent les mêmes beautés

d'ensemble, c'est recourir à la médiocrité & ne présenter plus que des compositions imparfaites & désassorties.

Nous leur répéterons que nous portons le même jugement des formes contrastées en Architecture ; qu'elles peuvent bien quelquefois produire d'heureux effets, mais qu'il est nécessaire d'en user avec sobriété, principalement dans l'extérieur des Edifices graves ; qu'il ne faut pas les confondre avec ce qu'on appelle oppositions ; ces dernières sont amies de la symétrie ; les contrastes lui sont presque toujours opposés, & ils peuvent à peine être tolérés dans les dedans des appartements. Ce que nous disons ici de l'Architecture doit s'entendre aussi des ornements de sculpture ; ici les oppositions respectives sont toujours vues avec plaisir ; les formes contrastées au contraire, avec une sorte d'inquiétude, parce que souvent elles ne servent qu'à défigurer l'ordonnance. Nous ajouterons que jamais on ne doit présenter d'ornements indifférents ou d'une allégorie obscure, ils doivent tous parler aux yeux ; autrement la Sculpture ôte à l'Architecture toute son énergie. Plus l'ordonnance est simple, plus on se trouve porté à admirer l'ouvrage entier & à rendre justice au talent de l'Architecte & au discernement du propriétai-

re. Enfin rien n'est véritablement beau dans la décoration d'un Edifice si les membres d'Architecture ne sont exécutés avec précision, & les ornements placés avec goût; nous répéterons que la précision des profils particulièrement, est d'une nécessité absolue, tandis que les ornements ne sont qu'un accessoire; que l'art de profiler est la première loi de l'Architecture; qu'on est souvent dans l'obligation de composer plusieurs corniches avant de s'arrêter à aucune; que l'assortiment des moulures les unes avec les autres, leur analogie avec la simplicité ou la richesse du Bâtiment sont autant de difficultés qui se présentent & qui empêchent souvent d'exceller dans cette partie de l'Art; que néanmoins cette étude est indispensable; qu'elle est nécessairement du ressort de toutes les espèces d'Edifices, qui souvent ne different entr'eux que par la diversité d'expression qu'on donne à chacun des membres de leur décoration; que l'ordonnance de leurs façades étant puisée dans la même source, l'art de profiler doit leur être commun & être su de tous les Architectes. Il est vrai que chacun à sa maniere de profiler; mais les grands Maîtres, en suivant des routes différentes, n'ont pas moins produit des chefs-d'œuvre. Qu'on examine les ouvrages des Lescot, des Delorme, des Bruant,

et des Mansard, & l'on verra que tous, en suivant les règles fondamentales de l'Art, ont néanmoins, par des nuances imperceptibles, assigné un caractère d'originalité à leurs profils qui, comparés tour à tour, peuvent contribuer à fertiliser en ce genre l'imagination de nos jeunes Artistes, & à leur faire porter une variété intéressante dans leurs différentes productions. Nous les engageons donc à se ressouvenir que pour réussir dans la carrière qu'ils ont embrassée, non-seulement l'antiquité leur offre des modèles assez parfaits, mais que le dernier siècle leur en fournit d'autres non moins estimables, & que les Architectes de nos jours peuvent aussi les instruire dans cette branche de la décoration; en un mot, que ces diverses manières de profiler doivent être pour eux autant d'exemples qu'ils doivent suivre. Qu'une noble émulation les anime & les excite à égaler ou même à surpasser leurs illustres prédeceesseurs; la carrière leur est ouverte; une étude réfléchie la leur fera parcourir avec succès; ils ont plus de ressources que n'en avoient ceux dont nous leur proposons l'imitation. Qu'ils se ressouviennent enfin qu'après les grands hommes, il est encore des places honorables qui les attendent, ce qui doit les encourager à poursuivre par un examen réfléchi tous les

moyens divers dont se sont servis les hommes les plus célèbres dans l'art de profiler.

Dans cette vue nous avons mis sous leurs yeux dans ce Volume différentes compositions en ce genre, non que nous ayons eu dessein d'épuiser la matière, mais du moins pour les exciter à parcourir les traités & les œuvres des grands Maîtres où nous les avons puisées nous-mêmes; d'ailleurs nous n'avons pu pousser plus loin nos exemples dans ce corps de leçons, nous ayant paru nécessaire d'y fixer le nombre des planches: nous avons même été obligés pour offrir à nos Eleves les profils que ce Volume contient, d'abréger d'autres parties que nous avons cruës moins intéressantes; par exemple, nous n'avons donné qu'une maniere de tracer la conchoïde qui détermine la forme du fût des colonnes; nous en avons usé de même pour ce qui regarde les circonvolutions de la volute du chapiteau Ionique; nous n'avons pas rapporté non plus tous les portiques de Vignole avec ou sans piédestal; nous nous sommes contentés sur chaque objet de donner la meilleure maniere de parvenir à les bien faire: par-là nous avonsaperçu deux avantages; le premier, de réduire les préceptes à leur juste valeur; le second, de pouvoir nous étendre davantage sur la partie du raisonnement qui conduit

nécessairement au goût de l'Art. Nous nous sommes étendus néanmoins avec une sorte de complaisance sur les ordres d'Architecture, parce que nous avons regardé cette étude comme indispensable; encore n'en avons nous dit que ce qui nous a paru le plus nécessaire, pour d'une part apprendre à profiler, & de l'autre pour acquérir l'idée des proportions & des rapports que contiennent chacun d'eux, puisque sans ces connaissances la décoration de nos Bâtiments seroit toujours imparfaite. C'est ce que nous allons tenter de démontrer dans la dissertation suivante, en essayant d'expliquer à nos Eleves combien l'étude des ordres est nécessaire pour parvenir à rendre l'ordonnance extérieure & intérieure de nos Edifices, plus régulière qu'on ne le fait ordinairement, lorsqu'on néglige de puiser dans ces mêmes ordres le style de sa décoration, ou qu'on les y applique seulement pour faire richesse, & non pour produire de véritables beautés.

De la nécessité de l'étude des ordres d'Architecture.

La connoissance des ordres d'Architecture consiste dans l'étude méditée de leur origine, de leur espèce & de leurs propriétés particulières; cette connoissance guide le

choix qu'on doit faire de telle ou telle expression, & conduit le jeune Artiste au caractere convenable à la décoration; avec elle il faura embellir & varier à propos ses productions, donner non-seulement à chaque Bâtiment, mais à chaque appartement, à chaque pièce la forme, la distinction & l'expression qui leur conviennent: négliger cette connoissance, c'est vouloir renoncer à la perfection de l'Art, c'est s'exposer à ne produire que des compositions médiocres & hasardées.

On doit considérer dans la connoissance des ordres deux avantages essentiels; le premier regarde l'esprit de convenance, la beauté de l'ordonnance & la nécessité de la symétrie; le second, l'augmentation, la modification & la décomposition des membres d'Architecture qui les composent. Appliquons-nous à développer ces idées, elles pourront convaincre la plupart de ceux qui étudieront ces leçons, de l'avantage de faire une étude particulière des ordres pour les conduire, lorsqu'ils en voudront appliquer les principes, dans la décoration de leurs façades, lors même que par économie ou autrement ils en retrancheroient le faste & l'appareil.

Nous l'avons déjà observé, nous allons l'observer encore; en considérant l'Archि-

ture du côté de la convenance, nous trouverons dans les ordres différentes expressions & différents caractères; le rustique & le solide dans le Toscan & le Dorique; le moyen dans l'Ionique; le délicat dans le Corinthien & le Composite: tel est du moins le but qui a déterminé les peuples qui leur ont donné naissance, & c'est sur le plus ou le moins de rapport avec cette idée qu'on est parvenu à apprécier les ouvrages qui par leur antiquité ou leur réputation nous servent aujourd'hui de guides dans la décoration de nos Bâtiments. L'esprit de convenance, étayé du goût de l'Art, fait faire à l'Architecte le choix du caractère de l'un de ces ordres pour désigner l'espèce, l'importance, & l'usage de l'édifice qu'il veut décorer. D'après ce raisonnement nous avons consacré les trois ordres Grecs, aux Temples, aux Palais des Rois, aux Hôtels des grands Seigneurs: les deux ordres Romains, le Toscan & le Composite ont aussi leur distinction particulière; le dernier pour les Théâtres, les Pompes funébres, les Arcs de Triomphe; le Toscan pour les Bâtiments destinés à la sûreté, pour les Arsenaux, les Portes de Ville, & pour les dépendances de nos Maisons de plaisance. Nous avons déjà dit cela; mais c'est ici le moment de s'assurer

de la justesse de ces applications, parce qu'il s'agit de se rendre compte de la nature des parties qui les composent ; par exemple, qui ne feroit blessé de voir la délicatesse & les grâces du Corinthien appliquées sur le frontispice d'une porte de Ville de guerre ? Qui de nous ne trouveroit ridicule l'application du Toscan à un Temple, ou à un Palais destiné à l'habitation d'un Souverain, & ainsi de suite de l'application des autres ordres ?

Quel que soit l'ordre qu'on veut employer, on ne peut donc le faire avec succès sans se rappeler sa véritable origine & sans le faire entrer en comparaison avec les autres, pour parvenir à juger comment on doit l'employer ; si c'est positivement avec son caractère particulier, ou bien en le faisant plus simple, ou en y ajoutant quelques enrichissements ; ces variétés parviendroient peut-être à distinguer plus particulièrement le genre de l'édifice.

Par la connoissance exacte des ordres, non-seulement nous ferons un choix plus judicieux de celui qui doit caractériser le monument ; mais nous saurons encore nous en interdire l'application, si le Bâtiment est subalterne, s'il ne peut avoir une situation avantageuse ; enfin, si le propriétaire est d'une condition ou d'une fortune qui ne puisse lui permet-

tre raisonnablement la présence des ordres d'Architecture dans les façades de son habitation. Les ordres dans leur origine furent consacrés à la décoration des Temples, pour distinguer ces monuments de la demeure des particuliers; dans la suite on les fit servir à manifester la grandeur des Princes & la magnificence des Cités; aujourd'hui, nous pouvons le dire, nous abusons des objets les plus sublimes, nous en décorons jusqu'à nos maisons à loyers; par-tout nous plaçons indistinctement des colonnes & des pilastres. Telle est, dit-on, la révolution des choses humaines: ce qui eut été regardé par les Grecs & dans l'ancienne Rome, comme un dérèglement d'imagination, est devenu, selon quelques-uns, un avantage pour l'embellissement de nos Villes, un sujet d'émulation pour les Arts, & un moyen aux Artistes de trouver la récompense de leurs travaux dans l'opulence des citoyens. Cette spéculation a de quoi séduire sans doute; mais un véritable Achitecte ne s'y doit jamais prêter aveuglément: il doit craindre, en satisfaisant à la volonté du propriétaire qui le met en œuvre, d'asservir son art, & peut-être la décence, aux caprices de celui qui le force pour ainsi-dire à s'écartier de la route, & de cet esprit de convenance sans lequel il n'est point de véritable Architecture.

En effet, si pour la décoration d'un Bâtiment particulier, nous employons les ordres, que nous restera-t-il pour les Temples & pour les Edifices de la première importance ? Suffira-t-il d'y épuiser la richesse des matières, la multiplicité de la sculpture ; ces ressources ne peuvent jamais être regardées que comme des accessoires : rien de tout cela ne peut suppléer à cette beauté distincte de l'Art que présentent les ordres, que nous employons inconsidérément dans nos Bâtiments privés, pendant que par une inconséquence bien plus condamnable encore, nous les retranchons dans les édifices d'éclat, sous le vain prétexte d'y répandre une certaine simplicité. Il est cependant vrai que si la grandeur du monument ou de l'édifice ne pouvoit permettre l'appareil des ordres, qui jamais, selon nous, ne doivent s'employer que d'un certain module, il faudroit dans ces occasions avoir recours à une composition qui, émanant de ces mêmes ordres, détermineroit à se passer de ceux-ci ; autrement leur aspect n'offriroit qu'un modèle, qui un jour devroit s'exécuter en grand. D'un autre côté, il faut éviter de faire l'ordre colossal ; car à quoi bon une décoration dont l'œil ne peut jouir en entier ? Qu'importe alors la beauté du fût d'une colonne, le caractère de son chapiteau, la régulari-

té de son entablement, si l'on ne peut voir ces objets qu'imparfaitement, & si l'on n'en peut juger que par la seule inspection de la base & du piédestal?

Nous venons de dire que les ordres d'Architecture avoient chacun séparément une expression & un genre particulier ; nous dirons ici que ce genre, une fois choisi, doit nécessairement décider toute la partie de l'ordonnance du Bâtiment. Mais ce choix n'est pas indifférent ; il faut considérer si l'édifice a un, ou plusieurs étages, ou s'il est composé seulement d'un bel étage élevé sur un soubassement & couronné d'un attique ; dans ce dernier cas, la fonction du soubassement dans un Bâtiment de cette espèce est non-seulement de garantir le premier de l'humilité du sol, mais encore d'exposer avantageusement un ouvrage où l'art s'est montré avec quelque complaisance. La propriété de l'attique, au contraire, est de terminer avec une sorte de distinction l'étage sur lequel on l'emploie. D'après cette manière d'envisager ces deux étages subalternes, employés dans l'art de bâtir pour faire valoir & prééminer celui destiné à la résidence du propriétaire, on doit les appeler à son secours ou les rejeter, suivant que leur application dans les façades conviendra ou nuira au caractère propre qu'il faut donner à l'édifice.

Dans le cas où le Bâtiment doit avoir plusieurs étages réguliers , & chacun de ces étages recevoir des ordres , il faut avoir attention de commencer le rez-de-chaussée par le Dorique ou l'Ionique , & continuer les autres ordres jusqu'à la cime de l'édifice , afin de conserver dans chacun de ces étages la même progression qu'il est naturel d'observer entre les parties inférieures & les supérieures , entre ce qui porte & ce qui est porté ; enfin entre les ordres d'Architecture qui ne peuvent se correspondre entre eux que par les extrêmes comparés avec les moyens . A ces diverses réflexions nous ajouterons , que si l'ordonnance du Bâtiment est choisie légère , il faut lui donner plus de mouvement dans ses plans , en faisant valoir le jeu des avant-corps & des arrière-corps ; introduire sur la scène des ailes basses , employer les formes pyramidales , appeler à soi les tours rondes & les tours creuses , les pans coupés : autant d'objets divers qui peuvent être employés avec succès , mais dont on ne doit point du tout faire usage dans les ordonnances solides ou rustiques ; ou du moins il ne faut alors les employer que pour faire valoir quelques parties principales ; tout devant d'ailleurs s'y ressentir de la solidité & de la simplicité ; on doit même y observer des masses fortes ,

tes, les porter aux extrémités de l'édifice, mettre des formes rectilignes dans les plans & n'y jamais prodiguer les membres d'Architecture ni les ornements; en un mot, dans tous les cas, il faut avoir soin que la disposition des avant-corps & des arrière-corps présente autant d'objets distincts, plus fermes ou moins ressentis, plus riches ou plus simples, selon le caractère de l'ordre que l'on aura choisi, soit qu'il soit présent ou que par des raisons de convenance on n'en ait retenu que l'expression. On se ressouviendra sur-tout que souvent un chapiteau, une base, un métope, un mutule, un modillon fait loi; qu'on ne peut raisonnablement procéder à la distribution extérieure des façades sans avoir consulté d'abord la largeur des entrecolonnements, la disposition des portes, des croisées, des trumeaux; enfin sans s'être rendu compte par un calcul exact, de la régularité & de la saillie des entablements: qu'autrement il en résulteroit des porte à faux, des mutilations, des pénétrations qui ne doivent jamais, ou que rarement, se rencontrer dans les façades des Bâtiments d'une certaine importance.

La présence des ordres dans les façades demande une disposition avantageuse, un développement aisément dans toutes les parties

qui les composent ; il convient d'éviter tout ce qui peut en altérer la beauté, & d'y observer fidélement les proportions que leur ont assignées les Maîtres les plus célèbres. De tout cet appareil , il résultera sans doute des ordres d'une belle exécution ; mais il faut savoir que cette beauté sera imparfaite , si l'on ne cherche à mettre un rapport intime entre les membres qui les accompagnent , les couronnent & les soutiennent ; or pour y parvenir , après avoir consulté le caractere de chaque ordre distribué dans les différents étages de son Bâtiment , il faut se pénétrer de l'analogie qu'on doit chercher à mettre entre les uns & les autres , quoique d'un caractere différent ; c'est ce qu'à observé avec tant de succès François Mansard au Château de Maisons. On doit ensuite conserver ces transitions heureuses dans les pleins , dans les vides , dans les ornements , & enfin dans toutes les parties qui concourent à la décoration des divers étages du Bâtiment ; autrement , on ne remarque plus que des ordres , dont les beautés particulières divisent l'attention de l'examinateur ; on ne voit plus que de belles croisées , des chambranles , des impos-tes , des archivoltes ; mais si ces parties quelqu'estimables qu'elles puissent être d'ailleurs , se trouvent en contradiction ou avec l'ordre de chaque étage , ou avec les mo-

difications qui unissent ces ordres les uns avec les autres dans toute la hauteur de l'édifice, elles doivent nécessairement produire un tout mal assorti. On ne doit donc pas ignorer, que c'est dans le caractère particulier de chaque ordre, que se trouve la dimension des pleins & des vides; que la réitération de ceux-ci concourt à la délicatesse Corinthienne; qu'au contraire des croisées moins rapprochées les unes des autres font voir la simplicité & la solidité de l'édifice; qu'il en doit être de même de l'usage des niches, des balustrades, des frontons: qu'il faut que ce soit le même esprit, la même main qui dispose ces parties, qui en décide les proportions & les rapports.

L'accord général d'un Bâtiment dépend donc de cette unité d'expression qui met chaque partie à sa place, ensorte que la moindre désunion formeroit une dissonance & romproit l'accord que doit produire l'harmonie qui dépend du rapport bien entendu qu'on sait mettre entre un ordre & un autre ordre, entre les masses & les parties principales, entre celles-ci & les plus petits détails, enfin entre la relation progressive des dehors & des dedans. Dans quelle inadvertence ne tomberoit-on pas, par exemple, si l'on faisoit usage d'un ordre Corinthien dans l'extérieur des façades, &

d'un Toscan dans l'intérieur ? Si la proportion , la forme des portes & des croisées d'un appartement paroisoit plus courte & plus massive que celle répandue dans les façades ; en un mot , si les membres d'Architecture dont-on voudroit orner les niches , les frontons , les balustrades ou les attiques se remarquoient plus délicats & plus ornés dans les dehors que les corniches , les chambranles , les cheminées , les lambris des dedans ; ou si l'un & l'autre , loin d'être puisés dans l'ordre qu'on auroit choisi , se trouvoient n'avoir aucune conformité avec le caractere qu'il doit assigner à toutes les parties de l'ordonnance , caractere qu'il est même essenciel de conserver dans toutes les parties des embellissements qui concourent à orner les appartements , & qui dès les dehors doit être annoncé par cet esprit de convenance qui doit donner à chaque Bâtimenit un caractere particulier.

Lorsque dans la décoration des Bâtimenit , on croit devoir soustraire l'appareil des ordres , vouloir se refuser à faire usage de certaines modifications permises alors dans la division des membres d'Architecture d'une façade , c'est se donner des entraves , c'est se condamner à une imitation servile , c'est se priver , pour ainsi-dire , de la seule ressource qu'on puisse avoir pour satisfaire à la diversité des ordonnances ex-

térieures & intérieures. Mais pour user de ces modifications avec discernement, ne doit-on pas convenir qu'il faut d'abord s'être rendu familiere l'étude des ordres, dans laquelle peuvent se puiser ces mêmes modifications. Qu'on y prenne garde, glisser trop légèrement sur l'expression des ordres, sur leurs propriétés, c'est s'exposer à déplacer ou à altérer non-seulement leurs parties les plus essentielles, mais aussi tous les membres d'Architecture qui doivent les accompagner; car, sans cette connoissance, on court risque de copier aveuglément les licences dont les productions de nos prédeceſſeurs ne sont pas toujours exemptes: d'où il suit que l'abus n'est pas toujours le seul mal qui naifle de ce défaut de connoissance, puisqu'il produit encore la timidité, l'irréſolution, l'ineptie.

Mais, disent quelques-uns, tout ce qu'on nous enseigne sur l'origine des ordres, est au moins douteux; presque toujours le sentiment d'un Auteur est détruit par un autre: comment, d'après la diversité de leurs opinions asſeoir un jugement solide qui doive faire préférer une opinion à toutes les autres? Voici à peu près ce qu'on peut répondre à ceux qui affectent de révoquer en doute les traditions les plus vraisemblables. Personne n'ignore que le premier ou-

xxxvij *AVANT-PROPOS.*

vrage régulier d'ordre Dorique dans la Grèce, est encore aujourd'hui celui qui réunit l'universalité des suffrages des conniseurs ; tous conviennent qu'il se suffit à lui-même, sans le secours de la sculpture, & que sa régularité, sa beauté & sa simplicité en font un chef-d'œuvre : à cette vérité on peut ajouter, que sa proportion est puisée dans la nature, & que s'il s'est acquis si singulièrement le droit de nous plaire, c'est parce que toutes ses parties sont fondées sur la forme & la disposition naturelle des corps solides. En effet, dans la colonne Dorique, même dans son entablement, on trouve la représentation exacte de toutes les parties qui entrerent dans la construction des premiers Bâtiments ; les troncs d'arbres retenus à leur extrémité par des liens, pour les empêcher de s'éclater ; les empattements dont on les revêtissoit par-dessous, pour en perpétuer la durée ; la maîtresse poutre, les solives qui assuroient la solidité des planchers ; les jambes de force, qui par leur point d'appui & leur réunion au faitage, élevoient les couvertures : tous ces objets, il n'en faut pas douter, ont déterminé les anciens à consulter le vrai dès leurs premiers essais, d'abord dans leurs productions Doriques, ensuite dans leurs autres ordres ; ce qui nous porte à croire que le goût de la simple nature a pu prési-

der à la naissance de l'Architecture; mais qu'à son tour celle-ci réduite en art est parvenue à perfectionner la nature déjà soumise en quelque sorte à l'industrie humaine: en sorte que dans la suite cette première imitation perfectionnée & réfléchie a perpétué la beauté des formes, d'où se sont trouvés fixés les proportions & les rapports qui déterminent aujourd'hui notre jugement & causent notre admiration. Bientôt les Doriens furent imités de leurs voisins. Entre plusieurs Temples bâties sur les proportions Doriques, les habitants de Délos en éleverent un à Apollon; dès-lors dans leurs mains ingénieuses le bout des poutres, servit à représenter la lyre de ce Dieu, & à faire connoître par-là plus positivement la dédicace du Temple; ensuite entre les intervalles, on sculpta les instruments distinctifs des sacrifices; puis les têtes des victimes qui annonçoient la diversité des cultes; enfin, les différentes Divinités qu'adoroient ces peuples donnerent lieu à des changements dans les proportions générales & particulières de l'ordre. Insensiblement, des beautés fiers & mâles, on passa à un caractère doux & naïf; l'Architecture sortit de l'enfance, & l'on parvint à connoître l'élégance, les grâces légères & délicates. Cet art sublime s'accrut

encore chez les Romains. Ces peuples n'ont pu surpasser les Grecs ; mais ils les ont imités : & si nous ne leur devons pas autant du côté de l'invention, leur goût pour la magnificence, l'immensité de leurs entreprises & les différentes applications qu'ils ont faites des ordres d'Architecture, nous confirment du moins l'usage que nous en devons faire.

Nous avons rapporté la plupart de ces traits historiques dans le premier Volume, en parlant de l'origine des ordres ; mais nous tâchons de les présenter ici sous des faces différentes, dans l'intention de porter nos Eleves à relire plus d'une fois les mêmes objets, puisque c'est par cette étude réitérée peut parvenir à passer du simple au composé. En effet, elle nous apprend à connoître le génie des anciens, à mettre comme eux du goût & du raisonnement dans nos productions, enfin à nous en tenir à ces découvertes de l'antiquité, sans aller chercher, comme l'ont fait quelques-uns, à vouloir créer de nouveaux ordres ou plutôt des chimeres, ainsi que nous l'avons déjà avancé plus d'une fois.

Nous avons dit que l'ordre Dorique par son inspection annonçoit la disposition la plus naturelle & la plus solide : il est essentiel de se rappeler encore ici cette remarque ; puisque c'est par elle qu'on doit se for-

mer l'idée des divers caractères des autres ordres, leur différente expression & la variété des membres qui les distinguent, tels que les modillons, les denticules, les doubles larmiers, les triples cimaises, membres qui ne peuvent plaire dans leur distribution, qu'autant qu'ils ne dérogent point au genre de l'ordre, & que chacun d'eux présente à l'imagination, ou de la fermeté ou de l'élegance, selon qu'ils sont destinés à soutenir ou à être portés.

Qu'on ne s'y trompe pas; c'est par ces notions qu'on peut établir l'usage qu'on doit faire de chaque ordre & de chacun de ses membres; elles nous apprenent quand on peut augmenter, diminuer ou retrancher quelques-uns de ces derniers, à raison de l'application qu'on en veut faire dans l'ordonnance des édifices; ou même en quelles circonstances on peut, suivant le genre du bâtiment, user de quelques modifications dans les proportions de l'ordre. Mais un des objets essentiels à observer d'après l'exemple des plus célèbres Architectes, c'est de ne jamais, ou presque jamais se permettre d'altérer le rapport de la hauteur de la colonne, comparée à son diamètre; parce qu'alors ce seroit la priver de sa beauté & de son caractère. Ainsi dans une Architecture régulière, on doit éviter la pénétration de deux fûts; & ces fûts, à l'exception du Toscan, ne doi-

vent jamais être revêtus de bossages ; il faut toujours rejeter les colonnes ovales, engagées, nichées, & généralement tout ce qui peut avoir trait aux licences & aux abus qui se sont introduits dans notre Art. Peut-être seroit-il tout aussi essentiel de conserver à l'entablement son parallélisme, son rapport avec la colonne & la disposition de chacune des parties qui lui ont été assignées par les anciens ; mais il faut convenir néanmoins qu'on peut se permettre quelques changements dans les corniches de ces mêmes entablements, qu'on peut y retrancher ou y substituer quelques membres, augmenter ou diminuer la saillie des larmiers, recreuser leur soffite, changer les moulures des cimaises, leur donner plus ou moins de *ressentiment*, substituer un modillon à un mutule, ou supprimer l'un & l'autre, selon le besoin ; ce qui ne se peut permettre lorsqu'il s'agit de la colonne, sur-tout quand celle-ci porte un entablement régulier. Il faut même beaucoup de prudence pour en changer les chapiteaux & pour en varier les bases : peut-être seroit-ce un abus de donner à un ordre Dorique des denticules, de renfler la colonne, enfin de faire que par son peu de hauteur, ou au contraire par sa trop grande élévation, elle paroisse n'avoir aucune relation avec les membres de nécessité, répandus dans les fa-

çades. Nous venons de condamner ouvertement les abus qui se sont glissés dans l'Architecture, nous nous montrerons plus indulgents pour les licences presqu'inévitables, sur-tout lorsqu'il s'agit de la décoration des Bâtiments d'habitation. Dans ces derniers la décoration des dehors doit souvent être déterminée par l'usage qu'on veut faire de l'intérieur. Ce seroit alors ignorer la propriété des ordres que de ne pas chercher à en modifier certaines parties, ces trésors sont dans nos mains pour en jouir, pourvu toutes fois que ce soit avec goût & avec discernement.

Après avoir appris la juste proportion des ordres, il est peut-être tout aussi avantageux d'apprendre à les décomposer. Souvent la convenance nous défend leur application dans les dehors, relativement au peu d'importance du Bâtiment; on les supprime aussi très-souvent dans l'intérieur, ou par le trop peu d'élévation des planchers, ou parce que l'œil ne pourroit embrasser leurs développements; mais nos façades ne doivent pas moins être régulieres, ni leur ordonnance moins Dorique ou Corinthienne, quoique l'ordre ne paroisse pas dans leur décoration, & qu'il suffise alors d'y conserver quelques parties essentielles qui en tiennent le caractère & l'expression. Par exemple, l'entablement peut couronner l'é-

difice ; le chapiteau Toscan ou Dorique peut-être converti en imposte, en archivolte, en chambranle ; le dé du piédestal peut servir de retraite dans les dehors, & de lambris d'appui dans les dedans. Mais d'ailleurs la proportion des croisées, la largeur des trumeaux, les écoinçons, les encoignures, par leur relief, par leur enfoncement, par leur largeur, contribuent à déterminer le caractère du Bâtiment, lorsque ces parties sont puisées dans l'expression de l'ordre qu'on n'a pas cru devoir employer ou par retenue, parce qu'il convient de réservier les ordres pour les édifices d'importance, ainsi que nous l'avons remarqué précédemment. Au reste, on pourroit, selon la circonstance, faire usage de l'ordre dans l'avant-corps d'un édifice pour le faire prééminer ; il seroit permis de le supprimer dans les arrières-corps ou dans les ailes ; on pourroit même dans ces dernières ne conserver de la corniche que la cimaise inférieure, & convertir le reste en plinthe, en arrasant la cimaise supérieure & le soffite du larmier. Dans d'autres cas, il seroit à propos de supprimer la frise, de réunir seulement l'architrave à la corniche, ou bien au contraire de supprimer l'architrave pour y substituer un astragale : on en peut user de même pour l'intérieur des appartements, lorsqu'on veut leur affecter plus de légereté ou de richesse, &

donner en apparence aux planchers plus d'élévation qu'ils n'en ont effectivement ; dans ce cas on courbe la frise en voussure, on la fait anticiper sur le plat-fond, on la termine par un cadre, ensuite on y introduit des bas-reliefs, selon que l'esprit de convenance l'indique ; en un mot, on peut varier à l'infini cette partie de la décoration ; le génie de l'Architecte trouve dans les membres qui composent les entablements des ordres, une source inépuisable de membres capables de servir de couronnement dans les vestibules, les escaliers, les salons : autant d'occasions où l'on peut décomposer en mille manières différentes toutes les parties qui concourent à la décoration extérieure & intérieure, pourvu qu'avant tout, on consulte la hauteur de l'étage, & qu'on se représente toujours l'ordre qu'on aura choisi, afin de soumettre à son caractère particulier la hauteur, les saillies de ces nouveaux membres & la manière de les profiler ; pourvu qu'on n'aille pas inconsidérément rapprocher de l'œil par une imitation inconséquente, tel ou tel objet qui, dans son origine, a été disposé par un grand Maître à raison d'un point de distance beaucoup plus considérable que ne le porte l'imitateur, faute d'expérience & d'un certain acquit : il faut sur-tout, dans ces occasions, consulter la situation, l'aspect du lieu,

enfin le genre de l'ordre, pour déterminer le caractère particulier de chacun des membres dont on voudroit supprimer ou réformer quelques parties essentielles.

Dussions-nous nous répéter encore : avant de finir cette dissertation, résumons en peu de mots les différents objets qu'elle contient, pour exciter nos Eleves à retenir du moins ce qui leur est essentiel de ne pas ignorer absolument, avant de se livrer à l'étude des ordres d'Architecture, dont la connoissance peut seule assurer leurs succès pour ce qui concerne la décoration extérieure & intérieure de tous les genres de Bâtiments.

La connoissance des ordres d'Architecture conduit un Architecte à mettre dans ses productions ces belles proportions, cet accord & cette harmonie qui ravissent l'âme & charment les sens. L'Architecture, comme la Musique & la Poésie est susceptible d'harmonie & d'expression : tantôt grave ou légère, tantôt riche ou simple, elle procure au Bâtiment le caractère qui lui convient ; elle embellit la Capitale d'un nombre infini de monuments qui relevent la gloire de la Nation, & attirent l'Etranger empêssé de venir contempler ces merveilles : là elle élève un Temple auguste dont l'ordonnance tranquille & majestueuse décide le caractère ; ici un superbe Palais où la Sculptu-

re de concert avec l'Architecture déploient tout leurs trésors : plus loin se remarque un magnifique Hôtel-de-Ville où des issues bien ménagées aboutissent de toutes parts , & laissent appercevoir à leur extrémité divers édifices d'importance : tantôt c'est un Arsenal renfermant les armes qui servent à repousser l'ennemi , & dont la décoration présente une ordonnance mâle & fiere : tantôt c'est un Hôtel des Monnoies , une Bourse , traités d'un genre plus simple ; mais qu'il y a d'art pour parvenir à cette simplicité ! C'est si l'on veut une Basilique où Thémis rend ses oracles : tout est grave dans sa décoration , tout y inspire le respect pour les Loix , pour la Religion ; & si l'Architecture a emprunté l'éclat de la Sculpture , c'est pour y représenter des actions de vertu , de générosité , de justice. Est-ce enfin une place publique que le Peuple élève à la gloire de son Souverain ? La Statue du Prince en occupe le centre ; de superbes portiques en terminent l'enceinte , & annoncent la demeure des Ministres dépositaires de l'intérêt des Peuples : tout respire dans l'ensemble de ce monument la grandeur & la dignité ; tout y est marqué au coin de la splendeur du Monarque. Tels sont à peu près les biens que procure l'Architecture , tel est le secours que nous fournissent les ordres qui contribuent à sa magnificence ; dès-là rien de plus grand que son objet.

L'Architecte qui fait consacrer ses veilles à l'étude des ordres , apprend à connoître , comme nous venons de le remarquer , leurs différents caractères , pour les placer chacun selon que la convenance semble l'exiger ; il fait plus , il fait les supprimer à propos , & se contente d'en retenir l'expression , expression qu'il conserve dans tous les membres , dans les moulures , dans les ornements des façades . C'est dans l'étude des ordres que les grands hommes qui nous ont précédés , ont comme dans une source féconde , puisé le germe des chefs-d'œuvre qu'ils ont produits . C'est à leur propre gloire ainsi qu'à celle des Princes généreux qui ont encouragé leurs talents qu'ils ont élevé ces illustres monuments qui font passer leur nom à la postérité ; c'est enfin au pied de ces édifices que ceux qui se vouent aux arts , doivent aller consulter les mânes de ces grands hommes ; combien la contemplation de ces miracles de l'art ne les rempliront-ils pas d'admiration ! C'est-là qu'ils sentiront naître en eux cet enthousiasme sublime qui produit les grandes entreprises : une lumiere éclatante brillera alors à leurs yeux étonnés , ils perceront à sa faveur l'obscurité du nuage dont ils étoient enveloppés ; & , échauffé d'une ardeur nouvelle , ils marcheront à grands pas dans la carrière pénible qui conduit à l'immortalité .

TABLE DES MATIERES, DES CHAPITRES ET DES PLANCHES Contenues dans le second Volume.

AVANT-PROPOS.

PRÉCIS DES REGLES CONTENUES DANS LE VOLUME PRÉCÉDENT, SUIVI D'UNE DISERTATION SUR LA NÉCESSITÉ DE L'ÉTUDE DES ORDRES D'ARCHITECTURE.

page 1

Précis de l'Introduction du premier volume. 1

CHAPITRE PREMIER.

DE L'ORDRE DORIQUE. page 1

PLANCHE I.

Du Piédestal & de la Base de la colonne de l'ordre Dorique. 3

PLANCHE II.

De l'Entablement denticulaire & du Chapiteau de l'ordre Dorique, rapporté par Vignole. 7

PLANCHE III.

De l'Entablement mutulaire & du Chapiteau de l'ordre Dorique, suivant Vignole. 10

PLANCHES IV, V & VI.

De l'Entablement & du Chapiteau de l'ordre Dorique, accouplés sur un angle saillant, & groupés dans un angle rentrant. 17

Tome II.

I

T A B L E
P L A N C H E V I I .

<i>Espacement des Colonnes, suivant l'opinion des anciens & des modernes.</i>	24
<i>Des cinq manieres d'espacer les Colonnes, selon Vitruve.</i>	ibid
<i>De l'Accouplement de l'ordre Dorique, selon Vignole.</i>	25
<i>De l'Espacement des Colonnes de l'ordre Dorique, suivant les modernes.</i>	27

P L A N C H E V I I I .

<i>Entablement de l'ordre Dorique à angle saillant & rentrant, d'après le sentiment des modernes.</i>	29
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

P L A N C H E I X .

<i>Portique d'ordre Dorique, avec & sans piédestal, selon Vignole.</i>	31
----------------------------------------------------------------------------	----

P L A N C H E X .

<i>Portiques Doriques, avec les changements nécessaires pour rendre leur ordonnance plus réguliere que dans Vignole.</i>	35
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

P L A N C H E X I .

<i>Des ordres Doriques de Palladio & de Scamozzi.</i>	39
-----------------------------------------------------------	----

A P P L I C A T I O N D E L ' O R D R E D O R I Q U E A L A D É C O R A T I O N D ' U N E F O N T A I N E P U B L I Q U E .

41

P L A N C H E X I I .

<i>Plan développé d'une Fontaine publique d'ordre Dorique.</i>	43
----------------------------------------------------------------	----

P L A N C H E X I I I .

<i>Façade principale d'une Fontaine publique d'ordonnance Dorique, vue du côté de la Place publique.</i>	44
----------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

DES MATIERES. 13

PLANCHE XIV.

Deuxième Façade de la même Fontaine, vue du côté de la cour, mais d'ordonnance Toscane. 46

PLANCHE XV.

Façade latérale & coupe de cette même Fontaine. 47

CHAPITRE II.

DE L'ORDRE IONIQUE. 50

PLANCHE XVI.

Du Piédestal & de la Base de la colonne de l'ordre Ionique. 51

PLANCHE XVII.

De l'Entablement & du Chapiteau de l'ordre Ionique. 55

PLANCHE XVIII.

Développement du Chapiteau Ionique antique. 62

PLANCHE XIX.

Maniere de tracer la volute Ionique, selon Vignole. 64

PLANCHE XX.

Développement du Chapiteau Ionique moderne. 65

PLANCHE XXI.

Développement du Chapiteau Ionique de Michel-Ange. 67

PLANCHE XXII.

Développement du Chapiteau Ionique-Pilastre. 70

PLANCHE XXIII.

Des ordres Ioniques de Palladio & de Scamozzi. 71

*APPLICATION DE L'ORDRE IONIQUE A
L'AVANT-CORPS D'UNE MAISON DE PLAISANCE.* 73

P L A N C H E X X I V.

Avant-corps de la façade d'une maison de Plaisance, décoré d'un ordre Ionique antique. 75

P L A N C H E S X X V & X X V I.

Avant-corps de la même façade, décoré d'un ordre Ionique moderne, avec les deux plans de ces avant-corps. 76

C H A P I T R E I I I.

DE L'ORDRE CORINTHIEN. 78

P L A N C H E X X V I I.

Du Piédestal & de la Base de l'ordre Corinthien. 79

P L A N C H E X X V I I I.

Du Chapiteau & de l'Entablement de l'ordre Corinthien. 83

P L A N C H E S X X I X & X X X.

Feuilles & principaux détails du Chapiteau Corinthien.

P L A N C H E X X X I.

Développement du Chapiteau Corinthien. 89

P L A N C H E X X X I I.

Développement du Plan & de l'Élevation, vus sur l'angle du chapiteau de la colonne Corinthienne. 90

P L A N C H E X X X I I I.

Des ordres Corinthiens de Palladio & de Scamozzi.

P L A N C H E X X X I V.

APPLICATION DE L'ORDRE CORINTHIEN AU FRONTISPICE D'UNE EGLISE EN ROTONDE.

93

DES MATIERES: iii

CHAPITRE IV.

DE L'ORDRE COMPOSITE ROMAIN. 97

PLANCHE XXXV.

Du Piédestal & de la Base de l'ordre Composite. 99

PLANCHE XXXVI & XXXVII.

Du Chapiteau avec son Plan, vu sur l'angle, & de l'Entablement Composite. 100

PLANCHE XXXVIII.

De l'ordre Composite de Palladio & de Scammozzi. 104

PLANCHE XXXIX.

APPLICATION DE L'ORDRE COMPOSITE A UN
ARC DE TRIOMPHE. 106

DES COLONNES TORSÉS. 109

PLANCHE XL.

Maniere de tracer les colonnes Torses. 110

PLANCHES XLI & XLII.

DES ORDRES CARIATIDES ET PERSIQUES. 111

CHAPITRE V.

PROFILS D'ENTABLEMENTS, PUISÉS D'APRÈS DIFFÉRENTS EXEMPLES, ANCIENS
ET MODERNES. 113

PROFILS TIRÉS D'APRÈS LES RUINES DES
PLUS BEAUX MONUMENTS DE LA GRECE.
ibid

PLANCHE XLIII.

De l'ordre Dorique, considéré dans son premier & dans son second état. 114

P L A N C H E X L I V.

Ordre Dorique du Temple de Minerve.

116

P L A N C H E X L V.

Ordre Dorique, considéré dans son troisième état. ib.

P L A N C H E S X L V I & X L V I I.

Ordre Ionique du Temple d'Érechte à Athènes.

117

P L A N C H E X L V I I I.

De l'ordre Cariatide du Temple d'Érechte à Athènes.

119

P L A N C H E X L I X.

*Entablement de l'ordre Corinthien du Temple de Théée,
à Pola en Istrie.*

120

P R O F I L S T I R É S D'APRÈS L E S B A T I M E N T S
A N T I Q U E S D E R O M E. ibid.

P L A N C H E L.

*Entablement Dorique des Thermes de Dioclétien à
Rome.*

121

P L A N C H E L I.

*Entablement Dorique, trouvé joignant l'Eglise de
Sainte-Marie, à Albane près de Rome.*

122

P L A N C H E L I I.

*Entablement Ionique du Temple de la Fortune Virile
à Rome.*

123

P L A N C H E L I I I.

*Entablement Ionique des Thermes de Dioclétien à
Rome.*

124

P L A N C H E L I V.

*Entablement Corinthien du Portique de la Rotonde
à Rome.*

ibid.

DES MATIERES.

IV

PLANCHE LV.

Entablement Corinthien du Frontispice de Néron à Rome. 125

PLANCHE LVI.

Entablement Composite de l'Arc de Titus à Rome. 126

PLANCHE LVII.

Entablement Composite de l'Arc des Lions à Vérone. ibid.

PROFILS DESSINÉS D'APRÈS QUELQUES-UNS DES COMMENTATEURS DE VITRUVE.

PLANCHE LVIII.

Entablement Dorique de Léon-Baptiste Alberti. 128

PLANCHE LIX.

Entablement Dorique de Philibert Délorme. 129

PLANCHE LX.

Entablement Ionique de Léon-Baptiste Alberti. 130

PLANCHE LXI.

Entablement Ionique de Jean Bullant. 131

PLANCHE LXII.

Entablement de l'ordre Corinthien de Philibert Délorme. 132

PLANCHE LXIII.

Entablement Composite de Serlio. 134

PROFILS DE COURONNEMENT DESSINÉS D'APRÈS QUELQUES-UNS DES ÉDIFICES ÉLEVÉS PAR NOS ARCHITECTES MODERNES.

PLANCHE LXIV.

Entablement composé du dessin de Vignole. ibid. d iv

P L A N C H E L X V .

Entablement composé, du dessin de Le Veau. 137

P L A N C H E L X V I .

Corniche composée, du dessin de François Mansard.

138

P L A N C H E L X V I I .

Autre Corniche composée, du dessin de François Mansard.

139

P R O F I L S S I M P L E S E T C O M P O S É S , A P P L I C A -
B L E S A U X D I F FÉ R E N T E S O R D O N N A N C E S
D' A R C H I T E C T U R E .

140

P L A N C H E L X V I I I .

Profils propres aux ordonnances Toscanes. ibid.

— P L A N C H E L X I X .

Profils propres aux ordonnances Doriques. 141

P L A N C H E L X X .

Profils propres aux ordonnances Ioniques. 144

P L A N C H E L X X I .

Profils propres aux ordonnances Corinthiennes. 145

P L A N C H E L X X I I .

Profils propres aux ordonnances Composites. 148P R O F I L S E T O R N E M E N T S , P U I SÉ S D A N S
B I B I A N E , P E I N T R E E T A R C H I T E C T E
I T A L I E N .

153

P L A N C H E L X X I I I .

Profil d'Entablement dans le genre Toscan. ibid.

P L A N C H E L X X I V .

Profil d'Entablement dans le genre Dorique. ibid.

DES MATIERES.

lviij

PLANCHE LXXV.

Profil d'Entablement dans le genre Ionique. 154

PLANCHE LXXVI.

Profil d'Entablement dans le genre Corinthien. 155

PLANCHE LXXVII.

Profil d'Entablement dans le genre Composite. ibid.

PLANCHE LXXVIII.

Chapiteau dans le genre Ionique. 156

PLANCHE LXXIX.

Chapiteau dans le genre du chapiteau Composite Romain. 157

CHAPITRE VI.

INCONVÉNIENTS DE L'ART, INÉVITABLES
DANS L'USAGE D'ÉLEVER DANS NOS ÉDIFICES
PLUSIEURS ORDRES LES UNS AU-DESSUS DES
AUTRES. 159

PLANCHE LXX X.

RAPPORTS QUE DOIVENT AVOIR LES ORDRES
QU'ON VEUT ÉLEVER LES UNS AU-DESSUS
DES AUTRES DANS UNE MÊME FAÇADE. 169

MESURES EXACTES DE QUELQUES ORDRES
D'ARCHITECTURE, EMPLOYÉS SEULS DANS
LES BATIMENTS ANCIENS ET MODERNES.

174

PLANCHE LXXXI.

Ordres du Portique d'Agrippa, de l'Orangerie de Versailles & du Château de Montmorenci. ibid.

PLANCHE LXXXII.

Ordres intérieurs de l'Eglise de l'Oratoire. Ordre extérieur de l'Hôtel de Tingry & du Portail des Dames de l'Annonciade à Saint-Denis. 177

ORDRES D'ARCHITECTURE, EMPLOYÉS SEULS
DANS LES BATIMENTS ANCIENS ET MODER-
NES, ET SURMONTÉS D'UN ATTIQUE. 179

P L A N C H E L X X X I I I.

Ordres du Portail de l'Eglise de Saint-Pierre de Rome,
du Panthéon & du Monastere des Dames de Sainte-
Marie à Chaillot. ibid.

P L A N C H E L X X X I V.

Ordres du Portail de Saint-Nicolas du Chardonnet,
des Façades du Château d'Issi, de la Porte de
l'Hôtel de Jars, & de celle de l'Hôtel du Grand
Prieur de France. 182

ORDRES D'ARCHITECTURE, SURMONTÉS PAR
UN AUTRE ORDRE, EMPLOYÉS DANS NOS
ÉDIFICES SACRÉS ET DANS NOS BATI-
MENTS D'HABITATION. 186

P L A N C H E L X X X V.

Ordres des Portails des Invalides, de l'Oratoire à
Paris, & du Château de Clagny. ibid.

P L A N C H E L X X X V I.

Ordres des Portails de Saint-Roch, des Minimes
& de l'Hôtel de Thiers. 190

P L A N C H E L X X X V I I.

Ordres des Portails de La Merci, des Petits-Pères &
des Feuillants. 195

ORDRES D'ARCHITECTURE, SURMONTÉS D'UN
AUTRE ORDRE, ET CELUI-CI D'UN ATTI-
QUE, EMPLOYÉS DANS NOS PLUS BEAUX
ÉDIFICES. 199

P L A N C H E L X X X V I I I.

Ordres du Vieux-Louvre, du Luxembourg & du
Frontispice du Bureau des Marchands Drapiers à
Paris. ibid.

DES MATIERES. lix

PLANCHE LXXXIX.

Ordres de l'Hôtel de Rohan, du Château de Meudon,
& de l'Hôtel de Noailles à Paris. 205

ORDRES D'ARCHITECTURE, SURMONTÉS DE
DEUX AUTRES ORDRES, FAISANT PAR-
TIE DE LA DÉCORATION DE QUELQUES
ÉDIFICES ANCIENS ET MODERNES. 209

PLANCHE XC.

Ordres du Portail de l'Eglise de Saint-Sulpice, du
Colisée à Rome, & du Portail de l'Eglise de Saint-
Gervais. ibid.

PLANCHE XCI.

Ordres de l'Amphithéâtre de Vérone, du Palais Far-
nèse, & du Palais Barbarini à Rome. 215

PLANCHE XCII.

Ordres de la cour du Vieux-Louvre, du Château des
Tuilleries, du Palais du Luxembourg & du Châ-
teau de Maisons. 217

ORDRES COLOSSAUX, E'LEVE'S SUR UN
SOUBASSEMENT, FAISANT PARTIE DE LA
DÉCORATION DE QUELQUES-UNS DE NOS
ÉDIFICES. 224

PLANCHE XCIII.

Ordres Corinthiens du Péristyle du Louvre, des Bâti-
ments de la Place de Louis XV, de la Place de
Louis le Grand, & de l'ordre Ionique de la Place
des Victoires. ibid

DU CARACTÈRE QU'IL CONVIENDROIT DE
DONNER A CHAQUE GENRE D'ÉDIFICES.

229

TABLE

CHAPITRE VII.

DES BATIMENTS D'HABITATION, E'LEVE'S
DANS LES VILLES ET A LA CAMPAGNE.

DES BATIMENTS E'LEVE'S DANS LES VILLES. 233

Des Palais. ibid.

Des Hôtels. ibid.

Des Bâtiments à l'usage des riches Particuliers. 236

Des Bâtiments élevés pour la demeure des Négociants. 238

Des Bâtiments destinés pour l'Habitation des Com-
merçants. 240

DES BATIMENTS E'RIGE'S A LA CAMPAGNE. 242

Des Maisons Royales. 243

Des Châteaux. 246

Des Maisons de Plaisance. 249

Des Maisons de Campagne. 252

CHAPITRE VII.

DES MONUMENTS E'LEVE'S POUR LA MAGNI-
FICENCE.DES MONUMENTS DURABLES, E'LEVE'S DANS
LES CITE'S. 255

Des Arcs de Triomphe. ibid.

Des Portes Triomphales. ibid.

Des Places Royales & des Monuments qu'elles con-
tiennent. 255

Des Obélisques. 256

Des Théâtres. 261

DES EDIFICES E'LEVE'S EN CHARPENTE A
L'OCCASION DES FÊTES PUBLIQUES. 271

Des Salles de Bals & de Festins. ibid.

DES MATIERES. lxj

<i>Des Feux d'Artifices.</i>	274
<i>Des Illuminations.</i>	276
<i>Des Arcs de Triomphe dressés à l'occasion des Fétes Publiques.</i>	279
DES JOUTES, DES CARROUSELS ET DES TOURNOIS.	281
<i>Des Joutes.</i>	ibid.
<i>Des Carrousels.</i>	283
<i>Des Tournois.</i>	286
<i>Des Combats d'Animaux.</i>	288
<i>Des Waux-Halls.</i>	289
DES DÉCORATIONS E'RIGÉ'ES A L'OCCASION DES POMPES FUNÈBRES.	293
<i>Des Mausolées.</i>	ibid.
<i>Des Catafalques.</i>	295
<i>Des Chapelles Sépulcrales.</i>	299
DES EDIFICES E'RIGÉ'S POUR L'UTILITÉ' PUBLIQUE.	302

CHAPITRE VIII.

DES EDIFICES SACRE'S.	ibid.
<i>Des Eglises en Croix Latine.</i>	305
<i>Des Eglises en Croix Greque.</i>	319
<i>Des Eglises en Rotonde.</i>	321
<i>Des Eglises Conventuelles.</i>	323
<i>Des Métropoles.</i>	325
<i>Des Palais Episcopaux.</i>	329
<i>Des Séminaires.</i>	330
<i>Des Presbyters ou Maisons Curiales.</i>	332
<i>Des Collèges.</i>	335
<i>Des Hôpitaux.</i>	337
<i>Des Cimetieres.</i>	340
<i>Des Sépultures en particulier.</i>	343
<i>Des Charniers.</i>	344

DES DIFFE'RENTES PARTIES QUI CONTRIBUENT A LA DÉCORATION EXTERIEURE DE NOS TEMPLES.

347

<i>Des Portails.</i>	ibid.
<i>Des Porches.</i>	351
<i>Des Tours.</i>	354
<i>Des Clochers.</i>	356
<i>Des Façades latérales des Eglises.</i>	357
<i>De la Décoration du Chevet des Eglises.</i>	359

DES DIFFE'RENTES PARTIES QUI CONTRIBUENT A LA DÉCORATION INTERIEURE DE NOS TEMPLES.

360

<i>Des Nefs.</i>	ibid.
<i>Des Bas-Côtés.</i>	362
<i>Des Sanctuaires.</i>	366
<i>Des Maîtres-Autels.</i>	368
<i>Des Chapelles.</i>	371
<i>Des Sacrifices.</i>	379
<i>Des Chaires à Prêcher.</i>	380
<i>Des Œuvres.</i>	383
<i>Des Buffets d'Orgues.</i>	385

CHAPITRE IX.

SUITE DES EDIFICES ERIGÉ'S POUR L'UTILITÉ PUBLIQUE.

389

<i>Des Hôtels des Monnoies.</i>	ibid.
<i>Des Bourses ou Changes.</i>	391
<i>Des Bibliothèques.</i>	393
<i>Des Académies.</i>	396
<i>Des Manufactures.</i>	398
<i>Des Fontaines.</i>	400
<i>Des Bains.</i>	405

DES MATIERES.

Ixij

<i>DES CHATEAUX D'EAU, DES RE'SERVOIRS ET DES AQUEDUCS.</i>	410
<i>Des Châteaux d'Eau.</i>	ibid.
<i>Des Réservoirs.</i>	412
<i>Des Aquéducs.</i>	414
<i>Des Ports.</i>	418
<i>Des Quais.</i>	420
<i>Des Ponts.</i>	422
<i>Des Marchés.</i>	424
<i>Des Halles.</i>	428
<i>Des Foires.</i>	431
<i>Des Boucheries.</i>	434
<i>Des Casernes.</i>	437
<i>Des Hôtels-de-Ville.</i>	439
<i>Des Observatoires.</i>	442
<i>Des Basiques.</i>	444

C H A P I T R E X.

DES BATIMENTS ÉRIGÉS POUR LA SURETÉ
PUBLIQUE.

<i>Des Arsenaux.</i>	ibid.
<i>Des Prisons.</i>	454
<i>Des Portes de Ville de Guerre.</i>	458
<i>Des Phares.</i>	461

Cette Table & celle du premier volume, ne contiennent que les Matieres, les Chapi-
tres & les Planches.

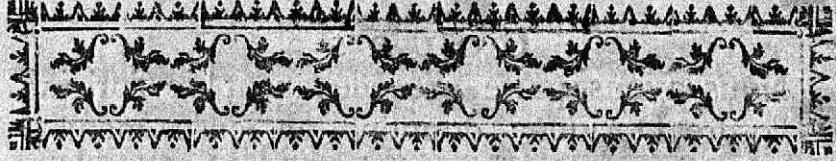
A la fin du sixieme & dernier volume de cet Ouvrage, on trouvera une *Table Alphabetique*, divisée en trois Parties. La pre-

miere rappellera , sous la même dénomination , tous les articles de même genre qui seront répandus dans ces *Leçons* , avec l'indication des volumes & des pages qui en feront mention.

La seconde Partie donnera en particulier , & en forme de *Dictionnaire* , les principaux termes de l'Art expliqués dans les notes , & l'on prendra occasion d'y joindre tous ceux qu'on auroit pu omettre dans ce *Cours*.

Enfin , dans la troisième Partie on rappellera les noms des *Architectes* , soit anciens soit modernes , cités dans ce *Traité* , & l'on y désignera les principaux *Ouvrages* qu'ils ont fait bâtir à Paris ou ailleurs.





COURS D'ARCHITECTURE.

SUITE DU LIVRE PREMIER.
SECONDE PARTIE.

TRAITÉ DE LA DÉCORATION EXTÉRIEURE DES BATIMENTS.

CHAPITRE PREMIER.

DE L'ORDRE DORIQUE.

L'ORDRE Dorique est la première belle production des Grecs; & quoiqu'il soit probable que ce chef-d'œuvre se soit encore perfectionné par ces Peuples lorsqu'ils passerent en Italié sous la domination des Romains, on doit considérer cette découverte en Architecture, comme une de celles qui sont le plus d'honneur à l'esprit humain, sa beauté & sa régularité l'emportant de beaucoup sur les autres compositions de ce genre, imaginées depuis dans la Grèce & dans l'Italie.

Tome II.

A

Nous avons parlé précédemment de l'origine de l'ordre Dorique ; donnons - en ici les meilleures d'après Vignole ; ensuite, selon l'opinion de Palladio , celle de Scamozzi & de quelques - autres Architectes modernes : après quoi nous en ferons l'application à une Fontaine publique , & nous détaillerons les moyens dont nous nous sommes servis pour rendre cet ordre peut-être plus régulier qu'aucun de ceux qui décorent des Bâtiments élevés chez nous , depuis le renouvellement de la bonne Architecture.

Avant d'entrer dans les détails exacts qui contribuent à la perfection de cet ordre , nous remarquerons que la division totale de son ordonnance est la même que celle de l'ordre Toscan , c'est - à - dire , que son piédestal a le tiers de la colonne , & l'entablement le quart : que chacune de ces trois parties sont divisées en trois autres ; enfin celles - ci en plusieurs membres , qu'on appelle moulures , toutes à peu - près semblables à celles désignées figure II de la planche II , ou à celles tracées géométriquement , planches III , IV , V , VI & VII du premier volume.

Nous invitons nos Eleves à examiner de nouveau la construction de ces dernières moulures , avant de tracer l'ordre dont nous parlons , afin de se familiariser avec la maniere de les profiler chacune en particulier , & d'apprendre l'application qu'on en doit faire , non - seulement dans les ordres , mais encore dans tous les genres d'édi- fices , Civils & Militaires.

Nous observerons encore , que le module de cet ordre se divise en douze minutes , comme le Toscan , & que nous ayons placé ici sur deux planches particulières , d'un côté les profils exacts

du piédestal & de l'entablement de Vignole , & de l'autre les changements que plusieurs de nos Architec̄t̄es François ont cru devoir y faire. Ensuite nous expliquerons en quoi consistent ceux qu'il convient d'observer pour rendre son entablement mutulaire ou denticulaire plus régulier.

DU PIÉDESTAL ET DE LA BASE DE LA COLONNE DE L'ORDRE DORIQUE.

PLANCHE PREMIERE.

En parlant du piédestal de l'ordre Toscan , premier volume , page 271 , planche XV , nous avons dit qu'il nous avoit paru nécessaire de faire quelques changements au profil de la corniche qui lui sert de couronnement. Nous rappellerons ici que c'est celle du piédestal Dorique dont nous parlons , qui nous en a donné l'idée , l'ayant trouvée assez enrichie de moulures pour devoir augmenter celles du piédestal Toscan , toutes les autres corniches des piédestaux des ordres étant conformes d'ailleurs à l'expression de chacun d'eux. Néanmoins nous proposons quelques changements à cette corniche du piédestal de Vignole , figure I : c'est par exemple , de retrancher un filet à sa cimaise supérieure , pour le donner à la cimaise inférieure , comme dans la figure II , ayant remarqué que cette première cimaise , composée de trois moulures , devenoit plus riche que celle de la corniche du piédestal Ionique : ce défaut nous a paru essentiel à éviter , les principaux membres qui constituent l'ordonnance entière devant être assortis à l'expression solide , moyenne ou délicate qui caractérise chaque ordre en particulier. Il est plus important qu'on ne s'imagine d'apporter

cette attention , puisque c'est de ces divers rapports considérés d'un ordre à l'autre , que dépend non-seulement la perfection des ordres , mais encore le succès de la décoration de tous les Bâtiments.

En parlant de la base du piédestal Toscan , nous avons aussi estimé nécessaire de réduire celle du Dorique à neuf minutes , au - lieu de dix. Le double socle qu'on remarque figure I , nous paroît un membre inutile , aussi bien que la baguette qui , dans cette base , semble détruire le caractère de virilité attribué à cet ordre. Nous pensons aussi , qu'il conviendroit d'en réduire la saillie à trois minutes , au - lieu de quatre que Vignole lui donne , & de réduire de même la saillie de la corniche de ce piédestal à cinq minutes & demie , au - lieu de six.

A l'égard du dé du piédestal , nous y avons pratiqué une table très-peu saillante , ornée d'un renforcement. Les champs de cette table sont de quatre minutes , & la largeur de ce renforcement d'une minute & trois-quarts. Cet enrichissement nous paroît être le seul qui convient à ce piédestal , encore faut-il supposer que le fût des colonnes soit cannelé ; car s'il étoit lisse , il conviendroit que le dé du piédestal le fût aussi.

La base de la colonne , offerte par Vignole figure I , nous paroît conforme à l'expression de cet ordre , à l'exception de la baguette placée au - dessus du tore , que nous désirerions un peu plus forte , aux dépens du listeaup supérieur , & tel qu'on le remarque dans la figure II , ces deux membres , dans Vignole , ayant trop d'égalité , & paroissant foibles placés sur le tore , qui a quatre minutes de hauteur. Nous rapporterons ici , que quelques Architec̄tes blâment cette ba-

guette, prétendant qu'elle n'est qu'une répétition du tore, qui effectivement n'en diffère que par la grosseur: ils apportent pour autorité la base de la colonne Trajane sans baguette; ils soutiennent qu'elle est d'ordre Dorique, à cause qu'elle a huit diamètres de hauteur. Nous ne sommes point de cet avis; la base Toscane proprement dite, est trop simple; & la base attique, que d'autres Architectes y ont substituée, nous paroît au contraire trop riche. C'est pour cette raison que nous préférions celle que Vignole nous a donnée, dit-il, d'après celle de l'ordre Corinthien du Temple de Jupiter *Stator*, & que Le Mercier a employée depuis à l'ordre Ionique du porche du Vieux-Louvre, du côté de la rue Fromenteau.

Au reste, à en juger par un grand nombre d'exemples antiques, il paroît que les Anciens ont refusé long-temps une base à cet ordre: sans doute que le peu de largeur qu'ils donnoient à leur entrecolonnement a produit la cause de cette suppression, qu'aucun de nos Architectes modernes n'a suivie; cet empâtement a paru indispensable à la colonne, surtout depuis que nos Architectes François ont changé la largeur des entrecolonnements prescrits par Vitruve, ainsi que nous aurons occasion de le dire bientôt, en rendant compte des raisons qui les y ont déterminés.

Au-dessus de cette base, on remarque une partie du fût inférieur de la colonne. Dans la figure I on a tracé des cannelures à *vives-arêtes*, rapportées par Vignole, lesquelles sont composées chacune d'une portion de cercle décrite par un triangle équilatéral, comme l'indique la figure III: peut-être nous a-t-il donné ces cannelures d'après celles des colonnes du Temple de Persépolis, où l'on

en comptoit, au rapport de Chardin (*a*), quarante à chacune, au-lieu de vingt que Vignole a fixées à cet ordre. Quoi qu'il en soit, ces sortes de cannelures nous paroissent peu propres au caractère de solidité de l'ordre Dorique ; nous croyons devoir y substituer celles nommées cannelures à côtes, figure II, & développées figure IV, parce que ces dernières n'interceptent pas totalement, comme les précédentes, la circonference de la colonne, & que d'ailleurs elles présentent moins de petites parties, ainsi qu'on remarque celles du portail de Saint-Sulpice qu'on peut comparer avec celles du portail de S. Gervais, exécutées comme la figure V, mais qui néanmoins ne règnent que dans les deux-tiers supérieurs de l'ordre. Il est bon de remarquer que celles-ci forment un demi-cercle, & que celles que nous proposons figure IV, ne forment qu'une demi-ellipse, dans l'intention d'entamer moins la solidité de la tige de la colonne. Au reste, peut-être vaudroit-il mieux faire indistinctement usage de ces trois différentes cannelures, que d'employer jamais celles nommées méplates dont parle Vitruve, représentées figure VI, parce qu'alors elles ne présentent plus qu'un poligone de vingt côtés, au-lieu de la circonference d'une colonne. Les listeaux ou côtes qui séparent les cannelures proposées ici, sont du quart

(*a*) Ce même Écrivain, en parlant du Temple de Persépolis, appelé aujourd'hui *Tehelminar*, qui veut dire quarante colonnes, rapporte que ce Temple avoit été bâti 450 ans ayant Moïse, qui vivoit 1571 ans avant J. C. : suivant ce rapport, ces colonnes avoient donc été employées environ 800 ans avant les Doriques, qui ont pris naissance dans l'Achaïe : ce qui prouveroit l'ancienneté des colonnes, déjà portées à un certain degré de perfection, 1350 ans ayant notre Ère.

de la largeur de la cannelure. Voyez les différents dessins des cannelures, puisés dans nos plus célèbres édifices françois, planche VIII, premier volume : exemples néanmoins dont il faut faire un usage prudent. Celles que nous avons rapportées ne peuvent pas toujours servir d'autorité, leur succès dépendant de l'analogie qu'elles doivent avoir avec le caractère de richesse, ou la simplicité de l'ordre auquel elles sont adaptées.

N'oublions pas de dire ici, que le commencement des cannelures doit prendre naissance immédiatement après le congé, soit dans la partie inférieure de la colonne, soit dans sa partie supérieure.

*DE L'ENTABLEMENT DENTICULAIRE,
ET DU CHAPITEAU DE L'ORDRE DORIQUE DU THÉÂTRE DE MARCELLUS,
RAPPORTÉ PAR VIGNOLE.*

PLANCHE II.

Cette planche offre, figure I, l'entablement denticulaire & le chapiteau de l'ordre Dorique du Théâtre de Marcellus, rapporté par Vignole ; cet entablement, quoique tiré d'un des plus beaux exemples antiques, nous paroît peu propre à la décoration des dehors ; il est composé en général de trop petites parties, & le cavet de sa cimaise supérieure est une moulure trop délicate pour la solidité de cet ordre : d'après ce sentiment, il convient donc de ne l'employer que dans les dedans, & pour cela de réduire sa hauteur au cinquième de l'ordre, au-lieu du quart, comme dans la figure II, par la raison que

tous ses membres étant plus légers que ceux de l'entablement mutulaire , il convient que sa hauteur soit moins considérable. D'ailleurs il faut observer que la colonne du Théâtre de Marcellus n'a que quinze modules , au-lieu de seize , cette colonne étant sans base , à l'imitation de celles des Grecs. D'un autre côté , il faut convenir que les denticules attribués à cet entablement , rendent plus facile son application dans la décoration de nos bâtiments , que les mutules , ce qui n'a pas peu déterminé quelques-uns de nos Architectes François à lui donner la préférence au mutulaire , même dans les dehors , ainsi que l'a fait François Mansard au portail des Minimes ; cet exemple néanmoins ne peut devenir une autorité pour nos Eleves , à moins qu'on ne veuille , comme lui , surmonter le Dorique d'un ordre Composite ; ce qui ne doit se permettre qu'avec beaucoup de circonspection. Nous ne conseillerions jamais d'élever , avec encore moins de vraisemblance , l'ordre Corinthien sur le Dorique , tel qu'on le remarque aux portails des Eglises de Saint - Roch , & de l'Oratoire. Nous observons encore , que la simplicité des membres de l'architrave s'accorde assez peu avec la richesse & l'élégance des moulures de la corniche & de son plafond ; la bonne Architecture prescrit nécessairement une relation exacte entre toutes ses parties , pour qu'elles soient véritablement recommandables ; autrement l'édifice n'offre plus que des beautés désassorties , au-lieu de cette unité qui en fait le mérite principal.

Le chapiteau qu'on voit au-dessous de cet entablement , figure I , nous paroît d'une belle proportion ; mais nous ne saurions approuver les trois régllets placés au-dessus du gorgerin ; cette

répétition de moulures , semblables les unes aux autres , paroissant monotone & de mauvais goût , nous préferons l'astragale du chapiteau de Vignole , figure II , quoique composé des mêmes moulures que celui placé au-dessous du gorgerin de ce chapiteau , & faisant partie du fût supérieur de la colonne.

La figure II de cette même planche offre cet entablement denticulaire réduit au cinquième de la hauteur de l'ordre , avec les changements que plusieurs Architec̄tes modernes ont cru devoir faire dans plusieurs de ses membres : par exemple , de substituer d'autres moulures à sa cimaise supérieure & inférieure , de rendre son plafond ou sofite moins compliqué , enfin de pratiquer une double platebande à son architrave ; autant de changements nécessaires qui nous paroissent produire le meilleur effet , & dont nous recommandons l'imitation à nos Eleves ; en substituant néanmoins , selon le besoin , telles autres moulures qui leur paroîtront convenables dans les cimaises de la corniche. On remarquera que nous avons incliné en sens contraire le sofite du larmier de la figure II , comparé avec celui de la figure I , pour des raisons d'optique , faciles à imaginer ; & que nous avons aussi supprimé dans le plan , figure III , les goutes distribuées dans les cassettes du Théâtre de Marcellus , comme ornement postiche , & peut-être de mauvais goût , malgré l'autorité des anciens à cet égard ; nous les remplaçons , comme dans la figure IV , par des cassettes plus régulières , composées de moins petites parties , & dans lesquelles on peut mettre des rosaces ou autres ornements symboliques , relatifs à l'application de cet ordre pour la décoration intérieure.

Pour parvenir à réduire cet entablement au

cinquième , on pourroit faire une échelle d'un nouveau module , ou bien , comme dans cette planche , se servir de celui de la colonne , qui ne donnera à cet entablement que trois modules deux minutes ; sçavoir , dix minutes à l'architrave , quinze à la frise , & treize à la corniche ; les autres mesures se trouveront par les cotes indiquées dans la figure II.

En comparant ces deux entablements mis à côté l'un de l'autre , il est aisé de s'appercevoir de l'élégance de celui-ci , sur celui-là , & de reconnoître combien cette légéreté est nécessaire pour les dedans : légéreté qui pourroit autoriser peut-être à donner à la colonne un module de plus de hauteur , pour rendre toute cette ordonnance plus propre à figurer avec les autres membres d'Architecture qui s'emploient dans l'intérieur des porches , des galeries , des vestibules où l'application de cet ordre semble convenir.

*DE L'ENTABLEMENT MUTULAIRE,
ET DU CHAPITEAU DE L'ORDRE
DORIQUE , SUIVANT VIGNOLE.*

P L A N C H E I I I.

La figure I offre l'entablement mutulaire de Vignole , qui , comme dans tous ses autres ordres , a le quart de la hauteur de la colonne : cet entablement , sa projection , la division de ses principaux membres , ses moulures , en un mot , toutes les parties qui le composent , nous paroissent être un chef-d'œuvre qu'il dit lui-même avoir composé d'après plusieurs fragments antiques. Nous ne releverons point ici quelques

légères imperfections que nous y avons remarquées, & que plusieurs de nos Architectes François ont su rectifier pour le porter encore à un plus grand degré de perfection; néanmoins comme ces derniers ont écarté diversement leurs colonnes dans une même ordonnance, & que souvent ils ont accouplé cet ordre, il en est résulté nécessairement des altérations dans la proportion & la disposition de cet entablement, pour parvenir à rendre son plafond plus régulier. Expliquons ici sommairement les différents moyens dont plusieurs de ces mêmes Architectes se sont servi; cette explication préparera nos Eleves à concilier les règles que les Grecs nous ont prescrites concernant leur Dorique avec notre Architecture, qui diffère assez de celle de ces Peuples & de ceux de l'Italie qui leur ont succédé.

La figure II fait voir une partie des changements que nous voulons indiquer. Par exemple ici l'entablement a un quart de module de plus que dans Vignole, l'architrave a douze minutes, la frise vingt-une, & la corniche dix-huit, au total quatre modules & un quart.

Cet entablement que nous avons porté au-delà du quart de la hauteur de la colonne, paroîtra peut-être un peu considérable. Nous rendrons compte dans la suite du motif qui nous y a déterminés. Nous nous contenterons ici de rapporter, que presque tous les entablements des ordres Doriques trouvés dans les débris des monuments d'Athènes, avoient encore plus d'élévation, puisqu'au rapport de M. le Roi, celui du Temple de Minerve élevé dans la Citadelle de cette Ville, a douze pieds de hauteur, sur une colonne de trente-un pieds sept pouces & demi. Il est vrai que les

colonnes de ce Temple n'ont que six diamètres, au-lieu de huit attribués aujourd'hui à l'ordre Dorique; mais du moins est-il certain que les anciens ont porté leurs entablements bien au-delà du quart de la hauteur de l'ordre.

Notre intention n'est pas d'approuver cet excès. Nous avons même déjà remarqué que Vignole étoit presque le seul Architecte moderne qui ait porté ses entablements au quart de l'ordre, que Palladio ne leur a donné que le cinquième, & Scamozzi presque toujours entre le quart & le cinquième; mais il n'est pas moins vrai que lorsqu'on ne peut s'en dispenser, on peut varier la hauteur des entablements, pourvu toutefois que la proportion de l'ordre n'en souffre aucune altération.

Avant d'entrer dans quelques détails touchant les changements utiles à faire à l'entablement de Vignole, pour concilier les préceptes des anciens avec les découvertes des modernes, donnons une idée de l'opinion de quatre de nos plus célèbres Architectes François à cet égard, & faisons part à nos Eleves des avantages ou des désavantages qu'ont produits dans nos bâtiments leurs différents systèmes; ensuite nous expliquerons les moyens dont nous nous sommes servis nous-mêmes pour rendre cet ordre encore plus régulier que ne l'ont fait nos prédécesseurs.

Jacques Debrosses, au portail de Saint-Gervais, a fait indistinctement les métopes distribués dans sa frise, quarrés, barlongs ou oblongs, & en a usé à peu-près de même au Luxembourg. François Mansard, au portail des Minimes & à la façade extérieure des Ecuries du Château de Maisons, pour rendre ses métopes réguliers dans l'accouplement de ses colonnes, a fait pénétrer les bases

& les chapiteaux. Libéral Bruant, au frontispice du Bureau des Marchands Drapiers, a diminué le bas de ses colonnes pour en rapprocher les bases & faire ses métopes quarrés. Louis le Veau, au portique Dorique de la Cour Royale du Château de Vincennes, a augmenté la hauteur de sa colonne d'un module, pour augmenter celle de sa frise, écarter ses triglyphes, & parvenir à faire ses métopes quarrés. Nous ne pouvons dissimuler que tous ces différents moyens présentent autant d'imperfections qui rangent la plupart de nos productions de ce genre, dans la classe de la médiocrité; car enfin il faut convenir que la véritable Architecture exige la plus grande sévérité; & cependant rien de si irrégulier que tous les ordres Doriques, qui, en France, décorent nos bâtiments, même les plus renommés.

On doit déjà appercevoir, dans les figures II & III de la planche que nous décrivons, les changements qu'offrent ces figures, comparées avec celles I & IV de cette même planche. Par exemple, dans la figure II la frise A, a vingt-une minutes de hauteur, au-lieu de dix-huit: la largeur du triglyphe B, & du mutule C, est de quatorze minutes au-lieu de douze; enfin le chemin ou listeau D, a une minute & demie, au-lieu d'une demi-minute: intervalle qui rapproche moins les calettes & les mutules que dans la figure IV. On doit aussi remarquer, dans les figures II & III, que nous avons donné une minute de saillie aux triglyphes, au-lieu d'une demi-minute prescrite par Vignole. Tous ces changements, qui détruisent les petites parties, détachent les membres les uns des autres, & donnent un caractère de relief à tous les détails de cet entablement, nous ont paru nécessaires ici,

parce que, non-seulement l'expression de cet ordre est virile, mais parce que, comme nous l'avons dit ailleurs, il est destiné pour les dehors de nos bâtiments, & que pour cette raison tous les objets qui le composent doivent se montrer en grand.

Nous avons déjà rapporté les tentatives qu'ont faites Debrosses, Mansard, Bullant & le Veau, comme n'ayant d'autre but que de chercher les moyens d'accoupler les colonnes de l'ordre Dorique; remarquerons que ces divers moyens nous nous ont paru très-imparfaits; c'est pour cela que nous en allons tenter d'autres qui pourront contribuer à rendre l'application de cet ordre plus générale.

Les anciens donnoient à l'espacement de leurs colonnes une largeur relative à leurs différents genres d'édifices, & en fixoient les espacements de cinq manieres que nous rapporterons planche VII. Examinons pourquoi il n'est pas toujours possible de s'en tenir à ces espacements rapportés par Vitruve, sur-tout lorsqu'il s'agit de l'ordre Dorique. Les Grecs faisoient la largeur du métope égale à la hauteur de la frise, & celle-ci d'un module & demi : ils donnoient au trigliphe un module de largeur; d'où il suivoit que de l'axe d'un trigliphe à l'autre, il ne pouvoit y avoir que deux modules & demi; en sorte que les plus petits espacements étoient de cinq modules, les suivants de sept modules & demi, de dix modules, &c. disposition réguliere sans doute, mais qui ne peut précisément être suivie que lorsque l'ordonnance du bâtiment n'exigera aucun accouplement. Or comme il arrive souvent qu'à l'exemple des modernes l'accouplement de cet ordre devient nécessaire; d'une part, pour apporter plus de variété dans l'ordonnance des façades; de l'autre,

pour procurer une plus grande apparence de solidité aux angles des avant-corps, & leur donner un plus grand entrecolonnement dans leur milieu; il en résulte que lorsqu'on veut accoupler les colonnes, & suivre la distribution des métopes & des triglyphes des anciens, les colonnes ne peuvent s'accoupler sans que leurs bases se pénètrent de quatre minutes, ainsi qu'on le remarque au portail des Minimes; autrement il faudroit renoncer à la régularité de l'entablement, & faire les métopes d'angles plus larges que ceux placés dans l'espace des entrecolonnements, comme on l'apprécie à Saint-Gervais, au Luxembourg, au Château de Maisons & ailleurs. Rendons compte de la source de ces deux inconvénients.

La saillie de la base de l'ordre Dorique selon Vignole, est de cinq minutes. Pour que les bases ne se pénètrent point, l'ordre étant accouplé, il est de nécessité d'écartier l'axe des deux colonnes de trente-quatre minutes; sçavoir, de douze minutes pour chaque demi-diamètre, & de cinq minutes pour chaque base; total, trente-quatre minutes. Car autrement, pour que les axes des colonnes tombent à plomb de ceux des triglyphes, il ne faut leur donner que trente minutes, comme Vignole, & nous venons de voir qu'il en falloit nécessairement donner trente-quatre, pour éviter la pénétration des bases. Bruant n'a guère été plus heureux en voulant éviter les deux inconvénients ci-dessus; il a diminué ses colonnes d'environ deux minutes vers la base, & réduit la saillie de ces dernières à quatre minutes & demie, au-lieu de cinq: il a sans doute évité par-là, la pénétration des bases, & l'irrégularité de la frise; mais il a renflé ses colonnes, & porté les deux

modules vers le tiers inférieur du fût. Cet exemple a eu peu d'imitateurs, n'ayant pas paru naturel au plus grand nombre, que le foible portât le fort; d'ailleurs ce renflement paroît contraire aux lois de la solidité, & mécontente l'œil, sur-tout lorsqu'il est trop considérable. Le Veau, déjà cité, est peut-être tombé dans un défaut plus contraire encore aux préceptes de l'Art; il est vrai qu'il a conservé la saillie de ses bases entière, & rendu la distribution de sa frise régulière; mais il faut remarquer que pour y parvenir, il a augmenté la hauteur de sa colonne d'un module, ce qui la rend grêle, lui ôte son caractère de virilité, & semble lui faire porter, avec peine, le surplus de hauteur qu'il a donnée à l'entablement, en l'augmentant d'un quart de module. Nous pourrions rapporter encore une infinité d'autres exemples pour le moins aussi abusifs, des moyens que la multitude des Architectes de la seconde classe a employés; comme, par exemple, d'avoir supprimé les triglyphes & les métopes dans la frise; de n'avoir placé des triglyphes qu'à plomb de l'axe des colonnes, & de les avoir supprimés au-dessus des entrecolonnements; d'avoir fait dans une même ordonnance, tantôt les métopes quarrés, tantôt barlongs ou oblongs; d'avoir placé dans la même corniche des mutules sur les avant-corps, des denticules sur les arrière-corps; enfin d'avoir presque tous négligé les angles rentrants: de maniere qu'on n'y aperçoit le plus souvent qu'un quart de mutule, qu'on voit au contraire, dans les angles saillants, des intervalles si considérables, qu'il semble que la partie supérieure de la corniche ne puisse se soutenir en l'air, faute d'y remarquer des mutules plus rapprochés, qui en rendant cet angle moins foible

foible en apparence, feroient paroître sa saillie plus supportable, sur-tout lorsqu'elle est apperçue sur la diagonale.

Examinons à présent de nouveaux moyens qui nous fassent éviter la pénétration des bases & même des chapiteaux lorsque l'ordre est pilastre, & qui conservent la frise & la corniche réguliere, tant dans les angles saillants, que dans les angles rentrants.

*DE L'ENTABLEMENT ET DU CHAPITEAU
DE L'ORDRE DORIQUE, ACCOUPLED
SUR UN ANGLE SAILLANT, ET GROUPE
DANS UN ANGLE RENTRANT.*

PLANCHES IV & V.

Nous venons de voir que pour que les bases des colonnes & les chapiteaux pilastres de l'ordre Dorique ne se pénètrent point, il faut donner entre les deux axes des triglyphes, trente-quatre minutes au-lieu de trente; que pour cela on doit donner vingtune minutes à la hauteur de la frise. Nous dirons ici, qu'il faut donner vingt minutes de largeur aux métopes, & quatorze de largeur aux triglyphes, ainsi qu'on le remarque planche IV; que par ce moyen le rapport de la largeur à la hauteur du triglyphe restera le même que dans Vignole, c'est-à-dire, qu'il fera de quatorze minutes sur vingtune, celui de Vignole étant de douze sur dix-huit. Suivant ces nouvelles mesures le mutule aura aussi quatorze minutes de largeur, & quatorze de saillie; d'où il doit résulter une variété assez intéressante, puisque le plafond de ce mutule se trouvera un quarré parfait, placé au-dessus du triglyphe, conservé de forme oblongue, comme deux est à trois; & qu'au con-

traire le métope se trouvera être aussi un quarre parfait, couronné par une cassete de forme bar-longue, comme on le voit en A, planche V. Nous rappellerons que dans cette même planche & la précédente, nous avons donné une minute de saillie au trigliphe Q, au-lieu d'une demi-minute que lui donne Vignole, ce trigliphe nous ayant paru avoir trop peu de saillie, & les canaux trop peu de profondeur, ainsi qu'on peut s'en convaincre planche III, figures I & I V. On devra aussi s'apercevoir du meilleur effet que doit produire le chemin ou listeau D, porté à une minute & demie dans ce dessin, au-lieu d'une demi-minute.

Si dans un bâtiment on ne devoit faire ni avant-corps, ni ressaut, ni retour, les changemens dont nous venons de parler seroient suffisants pour l'aecouplement des angles saillants de l'ordre Dorique, & l'on en seroit quitte pour donner trente - quatre minutes d'axe en axe d'un trigliphe à l'autre, & de même dans l'étendue de l'entrecolonnement, en supposant même qu'on voulût placer un métope ou un trigliphe sur le milieu de l'arcade qui y seroit contenue; mais ici il s'agit de parvenir à rendre cet ordre applicable à tous les genres d'ordonnance d'Architecture civile & militaire; il faut donc employer d'autres moyens, non-seulement pour rendre les angles rentrants des façades, plus réguliers que ne l'ont fait nos prédecesseurs, mais encore pour que toutes les parties qui entrent dans la composition de cet ordre soient aussi de la plus grande perfection: nous croyons y être parvenus dans les compartiments du plan de cet entablement, planche V, qui exige que de l'axe E F on

donne trente-neuf minutes (*b*), au-lieu de trente-quatre proposées pour les colonnes accouplées des angles saillants. Parce moyen le chemin ou listeau *D*, régnera d'une égale largeur & autour des mutules *G* & au tour des calettes *H*. Cette attention essentielle est échappée à presque tous nos Architectes; c'est néanmoins de-là que dépend le succès des compartiments du soffite de l'entablement de cet ordre, & celui des ordres Ionique, Corinthien & Composite.

Ces réflexions, plus importantes qu'on ne s'imagine, doivent du moins apprendre à nos Eleves qu'il est nécessaire de se rendre compte des plus petits détails, avant même de vouloir établir dans leurs murs de face, la largeur & la saillie des avant-corps, le rapport des trumeaux avec les portes & les croisées, l'espacement de leurs entrecolonnements; enfin l'application des membres d'Architecture qui doivent les remplir.

Si cependant les trente-neuf minutes que nous exigeons d'un axe à l'autre, nuisoient à la relation qu'on est obligé d'observer entre les dehors & les dedans de l'édifice, on pourroit réduire cette distance *E F*, à trente minutes & demie, au-lieu de trente-neuf, comme dans la planche VI: distance suffisante pour que du moins les angles des

(*b*) Nous ferons observer que par le moyen de ce nouvel arrangement, le métope d'angle *a* devient de quelques minutes plus large que ceux des faces *b*; mais nous avons cru devoir passer sur ce défaut d'égalité en faveur de la régularité du plafond de cette corniche; parce que, d'un côté, ce double métope n'étant jamais apperçu que d'angle, il ne peut sembler disparate, ses retours se retrécissant par l'optique; & que de l'autre on peut, si l'on juge à propos, placer un angle de triglyphe pour séparer les deux métopes, comme l'exprime celui ponctué *c*.

deux mutules angulaires A se touchent sans se pénétrer. Il est vrai qu'il résulte de ce rapprochement que le chemin ou listeau B se trouve intercepté autour de la cassette C , & que d'ailleurs cette dernière se trouve plus petite que celle de l'angle E : défaut de symétrie contraire en quelque sorte à la sévérité de cet ordre ; aussi nous préferons toujours les compartiments de la planche V à ceux de la planche VI ; ce que nous conseillons d'autant plus volontiers , qu'ayant donné en 1764 le dessin du portail de l'Eglise de Metz , dont les colonnes Doriques ont quatre pieds & demi de diamètre , & dont le plafond de l'entablement est exécuté tel que le présentent les compartiments de la planche VI , nous nous sommes reprochés de n'avoir pas observé ce listeau continu , plus possible à pratiquer dans un monument de l'espèce de celui dont nous parlons , que dans tout autre genre d'édifices destinés à l'habitation.

Il faut remarquer que dans la planche IV on ne trouvera , pour la largeur du métope , que vingt minutes , pendant que sa hauteur est de vingt une ; mais cette différence nous a paru devoir être telle , parce que sa largeur s'apperçoit toujours entière & sans altération , au lieu qu'il n'en est pas de même de sa hauteur qui se trouve altérée par la saillie du listeau de l'architrave toujours de deux minutes ; en sorte qu'il est aisé de concevoir que les vingt une minutes données en réalité à la hauteur de la frise se trouveront réduites en apparence à vingt , ce qui fera paroître alors le métope quarré. Qu'on y prenne garde , il ne suffit pas toujours de la théorie de l'Art ; il faut lui associer les règles de l'optique , & prévoir la différence que doit occasionner la saillie des

membres inférieurs sur la hauteur de ceux qui se trouvent au-dessus.

Les mesures cotées assez exactement dans les planches dont nous venons de parler, semblent nous dispenser ici d'entrer dans un détail plus circonstancié; d'ailleurs nous supposons que ceux qui auront intérêt de s'appliquer à l'étude de cet ordre, auront acquis préliminairement les connaissances qui leur sont nécessaires pour y parvenir, par l'aspect des dessins & la lecture du premier volume, mais principalement par l'examen qu'ils auront fait des bâtiments que nous avons cités plus d'une fois, & qui, quoiqu'assez irréguliers pour la plupart, ne les amèneront pas moins à sentir l'utilité de notre procédé, & à découvrir à l'avenir les moyens d'employer cet ordre avec plus de succès que ne l'ont fait précédemment nos Architec̄tes.

En décrivant l'ordre Toscan, nous n'avons parlé ni des entrecolonnements, ni des portiques que Vignole nous en a donnés, l'entablement de cet ordre n'apportant aucune sujέtion qui puisse gêner l'Architecte pour l'espacement des colonnes; d'ailleurs les portiques avec ou sans piédestal, qu'il nous propose, nous ont paru trop imparfaits pour les rapporter dans ce Cours. Il n'en est pas de même pour l'ordre dont nous parlons. Ici tout importe, sans compter que ce que nous cherchons à approfondir par cette théorie, est autant de connoissance acquise pour les ordres suivants, toujours moins difficiles dans l'exécution que le Dorique. Ne craignons donc point de nous étendre un peu: diffusions-nous nous répéter quelquefois, ne négligeons aucun des éclaircissements qui fassent concevoir à nos Eleves combien il seroit

intéressant pour l'Art de pouvoir appliquer plus souvent cet ordre à nos édifices ; c'est ce qui arriveroit sans doute, si une fois on pouvoit parvenir, soit par ce que nous en enseignons, soit par d'autres tentatives plus heureuses, encore à l'employer sans inconvenient. Nos plus habiles Architectes y renoncent volontairement par la crainte de ne pouvoir éviter les difficultés qu'il entraîne. Nous ne parlons point de ceux qui, sans aucune doctrine, en font souvent parade dans leurs compositions, sans s'être jamais rendu compte des obstacles qui se présentent pour concilier les préceptes des anciens avec les procédés des modernes. Au reste, nous proposons notre système sans aucune prétention ; nous convenons même qu'il n'est pas sans défauts, puisque l'entablement a trois minutes au-delà du quart ; qu'il a aussi une minute de saillie de plus que dans Vignole ; en sorte que ces augmentations peuvent paroître considérables, Vignole ayant déjà porté au quart de la colonne son entablement : ce rapport a été combattu par Palladio & Scamozzi ; le premier n'ayant donné à l'entablement que le cinquième ; le dernier entre le quart & le cinquième. Voici néanmoins ce que nous avons à répondre en faveur de notre opinion. Le Veau a donné de même un quart de module de plus à l'entablement de son portique Dorique de Vincennes ; mais nous avons l'avantage sur lui, d'avoir conservé la proportion à la colonne, tandis qu'il a donné à la sienne dix-sept modules au-lieu de seize ; hauteur prescrite par la plupart des modernes, ne parlant pas ici des anciens qui leur ont donné long-temps beaucoup moins. Nous observerons encore, que si notre entablement paroît forcé, du moins avons-nous conservé

l'ordre dans toute sa virilité , & qu'étant du sentiment de ne jamais employer les ordres d'Architecture que dans les grands édifices , cette augmentation d'un quart de module semble se perdre par son élévation , toujours de quarante ou cinquante pieds , par la voracité de l'air qui l'environne , & par le point de distance d'où il doit être apperçu ; qu'enfin les métopes , dans toute l'étendue de l'ordonnance , paroissent quarrés , & que cette regularité sans doute est préférable aux exemples des bâtiments déjà cités. Quoi qu'il en soit nous abandonnons aux vrais Architectes à prononcer sur cet objet. Pleins d'estime pour les ouvrages de nos prédecesseurs , nous dirons que Debrosse à Saint-Gervais & au Luxembourg , Mansard au Château de Maisons , ont peut-être cru pouvoir se dispenser de faire les métopes quarrés sur leurs colonnes accouplées , fondés sur l'autorité de Vitruve , liv. 4 , chap. 3 , qui prétend que les métopes doivent être plus larges dans les extrémités du bâtiment ; à cause , dit-il , qu'il convient de faire porter les triglyphes sur le nu du retour de la frise , & non sur l'axe de la colonne d'angle. Il est vrai qu'en s'exprimant ainsi il fait entendre que cette maniere de placer le triglyphe apporte un défaut de symétrie dans la décoration extérieure des Temples , & que cette raison a plus d'une fois fait renoncer à employer cet ordre dans leurs frontispices , plutôt que de négliger la sévérité qu'il semble exiger : il cite *Tarchesius* , *Psytheus* , & même *Hermogenes* , comme autant d'Architectes qui en ont usé ainsi. Combien des nôtres ont été moins réservés à cet égard , puisqu'ils nous ont offert , dans presque toutes leurs productions , tous les défauts dont nous

avons parlé , & qu'il seroit essentiel d'éviter , pour employer à l'avenir l'ordre Dorique avec tout son éclat , puisqu'il est plus propre que tout autre à décorer les Monuments sacrés , les Edifices publics , les Palais des Rois , & généralement tous les bâtiments où la dignité , & la simplicité doivent avoir le pas sur la magnificence des ornements , que semble exiger l'application des autres ordres , à l'exception du Toscan.

*DE L'ESPACEMENT DES COLONNES ,
SUIVANT L'OPINION DES ANCIENS
ET DES MODERNES.*

P L A N C H E V I I .

*Des cinq manieres d'espacer les colonnes selon
Vitruve.*

Nous rapportons ici ces divers espacements , non qu'on puisse les regarder comme une regle qu'on doive suivre , mais plutôt comme une preuve de la sévérité dont les anciens usoient dans la composition de leurs bâtiments , & de l'attention qu'ils avoient à mettre des rappers entre leur entrecolonnement & le diamètre de leurs colonnes. Il est vrai que la plupart des productions antiques n'offrent pas toujours des colonnes espacées selon cette méthode , & que chez nous c'est la distribution des murules & des modillons des corniches , qui doit décider leur largeur , & non précisément un diamètre & demi , deux diamètres , deux diamètres & demi , trois diamètres ou quatre diamètres , comme l'expriment les entrecolonnements marqués A , B , C , D , E , appelés par Vitruve ,

picnostenstyle, *systyle*, *eustyle*, *diastyle* & *areostyle*, autant d'espacements qu'il est bon de connoître, afin de puiser dans les sources qui seules peuvent nous apprendre quand nous devons imiter les premières règles, ou nous en écarter pour parvenir à un plus grand degré de perfection.

De l'Accouplement de l'ordre Dorique selon Vignole, dont les bases se pénètrent de quatre minutes.

Nous avons déjà reconnu que, selon la disposition des métopes & des triglyphes, distribués dans les frises des ordres Doriques des anciens, on ne peut accoupler les colonnes, sans que les bases se pénètrent de quatre minutes, & même les chapiteaux lorsqu'on emploie des pilastres, comme on l'a fait au portail des Minimes; c'est pourquoi nous avons tracé sur cette planche figure F, le plan de cet accouplement, à dessein de rappeler non-seulement ce que nous avons déjà dit, mais pour que d'un seul coup d'œil on puisse appercevoir la différence de l'approchement de ces deux colonnes, comparé avec l'accouplement G, ainsi que le petit entrecolonnement H, celui I, K, enfin celui L; ce sont là presque les seuls qu'on puisse mettre en œuvre pour les raisons de solidité que nous expliquerons bientôt.

Avant de parler de l'espacement que doivent avoir les colonnes de l'ordre Dorique, disons un mot des raisons qui ont déterminé la plupart de nos Architectes à faire usage des colonnes accouplées dans la décoration de leurs bâtiments: accouplements regardés néanmoins par plusieurs comme une innovation contraire en quelque sorte à la

réularité de la belle Architecture. Il est cependant certain que ceux d'entre nos modernes qui ont été de cet avis en ont trouvé plus d'un exemple dans les ouvrages antiques , tels que dans la façade du Temple de Trévi , dans l'intérieur de celui de Bacchus près de Rome , dans un arc de triomphe qui se voit à Pole en Dalmatie , & ailleurs. D'après ces autorités , Bramante sans doute n'a pas hésité d'en faire usage dans plusieurs endroits du Vatican , Michel-Ange les a employées à la tribune qui soutient la coupole de Saint-Pierre ; Sangalo , Labaco son Eleve , & les autres Architectes d'Italie les ont presque tous placés dans leurs productions ; ces derniers ont été imités à leur tour , par nos Architectes François ; Ducerceau les a mises en crédit dans son livre ; Delorme en a exécuté aux Tuilleries ; Metezeau au Château neuf de Saint - Germain - en - Laye ; Debrossé au Luxembourg & à Saint - Gervais ; Le Mercier au Louvre , & Mansard à Maisons : tous ces Artistes célèbres en ayant donné l'exemple à ceux de notre temps , cet usage se perpétuera vraisemblablement à l'infini , contre l'opinion de ceux qui , sans trop savoir pourquoi , préfèrent les colonnes solitaires , sans se rendre compte du motif qui a porté à cette innovation ; rebutés seulement par l'abus qu'en ont fait plusieurs , ils croient devoir imiter l'antique , & refusent de se tendre au bien que peut produire l'une & l'autre maniere , réunie avec art dans l'ordonnance de nos édifices , ainsi que Palladio & Scamozzi en ont usé avec autant de goût que de discernement. Il est vrai qu'il ne faut pas faire un trop fréquent usage de l'accouplement dont nous parlons. Par exemple on ne peut les approuver dans les parties intermédiaires

des avant-corps du Vieux-Louvre, ni dans celui de l'Hôtel de Soubise ; ils font au contraire un merveilleux effet aux Châteaux de Maisons, de Clagny, au péristile du Louvre ; d'où il résulte que ce n'est pas de l'accouplement des colonnes qu'on a droit de se plaindre, mais du mauvais usage qu'en ont fait plusieurs Architectes. Réflexion qu'il est important de ne pas négliger avant d'approuver ou condamner les accouplements ; car enfin il ne faut pas douter que ceux-ci, les colonnes groupées, les colonnes solitaires, même les pilastres disposés avec discernement, peuvent également bien réussir, s'ils sont amenés sur la scène par le genre de l'édifice. Ce sera donc toujours à l'Architecte, & non à l'Architecture qu'il faudra s'en prendre, lorsque faute du génie & du véritable goût de l'Art, les façades de nos bâtiments ne pourront s'attirer le suffrage des connoisseurs, parce que nos jeunes Architectes voudront s'en tenir aux seuls éléments, pour produire des compositions qui ne peuvent devenir des chefs-d'œuvre que par le fruit d'une étude réfléchie & d'une longue expérience. Mais revenons à l'espacement régulier que doivent avoir les colonnes de l'ordre Dorique suivant les modernes. Nous aurons occasion ailleurs de discuter d'une manière plus intéressante encore, l'avantage des colonnes accouplées sur les colonnes solitaires.

De l'espacement des colonnes de l'ordre Dorique suivant les modernes.

Les figures G, H, I, K, L, sont dessinées ici suivant les nouveaux espacements des triglyphes, qui, au-lieu de trente minutes comme ceux des

anciens, sont écartés d'axe en axe de trente-quatre minutes ; d'où il s'ensuit que l'accouplement G est sans aucune pénétration ; que même il feroit possible de pratiquer un petit interstice d'une demi-minute entre les deux tores pour les séparer, & les plinthes qui les soutiennent, afin d'empêcher par-là leur approximation, toujours vicieuse en Architecture. Pour y parvenir, on pourroit, comme en a usé Bruant, diminuer la saillie de chaque base d'un quart de minute, ou aplatisir insensiblement les deux tores vers leur attouchement, pour produire l'interstice que nous semblons désirer.

Nous avons indiqué dans cette planche VII, l'entrecolonnement L, comme le plus grand espace-ment qu'on puisse mettre en œuvre ; cela peut être vrai, sur-tout si l'on donne un certain diamètre aux colonnes ; car il faut savoir qu'il ne suffit pas d'avoir attention d'observer le rapport que doit avoir la largeur de l'entrecolonnement majeur, relativement à la hauteur de l'ordre ; ce rapport, quelque intéressant qu'il soit, ne regarde que la seule beauté de l'ordonnance ; il est un autre motif plus important encore, qui regarde la solidité, lequel consiste à ne pas donner trop de portée à l'étendue de l'architrave, qui doit toujours se mesurer à raison du diamètre de la colonne, à raison de la largeur de l'entrecolonnement, & à raison de leur éloignement sur le nu du mur qui leur sert de fond. Perrault au péristile du Louvre, nous a montré tout ce que pouvoit l'art dans l'ordonnance & dans la construction de ce superbe édifice. Par exemple, il a osé donner vingt-quatre pieds de portée à l'architrave, de l'avant-corps du milieu de sa façade, dont les

colonnes à la vérité sont approchées du pilastre adapté au mur de face ; il a donné seize pieds aux entrecolonnements des pavillons , & seulement douze pieds d'écartement à ceux de la colonnade. Il est bon aussi d'observer que toutes ses colonnes sont accouplées , ce qui non-seulement multiplie les points d'appui , mais procure encore une plus grande résistance au poids des architraves. Si nous nous sommes hâtés de faire cette citation , qui n'appartient qu'à la théorie ; c'est pour faire connoître de bonne heure à nos Eleves , que les premiers pas qu'ils doivent faire dans les éléments de l'Art , doivent être accompagnés des observations préliminaires qui amènent à la pratique , & qui dans la suite doivent gouverner leurs différents genres de productions.

*ENTABLEMENTS DE L'ORDRE DORIQUE
A ANGLES SAILLANTS ET RENTRANTS,
D'APRÈS LE SENTIMENT DES MODERNES.*

PLANCHE VIII.

En décrivant la planche I V , nous avons déjà dit quelque chose des angles saillants & rentrants , & annoncé qu'il falloit donner trente-quatre minutes d'un axe à l'autre pour les angles saillants , & trente-neuf pour que le plafond des angles rentrants fût régulier , comme le fait voir la figure D , planche V. Notre intention n'est pas ici de revenir sur cet objet ; mais de faire voir , figure première , que lorsqu'on introduit des pilastres derrière les colonnes , que ces dernières , à cause de leur diminution , se trouvent réduites à vingt minutes ,

pendant que les pilastres en conservent vingt-quatre dans toute leur hauteur ; que le sofite de l'architrave , pour porter à plomb du fût supérieur de la colonne , doit être en retraite de deux minutes sur le pilastre de l'angle rentrant , ainsi qu'il est pratiqué au péristile du Louvre , à moins que , comme dans la figure II , on ne juge à propos de faire porter à faux d'une minute l'architrave sur le fût supérieur de la colonne , pour ne porter en retraite sur le pilastre , que d'une minute , comme on le remarque au portail des Minimes.

Dans la figure III , le pilastre derrière la colonne , est réduit dans toute sa hauteur à vingt-deux minutes , au - lieu de vingt-quatre qu'il devoit avoir ; par ce moyen l'architrave , comme dans la figure précédente , porte en retraite d'une minute sur le pilastre , mais du moins il n'y a point de porte-à-faux sur la colonne , ainsi qu'on peut le voir au portail de Saint-Roch.

Enfin la figure IV , à l'imitation du portail des Quatre-Nations , offre un pilastre diminué comme la colonne , en sorte que les deux fûts supérieurs étant égaux , l'architrave porte également sur l'un comme sur l'autre , sans retraite ni porte-à-faux.

Nous n'entreprendrons point de décider sur ces différents moyens employés par nos Architectes François. Le genre de l'édifice & la prudence de l'Architecte doivent seuls indiquer le choix qu'on en peut faire. Nous dirons seulement en passant , que dans les édifices colossaux , on pourroit faire usage de la figure I , moins vicieuse à certains égards , que le dessin de la figure II , qui néanmoins pourroit trouver sa place dans l'intérieur des bâtiments ; qu'à la rigueur , la figure III pourroit être employée dans le premier étage d'une

façade qui se trouveroit élevée sur un soubassement ; & que si jamais on pouvoit faire usage de la figure IV , ce ne devroit être que lorsque les colonnes seroient placées immédiatement devant les pilastres , sans aucun retour ni ressaut. Le fruit ou talus que produit au pilastre la diminution de la colonne , est contraire à la sévérité de la bonne Architecture , qui semble exiger que toutes les surfaces planes soient rectilignes dans leur élévation. Ces diverses observations ont lieu pour tous les ordres : aussi venons - nous de citer indistinctement pour exemple , le périphile du Louvre , & le portail des Quatre - Nations d'ordre Corinthien , & les portails des Minimes & de Saint - Roch , d'ordre Dorique , n'ayant eu ici pour objet que la maniere de faire porter les sofites des Architraves & sur les colonnes & sur les pilastres , lorsqu'ils se trouvent réunis dans une même ordonnance.

*PORTIQUES DORIQUES, AVEC ET SANS
PIÉDESTAL, SUIVANT VIGNOLE.*

PLANCHE IX.

Nous avons tracé sur la même planche les deux portiques Doriques proposés par Vignole , c'est-à-dire , la moitié de celui avec piédestal , & la moitié de celui sans piédestal , non que nous soyons satisfait de ces deux genres d'ordonnance , mais dans l'intention de discuter sans partialité tout ce qui nous y a paru contraire au rapport que les parties doivent avoir avec le tout , & principalement avec l'expression de l'ordre qui doit donner le ton à tous les membres d'une pareille décoration.

Dans la figure première, on peut remarquer combien la colonne A, élevée sur son piédestal, diffère de diamètre de celle B, figure II, dont la base porte sur le sol du pavé, & combien cependant les pieds-droits C paroissent lourds & massifs, comparés avec la largeur de la colonne ; & combien au contraire ceux D semblent grêles & sveltes : on peut encore remarquer combien l'archivolte E paroît petit, & le claveau F considérable, devant compter pour rien la continuité de l'astragale G, qui remplit mal cet espace. L'archivolte H & le claveau I sont beaucoup mieux en rapport avec l'ordre, que les précédents ; mais l'imposte K descend trop vers le milieu de la hauteur du fût de la colonne ; autant d'imperfections que nous n'avons pas cru pouvoir nous dispenser de rapporter ici, & qui regnent dans tous les portiques de Vignole, à commencer par le Toscan, jusqu'au Composite. Nous ne pouvons non plus passer sous silence, le défaut de rapport que l'on doit remarquer entre la petitesse des trumeaux & la largeur des arcades, principalement celui de la figure II, qui n'a que trois modules de largeur, pendant que les arcades en ont sept ; de sorte que ce trumeau se trouve moindre que la moitié de la largeur des vides qu'il sépare : du moins celui de la figure I, égale la moitié de la largeur de l'arcade ; mais pour cela il n'en est pas plus tolérable, les pleins d'une ordonnance Dorique devant être virils comme l'ordre : autrement on allie ensemble les contraires, & l'on péche alors incontestablement contre les principes de l'Art les plus approuvés. Nous remarquerons aussi, que la hauteur des arcades de ces deux portiques Doriques sont seulement du double de leur largeur,

& qu'il seroit mieux , ainsi que nous l'avons observé dans nos définitions , premier volume , page 30 qu'elles eussent deux fois & un sixieme , pour les faire différer du Toscan , & mettre une hauteur progressive entre celle de ce dernier ordre , & celle des ordres Ionique , Corinthien & Composite. Nous renvoyons aussi à nos définitions pour les rapports que nous avons désiré qu'on observât entre les trumeaux & la largeur des ouvertures , ces principes généraux devant s'appliquer à tous les genres d'ordonnances.

La source des défauts que nous venons de remarquer , provient sans doute de la sujexion qu'apportent les triglyphes distribués dans la frise de l'entablement. Mais n'est-il pas des moyens de concilier la régularité de ces membres essentiels à l'ordre Dorique , avec ceux qui doivent déterminer , accompagner ou enrichir ces arcades d'une maniere plus analogue au caractere de cet ordre ? Oui , & c'est ce que nous tenterons de deux manieres dans la planche X.

Avant d'y passer , disons un mot sur les plans placés au bas de ces portiques. Vignole a engagé ses colonnes d'un tiers de diamètre dans tous ses ordres. Nous avons déjà prévenu combien une colonne perdoit de sa beauté lorsqu'elle se trouvoit engagée , & combien il seroit intéressant de les isoler , à l'exception cependant de l'ordre Toscan , où cette maniere semble ajouter à la rusticité réelle de cet ordre , une rusticité apparente , souvent utile aux édifices Navals & Militaires ; mais non , ou rarement dans l'Architecture Civile.

Il nous reste à parler des ornements de l'ordre Dorique de Vignole , tels que les têtes des victi-

mes, les bassins & autres instruments des sacrifices du Paganisme qu'il a placés dans les métopes, à l'exemple du Théâtre de Marcellus, ainsi que les roses, les oves, les patenotes & les rez-de-cœur appliqués au chapiteau; les gouttes, les fleurons & les foudres distribués dans les calettes du sofite du larmier; enfin les rosaces pratiquées dans des tables sur les côtés de l'archivolte: Sculpture qui nous paroît non-seulement assez inutile dans les dehors, mais souvent peu convenable au motif qui fait éléver l'édifice. Debrosse l'a mal-adroite-ment imitée au Palais du Luxembourg; il l'a même confondue, & avec les attributs du Christianisme, & avec les allégories de la Fable. D'ailleurs il faut y penser, les ornements dans cet ordre, ne peuvent avoir lieu que pour les édifices de marque, que lorsque les cannelures sont admises aux colonnes, les calettes affectées au sofite du larmier, & les espèces de frises placées dans les plafonds des architraves; autrement les ornements s'y trouvent déplacés, &, encore une fois, ils conviennent peu dans les façades extérieures, étant plus convenable de s'en tenir aux seuls membres d'Architecture qui y sont attribués, & bien capables de les faire figurer dans tous les genres de bâtiments, sans l'appareil d'une Sculpture souvent aussi négligée qu'indiscrète.



*PORTIQUES DORIQUES, AVEC LES
CHANGEMENTS NÉCESSAIRES POUR
PARVENIR A RENDRE CETTE ORDON-
NANCE PLUS REGULIÈRE QUE DANS
VIGNOLE.*

PLANCHE X.

Cette planche présente deux dessins différents ; celui de la figure première, est composé d'après l'espacement des triglyphes prescrit par les anciens, c'est-à-dire, que depuis l'axe A, jusqu'à l'axe B, il n'y a que sept modules six minutes, parce que l'espacement de chaque triglyphe n'a que trente minutes. Le dessin de la figure II, est composé suivant l'opinion des modernes ; en sorte que de l'axe B, jusqu'à l'axe C, il y a huit modules quatre minutes, chaque espacement de triglyphe d'un axe à l'autre étant de trente-quatre minutes au - lieu de trente, à cause de l'accouplement des colonnes, souvent reconnu nécessaire dans nos compositions françoises : ce n'est pas que nous voulions blâmer ici l'espacement des colonnes des édifices antiques, dont la disposition & la symétrie continue produissoit le plus grand effet ; mais comme cette maniere, quelque intéressante qu'elle soit, s'ajuste difficilement avec l'usage & la relation que nous cherchons à mettre entre l'extérieur & l'intérieur de nos édifices, particulièrement de ceux destinés à l'habitation ; nous avons cru devoir indiquer ici la maniere employée par les modernes à cet égard.

Dans la planche précédente, on a remarqué la moitié du portique avec piédestal, & un autre sans piédestal : dans la planche dont nous parlons,

nous avons évité ces deux manières si opposées l'une à l'autre ; le piédestal, selon nous, ne servant qu'à rendre l'ordre chétif : d'un autre côté, sa suppression totale rend presque toujours les colonnes colossales, lorsqu'on vient à les comparer avec les membres d'Architecture qui les accompagnent. Pour éviter ces deux inconvénients, dans la figure première nous avons substitué au piédestal un socle de trois modules de hauteur, & dans la figure II nous lui avons donné le cinquième de celle de la colonne, compris base & chapiteau : ces socles nous paroissent préférables à beaucoup d'égards aux piédestaux ou à leur entière suppression ; d'une part, pour préserver le bas de la colonne de l'humidité du pavé ; & de l'autre, pour procurer plus de hauteur à l'ordre, & rendre son diamètre plus en rapport avec les membres d'Architecture qui occupent l'espace des entrecolonnements.

En général le dessin de la figure II nous paraît préférable à celui de la figure I : l'ouverture de l'arcade D est plus grande ; les pieds-droits E, les alettes F, l'imposte G, l'archivolte H, & le claveau I, sont plus en rapport avec le module de l'ordre ; enfin le trumeau est d'une largeur plus relative avec celle de l'arcade, que dans la planche précédente. Le trumeau de la figure I, se trouve aussi assez bien en rapport avec l'arcade K ; mais cette dernière est trop petite, & le claveau, ou plutôt la distance depuis L jusqu'à M, trop élevée & trop massive, quoiqu'elle soit remplie par une table propre à recevoir une inscription d'un usage assez nécessaire dans les frontispices de nos édifices d'importance ; mais du moins faut-il faire en sorte que cet objet de nécessité ne soit jamais

pris aux dépens de l'accord général qui doit régnier entre le tout & les parties de la décoration. Sans doute on auroit pu faire l'ouverture de cette arcade K , plus grande , ou du moins plus large ou plus élevée ; mais ce dernier moyen auroit rendu le trumeau plus étroit ; ce qui , pour ainsi dire , auroit détruit la solidité apparente de ce portique , de tous les défauts le moins excusable en Architecture. D'ailleurs on peut remarquer dans ce dessin , que l'imposte N semble couper la hauteur du fût de la colonne en deux également ; ce qui arriveroit nécessairement sans l'alette O , qui renferme le pied-droit P : défaut qu'il faut éviter absolument ; jamais une telle production ne pouvant s'attirer le suffrage des connoisseurs , parce qu'une petite porte , une colonne moyenne , un très-grand claveau , ne peuvent produire une belle ordonnance en pareille circonstance : & dans le cas de la largeur d'un entrecolonnement donné , il vaudroit peut-être mieux se passer d'inscription & préférer une ouverture à plate - bande avec chambranle , contrechambranle , & un attique tel que l'expriment les lignes ponctuées , tracées sur ce même dessin , & qu'on le remarque dans beaucoup d'édifices antiques , & à Paris au Val-de-Grâce , à la Sorbonne & ailleurs. Cependant lorsque les arcades peuvent avoir lieu , & qu'elles se trouvent en rapport & avec l'ordre & avec l'entrecolonnement , comme dans la figure II ; certainement elles méritent la préférence sur toutes les autres formes d'ouvertures ; celles à plate-bande , ainsi que nous l'avons remarqué précédemment , semblant devoir être réservées pour les croisées , & les arcades plein-cintre , pour les portes qui donnent entrée à l'édifice , pourvu toutefois que

leur largeur & leur hauteur ne paroissent ni trop petites comme celle K, ni trop considérablement grandes, comme celle qui se remarque au rez-de-chaussée de la cour du Vieux-Louvre.

Au bas de cette planche nous avons tracé le plan de ces deux especes de portiques, & en avons isolé les colonnes. Celle de la figure I est seulement adossée contre le mur; celle de la figure II l'est devant un pilastre, & celui-ci est engagé dans le mur de face; ces deux exemples sont également bons à suivre. Il faut seulement remarquer, que la colonne Q, moins écartée du mur que la colonne R, procure une saillie S bien moins considérable que celle T, puisque celle-là n'est que de vingt minutes, & celle-ci de trente-huit: saillies qu'il est nécessaire de comparer l'une avec l'autre avant de déterminer la largeur des entrecolonnements, pour connoître la portée des architraves, & pouvoir faire un choix de ces deux exemples; les lois de la solidité déterminant souvent la forme du plan, & l'ordonnance des façades.

Avant de passer à l'application de l'ordre Dorique à l'Architecture, donnons dans la planche suivante, comme nous l'avons fait pour le Toscane, premier volume page 281, planche XVII, l'ordre Dorique de Palladio & celui de Scamozzi, afin d'exciter nos Eleves à consulter les plus habiles Auteurs qui ont écrit sur les cinq ordres dont nous traitons ici.



*DES ORDRES DORIQUES DE PALLADIO
ET DE SCAMMOZZI.*

PLANCHE XI.

De l'ordre Dorique de Palladio.

FIGURE PREMIERE.

Lorsque Palladio donne une base à sa colonne, il la fait attique, & donne à son ordre seize modules, à son entablement trois modules trois-quarts, & à son piédestal quatre modules deux-tiers. Il a supprimé dans la corniche de son entablement, les denticules & les mutules. Nous avons trouvé sa corniche toscane, premier volume, planche XVI, compliquée de moulures trop finieuses; peut-être serions-nous tout aussi bien fondés à trouver celle-ci trop peu composée de membres d'Architecture, la suppression des larmiers mutulaires & denticulaires ne pouvant convenir que dans les bâtiments où l'on retranche l'ordre, pour n'en retenir que l'expression virile. Chambray applaudit fort à la suppression de la baie de cet ordre. Il s'en faut bien que nous soyons de son avis, à moins qu'il ne s'agisse dans la Gravure, la Peinture ou la Sculpture, de représenter quelques fabriques, quelques anciennes ruines des premières productions des Grecs; mais aujourd'hui que les bases sont reconnues universellement nécessaires, ce seroit une erreur au contraire, quoi qu'en dise Chambray, de se singulariser au point de vouloir retrancher cet empâtement à la colonne. Nous préférerons aussi la base

de Vignole , à celle attique que Palladio lui donne , & nous pensons de même pour le chapiteau qui se remarque ici ; les trois réglets qu'il place sous le quart de rond , imités sans doute du Théâtre de Marcellus , nous paroissent une répétition mal entendue.

DE L'ORDRE DORIQUE DE SCAMMOZZI.

F I G U R E I I.

Scamozzi donne dix-sept modules de hauteur à sa colonne , à son piédestal quatre modules & demi , & à son entablement quatre modules un quart : ce dernier nous paraît en général d'une composition plus savante que le précédent ; mais sa corniche , qui n'a que des denticules , nous semble moins virile que celle de Vignole , qui a des mutules ; & par conséquent elle est moins propre à servir de couronnement à l'ordre Dorique , à moins , comme nous l'avons remarqué ailleurs , qu'on ne la réserve pour l'intérieur des bâtiments. Nous trouvons aussi qu'il a donné peut-être trop de hauteur à son architrave , & trop peu d'élévation à sa frise. Au-lieu de trois réglets placés sous le quart de rond de son chapiteau , il propose un filet & un talon pour éviter la répétition du double astragale de celui de Vignole ; mais il n'a pas pris garde que ce membre est précisément le même que celui qui couronne son tailloir. Ces observations nous paroissent essentielles à faire ici , parce que c'est par la comparaison des divers sentiments des Auteurs , qu'on peut parvenir à faire un choix judicieux des exemples qu'ils nous donnent , & qui puisse apporter une certaine variété

dans nos compositions. D'ailleurs qu'on y prenne garde : pour cette raison, nous ne rapportons que ceux des trois plus célèbres interprètes de Vitruve, & nous passons sous silence les Bullant, les Barbaro, les Cattaneo dont nous parlerons ailleurs, mais qui tous, nous osons le dire, nous paroissent bien inférieurs à Vignole, Palladio & Scamozzi.

Appliquons à présent l'ordre Dorique que nous venons d'enseigner, à une Fontaine publique, & rappelons ce que nous avons dit de l'ordre Toscan, en décrivant dans le premier volume les planches XVII, XVIII, XIX & XX. Nous avons cru devoir répéter cet ordre à cette Fontaine vue du côté de la cour, afin de le rendre familier à nos Eleves, & de les accoutumer à passer du simple au composé.

Application de l'ordre Dorique à la décoration d'une Fontaine publique.

Lorsque nous avons cité le Palais du Luxembourg, le portail des Minimes, le frontispice du Bureau des Marchands Drapiers, le portique de Vincennes, & que nous avons rendu compte des diverses tentatives qu'avoient faites nos plus célèbres Architectes, pour parvenir à concilier ensemble les procédés des anciens avec ceux des modernes, touchant l'ordre Dorique ; nous n'avons pas laissé ignorer, combien ces diverses tentatives laissoient encore de choses à désirer, pour rendre son ordonnance parfaitemenr réguliere. Qu'euisse donc été alors, si nous avions entrepris de relever les inadvertances qu'on remarque dans l'application de cet ordre aux portails de Saint-Roch, de l'Oratoire, des Barnabites, de

la Charité , des Jacobins , de Saint-Louis à Versailles , des Invalides , de la façade du Temple du côté de la rue , de la Compagnie des Indes , & de tant d'autres productions Doriques , foibles imitations des différents procédés des Debrossé , des Mansard , des Bruant & des le Veau , tant de fois cités , qui toutes , à l'exception des trois dernières , offrent autant de compositions au-dessous de la médiocrité , qui doivent annoncer à nos Eleves , combien il leur est essentiel de se surveiller lorsqu'ils voudront acquérir quelque célébrité dans cette partie de l'Architecture. Au reste , nous offrons ici la décoration de cette Fontaine & ses développements , non comme un exemple pour les hommes véritablement instruits , mais comme un guide pour nos Eleves , qui les fasse parvenir insensiblement à des compositions plus régulières que la plupart de celles dont nous venons de parler.

Ce monument , situé dans le fond d'une des Places de nos villes frontières , nous avoit été demandé sur les dimensions que nous rapportons ici , & il fait partie d'un projet plus considérable que nous donnerons dans les volumes suivants , lorsque nous traiterons des bâtiments d'utilité.

Cet ordre Dorique est élevé sur un soubassement de la hauteur des trois septièmes de l'ordonnance Dorique , y compris ses deux socles & son entablement : hauteur assujettie à celle des ailes des bâtiments pratiqués du côté de la cour , & d'expression Toscane , plus propre que toute autre à la décoration du château d'eau , placé dans le fond de la cour en opposition de ce monument , & destiné à contenir le réservoir & les magasins nécessaires à un bâtiment de cette espece.

PLANS DÉVELOPPÉS DE CETTE
FONTAINE.

PLANCHE XII.

Les figures A, B, C, D, présentent autant de portions des différents plans de ce monument ; celle A, donne celui du soubassemement ; celle B, celui pris au-dessus de ce soubassemement ; celle C, celui du plafond de l'entablement Dorique, & celle D, celui de la plate-forme qui termine la partie supérieure de cet édifice, autant de développements dont il faut se rendre compte, non-seulement pour concevoir toutes les différentes parties qui doivent entrer dans la composition d'un tel projet, mais aussi pour déterminer d'une maniere très-précise la largeur des entrecolonnements, la sujétion qu'exigent les angles saillants & rentrants, la largeur que les empâtements des parties inférieures doivent avoir pour soutenir les parties supérieures, la variété qu'on peut apporter dans l'ordonnance des différentes façades d'un édifice, enfin le moyen, dans ce dernier cas, de raccorder les diverses hauteurs & saillies des entablements, dans leurs retours, lorsque le monument se trouve isolé. Toutes ces difficultés vaincues ici, se concevront encore mieux par le développement des planches suivantes, & la description que nous en allons faire en peu de mots, notre dessein n'étant pas de répéter ce que nous avons déjà dit tant de fois concernant l'espacement des métopes & des triglyphes qui, dans les angles saillants, doivent avoir trente-quatre minutes, & trente-neuf dans les angles rentrants : moyen infaillible si une fois notre opinion à cet égard est approuvée.

par les Maîtres de l'Art, en se ressouvenant néanmoins, que pour y réussir, il faut éviter dans ces compositions toutes formes circulaires, sinuées ou obliques, aussi-bien que les angles aigus ou obtus; car les surfaces planes & les angles droits, sont les seuls qui conviennent au caractère viril de cet ordre, malgré l'autorité de quelques exemples contraires assez célèbres. En effet rien n'est si intéressant dans l'Architecture, que de savoir accorder le mouvement des plans avec le caractère de l'ordre, qui décide ordinairement le style qui doit présider dans la décoration des façades.

FAÇADE VUE DU COTÉ DE LA PLACE PUBLIQUE.

P L A N C H E X I I I.

Nous avons cherché à donner un certain relief à la décoration de cette façade; ce mouvement rectiligne nous a paru nécessaire ici, cet édifice devant être apperçu d'un point de distance fort éloigné, & cependant être susceptible de détails intéressants lorsqu'il seroit vu de près. Nous avons retranché dans ce dessin la plus grande partie de la Sculpture qu'on avoit exigée de nous lorsque nous reçumes des ordres de faire ce projet. Nous pensons depuis long-temps qu'il seroit à désirer que les vrais Architectes puissent devenir entièrement les maîtres de leurs productions. Combien de chefs-d'œuvre dans notre Art, cessent de nous paroître tels, par l'entêtement ou l'ignorance des personnes qui nous mettent en œuvre. Quand les hommes en place feront-ils très-persuadés que la belle Architecture se suffit à elle-même,

que la Sculpture n'y doit être appelée que pour la symboliser, & jamais pour l'enrichir avec excès? Quand se persuadera-t-on que la principale beauté des édifices d'importance depend de la justesse de leurs proportions, de leur situation, du choix des matières, & de la perfection de la main d'œuvre. Quoi qu'il en soit, nous n'avons pu retrancher dans ce dessin tous les ornements que nous aurions désiré, parce qu'originirement cette ordonnance en devant recevoir beaucoup (c), il nous a fallu dans le temps composer le mouvement du plan & de l'élévation pour pouvoir la faire recevoir avec une sorte d'avantage. Sans cette considération, peut-être aurions-nous préféré un avant-corps, au-lieu de l'arrière-corps qui se remarque au milieu de ce monument; mais comme il nous falloit placer une statue de Neptune en bronze avec les allégories relatives à cette Divinité, nous avons pensé qu'elle ne pouvoit être mieux située qu'au pied d'un grand entrecolonnement, & qu'il seroit avantageux de la mettre à couvert sous la saillie du sofite de l'architrave. Sous cette statue & dans la hauteur du soubassement, nous avions placé un piédestal en forme de vase que nous avons supprimé ici, & à la place duquel nous avons préféré un nappe d'eau qui, par sa chute, annonce le volume considérable de celle contenue dans le réservoir placé dans la partie supérieure du Château d'eau auquel

(c) M. de Montulé, amateur de goût & bon connoisseur, a dans son Cabinet le modèle très-précieux de cette Fontaine, que nous avions fait faire avant de passer à l'exécution, & dans lequel est exprimée toute la Sculpture en bronze & en marbre qu'on avoit exigée de nous, & dont nous avons retranché la plus grande partie dans le dessin qui se voit ici.

ceste Fontaine sert de frontispice. Nous avons aussi supprimé deux crédences en marbre, ornées de bronze, que nous avions placées au pied des bases des petits entrecolonnements des avant-corps, comme autant d'objets plus riches qu'intéressants, considérés avec l'ensemble général de ce monument. Il est vrai que toutes ces différentes parties de Sculpture procureroient à cet édifice des eaux jaillissantes, trop négligées peut-être parmi nous ; mais aussi faut-il convenir qu'elles ne sont jamais mieux placées que dans les Fontaines découvertes, comme il s'en remarque en Italie, & dans quelques-unes de nos Provinces méridionales ; au-lieu que celles dont nous parlons, étant d'un style plus grave, semblent exiger plus de retenue dans la composition de leur ordonnance.

FAÇADE VUE DU CÔTÉ DE LA COUR.

PLANCHE XIV.

Cette façade est d'ordonnance Toscane, parce qu'elle devoit figurer, comme nous l'avons annoncé, avec les ailes des bâtiments de la cour, & particulièrement avec le Château d'Eau placé précisément vis-à-vis cette façade. Cette ordonnance tient un peu de la richesse du dessin précédent ; mais nous osons croire qu'elle produit un assez bon effet, & nous l'avons préférée à toute autre composition que nous aurions pu choisir dans nos porte-feuilles : premièrement parce qu'en général ce projet a été étudié avec soin avant de passer à l'exécution : secondement, parce que cette ordonnance Toscane, telle que

nous la donnons ici, pourroit s'appliquer à la principale façade d'une Fontaine qu'on voudroit ériger dans une petite Ville ou dans les Faubourgs d'une grande Capitale, pour servir & de Fontaine publique & de réservoir capable de distribuer ses eaux dans différents quartiers, où il feroit nécessaire de veiller à la salubrité & à l'utilité des habitants. Une autre raison qui nous a fait préférer ici l'ordonnance Toscane à celle Dorique; c'est qu'ayant appliqué dans le premier volume cet ordre à une Porte de Ville, nous avons cru qu'il feroit utile, dans ces Leçons, d'offrir une seconde composition Toscane, pour présenter à nos Eleves plus d'une production en ce genre, & rappeler au plus grand nombre l'usage que l'on peut faire de cet ordre, son mérite essentiel dépendant de l'application plus ou moins judicieuse qu'on en peut faire, en imitant sur-tout la manière savante dont l'a employé Hardouin Mansard à l'Orangerie de Versailles & qu'on l'a pratiquée au Château - neuf de Saint-Germain-en - Laie: deux chefs-d'œuvre Toscans qui prouvent assez que l'Architecture la plus simple, même la plus rustique, lorsqu'elle est mise en œuvre par les grands Maîtres, & relativement à l'objet qui la produit sur la scène, peut trouver place dans les ouvrages de génie, ainsi que dans les occasions les plus importantes: témoin encore l'usage qu'en ont fait les Romains lorsqu'ils ont voulu préconiser la gloire de Trajan.

*FAÇADE LATÉRALE ET COUPE DE CETTE
MÊME FONTAINE.*

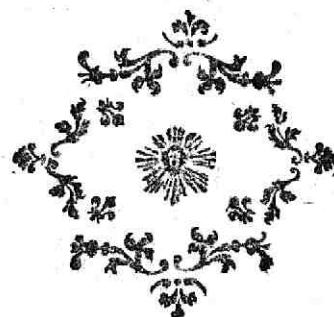
PLANCHE X V.

La figure I fait voir l'élévation de la face laté-

rale de cette Fontaine , & au bas la coupe d'une portion de l'une des galeries qui conduisent à couvert dans l'intérieur des bâtiments placés derrière cet édifice. Cette façade n'offre rien d'intéressant que la table saillante que nous avons placée vers l'extrémité supérieure des deux entablements : table qui nous a paru nécessaire pour masquer la disparité des différents profils Toscan & Doriques des deux Plinthes , qui , venant mourir contre la saillie de cette même table , empêchent qu'on n'apperçoive leur pénétration & la dissonnance qu'on auroit remarquée sans cette ressource ; autrement il auroit fallu que l'ordonnance des deux façades fût la même , ce qui auroit empêché de faire prééminer celle du côté de la place sur celle du côté de la cour ; ou bien l'on auroit été forcé de faire celle-ci d'ordonnance Dorique , ce qui ne se pouvoit raisonnablement à cause de son regard avec les bâtiments placés dans le fond de la cour , qui , par leur destination , exigeoient un caractère plus simple & d'un style plus rustique assorti à leur usage. D'un autre côté ce dessin n'est pas inutile , puisqu'il rend compte à nos Eleves des développements qu'ils sont obligés de faire de toutes les parties de leur projet , avant d'arrêter aucune des façades principales , & avant d'avoir construit les différents plans que nous avons donnés , planche X I.

La figure II fait voir la coupe de ce monument , & les différentes ordonnances de ses façades , l'une Dorique , l'autre Toscan , séparées seulement par un mur de six pieds d'épaisseur dans toute la hauteur de l'ordre ; dans le soubassement on a pratiqué une voûte de 15 pieds de largeur , qui , en économisant la matière , procure un magasin

gasin servant de dépôt pour les outils & ustensiles relatifs à un édifice de ce genre : au-dessus de ce monument on voit le profil de la terrasse qui le met à couvert , & à laquelle on monte par des escaliers pratiqués dans les deux avant-corps de ce monument , lesquels sont exprimés dans les plans précédents. Ces escaliers ont leur entrée à rez-de-chaussée sous la galerie qui donne entrée à tout l'édifice.





CHAPITRE II.

DE L'ORDRE IONIQUE.

CET ordre, d'une proportion moyenne entre le précédent & le Corinthien qui va suivre, est la seconde production des Grecs en ce genre. Nous ne rappellerons point ici ce que nous en avons dit en parlant de son origine; nous avouerons seulement, que celui que Vignole nous propose nous paroît bien inférieur, ainsi que le Composite, à ses autres ordres, quoiqu'il nous le donne comme une imitation d'après Vitruve, & que celui-ci l'ait annoncé comme un des plus célèbres exemples de l'antiquité.

Nous allons donner dans les planches suivantes, comme dans l'ordre Toscan & Dorique, d'un côté l'ordre Ionique de Vignole, de l'autre les changements que nos modernes ont cru devoir y faire, selon les différentes occasions qu'ils ont eues de l'employer dans leurs diverses productions; néanmoins nous ne changerons rien aux rapports que Vignole a observés dans les principaux membres de cet ordre; rapports qu'il a rendus communs à tous: ainsi le piédestal aura toujours le tiers de la colonne, & l'entablement le quart. Les changements dont nous parlons ne regardent guere que les parties de détails, & nous en expliquerons l'objet en décrivant les planches où ces changements se trouveront placés.

Nous ne donnerons dans les développements de cet ordre Ionique, ni les entrecolonnements, ni les portiques que Vignole & d'Aviler, son

commentateur, nous ont donné. Ce que nous avons enseigné à cet égard en traitant de l'ordre Dorique, doit servir pour les cinq ordres; d'ailleurs il faut savoir que les denticules dont Vignole a enrichi son entablement, n'apportent pas, à beaucoup près autant de difficultés, pour l'espacement des colonnes, que les mutules de l'ordre Dorique ou les modillons des ordres Corinthien & Composite, membres capitaux & de la distribution régulière desquels dépend absolument la largeur des entrecolonnements, leur rapport entre eux & leur accouplement, relation intéressante que nous croyons avoir suffisamment expliquée en décrivant les planches VII, VIII, IX & X de ce volume.

Il faut se ressouvenir ici, que le module de l'ordre Ionique se divise en dix-huit minutes, ainsi que pour l'ordre Corinthien & Composite, au lieu de douze pour le Toscan & le Dorique qui précédent.

DU PIÉDESTAL ET DE LA BASE DE LA COLONNE DE L'ORDRE IONIQUE.

PLANCHE XVI.

Le piédestal figure I, a six modules de hauteur, selon Vignole, tiers de la colonne, qui en a dix-huit, ou neuf diamètres; nous avons conservé la même hauteur au piédestal de la figure II, & n'avons rien changé aux moulures de sa base ni à celles de sa corniche rapportée plus en grand EF; nous avons seulement diminué la saillie de celle-ci d'une minute, & celle de la base de deux minutes, dans l'intention d'une part, que cette base qui sert d'empantement au piédestal, se trouve à couvert par la

faillie de la corniche , & que de l'autre cette même corniche , un peu moins saillante que dans Vignole , masque moins la véritable hauteur de la base de la colonne , en supposant que ce piédestal ait une certaine élévation. Nous avons aussi observé un *revers - d'eau* ou talut sur cette corniche , pris aux dépens de la hauteur du piédestal , qui d'ailleurs , comme nous l'avons déjà remarqué , paroît considérable , porté au tiers de la colonne ; c'est pourquoi nous avons recommandé précédemment de reduire la hauteur des piédestaux entre le tiers & le quart de la colonne , comme l'enseigne Scamozzi , ou , ce qui est encore mieux , de préférer dans nos bâtiments d'habitation les socles aux piédestaux , tant aux rez-de- chaussée qu'aux premiers étages , pour les raisons que nous en avons données précédemment.

Nous avons tracé dans le dé du piédestal de la figure I I , une table ravalée , dans le cas où cet ordre se trouveroit employé avec toute la richesse dont il est susceptible , ne devant jamais négliger aucunes des parties de l'ordre ni de ses accompagnements , sur-tout lorsque le genre de l'édifice a pu porter l'Architecte à orner le fût , la base & le chapiteau de la colonne. Peut-être seroit-il bien de donner treize minutes à la base de ce piédestal , au-lieu de dix que lui donne Vignole ; par ce moyen on éloigneroit de l'humidité du pavé les moulures de la base , lorsque l'ordre est placé à rez-de-chaussée ; ou l'on empêcheroit ces mêmes moulures d'être masquées par la saillie de l'entablement , lorsque cet ordre se trouve élevé au premier étage sur un autre ordre. Nous sommes aussi d'avis d'ajouter au-dessous de la corniche de ce piédestal un gorgerin & un astragale ,

pour rendre ce couronnement moins chétif, & racourcir d'autant la hauteur du dé : changements qui feroient paroître ce piédestal moins gigantesque, & le rendroient peut-être, par sa proportion & par sa richesse, plus analogue au caractère moyen de cet ordre. Voyez les nouveaux profils A, B, figure II, qui l'un & l'autre peuvent varier dans leurs moulures, selon l'application que l'Architecte voudra faire de cet ordre dans ses différentes compositions.

La base de la colonne placée au-dessus du piédestal, figure I, est la base antique, appelée Ephésienne, parce qu'elle a été employée pour la première fois au Temple d'Ephese ; les colonnes avant cette époque n'avoient point encore reçu de base : aussi est-il aisé de s'apercevoir que son profil, rapporté par Vignole d'après Vitruve, est très-imparfait, ce qui nous prouve la vérité de ce qu'ont dit les Historiens sur son origine ; cette base néanmoins a été employée telle qu'elle est ici, & plus en grand, fig. C, par plusieurs bons Architectes. Au reste, nous n'en conseillons l'imitation à aucun de nos Eleves, le gros tore & les petites moulures qui la composent nous paroissant un abus qu'il convient d'éviter. Se taire sur de pareils défauts, ce feroit trahir l'Art que nous nous proposons d'enseigner aux Eleves. Nous croyons donc devoir dire courageusement la vérité. Nous admirons sans doute les beautés répandues dans les ordres de Vignole ; mais nous devons aussi leur en faire sentir les défauts dont l'imitation rendroit leurs compositions vicieuses. Ainsi nous leur conseillons de préférer la base nommée attique, inventée par les Athéniens, & que nous avons tracée sur le piédestal de la figure II, & plus en grand

figure D , comme étant reconnue pour la plus belle de toutes. Sa beauté la fait employer assez indistinctement par le plus grand nombre , à tous les ordres , à l'exception du Toscan : il s'en faut bien que nous soyons de cet avis ; nous la trouvons trop riche pour l'ordre Dorique ; elle nous paroît trop simple pour le Corinthien & le Composite ; elle ne semble convenir précisément que pour l'ordre Ionique. Quoi qu'il en soit, Le Mercier à son Ionique du porche du Vieux - Louvre , lui a préféré la base de l'ordre Dorique de Vignole ; au contraire François Mansard , à son ordre Dorique des Minimes , a fait usage de la base attique ; & Philibert Delorme de celle Ephésienne à son ordre Ionique des Tuilleries : variation , de la part des Architectes , qui ne contribue pas peu à rendre les préceptes de l'Art indécis , arbitraires : incertitude qui porte nos jeunes Artistes à employer tour-à-tour ces différentes bases , sans s'informer du bon ou du mauvais effet qu'elles ont pu produire dans les ouvrages qu'ils veulent imiter , ni du motif qui a pu porter leur Maître à varier ainsi. Qu'ils se ressouviennent donc que les préceptes prennent tous leur source du raisonnement de l'Art , & de la juste application qu'on doit faire de ces différents membres d'Architecture dans ces compositions ; & l'on ne les verra plus , par une inconséquence dont ils ne peuvent rendre compte , ni à eux-mêmes , ni aux autres , se dédire le lendemain , sans trop savoir pour quoi , de ce qu'ils ont imaginé la veille ; ils ne marcheront plus si long-temps à tâtons , ayant de savoir se fixer sur le choix & l'arrangement qu'il convient de donner à toutes les parties de leur édifice.

Dans la partie de la colonne placée au-dessus

de ces deux bases , nous avons tracé les cannelures , distribuées au nombre de vingt-quatre , autour de sa circonference , au-lieu de vingt attribuées à l'ordre Dorique ; ces cannelures sont décrites par des demi-cercles , & sont séparées par des listeaux de la largeur du quart des cannelures : richesse qui nous paroît suffisante pour le fût de cet ordre , à moins qu'on ne veuille orner le dedans de ces cannelures d'ornements appelés rudentures , ce qui permettroit alors d'accompagner ces listeaux d'un filet ; mais jamais ou très-rarement , sur-tout dans les façades extérieures , on ne doit imiter la multiplicité des moulures , tracées figure V , planche VIII , premier volume , quoique rapportées d'après l'exemple d'un de nos plus célèbres édifices françois.

*DE L'ENTABLEMENT ET DU
CHAPITEAU DE L'ORDRE
IONIQUE.*

PLANCHE XVII.

La figure I offre l'entablement de Vignole ; on y doit remarquer que la division de ses principales parties sont dans un parfait rapport. Des quatre modules & demi donnés à toute sa hauteur , comme quart de la colonne qui en a dix-huit , l'architrave a un module un quart , la frise un module & demi , & la corniche un module trois-quarts ; enfin la saillie de cette dernière est égale à sa hauteur moins une demi-minute : peut-être feroit-il à desirer qu'elle eût quelque chose de plus ; elle paroît un peu camuse , ce qui lui donne un air de pesanteur , qui semble contraire au caractère moyen de cet ordre le larmier supérieur nous paroît aussi trop peu élevé & avoir trop d'égalité

avec celui de dessous, nommé denticulaire, à cause des denticules qui y sont taillés; d'ailleurs ces derniers que Vignole a préférés dans son entablement d'après Vitruve, nous paroissent des membres composés de trop petites parties pour être apperçues à une certaine hauteur. Nous croyons devoir relever ces fautes, qui au reste appartiennent moins à Vignole qu'à ses prédecesseurs & à ses contemporains. Dans ces premières Leçons il s'agit de se rendre utile à ceux qui glissent trop rapidement sur les préceptes élémentaires, de même qu'à ceux qui veulent se former le goût, & enfin à ceux qui, dans la suite, veulent acquérir une véritable réputation. Cependant si l'on vouloit employer les denticules à l'ordre Ionique, on le pourroit dans l'intérieur des bâtiments, comme nous l'avons approuvé à l'égard du Dorique, rapporté par Vignole, d'après l'exemple du Théâtre de Marcellus à Rome; mais dans les dehors il nous semble qu'on doit préférer les modillons, comme dans la figure II; ils produisent de plus grandes parties, des ombres plus larges; ils font plus d'effet & donnent plus de mouvement à ce couronnement. Qu'on y prenne garde, les denticules ou les modillons dans l'entablement Ionique, ne sont point des membres qu'on puisse placer arbitrairement: le caractère du bâtiment, son étendue, son point de vue, la richesse ou la simplicité attribuée à l'ordre; enfin sa présence ou son absence dans les façades, sont autant de motifs qui doivent déterminer l'emploi des denticules, des modillons ou la suppression des uns & des autres; nous ne faisons cette observation qu'en passant; ce n'est pas ici le lieu de la discuter; d'ailleurs les éléments de-

mandent peu de discussions ; mais nous croyons qu'il est utile de faire faire à nos Eleves ces réflexions préliminaires , afin qu'insensiblement & par degré ils s'accoutument à concevoir l'importance de l'étude de l'Architecture , & à sentir qu'après la connoissance indispensable des ordres , il est une théorie raisonnée , qui seule conduit l'Architecte à la perfection de son Art.

L'entablement modillonnaire que nous proposons figure II , est à-peu-près le même que celui de Palladio : il nous paroît préférable à celui de Vignole ; ce qui nous fait inviter nos Eleves à bien connoître le procédé de l'un & de l'autre , même celui de Scamozzi , non précisément pour apprendre à dessiner les cinq ordres , mais pour parvenir dans la suite , à faire un choix des routes différentes qu'ils ont prises comme également propres à être employées dans les diverses productions de l'Architecture ; car il faut qu'ils soient avertis qu'ils ne doivent pas regarder les différentes opinions de ces Auteurs comme autant de contradictions , mais au contraire comme autant de ressources pour féconder leurs compositions. D'ailleurs l'examen que nous leur recommandons , peut les amener insensiblement à l'art de profiler , leur enseigner les substitutions qu'ils peuvent faire d'une moulure à une autre , les différentes expressions qu'elles doivent avoir selon la diversité des ordres & des bâtiments , la fermeté qu'ils doivent observer dans celles - ci , la légéreté qu'il faut préférer dans celles - là , enfin la relation que toutes doivent avoir , non-seulement avec le caractère de l'ordre , mais avec la simplicité ou la richesse de chacun d'eux considérée séparément ; d'où il est aisé de conclure , que ni les profils des

entablements de Vignole , de Palladio , de Scamozzi , ni ceux de la fig. Il que nous donnons ici , ne sont suffisants pour former le goût de l'Eleve , & le faire arriver à un certain degré de perfection , puisqu'il est reconnu que la diversité des moulures dans une corniche est aussi infinie que le genre de nos bâtiments est différent. Il ne faut donc pas se persuader que pour avoir dessiné ces ordres on sache profiler , ce talent ne pouvant s'acquérir qu'avec le temps , un étude suivie & l'examen réslechi des bâtiments élevés par nos plus célèbres Architec̄tes.

Au bas de cette planche nous avons tracé les plans des deux corniches dont nous venons de parler , parce que c'est de la régularité de leur plafond ou sofite que depend nécessairement la beauté de ces couronnements , & que c'est par eux que la faille des corniches & la largeur des entrecolonnements se déterminent.

Nous n'avons rien changé aux moulures de l'architrave de l'entablement de Vignole ; la division de ses membres nous a paru très - régulière , les trois plates-bandes qu'on y remarque sont bien en rapport les unes avec les autres , la premiere ayant quatre minutes & demie ; la seconde six minutes ; & la troisième sept minutes & demie , rapports de neuf à douze , & de douze à quinze : ce dernier procédé est préférable aux cotes dont on se sert ordinairement , parce qu'il indique plus précisément la relation qu'il convient de donner à chaque membre , & la maniere de connoître la perfection ou l'imperfection des différents objets qu'on veut imiter , ou de ceux qu'on veut produire.

Avant de passer au chapiteau Ionique , nous

croyons devoir faire prendre garde à la progression ingénieuse que Vignole a observée entre les principaux membres des architraves & des corniches de ses ordres. Par exemple l'architrave Toscan n'a qu'une plate-bande ; il y en a deux dans celle de l'entablement mutulaire, & trois dans celle de l'entablement dont nous parlons. La corniche Toscan est seulement composée de trois membres principaux ; savoir, deux cimaises & un larmier : la corniche Dorique a deux cimaises & deux larmiers ; enfin la corniche Ionique trois cimaises & deux larmiers, & ainsi de suite, comme nous le rappellerons en parlant des ordres Corinthien & Composite. Cette division progressive n'a pas peu contribué sans doute à faire préférer en France Vignole aux autres Commentateurs de Vitruve, lesquels, quoiqu'estimables à beaucoup d'égards, principalement Palladio, Scamozzi, Alberti & Delorme, n'ont montré ni la perfection, ni la précision qu'on remarque particulièrement dans le Toscan, le Dorique & le Corinthien de Vignole.

Il nous reste à parler du chapiteau de cet ordre ; celui de la figure I présente une des faces principales de celui des anciens rapporté par Vignole d'après Vitruve. Il faut remarquer que la forme du plan de son tailloir est quarrée, & que deux de ses faces sont dissemblables : à cette irrégularité près, il faut convenir que sa simplicité vraie & naïve le fait souvent employer dans les bâtiments où l'ordonnance de l'édifice n'exige ni ressauts ni corps saillants ; car autrement il résulte de la variété de ses faces une irrégularité frappante, telle qu'on la remarque au gros pavillon des Tuilleries du côté des jardins, ainsi qu'aux façades du Château de Maisons. En général on peut

observer que ce chapiteau a trop peu de hauteur ; ce qui semble élever le fût de la colonne , & lui donner à-peu-près l'élegance de la Corinthienne. Cette remarque , que plusieurs Architectes ont faite , n'a pas empêché le plus grand nombre d'employer le chapiteau , tel que Vignole nous le propose ; d'autres au contraire , mécontents de la disparité de ses faces , ont cru devoir préférer le chapiteau de la figure 11 du dessin de Scamozzi , parce qu'il est plus régulier & qu'il a un tailloir curviligne , comme celui du Corinthien & du Composite. Nous sommes à-peu-près de cet avis : ce chapiteau étant plus symétrique , procure plus de régularité à l'ordonnance de nos bâtiments. D'ailleurs il semble couronner plus avantageusement l'extrémité supérieure de la colonne ; il est moins sévère que le chapiteau antique , & pour cela nous paroît plus propre à entrer dans tous les genres de compositions , pourvu qu'on observe de ne le pas trop surcharger d'ornements , comme quelques - uns l'ont fait , & qu'une touche légère & moelleuse détermine ceux qui lui sont indispensables.

Il est une autre sorte de chapiteau Ionique , connu sous le nom de chapiteau de Michel-Ange , employé au portique du Capitole à Rome , que Le Mercier a imité à l'Ionique du porche du Vieux - Louvre , & auquel il a appliqué , comme nous l'avons observé précédemment , la base Dorique de Vignole. Ce chapiteau , dont deux faces sont aussi dissemblables , differe cependant de l'antique par la curvilité de son tailloir , & par l'augmentation d'un gorgerin & d'un astragale , qui , donnant au chapiteau plus de hauteur en apparence , le fait paroître plus mâle que le précédent. La plupart de nos Architectes qui

ont fait usage de ce dernier chapiteau , ont rendu ses quatre faces semblables , comme dans celui de Scammozzi , & ils ont eu raison : la symétrie dans l'Architecture & dans la Sculpture , est d'une nécessité indispensable , sur-tout chez nous , qui donnons plus de mouvement à nos façades extérieures , craignant moins que toute autre nation de faire usage d'avant - corps , de corps intermédiaires & d'arriere-corps.

C'est peut-être ici le lieu d'avertir qu'il importe plus qu'on ne s'imagine ordinairement , de faire un choix judicieux de l'un de ces différents chapiteaux , à raison du caractère de l'ordonnance qui préside dans les façades. Par exemple , dans l'intérieur des appartements , si l'on préfère le chapiteau antique , il convient que tous les membres d'Architecture & les ornements de Sculpture soient d'un style sévère , & que son entablement soit denticulaire. Lorsque dans les dehors on croira devoir préférer le chapiteau de Scammozzi , on pourra se permettre plus de mouvement dans les façades , plus d'élégance dans les ornements , placer jusqu'à trois larmiers dans la corniche de l'entablement , & tailler de denticules l'intermédiaire. Lorsqu'enfin on voudra faire usage du chapiteau de Michel-Ange , il conviendra non-seulement d'admettre des modillons à la corniche , mais d'observer un peu plus de fermeté dans toute la décoration de la façade ; parce que ce chapiteau acquérant plus de hauteur , & le fût de la colonne devenant moins fvelte , il convient que ce nouveau caractère donné à l'ordre , soit communiqué à toute l'ordonnance : attention indispensable dans toutes les productions du ressort de l'Architecture ; autrement on n'offre

roit que des disparités choquantes , des défauts de relation entre le tout & les parties ; en un mot , un mélange indiscret de membres d'Architecture & d'ornements de Sculpture , antiques & modernes , mélange qui déceleroit le dérèglement de l'imagination de l'Artiste , loin de faire paroître ses connaissances des vrais préceptes de l'Art.

*DÉVELOPPEMENTS DU CHAPITEAU
IONIQUE ANTIQUE.*

P L A N C H E X V I I I.

La figure I fait voir l'une des principales faces du chapiteau antique d'après Vignole , dont le style simple fait l'éloge du bon esprit des anciens , concernant l'Architecture : simplicité qui a peu d'imitateurs parmi nous , nos hommes de génie voulant toujours ajouter du leur , lors même qu'ils imitent les productions des plus grands Maîtres ; & les hommes subalternes n'étant jamais capables d'approcher du degré de supériorité des productions de l'antiquité. Mais , sans parler ici de la médiocrité de la plupart des chapiteaux exécutés à Paris , d'après celui que nous proposé Vignole , & dont la négligence des Sculpteurs qui en ont été chargés , rend l'aspect insupportable , citons quelques chefs-d'œuvre en ce genre ; tels sont ceux du portail des Feuillans , & ceux de la façade des Tuileries du côté des Jardins. Peut - être sont - ils trop chargés d'ornements , qui , quoique d'un faire admirable , mécontentent les yeux intelligents , par la raison contraire qui avoit porté leur Artiste à les enrichir jusqu'à l'excès. Nous l'avons dit ailleurs , nous le répétons , toute beauté étrangere à l'objet qu'on se

propose est un défaut; & il vaudroit mieux sans doute tomber dans l'excès de la simplicité, que d'abuser jamais de la prodigalité de la Sculpture. Nous avons cependant plus d'une fois, dans nos Leçons, fait l'éloge de ces chapiteaux, particulièrement de ceux du Château des Tuileries; nous le faisons encore ici: mais il faut entendre que notre suffrage ne porte que sur le savoir inimitable du Sculpteur, qui par une touche suave, moelleuse & spirituelle, nous porte à croire, lorsque nous les examinons, que ces chapiteaux sont d'argile; nous y croyons voir les traces larges, & cependant légères de l'ébauchoir, conduit autant par le sentiment que par la main de l'Artiste: le travail ne ressemble en rien à un ouvrage en pierre, matière ingrate, ordinairement taillée avec un outil plus ingrat encore. Malgré cet éloge justement mérité, il n'en est pas moins vrai que ces chapiteaux sont d'un travail beaucoup trop riche & trop recherché pour l'ordre Ionique, & que nous préférions ceux du Château de Maisons, dont les ornements sont menagés avec art, & du meilleur genre.

La figure II indique la moitié du plan de ce chapiteau, où l'on remarque la dissemblance de ses faces, qui ne sont symétriques que dans leurs côtés opposés: on y apperçoit aussi la forme du plan quadrangulaire du tailloir; forme simple qui peut-être ajoute encore à la naïveté de ce chapiteau.

La figure III montre l'une des faces latérales de ce chapiteau, dont le dessin en forme de balustre offre une composition assez naturelle, sa hauteur & sa forme vers ses extrémités étant assujetties à celles des volutes des faces de devant, & se trouvant plus resserrées dans le milieu: idée heureuse qui produit un ensemble intéressant, lorsque

l'on considere séparément cette face latérale ; mais qui produit un moins bon effet lorsque ce chapiteau se trouve placé dans l'extrémité d'un avant-corps , ou dans l'angle saillant d'un édifice.

Avant de parler des autres chapiteaux Ioniques que nous avons avons déjà indiqués , nous allons , dans la planche suivante , donner la maniere de tracer la volute de Vignole : méthode qui peut être commune à tous ces différents chapiteaux , à moins que par une singularité qui n'est pas sans exemple , au-lieu de faire cette volute circulaire , on la veuille faire ovale dans un sens vertical ou horizontal , comme nous l'a proposé Abraham Bosse dans sa maniere de dessiner les ordres , mais qui n'a point eu ou très-peu d'imitateurs.

*MANIERE DE TRACER LA VOLUTE DU
CHAPITEAU IONIQUE DE VIGNOLE.*

P L A N C H E X I X.

F I G U R E P R E M I E R E.

Soit l'horizontale AB , fig. I , prise à la hauteur du dessus de l'astragale de ce chapiteau , & sur laquelle on élèvera la perpendiculaire ou cathete CDE , distante d'un module , de l'axe de la colonne pour , du point C , fig. II , comme centre , décrire un cercle I , HK , divisé en quatre parties égales par les lignes N , P , O , M , dont chaque rayon sera divisé en trois parties égales ; pour , du point O , & de la distance OQ , dessous du tailloir du chapiteau , tracer la première courbure QR ; du point N aussi , comme centre , tracer la seconde courbure RS , & du point M , tracer la troisième courbure ST ; du point P , la quatrième courbure TV ;

TV; ensuite du point 1, tracer la cinquième courbure VX; du point 2, la sixième courbure XY, ainsi de suite par les points 3, 4, 5, 6, 7 & 8, jusqu'à I.

Pour tracer le listea de cette volute d'une minute de largeur, pris du dessous du tailloir, reduit à rien au point I, chacune des quatre parties CO, CN, CM, CP, figure II, doit être divisée en quatre autres parties, pour, du point 9, tracer le listea de la première courbure; du point 10, celui de la seconde; du point 11, celui de la troisième; du point 12, celui de la quatrième, & toujours en continuant de même jusqu'au point I. Voyez ces divisions exactement tracées, figure II, & dessinées beaucoup plus en grand.

Pour empêcher les jarrets que pourroit former la rencontre de ces différentes courbures, il faut arrêter les unes & prendre les autres sur la rencontre des lignes ponctuées OQ, NR, MS & PT.

Il n'est pas besoin de recommander ici de tracer cette construction avec beaucoup de précision, pour qu'une fois bien connue on puisse parvenir à la dessiner à la main, sur-tout lorsque l'échelle est peu considérable, parce qu'alors il seroit impossible de pratiquer dans l'œil de la volute les divisions nécessaires pour parvenir à la tracer géométriquement.

DÉVELOPPEMENTS DU CHAPITEAU IONIQUE MODERNE.

PLANCHE XX.

La figure I représente une des faces du chapiteau moderne, à-peu-près telle que Scamozzi nous le propose dans son Traité des cinq Ordres,

Tome II.

E

ou plutôt semblable à celui de Sébastien Le Clerc dont nous avons déjà parlé avantageusement , & comme d'un homme de goût , & comme du plus célèbre Graveur de son temps.

Ce chapiteau a plus de mouvement que le précédent ; ses ornements sont d'un bon choix ; mais peut-être manquent-ils de cette naïveté intéressante que nous avons remarquée dans le chapiteau antique ; d'ailleurs les divers membres qui le composent nous paroissent trop peu séparés les uns des autres. Nous souhaiterions plus d'intervalle entre le tailloir & l'échine ou quart de rond , ainsi que nous l'avons dessiné figure II ; d'où il est résulté que la partie supérieure des volutes entame moins le tailloir , ce qui procure à ce chapiteau une plus grande légéreté , souvent nécessaire à raison de l'application qu'on veut faire de l'ordre Ionique à la décoration des Bâtiments.

Nous ne rappelerons point l'avantage que peut avoir ce chapiteau sur l'ancien ; mais nous remarquerons qu'à l'exception du portail de Saint-Sulpice , de la façade de la Fontaine de Grenelle , & de plusieurs autres monuments érigés depuis environ trente années , on a presque dans tous nos bâtiments où l'ordre Ionique préside , préféré les chapiteaux modernes , & qu'ils ne diffèrent entre eux que parce qu'ils sont plus ou moins enrichis d'ornements , ou parce que leurs exécutions ont été négligées , ceux - ci étant d'une touche lèche , aride , comme au vestibule du Château des Tuilleries ; ceux - là d'une forme massive , tels que ceux du Palais Royal du côté de la grande cour ; ou , ce qui est pis encore , accablés d'une Sculpture découpée , cernée , qui leur donne plutôt l'air de chapiteaux faits de tole que de chapiteaux

exécutés en pierre, en marbre, matière solide à la vérité, mais qui n'en permet pas moins un faire large & facile.

La figure III donne le plan de ce chapiteau, dont la régularité de ses quatre faces rend la composition plus analogue à la décoration de nos bâtiments, parce qu'alors il peut s'employer indistinctement dans les angles saillants, dans les angles rentrants, & généralement dans tous les retours amenés sur la scène pour donner du jeu & du mouvement aux façades des maisons de plaisir, ainsi que dans tous les édifices où l'agrément doit l'emporter sur la sévérité des règles des anciens.

De ce que nous venons de dire en faveur du chapiteau moderne, il ne faut pas inférer que nous mésestimions le chapiteau ancien, ni que nous ne fassions pas un très-grand cas de ce que Vignole nous a enseigné : cet Auteur est assez célèbre pour n'avoir pas besoin d'éloges. D'ailleurs il y faut prendre garde ; ce ne sont pas des défauts que nous relevons : ici il est question des découvertes qui se sont faites dans l'Architecture depuis ce célèbre Architecte jusqu'à nous. Notre but est d'éclairer nos Eleves & non de les jeter dans l'erreur ; il s'agit de la perfection de l'Art ; il s'agit de les accoutumer à réfléchir, à juger par eux-mêmes & à se rendre compte des divers procédés dont se sont servis les Artistes célèbres de nos jours, & ceux de l'antiquité.

DÉVELOPPEMENT DU CHAPITEAU IONIQUE DE MICHEL-ANGE.

PLANCHE XXI.

La figure I offre la principale face d'un des

Eij

chapiteaux du portique du Capitole , & que Le Mercier , comme nous l'avons dit , a imité au porche du Vieux-Louvre , du côté de la rue Fromenteau. Cette figure présente ce chapiteau moitié vu de face , & moitié sur son retour : son tailloir est curviligne ; ce chantournement qui nous paroît d'ailleurs faire un bon effet , nous semble s'accorder assez mal ici avec le caractère de pesanteur & la disparité des faces de ce chapiteau. Nous osons le dire , nous manquons d'expressions pour rendre la peine que nous fait cette composition , aussi-bien que la plupart des productions de ce grand Maître ; nous ne nous en consolons que parce qu'elles doivent faire connoître à nos Eleves la difficulté de bien faire , lorsqu'on s'écarte une fois des règles de l'antique. Si Vignole a négligé quelques-unes des parties de ses ordres , combien , d'un autre côté , n'a-t-il pas rendu de services à l'Art ! Combien n'en est-on pas dédommagé par la beauté & les détails des masses , par la facilité & la clarté de ses préceptes ! Quel fruit au contraire peut-on tirer des compositions de Michel-Ange , principalement de celles qui nous sont présentées avec autant de crédulité que de faste dans d'Aviler ? De ce nombre sont celles de la porte du Peuple à Rome , de la Porte-Pie : celle de la Vigne du Patriarche Grimani , celle de la Vigne du Cardinal de Spolette , &c. elles sont toutes d'une composition aussi bizarre qu'inconséquente ; les membres d'Architecture & les ornements de Sculpture y sont on ne peut pas plus mal assortis : négligence sans doute échappée à cet Artiste , d'ailleurs si estimable , & que nous divulguons ici , non dans l'intention de faire la critique des ouvrages de cet Architecte célèbre ; mais pour ap-

prendre à nos Eleves à sentir de bonne heure les fautes des grands hommes , parce qu'autrement elles pourroient devenir pour eux des exemples dangereux. Si ces remarques sont vraies , nous ne pouvons donc nîne devons les taire ; nous invitons même les Eleves à prendre le même intérêt à demeurer dans les ouvrages médiocres , les beautés qui peuvent s'y trouver repandues , puisque sans cette attention ce seroient autant de beautés perdues ; ce qui nécessairement nuiroit à leur avancement. Qu'on y prenne garde , la source des abus que nous relevons souvent dans nos Leçons , ne provient pour l'ordinaire que de la négligence de nos jeunes Architectes à examiner avec soin , & à apprécier avec justesse les différentes productions qui leur sont offertes ; ils s'en remplissent l'imagination ; ils confondent les genres , les espèces ; ils négligent l'analyse , l'esprit de discussion : tout ce que leur idée leur présente leur paroît bon ; ils se rappellent , sans y trop refléchir , ce qu'ils ont vu , prennent des exemples pour des autorités , & annoncent leurs productions comme des chefs-d'œuvre. Mais finissons cette digression , dont nous userons cependant quelque fois , dans l'intention d'arrêter la rapidité de l'étude de quelques-uns , & l'amour - propre souvent prématuré de quelques - autres.

La figure II représente le même chapiteau offert avec des proportions plus analogues au caractère de cet ordre , & tel à peu-près qu'on l'exécute de nos jours dans la plupart des bâtiments élevés par les Architectes qui , aux préceptes , joignent le véritable goût de l'Art dans leurs productions.

Les mesures que nous avons pris soin de coter exactement sur les dessins de ces différents cha-

piteaux, nous dispensent ici d'une description aussi froide qu'inutile. Nous invitons seulement les Elèves à prendre garde au rapport que les différentes moulures ont entre elles, à les dessiner beaucoup plus en grand que n'a pu nous le permettre le format de ce volume, afin de pouvoir rendre avec sentiment les contours qui les déterminent, & avec l'esprit qu'il convient de donner à chacun.

Avant d'appliquer cet ordre à l'Architecture, donnons dans la planche suivante, le dessin d'un chapiteau Ionique pilastre dans le goût moderne: exemple qui pourra servir également pour les chapiteaux des autres ordres, les procédés étant à-peu-près les mêmes, & l'habitude d'opérer par soi-même, & d'examiner nos édifices, pouvant suppléer aux différences qui peuvent se rencontrer dans cette partie de la décoration.

DÉVELOPPEMENT DU CHAPITEAU IONIQUE PILASTRE.

PLANCHE XXII.

La figure I présente l'élévation d'une des faces du chapiteau Ionique dans le genre antique avec son plan: la figure II l'élévation du chapiteau moderne avec son plan, celui-ci plié dans l'un de ses angles. Ces deux derniers chapiteaux ne diffèrent des précédents, que parce que le fût supérieur du pilastre étant plus large de six minutes que celui de la colonne, chaque face du chapiteau acquiert plus de largeur; c'est pourquoi dans une décoration où l'on emploieroit des pilastres sans colonnes, on pourroit lui donner un peu plus de hauteur, à cause de sa plus grande

largeur. Dans une ordonnance d'Architecture où l'on allieroit les pilastres & les colonnes ensemble, sa hauteur resteroit la même ; mais on pourroit donner un peu moins de faillie aux volutes du chapiteau pilastre, & un peu plus à celles du chapiteau des colonnes : ressource permise, & souvent préférable dans cette occasion à la sévérité des règles dont n'osent s'écartier les hommes de routine, mais que les grands Maîtres savent franchir. Voilà pour quoi il est important aux Eleves de mesurer plusieurs genres d'édifices, de les considérer sous différentes faces, & de hâter par-là leur expérience sur celle de leurs prédecesseurs & de leurs contemporains.

Comme dans l'ordre précédent, parlons ici de l'Ionique de Palladio & de Scamozzi, avant de passer à l'application de l'ordre Ionique à l'Architecture.

DES ORDRES IONIQUES DE PALLADIO ET DE SCAMMOZZI.

PLANCHE XXXIII.

De l'ordre Ionique de Palladio.

FIGURE PREMIERE.

Palladio donne de hauteur à sa colonne dix-huit modules, à son piédestal cinq modules huit minutes, & à son entablement trois modules dix-huit minutes. (Il ne faut pas oublier que Palladio & Scamozzi divisent leur module en trente minutes, au lieu que Vignole ne le divise qu'en dix-huit pour les ordres Ionique, Corinthien & Composite, & seulement en douze pour le Toscan & le Dorique.) Nous avons de-

siré, en parlant précédemment de l'entablement de l'ordre Ionique denticulaire de Vignole, qu'on préférât celui modillonaire de Palladio. Nous persistons à penser ainsi, sur-tout lorsque l'on voudra faire usage du chapiteau de Michel-Ange; néanmoins il faut entendre que lorsque nous applaudissons à cet entablement, que c'est particulièrement de la corniche & de l'architrave que nous voulons parler; car il est aisé de s'apercevoir, non-seulement que la frise bombée ne convient point ici, mais qu'elle a trop peu de hauteur comparée avec l'architrave: dans celui-ci même il auroit été très-bien de retrancher les deux baguettes qui accompagnent les trois plates-bandes, devant réservé ce degré de richesse pour l'ordre Corinthien, à moins qu'on ne placât l'Ionique seul dans un bâtiment, & que sa destination particulière n'exigeât une magnificence & une élégance qui tiennent de la légéreté Corinthienne. Palladio a aussi placé avec plus de vraisemblance qu'au Dorique, la base attique à son ordre Ionique. Nous désirerions néanmoins qu'on n'imitât pas la baguette supérieure qu'il y a ajoutée, à moins, comme nous venons de le remarquer, que cet ordre n'exigeât une certaine richesse, parce que, dans ce cas, non-seulement cette baguette seroit nécessaire, mais qu'on pourroit en ajouter encore une, comme nous le proposerons en parlant de la base Composée.

De l'ordre Ionique de Scamozzi.

F I G U R E I I.

Scamozzi donne à la hauteur de sa colonne, dix-sept modules & demi, les deux septièmes au piédestal, & les deux cinquièmes à l'entablement;

son architrave & la frise sont dans le cas du dessin précédent, c'est-à-dire que l'architrave est trop élevée & la frise trop basse. La corniche nous paroît avoir aussi trop peu de hauteur, & être composée de trop de membres, qui, au nombre de six, donnent à chacun une moindre élévation qu'à ceux de Palladio, ce qui rend cette corniche trop maigre, propre tout au plus à être employée dans les dedans; au-lieu que celle de Palladio peut figurer dans les dehors: observation qui peut faire faire un choix judicieux de ces différents exemples, loin de les regarder comme autant de contradictions, mais plutôt comme des ressources offertes à nos Elèves, à qui il ne manque plus que d'en savoir faire une juste application. Le chapiteau de Scammozzi diffère de celui de Palladio, en ce que ses volutes, au-lieu de partir de dessous le tailloir, semblent sortir au contraire de l'échine ou du quart de rond, en quoi il s'est éloigné de l'antique & de la route qu'ont suivie ses contemporains; il en diffère encore, en ce qu'il a fait les faces de son tailloir concaves, au-lieu de quadrangulaires, telles qu'on les remarque chez les Anciens: il est vrai qu'il faut convenir que c'est à cet Auteur qu'on doit l'idée d'avoir le premier rendu les quatre faces de ce chapiteau régulières, de dissemblables qu'elles étoient dans deux de ses faces, avant lui: régularité qui a été imitée par presque tous ceux de notre temps; sa base est tout-à-fait semblable à celle de Palladio.

*APPLICATION DE L'ORDRE IONIQUE
A L'AVANT-CORPS D'UNE MAISON
DE PLAISANCE.*

Dans le premier volume nous avons appliqu

l'ordre Toscan à une Porte de Ville; au commencement de celui-ci nous avons appliqué l'ordre Dorique à une Fontaine publique, ces deux ordres, l'un rustique, l'autre solide, étant consacrés, pour ainsi dire, à la décoration des monuments de cette espèce. Nous allons appliquer ici l'Ionique à la façade d'un Bâtiment d'Habitation; le Corinthien & le Composite trouveront leur place, l'un pour le Frontispice d'un Edifice sacré, & l'autre à un Arc de Triomphe.

En parlant précédemment des différents chapiteaux attribués à l'ordre Ionique, nous avons dit que celui nommé antique, avait une beauté naïve & intéressante; mais que la disparité de ses faces latérales avec celles de devant, nuisoit nécessairement à la symétrie, si essentielle à observer dans la décoration des façades, quoiqu'imitée ainsi dans plus d'un édifice célèbre par nos plus habiles Architectes. Pour donner à nos Eleves le moyen de comparer le bon ou le mauvais effet du chapiteau antique avec le moderne, les planches XXIV & XXV vont leur offrir l'avant-corps de la façade extérieure d'une maison de plaisance, où le caractère de l'ordre Ionique semble convenir plus que par-tout ailleurs: à la première ce sera l'ordre Ionique avec le chapiteau antique, l'entablement denticulaire & la base Ephésienne que nous a donné Vignole: dans la seconde, un autre avant-corps pour la même façade, où préside aussi l'ordre Ionique, mais où nous avons préféré le chapiteau de Scammozzi, l'entablement modillonnaire de Palladio, & la base attique. Par ces deux exemples il sera facile de s'apercevoir, combien ce changement, dans les détails, apporte de différence dans la disposition

de l'ensemble ; ce qui nous a déterminés à donner deux dessins de même genre , d'après lesquels nous allons dire notre sentiment sur le choix que l'on doit faire de l'une ou de l'autre application , sans avoir égard ni à l'autorité des anciens ni à l'opinion des modernes , pouvant , selon les différentes circonstances , faire usage de l'un ou de l'autre , après avoir considéré néanmoins lequel des deux peut procurer plus de beauté à l'édifice.

*AVANT-CORPS DE LA FAÇADE D'UNE
MAISON DE PLAISANCE DÉCORÉ
D'UN ORDRE IONIQUE ANTIQUE.*

PLANCHE XXIV.

Pour rendre la disparité des retours du chapiteau de l'ordre Ionique , moins frappante dans cette planche , au-lieu d'avoir fait un avant-corps , nous proposons un arrière-corps ; par ce moyen on n'aperçoit en quelque sorte que les principales faces des chapiteaux ; encore est-il vrai que dans les colonnes les faces latérales A , s'appellent différentes de celles B ; d'où il s'ensuit que le chapiteau C , doit ressembler au côté A de la colonne , & que celui - ci ne ressembleroit plus au chapiteau de face D : de maniere que pour éviter toute dissimilitude , il faudroit supprimer entièrement les colonnes dans cette façade , pour n'employer que des pilastres , comme on l'a tracé dans l'un des côtés de cette élévation , ce qui ne présente plus qu'une Architecture froide , peu propre à la décoration d'une Maison de plaisir , qui , par son ordonnance , doit offrir un mouvement intéressant , qui plaise aux spectateurs les moins éclairés. D'ailleurs , il en faut convenir , le

milieu d'une façade d'une certaine étendue, doit s'annoncer par un avant-corps. Ici cette partie rentrante réussit mal, sur-tout en supprimant les colonnes; c'est pour quoi il vaudroit peut-être mieux passer par-dessus l'irrégularité qu'offre le détail des chapiteaux, que de rendre les masses imparfaites; peut-être encore (& nous sommes de cet avis) seroit-il plus à propos de renoncer à faire usage du chapiteau antique, que de s'efforcer à suivre les anciens dans nos ouvrages modernes, aux dépens de l'accord général, & de la symétrie des détails, comme on le verra dans la planche suivante, où nous avons préféré le chapiteau moderne, qui nous a permis & des détails plus heureux & un ensemble beaucoup plus conforme à l'ordonnance de la décoration d'un tel bâtiment.

*AVANT-CORPS DE LA MÊME FAÇADE,
DÉCORÉ D'UN ORDRE IONIQUE
MODERNE, AVEC LES DEUX
PLANS DE CET AVANT-CORPS.*

PLANCHE XXV & XXVI.

Non-seulement nous avons pu faire un avant-corps dans cette façade, mais un porche, des rampes douces pour y descendre à couvert, un vestibule, enfin une disposition plus agréable, autorisée par la symétrie du chapiteau de Scammozzi: chapiteau qui, traité par un ciseau habile, sans avoir la naïveté de celui de l'antique, n'est pas sans agrément. En faveur de ce chapiteau moderne, qui a plus de capacité & un peu plus de hauteur que le précédent, nous avons supprimé les denticules de Vignole, auxquels nous avons substitué les modillons proposés par Palladio. Nous

serions même d'avis d'ajouter un astragale au-dessous de ce chapiteau, ainsi que l'a fait Michel-Ange; mais, dans ce cas, nous croyons qu'il faudroit aussi mettre moins de détails dans les moulures qui composent chaque membre de cette façade: suppression ou augmentation dont l'Architecte doit se rendre le maître, principalement lorsqu'il n'emploie qu'un seul ordre dans son bâtiment, comme nous aurons occasion d'en parler dans la suite.

Nous n'entrerons pas dans un plus grand détail, concernant ce deuxième dessin, la comparaison qu'on en pourra faire avec le précédent, nous dispense ici d'en faire sentir l'avantage. Nous ferons remarquer seulement que les dimensions de ces deux avant-corps, different peu entr'elles; que la distribution intérieure n'en souffre aucune altération, & qu'il n'y a pas à balancer à donner la préférence à celui-ci, sur celui-là. Au reste, nous donnons ces deux dessins sans aucune prétention, notre objet est seulement de prévenir les Eleves qu'il faut de bonne heure qu'ils étudient les différents moyens d'arriver au dernier degré de perfection; que pour cela il faut d'abord qu'ils se rendent compte des procédés des anciens, ensuite de ceux des modernes, afin de parvenir à concilier, dès leurs premières productions, tout ce qui peut tourner à l'avantage de leurs projets. On trouvera, dans la planche XXVI, les plans de ces deux avant-corps, qui n'ont pu tenir au bas des élévations, & qui nous ont paru nécessaire pour faire sentir la différence qu'on doit donner à celui qui forme un avant-corps, sur celui qui est en arriere-corps.

C H A P I T R E III.

D E L' O R D R E C O R I N T H I E N.

Nous avons dit au commencement de ce volume, que l'ordre Dorique pouvoit passer pour la plus belle production des Grecs, & le premier chef-d'œuvre de l'esprit humain en ce genre. Nous pouvons avancer ici, que l'ordre Corinthien doit être regardé comme le triomphe de l'Art : en effet, rien de si élégant que la proportion de cet ordre, de si admirable que la délicatesse de ses ornements, rien de si accompli que la beauté de son ordonnance ; en un mot on doit regarder sa composition comme la découverte la plus précieuse qu'aient pu faire les Artistes de l'antiquité ; aussi a-t-il éprouvé peu de changements depuis les Grecs jusqu'à nous, nos plus habiles Architectes François l'ayant employé sur les mesures que nous a données Vignole, soit au Val-de-Grâce, à la Chapelle de Versailles, à l'Arc de Triomphe du Trône, &c.

L'espacement des modillons de la corniche de son entablement, ainsi que les mutules de l'ordre Dorique, sont ici les seules difficultés qui puissent gêner l'Architecte dans les différentes largeurs de ses entrecolonnements ; ainsi après la première disposition de son projet, il faut qu'il passe au développement de cette corniche, avant d'établir aucune distance entre une colonne & une autre colonne, & avant de déterminer le rapport que la largeur d'un avant-corps doit avoir avec sa hauteur ; enfin avant de décider la relation qu'il convient d'observer entre la décoration

extérieure & la distribution des dedans de l'édifice. C'est par l'étude de cet entablement, que les dimensions générales de l'édifice paroissent engendrées des parties de l'ordre, & celles-ci du caractère de son ordonnance. Toutes ces dimensions sont essentielles à suivre; on y parviendra incontestablement si l'on se rappelle avec soin tout ce que nous avons enseigné à cet égard en traitant de l'ordre Dorique que nous avons annoncé devoir être suivi pour tous les autres ordres d'Architecture.

Donnons dans les planches suivantes les développements de l'ordre Corinthien de Vignole, avec quelques changements; ensuite nous l'appliquerons à un Portail d'Eglise en rotonde, faisant partie de l'Abbaye Royale de Saint-Louis à Metz.

Il ne faut pas oublier que le module de cet ordre se divise en dix minutes, comme le précédent.

*DU PIÉDESTAL ET DE LA BASE DE
L'ORDRE CORINTHIEN.*

PLANCHE XXVII.

La figure I fait voir & donne les mesures du piédestal & de la base Corinthienne de Vignole. Nous remarquerons que la hauteur de son piédestal est portée à huit minutes au-delà du tiers de l'ordre, dans l'intention, dit d'Aviler son Commentateur, de donner à l'élévation du dé de son piédestal, le double de sa largeur. Nous ne saurions approuver cet excédent, ayant déjà remarqué que Vignole avoit donné à ses piédestaux une beaucoup plus grande hauteur,

que tous les interprètes de Vitruve ; mais nous approuvons le choix des moulures qui ornent la base & la corniche de ce piédestal : cependant nous croyons qu'il conviendroit d'élever le socle de la base à huit minutes , au - lieu de quatre , & d'en diminuer un peu la saillie , en ne lui donnant que six minutes au - lieu de huit , comme dans la figure II ; afin que l'écoulement des eaux qui tombent de dessus la corniche se trouvent portées au - delà de la saillie de cette base : précaution qu'il est nécessaire d'apporter dans tous les ouvrages importants qu'on a dessiné de faire passer à la postérité. Dans cette figure II, nous avons tracé une table renfoncée , qu'il est nécessaire d'y introduire , sur - tout lorsque l'ordre se trouve enrichi de tous les ornements dont il est susceptible , & qu'on a cru devoir préférer le piédestal aux socles dont nous avons parlé précédemment : socles plus convenables à beaucoup d'égards que les piédestaux , à l'exception des ordres placés dans les frontispices des Temples , dans les Arcs de Triomphe & autres monuments où la grande élévation de la colonne semble exiger un stylobate , qui en élève la base , au - dessus de l'œil du spectateur ; parce qu'alors l'ordre en acquiert plus de dignité , & qu'on n'est pas obligé de le considérer en deux temps , comme cela ne peut manquer d'arriver lorsque sa base pose sur le sol , & que le point de distance est trop rapproché par quelque obstacle que l'Architecte n'a pu vaincre , soit par des raisons d'économie ou autrement.

La base de la colonne dessinée sur le piédestal de la figure I , est celle de Vignole : quoique mieux entendue que celle de son ordre Ionique , il faut convenir que la réitération des deux scoties

&

& des deux baguettes qui les séparent, offre une répétition désagréable à l'œil; & l'on peut dire que malgré les motifs qui ont engagé les anciens à vouloir communiquer à cette base beaucoup de délicatesse, on ne sauroit approuver la multiplicité de ces moulures de même espece, toute la légéreté de l'ordre devant se porter plutôt vers sa cime que vers sa base, afin qu'on puisse s'apercevoir que l'Architecte a pris soin de passer par des transitions insensibles, des membres forts aux moyens, & de ceux-ci aux délicats: attention qui seule peut procurer à l'ouvrage entier le succès qu'on a droit d'attendre d'un tout bien assorti. Qu'on y prenne garde, le plus grand défaut qu'on puisse reprocher à nos jeunes Architectes, c'est d'ignorer ces transitions dont nous voulons parler, non-seulement pour ce qui regarde les ordres qu'ils emploient dans leurs façades, mais encore dans les ordonnances où les ordres ne peuvent présider & où ils négligent de saisir le caractère & l'expression attribuée à chacun d'eux.

La base posée sur le piédestal de la figure II, est celle nommée attique, augmentée seulement de trois baguettes qui en enrichissant cette base, lui conservent ses deux tores & sa scorie, que nous avons déjà tant applaudie; ces baguettes, prises aux dépens des trois principaux membres de cette base, (car il faut observer que toutes les bases des ordres ont un module) donnent à chacun de ces membres, moins de hauteur & un caractère de légéreté propre à la délicatesse de l'ordre Corinthien dont nous parlons. Au reste, on n'est pas tenu de suivre scrupuleusement les cotes des moulures indiquées ici; elles peuvent varier de quelque chose, & même pour éviter les fractions

qui se rencontrent dans quelques-unes, il est bon de préférer une division commune, ainsi que l'exprime la figure A, ou de s'en rapporter à sa propre expérience; la sévérité des cotes ne doit être regardée que comme un préliminaire utile à l'Élève; l'homme instruit acquiert par l'habitude une toute autre maniere de voir, de sentir & d'opérer.

Les cannelures tracées sur la partie inférieure de la colonne, sont comme dans l'ordre précédent distribuées au nombre de vingt-quatre sur sa circonference; elles sont tracées de même par un demi-cercle, & séparées par des listeaux qui ont de largeur le quart des cannelures. C'est ici, par exemple, qu'on peut orner ces listeaux de quelques filets, & baguettes, à l'exemple de ceux placés planche VIII, premier volume; c'est encore dans cet ordre que chaque cannelure peut être accompagnée de rudentures, parce que l'ordre est susceptible d'un plus grand degré de richesse, selon la place qu'il doit occuper dans nos édifices; mais au moins faut-il se souvenir que cette richesse, portée au fût de la colonne, doit déterminer aussi l'Architecte à orner le dé du piédestal, ainsi que la frise de l'entablement & le sofite ou plafond de la corniche. On doit même savoir que les rudentures placées dans les cannelures autorisent nécessairement les ornements taillés sur toutes les moulures de cet ordre; mais il ne faut jamais abuser de ces différents degrés de richesse, principalement dans les dehors, malgré les exemples que nous offrent plusieurs édifices anciens & modernes.



DU CHAPITEAU ET DE L'ENTABLEMENT DE L'ORDRE CORINTHIEN.

PLANCHE XXXVIII.

Cet entablement a de hauteur, selon Vignole, comme tous ceux de ses autres ordres, le quart de la colonne; savoir, un module & demi pour l'architrave, un module & demi pour la frise, & deux modules & demi pour la corniche; au total cinq modules, ainsi qu'on le remarque figure I: cette égalité de hauteur dans l'architrave & dans la frise, nous plaît moins que les rapports que Vignole a donnés à ces deux membres dans l'ordre Ionique, ce qui nous fait proposer, figure II, trente minutes pour la frise, & vingt-quatre pour l'architrave, par la raison que la saillie de ce dernier membre racourcit trop considérablement la hauteur de la frise, & que l'astragale de la cimaise inférieure de la corniche se trouve pris aux dépens de cette même frise.

En parlant de l'entablement de l'ordre Ionique, nous avons fait remarquer les trois plates-bandes de son architrave, & nous les avons comparées avec le nombre de celles des ordres Dorique & Toscan qui précédent. Ici Vignole n'a pas jugé nécessaire de continuer cette progression, mais il a ajouté à chacune une moulure qui les sépare, ce qui donne à cet architrave un caractère de supériorité, bien digne & de la richesse de tout l'entablement & de la délicatesse de l'ordre. Nous n'avons point exprimé dans cette planche, les bas-reliefs dont Vignole a orné sa frise, ces sortes d'ornements devant prendre leur source dans la

motif qui fait ériger l'édifice. En France, à plomb de l'axe de chaque colonne, on introduit quelquefois des L ou des Fleurs-de-Lys couronnées, comme on le remarque dans l'intérieur des Invalides, à la Chapelle de Versailles & ailleurs; quelquefois dans les dehors on place des trophées au-dessus du milieu de chaque entrecolonnement, ou des festons avec des génies, comme on le remarque dans les façades de la Cour du Vieux-Louvre. Cet enrichissement nous paroît préférable aux figures en bas-relief, souvent d'un trop petit module, & qui par leurs détails nuisent presque toujours au repos qu'il convient d'observer dans cette partie intermédiaire de l'entablement, pour laisser briller les ornements taillés dans les calettes sur les modillons & sur les moulures de sa corniche & de son architrave.

Nous n'avons fait aucun changement ni dans les principaux membres, ni dans les moulures de la corniche de cet entablement: ce couronnement nous a paru un chef-d'œuvre par l'heureux effet que présentent aux yeux des spectateurs intelligents celui du péristile du Louvre, & celui de la Chapelle de Versailles, tous deux exactement les mêmes que ceux de Vignole. Perrault s'est contenté de retrancher les denticules taillés sur le larmier inférieur: suppression dont on lui doit savoir d'autant plus de gré, que toutes les moulures de sa corniche étant enrichies d'ornements, ce retranchement de denticules oppose un lisse entre les cimaïses inférieures & intermédiaires qu'il est très-bien d'observer dans les cas semblables; puisqu'autrement on ne remarque plus qu'une confusion mal entendue: l'excès de la Sculpture n'est jamais une beauté, ainsi qu'on peut s'en

convaincre dans Chambrai, en examinant l'entablement tiré des Thermes de Dioclétien à Rome, chap. 29, page 69. Envain le rapporte-t-il comme un exemple célèbre; on ne doit le regarder que comme le triomphe de la prodigalité. Nous serions aussi d'avis, qu'on retranchât les mufles de lion qu'on distribue ordinairement dans la cimaise supérieure de sa corniche; non-seulement ce genre de Sculpture ne convient pas toujours au genre de l'édifice, mais il est un autre moyen d'écouler les eaux qui tombent sur sa saillie. C'est sans doute parce que l'on ne connoissoit pas alors ce moyen, qu'on a fait usage de ces mufles de lion, dans lesquels on plaçoit un canon ou tuyau de bronze ou de plomb, qui, de distance à autre, jetoit l'eau qui s'amassoit dans les rigoles pratiquées sur la saillie des corniches, telles qu'il s'en remarque dans l'intérieur de la cour du Vieux-Louvre.

Il est assez d'usage de placer un modillon à plomb de l'axe des colonnes, ce qui détermine la distance qui doit se trouver entr'elles. Dans l'entablement de Vignole, figure I, cet intervalle est fixé à seize minutes, double de la largeur du modillon, & cette distance se répète régulièrement dans toute l'évendue du bâtiment, en réglant les différentes largeurs des entrecolonnements; c'est pourquoi, comme nous venons de le dire, il convient de se rendre compte, de tracer en grand les profils dont on veut composer sa corniche, de déterminer la saillie qu'on veut lui donner, d'avoir attention à la symétrie qu'on doit mettre entre les calettes continues & celles d'angles: cette précaution fera éviter l'irrégularité qu'on remarque dans la distribution des modillons & des

cassettes des corniches de la cour du Vieux-Louvre & du portail de la Sorbonne. Dans le premier exemple, l'axe des modillons ne tombe pas directement à plomb de celui des colonnes ; dans le second, les modillons se trouvent plus rapprochés sur les petits entrecolonnements que sur les grands : licence impardonnable, qu'on ne doit jamais se permettre dans les monuments de quelque considération. Nous désirerions encore que les modillons eussent moins de saillie ; d'une part, pour que le listeaup placé au-dessous & vers le devant du larmier ne fût point interrompu ; de l'autre, pour que le modillon ayant moins de longueur, acquît aussi moins de largeur ; d'où naîtroit, dans tous les intervalles, des casslettes quarrées, telles qu'on les remarque dans le plan de la figure II : plan beaucoup plus régulier que celui de Vignole, sans néanmoins altérer ni la saillie ni la hauteur des membres de sa corniche, ainsi qu'on peut le remarquer en comparant les deux plans tracés sur cette planche.

Peut-être trouvera-t-on les modillons de la figure II, un peu foibles ; mais la régularité des casslettes & l'élégance de l'ordre, nous a paru la première loi qu'il faloit observer dans la distribution des principaux membres d'une corniche. Au reste, c'est une proposition que nous faisons, & non une règle qu'on doive suivre absolument. Par exemple, nous n'hésiterions pas d'en user ainsi dans l'intérieur des appartements, & peut-être même dans les dehors, en supposant que l'ordre fût d'un petit diamètre, & par conséquent son entablement, assez près de l'œil du spectateur, si toutefois on peut se permettre d'employer de petits ordres dans l'ordonnance extérieure des façades.

Le chapiteau tracé sur cette planche, entre les plans & les élévations de cet entablement, est le même que celui de Vignole, copié d'après l'antique, le chef-d'œuvre de l'immortel Callimaque, & de l'origine duquel nous avons parlé dans le premier volume, page 197. Les modernes ont néanmoins donné à ce chapiteau un peu plus de hauteur. Celui des anciens, rapporté par Vitruve, n'a que deux modules, au-lieu qu'ici il est de deux modules six minutes, augmentation qui le rend plus élégant & plus propre, pour cette raison, à servir de couronnement à la tige svelte de la colonne Corinthienne. La distribution des ornements de ce chapiteau, sa symétrie, la variété de ses aspects, vus de face & sur l'angle, sont autant de beautés qui concourent à sa perfection; & l'on peut dire que sa composition, toute à la fois vraisemblable, intéressante & sublime, doit le faire regarder comme un chef-d'œuvre, ainsi que nous l'avons dit ailleurs; aussi n'a-t-il éprouvé aucun changements jusqu'à nous, depuis que sa hauteur a été fixée par les modernes à deux modules six minutes; & si dans nos édifices quelques chapiteaux Corinthiens plaisent moins les uns que les autres aux hommes de goût, cette différence provient seule de l'incapacité ou de l'habileté des Sculpteurs qui sont chargés de leur exécution, & non de la beauté de son ensemble & de ses détails ingénieux, dont l'idée admirable n'a pu être surpassée par aucun Artiste, à en juger par toutes les autres compositions de ce genre; car on doit compter pour rien les feuilles d'olivier ou de persil qu'on lui applique à la place de celles d'acanthe, selon que cet ordre se trouve faire partie de tel ou tel édifice. Les chapiteaux Corinthiens les plus

estimés chez nous , sont ceux de la nef du Val-de-Grâce , de l'intérieur de la Chapelle de Versailles , des façades du Château de Maisons , & de celle de la cour du Vieux-Louvre , anciennement élevée sur les dessins de Pierre Lescot. Ceux qui ont été exécutés depuis dans cette même cour leur étant bien inférieurs , ont en cela subi le sort de tant d'autres , sculptés à la hâte dans la plupart de nos bâtiments , & qui ne nous offrent qu'une médiocre imitation de la plus belle production qui se soit faite dans l'Architecture & la Sculpture.

*FEUILLES ET PRINCIPAUX DÉTAILS
DU CHAPITEAU CORINTHIEN.*

PLANCHE XXXIX & XXX.

Avant de passer à la manière de tracer le plan & l'élévation de ce chapiteau , vu de face & sur l'angle , nous donnons plus en grand , dans ces deux planches , les feuilles & les principaux détails de ce chapiteau , copié exactement d'après ceux de Sébastien Leclerc , & dessinés par lui avec le goût & l'intelligence la plus admirable ; c'est pour cela que nous ne nous sommes point fait scrupule de les emprunter de cet Auteur célèbre , pour les offrir à nos Eleves comme autant de modèles qui ne peuvent que hâter leurs connoissances dans l'étude de cette partie si intéressante ; nous nous y sommes déterminés d'autant plus volontiers , que l'œuvre de cet habile Graveur est devenu fort rare , & que par-là ces développements se trouvent entre les mains de fort peu d'Artistes ; ce qui est cause que le plus grand nombre ne sauroit

profiter de ce secours. Nous en avons encore usé de même pour ce qui regarde l'ordre Ionique, & plusieurs autres ornements de très-bon goût, dus à cet Auteur ; c'est de tous les Graveurs le plus excellent, & le plus utile aux jeunes Architectes ; nous puîserons aussi quelques entablements & quelques chapiteaux dans Bibiane ; ils sont, à la vérité, plus convenables pour les décosations théâtrales, que pour celles des bâtiments proprement dits ; mais les profils & les ornements y sont rendus avec tant d'esprit qu'ils nous ont paru propres à inspirer le goût du dessin à nos Eleves.

*DÉVELOPPEMENTS DU CHAPITEAU
CORINTHIEN.*

PLANCHE XXXI.

La figure I montre le plan de ce chapiteau, déterminé dans un quarté parfait, dont la diagonale est de quatre modules ; ce quartré indique la saillie du tailloir hors œuvre A B, & ses pans coupés C, de quatre minutes de face, déterminent la ligne E F, base d'un triangle équila-téral, du sommet duquel G, comme centre, on décrira la courbure plan de chaque face, telle que celle E F. La largeur du bas du chapiteau égale au diamètre supérieur de la colonne, réduit à trente minutes les cinq-sixièmes du dia-mètre inférieur, qui en a trente-six, ou deux modules. C'est sur ce nouveau diamètre, & au-dessus de l'astragale, que se distribuent réguliè-rement les deux rangs de feuilles, au nombre de huit à chaque rang, qui ensuite s'elevent verti-

calement du plan à l'élevation, ce qui donne leur distribution géométrale autour de la circonference du tambour du chapiteau, telle que l'exprime le dessin de la figure II, dont la moitié laisse voir le tambour I, autour duquel sont adaptées les seize feuilles dont nous venons de parler, & l'autre moitié, ces mêmes feuilles par masses qui en indiquent seulement le galbe, renvoyant pour leurs détails à la planche XXIX. Toute la hauteur de ce chapiteau se divise en trois parties depuis le dessus de l'astragale K, jusques sous le tailloir L, ainsi que l'exprime la hauteur des principaux membres de ce chapiteau. Donnons à présent, sur la planche suivante, ce même chapiteau vu sur l'angle, pour apprendre à en sentir tous les développements, moins difficiles à concevoir qu'on ne se l'imagine ordinairement, parce qu'on néglige d'en faire le plan, d'élever l'élevation sur ce plan, & de le dessiner sur toutes les faces.

*DÉVELOPPEMENT DU PLAN ET DE
L'ÉLÉVATION, VU SUR L'ANGLE DU
CHAPITEAU DE LA COLONNE CORIN-
THIENNE.*

P L A N C H E X X X I I .

La figure I, montre le plan qu'il faut tracer sur les mesures du précédent, avec cette différence, qu'il faut que la diagonale soit la verticale AB; ensuite tracez le plan avec les seize feuilles qui circulent autour de la circonference, les volutes qui soutiennent le tailloir, &c. & par des lignes à plomb & parallèles, dessinez la figure II, en observant que les obliques CD, tirées

de l'astragale au tailloir, soient les limites où devra se terminer la faille du premier & du second rang des feuilles de ce chapiteau. La hauteur de ces derniers, celle des volutes sont ici les mêmes que dans la planche précédente, & ne doivent jamais recevoir aucune altération, ces mesures étant constantes pour tous les chapiteaux de cet ordre.

L'ordre Corinthien s'exécute en pilastre, comme en colonnes, ainsi que tous les autres ordres, & les mêmes ornements y sont employés : ceux-ci s'y distribuent facilement, & ne laissent pas d'y produire un effet également bon. Nous avons déjà cité les chapiteaux Corinthiens de la nef du Val-de-Grâce ; ces chapiteaux sont pilastres & de la plus grande beauté : aussi M. Germain, Orphévre célèbre, & qui entendoit assez bien l'Architecture, les a-t-il imités dans l'Eglise de Saint-Louis-du-Louvre, dont il a donné les dessins.

Donnons, dans la planche suivante, l'ordre Corinthien de Palladio & celui de Scamozzi en parallèle avec celui de Vignole, & laissons aux Architectes impartiaux à juger de la préférence qu'on doit donner à celui des trois qui aura le plus conservé d'élégance à toutes les parties de cet ordre délicat, & qui se sera le moins écarté de la doctrine de Vitruve.



*DES ORDRES CORINTHIENS DE
PALLADIO ET DE SCAMMOZZI*

PLANCHE XXXIII.

De l'ordre Corinthien de Palladio.

FIGURE PREMIERE.

Palladio ne donne à la hauteur de son ordre, que neuf diamètres & demi, ou dix-neuf modules, au-lieu de vingt que lui prescrit Vignole: il donne à son piédestal le quart, & à l'entablement le cinquième; sa corniche est assez semblable à celle de Vignole, mais quoique beaucoup moins élevée, elle paroît forte, comparée avec la hauteur de la frise & de l'architrave; celui-ci comme dans tous les ordres de Palladio, nous paroît trop fort, ayant près de dix minutes de plus que la frise: son chapiteau égal à celui de Vignole, a deux modules dix minutes; sa base est celle attique à laquelle il a ajouté trois baguettes, comme nous l'avons proposé planche XXVII, figure II, à la place de celle de Vignole, tracée dans la même planche, figure I, que nous avons trouvée trop compliquée & de mauvais goût, quoiqu'imitée d'après l'antique.

De l'ordre Corinthien de Scamozzi.

FIGURE II.

Scamozzi fixe la hauteur de sa colonne à dix diamètres ou vingt modules, ce qui donne à son entablement un peu plus de hauteur que celui de

Palladio ; mais sa corniche , qui a un larmier de moins la rend plus propre à un Composite qu'à un Corinthien ; d'ailleurs nous ne saurions applaudir au gros astragale , placé entre les deux moulures de ses cimaises inférieures : il en est de même du membre supérieur de l'architrave , dont le talon associé avec un cavet , ne présente , vu d'une certaine distance , qu'une seule & même moulure : la frise est aussi terminée vers sa partie inférieure , par un congé , courbe qui , se répétant avec le cavet du haut de l'architrave , ne contribue pas peu à rendre ce membre encore plus imparfait ; sa base est la même que la précédente ; & toutes deux , comme nous l'avons déjà observé , sont préférables à celle de Vignole.

APPLICATION DE L'ORDRE CORINTHIEN AU FRONTISPICE D'UNE ÉGLISE EN ROTONDE.

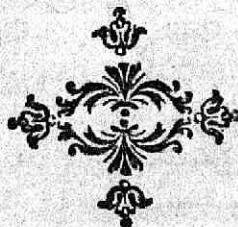
PLANCHE XXXIV.

Ce frontispice , d'ordre Corinthien , est celui de l'Eglise en rotonde , que nous avons fait pour l'Abbaye Royale des Dames Chanoinesses de Saint-Louis à Metz , & dont on trouvera le plan dans l'un des volumes de ce Cours , lorsque nous traiterons de la distribution. Ce frontispice est seulement composé de quatre colonnes , de trois pieds neuf pouces de diamètre , & les trois espacements , de sept modules chacun ; les colonnes sont élevées sur un socle de huit pieds de hauteur , le sol de l'intérieur de l'Eglise étant plus haut de six pieds que celui de la Place de Chambre , où il est situé. Ces colonnes forment un porche , dont la profon-

deur sur le nu du mur A, égale la largeur des entrecolonnements ; c'est sur ce mur que l'on a distribué la porte qui donne entrée à ce monument, & les deux niches collatérales, dont l'une est destinée pour la statue de Saint-Louis, sous l'invocation duquel va être reconstruite cette Eglise, l'autre pour la statue de Saint-Pierre, ancien patron de cette Abbaye, dont nous avons aussi donné les plans, approuvés par le Roi à Fontainebleau, en Octobre 1763. Cette porte & les niches placées entre des pilastres qui répondent aux colonnes, sont ici enfermées dans des chambranles égaux, & couronnées de frontons : cette répétition paroîtra peut-être monotone ; mais il faut considérer que l'ouverture de la porte à plate-bande, fait dans l'exécution un tout autre effet que sur ce dessin, & que son percé réel s'annonce bien différemment que les niches de forme circulaire, qui, comparées avec le vide de la baie, rempli par une porte de menuiserie, offre une variété frapante, comparée avec les niches construites en pierre, qui contiennent des statues en marbre blanc. Au-dessus des frontons des chambranles, regne une plinthe, qui, portée au tiers supérieur de l'ordre, amene naturellement trois tables rentrantes où sont sculptés des bas-reliefs. Nous savons bien que nos jeunes Architectes préféreroient une table dans toute la longueur ; qu'ils ne mettroient point de pilastre sur le nu du mur, en face des colonnes ; qu'ils placeroient dans les soixante-deux pieds que contient la largeur de ce frontispice, cinq entrecolonnements au-lieu de trois, & que moyennant ces arrangements, ces mêmes entrecolonnements devenus très-serrés, laisseroient à peine voir les

chambranles de la porte & des niches : nous savons tout cela ; mais nous n'avons garde d'être de leur avis. Ces imitations Romaines ne sont plus de notre temps. Nous leur conseillerions bien plutôt de faire revivre les procédés qu'ont suivis les Mansard & les Perrault , qui connoissoient tout aussi bien l'Italie qu'eux ; mais qui , avec la prudence & les lumières dont ils étoient pénétrés , en suivant les routes des anciens , n'en ont pas moins créé un genre d'Architecture qui nous appartiennent , qui est à nous , & que nous n'avons négligé pendant un laps de temps assez considérable , que faute de grandes occasions , & quelquefois par l'indifférence de plusieurs pour nos découvertes ou l'incertitude de quelques-autres , qui , las d'imiter leurs prédecesseurs , croient innover en érigéant au milieu de Paris la charge des productions de la nouvelle Rome , qui d'ailleurs se trouvant confondus avec des ornements Arabes ou Egyptiens , ne nous offrent que des compositions bizarres & désafforties : compositions éphémères à la vérité , mais qui écartent du vrai beau ceux qui , moins habiles encore , flottent entre ce qu'ils doivent imiter ou éviter , malgré les efforts que font les habiles Maîtres de nos jours , pour les ramener , par leur exemple , au véritable genre de la bonne Architecture. Nous le répétons , parce que nous ne pouvons trop le répéter , la plupart de nos jeunes Architectes abusent de l'autorité des anciens ; ils prennent bien leur maniere , mais sans s'animer de leur génie , & par là ils produisent de mauvaises copies d'après d'excellents originaux : qu'ils y prennent garde , nous parlons ici à ceux mêmes qui sont déjà instruits ; ce n'est pas assez pour eux d'être remplis des chefs-d'œuvre anti-

ques ; il faut en savoir faire choix ; il faut les savoir appliquer à nos usages , à la température de notre climat , aux différentes qualités des matières qui nous sont offertes , enfin au vrai goût de l'Art , que nos célèbres Architectes François ont créé , pour ainsi dire , sous le règne de Louis le Grand. Mais , nous osons le dire , il arrive tout le contraire. La plupart s'imaginent suivre les anciens , & produire des choses neuves , tandis qu'ils ne nous présentent que des compositions singulières ; on diroit qu'ils semblent vouloir nous persuader que leur amour-propre croît en raison de leur médiocrité ; mais finissons cette digression , qui ne fera pas goûtée du plus grand nombre. Il s'agit maintenant de passer à l'ordre Composite.



CHAPITRE IV.

DE L'ORDRE COMPOSITE ROMAIN.

L'ORDRE Composite, imitation imparfaite des ouvrages des Grecs, est néanmoins rangé ici d'après Vignole, dans la classe des cinq ordres. C'est aux Romains qu'en est due la découverte, si toutefois la différence du chapiteau suffit pour créer un nouvel ordre, puisqu'en le considérant du côté de sa proportion & de ses principales parties, il est parfaitement semblable à l'ordre Corinthien; sa colonne ayant, comme celui-ci, dix diamètres de hauteur, son entablement le quart, son piédestal le tiers, &c. il n'en diffère absolument que dans quelques membres ou moulures dont chaque Architecte dispose à son gré, selon l'application qu'il en veut faire dans ses différentes productions; c'est pourquoi nous pensons comme Vitruve à l'égard de cet ordre; c'est-à-dire, qu'il n'en est point un, mais un assemblage de plusieurs parties des autres; que comme tel il peut s'employer dans les compositions d'Architecture, qui n'exigent pas beaucoup de sévérité; car il convient alors de préférer le Dorique, l'Ionique & le Corinthien des Grecs. Son chapiteau même n'est autre chose que la réunion de celui de l'Ionique, avec la majeure partie de celui du Corinthien, & par conséquent il ne peut passer pour une découverte. C'est précisément pour cela qu'il peut trouver place dans les édifices qui ont besoin d'être symbolisés par le ministère de la Sculpture; les autres chapiteaux, sur-tout le

Corinthien , ainsi que nous l'avons dit précédem-
ment , ne devant jamais recevoir aucune altération.

Cette imitation des Romains n'a cependant que trop été suivie par la plupart de nos Architectes modernes. Combien n'avons-nous pas vu de fois ces derniers , & quelques-uns d'entre ceux de nos jours , nous offrir pour un nouvel ordre , un assem-
blage indiscret de plusieurs membres d'Archite-
cture à qui ils donnent le nom d'ordre François ;
mais qui tous assujettis aux mêmes règles que les
précédents , n'en diffèrent que par un mélange
de moulures & d'ornements , souvent si peu faits
pour aller ensemble , que nous croyons devoir
passer sous silence ces productions de leur oisiveté ,
dans la crainte d'offrir à nos Eleves plutôt l'écart
de l'imagination de ces Artistes , que les véritables
règles de l'Art.

Quoique nous ne rangions point l'ordre Com-
posite Romain dans la classe des plus belles pro-
ductions de ce genre , nous n'en conseillons pas
moins l'étude à nos Eleves , parce qu'ils en peu-
vent faire une juste application dans les arcs
de triomphe , dans l'intérieur des appartements ,
dans la décoration des fêtes publiques , & générale-
lement dans tous les ouvrages où le génie doit avoir
plus de part que la soumission aux préceptes de l'art.
Pour cela nous allons donner dans les planches sui-
vantes les mesures que Vignole a assignées à cet
ordre ; ensuite nous les comparerons avec celles
des autres Commentateurs de Vitruve. Ce sera
d'après ce parallèle utile , qu'on parviendra à se
rendre propre le Composite Romain , & qu'on
pourra l'employer avec plus ou moins de suc-
cès dans les différentes occasions qu'on aura de
bâtir.

*DU PIÉDESTAL ET DE LA BASE
DE L'ORDRE COMPOSITE.*

PLANCHE XXXV.

Le piédestal Composite de Vignole, figure I, a la même mesure que le précédent; on remarque seulement quelques suppressions dans les moulures de sa base & de sa corniche, qui toutes doivent avoir moins de délicatesse que dans le Corinthien, à cause des ornements mixtes dont son chapiteau est composé; parce qu'ici, comme en toute autre occasion, toutes les fois que quelque considération particulière détermine l'Architecte à fortifier ou à diminuer une des principales parties de l'ordre, il s'en doit suivre un changement nécessaire dans tous les autres membres; autrement sa production, loin de tenir aux préceptes de l'Art, ne présente qu'une composition de fantaisie: aussi dans la base de la colonne Composite, posée sur ce piédestal, Vignole n'a-t-il mis qu'une baguette entre les deux listeaux qui séparent les scoties, au-lieu de deux qui se remarquent dans la base Corinthienne; néanmoins nous proposons celle placée sur le piédestal de la figure II.

Nous avons réduit la hauteur du piédestal au tiers de celle de l'ordre, & pratiqué un revers-dos sur sa corniche, comme aux précédents; nous avons aussi élevé la base du piédestal, & changé la plus grande partie de ses moulures. Le talon renversé de celle de Vignole nous paraissant avoir trop de connexion avec celle de l'ordre Dorique, nous préférions ici qu'elle ressemble plutôt à la base du piédestal de l'ordre Corin-

thien , dont le Composite est une imitation , mais qui peut en différer , en ne taillant point d'ornements sur ses moulures , ainsi que l'a fait Vignole , qui n'en place seulement que sur la Corinthienne , & non sur la Composite. Nous avons aussi exprimé dans le dé du piédestal de cette figure II , une table rentrante , ornée de moulures , toujours en supposant que le fût de l'ordre sera cannelé , & que si ces cannelures étoient chargées de rudentures , on appliqueroit aussi des ornements , non seulement sur les moulures des autres membres du piédestal , mais encore sur la surface de cette table , comme cela pourroit se pratiquer dans l'intérieur de nos Temples , dans les dedans de nos appartements , ou bien dans les dehors aux arcs de triomphe où cet ordre convient assez.

Les moulures de la base , tracées sur la figure II , sont en général celles de la base attique , l'ayant reconnue , ainsi que nous l'avons déjà dit , comme la plus belle de toutes les bases , d'après le sentiment des connoisseurs ; nous n'avons enrichi cette base que de deux baguettes , tandis que nous en avons donné trois à la base Corinthienne ; parce que cette dernière doit avoir encore plus d'élegance dans toutes ses parties.

*DU CHAPITEAU AVEC SON PLAN , VU
SUR L'ANGLE , ET DE L'ENTABLEMENT
COMPOSITE.*

PLANCHE XXXVI & XXXVII.

L'entablement de la figure I , est celui de Vignole , & le moins intéressant de tous ceux que nous avons vus de lui jusqu'à présent. L'architrave paroît avoir trop de hauteur , ainsi que la frise , qui chacune ont un module & demi ; d'ail-

leurs le congé qui unit cette dernière avec l'architrave, semble faire un mauvais effet; nous préférions la frise galbée de la figure II, donnée ici à l'imitation de celle de Philibert Delorme, aux Tuilleries (e): on peut se permettre dans cet ordre moins de retenue que dans tout autre. Au reste, il faut remarquer que les frises bombées ne peuvent recevoir de bas-reliefs, ordinairement nécessaires lorsqu'on emploie cet ordre dans les bâtiments d'une certaine importance. Nous remarquerons encore qu'elles ne doivent guère être employées que lorsqu'on se trouve forcé d'en altérer la hauteur, comme Hardouin Mansard semble l'avoir été au Château de Trianon, ayant dû faire son entablement peu élevé, ses façades ayant beaucoup de mouvement, & le point de distance d'où elles doivent être apperçues, étant assez rapproché, principalement du côté de l'entrée.

La corniche denticulaire de Vignole, à-peu-près semblable à celle de son ordre Ionique, nous paroît bien peu propre à couronner un ordre Composite. Nous préférions celle de Palladio, qu'on trouvera planche XXXVIII, figure I, & d'après laquelle nous avons à-peu-près dessiné celle qui se voit ici figure II, & où nous avons, comme lui, introduit des modillons à double plate-bande, plus simples que ceux de l'ordre Corinthien, mais plus mâles que ne le sont les denticules de Vignole, qui en cela s'est éloigné des exemples antiques, puisqu'à l'arc de Titus à Rome & à celui des Lions à Vérone, on remarque des

(e) Voyez les différents contours de nos frises par Palladio & Philibert Delorme, rapportés dans le premier volume, page 244, planche VII.

modillons, imités aussi par Scammozzi. Il est vrai qu'en comparant l'entablement Composite de Vignole avec celui de Serlio, rapporté par Chambrai, il est de beaucoup supérieur à ce dernier; mais aussi faut-il convenir que Serlio, à le juger par cette seule production, ne mériteroit aucun degré d'estime. Nous avons déjà recommandé à nos Eleves d'étudier Chambrai; c'est bien ici le lieu de le leur recommander encore, puisqu'il s'agit, pour ainsi dire, d'abandonner les éléments de l'Art, pour passer à une nouvelle production, & qu'autrement il seroit à craindre que d'après Serlio ils se crussent tout permis. Il est vrai que nous ne proposons pas l'entablement de la figure II, comme un modèle à imiter exactement, mais seulement comme un moyen de parvenir à substituer tel membre à tel autre membre, selon l'usage qu'on voudra faire de l'ordre Composite, & en se rappelant toujours, que son chapiteau, plus chargé de membres d'Architecture & de Sculpture que celui du Corinthien, exige que toutes les moulures & les ornements de cet ordre se ressentent de sa double application Ionique & Corinthienne, qui, quoi qu'on en dise, range nécessairement cet ordre dans la dernière classe des découvertes que les Romains ont faites en Architecture.

Nous avons donné dans la figure I, le chapiteau de Vignole, assez semblable à celui de Palladio & de Scammozzi, au-lieu que dans la figure II nous avons représenté celui de l'arc de Titus, lorsque les Romains voulurent ériger pour la première fois chez eux un arc de triomphe à cet Empereur, après qu'il eut ruiné la ville de Jérusalem; mais rappelons ici ce que nous avons remarqué plus d'une fois: quelle différence entre

la composition de ce chapiteau & celle du Corinthien ! De quel œil doit-on considérer la pesanteur de ses volutes avec l'élégance des feuilles de dessous ; certainement ce chapiteau nous paroît bien moins une découverte qu'une imitation indiscrete que nous employons d'après les Romains , parce que l'Architecture , comme les autres Arts , a ses limites , & qu'elles semblent exiger de notre part moins de sévérité ; car enfin , que diroit-on d'un Sculpteur qui , pour s'éloigner des productions de la belle antiquité & de la nature , placeroit le front d'une femme de quarante ans , sur la face d'une jeune fille de quinze , ce seroit sans doute une nouveauté ; mais celle-ci ne tarderoit pas à être proscrite & rangée dans la classe de la médiocrité. Que nos Eleves conçoivent , par cette comparaison , combien il est important de ne pas confondre dans ses compositions , ni les genres , ni les différentes expressions qu'il convient d'observer , non-seulement dans chaque ordre , mais dans chaque édifice , dans chaque piece d'un appartement , enfin dans chacune des parties qui les composent. Nous n'avons point donné dans cette planche le plan de ce chapiteau ; nous renvoyons à la planche XXXVII , où nous répétons celui de Vignole , vu sur l'angle , comme nous avons fait pour le Corinthien , afin d'accoutumer nos Eleves à s'appliquer au développement de toutes les parties des ordres , & qu'ils puissent , dans la suite , se rendre compte de toutes celles de leurs œuvres. Au bas de la planche dont nous parlons , nous avons , pour cette raison , tracé les plans des deux entablements , & de Vignole & de celui que nous proposons : détails qu'il est bon de comparer avec ceux des planches

précédentes , pour les étudier de nouveau , retourner aux Auteurs que nous avons cités , dessiner plusieurs de ces détails en grand , s'accoutumer à les composer & à les décomposer , prendre de l'un ce qui convient pour l'autre , mesurer ses forces , consulter les gens de l'Art , enfin essayer à produire , puis se consulter encore pour monter son génie sur tous les tons. Cette dernière qualité ne peut être que l'ouvrage du temps , le fruit d'un goût exquis , d'une longue expérience & d'un travail infatigable.

Donnons , comme nous avons fait précédem-
ment , les dessins de Palladio & de Scamozzi ,
sur l'ordre Composite ; ces dessins réunis avec celui
de Vignole , termineront ce que nous avons vou-
lu enseigner concernant les connaissances élémen-
taires des cinq ordres d'Architecture.

DES ORDRES COMPOSITES DE PALLADIO ET DE SCAMMOZZI.

PLANCHE XXXVIII.

De l'ordre Composite de Palladio.

FIGURE PREMIERE.

Palladio donne à cet ordre les mêmes proportions qu'au Corinthien ; mais il recommande de lui donner un peu plus de légéreté. Nous sommes bien éloignés d'être de son avis , nous l'avons dit , la pesanteur de son chapiteau , comparée avec l'élégance de celui du Corinthien , semble non-seulement exiger un racourcissement dans la tige de sa colonne , mais encore moins de légéreté

dans toutes les parties & les ornements qui les composent. Au reste, son entablement mérite la préférence sur celui de Vignole, il nous paroît de la plus grande beauté, à l'exception de la cimaise de son architrave, précisément dans le cas de celle de l'ordre Corinthien de Scamozzi ; voyez la planche XXXIII. Nous conseillons à nos Eleves l'imitation de cet entablement dans toutes les occasions où leur prudence leur fera préférer cet ordre au Corinthien, en employant néanmoins la base de Scamozzi, figure II.

De l'ordre Composite de Scamozzi.

FIGURE. II.

Scamozzi donne aussi à son ordre Composite les mêmes proportions qu'à son Corinthien ; mais son entablement n'a pas, à beaucoup près, la beauté de celui de Palladio. On remarque trop d'égalité dans la hauteur des membres principaux de sa corniche, & dans ces membres une multiplicité de petits réglets qui lui procurent un air chétif & mesquin ; son chapiteau semble aussi avoir moins de grâce que le précédent ; en sorte qu'il n'y a guere que sa base qui puisse être imitée, ainsi que nous venons de le remarquer en parlant de la figure I de cette planche.

Nous ne sommes point entrés dans le détail des moulures du piédestal de cet ordre, ni de la plupart des autres membres que nous avons rapportés précédemment d'après Palladio & Scamozzi ; c'est à nos Eleves à les examiner avec attention : d'ailleurs nous nous sommes apperçus que le plus grand nombre de ces moulures n'avoit

pas un rapport bien exact avec le caractère des ordres auxquels elles appartiennent, & qu'il est bon de comparer ensemble. Passons à présent à l'application de l'ordre Composite à l'Architecture.

*APPLICATION DE L'ORDRE COMPOSITE
A UN ARC DE TRIOMPHE.*

P L A N C H E X X X I X.

Nous avons dit plus d'une fois, que l'ordre Composite convenoit aux arcs de triomphe, parce que ses ornements, participant des autres ordres, sembloient exiger moins de sévérité que ceux du Corinthien; que pour cela il pouvoit recevoir divers attributs propres aux différents motifs qui font éllever ces sortes de monuments. Dans les applications précédentes, nous avons offert des objets de notre composition: ici nous présentons à nos Eleves l'arc de triomphe du Trône, non-seulement parce qu'il est l'un des chefs-d'œuvre de Claude Perrault, mais parce que cet ouvrage célèbre n'existant plus, nous avons cru ne pouvoir trop multiplier un tel exemple. Cette raison nous l'avoit déjà fait donner dans le deuxième volume, de l'Architecture Françoise, page 137; nous l'avions aussi fait graver pour le Dictionnaire Encyclopédique, mais des raisons particulières l'ont empêché d'y paroître. Il est vrai que Perrault a fait usage dans cette belle production de l'ordre Corinthien, au-lieu du Composite qu'on trouvera dans cette planche; mais comme on fait que cet ordre ne differe du précédent que par son chapiteau, nous avons cru pouvoir y faire cette substitution, n'ayant d'ailleurs rien changé.

ni à l'ensemble , ni aux proportions , ni aux ornements de cette savante production. Nous nous flattons donc qu'on nous passera cette témérité en faveur du bon office que nous rendons aux amateurs , en reproduisant à leurs yeux celui de nos édifices François , qui , après la porte Saint-Denis & le péristile du Louvre , fait le plus d'honneur à la Nation.

Ce fut la Ville de Paris , qui en 1670 fit faire le modele en plâtre de ce monument , de la grandeur de l'exécution , dans l'intention de le faire éléver ensuite à la gloire de Louis XIV ; mais ce projet fut abandonné , & le modele détruit en 1716. Cet édifice étoit à double parement , & avoit 146 pieds de face , & 150 pieds de hauteur , y compris le couronnement : dimension qui surpassé de beaucoup celle des arcs de triomphe de Constantin & de Septime - Sévere , rapportés dans Desgodet , & dont on voit encore aujourd'hui les ruines à Rome. Les colonnes de Perrault ont ici vingt-un modules au-lieu de vingt : augmentation qu'il a cru devoir leur donner , sans doute pour leur procurer plus d'élégance , en faveur de la légéreté de la Sculpture répandue dans cette composition ingénieuse : Sculpture qui procure à ce monument un air de délicatesse auquel la proportion svelte des colonnes semble correspondre. Nous remarquons ici , que tous ces ornements sont d'un bon choix , & qu'il falloit , comme Perrault , être un grand Maître , pour les employer en si grande quantité sans surcharger l'Architecture : mais dans cet arc de triomphe , comme au péristile du Louvre du dessin de ce même Architecte , ils sont tous placés par le génie , arrangés par le goût , & distribués par l'esprit de convenance. Certainement c'est ainsi

qu'il les faut mettre en œuvre; autrement ceux qui ne tiennent qu'à l'art, & non précisément à l'objet, méritent le blâme. Il ne suffit pas même d'en placer avec modération; il faut qu'ils parlent tous à l'esprit; qu'ils plaisent aux yeux; en un mot, il faut se ressouvenir que tout ornement cesse de l'être, dès qu'il se trouve en contradiction avec le style élégant ou solide de l'Architecture.

Perrault a donné à ses piédestaux le tiers de la hauteur de la colonne, & à son entablement le quart; l'arcade principale a 25 pieds de largeur, & 50 pieds de hauteur: ouverture considérable, à en juger par celle de la porte Saint-Denis, qui a 24 pieds de large. Les deux portes collatérales ont ici chacune quinze pieds; ces trois portes, plein-cintre, sont enfermées dans des niches quarrées, qui procurent à cette ordonnance un caractère noble & régulier, qui met chaque partie à sa place, & caze la Sculpture avec un succès peu commun.

On ne doit pas s'attendre à trouver ici une longue énumération des beautés universellement reconnues dans cet arc de triomphe, en ayant déjà donné la description dans le deuxième volume de l'Architecture Françoise, cité plus haut; dans cet ouvrage on trouvera aussi une composition à - peu - près pareille, que Charles Le Brun avoit faite pour le même objet: nouvelle production qu'il sera bon de comparer avec celle de Perrault. Le Brun, cet illustre grand Maître en plus d'un genre, y avoit préféré l'ordre Composite au Corinthien; ce qui en quelque sorte nous a autorisés à le faire ici. Sans doute la composition de Le Brun est inférieure à celle de Perrault; mais les légers défauts qui s'y

remarquent, n'assobiissent point les beautés sublimes, qui, selon nous, y sont répandues.

Avant de quitter les cinq ordres d'Architecture & leur application dans nos bâtiments, disons un mot des colonnes torses & des ordres Cariatides & Persiques; ensuite nous donnerons divers exemples d'entablements & de chapiteaux d'une composition sévere, puis d'une composition plus libre, qu'on peut employer avec succès dans les différents ouvrages d'Architecture qui ont plus trait à la magnificence qu'à l'utilité. Par ces différents modeles nos Leçons réuniront en même temps les principes fondamentaux de l'Art, & des exemples de goût qui pourront faire éclore le génie des jeunes Artistes pour lesquels nous avons composé ce Cours.

DES COLONNES TORSES.

Dans le premier volume de cet ouvrage, page 208, nous avons parlé de l'origine des colonnes torses: nous allons donner ici la maniere de tracer leur contour, d'après celle dont s'est servi Le Bernin pour les colonnes Composites du grand autel de S. Pierre à Rome: maniere ingénieuse & facile qu'ont employée Mansard & Hardouin, l'un au Val-de-Grâce, l'autre aux Invalides; mais avant d'y passer, nous répétons à nos Eleves de se ressouvenir qu'il faut user avec beaucoup de circonspection de ces especes de colonnes; elles ne peuvent être raisonnablement employées que dans l'intérieur de nos Eglises, comme celles en bronze qu'on remarque à Saint-Pierre de Rome, que nous venons de citer; celles en marbre de Barbançon au Val-de-Grâce; celles de marbre blanc

de la Chapelle d'Orléans aux Célestins, du dessin de Germain Pilon; enfin celles du maître autel des Invalides: encore, malgré ces autorités, serions-nous tentés de croire qu'elles devroient être réservées pour les seules décosations de nos Théâtres, où la magie de l'Art doit souvent l'emporter sur les règles les plus approuvées.

*MANIERE DE TRACER LES COLONNES
TORSÉS.*

P L A N C H E X L.

Après avoir tracé la colonne suivant sa diminution ordinaire, comme si elle ne devoit pas être torse; prolongez la ligne AB au-dessus du listeaou ou de la ceinture de la base; puis du point C, tiers de la hauteur du fût de la colonne & du point A, comme centre, décrivez le quart de cercle C, B; ensuite du point B, ainsi trouvé, & de celui D, pris au-dessous de l'astragale, tirez l'oblique DB, comme base d'un triangle équilatéral, du sommet duquel E, on décrira l'arc D, FB: divisez cet arc en douze, &, de chaque division tirez autant de lignes parallèles à celle AB; ensuite partagez chacune de ces divisions qui vont rencontrer le fût de la colonne, en quatre parties égales: & de trois de ces parties, formez un triangle isocèle G, H, I, du sommet duquel H, on décrira la portion de cercle IG, & alternativement en dedans & en dehors, & des deux côtés, on parviendra à former la colonne torse, qui conservera sa diminution comme à l'ordinaire.



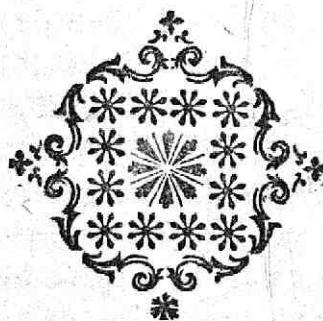
*DES ORDRES CARIATIDES
ET PERSIQUES.*

PLANCHE XLI & XLII.

Nous avons déjà parlé dans le volume précédent, page 198 & 345, des ordres Cariatides & Persiques. Notre intention n'est pas de répéter ce que nous avons dit touchant cette production des Grecs, qui, beaucoup mieux fondés que nous, ont pu en faire usage, mais que nous ne devons imiter qu'avec toute la retenue & la modération que nous avons déjà recommandée : cependant comme ce genre de décoration peut entrer quelquefois dans nos compositions, nous donnons dans les deux planches suivantes un dessin pittoresque de deux femmes Cariennes, groupées ensemble, & de deux Captifs Perses, les uns & les autres supportant le poids d'un entablement. Nous renvoyons d'ailleurs aux exemples de deux dessins excellents que nous donne Chambrai dans son parallèle, page 53 & 55, d'une attitude plus tranquille à la vérité, mais en cela trop froide, & supportant avec trop peu d'effort la charge dont ils devroient être accablés. Au reste, Chambrai condamne, comme nous, l'application indiscrète qu'en ont faite le plus grand nombre de nos Architectes.

Donnons à présent dans le Chapitre qui va suivre, quelques dessins d'entablements & de chapiteaux. Nous commencerons par plusieurs exemples copiés d'après les ruines de la Grece & de l'Italie; nous donnerons ensuite divers profils, d'après les Commentateurs de Vitruve, autres que Vignole,

Palladio & Scamozzi ; nous exposerons après cela ceux que nous avons mesurés dans nos plus célèbres bâtiments françois ; nous en ajouterons quelques autres d'un dessin moins sévere , propres aux décors de nos Théâtres , & de l'intérieur de nos appartements : enfin nous offrirons à nos Eleves de nouveaux dessins de notre composition qui leur indiqueront les moyens de parvenir à composer ou à décomposer chacun des profils des entablements attribués aux cinq ordres.



C H A P I T R E V.

PROFILS D'ENTABLEMENTS, PUISÉS
D'APRÈS DIFFÉRENTS EXEMPLES
ANCIENS ET MODERNES.

*PROFILS TIRÉS D'APRÈS LES RUINES
DES PLUS BEAUX MONUMENTS
DE LA GRECE.*

APRÈS avoir étudié dans les éléments précédents les cinq ordres des Grecs & des Romains, d'après Vitruve & ses Commentateurs, examinons quelques profils d'entablements, puisés dans les premières productions de ce genre, qui subsistent dans les ruines de la Grèce, & dont nous devons les recherches à M. Le Roi, membre des Académies Royales d'Architecture & des Belles-Lettres, qui, les ayant levés sur le lieu, nous en a donné un recueil où la précision & le goût président également : recueil où nous renvoyons nos Elèves, déjà avancés, mais dont nous allons donner en faveur des moins instruits, quelques exemples pris dans la seconde partie de cet ouvrage excellent, à dessein de leur faire sentir combien il est intéressant pour eux, après être sortis des premières notions de l'Architecture, de pouvoir puiser dans les sources avant de passer à la théorie, pour que, dans la suite, ils puissent féconder leurs productions, à raison des occasions qu'ils auront un jour de

Tome II.

H

déployer toute la magnificence de l'Art , ou au contraire de l'employer dans sa plus grande simplicité ; il est même des circonstances où il faut savoir l'imiter & la rendre telle qu'elle étoit dans son enfance. Nous n'entrerons pas néanmoins dans une grande discussion sur l'arrangement , la proportion & la forme de ces diverses productions ; les remarques savantes qu'en a faites M. Le Roi , semblent nous en dispenser. D'ailleurs quelles observations pourrions-nous faire , qui ne tournaissent , pour ainsi dire , à la confusion de quelques-uns de nos jeunes Architectes , qui , éclairés par les premières tentatives des Grecs & la perfection qu'ils ont su donner ensuite à leur Architecture , ne nous offrent le plus souvent que des compositions fort au-dessous des premiers essais de ces peuples ingénieux , ou les appliquent dans leurs œuvres avec une inconséquence presque toujours impardonnable.

*De l'ordre Dorique , considéré dans son premier
& dans son second état.*

P L A N C H E X L I I I .

La figure A , présente le profil d'un chapiteau Dorique , dont les colonnes sans base n'avoient pas six diamètres , & qui , pour entablement , n'avoient qu'un seul architrave. Cet ordre , selon M. Le Roi (f) , doit être regardé comme la première production de ce genre , trouvée dans un lieu de l'Attique , appelé par les Grecs *Thoricion* ; ce chapiteau a cela

(f) *Ruines de la Grèce , seconde Partie , page 2 , planche L.*

de singulier, qu'à la place d'un quart de rond, on remarque seulement un chanfrein, ce qui prouve l'ancienneté de son origine.

La figure B, donne le chapiteau du Temple d'Apollon à Délos, dont la moulure du dessous du tailloir, au-lieu d'être chanfreinée, commence à prendre une courbure qui insensiblement est devenue un quart de cercle dans la suite des productions Doriques des Grecs, comme on le verra dans la figure C de la planche XLV.

La figure C, donne le profil de l'entablement Dorique du Temple de Thésée à Athènes (g), considéré comme la seconde production de cette espèce : il a le quart de la hauteur de la colonne sans base, & cette colonne a aussi un peu moins de six diamètres de hauteur. A l'égard de l'entablement, nous ferons remarquer seulement la hauteur excessive de l'architrave, comparée avec le peu d'élévation de la corniche, & l'usage où l'on étoit alors de placer le trigliphe précisément sur l'angle de la frise, & non à plomb de l'axe de la colonne.

La figure D, fait voir le profil du chapiteau Dorique de ce même Temple ; on y peut remarquer que la moulure au-dessus du tailloir est déjà très-différente de celle du précédent, & que c'est insensiblement & par degré, comme nous venons de le dire, qu'on est parvenu dans la suite à y substituer un quart de rond.

(g) Ruines de la Grèce, seconde Partie, page 8, planche VI.



Ordre Dorique du Temple de Minerve.

P L A N C H E X L I V.

La figure A , donne l'entablement de la façade du Temple de Minerve , situé au milieu de la Citadelle d'Athènes , & mis , selon M. Le Roi , au rang des plus beaux profils qui soient restés de l'antiquité ; son architrave & la frise (cette dernière , monte jusque sous le larmier) ont le quart de la hauteur de la colonne : par-là on voit combien cet entablement a d'élévation par rapport à l'ordre , celui-ci n'ayant qu'environ onze modules & demi , & l'entablement ayant près de quatre modules & demi. On doit remarquer aussi , que le trigliphe d'angle , comme dans la planche précédente , est porté sur l'extrémité de la frise , au-lieu d'être à plomb de l'axe de la colonne , & que dans l'un & dans l'autre le nu de l'architrave & de la frise porte-à-faux sur le fût supérieur de la colonne , mais à plomb du diamètre inférieur. Nous remarquons encore , que sur cet entablement d'une hauteur considérable , le fronton qui le couronne a fort peu d'élévation , n'ayant , au-lieu du cinquième , que les deux quinzièmes de sa base : proportion assez généralement observée dans les productions de la Grèce.

Ordre Dorique , considéré dans son troisième état.

P L A N C H E X L V.

La figure A , présente l'entablement tiré des

ruines du Temple d'Auguste, élevé à Athènes (h). Il a de hauteur presque le tiers de l'ordre; en sorte qu'il se pourroit bien, comme nous l'avons dit ailleurs (premier volume page 194) que la proportion plus réguliere de cet ordre, fût due aux Romains lorsqu'ils eurent conquis la Grèce, & qu'elle se fût encore perfectionnée dans la suite en Italie. Le triglyphe est ici porté sur l'angle de la frise, comme dans les exemples précédents, & un peu en surplomb, mais du moins le nu de l'architrave porte sur le fût supérieur de l'ordre: degré de perfection que n'ont pas ceux dont on vient de parler.

Le chapiteau B, de cet ordre a aussi quelque chose de plus régulier que les précédents, & a été imitée assez précisément dans la nef de Saint-Pierre-aux-Liens à Rome: M. Le Roi le rapporte, & nous l'avons copié pour le donner ici, figure C, ne pouvant trop exciter l'attention de nos Eleves à examiner les progrès que l'architecture fait chez les Grecs, ensuite chez les Romains, & de-là chez nous.

*Ordre Ionique du Temple d'Erechée
à Athènes.*

PLANCHES XLVI & XLVII.

La figure A, donne l'entablement Ionique du Temple d'Erechée. Il a de hauteur le quart de la colonne, qui a neuf diamètres & un quart, & une base attique sans plinthe: cette hauteur de neuf diamètres un quart, donnée à la colonne,

(h) Ruines de la Grèce, planche XIV, page 13.

varie dans les différentes faces de ce Temple, à raison de la diverse largeur de ses entrecolonnes, ce qu'il est bon de remarquer; puisque c'est d'après cette autorité sans doute que nos Architectes ont quelquefois donné plus de hauteur à leurs ordres que les règles ne le prescrivoient. C'est ainsi que Perrault l'a fait dans son péristile du Louvre, ayant augmenté l'ordre Corinthien d'un module, parce qu'il a employé des colonnes accouplées dans son ordonnance. Dans cet entablement A, nous remarquerons un architrave d'une hauteur considérable, & une frise peut-être trop élevée pour la corniche qui a très-peu d'élévation, & une assez grande saillie. L'on trouve aussi sur cette planche, figure a, le profil d'une plus petite corniche qui couronne le pilastre des angles du corps de ce Temple, ainsi que le profil b du chambranle d'une de ses croisées, qui chacune ont de hauteur le double de leur largeur, & celle du chambranle, un peu plus de la sixième partie de la largeur de ces mêmes croisées.

La figure B, planche XLVII, offre le chapiteau du péristile de ce Temple, d'une composition tout-à-fait différente de celui rapporté par Vitruve. M. Le Roi, qui l'a mesuré & dessiné avec soin, paroît en faire le plus grand cas, & le préfère à l'antique rapporté par Vitruve; nous nous en rapportons à ses lumières: d'ailleurs en matière de goût les discussions ne sont d'aucun poids. Nous donnons aussi sur cette même planche, figure C, le profil d'une des bases de ce Temple, la moins régulière à la vérité, les autres approchant de très-près de la base connue sous le nom de base attique; mais nous avons préféré de rapporter celle de la figure C, parce qu'il nous a paru

intéressant de nous rendre compte , du moins en substance , des premiers pas qui se sont faits concernant les différentes parties des ordres.

*Ordre Ionique du Temple d'Erechée
à Athènes.*

PLANCHE XLVIII.

La figure A , représente la corniche architravée qui couronne les cariatides , faisant partie du Temple d'Erechée dont nous venons de donner l'entablement. Cette corniche architravée est d'un assez beau profil ; mais elle paroît avoir une hauteur considérable , ayant plus du tiers des figures qui la soutiennent. Au reste , nous avons saisi l'occasion de donner ce couronnement dont nos Architec̄tes modernes ont fait un si fréquent usage , même avant de connoître cet ancien exemple dont nous avons l'obligation à M. Le Roi. Nous avons aussi donné , figure B , une des Cariatides qu'il rapporte , & que nous avons copié d'après son dessin qui nous a paru excellent , & que nous comparons néanmoins dans cette planche , à une assez semblable C , de celles de la Salle des Cent Suisses au Vieux - Louvre , appelée aujourd'hui la *Salle des Antiques* , sculptée par Jean Goujon , célèbre Artiste françois. Ces deux figures diffèrent seulement en ce que celle C porte sur un simple socle , & celle B sur un petit stylobate , ayant à - peu - près la forme de la base de la colonne ; en sorte que ces statues paroissent n'en occuper que le fût , puisque leurs têtes soutiennent le chapiteau , ainsi que nous l'avons fait remarquer premier volume , page 346.

Entablement de l'ordre Corinthien du Temple de Thésée, à Pola en Istrie.

P L A N C H E X L I X.

Cet entablement Corinthien, figure A, a environ le cinquième de la hauteur de l'ordre; qui a ici dix diamètres; il nous paroît approcher de très-près de la perfection qu'on lui a donnée depuis, & prouve, si ces profils sont exacts, les progrès que l'Architecture avoit déjà faits dans la Grece lors de la construction de ce monument. M. Le Roi, dans une note au bas de la page 24 de sa seconde partie, nous apprend que Palladio lui en a fourni les mesures. Sur cette même planche nous avons aussi rapporté, figure B, la base de cet ordre dont le plinthe égale la hauteur de toutes ses moulures. On remarque l'imitation indiscrète de cette base à l'ordre Composite de l'Arc des Lions à Vérone.

Nous nous sommes interdit toute espece d'observation sur les exemples que nous venons de rapporter; c'est aux Lecteurs éclairés, par ce que nous avons enseigné précédemment, de juger par eux-mêmes ces diverses productions. Nous allons passer à présent à quelques autres exemples tirés de Chambrai, touchant les édifices d'Italie les plus célèbres.

PROFILS TIRÉS D'APRÈS LES BATIMENTS ANTIQUES DE ROME.

Quoique l'ordre Toscan soit, à ce que l'on prétend, une invention Romaine, Chambrai

néanmoins ne nous donne pour exemple que la colonne Trajane de cet ordre (*i*) : quoiqu'il ait huit diamètres, comme nous l'avons remarqué, premier volume, page 202, nous n'en parlerons point; notre objet étant d'offrir divers entablements qui peuvent différer entre eux dans chaque ordre, au-lieu que les colonnes & les pilastres sont, pour ainsi dire, fixés à une hauteur déterminée, & que leur forme est toujours la même. C'est pourquoi nous allons passer à l'ordre Dorique; nous ne rapporterons cependant point celui du Théâtre de Marcellus, en ayant donné le dessin planche II, figure I de ce volume.

Entablement Dorique des Thermes de Dioclétien à Rome.

PLANCHE L.

Le profil de cet entablement nous paroît supérieur à celui du Théâtre de Marcellus, & c'est aussi l'avis de Chambrai; il a de hauteur le quart de la colonne qui a seize modules; les denticules de sa corniche sont beaucoup plus riches qu'on ne les fait ordinairement: richesse qui a été imitée depuis par quelques-uns de nos Architectes avec bien moins de raison que dans cet exemple, parce que cet enrichissement s'assortit bien avec la Scul-

(*i*) On trouvera dans la planche 90 de ce volume, les trois ordres Toscaens de l'amphithéâtre de Vérone, que nous avons compris dans le parallel des ordres que nous donnerons, formant la décoration des principaux édifices anciens & modernes.

pture taillée sur la plupart des moulures de cette corniche : ornement que nous n'avons pas exprimé dans cette planche , n'ayant pour objet ici , que de donner les profils des entablements , dépouillés de toutes leurs superfluïtés. Nous en donnerons dans la suite de ce Chapitre plusieurs dont les ornements , d'après Bibiane , pourront s'appliquer à tous les entablements anciens & modernes. En général le profil de la corniche & la cimaise de l'architrave de cet exemple antique nous paroissent bien délicats , en les comparant avec le caractère de pesanteur du chapiteau que nous avons tracé dessous.

*Entablement Dorique , trouvé joignant l'Eglise
Sainte-Marie à Albane , près de Rome.*

P L A N C H E L I .

Ce profil d'entablement Dorique , qui a le quart de la colonne , & celle-ci quinze modules de hauteur , nous paroît être composé d'un assez grande maniere ; mais nous ne conseillons pas d'imiter les gouttes des mutules qui occupent la place de la face qui en détermine la hauteur , ni la suppression de la cimaise inférieure , qui ordinairement se place entre le mutule & la plate-bande servant de chapiteau aux triglyphes. La cimaise nous paroît aussi un peu forte de proportion & légère de profil , par la substitution du cavet , semblable à la cimaise de l'entablement Dorique du Théâtre de Marcellus. C'est pourquoi l'entablement mutulaire de Vignole , planche III de ce volume , nous plaît davantage , celui d'Albane ne pouvant guere convenir que pour les dedans

des appartements. Nous observerons encore, que son chapiteau est chargé de beaucoup de petits réglets qui s'accordent peu avec la grandeur de ses principaux membres, & sur-tout de l'astragale qui termine le fût supérieur de la colonne.

Entablement Ionique du Temple de la Fortune virile à Rome.

PLANCHE LII.

Cet entablement Ionique qui a les deux neuvièmes de la hauteur de la colonne, & celle-ci vingt-deux modules, nous paroît être un chef-d'œuvre: aussi Palladio & Pyrro Ligorio, dont Chambrai l'a tiré, en ont-ils fait le plus grand éloge; la proportion de sa corniche & la division de ses membres sur-tout nous paroissent admirables. Nous désirerions seulement qu'on retranchât les listeaux placés sous les cimaises supérieures & inférieures; la suppression de ce dernier sur-tout procure-roit plus de hauteur à la frise, qui paroît trop basse pour celle de l'architrave, & qui, dans l'exécution, doit paroître plus basse encore, à cause de la saillie du membre qui couronne cette partie inférieure de l'entablement; mais jusqu'à présent nous avons dû nous appercevoir que tous les Architectes anciens ont forcé leur architrave, à cause sans doute que cette partie principale porte tout le poids de l'entablement dont elle fait partie.



*Entablement Ionique des Thermes de Dioclétien
à Rome.*

P L A N C H E L III.

Cet entablement Ionique, qui a les deux-neuvièmes d'un ordre Pilastre, & celui-ci vingt modules & demi, a sa frise bombée, qui nous semble basse, placée entre un architrave & une corniche d'une hauteur assez considérable. Cet entablement en général, a un caractère de fermeté qui le rend plus propre à un Dorique qu'à un Ionique, surtout lorsqu'on veut le comparer avec le précédent. Au reste, ces deux ordres, ont pour base celle nommée attique.

Entablement Corinthien du Portique de la Rotonde à Rome.

P L A N C H E L I V.

Cet entablement Corinthien, qui a le quart de l'ordre, & celui-ci vingt-trois modules deux-tiers, nous offre un larmier supérieur trop foible, comparé avec tous ses membres inférieurs; les modillons nous paroissent aussi trop écartés les uns des autres, & l'axe de la colonne ne pouvoir répondre ni au milieu d'un modillon, ni au milieu de l'un de leurs intervalles: défaut de régularité qu'il faut se garder d'imiter. Ici la frise est égale à l'architrave, & en cela ces deux membres nous paroissent préférables à tous ceux des anciens que nous avons rapportés jusqu'à présent.

*Entablement Corinthien du Frontispice de Néron
à Rome.*

PLANCHE LV.

Cet entablement, qui a le quart de la colonne, & celle-ci vingt modules & six pieds de diamètre, nous paroît être, comme le dit Chambrai, d'une excellente maniere, mais avoir le défaut contraire du précédent, c'est-à-dire, que tous les membres supérieurs de sa corniche, sont trop forts, comparés à ceux de dessous; à quoi l'on peut ajouter, que la saillie du larmier placé sur celui des modillons à double face, paroît considérable; en sorte que ce profil seroit plus propre à couronner un ordre Composé, qu'un Corinthien. On peut remarquer encore, que l'architrave & la frise, tous deux de même hauteur, paroissent un peu bas pour la corniche, qui a un demi module de plus que chacun de ces deux membres: comparaison qu'il convient de faire, avant d'appliquer les divers exemples de ses productions.

Nous renvoyons au parallel de Chambrai, page 69, pour ce qui concerne l'entablement de l'ordre Corinthien des Thermes de Dioclétien, étant si fort surchargé d'ornements arbitraires, que nous aurions craint, comme nous l'avons dit ailleurs, qu'un pareil exemple ne portât nos Elèves à se tout permettre. Nous ne donnons pas non plus le profil Corinthien du Temple de Salomon, que Chambrai dit, page 7, avoir dessiné d'après la description qu'en a faite Villapende, & dans la frise duquel se remarquent des trigli-

phes ; cette composition ne nous ayant paru propre que pour la Sculpture & la Peinture , lorsqu'il s'agit de représenter dans les fonds des bas-reliefs ou des tableaux , l'ordre Corinthien , d'après ce que l'histoire sacrée nous en rapporte. Donnons à présent les deux seuls exemples Composites anciens que nous connoissions.

*Entablement Composite de l'Arc de Titus
à Rome.*

P L A N C H E L V I .

Cet entablement Composite a de hauteur le quart de la colonne , & celle-ci vingt modules : Chambrai exalte beaucoup cet entablement , qui effectivement n'est pas sans beauté , étant assez semblable à celui du Corinthien , dont la colonne a les mêmes dimensions ; mais nous préférions celui de Palladio , que nous avons donné planche XXXIII , figure I de ce volume , l'entablement Composite devant offrir dans ses parties principales , moins de détails que le Corinthien , à cause de la pesanteur du chapiteau que nous avons déjà remarqué être composé des ornements Ioniques & Corinthiens.

*Entablement Composite de l'Arc des Lions
à Vérone.*

P L A N C H E L V I I .

Cet entablement Composite , qui a les mêmes proportions que le précédent , nous paroît fort éloigné des règles générales : non-seulement sa

corniche est trop basse , mais elle n'a ni larmier supérieur , ni cimaise inférieure ; la frise d'ailleurs est d'une hauteur excessive , & les plates-bandes de l'architrave sont divisées d'une maniere inverse à celles que nous connoissons. Il est vrai qu'on ne remarque point de larmier supérieur à l'ordre Corinthien du Temple de la Paix , & que Léon-Baptiste Alberti n'en a point placé non plus dans sa corniche Corinthienne ; mais ces exemples sont sans autorité , & seroient à peine tolérables dans la décoration des appartements. Il est assez vrai , comme remarque Chambrai , qu'on peut se permettre quelques licences dans l'ordre Composite ; mais au moins n'y doit-on rien retrancher d'essentiel sans de fortes raisons : de même qu'un peintre & un Sculpteur ne peuvent , quelque difficulté qu'ils veuillent donner à une tête , supprimer quelques-unes des parties qui la caractérisent. La base de cet ordre est Attique ; mais son plinthe , qui a la même hauteur que toutes ses moulures , est de beaucoup trop fort , quoique semblable à celui de la base de l'ordre Corinthien du Temple de Thésée , dont nous avons parlé page 116 de ce volume.

Par les exemples que nous venons de rapporter des principaux ordres exécutés dans les édifices antiques de Rome , on doit s'être apperçu , malgré quelques remarques que nous n'avons pu nous dispenser d'y faire , que les trois ordres Grecs se sont beaucoup perfectionnés en Italie. Passons à présent à quelques-autres profils , d'après Léon-Baptiste Alberti , Philibert Delorme , & plusieurs autres Commentateurs de Vitruve de la dernière classe , qui , comparés ensemble , feront sentir à nos Eleves qu'il est possible de rester mé-

diocre , en suivant d'assez près les regles les plus approuvées , lorsqu'on est privé du raisonnement & du goût de l'Art.

*PROFILS DESSINÉS D'APRÈS
QUELQUES-UNS DES COMMENTA-
TATEURS DE VITRUVE.*

*Entablement Dorique de Léon-Baptiste
Alberti.*

P L A N C H E L V I I I .

Alberti , qui a écrit assez pertinemment sur l'Architecture , nous paroît s'être fort négligé dans la composition de son entablement Dorique ; & quoiqu'il ait donné à sa colonne seize modules , & à son entablement le quart , il faut convenir que la trop grande saillie de sa corniche & la forme camuse de son chapiteau montrent au moins que s'il a pris ses profils d'après divers fragments antiques , comme il le dit lui-même , il manquoit de goût , les ayant si mal associés ; semblable en cela à la plupart de nos Eleves , qui , dans leurs premiers essais , allient souvent ensemble l'antique , le gothique & le moderne. Au reste , en retranchant un peu de la saillie de sa corniche qu'il a fait mutulaire , ce profil d'entablement considéré dans ses principales parties , est d'une assez grande maniere , pour me servir de l'expression de Chambrai. Il faudroit aussi , selonz nous , substituer à la colonne un autre chapiteau , sa hauteur étant extravagante , indépendamment du peu de saillie que nous venons de lui reprocher , & ne conserver de cet ordre que la base

base qu'Alberti a fait attique, à laquelle néanmoins nous préférons toujours celle de Vignole, le seul des Commentateurs de Vitruve, qui lui en ait attribué une particulière, tous les ordres Doriques antiques dont nous avons parlé n'en ayant d'aucune espece.

Entablement Dorique de Philibert Delorme.

PLANCHE LIX.

Nous ne donnons ici cet entablement, que parce que la simplicité de sa corniche peut le rendre propre aux bâtiments, où, au-lieu d'employer un ordre Dorique, on n'en retiendroit que l'expression, mais où il seroit bon néanmoins d'ajouter un second larmier qu'on tailleroit de denticules pour le distinguer du Toscan. D'ailleurs les divisions principales de cet entablement sont assez bien en rapport, sur-tout si l'on donne un peu plus de hauteur à la corniche. Il est vrai que par cette composition absolument trop simple, on a de la peine à reconnoître le style de l'habile Architecte à qui on doit la décoration des anciennes façades des Tuileries, & dans les profils desquelles on remarque beaucoup de savoir & d'intelligence.

Ne pouvant rapporter ici tous les profils des Commentateurs de Vitruve, nous renvoyons à Chambrai pour examiner ceux de Serlio, de Barbaro, de Cattaneo, de Viola & de Bullant, qui, comme Philibert Delorme, n'ont placé ni mutules ni denticules dans leur corniche Dorique; & par cette raison on peut les mettrre en œuvre pour servir de couronnement aux bâtiments particuliers, en rectifiant néanmoins le défaut de rapport qui

se remarque entre les principaux membres de leurs corniches , particulièrement à celles de Bullant , de Barbaro & de Cattaneo , qui non-seulement y en ont retranché qui leur sont essentiels , mais où certaines moulures trop foibles en portent de trop fortes : défaut qu'il convient d'éviter. C'est par cette étude que doivent commencer , sous les yeux d'un Maître éclairé , les jeunes Disciples qui se vouent à l'Architecture.

Entablement Ionique de Léon-Baptiste Alberti.

P L A N C H E L X.

La corniche de cet entablement est peut-être un peu simple , pour servir de couronnement à un ordre ionique ; mais la distribution de ses membres & sa projection nous plaisent beaucoup : peut-être lui désirerions - nous un peu moins de saillie ; nous trouvons aussi trop d'égalité entre la hauteur de la frise & de l'architrave ; en sorte qu'en diminuant un peu celle - ci pour augmenter celle - là , en donnant un peu moins de saillie aux deux membres supérieurs , & en taillant des denticules sur le second larmier , supposé que cet entablement couronnât un ordre d'Architecture , on parviendroit à faire un dessin excellent de cette composition.

Nous avons déjà observé , mais nous croyons devoir observer encore , que tous les entablements réguliers sont toujours composés de trois principales parties ; qu'au contraire les corniches se divisent en une plus ou moins grande quantité de membres , à raison de l'ordre auquel elles appartiennent : leur saillie est toujours aussi à-peu-près la même que leur hauteur , à l'exception de la Dorique , qui , selon Vignole , a un demi-module

de plus , tandis qu'il donne à sa Toscane seulement deux parties de plus , à sa corniche Ionique une demi-minute de moins , à sa Corinthienne deux minutes de plus , & enfin à sa Composite autant de saillie que de hauteur. Nous avons dit tout cela , on a du y prendre garde sans doute ; mais nous saisissons volontiers l'examen que nous faisons ici des autres Commentateurs de Vitruve , pour rappeler à nos Eleves les procédés de Vignole , préférables à beaucoup d'égards à ceux de ses Contemporains ; pour leur faire comprendre qu'il ne suffit pas de vouloir composer des corniches d'un nouveau genre , ou seulement d'un nouveau profil , mais qu'il faut encore observer dans cette étude les rapports les plus exacts , prescrits par cet Auteur , qui , dans le Toscan , a fait la hauteur de l'architrave à la hauteur de la frise , comme 12 à 14 , & la hauteur de celle-ci à la corniche , comme 14 est à 16 , & cette hauteur a sa saillie , comme 16 est à 18 : de même qu'il a donné à son architrave Ionique un module un quart , à sa frise un module & demi , à sa corniche un module trois - quarts , &c. encore une fois , il est bon de suivre ces rapports observés entre les masses & les parties principales , pour ensuite y distribuer des moulures avec goût , mais toujours d'une expression ferme , tendre ou naïve , selon que l'exige le caractère de l'ordre , ou l'ordonnance de l'édifice .

Entablement Ionique de Jean Bullant.

PLANCHE L X I.

Nous ne rapportons ici cet entablement que pour faire voir qu'il ne suffit pas de placer la

quantité de membres nécessaires dans le couronnement d'un ordre , ou dans celui de la façade d'un bâtiment : car si l'on néglige les rapports que ces différentes parties doivent avoir entr'elles , on n'engendre plus que des chimères , Nous observerons d'abord que , non - seulement l'architrave est de beaucoup trop fort pour la frise , mais qu'il n'y a aucun rapport dans les membres de la corniche , la cimaise inférieure étant trop petite , le larmier de dessus trop élevé , le supérieur trop foible , la principale cimaise trop grande & trop saillante. En général toute cette corniche est trop simple pour l'ordre Ionique : inconsequence dans laquelle on tombera nécessairement , si de bonne heure on ne fait une étude particulière de l'art de profiler : art qui ne peut s'acquérir que par la comparaison qu'on doit faire des profils des édifices antiques avec ceux des modernes , & en examinant sans aucune partialité , comme nous assurons le faire ici , les différentes productions des grands Maîtres qui ont traité des ordres d'Architecture. Jusqu'à présent on a écrit des volumes entiers sur ces ordres , sans trop enseigner aux Eleves ce qu'ils devoient suivre ou éviter : tâche , à la vérité , aussi difficile que désagréable , mais dont nous avons surmonté les difficultés , dans la vue d'être véritablement utile à ceux qui s'intéressent à cette partie de l'Architecture.

Entablement de l'ordre Corinthien de Philibert Delorme.

P L A N C H E L X I I .

Après avoir donné dans les planches XXVII

& XXXIII de ce volume, l'entablement de l'ordre Corinthien de Vignole, de Palladio & de Scamozzi, les trois plus célèbres interprètes de Vitruve, nous étions tentés d'épargner aux Eleves une nouvelle étude sur cet ordre; mais nous avons réfléchi que non-seulement nos remarques sur la bonne ou mauvaise maniere de profiler auroient été imparfaites, mais qu'ils auroient peut-être négligé de recourir à Chambrai, qui, en nous donnant celui de Philibert Delorme, nous offre aussi dans son parallelé tous ceux des autres Commentateurs de Vitruve, que nous examinerons après avoir dit quelque chose de celui dont nous parlons.

Philibert Delorme, dans ce profil, paroît au-dessous de lui-même, par la maigreur que l'on remarque dans la cimaise, & le larmier supérieur qu'il a affecté à sa corniche: membres qui, comparés avec la pesanteur de la cimaise intermédiaire, & sur-tout du larmier inférieur, offrent une disparité dont il faut savoir se garantir dans tout ouvrage d'Architecture. Le listau de la cimaise de l'architrave & les baguettes de ses plates-bandes sont aussi un peu fortes, particulièrement celle d'en bas, qui a une demi-minute de plus que les autres, quoiqu'elle soit placée dans un moindre intervalle; d'ailleurs ces baguettes n'ont pas assez de saillie: remarque que nous faisons ici, parce que cette composition, d'un de nos grands Maîtres, à en juger par ce qu'il a produit d'excellent, pourroit, en servant d'autorité à nos Eleves, les égarer dans la route qu'ils doivent suivre dans la maniere de profiler. Viola dans son ordre Corinthien, & même dans tous les autres dont nous leur recommandons l'examen,

nous paroît mériter la préférence sur Philibert Delorme ; mais comme il suit de près Vignole , Palladio & Scammozzi , nous avons cru pouvoir nous dispenser de le rapporter , & qu'il seroit plus intéressant pour eux de continuer nos observations sur ceux de ces Auteurs , qui , ayant moins bien rencontré , seront plus utiles pour faire juger des imperfections qu'il convient d'éviter dans les différents profils dont nos jeunes Artistes doivent faire usage un jour. Nous nous en tenons donc au seul exemple Corinthien de Philibert Delorme , en les invitant à le perfectionner par celui de Viola , & à éviter sur-tout l'imitation des corniches chétives & mesquines des ordres Corinthiens de Barbaro , de Cattaneo & de Serlio , plus propres à être placées dans une ordonnance Ionique dont l'ordre seroit absent , que d'en faire le couronnement d'un ordre Corinthien , considéré comme le triomphe & de l'Architecture & de la Sculpture.

Entablement Composite de Serlio.

P L A N C H E L X I I I .

Il ne nous reste ici , pour terminer nos remarques sur les ordres des principaux Commentateurs de Vitruve , que le profil extravagant de l'entablement que Serlio a donné à son ordre Composite , qu'il a formé , dit - il , d'après le couronnement du quatrième ordre Corinthien du Colisée , dont les mesures sont rapportées dans la plance 89 de ce volume. Que nos leves apprennent par - là combien il est important de faire un choix judicieux des objets qu'on veut imiter , & combien il paroîtroit absurde aujourd'hui de vouloir placer sur un ordre delicat , que Serlio a rendu d'ailleurs chétif &

mesquin, un entablement qu'on auroit remarqué dans un bâtiment colossal & d'une hauteur extraordinaire pour en faire le couronnement d'un ordre Composite, qui ayant tant de connexité avec l'élegance Corinthienne, doit aussi, dans toutes les parties qui le composent, annoncer la légéreté attribuée à ces deux ordres. Nous dirons, comme Chambrai, peut-être aurions-nous bien fait de supprimer cet exemple; mais écrivant pour les jeunes gens que nous avons plus d'une fois surpris à commettre les mêmes erreurs, nous avons cru devoir saisir cette occasion de leur mettre sous les yeux, dans quels écarts ils pourroient tomber; puisque Serlio, en commentant Vitruve, non-seulement s'est déjà assez écarté de ses préceptes, mais qu'il est tombé lui-même dans un pareil excès, dès qu'une fois il n'a plus eu pour maître que le dérèglement de son imagination.

Donnons à présent quelques-autres entablements nommés *composés*, dessinés d'après Vignole, Mansard & Le Veau, dont les profils offriront à nos jeunes Architectes différents moyens de féconder leurs productions, pourvu toutefois qu'ils n'aillettent pas, comme Serlio, appliquer à des compositions d'un style léger, des profils d'un caractère mâle, ou des profils d'un genre délicat, à des décosrations d'une expression rustique; mais commençons par définir ce que nous entendons par un entablement composé, proprement dit.

On appelle ainsi un couronnement dans lequel on fait choix de diverses parties des principaux membres distribués dans les entablements des cinq ordres, à dessein d'en composer un qui, par sa richesse ou sa simplicité, soit assorti au genre de l'ordonnance de l'édifice où on le veut employer;

c'est en cela qu'il diffère de l'entablement de l'ordre Composite Romain , qui a ses mesures particulières , émanant de la proportion Corinthienne , ainsi que de ses ornements & de ceux de l'Ionique , dont il est une imitation. On appelle au contraire un entablement *décomposé* , celui où l'on a retranché ou la frise ou l'architrave , pour y substituer un gorgerin ou un astragale , tel que nous l'avons remarqué , premier volume , Chapitre III , page 327 ; il en est de même de la corniche , lorsqu'on en retranche , pour des raisons essentielles , une cimaise ou un larmier , les mutules , les modillons ou les denticules , & qu'il convient d'employer ces especes de couronnements dans des maisons particulières ou dans des édifices publics , où la simplicité doit avoir le pas sur la magnificence.

*PROFILS DE COURONNEMENTS,
DESSINÉS D'APRÈS QUELQUES-UNS
DES ÉDIFICES ÉLEVÉS PAR NOS
ARCHITECTES MODERNES.*

Entablement composé , du dessin de Vignole.

P L A N C H E L X I V.

Cet entablement , de genre Dorique , est de la composition de Vignole , que Daviler , son Commentateur , rapporte page 128 , planche XXXVI , & dont celui-ci , qui en est une copie , a été imité par Bullet à la porte Saint-Martin avec le plus grand succès ; mais pour tirer de ce profil tout l'avantage qu'il peut produire , il faut , comme le prescrit Vignole , ne lui donner que le dixième

de la hauteur du bâtiment , & , comme Bullet , ne l'employer que dans de grands édifices , ce genre de couronnement demandant à être vu d'un certain point de distance , & ne devant couronner qu'un monument revêtu de membres d'Architecture & d'ornements de Sculpture , qui répondent à la composition & à la richesse de cet entablement , ainsi qu'on l'a très-bien observé à cette belle porte triomphale , qui , quoique d'un dessin moins admirable que celle de Saint-Denis , ne nous offre pas moins un exemple assez célèbre .

Entablement composé , du dessin de Le Veau.

PLANCHE LXV.

Cet entablement marqué A , que Louis Le Veau a placé sur le grand ordre Composite Romain du Palais des Tuileries , a cela de singulier , que les modillons de sa corniche sont renfoncés d'environ un tiers sur la cimaise inférieure : idée fort extraordinaire , mais qui , par la moindre saillie de ce support , a donné occasion à Le Veau de donner moins de hauteur à tous les membres de sa corniche . Au reste , nous remarquerons que les modillons dont nous parlons sont du moins préférables à ceux qui se voient à la Maison-Quarrée de Nîmes (k) , où , par une bifarrerie dont nous ne connaissons point d'exemple , les modillons se trouvent placés à contre-sens ; ce que nous observons en passant , pour faire sentir combien , lorsqu'on veut s'éloigner des règles & des usages

(k) Voyez ce que nous avons dit de ce monument , premier volume , page 59.

reçus, on risque de n'offrir que des exemples dangereux à ceux qui n'ont encore qu'une connoissance superficielle des préceptes de l'Art. Nous observons encore, que le larmier supérieur de la corniche de Le Veau, nous paroît trop bas, & que les moulures de l'architrave sont trop compliquées.

Nous avons aussi exprimé dans la figure B, le petit entablement qui couronne l'étage Attique, placé sur ce grand ordre, & dont le profil, peut-être trop simple, est néanmoins d'un assez bon genre, mais où nous croyons qu'il seroit nécessaire de diminuer la hauteur de la cimaise supérieure, d'augmenter celle de la cimaise inférieure & la hauteur de l'architrave.

Corniche composée, du dessin de François Mansard.

P L A N C H E L X V I.

Ce couronnement A, ou plutôt cette corniche architravée est celle que Mansard a placée sur l'ordre Dorique de l'intérieur du vestibule du Château de Maisons. Le dessin de ce profil nous fait voir ce que peut le génie d'un grand Maître, lorsqu'il se croit permis de s'écartez de la route ordinaire. Nous avons levé nous-même ce profil avec le plus grand soin, & nous pouvons assurer que sur le lieu il produit le plus bel effet; il nous a paru même si intéressant pour les hommes instruits, que nous avons donné en B la coupe particulière de sa cimaise supérieure, & en C, celle de la mouchette pendante de dessous son larmier: ce dessin, ainsi que les précédents &

celui qui va suivre, sont cotés avec une très-grande exactitude.

Autre Corniche composée, du dessin de François Mansard.

PLANCHE LXVII.

Cette corniche A, assez semblable à la précédente, & du dessin du même Architecte, est celle du grand escalier du Château de Blois ; elle en diffère cependant assez pour faire connoître qu'un Architecte habile, en faisant usage des mêmes membres d'Architecture dans ses différentes compositions, fait néanmoins par des nuances imperceptibles au vulgaire, y porter des changements intéressants qui servent de leçons aux yeux intelligents. Nous avons aussi donné dans les figures B & C de cette planche, la coupe de la cimaise & de la mouchette pendante de cette corniche, comme autant de développements nécessaires pour ceux de nos Eleves, qui auront assez d'aptitude pour étudier avec soin ces deux profils de l'un des plus habiles Architectes que la France ait possédés.

Nous allons donner à présent dans les cinq planches suivantes, différents profils d'entablements de corniches, d'impostes, d'archivoltes, &c. d'un genre simple & d'un genre composé, applicables chacun en particulier aux ordonnances Toscanes, Doriques, Ioniques, Corinthiennes & Composites.



*PROFILS SIMPLES. ET COMPOSÉS
APPLICABLES AUX DIFFÉRENTES
ORDONNANCES D'ARCHITECTURE.*

Profils propres aux ordonnances Toscanes.

P L A N C H E L X V I I I .

La figure A , donne le profil d'un entablement plus compliqué de membres d'Architecture , que ne le comporte ordinairement l'ordre Toscan , lequel peut s'appliquer dans les édifices Militaires , ou dans les bâtiments Civils , aux ouvrages de quelque importance ; c'est pourquoi nous y avons ajouté des especes de mutules , mais de forme quadrangulaire , qui , en procurant de la richesse à cette corniche , lui font porter de grandes ombres , & lui donnent un air de fermeté analogue à l'expression qui doit présider dans ces sortes d'édifices.

La figure B , au contraire , est un entablement décomposé , où , au-lieu de frise , on a placé un gorgerin *a* ; à la place de l'architrave , un astragale quarré *b* , & dont enfin nous avons simplifié considérablement la corniche *c* : ce couronnement peut s'appliquer , de même que le précédent , aux ouvrages Militaires & Civils , mais dans le cas où des raisons particulières en auroient fait supprimer les ordres.

La figure C , est une corniche architravée , destinée aux mêmes usages , mais dont on auroit voulu supprimer la plus grande partie de la hauteur de l'entablement , & à la place de laquelle , pour cette même raison , on pourroit faire usage

du profil de la figure D, qui n'est autre chose qu'un plinthe *a*, substitué à une corniche, un gorgerin *b*, à la place d'une frise, & un quarré simple *c*, au-lieu d'astragale.

Les figures E, F, sont deux chapiteaux d'ordre Toscan, l'un plus riche que celui de Vignole, l'autre plus simple, & tous les deux assortis aux couronnements A, B. Les figures G, H, I, sont des profils d'impostes & d'archivoltes, aussi à l'usage des ordonnances Toscanes ; celui H, convient à l'ordre Toscan de Vignole, étant semblable à l'architrave de son entablement ; celui G, le plus simple des trois, n'est bon à employer que dans les ordonnances tout-à-fait rustiques ; enfin celui I, aura lieu dans les façades où l'ordre peut être susceptible de quelque richesse de plus que ne le propose Vignole. Les figures K, L, M, N, O, P, sont d'autres profils de corniches & de bases pour les piédestaux, pour des chambranles de croisées, pour des tablettes & des socles de balustrades, qui tous doivent être composés dans un genre rustique, les plus riches pour les bâtiments où les ordres président, les plus simples pour ceux où l'on aura cru devoir les retrancher.

Profils propres aux ordonnances Doriques.

PLANCHE LXIX.

La figure A, donne le profil d'un entablement Dorique, dont la cimaise supérieure de la corniche, à l'imitation de celle du Théâtre de Marcellus, offre une légéreté que n'a pas celle de l'entablement mutulaire de Vignole, & dans l'architrave duquel nous avons ajouté une baguette,

comme on le remarque aux Thermes de Dioclétien. Ce profil, plus riche que ne le comporte peut-être l'ordre Dorique, ne doit guère s'employer que dans l'intérieur des bâtiments ; ou il faut dans les dehors, si l'on en fait usage, que l'ordre soit absent ; parce que toutes les fois que l'ordre préside, sa présence semble exiger une retenue qu'on n'est pas toujours obligé d'observer à la rigueur, lorsqu'on s'en tient à sa seule expression, pourvu toutefois qu'on ne cherche pas à introduire, dans ces sortes de couronnements, tant de moulures qu'ils semblent plutôt devoir appartenir à un ordre délicat qu'à un ordre solide : cette attention doit s'étendre jusque sur l'expression des moulures, qui toutes doivent avoir moins d'élegance, être profilées fermes ; en un mot, annoncer par leur galbe la virilité de l'ordre dont elles émanent.

La figure B, est une corniche architravée d'un profil Dorique, destinée à servir de couronnement à un bâtiment de peu d'étendue, mais qui exigeroit une certaine richesse ; c'est pour cela que nous y avons placé des denticules, tels qu'il s'en remarque à l'entablement régulier du Théâtre de Marcellus & des Thermes de Dioclétien, & que Scamozzi les a employés dans son Dorique.

La figure C, est une plus petite corniche de même genre, destinée à servir de couronnement à quelque membre principal de la décoration d'une façade, tel qu'un Attique, un soubassement, ou enfin la partie supérieure d'un bâtiment particulier.

La figure D, est le profil d'un couronnement tenu plus simple, destiné pour les ouvrages Militaires ou Civils, & dans lesquels l'expression Toscane apporteroit trop de rusticité, mais où

cependant il feroit bon de s'éloigner un peu du caractère noble & imposant de l'ordre Dorique, pour n'en retenir que son expression.

Les figures E F, sont des plinthes applicables aux différents étages d'un bâtiment subalterne, dans lequel nécessairement on doit supprimer les ordres, mais dont néanmoins il faut toujours conserver l'expression, c'est-à-dire, n'admettre ni une trop grande quantité de moulures, ni des délicatesses qui appartiennent seules aux ordres Ioniques & Corinthiens.

Les figures G, H, I, présentent différents profils d'impostes & d'archivoltes simples & composés; ceux G & H, destinés pour les bâtiments où l'ordre préside; celui I, pour ceux dont on a cru devoir supprimer les ordres. Car, encore une fois, non-seulement la présence de l'ordre, ou son absence, doit apporter, dans la disposition des membres d'une façade, différents degrés de richesse ou de simplicité; mais l'ordre lui-même, tenu très-simple, ou autant orné que son caractère le peut permettre, doit porter des nuances différentes dans tous les profils du bâtiment. Les figures K, L, M, N, O, P, sont des profils différents à l'usage des diverses parties de la décoration extérieure. Les figures K, L, sont propres aux piédestaux; celles M, N, aux chambranles des croisées; celles O, P, pour les tablettes & les socles des balustrades, autant de parties qui demandent à être composées d'un style relatif au caractère de l'ordre, qui préside dans l'édifice, ou au moins à son expression, lorsque des raisons d'économie ou d'autres considérations particulières empêchent qu'on ne l'introduise sur la scène.

Profils propres aux ordonnances Ioniques.

P L A N C H E L X X .

La figure A, donne le profil d'un entablement Ionique modillonnaire, plus riche, par cette raison, que le denticulaire de Vignole : peut-être est-il aussi préférable à celui que nous avons donné, planche X V I I , celui-ci devant servir de couronnement à un ordre Ionique , où l'on auroit préféré le chapiteau de Scammozzi , au chapiteau antique, d'une assez grande simplicité , & à celui de Michel - Ange , peut-être trop pesant. Il nous a semblé qu'il faloit donner au profil de cette corniche plus de légéreté , sans pour cela approcher de l'élégance Corinthienne : cette considération nous a fait placer dans l'architrave deux baguettes , qui ne sont pas dans Vignole ; mais aussi avons-nous supprimé une platte-bande des trois qu'il y avoit introduites, dans la crainte que sans cette suppression , elle n'égalât en richesse l'architrave Corinthien , ce qu'il convient d'éviter absolument ; car il est bon d'observer que ce n'est que par cette soustraction ou cette augmentation , qu'on peut parvenir à donner de la variété à ses profils , sans jamais changer les masses , à moins qu'il ne s'agisse de couronnements que nous avons nommés décomposés ; parce qu'alors on peut altérer la hauteur des fripes & des architraves , comme nous l'avons fait voir aux planches précédentes , & que le montre ici la figure D.

La figure B, est une corniche architravée modillonnaire , & dont nous avons emprunté pour cimaise

cimaise supérieure celle Dorique du Théâtre de Marcellus, plus convenable ici, & où nous avons seulement substitué une baguette, au-lieu du talon.

La figure C, est une plus petite corniche de la même espece, & ornée de denticules, préférables lorsque ces couronnements sont peu élevés de l'œil du spectateur, ou qu'on les emploie dans l'intérieur des appartements.

Les figures D, E, F, sont des profils beaucoup plus simples que ceux des figures A, B, C, & destinés aux bâtiments dont la simplicité ou l'économie exige la suppression des ordres.

Les figures G, H, I, sont des profils d'impostes & d'archivoltes, propres aux ordonnances Ioniques, & dont on peut choisir les plus simples pour les bâtiments particuliers, & les plus riches pour ceux où les ordres président. Il en doit être de même, pour les profils des piédestaux des chambranles & des balustrades exprimés sur cette planche, par les figures K, L, M, N, O, P.

Profils propres aux ordonnances Corinthiennes.

PLANCHE LXXI.

La figure A, est un profil d'entablement Corinthien dont la corniche est ornée de modillons & de denticules : doubles objets qui procurent à ce couronnement le plus grand degré de richesse, & où cependant on peut se passer des denticules, sans pour cela supprimer le larmier qui les reçoit, ainsi qu'on le remarque au portique de la Rotonde à Rome, & que Perrault l'a fait au péristile du Louvre d'après Alberti, Viola & Delorme, pendant que Palladio & Vignole les ont employés

Tome II.

K

dans cette corniche. Au reste, nous ne les avons appliqués ici que pour porter ce profil à la plus grande magnificence ; c'est aussi pour cela que nous avons ajouté une baguette à sa cimaise supérieure, dans le cas où l'on distribueroit des cassettes dans son sofite, & qu'on y placeroit des rosaces ; enfin qu'on tailleroit des ornements sur les principales moulures de sa corniche : enrichissements néanmoins dont il ne faut pas abuser ; mais qui, lorsqu'ils paroissent nécessaires, doivent déterminer l'Architecte à augmenter de quelques moulures ces sortes de couronnements, à dessein d'éviter la bizarrie de ceux qui chargent de sculpture leurs corniches, pendant qu'ils en appauvrissoient les profils : cette inadvertance arrivera toutes les fois qu'on ne composera pas ensemble, & l'Architecture & les ornements ; que l'Architecte donnera seulement ses profils, & laissera l'Ornementiste le maître de de l'administration de la Sculpture : d'où il résultera tantôt des moulures mâles, chargées d'ornements délicats ; tantôt des membres ridiculement saillants, ornés d'une Sculpture tendre & suave. Cet ensemble, mal assorti, exigeant deux points de distance différents, produit un effet contraire à celui qu'on auroit dû se proposer. Nous ne citerons point ici d'exemples où se remarquent des inattentions de cette espece ; malheureusement ils sont trop fréquents parmi nous : mais nous conseillons à nos Eleves, déjà instruits jusqu'à un certain point, d'observer avec la plus grande attention, quelques-uns de nos édifices élevés depuis peu, sur-tout depuis que la Sculpture, appelée *à la Greque*, a pris faveur, & nous a amenés toutes les disparités, les dissonances que produisent ces prétendus ornements antiques, alliés avec des membres d'Architecte.

ecture, platement modernes. C'est par ces observations qu'ils apprendront de bonne heure à se garantir d'une pareille imitation, qui incessamment fera place aux ornements Arabes, & ceux-ci dans la suite aux Marmousets Gothiques, auxquels nous ferions déjà parvenus, si quelques-uns de nos Architectes du premier ordre ne retenoient, par leur exemple, les jeunes têtes, qui aujourd'hui exécutent, par leurs sollicitations, les entreprises qui ne sont dues qu'au mérite.

Les figures B & C, offrent deux profils différents de corniches architravées, la première plus riche que la seconde, mais l'une & l'autre dont il faut user avec beaucoup de prudence, dans la décoration des dehors, principalement lorsque les ordres y président, ainsi que nous le ferons remarquer plus particulièrement dans la suite.

La figure D, est un entablement Corinthien décomposé, c'est-à-dire, dont la frise & l'architrave, sont convertis en gorgerin & en astragale, comme dans les planches précédentes, mais dont on peut faire usage dans les bâtiments des riches particuliers, où un entablement régulier, comme A, exigerait trop de hauteur, & où les corniches architravées B, C, ne pourroient convenir; ces dernières n'étant propres que pour les parties accessoires de la décoration, & non pour terminer une façade où l'on auroit intention de faire présider l'expression délicate de l'ordre Corinthien. Les figures E, F, sont encore des couronnements décomposés destinés aux mêmes usages, mais qui, devant tenir de l'élégance Corinthienne, doivent aussi différer dans leurs profils, de ceux de même genre, offerts dans les ordonnances Toscanes & Doriques. Au reste, les moulures aff-

Etées ici aux figures D, E, F, ne sont pas les seules qu'on y puisse employer ; nous ne les avons tracées qu'afin d'indiquer à nos Eleves les moyens dont ils peuvent user, pour donner à chacun de ces couronnements un caractere particulier, relatif à chaque ordre & à chaque espece de bâtiments.

Les figures G, H, I, sont des profils d'impostes & d'archivoltes dont le dénombrement des moulures est assorti au genre simple & composé ; les uns pour les ordonnances où l'ordre ne préside point ; les autres pour celles où l'ordre feroit présent. L'on trouve aussi sur cette planche, dans la figure K, le profil de la corniche ; dans le profil L, celui de la base, l'un & l'autre propres à un piédestal ; dans les figures M, N, divers profils de chambranles propres aux croisées d'une façade ; enfin dans celle O, P, le profil de la tablette & de la base d'une balustrade : profils qui tous sont assortis à l'élegance & à la légéreté Corinthienne.

Profils propres aux ordonnances Composées.

P L A N C H E L X X I I.

La figure A, est un profil d'entablement dans le genre du Composite Romain, & dans la corniche duquel nous avons placé des modillons à double face, groupés deux à deux, tels que Chambrai, en a attribué à l'entablement Corinthien du Temple de Jérusalem, & comme Le Clerc & Le Brun l'ont fait, l'un à son ordre Espagnol, l'autre à son ordre François, exécuté dans la grande gallerie de Versailles : cet exemple peut s'appliquer ici à l'ordre Composite, qui, comme nous l'avons déjà remarqué, est plus susceptible que tout autre d'innova-

tions; mais il ne doit guère s'employer que dans les décosations intérieures, à l'exception des arcs de triomphe, des fêtes publiques, & de nos théâtres.

Les figures B & C, sont des corniches architravées, l'une modillonnaire, l'autre denticulaire, propres aux couronnements des façades dont les ordres sont absents.

Les figures D, E, F, sont destinées pour les édifices d'une certaine importance, mais où les ordres d'Architecture ne peuvent trouver place: des trois impostes G, H, I, les deux derniers & leurs archivoltes peuvent figurer avec la présence des ordres; celui G, dans l'ordonnance d'une façade d'une certaine richesse, pourvu que le genre de l'édifice semble en exiger la suppression. On doit faire les mêmes observations sur les profils des piédestaux des chambranles & des balustrades K, L, M, N, O, P.

Nous n'avons pas prétendu donner ici ces profils comme autant d'exemples à imiter précisément, non plus que ceux tracés sur les quatre planches précédentes, mais seulement comme de premiers moyens qui puissent mettre sur la voie, ceux de nos Eleves qui en savent déjà assez pour essayer de produire pas eux-mêmes différentes compositions en ce genre, selon l'occasion qu'ils auront d'appliquer l'art de profiler à leurs besoins: science, encore une fois, & nous ne saurions trop le répéter, qui souvent seule décèle le véritable Architecte, parce que n'ayant pas toujours des édifices considérables à eriger, cette science devient un objet d'importance dans les bâtiments particuliers.

Nous croyons à présent devoir recapituler som-
K iij

mairement quelques parties essentielles à retenir absolument , concernant la marche qu'on doit observer lorsqu'il s'agit de la composition d'un entablement , d'une corniche ou tout autre couronnement destiné à être placé sur les croisées , les niches , les attiques d'amortissement , &c. Nous avons rapporté au commencement de ce Chapitre , les rapports que Vignole avoit établis entre les trois principaux membres des entablements & les différentes saillies qu'il avoit données à ses corniches , relativement à leurs diverses hauteurs , nous y renvoyons ; mais nous allons rappeler ici ce que nous avons dit ailleurs , & que nous nous sommes promis de répéter plus d'une fois ; savoir , qu'il ne faut jamais altérer (principalement dans les corniches faites pour couronner un ordre d'Architecture) la quantité de membres qui leur sont prescrits , tels que les larmiers & les cimaises qui les composent : on doit se ressouvenir que d'après Vignole , la corniche Toscane est composée de trois membres , de deux cimaises & d'un larmier ; la Dorique , de deux cimaises & de deux larmiers ; l'Ionique , de trois cimaises & de deux larmiers ; enfin la corniche Corinthienne , de trois cimaises & trois larmiers : en sorte que lorsqu'on veut introduire de petites corniches dans une décoration régulière , soit pour les piédestaux , soit pour les couronnements des croisées , soit pour les balustrades ; il faut , pour que ces petites corniches portent le caractère des grandes & l'expression des ordres , leur appliquer la même quantité de membres principaux attribués aux diverses corniches que nous venons de nommer ; puisqu'autrement ce ne seroit plus que des profils de fantaisie , qui présenteroient autant d'expressions différentes ,

contraires à l'unité , si recommandable dans l'Architecture. Qu'on se rappelle , si l'on veut , le couronnement du piédestal Toscan de Vignole , que nous avons donné premier volume , planche XV , figure III , & à propos duquel nous avons démontré , page 271 , que ce couronnement n'étoit point une corniche , puisqu'il lui manquoit un de ses membres principaux que nous nous sommes crus obligés de lui restituer , figure II. Que ce seul exemple tienne en garde les jeunes Architectes , sur la facilité qu'ils ont de se tout permettre ; parce que , disent la plupart , tout ce qu'enseignent les éléments , sont des principes d'Ecoliers. Nous en convenons à quelques égards ; mais ils doivent convenir aussi , que comme il faut être Ecolier , & Ecolier long-temps avant que d'être Maître , il n'est pas plus permis de négliger les principes puisés dans les éléments , qu'il n'est permis de les ignorer , puisqu'ils n'ont été réduits en principes par les hommes célèbres , que pour servir de base à toutes les diverses productions de l'Architecture. Si ce que nous disons n'est pas sans fondement , il faut donc non-seulement dans chaque entablement , dans chaque corniche , que l'on veut rendre réguliere , observer les principaux membres qui leur ont été destinés par les plus habiles Architectes , anciens & modernes ; mais il en doit être de même pour ce qui regarde les architraves. Ainsi l'on doit se ressouvenir que l'architrave Toscan n'est composé que d'une seule plate-bande , le Dorique de deux , l'Ionique de trois ; que celui de l'entablement Corinthien est composé du même nombre , mais divisé par de petites moulures ; qu'enfin tous ces architraves doivent être couronnés par une cimaise plus ou moins

ornée de moulures , à raison de l'ordre auquel ils appartiennent. En un mot , pour qu'un entablement , une corniche , un couronnement , un membre quelconque , puisse produire l'effet qu'on a droit d'en attendre , selon le point de distance d'où il doit être apperçu , ou son élévation dans la façade , il faut que chacune des moulures qui le composent , profile sur son quarré , c'est-à-dire , qu'elle ait autant de saillie que de hauteur pour se montrer réguliere ; mais que néanmoins , selon l'occasion , on peut oser diminuer ou augmenter ces saillies pour donner à celles-ci plus de fermeté , à celles-là plus d'aménité , savoir forcer les unes , diminuer de hauteur les autres , puis ensuite profiler chacune de ces moulures d'une maniere plus ressentie ou moins ressentie , plus fineuse ou plus camuse : il faut user d'inversions ; là les préférer circulaires , ici méplates ou quadrangulaires , afin de pouvoir tour à tour les rendre tendres ou robustes. Ce sont autant de moyens indispensables pour varier les productions d'un Architecte , & qui peuvent seuls régler sa marche , non seulement dans les couronnements dont nous parlons ; mais pour tous les autres membres répandus dans sa décoration , tels que les impostes , les archivoltes , les chambranles , qui , quoique moins saillants que les corniches , doivent conserver , dans leur genre , un style analogue à l'expression observée dans ces couronnements , afin que le tout annonce , par un examen réfléchi , le savoir & la capaciré de l'Architecte.

Passons à présent aux entablements , aux chapiteaux & à quelques membres d'Architecture d'un autre genre , que nous avons puités dans Bibiane , & qui d'un dessin plus libre & d'une

composition pittoresque ne peuvent que contribuer, après l'étude des profils précédents, à rendre plus facile à nos Eleves cette branche de l'Art, dans laquelle si peu de Maîtres ont excellé.

*PROFILS ET ORNEMENTS PUISÉS
DANS BIBIANE, PEINTRE
ET ARCHITECTE ITALIEN.*

Profils d'Entablements dans le genre Toscan.

PLANCHE LXXIII.

Entre plusieurs entablements Toscan que Bibiane nous donne dans son Livre, nous avons rassemblé dans celui - ci la corniche, l'architrave & le chapiteau de différents dessins qu'il nous présente en ce genre; nous avons même imité les congellations de l'un de ces profils, dans le cas où l'on voudroit appliquer cet exemple à une grotte ou à une fontaine propre à la décoration de nos jardins, pour y être peinte sur un mur de clôture, soit à fresque ou à la gouache; mais toujours en se rappelant qu'il ne faut pas abuser de cette maniere de profiler, plus ingénieuse que réfléchie.

Profil d'Entablement dans le genre Dorique.

PLANCHE LXXIV.

Ce profil Dorique, d'un goût tout différent de ceux que nous avons vus jusqu'à présent, est néanmoins composé d'une grande maniere; il peut s'employer dans la décoration des grands salons,

des grandes galeries ; mais particulièrement dans celle de nos fêtes publiques & de nos théâtres : on en trouve plusieurs de ce genre dans Bibiane , Auteur excellent en cette partie , & l'un des Artistes de l'Italie qui aient le mieux entendu , & la décoration & la manutention des Théâtres ; mais les bornes que nous nous sommes prescrites , ne nous permettent pas d'en donner ici plusieurs de cette espece , préférant d'en offrir quelques-autres d'une plus riche composition , ainsi que quelques chapiteaux & autres détails ; nous renvoyons pour le surplus à cet Auteur estimable , qui dans son Livre nous a donné un Traité de la Perspective , que nous avons fait traduire pour l'utilité de nos Eleves , & que nous ferons peut-être imprimer dans un supplément qui pourra servir de suite à ce Cours. On trouvera seulement une base attribuée au Dorique par Bibiane , d'un profil à-peu-près semblable à celle Attique , mais dont le tore supérieur semble n'être ici qu'un astragale .

Profil d'Entablement dans le genre Ionique.

P L A N C H E L X X V.

Ce profil d'entablement , que Bibiane range dans la classe de l'ordre Ionique , pourroit , à bon droit , figurer dans les ordonnances Composites. Au reste , cela peut dépendre de l'application qu'on en veut faire dans la décoration ; car ici comme ailleurs , toutes les fois qu'un ordre Ionique préside seul , il peut être susceptible d'une très-grande richesse , & semble n'exiger une certaine réserve , que lorsqu'il soutient un Corinthien , comme nous le remarquerons en parlant de celui des Tuileries , planche XCII.

Profil d'Entablement dans le genre Corinthien.

PLANCHE LXXVI.

Cet entablement est d'un dessin pittoresque ; les profils en sont ingénieux & bien variés ; d'ailleurs il regne dans ses masses & dans ses parties, une élégance qui convient à la richesse des ornements dont Bibiane l'a revêtu : ornements tous d'un excellent genre, & dont nous avons fait imiter dans la gravure, autant qu'il a été possible, la touche légère & spirituelle qu'on remarque dans les différents dessins de cet Auteur ; raison qui nous en a déjà fait recommander l'étude à nos Eleves, premier volume, page 207, comme capable de leur inspirer la vraie maniere de dessiner les ornements dans les compositions d'Architecture.

Profil d'Entablement dans le genre Composite.

PLANCHE LXXVII.

Cet entablement, beaucoup plus mâle que le précédent, mais peut-être moins riche que l'Ionique, est aussi composé d'une grande maniere, & se ressent assez bien du caractere moyen attribué à l'ordre composite par Scammozzi, ce qui lui a fait desirer qu'on le plaçât entre l'Ionique & le Corinthien. Nous rappelons cette remarque de Scammozzi, pour faire voir que Bibiane, même dans ses compositions pittoresques, a su conserver le genre propre à chaque objet qu'il a voulu traiter, ce qui doit faire sentir à nos jeunes Artistes, qui se croient du génie lorsqu'ils n'ont que de l'enthousiasme, qu'une véritablement belle production, est celle où le goût & les préceptes se trouvent réunis ;

que c'est une vaine excuse de dire , comme cela leur arrive presque toujours , que les ouvrages de génie ne peuvent être soumis aux règles : nous sommes bien éloignés de penser ainsi , persuadés que nous sommes , qu'il faut commencer toutes ses compositions par les préceptes , les continuer par le génie propre à la chose , & les finir par le goût de l'art , qui dans tous les cas doit être le modérateur des préceptes & du génie de l'Architecture.

Chapiteaux dans le genre Ionique.

P L A N C H E L X X V I I I .

Les figures A & B , offrent deux dessins de chapiteaux Ioniques , d'une composition aussi extraordinaire qu'ingénieuse , mais que nous n'offrons ici , comme nous l'avons déjà observé , que pour exciter le génie des jeunes Dessinateurs & les accoutumer à crayonner , ou plutôt à tracer à la plume ces espèces de caricatures. Ce travail en leur procurant l'exercice du dessin ; fera éclorer chez eux ce premier germe , qui mène dans la suite aux véritables succès , sur-tout lorsqu'on s'est accoutumé , dans ses moments de loisir , à imiter d'excellents modèles : ceux-ci tenant en quelque sorte à l'Architecture , rapprochent les Eleves du genre d'ornements qui sont particuliers à cet Art. Tels sont ceux de Bibiane , de Le Clerc , de Chauveau , de Labelle , de Silvestre , de Gillot , de Lafage , &c.

La figure C , offre le profil d'un imposte & d'une partie de l'archivolte , qui le couronne ; la figure D , le profil d'une base : l'un & l'autre sont revêtus

des ornements analogues aux chapiteaux ioniques tracés sur cette planche.

Chapiteaux dans le genre du Chapiteau Composite Romain.

PLANCHE LXXXIX.

Nous ne donnons point ici de chapiteau Corinthien : Bibiane, ainsi que les plus excellents Architectes, l'ayant regardé comme le chef-d'œuvre de l'Art, & par conséquent peu susceptible de variété; les petits changements que Bibiane a faits dans les siens, ne consistant que dans les tigettes & les caulicoles, n'alterent en rien la beauté de ce chapiteau; c'est pourquoi nous avons passé, dans cette planche, au Composite du dessin de cet Artiste célèbre.

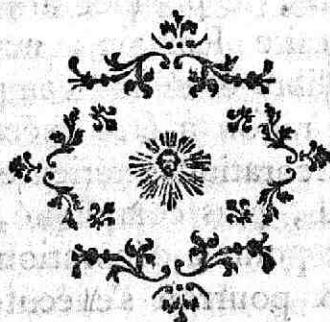
Les figures A & B, représentent deux chapiteaux différents; le premier assez semblable à celui du Composite Romain, mais néanmoins d'un dessin plus libre & moins composé, est plus propre par cette raison à être exécuté en menuiserie pour la décoration intérieure de nos bâtiments; le second, plus compliqué, conviendroit beaucoup mieux pour la décoration intérieure de nos Temples, & pourroit s'exécuter en pierre.

Les figures C, D, sont deux dessins d'architraves, dont l'un peut s'appliquer au-dessous de la frise de la planche LXXXVI, & l'autre au-dessous de celle de la planche LXXXVII.

Nous n'avons pu offrir des productions ingénieuses de ce Livre, que les planches que nous donnons ici; mais quand ce petit nombre ne nous auroit servi qu'à faire connoître à nos Eleves

déjà assez instruits, cet Auteur excellent, nous leur aurons rendu du moins un bon office : nous disons à nos Eleves, déjà assez instruits ; car de tels modeles, quelque admirables qu'ils puissent être d'ailleurs, ne sont pas faits pour ceux qui n'en sont encore qu'aux éléments. Pour ceux-ci, ce ne sont encore que des images ; pour les premiers, au contraire, ce sont des sources fécondes, qui dans la suite, en peuvent faire des hommes de goût.

Passons à présent à un autre Chapitre, non moins intéressant, qui a pour objet de traiter des inconvénients de l'Art, inévitables quand on veut éléver dans nos édifices plusieurs ordres les uns sur les autres.



C H A P I T R E V I.

INCONVÉNIENTS DE L'ART, INÉVITABLES DANS L'USAGE D'ÉLEVER DANS NOS ÉDIFICES PLUSIEURS ORDRES LES UNS AU-DESSUS DES AUTRES.

TRAITER de la maniere d'élever plusieurs ordres les uns au-dessus des autres , c'est vouloir parler des inconveniens de l'Art , plutôt que de ses préceptes ; en effet , nous sommes tentés de croire , que les anciens qui ont assigné à chaque ordre un caractere particulier , n'ont jamais eu l'intention d'élever l'Ionique sur le Dorique , ni de placer sur l'Ionique le Corinthien , dans une même façade , puisqu'il est aisé de s'appercevoir , que ce mélange d'expressions solide , moyenne & délicate , appliquées aux divers étages d'un bâtiment , ne tend qu'à détruire le parfait accord qui doit se rencontrer dans la décoration extérieure ou intérieure des bâtiments.

Examinons donc les inconveniens qui doivent résulter de l'union de ces différents ordres , qui , quoiqu'en rapport les uns avec les autres , ne présentent pas moins une disparité frappante , lorsqu'ils se trouvent réunis dans un même édifice . Pour cela citons différents exemples où les ordres qui se surmontent , semblent nuire à l'unité de l'ordonnance des façades . Si nous ne parvenons pas à détruire cet usage , peut-être trop accrédié , au moins sera-t-il utile de faire connoître les

licences qu'entraîne après soi cette méthode employée par le plus grand nombre de nos Architectes, dont nous allons comparer les productions, d'ailleurs estimables, avec celles d'autres Maîtres, qui ont su se garantir de cette triple application dans leurs compositions; en sorte que si plusieurs d'entre ces derniers les y ont employés, ce n'a été du moins que pour désigner d'une manière plus positive, le caractère qu'ils croyaient devoir donner à chacun de leurs bâtiments.

Si les trois ordres Grecs, employés dans une même façade, offrent, en quelque sorte, cette disparité dont nous parlons, que doit-il résulter des ordres Dorique & Ionique, réunis avec le Toscan? une dissonance plus frappante encore, & contre laquelle l'autorité du Palais du Luxembourg, ne peut rien pour les esprits qui savent réfléchir. Trois ordres de même expression, c'est-à-dire, trois ordres délicats, élevés les uns sur les autres dans une même façade, comme on le remarque dans l'intérieur de la cour du Louvre, apportent peut-être moins de disparité dans les diverses parties de la décoration; mais, d'un autre côté, il en résulte souvent, dans l'ordonnance générale, une monotonie qui, quoique moins préjudiciable aux préceptes, que l'emploi de plusieurs ordres d'expression différente, n'est guère plus recevable.

Dans les édifices composés de deux étages, & où l'on fait seulement usage de deux ordres; il est plus facile sans doute de pallier la disparité, qui naît nécessairement de leurs différentes expressions; mais il en faut convenir, les rapports des pleins avec les vides, la largeur des entre-colonnements & les diverses hauteurs qu'exige chacun

chacun de ces ordres, ne peuvent produire une Architecture véritablement régulière.

Si ce que nous avançons n'est pas sans fondement, nous croyons qu'un seul ordre rempliroit mieux l'idée qu'on doit se former de l'ordonnance de l'édifice, qui semble devoir toujours être considéré comme devant appartenir à un même propriétaire. D'ailleurs il faut s'en souvenir; les ordres ne doivent trouver place, que dans les bâtiments de la plus grande importance; en sorte que lors même qu'on est forcé de les composer de plusieurs étages, on ne soit pas pour cela obligé d'y répéter les ordres, pouvant convertir le rez-de-chaussée en soubassement, placer l'ordre au premier étage, & donner à ce dernier un Attique, pour couronnement; de maniere que de cette préférence donnée au bel étage, naîtroit cette supériorité qui doit distinguer, dès les dehors, la demeure personnelle du Maître & de sa famille, d'avec celle des personnes qui sont attachées à son service.

Nous le répétons, la perfection que les Grecs ont su donner à chacun des ordres Doriques, Ioniques & Corinthiens, dont ils sont les inventeurs, & les tentatives que les Romains ont faites pour les atteindre dans leurs ordres Toscan & Composite, nous font présumer que les uns & les autres n'avoient entendu d'abord employer qu'un seul ordre dans chaque édifice: vraisemblablement le desir de multiplier ces anciens chefs-d'œuvre, a déterminé nos Architectes à les employer assez généralement les uns au-dessus des autres, tantôt de même genre, tantôt de genres différents, sans avoir trop d'égard à l'esprit de convenance, & peut-être sans autre but que de désigner des

les dehors, la diversité des étages des dedans : surquoi nous ferons deux observations ; la premiere que l'application des ordres nous paroît superflue dans la décoration des maisons des particuliers ; la seconde, qu'on ne devroit réitérer les ordres, ni aux façades des Palais des Rois, ni dans tous les autres édifices destinés à l'habitation des Grands Seigneurs.

L'application des ordres, c'est-à-dire l'emploi des colonnes ou des pilastres, nous paroît superflue dans la décoration des maisons particulières ; car, d'un côté, le diamètre des pieces de ces sortes de bâtiments étant peu considérable, la hauteur de leurs planchers ne peut procurer assez d'élévation aux étages, pour contenir extérieurement un ordre d'Architecture d'une certaine grandeur ; & de l'autre il convient de diviser, le moins qu'il est possible, une façade de peu d'étendue, les ordres d'un petit module présentant toujours de petites parties, d'où il résulte que d'un point de distance raisonnable, on ne peut considérer à la fois, & les beautés d'ensemble, & celles de détails. Pour éviter cet inconvenient, l'Architecte n'a donc d'autre ressource que de saisir le caractère de l'un des ordres, pour régler la proportion, la forme & la richesse des croisées, leur rapport avec les trumeaux des façades ; enfin le genre & l'expression des profils des entablements & autres membres de ce genre, répandus dans sa décoration : certainement un tel moyen nous paroît préférable à la présence réelle de l'ordre, qui jamais ne produit, dans les bâtiments dont nous parlons, qu'une ordonnance chétive, au-lieu de cette simplicité intéressante, le caractère propre de la belle Architecture, qu'on remarque dans quelques-uns

de nos hôtels dont les ordres sont absents. On reconnoîtra la vérité de ce que nous difons , si l'on compare ces Hôtels avec d'autres où l'on a employé de petits ordres. Ces derniers , dans lesquels on voit un ordre du côté de la cour , tandis qu'il n'y en a point du côté du jardin , offrent un coup-d'œil peu satisfaisant. Cet examen pourra accoutumer nos Eleves , en parcourant les bâtiments contenus dans les volumes de l'Architecture Françoise , à se décider plus précisément sur ceux de ce Recueil qu'ils devront imiter ou éviter lorsqu'ils auront à traiter la décoration des maisons particulières d'un certaine considération.

Nous avons avancé que les ordres ne devoient être placés les uns au-dessus des autres , ni dans les façades des Palais des Rois , ni dans aucun autre édifice destiné à l'habitation des Grands Seigneurs. Il peut arriver cependant que la nécessité de bâtir au centre d'une Capitale , dans un terrain peu spacieux exige la réitération de plusieurs étages ; mais ne peut-on pas se soumettre à cette nécessité , sans être obligé d'élever autant d'ordres , qu'on est forcé d'élever d'étages dans le bâtiment. La façade de Versailles , du côté des jardins , en est un exemple ; & cet exemple , assez important , peut servir d'autorité pour déterminer le caractère distinctif , convenable aux édifices dont nous parlons. Qu'on ne s'y trompe pas , ce ne sont point les beautés de détail qu'il faut d'abord avoir en vue , ce sont celles des masses qui importent ; ce sont ces beautés qui frappent , & qui seules sont capables de faire honneur aux talents de l'Architecte. D'ailleurs qu'on y réfléchisse , en n'employant qu'un seul ordre dans un bâtiment , combien n'éviteroit-on pas de porte-à-faux ; combien de contradictions

de moins , entre les principales parties & l'ensemble ! en un mot , combien n'acquerroit pas de prééminence le bel étage sur les autres , qui sembleroient , l'un ne lui servir que de soutien , & l'autre que de couronnement !

Nous serions donc d'avis qu'on n'employât qu'un seul ordre élevé sur un soubassement , & couronné d'un Attique pour les Palais & les Maisons de Plaisance , comme à Versailles ; les grands ordres élevés sur un soubassement pour les Places Royales , comme à celle de Louis le Grand ; seulement deux ordres réguliers élevés l'un au-dessus de l'autre , pour les Hôtels , comme à celui de Soubise. Nous voudrions qu'on n'en mit jamais aucun dans les dé-
corations particulières , comme on le remarque à l'Hôtel de Belle-Isle & ailleurs. Peut-être , dira-t-on : tous les bâtiments se ressembleront donc ? oui , sans doute , toutes les demeures des Têtes couronnées , tous les bâtiments des personnes de la première distinction , toutes les maisons des riches particuliers se ressembleront & ne devront différer dans la décoration de leurs façades , que par une plus ou moins grande simplicité de fermeté ou d'élégance , selon qu'elles se trouveront élevées dans le sein des villes ou à la campagne ; car alors leur destination particulière devra déterminer le caractère de leur ordonnance : & l'on ne verra plus se reproduire , comme par le passé , les mêmes membres d'Architecture , & les mêmes ornements dans des édifices qui étant élevés pour des fins différentes , doivent nécessairement s'annoncer différemment. Qu'on ne craigne point que la ressemblance que nous proposons , prive l'Architecture de la variété qui lui est nécessaire , sur-tout si elle se trouve dirigée par des hommes de génie. Qu'à

l'avenir nos jeunes Architectes, guidés par l'esprit de convenance, apprennent à tirer partie de la situation des lieux, du plus ou du moins d'étendue qui leur sera prescrite par les propriétaires : qu'ils aient soin de réfléchir sur le choix & sur l'application qu'ils doivent faire des ordres à raison de l'importance des entreprises qui leur seront confiées : qu'ils méditent sur la suppression ou la réitération des avant-corps qu'ils devront employer dans leurs bâtiments : qu'ils étudient en particulier la proportion, la forme & la richesse de leurs ouvertures : qu'ils se soient bien exercés sur la maniere de profiler & sur le choix des ornements destinés à l'embellissement de leurs façades : qu'ils sachent mettre à profit la hauteur que doit avoir le principal corps de logis, pour le faire pyramider sur les ailes, soit en terminant celui-là par des combles apparents, ceux-ci seulement par des balustrades ; & l'on verra que de tous ces moyens qui leur sont offerts, naîtra certainement une variété suffisante, pour que les productions de même genre puissent présenter autant de vraies beautés, qui, considérées en particulier, acquerront le droit de satisfaire les connoisseurs en Architecture.

Après avoir insisté sur la nécessité de n'employer qu'un seul ordre dans la décoration des bâtiments d'habitation : examinons quelle seroit la meilleure maniere de placer ces ordres dans les édifices publics, tels que les monuments sacrés, les arcs de triomphe, les basiliques, les bibliothèques, les hôtels de Ville & autres bâtiments élevés pour la magnificence, l'utilité, la sûreté, &c. Tous ces édifices élevés par des motifs différents, doivent nécessairement avoir un caractere particulier qui

les distingue des bâtiments dont nous venons de parler précédemment ; néanmoins nous sommes d'avis qu'on n'y emploie encore qu'un seul ordre , mais dont le choix de l'expression & la grandeur du module annonce que ces monuments , qui ne doivent avoir rien de vulgaire , sont consacrés à la Religion , à la gloire des Souverains ou au ministere public. Au reste , par un grand module nous n'entendons pas celui qui porteroit la tige de sa colonne à une hauteur gigantesque , & qui par-là rendroit toutes les portes , les croisées & les autres parties de l'édifice , chétives & mesquines : on doit songer que tout est relatif en Architecture , nous l'avons déjà remarqué ; c'est même un abus de croire que dans une façade un petit ordre serve à faire valoir un plus grand ordre ; certainement c'est vouloir allier les contraires ensemble , & ôter à l'Architecture l'unité si nécessaire dans toutes les productions des Beaux-Arts.

Plusieurs Architectes craignent , disent - ils , l'égalité que nous recommandons , & l'appellent monotonie. Nous leur répondons que ce ne sont point les contrastes , mais les proportions , & les rapports du tout aux parties , & des parties au tout , qui produisent les vraies beautés en Architecture. D'ailleurs nous pouvons le dire ici , ce n'est que la multitude qui pense ainsi. L'excellence des préceptes n'est connue que du petit nombre , & c'est le sentiment de ceux - ci qu'il faut suivre pour participer à la gloire que s'acquierent les grands Maîtres.

Nous emploierions donc un grand ordre , mais qui n'auroit rien de colossal dans la décoration des bâtiments publics , parce qu'alors il seroit aisé de

s'appercevoir que l'importance de l'édifice l'auroit exigé tel. D'ailleurs ces sortes de bâtiments n'étant pas sujets , comme ceux d'habitation proprement dits, à une aussi grande quantité d'ouvertures, leurs entrecolonnements gêneroient moins l'Architecte ; leurs portes & leurs croisées , les niches , les chambranles & les autres membres d'Architecture qu'ils contiennent , pourroient du moins s'assortir beaucoup mieux au diamètre & à la hauteur des colonnes ou pilastres qui les décorent ; & si enfin il se rencontreroit quelques difficultés dans la répartition de ces différents membres , on doit sentir qu'il deviendroit beaucoup plus facile de surmonter ces obstacles , que dans toute autre occasion ; ce ce seroit là un vrai moyen d'assurer à ces bâtiments publics un caractere distinctif , qui ne se rencontre pas toujours assez entre nos monuments sacrés & nos demeures habituelles , ainsi qu'on le peut observer en comparant le portail de l'Eglise de Saint-Gervais , avec le Château de Maisons ; celui des Minimes , avec le Château de Clagny ; en effet ces édifices de genre différent ont pour ordonnance principale les mêmes ordres d'Architecture , & à peu - près les mêmes ornements.

L'idée de n'employer qu'un seul ordre dans nos édifices , n'est pas une opinion qui nous soit particulière ; car , outre que nous en avons plus d'un exemple en France , si l'on veut se donner la peine de consulter Vitruve , on sera obligé de convenir , qu'à l'exception des Théâtres des Romains , & des Salles qu'il nomme à l'*Egyptienne* , presque tous les édifices dont il nous parle sont à un seul ordre. Parcourons encore les ruines de Persépolis par Fischer , de Palmyre & de Balbeck par Wood , & celles de la Grèce par

M. Le Roi , & nous verrons que le plus grand nombre des ouvrages célèbres que nous rapportent ces savants n'ont aussi qu'un ordre. L'abus d'en éléver plusieurs les uns au-dessus des autres , est donc dû aux modernes , qui n'ont pas toujours assez considéré que la marche qui doit conduire un Architecte dans les grandes entreprises , n'est pas la même qui le doit guider dans les occasions d'une moindre importance : inattention dont il est résulté , que d'imitation en imitation , cette maniere vicieuse de décorer nos bâtiments a prévalu sans distinction pour l'espece , le genre & le caractere qu'il convient de conserver à chacun. Mais ce qui , selon nous , choque le plus la raison , c'est de voir , qu'oubliant l'expression particulière attribuée à chaque ordre , plusieurs de nos Architectes , lorsqu'ils ont voulu en éléver deux l'un sur l'autre , ont placé le Composite sur le Corinthien , ou celui-ci sur le Dorique. De tels exemples , il en faut convenir , ne peuvent que nuire aux progrès de l'Art ; ils rendent nos jeunes Architectes , moins séveres dans leurs compositions ; ils leur font négliger de remonter à la source , de se rendre compte des chefs-d'œuvre que nous ont laissés pour modèles les anciens Architectes , ainsi que les grands Maîtres du siècle précédent , & ceux de nos jours , tandis qu'ils ne devroient jamais oublier qu'il ne suffit pas d'imiter indistinctement tout ce qui se présente à eux ; qu'étudier ou imiter sont deux choses ; que c'est par l'examen réfléchi des ouvrages antiques , & la comparaison réitérée qu'ils en feront avec nos plus célèbres ouvrages modernes , qu'ils peuvent devenir de vrais Architectes , & des hommes d'un goût exquis.

Mais enfin supposons qu'on ne puisse se dis-

penser d'élever plusieurs ordres les uns au-dessus des autres , parlons des rapports qu'ont donnés plusieurs de nos Architectes aux différents ordres qu'ils ont placés dans leurs édifices , & remarquons , non pour critiquer nos Maîtres , mais pour instruire nos Eleves , les défauts inévitables qui se rencontrent dans cette maniere de décorer nos bâtiments. Nous donnerons ensuite les mesures particulières de la plus grande partie de chacun de ces ordres , en commençant par ceux qui sont employés seuls dans un bâtiment ; viendront après cela ceux où l'on en a placé deux l'un sur l'autre , trois , &c.

*RAPPORTS QUE DOIVENT AVOIR LES
ORDRES QU'ON VEUT ÉLEVER LES
UNS AU-DESSUS DES AUTRES DANS
UNE MÉME FAÇADE.*

PLANCHE LXXX.

Soit placé à rez-de-chaussée un ordre Dorique ; marqué H , figure I , dont le diamètre inférieur , coté A , soit supposé de deux pieds ou de vingt-quatre minutes , la hauteur de l'ordre sera de seize pieds , & son diamètre supérieur B , de vingt pouces ou vingt minutes , ce dernier devant avoir , ainsi que le prescrit Vignole , les cinq - sixièmes du diamètre inférieur A .

Au - dessus de cet ordre Dorique , élevez un ordre Ionique , marqué I , son fût inférieur C , devra être égal à B ; mais comme ce second ordre , selon l'art de bâtir , doit être plus léger & moins élevé que celui de dessous : on ne devra lui donner de hauteur , que les quinze - seizième du Do-

rique ; ensuite on divisera la hauteur de ce nouvel ordre en dix-huit parties , dont deux dix-huitièmes feront le diamètre C , qui sera divisé en trente-six parties (le module de cet ordre étant de dix-huit minutes , & celui du Dorique seulement de douze selon Vignole) ; enfin le fût supérieur D de cet ordre Ionique étant réduit , comme le précédent , aux cinq-sixièmes du diamètre d'en bas , aura trente minutes .

Au-dessus de cet ordre Ionique , élevez un ordre Corinthien , marqué K ; cet ordre , pour avoir le même rapport avec l'Ionique , que celui-ci avec le Dorique , devra avoir de hauteur les dix-sept dix-huitièmes de l'ordre : ensuite il faudra diviser la hauteur de cet ordre Corinthien en vingt , pour trouver le nouveau module de ce troisième ordre , qui , comme le précédent , sera aussi divisé en dix-huit minutes . Il est vrai que le diamètre E étant formé dès deux dix-sept dix-huitièmes de l'ordre de dessous , deviendroit plus fort que celui D d'une demi-minute ; mais , si l'on veut éviter ce défaut , on peut réduire , comme nous l'avons fait ici , le diamètre E à trente-cinq minutes & demie , & porter les deux vrais modules de trente six minutes au tiers inférieur du fût de la colonne vers F ; en sorte que cet ordre K auroit un petit renflement qui ne pourroit être apperçu d'en bas , & qui pour cela seroit préférable au porte-à-faux que pourroit produire à l'œil cette demi - minute . A l'égard du diamètre du fût supérieur G , il sera aussi réduit , comme le précédent , à trente minutes .

Après avoir assigné à chacun de ces ordres les différents rapports dont nous venons de parler , & qui tendent à les faire pyramider les uns sur les

autres; examinons à présent , & plus particulièrement encore, les divers inconvenients qui en résultent. Le premier , & peut-être le plus considérable de tous , regarde l'espacement de leurs entrecolonnements ; car il est aisé de remarquer que leur hauteur devenant moins considérable , à cause du racourcissement de chaque ordre , il acquiert aussi un peu plus de largeur par la diminution du diamètre des colonnes , qui se rétrécit toujours à fur & mesure qu'elles s'élèvent les unes sur les autres ; c'est pourquoi l'entrecolonnement Dorique L , figure II , sera de seize modules de hauteur , non compris le socle de trois pieds , qui lui tient lieu de piédestal , & de dix modules six minutes de largeur , pendant que l'entrecolonnement Ionique M , n'aura de hauteur que quinze modules , non compris son socle , sur dix modules dix minutes , & qu'enfin l'entrecolonnement N , n'aura de hauteur que quatorze modules sur onze modules deux minutes de largeur ; d'où il doit résulter que la proportion des arcades , placées l'une sur l'autre dans chacun de ces entrecolonnements , n'aura aucune relation avec l'expression particulière de chaque ordre , à l'exception de l'arcade Dorique. D'ailleurs on doit remarquer encore , que leurs pieds-droits deviennent plus pesants , à mesure qu'ils appartiennent à des ordres d'une proportion plus légère ; défaut contraire aux préceptes de l'Art ; enfin un autre défaut qui détruit la proportion que doit avoir chacune de ces arcades , c'est que les appuis ou balustrades placées en avant & au bas des arcades supérieures , masquent une partie de leur hauteur réelle : imperfection qui ne peut s'éviter qu'en préférant , dans les deux étages d'en haut , des croisées PQ , aux arcades

M N , telles à-peu-près qu'on les a exprimées ici ; parce qu'alors la largeur de l'ouverture P , pourroit être reduite aux trois-quarts de l'arcade de dessous O , & la croisée Q , être à celle P , comme cinq est à six ; encore faut-il convenir , que si par ce moyen l'on parvient à rendre ces ouvertures d'une proportion plus analogie à chaque ordre , les pieds-droits R , S , T , ainsi que les trumeaux deviennent plus larges à mesure qu'ils se trouvent élevés les uns sur les autres , sans pour cela détruire le vice des entrecolonnements qui subsiste toujours ; de maniere que pour éviter une licence on tombe dans une autre , puisque cette irrégularité , dans les trumeaux , péche essentiellement & contre la solidité réelle , & contre la solidité apparente .

Si au-lieu de trois ordres d'expression différente , on en préféroit trois de même genre , plus conformes aux lois de l'unité : chacun de ces ordres , comme les précédents , devroit aussi être moins élevé d'un module ; c'est-à-dire , qu'en supposant que celui du rez-de-chaussée soit composite , par conséquent de vingt modules de hauteur , l'ordre intermédiaire seroit de dix-neuf , & le supérieur de dix-huit , pour qu'ensuite , chacun de ces ordres fût divisé en vingt modules , tous de dix-huit minutes ; mais il est aisé de remarquer , qu'à plus d'unité près , les entrecolonnements , les ouvertures , les trumeaux qui y seroient placés , ne seroient pas plus exempts que les précédents , des imperfections dont nous venons de parler .

Avant de passer à des détails & à des observations plus étendues , citons seulement ici quatre de nos principaux édifices , où trois ordres d'Architecture se trouvent élevés l'un sur l'autre ; dont

nous préliminairement les mesures qui déterminent les rapports que Lescot, Delorme, Debrossé & Mansard leur ont assignés.

Le Corinthien de la cour du Vieux-Louvre, a dix-neuf pieds cinq pouces & demi; l'ordre Composite dix-neuf pieds trois pouces & demi; & l'ordre Corinthien quinze pieds six pouces trois-quarts : l'Ionique du rez-de-chaussée des Tuilleries a de hauteur dix-huit pieds deux pouces & demi; le Corinthien quinze pieds deux pouces; & le Composite quatorze pieds six pouces & demi : le Toscan du Luxembourg a seize pieds huit lignes; le Dorique quinze pieds; l'Ionique quatorze pieds un pouce : le Dorique du Château de Maisons a quinze pieds quatre pouces & demi; l'Ionique quatorze pieds onze pouces & demi; le Corinthien quatorze pieds deux pouces &c. D'après ces exemples on peut juger idéalement du plus ou moins bon effet que peuvent produire les ouvertures & les membres d'Architecture que renferment les entrecolonnements de ces divers ordres, & se décider sur le parti qu'on devra prendre, pour parvenir à la plus grande perfection de ses œuvres, soit qu'on veuille employer de préférence plusieurs ordres de même genre ou de genre différent; soit, comme nous le verrons dans la suite, qu'on veuille n'admettre qu'un seul ordre dans sa décoration, & qu'on le choisisse solide ou délicat : le succès de la belle Architecture dépend absolument de l'ordre préféré & de la relation qu'on aura dû mettre entre toutes les parties du bâtiment & le caractère de l'ordre choisi.

Passons à présent à un examen beaucoup plus détaillé, concernant les mesures générales & par-

ticulieres données aux différents ordres que la plupart des anciens & des modernes ont élevés les uns au-dessus des autres dans leurs édifices.

Les ordres dont nous allons rapporter les mesures, sont ici réduits sur une grandeur commune, afin que d'un seul coup-d'œil on puisse juger du plus ou moins d'importance des édifices auxquels ces ordres appartiennent ; ce parallèle, qui nous offrira, tantôt des ordres employés à des bâtiments anciens, & tantôt à des bâtiments modernes, servira à nos jeunes Architectes à juger leurs productions avant de déterminer les rapports que leurs façades doivent avoir avec tel ou tel monument : moyen qui pourra les empêcher de tomber dans un défaut qui n'est que trop ordinaire, je veux dire, de placer de trop petits ordres dans de vastes édifices, ou au contraire des ordres colossaux dans les habitations de nos riches particuliers. Commençons par les bâtiments qui n'ont qu'un seul ordre, un ordre & un attique, deux ordres, &c.

*MESURES EXACTES DE QUELQUES
ORDRES D'ARCHITECTURE,
EMPLOYÉS SEULS DANS LES
BÂTIMENTS ANCIENS ET MODERNES.*

Ordres du Portique d'Agrippa, de l'Orangerie de Versailles & du Château de Montmorency.

P L A N C H E L X X X I.

La figure A donne les mesures de l'ordre Corinthien du portique d'Agrippa, ajouté au Panthéon à Rome, & dont les colonnes ont environ

un diamètre de plus que la proportion ordinaire, & l'entablement un peu plus du quart, ainsi qu'on peut le voir par les mesures cotées exactement sur cette planche, d'après Desgodets. Cet exemple prouve que les Romains commençoient déjà à s'écartier des règles qu'ils avoient d'abord apprises des Grecs, & qu'ils avoient ensuite perfectionnées eux-mêmes chez ces Peuples. On peut dire que nos Architectes François ont été plus circonspects à cet égard, puisqu'ils n'ont guère augmenté leur ordre au-delà d'un module; encore n'en ont-ils usé ainsi que lorsqu'ils ont cru devoir accoupler leurs colonnes, comme Perrault au Corinthien du péristile du Louvre, Le Veau au Dorique de Vincennes, &c.

La figure B nous offre les mesures de l'ordre Toscan, appliqué à l'Orangerie de Versailles, l'un des chefs-d'œuvre de notre Architecture Françoise. Hardouin a suivi assez précisément dans cet ordre-colonne, les proportions que Vignole lui a données. Nous rappellerons à nos Eleves, que dans l'Architecture Civile, on ne peut guère placer plus convenablement le Toscan, ordinairement destiné pour les bâtiments Militaires & Navals. Celui qu'on remarque au Luxembourg, & celui qu'on a vu pendant long-temps au Palais-Royal, ne pouvant servir d'autorité pour en faire l'objet de la décoration des Palais des Rois, à moins qu'on ne le place, comme a fait Métézeau au Château-neuf de Saint-Germain-en-Laye, situé sur le sommet d'un côteau assez élevé, & où de triples terrasses descendent dans la vallée où serpente la Seine: voyez l'élévation de ce bâtiment, espece de chef-d'œuvre dans son genre, dans le Recueil des Délices de Paris & de ses environs.

La figure C présente l'ordre Corinthien-pilastre de l'extérieur du Château de Montmorency, élevé sur les dessins de feu M. Cartaud, Architecte du Roi ; cet ordre a dix diamètres de hauteur, & est couronné par une corniche architravée, modillonnaire, d'environ la huitième partie de l'ordre. Nous ne saurions applaudir à cette corniche, qui ne seroit pas même tolérable pour servir de couronnement à un ordre Composite. Ne défigurons jamais l'ordre, & réservons cette espece d'entablement mutilé pour les étages Attiques dont le pilastre, n'ayant rien de commun avec les ordres d'Architecture proprement dits, peut recevoir pour amortissements un membre aussi irrégulier que l'est lui-même ce pilastre. Le chapiteau de cet ordre Corinthien est de feuilles d'olivier, & a pour base celle Composite ancienne, autant de membres & d'ornements, nous pouvons le dire ici, aussi inconséquents que sa corniche.

Dans l'intérieur de ce bâtiment, se remarque un fallon à l'italienne, de forme elliptique, de quarante-quatre pieds sur son grand diamètre, & de quarante-quatre pieds cinq pouces de hauteur, décoré d'un ordre Corinthien-Pilastre, surmonté d'un Attique, orné de Cariatides. Donnons les mesures de cet ordre & de l'Attique de ce fallon, quoiqu'il ne s'agisse ici que des ordres appliqués seuls dans nos bâtiments, afin de parler de suite de la décoration extérieure & intérieure de ce même édifice. L'ordre Corinthien a de diamètre dix-neuf pouces, & a de hauteur quinze pieds dix pouces & demi; sa base est Attique, & son chapiteau de feuilles d'olivier; la corniche de son entablement, qui a le cinquième de l'ordre, est modillonnaire; l'Attique a de hauteur sept pieds, son socle vingt-

fix pouces, & sa corniche quinze pouces & demi. Au-dessus de cet Attique s'élève une calote, peinte par Lafosse, de douze pieds trois pouces & demi de hauteur. Ce fallon est aussi du dessin de M. Cartaud, celui des Architectes du commencement de ce siècle qui s'est laissé le moins entraîner à la futilité des ornements, qui a régné en France pendant près de trente années.

Ordre intérieur de l'Eglise de l'Oratoire, ordre extérieur de l'Hôtel de Tingry & du Portail des Dames de l'Annonciade, à Saint-Denis.

PLANCHE LXXXII.

La figure A nous donne les mesures de l'ordre Corinthien-Pilastre de l'intérieur de l'Eglise de l'Oratoire, bâti par Le Mercier; cet ordre a environ un diamètre de hauteur de plus, que celle prescrite par Vignole, & son entablement est entre le quart & le cinquième. Nous serions assez de l'avis de Le Mercier, de donner un peu plus de hauteur à l'ordre, lorsque celui-ci est Pilastre, parce que son peu de saillie & l'avoisinement des surfaces des pieds-droits qui l'accompagnent, le font paroître moins svelte que l'ordre-Colonne. A l'égard de son entablement, réduit entre le quart & le cinquième, nous goûtons fort cette diminution de hauteur, quand il s'agit de la décoration intérieure d'un édifice; on doit réservé la proportion du quart seulement pour les dehors. Nous avons aussi, sur cette même planche, figure D, donné les mesures du petit ordre Corinthien-Pilastre, qui porte les tribunes de la

même Eglise , & où l'on remarquera que Le Mercier a observé à - peu - près les mêmes rapports. Nous ferons aussi remarquer que tous les larmiers & plates-bandes de l'entablement de ce petit ordre sont inclinés en arrière , toutes ces saillies étant comprises dans l'épaisseur du pilastre du grand ordre. Cette maniere , assez ingénieuse à la vérité , ne doit pourtant pas servir indistinctement d'autorité ; il faut user de ce moyen avec beaucoup de circonspection , & non comme en ont abusé la plupart de nos Architectes , sans autre nécessité qu'une singularité présoniptueuse. Nous donnerons l'ordre Dorique & Corinthien du portail de cette Eglise , planche LXXXV-

La figure B nous offre l'ordre Pilastre - Corinthien Colossal , placé dans la façade de la cour de l'Hôtel de Tingry , du dessin de M. Boffrand. Nous nommons cet ordre *Colossal* , quoiqu'il n'ait que deux pieds huit pouces de diamètre , parce qu'embrassant deux étages , par-là il semble diminuer tous les autres membres d'Architecture qui l'accompagnent , ce qui leur ôte leurs rapports avec l'ordre , & les rend maigres & mesquins : ce qui arrivera toujours , ainsi que nous l'avons remarqué plus d'une fois , lorsqu'on ne voudra pas assortir l'ordre à la grandeur du bâtiment ; parce que du plus ou moins d'importance de celui - ci , doivent être déterminées les hauteurs des planchers , la largeur des ouvertures & des trumeaux , qui , à leur tour , devroient fixer le diamètre des ordres ; autrement lorsqu'ils cessent d'avoir une relation exacte avec les autres membres principaux répandus dans les façades , le grand & le petit se trouvent alliés ensemble , contre toute idée de vraisemblance. Cet ordre Pilastre a dix dia-

mètres de hauteur, élevé seulement sur un socle de trois pieds quatre pouces, son entablement est entre le quart & le cinquième.

La figure C donne l'ordre Ionique-Colonne du portail de l'Eglise de l'Annonciade à Saint-Denis, du dessin de Mansard ; cet ordre n'a que vingt-sept pouces de diamètre, mais il se trouve assez bien assorti à la grandeur du monument auquel il donne entrée ; il a de hauteur dix diamètres, & son entablement est entre le quart & le cinquième ; cet ordre est aussi élevé sur un socle de deux pieds huit pouces & demi, qui lui tient lieu de piédestal ; ce dernier ne doit être d'employé que dans les grands édifices de ce genre.

*ORDRES D'ARCHITECTURE, EMPLOYÉS
SEULS DANS LES BÂTIMENTS
ANCIENS ET MODERNES, ET SUR-
MONTÉS D'UN ATTIQUE.*

Ordres du portail de l'Eglise de Saint-Pierre de Rome, du Panthéon, & du Monastere des Dames Sainte-Marie à Chaillot.

PLANCHE LXXXIII.

La figure A donne les mesures de l'ordre Corinthien du frontispice de l'Eglise de Saint-Pierre à Rome, dont le diamètre des colonnes a huit pieds deux pouces, sur quatre-vingt-quatre pieds de hauteur, ce qui donne à celle-ci deux pieds quatre pouces de plus que ses dix diamètres : la hauteur de son entablement est réduite à-peu-près au cinquième de la colonne, n'ayant que

dix-sept pieds six pouces & demi d'élévation , ce qui le fait paroître un peu foible ; mais la difficulté de trouver des pierres d'une certaine capacité , n'a pu permettre au Bramante , de faire plus haut son entablement , ce qui néanmoins lui est reproché par Wrein (1) , Architecte de l'Eglise de Saint - Paul à Londres , dont nous avons parlé & rapporté les principales mesures , ainsi que celles de Saint - Pierre de Rome , premier volume , page 85 jusqu'à 98. Cet ordre est élevé sur un petit socle de deux pieds sept pouces ; ce qui donne à toute l'ordonnance , cent quatre pieds un pouce de hauteur , non compris l'Attique de trente pieds , & la balustrade de cinq pieds qui couronne ce dernier ; total , cent trente-neuf pieds un pouce. On voit par ces mesures , qui ne donnent que la hauteur du frontispice de ce monument , que cet ordre surpasse en grandeur , tous ceux qui furent élevés jusqu'alors , & dont aucun depuis ne lui peut être comparé. Aussi pour donner une idée de sa supériorité sur tous ceux que nous rapportons , nous avons pris soin , comme il a été dit , de réduire tous ces ordres sur une même échelle , pour que , par la seule inspection de ces dessins , on juge du diamètre de l'ordre qu'on voudra choisir pour être appliqué à tel ou tel bâtiment confié aux talents de l'Architecte.

La figure B offre l'ordre Corinthien-Colonne du Portique du Panthéon , restauré par Adrien ; il a de diamètre trois pieds cinq pouces , & trente-deux pieds cinq pouces cinq lignes de hauteur ; sa

(1) Wrein a préféré deux ordres au portail de Saint - Paul de Londres ; le premier , Corinthien , de quatre pieds de diamètre , & le deuxième Composite.

base est antique, & posée sur le sol; son entablement a un peu moins du quart, & est surmonté d'un Attique, élevé lui-même sur un piédestal, qui a plus de la moitié de sa hauteur: l'élévation de ce portique est de soixante-sept pieds trois pouces dix lignes, un peu moins que la moitié du frontispice de Saint-Pierre, & passe néanmoins pour un assez grand édifice des anciens Romains.

La figure C présente l'ordre Ionique-Colonne du portail de l'Eglise des Dames de Sainte-Marie à Chaillot par Mansard, qui ne lui a donné de hauteur que trente-quatre pieds six pouces & demi, & de diamètre, vers le quart de la hauteur de sa tige, seulement trente-deux pouces, & vingt-huit pouces onze lignes au-dessous du chapiteau; ce dernier est selon Scamozzi, & sa base est Attique, son entablement est modillonnaire, & n'a de hauteur qu'entre le quart & le cinquième. Le pilastre Attique a de hauteur environ la moitié de l'ordre de dessous, y compris l'entablement; hauteur assez considérable, & qui cependant a encore été surpassée par plus d'un de nos Architectes, au Temple, à Issy, à Saint-Nicolas du Chardonnet, & ailleurs; ce qui donne à cet étage un air de prétention qui ne peut lui convenir, & qui, pour cette raison, doit être réduit au quart de l'ordre au moins, ou à la moitié au plus, mais toujours être employé avec la plus grande circonspection.



Ordres du Portail de Saint-Nicolas du Chardonnet, des Façades du Château d'Issy; de la Porte de l'Hotel de Jars, & de celle de l'Hôtel du Grand Prieur de France.

P L A N C H E L X X X I V.

La figure A donne l'ordre Ionique du portail de l'Eglise de Saint - Nicolas du Chardonnet, cet ordre a deux pieds neuf pouces de diamètre, & de hauteur dix-huit modules ; sa base est celle de l'ordre Dorique de Vignole, & son chapiteau celui de Scamozzi ; son entablement a environ le cinquième de la hauteur de la colonne, & sa corniche est denticulaire : cet ordre est élevé sur un piédestal de quatre pieds dix pouces un quart, & comme celui de l'Attique d'une pesanteur Toscane. Nous venons de dire plus haut, que son Attique étoit fort considérable ; nous remarquons ici que sa corniche, portée environ au quart de sa hauteur, ne sert, pour ainsi dire, qu'à anéantir l'ordre de dessous, & à rendre l'entablement qui couronne ce dernier, maigre & décharné, autant d'imperfections qui rendent cette composition médiocre ; mais que nous avons cru devoir rapporter, pour apprendre à nos Eleves qu'il faut bien se garder de tout imiter. Cependant il est fort utile d'examiner toutes les différentes productions de l'art, pour apprendre à y demêler ce qu'on doit accepter ou rejeter, seul moyen de parvenir à se corriger soi-même, lorsqu'on veut se rendre compte de son projet avant de passer à l'exécution.

La figure B montre l'ordre Dorique du Château d'Issy, du dessin de Bullet. Nous venons aussi

de remarquer, figure C, Planche LXXXIII, que l'Attique élevé sur cet ordre avoit trop de hauteur ; mais nous observons que dans ce cas , cette hauteur est plus tolérable : Issy est une petite Maison de Plaisance où il est bien plus permis, non-seulement d'employer un étage Attique, mais de lui procurer une élévation qui lui donne un air d'habitation : caractere qu'il faut savoir éviter absolument dans la décoration extérieure d'une Eglise ; autrement , comme nous l'avons déjà observé, les édifices sacrés & les bâtiments de plaisance , se trouvent avoir trop de ressemblance ; les styles sont confondus , & insensiblement nos productions dégénèrent au point de n'offrir plus ni choix , ni dignité , ni convenance; en sorte que si l'on peut quelquefois faire usage des Attiques dans la décoration de nos Temples , ce doit être avec beaucoup de prudence , & dans le cas seulement que leur hauteur n'excédera guère le quart de l'ordre , tandis qu'on peut donner jusqu'à la moitié aux Attiques de nos bâtiments , ainsi que nous venons de le remarquer , & que nous l'avons rapporté dans nos définitions , premier volume , page 324. On pourroit même leur donner quelque chose de plus que la moitié , comme l'a fait Bullet , assez supérieur dans son Art pour servir d'autorité à ceux qui , comme lui , en sauront assez pour que cet excédent contribue à rendre l'ouvrage entier & plus admirable , & d'une dimension plus heureuse. Nous avons tracé , figure a , le même ordre que cet Architecte a employé du côté du jardin de ce même Château: & remarquons que pour l'avoir voulu éléver sur un piédestal de deux pieds dix pouces & demi , il a converti son entablement en corniche architravée :

licence qui n'est permise qu'à un grand Maître ; parce qu'encore une fois , il faut savoir la racheter par des beautés d'ensemble , dont un homme sans doctrine n'est guère capable.

La figure C donne l'ordre Ionique-Pilastre de la porte de l'Hôtel de Jars ; cet ordre n'a que vingt-un pouces un quart de diamètre , sur seize pieds un quart de hauteur ; il a pour base celle Attique , & pour chapiteau celui de Scamozzi ; son entablement est modillonnaire , & n'a guère que le cinquième de l'ordre ; son Attique n'en a pas la moitié , & en cela il approche plus près des proportions de l'antique : le pilastre Attique a pour base une seule plate-bande & un listea , & pour chapiteau le Dorique de Vignole : simplicité qu'il faut peut-être éviter dans un étage orné de pilastres , celui-ci devant prendre l'expression de ses moulures & des ornements de l'ordre de dessous : cet ordre étant Ionique , devoit autoriser la similitude des membres de l'Attique à tenir plutôt de la délicatesse Corinthienne , que de la virilité Dorique. Nous faisons ici cette observation , pour porter nos Eleves à réfléchir sur tous les objets de leur décoration ; car il ne suffit pas de placer un Attique , ni d'élever un deuxième ordre , un troisième ordre , &c. mais il faut considérer les rapports que ces divers étages doivent avoir les uns avec les autres ; quel est celui qui doit porter , celui qui doit surmonter ; enfin le genre , le style , le caractère qu'il convient de donner à celui-ci sur celui-là ; autrement on ne fait que de la décoration , & non de l'Architecture , comme on ne fait que de la richesse , & & non de la beauté , quand on ne place des ornements que pour le seul plaisir de faire des ornements , qui ne sont avoués , ni par la nécessité ,

ni par le raisonnement de l'Art. Nous remarquerons aussi, que le vase qui couronne cet Attique est de beaucoup trop fort, égalant, pour ainsi dire, avec son socle la hauteur de ce petit étage ; ce vase d'ailleurs trop pesant, s'accorde mal avec l'élegance des Masses de l'Attique. Les membres d'Architecture, encore une fois, & les ouvrages de Sculpture ne peuvent produire de vraies beautés que par les rapports qu'ils ont les uns avec les autres ; autrement la composition n'offre plus aux yeux des connoisseurs qu'un assemblage de membres d'Architecture mal assortis, & les ornements un remplissage, qui, loin d'annoncer le génie de l'Architecte, ne montre au plus que sa stérilité.

La figure D donne l'ordre Dorique, & l'Attique formant la décoration, du côté de la rue du Temple, de la porte de l'Hôtel du Grand Prieur de France (*m*), du dessin de M. de l'Isle, Architecte du commencement de ce siècle, assez peu connu, mais qui cependant, dans cette façade, montre un homme de génie ; néanmoins nous remarquerons que cet Architecte, pour avoir voulu donner trop de mouvement à son plan, a négligé, par les réitérations des ressauts & des pans coupés qu'il y a introduits, la sévérité que semble imposer l'ordre Dorique. Nous avons déjà remarqué que la hauteur de l'Attique étoit excessive, ayant dix pieds dix pouces ; cependant l'ordre a un module de plus qu'il ne devroit avoir ; il a dix-sept pieds au-lieu de seize, son diamètre n'étant que de vingt-quatre pieds. M. de l'Isle a suivi en cela l'opinion de Le Veau, qui

(*m*) On trouve cette élévation très-bien gravée par Marot dans le Recueil des Délices de Paris, planche 86.

en a usé ainsi au portique Dorique de la cour du Château de Vincennes (n) que nous avons cité, au commencement de ce volume ; en sorte que l'entablement porté au quart de cette nouvelle hauteur, a quatre pieds quatre pouces : moyen qui auroit du déterminer l'Architecte à rendre plus réguliere la distribution de ses métopes & de ses mutules ; mais il n'a pu le faire à cause du mouvement qu'il a voulu donner à sa façade. Le Veau s'est bien gardé de donner un pareil mouvement à la façade du portique de Vincennes ; c'est pourquoi nous avions raison de dire plus haut, qu'il ne suffissoit pas d'imiter les écarts des grands Maîtres, à moins d'avoir comme eux les mêmes ressources dans l'imagination ; qu'autrement on défigure ses productions, au-lieu de les embellir, & que souvent on ajoute à des licences, d'autres licences encore, qui, réunies ensemble, ne présentent plus que l'abus de l'Art & l'incapacité de l'Architecte.

**O R D R E S D' A R C H I T E C T U R E ,
S U R M O N T É S P A R U N A U T R E O R D R E ,
E M P L O Y É S D A N S N O S É D I F I C E S
S A C R É S E T D A N S N O S B A T I M E N T S
D'HABITATION.**

Ordres des Portails des Invalides, de l'Oratoire à Paris, & du Château de Clagny.

P L A N C H E L X X X V .

La figure A donne les mesures des ordres Do-

(n) On trouve aussi le dessin de ce portique dans le Recueil des Délices de Paris, pl. 161, gravé d'une grandeur assez intéressante.

rique & Corinthien du portail du dôme des Invalides, du côté de la campagne, du dessin de Jules Hardouin Mansard. Ces deux ordres, que nous avons trouvés trop petits ailleurs, en les comparant avec la hauteur du monument auquel ils servent de frontispice, ne laissent pas d'avoir cependant un certain diamètre, mis en parallèle avec ceux des portails de l'Oratoire, de Saint-Roch, des Minimes, de La Merci, des Petits-Pères & des Feuillans, rapportés dans cette planche & les deux suivantes; tant il est vrai qu'il n'existe point en Architecture de grandeur absolue, qu'elles sont toutes relatives: réflexion que nous ne pouvons trop souvent faire faire à nos Eleves. En effet, il n'existe point de petits ordres, il n'en est ni de grands ni de colossaux proprement dits; on dira bien vulgairement, l'ordre Dorique de la porte de la Chambre des Comptes, au Palais, est petit; celui du portail de Saint-Sulpice est grand; enfin l'ordre Corinthien de l'Hôtel de Tingry, rapporté précédemment pl. LXXXII, figure B, paroît colossal; mais ces diverses dénominations ne peuvent regarder que leurs défauts de rapports, considérés avec l'espèce des édifices qu'ils décorent.

L'ordre Dorique, placé pour premier ordre à ce portail, est exécuté sur les principes de Vignole, c'est-à-dire, qu'il a seize modules de hauteur, & son entablement mutulaire le quart. Au-dessus de cet ordre, Hardouin a placé le Corinthien; en sorte qu'on peut remarquer qu'il a passé subitement du solide au délicat, ce qui ne se peut guère permettre; car il résulte de ce passage trop rapide, un contraste entre tous les membres répandus dans l'un & l'autre ordre, soit dans les

corniches, soit dans les impostes, les chambranles; les balustrades, &c. Ces membres dans l'ordre d'en bas, doivent raisonnablement être virils, & être délicats dans l'ordre supérieur: disparité contraire aux lois de l'unité & à la correspondance qui doit être observée entre les différents membres de la décoration d'un même édifice, ce qui ne se peut faire qu'en opposant à ces deux extrêmes un intermédiaire, qui, par cette transition semble adoucir cette espece de dissonnance. C'est pourquoi il seroit intéressant de n'y employer qu'un seul ordre; ou du moins lorsqu'on ne peut se refuser d'en mettre plusieurs, il faudroit éviter ce passage brusque, qui a été suivi au portail de l'Oratoire & à celui de Saint-Roch. N'auroit-il pas mieux valu imiter le frontispice des Minimes, où François Mansard a surmonté le Dorique par un Composite, non-seulement moins délicat que le Corinthien, mais où il a su, avec art, simplifier celui-ci, enrichir celui-là de maniere à pallier, pour ainsi dire, les défauts de parité qui se rencontrent dans deux ordres d'un caractere & d'une expression si différente? Hardouin a donné à son ordre Corinthien les mêmes hauteurs à huit pouces près, qu'à son Dorique, & l'a élevé sur un piédestal, qui, ainsi que l'entablement, a le quart de la hauteur de l'ordre: ce piédestal nous paroît pesant, & d'une expression rustique; en sorte qu'on remarque peut-être, dans cette façade, un corps Toscan, couronnant un Dorique, & servant de soubassement à un ordre Corinthien: inadvertences aux-quelles étoit sujet Hardouin, mais qu'il savoit racheter par tant de goût & de génie, que ses productions n'en sont pas moins des chefs-d'œuvre. Dans la figure a nous donnons les mesures de

l'Attique, qui, au premier étage, sert d'accotement au Corinthien, & dont la hauteur du pilastre, celles de sa corniche architravée & de la balustrade qui la couronne, sont égales à tout l'ordre Corinthien, y compris base & chapiteau.

La figure B nous donne les ordres Dorique & Corinthien du portail de l'Oratoire, du côté de la rue Saint-Honoré, du dessin du sieur Caquet, qui, comme nous venons de l'observer, a imité du portail du dôme des Invalides, l'application du Dorique & du Corinthien; & il n'en diffère guère que par la différence des diamètres; car le rapport du premier ordre au second, est le même; il en diffère encore, parce qu'au-lieu d'avoir placé un piédestal entre les deux ordres, il n'a employé qu'un socle un peu moins haut que l'entablement, en quoi il doit être applaudi: les piédestaux, comme nous l'avons dit ailleurs, produisent des porte-à-faux qui devroient les faire éviter; ces porte-à-faux sont sur-tout sensibles, lorsque les piédestaux se trouvent placés sous un ordre supérieur, & qu'on en introduit plusieurs dans un même édifice.

La figure C donne l'ordre Dorique & Composite du Château de Clagny, du côté de la cour, élevé sur le dessin de Hardouin Mansard, qui en cela a imité le portail des Minimes par François Mansard son oncle; qu'il auroit peut-être bien fait d'imiter encore à son portail des Invalides qu'il a élevé depuis, Clagny étant son coup d'essai; car l'ordonnance de ce Château, principalement du côté de la cour, est fort supérieure au portail des Invalides, quoique celui-ci soit, pour ainsi dire, son dernier ouvrage. Au reste il s'est montré, sur-tout dans l'intérieur de cette Eglise, le plus

grand génie que la France ait possédé , à en juger par ce chef-d'œuvre & par tout ce qu'il a créé d'admirable à Versailles , à Paris & ailleurs.

Ordres des Portails de Saint - Roch , des Minimes , & de l'Hôtel de Thiers.

P L A N C H E L X X X V I .

La figure A indique les mesures des ordres Dorique & Corinthien du portail de Saint-Roch , du dessin de feu M. de Cotte , premier Architecte du Roi. Nous ne répétons point ce que nous avons déjà dit en parlant du portail des Invalides & de celui de l'Oratoire , touchant l'application de l'ordre Dorique & Corinthien dans une même ordonnance. Nous persistons à croire , que de tels exemples ne sauroient servir d'autorité : toutes les productions qui s'éloignent des principes approuvés par le plus grand nombre des vrais Architectes ne peuvent faire loi. Peut-être est-il utile qu'on ait tenté ce moyen ; sans ces tentatives & tant d'autres , les règles de l'Art , auroient peut - être été trop circonscrites ; mais qu'on y prenne garde , ces essais ne sont pas toujours des modèles à suivre : d'ailleurs les plus habiles Maîtres ne peuvent être trop circonspects dans leurs compositions ; d'une part , parce qu'ils doivent être retenus par les préceptes fondamentaux de l'Art ; de l'autre , parce qu'ils doivent craindre de présenter à la multitude des moyens de s'égarer de la véritable route. Nous nous contenterons donc de remarquer que dans cette figure A , l'ordre Dorique n'a de hauteur que vingt-trois pieds huit pouces & demi , & que le Corinthien a vingt-cinq pieds huit pouces , quoiqu'assez ordinairement on donne

à ce dernier un module de moins , ainsi que nous l'avons observé dans le commencement de ce chapitre. Mais , selon nous , ce qui doit justifier cet Architecte , c'est que le frontispice de cette Eglise , qui a soixante-treize pieds d'élévation sans le fronton qui le couronne , ayant pour seul point de distance la largeur de la rue S. Honoré , qui n'a qu'environ quarante pieds ; il a cru avec raison devoir élever davantage son ordre supérieur , parce que sans doute il a considéré , qu'aperçu d'aussi près , il se racoucirroit à l'œil ; remarque assez essentielle à faire , pour servir d'exemple en pareille circonstance ; c'est pourquoi nous recommandons si souvent à nos Eleves , d'examiner avec le plus grand soin tous nos édifices François , pour tâcher d'y découvrir les mystères de l'Art , pour apprendre à démêler les préceptes fondamentaux , les beautés vraies & les beautés idéales qui se rencontrent quelquefois , même dans les productions de la dernière classe. Nous ne dirons rien ici de la négligence avec laquelle l'ordre Dorique est exécuté dans cet édifice. Nous passerons aussi sous silence la médiocrité de la Sculpture , & le mauvais choix des ornements qui y sont répandus. Nous en avons déjà porté notre sentiment dans l'Architecture François ; nous y renvoyons , ainsi que pour les autres édifices dont nous ne parlons qu'en passant dans ces Leçons , à propos des ordres qui sont ici notre objet.

La figure B fait voir l'ordre Dorique , & l'ordre Composite du portail des Minimes , du dessin de François Mansard , où nous avons déjà remarqué que l'ordre Composite , parce qu'il est d'un genre délicat , étoit du moins plus fait pour surmonter le Dorique , que le Corinthien ; que pour cette

raison sans doute Hardouin l'avoit préféré à Clagny, quoique dans la suite il ait placé le Corinthien sur le Dorique aux Invalides. En parlant du portail de Saint-Roch, nous avons aussi remarqué que son ordre Corinthien avoit deux pieds de hauteur de plus que le Dorique, sans doute pour les raisons d'optique que nous en avons rapportées. Ici, au contraire, le Composite a trois modules de moins que celui de dessous; il est vrai qu'il est posé sur un socle élevé lui-même sur une balustrade, qui ensemble ont sept pieds trois-quarts, tous deux placés au-dessus de l'entablement Dorique qui se trouve sur un plan plus avancé que celui d'en haut; mais tous ces moyens ne font pas moins paroître l'ordre supérieur trop petit, comparé avec la hauteur de celui qui le soutient: l'entablement de ce second ordre est entre le quart & le cinquième, toutes parties principales d'une proportion légère, qui n'auroit peut-être pas dû se trouver couronnée par un fronton circulaire: observation que nous faisons, moins pour faire la censure de l'ouvrage de Mansard, pour les talents duquel nous avons la plus grande vénération, que pour apprendre à chercher & à découvrir dans nos édifices les motifs qui ont quelquefois déterminé les plus habiles Architectes à s'éloigner de la route battue, dans la vue de parvenir à répandre, dans leurs différentes productions, une certaine variété: effort dont on leur doit savoir gré, quoique leur procédé n'ait pas toujours le poids d'une démonstration évidente, & que leurs tentatives ne puissent être raisonnablement imitées. On remarquera que les deux ordres Colonnes de cette figure B, ont un peu de renflement; que le Dorique a pour base celle

Attique;

Attique ; son sût pour cannelures , des cannelures Ioniques ; que le gorgerin de son chapiteau est orné de rosaces ; que l'architrave a deux plates-bandes ; que les métopes de la frise , & le sofite du larmier supérieur , sont décorés de cassettes ; enfin que la corniche est denticulaire : enrichissement qui semble rendre cet ordre moins sévere , & par conséquent plus analogue au Composite , qui le surmonte , & qui , à son tour , est tenu un peu plus simple que ne le comporte son expression ; degré de richesse ou de simplicité , qui seul annonceroit la capacité de l'Architecte , si tous les ouvrages de Mansard , n'étoient pas empreints du sceau de l'immortalité.

La figure C donne les mesures de l'ordre Dorique & de l'ordre Ionique de la décoration de la cour de l'Hôtel de Thiers , place de Louis le Grand , du dessin de Bullet , l'une de nos productions françoises en ce genre , qui nous paroît avoir le véritable caractère d'un Hôtel ; l'ordre d'en bas n'a que vingt-quatre pouces : diamètre pour ainsi dire le plus fort qu'on puisse donner à un ordre destiné à la décoration des bâtiments des riches particuliers ; principalement lorsqu'on veut , comme ici , surmonter un ordre par un autre ordre , au-lieu d'un seul qui embrasse deux étages : cette dernière ordonnance ne doit avoir lieu que pour les édifices publics , ainsi que nous l'avons déjà remarqué. Peut-être serions-nous en droit de reprocher à Bullet la corniche architravée dont il a couronné son Dorique ; mais du moins y a-t-il placé des mutu'les , & fait usage de la base & du chapiteau de Vignole ; sans doute que par tout ailleurs que dans une maison particulière où l'ordre préside , une corniche architravée seroit un défaut impar-

donnable. Bullet a cru pouvoir le faire ; nous déferons à ses lumieres ; mais nous sommes bien éloignés d'en conseiller l'imitation à nos Eleves : il faudroit pour cela , comme cet Architecte , savoir racheter ce défaut par de grandes beautés ; encore est-il toujours à craindre que les copistes ne soient fort au-dessous de leurs modeles. Son ordre Ionique est Pilastre ; il a la base Attique , & le chapiteau de Scamozzi : son entablement a le quart ; mais sa partie supérieure nous paroît trop simple pour cet ordre , sur-tout la corniche architravée ayant des mutules ; ce qui auroit dû le porter à insérer au moins des denticules dans la corniche Ionique , chose d'autant plus aisée à faire , qu'elle est composé de deux larmiers & de trois cimaises.

A propos des ordres de cet Hôtel , donnons les mesures des deux ordres Composite & Corinthien de la façade de l'Hôtel de Soubise , du côté de la cour ; nous ne pouvons en donner ici les dessins , ainsi que plusieurs autres que nous avons fait lever avec soin , dans la crainte de trop multiplier les planches , déjà en grand nombre dans ce volume. Dans les figures suivantes on va voir , au portail de La Merci , que le Corinthien supporte le Composite , ainsi que Pierre Lescot l'a pratiqué dans l'intérieur du Louvre ; nous préférions la décoration de l'Hôtel de Soubise , où La Maire , qui en a été l'Architecte , a placé le Composite sous le Corinthien , & où l'on doit remarquer qu'il a fait ces deux ordres égaux en hauteur : il n'a pas non plus fait usage de piédestaux , & n'a donné à ses entablements modillonaires , que le cinquième de la hauteur des colonnes , qui , pour base , ont celle Attique.

Nous prendrons occasion ailleurs d'observer la disparité des entrecolonnements de cet Hôtel , & l'usage indiscret d'avoir par-tout accouplé ses colonnes : ce qui n'est excusable ici , que parce que la décoration de cette façade est appliquée sur sur un ancien bâtiment , dont les enfilades des appartements & la hauteur des planchers qui lui ont été prescrites , ne l'ont pas laissé le maître de rendre son Architecture plus réguliere ; mais elle ne laisse pas , malgré les défauts qu'on y remarque , d'annoncer le génie de cet Architecte.

Ordres des Portails de La Merci , des Petits-Pères & des Feuillans.

PLANCHE LXXXVII.

La figure A donne les ordres Corinthien & Composite du portail de La Merci , du dessin de feu M. Boffrand , Architecte du Roi , & premier Ingénieur des ponts & chaussées , qui a risqué de faire ses colonnes d'en bas ovales , ne pouvant sans doute leur donner tout leur diamètre sans embarrasser la voie publique , à cause du peu de largeur de la rue où ce portail est situé. Nous avons désapprouvé ailleurs les colonnes ovales ; nous en traiterons encore , en parlant des licences qui feront l'objet d'un Chapitre particulier du volume suivant. Nous dirons seulement ici , que si nous nous trouvions dans le cas de ne pouvoir donner aux colonnes toute leur saillie , nous aimerais mieux les engager ; que de les faire ovales , les licences étant préférables aux abus de l'Art ; peut-être même qu'au-lieu de colonnes engagées , nous nous contenterions de l'application des pi-

laistres ; car on doit , le plus qu'il est possible , chercher à s'éloigner de tout ce qui paroît contraire aux regles de la bonne Architecture. Mais que M. Boffrand , un des habiles Architectes de nos jours , ne pouvoit-il pas se permettre ! Arrivé au plus haut degré d'estime & de gloire dans son Art , il a pu risquer cette licence : autre chose est de l'imiter , de pareils écarts demandent un grand Maître pour excuse ; il n'y en auroit point pour le copiste. Au reste , nous devons dire que les deux ordres qui se remarquent ici , sont élevés l'un sur l'autre dans de justes rapports , ainsi que le font voir les cotes , qui , dans ces planches , étant rapportées avec soin , doivent nous dispenser d'entrer dans des détails qui auroient droit de rebuter ceux de nos Lecteurs déjà versés dans les connoissances de l'Art , & dont ceux qui le font moins , peuvent se rendre compte en les calculant de nouveau , & en se transportant sur les lieux pour les examiner avec fruit. Au reste , en faveur des personnes qui , éloignées de cette Capitale , ont intérêt de savoir quel est le choix des membres , & de connoître les principaux détails qu'ont préférés les Architectes dans les ordres des monuments dont nous parlons , nous ajouterons par exemple , qu'à La Merci , la base du premier ordre , est ancienne ; que le fût est sans cannelures ; que le chapiteau est de feuilles de Laurier , l'entablement modillonnaire & denticulaire ; que la base du second ordre est Attique , le fût lisse , le chapiteau de feuilles d'olivier , & que la corniche n'a ni denticules ni modillons ; afin que par ce moyen & la comparaison qu'on peut faire de ces ordres avec ceux qui ont précédé , & qui vont suivre , on soit en état de se rendre compte des

divers sentiments de nos Maîtres, & de s'accoutumer insensiblement à former son jugement; en suivant cette méthode, on pourra, dans la suite, devenir savant avec François Blondel, sévere avec François Mansard, entreprenant avec Perrault, ingénieux avec Hardouin, & homme de goût avec Bullet.

La figure B donne les deux ordres Pilastres-Ionique & Corinthien du portail de l'Eglise des Petits-Pères, du dessin de feu M. Cartaud, Architecte du Roi, & dont l'ordre supérieur a un module de moins que celui qui le soutient, rapport le plus universellement suivi parmi nous; la base de l'ordre Ionique est Attique, le chapiteau suivant Scamozzi, l'entablement selon Vignole. La base de l'ordre Corinthien est Attique composée, le chapiteau de feuilles d'olivier, & l'entablement modillonnaire & denticulaire. Nous serions tentés de demander pourquoi cet Architecte, l'un des célèbres de notre temps, a préféré ici l'Ionique & le Corinthien, au Dorique & à l'Ionique, qu'il a lui-même employé quelques années auparavant au portail de l'Eglise des Barnabites de Paris: & si l'on croit devoir regarder comme indifférent d'appliquer des ordres de diverses expressions à des monuments précisément de même genre, nous laissons cette question à décider aux Maîtres de l'Art; mais nous osons avancer que le seul moyen d'affermir l'Eleve dans ses principes est qu'il s'accoutume à faire les comparaisons d'un édifice avec un autre édifice de même espece, & ceux de genres différents: examen qui peut seul lui apprendre à fixer son choix, pour employer de préférence tel ou tel ordre, ou enfin pour les supprimer tout-à-fait, & n'en retenir que l'expression.

La figure C fait voir l'ordre Ionique & l'ordre Corinthien du portail de l'Eglise des Feuillans, le coup d'essai de François Mansard, qui n'avoit eu, avant lui, que Philibert Delorme & Pierre Lescot, qui les premiers aient fait revivre en France, le goût de l'Architecture antique. On remarque dans la composition de ce portail, malgré quelques parties de détail moins heureuses que les autres, ce que devoit devenir un jour cet Architecte immortel; peut-être a-t-il abusé des piédestaux dans ce frontispice. Lescot, à la vérité, les avoir employés au Vieux-Louvre; mais Delorme, aux Tuileries, n'en avoit point mis du côté de la cour, ce qui auroit pu porter Mansard à substituer des socles, particulièrement à son second ordre; il a donné à celui-ci deux modules de moins qu'à celui d'en bas; aussi paroît-il un peu court, vu du point de distance trop rapproché d'où il est apperçu; ce qui auroit dû lui faire donner plus de hauteur pour les raisons que nous avons rapportées, planche LXXXVI, en parlant du portail de Saint-Roch, figure A. Au reste, il est à croire que la cour qui précéde ce portail, devoit avoir plus d'étendue, & que dans la suite des motifs d'économie ont fait environner cette église & son frontispice par des bâtiments à loyer, tels qu'il s'en remarque aujourd'hui, contre toute idée de bienséance, ainsi que nous aurons occasion de le dire à la fin de ce volume, en traitant des Eglises en général. La base de l'ordre Ionique est Corinthienne, le chapiteau antique, la frise de l'entablement bombée, & sa corniche denticulaire. La base de l'ordre Corinthien est Attique composée; le chapiteau de feuilles d'olivier, l'entablement modillonnaire & denticulaire.

*ORDRES D'ARCHITECTURE,
SURMONTÉS D'UN AUTRE ORDRE,
ET CELUI-CI D'UN ATTIQUE,
EMPLOYÉS DANS NOS PLUS BEAUX
ÉDIFICES.*

*Ordres du Vieux-Louvre, du Luxembourg,
& du Frontispice du Bureau des Marchands
Drapiers à Paris.*

PLANCHE LXXXVIII.

La figure A donne les mesures des ordres Corinthien & Composite, avec l'Attique de la cour du Vieux-Louvre, comme anciennement il fut élevé sur les dessins de Pierre Lescot. En parlant des deux ordres de l'Hôtel de Soubise, page 194, nous avons remarqué que La Maire, Architecte de ce bâtiment, avoit placé le Composite sous le Corinthien, & qu'au contraire au portail de La Merci, le Corinthien supporte le Composite, comme l'a fait ici Lescot. Nous persistons néanmoins à croire, qu'il vaut mieux en user comme a fait La Maire, par la raison, ainsi que nous l'avons dit plus d'une fois, que jamais le foible ne doit sembler porter le fort : or certainement le Composite a quelque chose de moins délicat que le Corinthien ; c'est non-seulement l'avis de Scamozzi, mais encore celui du plus grand nombre de nos Architectes célèbres. Quoi qu'il en soit, les deux ordres de la cour du Louvre sont dans un parfait rapport entr'eux, l'ordre supérieur ayant un module de moins que celui de dessous ; le piédestal de celui-ci est entre le

tiers & le quart , & son entablement a le cinquième de l'ordre ; le piédestal du second ordre a à peu - près le quart , y compris un congé placé dessus , qui sert à éléver la base de l'ordre ; l'entablement de ce dernier a aussi un peu moins du quart ; au - dessus de celui - ci s'élève un Attique qui a , à très - peu de chose près , la moitié de l'ordre de dessous ; il est lui - même élevé sur un piédestal de vingt - cinq pouces un quart de hauteur , & couronné d'une corniche de dix - neuf pouces & demi , surmonté d'un socle , au - dessus duquel paraissent des combles dont la hauteur semble écraser ce petit étage : imperfection qui n'a pas peu contribué sans doute , lorsque dernièrement on a travaillé à l'entière perfection de cet édifice , à faire préférer un troisième ordre dans l'intention de détruire les combles & l'Attique , ainsi que nous aurons occasion de le dire ailleurs , en donnant en particulier l'avant - corps de cette façade .

Au - dessus du petit Attique dont nous venons de parler , nous avons tracé le double Attique qui soutient les Cariatides *a* , que Sarrazin a sculptées sur l'avant - corps , élevé sur les dessins de Le Mercier , lesquelles sont couronnées d'un entablement & d'un triple fronton ; ce nouvel Attique , composé de plusieurs membres , a six pieds dix pouces de hauteur , les Cariatides quatorze pieds six pouces & demi , & leur entablement cinq pieds deux pouces ; le fronton a de perpendiculaire onze pieds dix pouces & demi . Notre intention n'est pas de porter aucun jugement sur l'ordonnance de cette façade , qui doit être regardée comme le chef - d'œuvre de l'Architecture François , pour son temps , & portée au plus grand degré de richesse . Mais nous saisirons cette occa-

sion de conseiller à nos Eleves l'examen particulier de la Sculpture excellente qui y est répandue, & dont le *faire*, la touche & l'expression sont autant de miracles de l'Art, à quoi nous ajouterons qu'il faut un mérite bien supérieur pour l'employer en si grand nombre, sans apporter de confusion dans les façades, la profusion des ornements nuisant ordinairement à l'Architecture, pendant qu'ici elle sert à en relever l'éclat. Nous pouvons le dire, quelle différence entre celle qu'on y remarque & la plupart de celles qu'on emploie dans les productions de nos jours ! ce n'est pas qu'on ne les charge de beaucoup d'ornements ; mais qu'ils sont éloignés de ce modèle, & de ceux qu'on observe au peristyle du même Palais, dans la porte Saint-Denis & ailleurs ! Il faut en convenir, ce n'est que de la Sculpture ; souvent même on a recours à la prodigalité, mais elle ne sert guère qu'à masquer l'insuffisance de l'Artiste ; en sorte que cet accessoire, toujours emprunté d'une main étrangère, ne fait que déceler la stérilité de l'Architecte, & non le véritable goût de l'Architecture.

Nous finirons nos remarques, sur cette partie intérieure de la cour du Louvre, par observer que toute la hauteur de ce grand avant-corps est de dix-huit toises & demie, depuis le pavé jusqu'au sommet du fronton, & que les deux ordres de Pierre Lescot, sans l'Attique, sont de neuf toises deux pieds cinq pouces ; en sorte que toute la partie supérieure de cet avant-corps, est égale en hauteur à ces deux ordres, élévation excessive, qui un jour le deviendra moins, lorsque le troisième ordre qui s'élève actuellement viendra lui servir d'acotement.

La figure B nous donne les mesures des ordres Toscan & Dorique-Colonne du Palais du Luxembourg , avec l'Attique du dessin de Debrossé. Nous avons déjà remarqué , dans le premier volume , en parlant de l'ordre Toscan de ce Palais , que les piédestaux , du côté de la rue de Tournon & dans la Cour , étoient portés au-delà du tiers de l'ordre. Nous ajouterons que l'inégalité du sol sur lequel est assis ce bâtiment , est la cause de cette grande élévation donnée aux piédestaux ; puisque , du côté du jardin , cet ordre est seulement élevé sur un petit socle d'environ six pouces , & que sur la terrasse près du vestibule , ces piédestaux n'ont de hauteur que trois pieds cinq pouces , pendant que les autres ont six pieds & demi , & l'ordre seulement seize pieds dix pouces & demi. Nous avons aussi dit quelque part , que l'ordre Toscan ne convenoit qu'aux édifices Militaires , ou , dans l'Architecture Civile , à certains édifices publics & dans les bâtiments subalternes : nous avons eu raison ; mais nous devons rapporter , en faveur de Debrosses , l'un de nos très-habiles Architectes François , qu'il fut expressément chargé par Marie de Médicis , d'imiter au Luxembourg la décoration du Palais Pitti à Florence d'ordonnance Toscan : double entrave , qui doit servir d'excuse à Debrossé , de ce que , d'une part , il a employé l'ordre Toscan , & que de l'autre , le sol l'a forcé de porter ses piédestaux à une si grande élévation. L'entablement de cet ordre a le quart de la colonne ; au-dessus s'élève le Dorique , d'environ un module de moins , soutenu par un piédestal , qui a aussi près du quart. Ce Dorique est couronné d'un entablement qui a le même rapport ; l'Attique

qui est au-dessus à près des deux tiers ; il est soutenu sur un piédestal de vingt-quatre pouces & demi ; sa corniche est de quatorze à quinze pouces, terminée par une balustrade de trois pieds trois pouces deux tiers. Nous invitons nos Eleves, au sortir des éléments, à commencer leurs observations dans nos édifices, par examiner dans ce Palais, les ordres Toscan & Dorique-Colonne, ainsi que l'Ionique-Pilastre dont nous parlerons après ; à passer ensuite au Château des Tuileries, pour y étudier l'ordre Ionique, le Corinthien & le Composite-Colonne, dont l'attrait du relief, la facilité de les examiner géométriquement & en perspective, celle d'en consulter les plafonds, enfin d'y considérer l'effet des ombres, leur feront concevoir plus promptement les premières connaissances qu'ils auront acquises par l'étude du cabinet & le secours des Leçons contenues dans cet ouvrage.

La figure C donne les mesures de l'ordre Dorique & Ionique, avec l'Attique de la décoration du frontispice du bureau des Marchands Drapiers à Paris, du dessin de Libéral Bruant, Architekte célèbre, qui a fait les dessins des bâtiments de l'Hôtel & de l'Eglise des Invalides, Hardouin Mansard n'ayant donné que ceux de l'Eglise du dôme, dont nous avons précédemment détaillé les mesures du portail. Cet ordre Dorique n'a que seize pouces un quart de diamètre, & pour cela il sembloit ne pouvoir entrer en parallèle avec le plus grand nombre de ceux contenus dans ce Chapitre ; mais la loi que nous nous sommes prescrite d'offrir la plus grande partie des bâtiments élevés par les plus habiles Maîtres, & qui en particulier n'ont qu'un étage, un étage & demi, deux

étages, &c. autorise cette disparité. D'ailleurs, comme nous l'avons observé, ce parallèle fera beaucoup mieux juger aux amateurs, & de la grandeur & du plus ou moins d'importance de nos divers édifices ; c'est pourquoi il ne faut pas s'attendre à rencontrer ici plus d'analogie entre un diamètre & un autre diamètre : cette analogie n'auroit pu être observée qu'en confondant les genres d'ordonnance ; ce qui auroit rendu nos observations plus difficiles, & peut-être nos remarques moins utiles. Cet ordre Dorique est donc de seize pouces un quart de diamètre, ayant dix pieds neuf à dix pouces de hauteur. Il est élevé sur un socle de vingt-deux pouces ; son entablement a le quart de l'ordre, sa base est Attique : Bruant en a diminué un peu la saillie, & en a fait autant au diamètre inférieur ; en sorte que le vrai diamètre se trouvant au tiers, les bases se sont rapprochées, & ont permis l'accouplement de cet ordre, comme nous l'avons remarqué dans le premier Chapitre de ce volume. Au-dessus de cet ordre s'élève un piédestal de deux pieds six pouces & demi, soutenant un ordre Ionique d'environ trois pouces de moins de hauteur ; il a pour fût des figures de femmes dont les pieds portent sur les bases, & la tête soutient leur chapiteau : double application dont nous avons déjà, premier volume, pages 119 & 347, condamné l'abus dans la décoration de nos bâtiments. D'ailleurs on peut remarquer que l'entablement qui a presque le tiers de cet Ionique-Cariatide, est de beaucoup trop fort, non-seulement pour l'ordre, mais à plus forte raison pour les figures de femmes qui en font partie. Nous en dirons autant de l'Attique, dont la hauteur excessive sert à rendre encore l'ordre

qui le soutient plus petit & plus chétif, sans parler du piédestal qui couronne cet Attique, dont l'élevation gigantesque semble accabler toutes les autres parties de cette façade ; en sorte qu'on peut dire, que cette ordonnance ne s'est guere acquise la célébrité dont elle jouit, que par sa composition pittoresque & la beauté de la Sculpture qui s'y trouve répandue ; foible ressource sans doute : mais combien ne voyons-nous pas de nos jours de bâtiments où l'Architecture & la Sculpture sont au-dessous de la médiocrité ?

Ordres de l'Hôtel de Rohan, du Château de Meudon & de l'Hôtel de Noailles à Paris.

PLANCHE LXXXIX.

La figure A nous fait voir les ordres Dorique & Ionique avec l'Attique de l'Hôtel de Rohan du côté du jardin, en face de l'Hôtel de Soubise, l'un & l'autre du dessin de La Maire. On doit remarquer ici que l'ordre Dorique de deux pieds de diamètre a un module de moins que sa hauteur ordinaire ; qu'il est élevé sur un petit socle de dix-huit pouces ; enfin que son entablement a le quart des quinze modules de la colonne. Nous observerons que sa corniche n'a ni mutules ni denticules, & que son peu de hauteur couvrant mal cet ordre, lui-même assez imparfait, & à la place duquel on n'auroit dû faire qu'un soubassement, plutôt qu'un ordre irrégulier. L'ordre Ionique de dessus a plus de hauteur que le Dorique ; mais néanmoins il semble être affaissé par l'Attique qui le surmonte, ayant de hauteur les deux tiers de l'Ionique ; cet Attique est couronné par une corniche d'une petitesse insuporta-

ble ; en sorte que l'Architecte paroît ici fort au-dessous de lui-même , à juger de ses talents , par la décoration de l'Hôtel de Soubise , dont nous avons parlé précédemment.

La figure B nous donne le Dorique , le Composite & l'Attique de l'avant - corps de l'ancien Château de Meudon , du côté de la cour , restauré par Hardouin Mansard. Il est aisé de juger du peu de rapport qu'ont ensemble ces deux ordres ; mais il faut convenir que ce défaut n'appartient point à Hardouin ; forcé de s'assujétir à la hauteur des étages du bâtiment , il a préféré de surmonter le Dorique , plutôt par un Composite que par un Ionique , parce que celui-là prête plus que tout autre à la nécessité où l'on se trouve quelquefois d'en altérer les proportions. L'ordre Dorique , d'environ dix-huit modules , est élevé sur un piédestal porté entre le tiers & le quart de la hauteur de l'ordre , qui pour base a celle Attique , & pour chapiteau , un chapiteau composé de feuilles d'acanthe dans son gorgerin , ce qui lui donne deux modules de hauteur , à l'imitation de ceux de la Salle des Antiques du Louvre , & de ceux de la cour qui précéde l'Eglise du Val-de-Grâce ; ce que Hardouin a fait sans doute ici pour racourcir d'autant le fût de la colonne , & vraisemblablement parce que ce chapiteau semi-gothique , paroît moins disparate avec le style de l'ancienne Architecture des façades de ce Château , que l'Architecte n'a pu détruire entièrement. Cet ordre n'est couronné que par un seul architrave , couronnement qui n'est tolérable que dans les dedans , & qui dans les dehors produit le plus mauvais effet , non-seulement parce que ce membre camus termine toujours mal un ordre régulier ; mais parce

que faute d'avoir une certaine saillie, celle de la base de l'ordre supérieur annonce un porte-à-faux trop apparent, presque toujours masqué par la saillie d'une véritable corniche. L'ordre Composite qui se voit ici, & qui n'a guère que la hauteur d'un Attique, dont il a la base, ne peut ni ne doit jamais s'employer tel, sur-tout quand il est lui-même surmonté d'un Attique, qui en a presque les sept douzièmes : mais, encore une fois, il faut se ressouvenir qu'il s'agit d'une restauration, & que par conséquent les proportions des ordres de cette façade ne peuvent raisonnablement supporter une critique qui ne doit guère s'exercer que sur les bâtiments élevés par un seul Architecte.

La figure C donne les mesures de l'ordre Corinthien; celles du Composite & de l'Attique de la façade, du côté du jardin du même Château; elles ne demandent pas un examen plus sévere. L'ordre Composite, plus bas encore que le précédent, diffère aussi de près de quatre modules de l'ordre Corinthien qui le soutient, & l'Attique paroît plus élevé à raison du racourcissement de cette espece de Composite; de maniere qu'on ne peut applaudir en rien à la décoration de ce bâtiment, les défauts qui s'y remarquent n'étant rachetés par aucune beauté ni aucun détail intéressant. Cependant nous n'invitons pas moins nos Eleves d'aller visiter cette Maison Royale, dont les dedans de la plus grande magnificence, renferment des chefs-d'œuvre en plus d'un genre, & dont principalement l'avant-cour & les jardins méritent toutes sortes d'éloges.

La figure D donne les mesures de l'ordre Dorique-Colonne, de l'ordre Ionique & de l'Attique-Pilastre, de l'Hôtel de Noailles, bâti par M.

L'assurance. L'ordre Dorique est seulement de dix-huit pouces un quart de diamètre ; la base est Attique & couronnée d'un entablement qui est entre le quart & le cinquième de la colonne. Sa frise, au-lieu de triglyphes, est ornée de consoles qui occupent trop de hauteur, ce qui rend l'architrave & la corniche beaucoup trop petits, de maniere que ce couronnement peut passer pour médiocre, ce qui arrivera presque toujours lorsqu'on voudra s'éloigner des principales parties des ordres, adoptées par les anciens & les modernes : déplacement qui ne se doit faire qu'avec beaucoup de prudence, & plutôt dans les dedans que dans les dehors : autrement tout membre d'Architecture, ainsi que tout ornement déplacé, a droit de déplaire à l'examinateur, parce que ce déplacement nuisant essentiellement à l'unité d'expression, le spectateur ne regarde plus la production entiere de l'Architecte qu'avec indifférence, ce qui souvent lui fait échapper des parties estimables qui les auroient reconciliés ensemble. L'ordre Ionique a de hauteur un module & demi de moins que celui de dessous ; sa base est Attique, & son chapiteau moderne ; son entablement a un peu moins du quart. Son Attique, qui ne devroit avoir que la moitié de la hauteur de l'Ionique, a huit pieds six pouces, ce qui lui donne trop d'élévation, & contribue à rendre toute cette ordonnance assez imparfaite. Il nous paroîtroit très-essentiel, que les grands Maîtres voulussent fixer déterminément les rapports que doivent avoir les divers étages des bâtiments, afin d'éviter à l'avenir toutes les incertitudes qu'on remarque dans les différentes productions de la plupart de nos jeunes Architectes, qui, irresolus

sunt

sur la marche qu'ils doivent suivre, croient qu'il suffit d'élever plusieurs ordres les uns au-dessus des autres, de les surmonter par des soubassements, de les couronner par des Attiques, pour se faire admirer, pendant au contraire qu'ils replongent l'Art, pour ainsi dire, dans son enfance. Il faut pourtant convenir que si l'on se trouvoit quelquefois forcé de s'écartez des regles que nous desirons à cet égard, ce ne devroit être du moins que dans des cas particuliers, & toujours pour amener des beautés d'ensemble, souvent préférables aux beautés de détails, proprement dites.

*ORDRES D'ARCHITECTURE,
SURMONTÉS DE DEUX AUTRES
ORDRES, FAISANT PARTIE DE LA
DÉCORATION DE QUELQUES
ÉDIFICES ANCIENS ET MODERNES.*

*Ordres du portail de l'Eglise de Saint-Sulpice,
du Colisée à Rome, & du portail
de l'Eglise de Saint-Gervais.*

PLANCHE X C.

La figure A donne les mesures des ordres Dorique, Ionique & Corinthien du portail de l'Eglise de Saint-Sulpice, bâti sur les dessins du Chevalier Servandoni, Peintre & Architecte célèbre. Les ordres de ce frontispice sont d'un plus grand diamètre qu'aucuns de ceux qui se voient exécutés à Paris dans les monuments de cette espece: aussi ont-ils procuré de hauteur à cet édifice, cent soixante-six pieds six pouces dix lignes, non

compris le couronnement des tours qu'on vient d'élever au-dessus du troisième ordre, à la place des campanilles, proposées précédemment par l'Architecte (o), & où il auroit été bien à desirer qu'on n'eût fait aucun changement depuis la mort de cet habile Artiste; les couronnements qu'on y remarque aujourd'hui étant, par une fatalité incroyable, fort au-dessous de la médiocrité, ce qui défigure toute la partie supérieure de cette production, d'ailleurs admirable. L'ordre Dorique a de diamètre quatre pieds dix pouces, & de hauteur quarante-un pieds huit pouces dix lignes; il est élevé sur un socle de huit pieds quatre pouces & demi. L'entablement a près du quart de l'ordre, & forme entre les deux tours un porche d'une très-grande beauté, & dont les Sculptures sont du ciseau de feu Michel-Ange Slodtz, l'un des Sculpteurs de nos jours qui se sont acquis la plus grande réputation. L'ordre Ionique est élevé sur un double socle de onze pieds trois pouces & demi de hauteur; cet ordre a plus d'un diamètre de moins que l'ordre d'en bas: cependant ce portail est dans le même cas que celui de Saint-Roch, dont nous avons parlé en décrivant la planche LXXXVI, figure A. Il est vrai que l'Architecte de Saint-Sulpice n'a pas déterminé le rapport de la hauteur de ces ordres, d'après le point de distance actuel, ayant toujours compté sur une place pu-

(o) Voyez les dessins de ces campanilles & du portail du Chevalier Servandoni, gravés dans l'Architecture Françoise, Tom. I. Voyez aussi ce que nous avons dit de cet Architecte dans le premier volume de ce Cours, page 102, ainsi que de la plupart des autres Architectes que nous citons dans ce Chapitre, & dont nous avons parlé dans l'Introduction de ce même volume.

blique qui doit se faire devant ce portail, & où il a fait éllever de son temps une maison d'un excellent genre, qui doit servir de modèle pour les façades du pourtour de cette place. C'est pour cela sans doute qu'il n'a pas cru devoir éllever son second ordre, comme si le Séminaire eût dû rester où il est : malgré cela il faut convenir qu'il auroit pu donner à son ordre Ionique plus d'élévation : hauteur qu'il pouvoit prendre sur celle du double socle, déjà trop élevé, & par rapport à la charge qu'il occasionne à l'ordre Dorique, & parce qu'il fait paroître le second ordre encore plus court. A ce second ordre néanmoins il a donné les onze pieds trois pouces & demi, dont nous venons de parler, parce qu'antérieurement la Fabrique de cette Eglise avoit exigé que l'on fit au-dessus de l'ordre d'en bas, une bibliothèque, & quelques logements pour le service de nuit de cette Paroisse : considération peu intéressante à la vérité, lorsqu'il s'agit de l'ordonnance du frontispice d'un Temple ; mais, nous l'avons déjà dit, les Architectes seroient trop heureux, si les plus grandes entreprises ne se trouvoient pas pour l'ordinaire assujéties par les plus petites considérations. L'ordre Corinthien, qui est en retraite pour la plus grande partie, a de hauteur celle de l'ordre Ionique moins un module, & en cela il se trouve plus conforme aux rapports les plus approuvés ; cependant nous observerons, que si dans la réitération de ces trois ordres, l'un d'eux devoit s'écartier de la règle des proportions ordinaires, c'eût été celui-ci qui auroit dû être plus élevé, par la raison qu'étant plus éloigné de l'œil du spectateur, il doit perdre davantage de sa hauteur réelle. Nous devons l'avouer ici, à la honte de la plupart de nos

Oij

Architectes, ils se font des règles à leur fantaisie, ou plutôt ils n'en suivent aucune; en sorte qu'ils vont en avant, quitte à convenir ensuite qu'ils se sont trompés; encore ne sont-ce pas les hommes médiocres qui avouent leurs fautes. Nous nous flattions qu'on ne nous soupçonnera pas de faire tomber cette observation sur l'illustre Architecte de Saint-Sulpice, nul n'ayant plus véritablement que nous, honoré ses talents & sa personne: nos remarques sur ses ordres ont amené naturellement cette digression, ainsi que nous nous en permettons quelquefois d'autres, mais toujours d'une manière générale, selon que l'occasion se présente, parce que nous les croyons utiles à nos Eleves pour les tenir en garde sur leurs productions futures. D'ailleurs, qu'on y prenne garde, nous respectons dans cet ouvrage, comme nous l'avons fait dans la décoration des édifices, dans l'Architecture Françoise, dans l'Encyclopédie & ailleurs, les hommes d'un vrai mérite, ne nous étant jamais permis de personnalités: lors même qu'il s'est agi des ouvrages des Architectes subalternes, nous n'avons parlé que de leurs œuvres: si nous avons rapporté leurs défauts, c'est que notre objet sembloit l'exiger. Notre dessein est d'instruire les jeunes Artistes, incapables encore de démêler les beautés d'avec les médiocrités de l'Art; en un mot, nous le répétons, notre examen, ici comme ailleurs, est impartial, la perfection de l'Art est notre seul but, & nous avons toujours pensé qu'il falloit savoir avouer les fautes, comme admirer les beautés.

La figure B donne les mesures des quatre ordres du Colisée, bâti au milieu de l'ancienne Rome par les Empereurs Vespasien & Titus, que nous

rapportons d'après Desgodets, dont tous les Architectes connoissent l'exactitude. On sera peut-être étonné de trouver les ordres du Colisée placés ici entre ceux de nos édifices modernes : deux raisons nous y ont déterminés, 1^o parce que nous ne rapporterons que cet exemple où l'on ait employé quatre ordres ; 2^o parce qu'on pourra comparer la hauteur de cet édifice, qui passe pour le plus grand ouvrage des Romains, avec celle d'une de nos productions françoises, qui, avec trois ordres seulement, le surpasse de trente pieds, non compris le couronnement des tours ; parallelle qui, ainsi que nous l'avons déjà dit, peut devenir également intéressant, & pour les hommes instruits, & pour ceux qui entrent dans la carriere des Beaux-Arts. De ces quatre ordres le premier est Dorique, le second Ionique, le troisième & le quatrième Corinthiens ; nous observerons seulement que ce dernier est Pilastre, & les trois autres Colonnes engagées. Le Dorique a de hauteur vingt-six pieds un quart ; l'Ionique vingt-quatre pieds un pouce deux tiers ; le premier Corinthien vingt-quatre pieds, & le second vingt-cinq pieds quatre pouces un tiers : les différents diamètres cotés sur cette planche, nous dispenseront ici d'un plus long détail.

La figure C présente les trois ordres Ionique, Dorique & Corinthien du portail de l'Eglise de Saint-Gervais, bâtie sur les dessins de Jacques Debrosse. Cet édifice a passé & passe encore pour un chef-d'œuvre ; nous y reconnoissons de grandes beautés ; mais il s'en faut bien qu'en examinant ses détails avec attention, il ne perde pas un peu de sa célébrité. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans cette discussion : peut-être nos juges trou-

veront-ils que nous les faisons trop fréquentes ; mais qu'on prenne garde que le parallelle que nous faisons ici tient autant au raisonnement qu'aux éléments de l'Art , & que c'est par les observations dont nous usons fréquemment , qu'on parvient insensiblement à allier ensemble , la théorie & l'expérience. L'ordre Dorique de ce portail est adossé ; nous le désignons ici tel , n'ayant eu pour objet , dans la planche que nous décrivons , que d'offrir les principales mesures des ordres que nous rapportons ; ces ordres , par la maniere dont nous les avons dessinés , font plus volontiers appercevoir , au premier coup-d'œil , les masses , les parties principales & les détails ; ce que nous n'aurions pu faire , si nous avions voulu suivre une autre route ; elle eût peut-être été plus vraie , mais aussi auroit-elle produit plus de disparité dans ces ordres , mis en parallelle les uns avec les autres. Cet ordre Dorique a environ un demi module de plus de hauteur que l'Ionique , & celui-ci un diamètre au-delà du Corinthien : rapports assez inexacts , & qui n'étant pas rachetés par une certaine régularité dans les divers entrecolonnements que présentent ces trois ordres , produisent un défaut de justesse & de proportion dans les ouvertures & les autres membres d'Architecture qui y sont placés ; aussi , considerés séparément , ils n'offrent aucune analogie avec l'expression de chaque ordre , à l'exception de ceux du rez-de-chaussée. D'ailleurs pourquoi le piédestal , posé sur l'ordre Dorique , a-t-il le tiers de la hauteur de l'Ionique ? & pourquoi celui du Corinthien lui est-il si fort inférieur en hauteur , ainsi que son ordre ? Pourquoi celui-ci encore , quoique délicat , se trouve-t-il improprement couronné d'un fronton

circulaire ? Cette forme à peine tolérable dans une ordonnance rustique , est accompagnée d'ailleurs de figures gigantesques , qui semblent accabler toute la partie supérieure de cet édifice.

Ordres de l'Amphithéâtre de Vérone , du Palais Farnese , & du Palais Barbarini à Rome.

PLANCHE XCI.

La figure A donne les mesures des trois ordres Toscans , élevés l'un sur l'autre à l'amphithéâtre de Vérone , tous trois d'une expression si massive , que nous avions dessein de supprimer cet exemple , comme a fait Chambrai , qui ne cite d'ordre Toscan que la colonne Trajane , la colonne Antonine , & celle qui fut élevée dans Constantinople à l'Empereur Théodore ; cependant Desgodets a cru les ordres Toscans de l'amphithéâtre de Vérone , dignes d'entrer dans son ouvrage utile. Nous les rapportons d'après lui ; ce monument rustique , élevé dans son origine pour les représentations des combats d'animaux , pourra servir , en quelque sorte , de modèle pour la décoration des Boucheries , des Prisons , des Marchés publics , qui ne doivent ressembler en rien aux Palais , aux Maisons de plaisance , aux Hôtels , l'ordonnance des dehors devant nécessairement annoncer l'usage intérieur des bâtiments qu'elle décore ; c'est pour cette raison que nous avons exprimé sur cette figure les bossages , les impostes , la retombée des arcs , &c.

La figure B donne les mesures des ordres Dorique & Ionique - Colonnes engagées , & l'ordre Corinthien-Pilastre de la façade du côté de la cour

du Palais Farnese , du dessin de Michel-Ange. La hauteur de l'ordre d'en bas est égale à celle de l'ordre intermédiaire , & le supérieur a environ un module de moins que les deux premiers ; ce qui prouve , en quelque sorte , que de tout temps on a été assez incertain sur les rapports qu'on devoit donner aux ordres qu'on a eu intention de surmonter les uns par les autres ; ce qui prouve pour notre sentiment de n'en faire régner qu'un seul dans nos bâtiments , sans empêcher pour cela qu'on ne fasse ceux-ci à plusieurs étages , en convertissant , comme nous l'avons proposé , le rez-de-chaussée en soubassemement , & le deuxième en Attique. Les piédestaux qui se voient ici , sont beaucoup moins élevés que la plupart de ceux des édifices que nous avons parcourus jusqu'à présent , & en cela ils sont beaucoup plus tolérables ; encore désirerions - nous qu'ils fussent réduits en socle , parce qu'un piédestal d'une hauteur peu considérable , divisé par une base & une corniche , ne présente souvent qu'une Architecture chétive. L'ordre Dorique a pour base celle Attique , ainsi que les deux ordres supérieurs ; sa corniche est sans mutules ni denticules ; le chapiteau Ionique est antique , &c.

La figure C offre les mesures des ordres Dorique & Ionique du Palais Barbarini , du dessin du Bernin , & le Corinthien élevé au-dessus de ces ordres , du dessin de Boromini : ces trois ordres ont un rapport plus exact entr'eux que les précédents ; le Dorique a de hauteur vingt-un pieds deux pouces ; l'Ionique vingt pieds ; le Corinthien vingt-trois pieds six pouces un quart ; le diamètre inférieur du premier est de vingt-neuf pouces deux lignes ; son sût supérieur de vingt-cinq

pouces un tiers ; le diamètre inférieur du second est de vingt - cinq pouces , son fût supérieur de vingt pouces & demi ; le diamètre du troisième est de vingt-deux pouces cinq lignes ; enfin le Dorique a pour base celle Attique , & le chapiteau de Vignole ; son entablement est denticulaire ; l'Ionique a aussi pour base celle Attique , à laquelle Le Bernin a ajouté plusieurs baguettes ; son chapiteau est antique , mais sa corniche n'a ni modillons ni denticules ; le Corinthien a la base attique , &c.

Ordres de la Cour du Vieux-Louvre, du Château des Tuilleries, du Palais du Luxembourg, & du Château de Maisons.

PLANCHE XCII.

La figure A présente les trois ordres exécutés aujourd'hui dans la plus grande partie des façades de la cour du Vieux - Louvre : nous avons déjà donné les mesures des deux premiers , de l'Attique & des Cariatides , planche LXXXVIII , & nous en répétons les cotes ici , en ajoutant celles du troisième ordre , pour faire juger plus précisément de la hauteur de cet édifice , comparé avec ce qu'il étoit anciennement. Ce troisième ordre a de hauteur quinze pieds six pouces trois quarts , le piédestal qui le soutient quatre pieds trois pouces : l'entablement a quatre pieds trois quarts , & il est couronné par une balustrade de quatre pieds sept pouces ; en sorte que le diamètre d'en bas de ce nouvel ordre , est égal à celui du fût supérieur de celui de dessous , à trois lignes près , n'ayant que dix-huit pouces , & vers son chapiteau seize pouces & demi.

La figure B donne les mesures des ordres Ionique, Corinthien & Composite du Palais des Tuileries du côté des jardins. Le Composite est couronné d'un Attique; les deux premiers sont de Philibert Delorme; le Composite & l'Attique du dessin de Le Veau, lorsqu'on fit à ce Palais des augmentations considérables sous le regne de Louis le Grand. Nous rappellerons ici, avec le plus grand plaisir, l'exécution admirable de l'ordre Ionique, perfectionné sous ce dernier Architecte, & dont les ornements sont du meilleur choix & de la plus parfaite exécution. Peut-être la Sculpture y est-elle un peu trop prodiguée; mais l'on peut dire que depuis le dessus de la base jusqu'au dessus de l'architrave, cet ordre peut être considéré comme un chef-d'œuvre dont nous n'avons point d'exemple dans aucun de nos édifices françois; l'entablement est aussi profilé dans le meilleur genre, ainsi que les ornements qui y sont distribués. Au reste, il faut savoir qu'on remarque dans cette façade deux ordres Ioniques de même diamètre; l'un bossagé est placé dans le grand avant-corps du milieu, & dans les galeries qui l'accompagnent; l'autre décore les pavillons qui terminoient anciennement l'étendue de ce bâtiment, & c'est de celui-ci que nous parlons; il est bien supérieur à l'autre, rapporté par Daviler, page 338. L'ordre Corinthien nous paroît inférieur en beauté: il semble que l'Artiste se soit épuisé à l'ordre Ionique, & qu'il n'ait pu fournir à la richesse de ce second ordre, susceptible cependant, par sa délicatesse, de tout ce que la Sculpture peut produire de plus admirable; l'ordre Composite est à-peu-près dans le même cas. D'ailleurs ces ordres ainsi multipliés les uns au-dessus des autres, ont

occasionné dans l'avant-corps de ce Palais, des entrecolonnements d'une proportion si peu relative au caractère des ordres auxquels ils appartiennent, que les membres d'Architecture & les ornements de Sculpture qui occupent leurs espaces, ont encore plus de disparité que les entrecolonnements : malgré ces remarques qu'il feroit mal de dissimuler, on ne fauroit trop admirer les beautés répandues dans cette belle production, pourvu qu'on se ressouvième, en l'examinant avec attention, que ce ne sont pas les ornements qui font l'Architecture ; que pour la faire belle, il faut d'abord la dépouiller de tous ses accessoires pour en considerer les nus ; qu'après cette épreuve, si les proportions des masses & des parties paroissent à l'Architecte dans un parfait rapport, c'est seulement alors qu'il peut se persuader que la Sculpture contribuera à la rendre plus belle encore, parce que la perfection de la première, réunie avec l'agrément de la seconde, ameneront nécessairement à faire un chef-d'œuvre de cette production. L'Attique a environ la moitié de l'ordre de dessous ; cette proportion est celle que nos modernes lui ont assez généralement assignée ; mais il auroit été à desirer ici qu'il ne parût pas accablé par le poids immense du dôme qui s'élève au-dessus, & qui ne peut guère se trouver placé que sur un ordre régulier, & non sur un Attique.

La figure C donne une seconde fois les mesures des ordres du Palais du Luxembourg, dont nous avons déjà parlé en décrivant la planche LXXXVIII. Il s'agit ici seulement des mesures du troisième ordre Ionique - Pilastre, n'ayant donné précédemment que celles de l'ordre Toscan, de l'ordre Dorique & de l'Attique. Cet ordre Ioni-

que a seulement de diamètre dix-neuf pouces & demi, & de hauteur quatorze pieds quatre pouces, par conséquent huit pouces de moins que l'ordre Dorique de dessous : il est élevé sur un piédestal de même hauteur que celui de l'Attique, ce qui le fait paroître un peu bas pour cet ordre, n'ayant que deux pieds & demi ; c'est pourquoi il eût été bien que ce piédestal commun, & à un ordre régulier & à un Attique, eût été converti en socle, parce que ce dernier n'ayant point de hauteur déterminée, feroit devenu également propre à servir de soutien à ces deux différents étages ; l'entablement Ionique, porté au quart, est couronné d'une balustrade à-peu-près égale en hauteur.

La figure D, en donnant les mesures des trois ordres Dorique, Ionique & Corinthien du Château de Maisons, offre aussi l'une des merveilles de notre Architecture Françoise, du dessin de François Mansard ; il est peut-être le seul parmi nous qui ait su réunir tous les talents qui caractérisent le véritable Architecte. Nous sommes bien éloignés de nous croire capable de pouvoir apprécier toutes les beautés répandues dans ce bâtiment ; mais nous assurons du moins, que c'est par l'étude réfléchie de cet ouvrage admirable, du Château de Blois & de l'Eglise du Val-de-Grâce, bâtis sur les dessins du même Architecte, que nous nous sommes instruits de la plupart des principes qui se trouvent répandus dans ces Leçons, concernant la partie de la décoration extérieure de nos édifices : aussi sommes-nous tous les jours étonnés, que d'après de tels chefs-d'œuvre, réunis avec ceux de la porte Saint-Denis par Blondel, du péristyle du Louvre par Perrault, de la façade de la cour du même Palais par Lescot, des Ecuries, de

l'Orangerie de Versailles, & du dôme des Invalides par Hardouin, il s'élève encore à Paris tant d'ouvrages médiocres, & qu'on aille chercher dans les entrailles de Rome, & dans les ruines de la Grèce, d'autres chefs-d'œuvre sans doute; mais qui souvent appliqués inconsidérément à nos édifices sans consulter le local, nos matières & nos usages, ne produisent, pour la plupart, que des beautés passagères, tandis qu'assez riches de notre propre fond, nous exposons volontairement par là notre Art à une vicissitude à peine permise dans les ouvrages de pur agrément. Il est vrai qu'on peut reprocher à Mansard, ainsi qu'à Lescot, d'avoir employé leurs ordres d'un trop petit module, & peut-être de les avoir trop réitérés les uns au-dessus des autres; mais, d'un autre côté, peut-on sans émotion considérer avec quel art Mansard y est parvenu, lorsqu'on examine à Maisons les transitions fines & délicates qu'il a su employer, pour passer du solide au moyen, & du moyen au délicat. Nous osons le dire ici, personne ayant ni depuis lui, n'a poussé si loin cette magie de l'Architecture: de quelle admiration, de quel charme ne sommes-nous pas épris, à l'aspect de ce chef-d'œuvre! Combien ne sommes-nous pas convaincus de notre insuffisance, lorsque toutes les années nous nous transportons à Maisons avec nos Eleves, pour nous y convaincre que Mansard est le Dieu de l'Architecture, & que ses ouvrages fournissent le modèle le plus parfait à imiter pour ceux qui veulent atteindre à la plus grande célébrité. Que ceux-ci surtout y retournent plus d'une fois, pour y remarquer la solidité sans pesanteur, la précision de l'appareil sans sécheresse, l'expression des profils, qui tous

sont excellents , jusque dans les basses - cours , & sur le chaperon des murs de clôture ; enfin la parfaite réunion de l'Architecture & de la Sculpture : toutes deux semblent faites par un seul & même Artiste , elles sont toutes deux de l'exécution la plus admirable ; & , depuis plus d'un siecle , elles offrent aux regards des Connoisseurs la fraîcheur d'un bâtiment élevé à peine depuis vingt ans. Qu'en un mot , ils y considèrent l'heureuse proportion qu'ont les combles avec les façades : ces combles plus d'une fois nous ont confirmé que ce genre de couverture devoit être réservé seulement pour ces especes de bâtiments d'habitation : qu'ils y admirent encore la belle disposition des dehors , leur symétrie respective , le rapport des parties accessoires qui s'enchaînent d'une maniere inimitable avec les objets principaux : qu'ils parcourent les de-dans , non pour y puiser l'art de distribuer nos appartements , art inconnu du temps de Mansard ; mais pour y remarquer d'assez vastes pieces , décorées dans le meilleur genre , qui , quoiqu'ancien , nous paroît préférable , à beaucoup d'égards , à tous les ornements futiles qu'on a prodigues chez nous pendant trente années , & peut-être même à ceux qu'on exécute aujourd'hui dans l'intérieur de nos bâtiments ; car nos ornements , pour la plupart , ne sont ni antiques , ni anciens , ni modernes , faute de s'appliquer à leur donner un caractere propre à leur destination particulière , au motif qui les amene sur la scène , & à raison des diverses dignités des personnes qui font bâtir.

L'ordre Dorique de ce Château n'a que vingt-trois pouces de diamètre ; l'Ionique vingt pouces , & le Corinthien dix-sept pouces ; ces deux derniers ont , vers le tiers de la hauteur de leur

flût, un petit renflement de chacun un pouce ; ce qui donne à ces colonnes un galbe aussi insensible qu'intéressant, & analogue à leur expression Ionique & Corinthienne : renflement dont on peut faire usage d'après Mansard, pourvu qu'on l'emploie avec autant de prudence que ce célèbre Architecte ; le seul ordre d'en bas a un piédestal, dont la hauteur est du tiers de la colonne ; l'ordre Ionique n'a qu'un socle de vingt-deux pouces ; le socle du Corinthien a vingt-six pouces un tiers ; les trois entablements ont un peu moins du quart de chaque ordre, & chacun de ceux-ci environ un module de moins de hauteur, à mesure qu'ils s'élèvent les uns au-dessus des autres : autorités qui, malgré la plupart des exemples précédents, doit servir de règle à nos jeunes Architectes, lorsque la nécessité les forcera, pour ainsi dire, à éléver trois ordres d'Architecture dans leurs façades ; ce que nous ne leur conseillons de faire néanmoins qu'avec beaucoup de circonspection, mais que peut-être nous préférerions à un seul ordre, qui embrasse plusieurs étages, pour les raisons que nous en avons dites ailleurs.



*ORDRES COLOSSAUX, ÉLEVÉS SUR
UN SOUBASSEMENT, FAISANT
PARTIE DE LA DÉCORATION DE
QUELQUES-UNS DE NOS ÉDIFICES.*

*Ordres Corinthiens, du Périfystyle du Louvre,
des Bâtiments de la Place de Louis XV,
de la Place de Louis le Grand, & de
l'ordre Ionique de la Place des Victoires.*

PLANCHE XCIII.

La figure A donne les mesures de l'ordre Corinthien du périfystyle du Louvre, du dessin de Claude Perrault, qu'il a élevé sur un soubassement auquel il a donné environ les quatre-cinquièmes de la hauteur de la colonne, y compris base & chapiteau. Le soubassement est un peu élevé sans doute; mais sa hauteur assujétie à celle de l'ordre Corinthien, placé au rez-de-chaussée de la cour, n'a pu permettre à cet Architecte de le faire d'une hauteur moins considérable. Nous n'entrerons dans aucun détail concernant cette troisième merveille de l'Art. Ce monument est sous les yeux de tout le monde, & ce que nous pourrions dire à ce sujet, n'égaleroit jamais ce qu'un examen réfléchi, au pied de cet édifice, peut inspirer aux véritables amateurs de la belle Architecture. D'ailleurs les planches très-bien gravées qui se trouvent dans le quatrième volume de l'Architecture Françoise, peuvent suppléer, pour les personnes qui se trouvent éloignées de la Capitale, aux éloges toujours

toujours trop imparfaits, que nous pourrions faire de ce chef-d'œuvre d'Architecture & de Sculpture, principalement lorsqu'on vient à le comparer avec les dessins qu'en étoit venu donner Le Bernin; appelé en France pour cet objet; mais dont la palme fut accordée à juste titre à Perrault, chargé aussi de l'exécution de l'arc de triomphe du Trône, dont nous avons parlé page 106 de ce volume; cet ordre Corinthien a quarante-un pouces de diamètre, & trente-huit pieds un demi-pouce de hauteur; il est élevé sur un socle de trois pieds, servant d'appui aux galeries que forme ce péristyle: l'entablement, selon Vignole, a à-peu-près de hauteur le quart de l'ordre, sa base est Attique, son chapiteau de feuilles d'olivier. Perrault n'a point taillé de denticules dans le larmier inférieur de sa corniche, à dessin de procurer plus de repos aux ornements distribués avec beaucoup d'art dans toutes les moulures des cimaises. N'oublions pas de rappeler à nos Lecteurs que cet ordre Corinthien est accouplé, & que de l'axe d'une colonne à l'autre, il a observé trois modules une demi-minute d'intervale.

La figure B indique les mesures de l'ordre Corinthien des bâtiments de la Place de Louis XV, élevée sur les dessins de M. Gabriel, premier Archirecte du Roi, qui, dans l'ordonnance de ses façades, a préféré les colonnes solitaires aux colonnes accouplées; & qui a donné à son soubassement, comme au péristyle du Louvre, les quatre-cinquièmes de l'ordre, y compris base & chapiteau; cet ordre a trente-six pouces de diamètre; l'entablement près du quart, & la balustrade de dessus a environ le cinquième de la colonne. Nous nous refusons au plaisir de

décrire les beautés répandues dans l'ordonnance des façades de cette Place ; nous ne pourrions que répéter ce qui en a été dit d'intéressant dans le Recueil des Monuments du regne de Louis XV , où l'on en trouve les dessins , & où nous renvoyons nos Lecteurs , en avertissant que les mesures que nous donnons de cet ordre , sont prises d'après le modele qui a été fait pour parvenir à l'exécution de ce monument ; en sorte qu'il pourroit arriver qu'il se rencontrât quelque différence entre ces cotes & l'exécution ; mais nous pensons que les erreurs qui en peuvent naître ne peuvent être assez considérables pour empêcher de faire le parallel de cet édifice avec le péristyle du Louvre , tous deux à-peu-près de même genre.

La figure C donne l'ordre Corinthien de la Place de Vendôme , du dessin de Hardouin Mansard , dont les colonnes n'ont que deux pieds & demi , élevées sur un socle , & celui-ci sur un soubassement dont la hauteur est encore plus considérable que celle des deux précédents ; l'entablement de cet ordre a un peu moins du quart.

Enfin la figure D représente l'ordre Ionique de la Place des Victoires , aussi du dessin de Hardouin Mansard ; cet ordre , comme à la Place de Louis le Grand , a deux pieds & demi de diamètre , & tous les deux , l'un un peu plus de dix diamètres , & l'autre un peu plus de neuf ; mais il faut considérer que ces deux ordres sont Pilastres , à l'exception de la Place de Louis le Grand , où se remarquent des colonnes dans ses quatre pans coupés , & dans les deux avant-corps de ses faces latérales , dans les angles desquels on remarque des colonnes jumelles , imitées d'après celles de l'intérieur du Louvre , sans aucune excuse légitime.

Nous n'avons pas prétendu donner les mesures de tous les ordres faisant partie de la décoration des édifices antiques, ni de tous ceux employés dans nos bâtiments françois. Cet essai présenté à nos Eleves, doit seulement les déterminer à continuer, chacun en particulier, ce travail, qui leur deviendra nécessaire, non-seulement pour apprendre à juger des diamètres trop forts ou trop faibles, comparés avec le plus ou moins d'importance de nos demeures, mais encore parce que cette étude est capable de leur faire connoître les différents rapports que nos plus habiles Architectes ont donnés aux principaux membres de la décoration de leurs bâtiments, les ressources qu'ils ont mises en œuvre, pour concilier les préceptes avec le goût de l'Art, les moyens dont ils se sont servis pour sacrifier aux beautés d'ensemble les parties de détails, les licences qu'ils se sont cru permises dans certaines circonstances, pour parvenir à une composition plus heureuse, les différentes mesures qu'ils ont données à leurs étages, soit qu'ils y aient préféré les ordres, soit qu'ils n'y aient employé que les soubassements & les Attiques : cette étude leur apprendra encore à démêler le génie de chaque Architecte, leur manière de profiler, le caractère de fermeté ou d'élegance, dont ils ont usé dans leurs diverses productions. Nous souhaiterions enfin qu'ils se laissent persuader que c'est en allant soi-même mesurer les bâtiments d'une certaine importance, qu'on accélère son expérience par celle d'autrui ; que c'est la route que nous avons suivie pendant vingt années ; & que ce travail seul, nous osons le dire ici, nous a mis à portée de leur offrir ces Leçons, qu'il pourront, à leur tour, étendre & développer,

pour faire de cet ouvrage , un ouvrage moins imparfait. Nous les engageons donc à continuer , dans chaque classe de bâtiments à un ou plusieurs étages , de prendre les mesures des ordres que nous n'avons pu donner ici , quoique nos porte-feuilles en soient remplis : soin dont ils se trouveront bien dédommagés , par l'occasion que leur fournira ce genre d'étude , de remarquer dans nos édifices des détails intéressants ; peut-être même des écarts heureux ou des licences rachetées par des beautés positives , qui leur seroient échappées sur un simple examen. Qu'ils levent donc de nouveau , finon les ordres dont nous leur donnons ici les principales mesures , du moins ceux du Val-de-Grâce par Mansard , de la Chapelle de Versailles par Hardouin , de la Sorbonne par Le Mercier ; ceux de l'Hôtel de Lambert & du Château de Vincennes par Le Veau ; ceux de l'Hôtel de Beauvais par Le Pautre ; ceux de la Fontaine des SS. Innocents par Lescot : qu'ils opposent à ces bâtiments , déjà anciens , les mesures des ordres des bâtiments qui s'élèvent aujourd'hui à Sainte-Genevieve par M. Soufflot , à la Madeleine par M. Contant , à l'Ecole Militaire par M. Gabriel , ceux qui viennent de s'élever dans nos beaux Hôtels à Paris sur les dessins de MM. Le Carpentier , Moreau , Challegrin , Couture , Le Doux , &c. ce qui leur procurera une collection précieuse , & dont ils pourront tirer parti , lorsqu'à leur tour ils seront appelés à quelques grandes entreprises. Pour rendre ce travail plus facile , nous conseillons à nos Elèves , de se réunir plusieurs ensemble ; que les uns entreprennent une partie , ceux-là une autres ; qu'ensuite ils se les communiquent , & ils s'apercevront bientôt du progrès que leur fera faire

ce moyen d'acquérir beaucoup, en se délassant des travaux du Cabinet. D'ailleurs qu'ils réfléchissent que le moyen que nous leur proposons est le seul qui puisse les conduire, avec fruit, en Italie, où, secondés du suffrage de l'Académie Royale d'Architecture, & favorisés de la protection de M. le Directeur général des bâtiments du Roi, ils se trouveront tout formés à l'habitude de lever, de comparer & de faire un choix judicieux des beautés qu'ils doivent imiter à Rome; au-lieu que faute de cet exercice fait à Paris sous les yeux de leur Maître, la plupart ne rapportent que des idées fausses des plus belles productions des anciens; de maniere que semblables à Serlio & au Bernin, ils viennent, au milieu de cette Capitale, éléver des bâtiments d'habitation dans le genre des anciens monuments d'Italie, prétendant par là produire des chefs-d'œuvre, sans égard à l'esprit de convenance, à la différence du sol & au caractère particulier propre à chaque genre d'édifices dont nous allons traiter.

*DU CARACTERE QU'IL CONVIENDROIT
DE DONNER A CHAQUE GENRE
D'ÉDIFICES.*

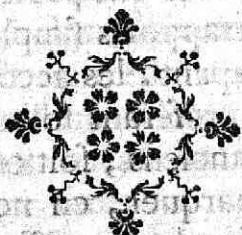
Toutes les différentes especes de productions qui dépendent de l'Architecture devant porter l'empreinte de la destination particulière de chaque édifice, tous doivent avoir un caractère qui détermine leur forme générale, & qui annonce le bâtiment pour ce qu'il est. Il ne suffit pas que ce caractère distinctif soit seulement désigné par les attributs de la Sculpture; ce secours, employé avec ménagement, peut, à la vérité, y ajouter un nou-

veau degré d'évidence & de perfection; mais si ce caractère n'est remarquable que par une telle indication, l'ordonnance sera nécessairement imparfaite; les attributs amenés dans l'Architecture par le ministère de la Sculpture, ne pouvant constituer seuls le genre de l'édifice. C'est la belle disposition des masses générales, le choix des formes, & un style soutenu, qui donnent à chaque bâtiment une maniere d'être qui ne convient qu'à lui ou à ceux de son espece: l'Architecture seule a droit de fixer les lois de la convenance; sans celle-ci l'Architecte ne peut guider son génie, ni déterminer le jugement qu'il doit porter sur la beauté ou la médiocrité de son œuvre.

De la diversité des bâtiments & de leurs différents usages, doit naître le caractère de l'ordonnance de chaque décoration. Par exemple dans presque toutes les occasions qu'on a de bâtir, on peut employer seuls les ordres Toscan, Dorique, Ionique, Corinthien & Composite: on peut aussi, mais rarement, en employer plusieurs ensemble, élevés les uns au-dessus des autres; il est encore possible, pour plus de simplicité, de ne retenir de ces ordres que leur expression particulière. De ces diverses manières de décorer nos bâtiments, il résulte qu'on ne peut se dispenser, dans chacun d'eux, de faire usage d'entablements, de portes, de croisées, de balustrades. Or dans l'un & l'autre cas, ces parties exactement combinées, doivent nécessairement présenter autant de caractères différents, qu'on en aura dû reconnoître dans les ordres Grecs, & dans ceux des Romains; car enfin, comparons l'Architecture aux autres Arts. Le Peintre, par la variété qu'il fait répandre dans l'ordonnance de ses ta-

bleaux , ne retrace-t-il pas aux yeux des spectateurs , l'image des passions fortes ou tempérées , de l'action ou du repos. Dans la Poésie , les genres héroïque , lyrique ou pastoral , n'expriment-ils pas sous différentes formes , les diverses affections de l'âme. Dans la Musique , par des signes peu nombreux , ne parvient-on pas à exprimer tour-à-tour la terreur ou la clémence , l'héroïsme ou la volupté. Pourquoi donc l'Architecture , plus étendue dans ses préceptes , & non moins susceptible de goût que les autres Arts , n'offriroit-elle pas aux Architectes des ressources pour varier à l'infini leurs différentes especes de productions , soit en n'employant les ordres que précisément où ils conviennent , avec des rapports simples , mixtes ou composés , en les groupant , les accouplant comme les modernes , en les préférant solitaires , tels que les ont employés les anciens ; soit enfin , comme nous venons de le remarquer , en ne retenant de ces ordres que leur simple expression , qui ameneroit sur la scène , tantôt un style grave & sublime , tantôt un genre mâle ou terrible. Qu'on n'en doute point , toutes ces ressources sont offertes à l'Architecte ; qu'à celle-ci il sache réunir des parties lisses ; qu'il donne du jeu aux différents membres de sa décoration ; qu'il fasse prééminer les uns par leur élévation , les autres par leur saillie ; qu'il prenne soin de terminer les parties supérieures de son bâtiment par des corps pyramidaux , qui annoncent aux spectateurs l'édifice pour ce qu'il est ; qu'en un mot il donne du mouvement à ses plans ; qu'il s'attache à l'exactitude des profils ; qu'il fasse choix de ses ornements , & nous lui répondrons des succès qu'il a droit d'attendre de ses œuvres.

Pour répandre plus de clarté dans ces nouvelles Leçons nous partagerons les observations qu'elles vont contenir en plusieurs Chapitres, pour distinguer plus précisément les divers genres de bâtiments. Dans le premier nous traiterons de ceux destinés à l'habitation : les autres comprendront les édifices consacrés à la magnificence, à l'utilité & à la sûreté.



CHAPITRE VI.

DES BATIMENTS D'HABITATION,
ÉLEVÉS DANS LES VILLES
ET A LA CAMPAGNE.DES BATIMENTS ÉLEVÉS DANS
LES VILLES.

Des Palais.

LES Palais (^o) sont ordinairement la résidence du Monarque dans la Capitale de son Royaume. On donne aussi ce nom à d'autres bâtiments, qui, selon la dignité des diverses personnes qui les habitent, sont appelés *Palais Electoral*, *Ducal*, *Pontifical*, *Cardinal*, *Episcopal*, &c. Nous ne parlerons ici que du caractère qu'il convient de donner aux Palais Royaux ou Impériaux, les autres édifices de ce genre devant avoir à - peu - près les mêmes ordonnances, en observant seulement plus ou moins de grandeur & de magnificence, selon que ces mêmes édifices sont élevés à la Ville ou à la Campagne. Dans ces différentes

(o) Selon Procope, le mot *Palais*, vient du nom d'un particulier Grec, appelé *Pallas*, qui donna son nom à un Palais magnifique qu'il avait fait éléver. Auguste, dit-on, fut aussi le premier qui appela *Palais*, la demeure des Empereurs à Rome, élevée sur le Mont, appelé à cause de cela le *Mont-Palatin*.

circonstances, il faut savoir que la magnificence dont nous parlons ne doit pas déterminer seule le caractère de la décoration extérieure des Palais: la grandeur & la dignité doivent s'annoncer d'abord par l'aspect des dehors du principal corps de bâtiment; la magnificence au contraire ne doit se montrer que par degrés, de la première entrée aux cours principales, de la demeure des Officiers à celle du Prince; & du vestibule à la gallerie, on doit s'apercevoir qu'on approche insensiblement du trône.

Nous ne pouvons néanmoins citer les édifices de ce genre élevés à Paris; celui du Luxembourg, très-bien à beaucoup d'égards, porte un caractère de pesanteur dans son ordonnance extérieure, trop peu conforme au motif qui l'a fait éléver. Le Palais Royal auquel on vient de faire des réparations considérables, avoit anciennement à-peu-près le même défaut. Le Palais des Tuilleries, où l'on remarque plus d'un chef-d'œuvre, est composé, dans sa vaste étendue de genres d'Architecture, trop disparates pour pouvoir servir d'exemple en pareille occasion. L'ancien Palais de Bourbon, réduit à un seul étage, n'offroit rien avant sa nouvelle restauration de bien satisfaisant. Les Palais Abbétiaux, du Temple, de Saint-Germain-des-Prés, & tant d'autres ne présentent non plus rien dans leur décoration qui annonce un caractère distinctif qui puisse intéresser le génie de nos jeunes Architectes. D'après ce jugement impartial, essayons de déterminer le style qu'il convient droit de donner en général à ces sortes d'édifices, non que nous voulions prétendre que notre sentiment, à cet égard, doive prévaloir sur celui

des Maîtres de l'Art , qui ont donné les dessins des Palais que nous venons de citer ; mais seulement dans l'intention de porter nos Eleves déjà les plus instruits , à réfléchir sur la route qu'ils doivent prendre pour s'assurer du caractère qu'il nous paroît essentiel d'observer dans les diverses productions de l'Architecture.

Pour parvenir à donner de la grandeur & de la dignité aux façades des Palais des Rois , nous croyons qu'il faudroit également éviter de faire usage d'un ordre colossal qui embrassât plusieurs rangs de croisées , tel qu'on le remarque aux ailes ajoutées , sous Louis le Grand , aux façades des Tuilleries ; ou d'en placer au contraire un a chaque étage , ainsi qu'on le remarque dans l'intérieur de la cour du Vieux-Louvre. Il nous semble qu'un seul ordre qui désigneroit la hauteur de l'appartement qu'habite le Prince , devroit suffire ; tel à-peu-près qu'on l'a fait à Versailles du côté des jardins , si le bel étage avoit plus d'élévation , comparé avec le soubassement qui le soutient , & avec l'attique dont il est couronné. Nous croyons aussi qu'il seroit à propos d'éviter les combles apparents qu'on remarque au Luxembourg ; que ces sortes d'édifices seroient terminées plus convenablement par des balustrades , comme au Palais Bourbon ; qu'il seroit bien que des portiques amenassent à couvert dans l'intérieur des appartements , comme on a tenté de le faire , mais trop imparfairement au Luxembourg ; que la cour d'honneur fût précédée par d'autres cours spacieuses , & que des jardins magnifiques annonçassent l'opulence des Grands Seigneurs , qui ont seuls le droit de faire éllever de pareils édifices. Nous pensons enfin , que l'ordre Dorique devroit présider dans la

décoration des dehors, le Corinthien & le Composite dans celle des dedans; que la Sculpture doit être d'une très-belle exécution, & disposée de maniere à procurer un nouvel éclat à l'Architecture: autant de moyens qui contribueroient, du moins nous le pensons ainsi, à déterminer le caractère propre à la décoration des bâtiments des Souverains.

Des Hôtels.

Les Hôtels (*p*) sont des bâtiments élevés dans les Villes Capitales, & où les Grands Seigneurs font habituellement leur résidence: le caractère de leur décoration exige une beauté assortie à la naissance des personnes titrées qui doivent les habiter. De la diversité des rangs & de la dignité des sujets du Prince, doivent naître nécessairement les différents caractères qu'il convient de donner à chacun de ces édifices. Le rang du propriétaire est donc la source où l'Architecte doit puiser le genre de sa décoration. Par exemple, la résidence destinée à l'un des héritiers du Trône, celle d'un premier Ministre, celle d'un Chancelier de France, peuvent s'annoncer différemment; elles doivent comporter un certain degré de magnificence, qui, comparé avec les décosrations de la demeure des Lieutenants Généraux, des Digni-

(*p*) *Hôtel* du mot latin, *Ædes*, pris ici pour la demeure d'un homme de la première considération. On appelle encore *Hôtel*, de grands bâtiments qui, par leur destination particulière, sont nommés, *Hôtel-de-Ville*, *Hôtel Militaire*, *Hôtel des Monnaies*, *Hôtel-Dieu*, &c. Nous parlerons de ces différents genres de bâtiments, en traitant des monuments érigés pour l'utilité publique.

taires Ecclésiastiques & des Présidents en Cour Souveraine, doit offrir aux yeux des Etrangers & des Citoyens, l'image des différents ordres d'un Etat policé.

Les premières de ces habitations doivent tenir de la dignité des Palais de la seconde classe, & les deuxièmes être moins somptueuses. On doit remarquer dans la disposition générale de celles-là, à-peu-près le caractère que nous avons désigné pour la demeure des Souverains; dans celles-ci un style plus simple, mais toujours noble, toujours intéressant. Lorsqu'il s'agira de la demeure d'un des Chefs des Armées du Prince, on devra affecter, dans les dehors, un caractère martial, indiqué par des corps rectilignes, par des pleins égaux aux vides, & par une ordonnance qui, puisée dans l'ordre Dorique, rappelle au spectateur la valeur du Héros qui doit l'habiter. Pour la demeure du Prélat, on peut faire choix de l'ordre Ionique, qui, moins sévère que le Dorique, n'en annonce pas moins la décence qui doit présider dans la demeure des principaux Ministres de l'Eglise. Enfin pour l'habitation d'un premier Magistrat, on pourroit saisir, dans l'ordonnance Composite, sa double application, moyenne & délicate, assez propre, felon nous, à indiquer les différentes fonctions relatives à ce genre de dignité. Ce n'est pas que l'ordre Dorique ne puisse convenir également à ces diverses habitations; mais indépendamment que l'Architecte est obligé de varier ses productions, il faut aussi que l'esprit de convenance se trouve assorti aux différents motifs qui lui font mettre la main à l'œuvre. Il convient sur-tout dans ces derniers Hôtels, qu'il se garde d'imiter l'opulence fastueuse, qui n'est

admissible que dans les Palais des Rois : l'intérieur des appartements des hôtels dont nous parlons devant être moins vaste , la hauteur de leurs planchers doit nécessairement aussi produire dans les dehors beaucoup moins d'élévation ; il suit de-là , que si l'on vouloit , pour éviter une Architecture d'un trop petit module , qui distingueroit chaque étage , employer un ordre Colossal qui en embrasseroit plusieurs , on risqueroit peut - être de faire parade de l'abus de l'Art , au-lieu de ses préceptes , par la raison que la décoration extérieure doit annoncer l'usage & la destination des dedans du bâtiment. Il faut aussi prendre garde , dans ces demeures , de faire un trop fréquent usage de la Peinture , de la Sculpture , de la Dorure , &c. les ornements , comme nous l'avons remarqué plus haut , ne devant jamais caractériser seuls l'ordonnance des bâtiments ; mais seulement embellir & symboliser l'Architecture.

Passons aux bâtimens particuliers , sous le nom desquels on comprend différentes habitations élevées dans les Cités , les unes pour les riches Particuliers , les autres pour la résidence des Négociants , & les dernières enfin , bâties pour les Commerçants & où ils tiennent leurs manufactures , leurs magasins , leurs ateliers , &c.

Des Bâtiments à l'usage des riches Particuliers.

La décoration des bâtimens des riches Particuliers , doit avoir un caractère qui ne tienne ni de la beauté des Hôtels , ni de la simplicité qu'on doit observer dans les maisons subalternes ; nous croyons que les ordres d'Architecture ne devroient jamais y être employés : ordinairement ils n'y occasion-

nent que de petites parties, & ne servent qu'à faire disparaître le vrai genre de la beauté de leur aspect extérieur.

Le bâtiment de M. Janvry, rue de Varennes, Fauxbourg Saint-Germain, celui qui fut ancienement bâti, rue des bons enfants, pour M. d'Argenson, alors Chancelier de M. le Duc d'Orléans & restauré aujourd'hui avec peut-être trop de faste pour son étendue; celui que fit éléver M. Perrin de Moras, près les Invalides, a présent la résidence de M. le Maréchal de Biron; enfin les Hôtels de Feuquieres & de Montbazon, Fauxbourg S. Honoré, habités actuellement par des personnes de la plus haute Finance, n'ont point d'ordres dans leurs façades & ne passent pas moins pour de belles habitations exécutées sur les dessins des plus célèbres Architectes de nos jours. Il est vrai que depuis trente ans on a employé les ordres à quantité d'autres maisons du même genre; mais qu'on y réfléchisse, celles-ci ont-elles l'avantage sur celles-là? Et quelles sont celles qui doivent paroître le mieux assorties au motif qui les a fait ériger. Qu'on examine dans l'Architecture Françoise la décoration des bâtiments que nous venons d'applaudir, avec la plus grande partie de ceux que nous hésitons de citer: dans les premiers, on observera une certaine simplicité louable à beaucoup d'égards; dans les autres, on apperçoit à la vérité plusieurs petits ordres-colonnes ou pilastres de dix-huit ou vingt pouces de diamètre, mais qui n'offrent guere que des pénétrations, des mutilations & de trop petits objets, qu'on cherche à la vérité à éviter de nos jours; mais on tombe peut-être dans un autre excès, en employant par-tout les ordres, & en leur donnant un air colossal qui

anéantit le plus souvent le reste de l'ordonnance : excès, nous le répétons, dont on reviendra vraisemblablement, lorsqu'une fois nos jeunes Architectes seront bien persuadés que le premier mérite de l'Art est la convenance qu'on doit observer dans chaque espece de production ; & que le seul moyen de l'appliquer à toute rigueur, est d'assigner à chaque édifice le véritable caractere qui lui convient. Nous estimons que le style le plus convenable pour la décoration extérieure des bâtiments dont nous parlons, doit être puisé dans l'expression composite, & qu'une fois choisie elle doit être communiquée à la proportion, à la forme & à la richesse des portes, des croisées, des trumeaux, des encoignures, des écoinçons, & généralement à tous les membres d'Architecture, aussi-bien qu'aux ornements de Sculpture lorsque la nécessité le requiert ; ce qui peut arriver quelquefois, quoique, selon nous, il ne s'agisse pas dans l'ordonnance de ces sortes de façades, d'employer les colonnes ou pilastres composites proprement dits, mais seulement l'expression du caractere moyen & délicat attribué à cet ordre.

Des Bâtiments élevés pour la demeure des Négociants.

Les demeures des Négociants ne devroient présenter dans les dehors de leurs façades que l'expression Ionique ; ces sortes de bâtiments devant différer des précédents, comme nous avons remarqué que les Hôtels devoient différer des Palais dont il a été parlé au commencement de ce Chapitre. Ici l'Architecture doit, pour ainsi dire, faire tous les frais de la décoration, du moins doit-on n'y admettre des ornements qu'avec beaucoup de

de modération, la perfection de la main d'œuvre, la simétrie dans les corps respectifs & l'art de profiler, sont les seules ressources qu'il faille employer & qui doivent avoir la préférence sur toutes les beautés d'agrément destinées à embellir la résidence des grands.

La façade d'une maison particulière rue S. Martin, près la Fontaine Maubuée ; plusieurs autres rue S. Thomas du Louvre & dans la rue du Regard, derrière le Luxembourg, sont exécutées dans le genre que nous désirons. Nous citons ici ces différentes façades pour que nos élèves, en les allant examiner, parviennent à se persuader combien il est essentiel d'assortir le style de leur Architecture, à raison des différentes entreprises qui peuvent leur être confiées un jour : nous les invitons aussi à se ressouvenir que la plupart de ces productions simples ont été élevées sur les dessins de nos Architectes de la première classe ; qu'elles sont approuvées, parce qu'ils n'y ont mis que le génie propre à la chose ; différentes en cela de quantité d'autres bâtiments particuliers, où pour avoir négligé la convenance qui leur étoit propre, l'Architecte semble avoir voulu, contre la raison & souvent contre le gré du Propriétaire, nous offrir plutôt un avant-corps ou un pavillon de trois ou de cinq croisées qui, par leur richesse indiscrete, devoient appartenir à la façade de quelque Palais ou d'une belle maison de plaisance. Quelle inconséquence ! & combien de tels exemples ne deviennent-ils pas dangereux pour les élèves, non encore expérimentés ! Passons à présent aux maisons destinées pour les Commerçants ; elles doivent montrer encore moins de prétendue ordonnance de leurs façades.

*Des Bâtiments destinés pour l'habitation
des Commerçants.*

Les bâtiments les moins importants, quant à leur décoration, sont, sans contredit, ceux destinés à l'habitation des Commerçants ; néanmoins ils doivent avoir leur caractère particulier, & une plus ou moins grande simplicité, à raison des différents quartiers où ils se trouvent élevés, aussi-bien qu'une disposition intérieure assortie aux diverses professions des personnes qui les font bâtir ; beaucoup de solidité, une économie louable, des corps de logis distribués convenablement, & pour le logement du maître, & pour les magasins où l'on doit déposer les marchandises, ou pour les ateliers destinés à la main d'œuvre ; enfin des cours principales, d'autres destinées pour le service journalier, sont autant d'objets qu'il faut avoir en vue dans la composition d'un tel bâtiment. Un Architecte attentif doit faire ensorte néanmoins, lorsque ces édifices de la dernière classe se trouvent placés dans le quartier le plus intéressant d'une Cité & qu'ils avoisinent quelqu'édifice de marque, de s'attacher à rendre leur ordonnance extérieure le moins triviale qu'il est possible, afin d'éviter une disparité choquante qui ne se remarque que trop ordinairement dans les rues des grandes Capitales : ce n'est pas que nous exigeons une simétrie absolue entre un bâtiment de ce genre & un bâtiment d'une autre espece ; mais du moins prévenus qu'ils se trouvent répandus en bien plus grand nombre dans nos Cités, cette raison seule doit nous porter à faire en sorte que leur aspect n'ait rien de rebutant. Il seroit donc intéressant que les

Architectes choisis pour en donner les projets, furent des hommes d'un mérite reconnu, & d'excellents Citoyens. Une maison sisé rue des Mauvaises Paroles, près la vieille Poste, une autre cul-de-sac du Coq, &c. sont peut-être des exemples à citer pour ce genre. Persuadés de ce que nous avançons, nous prendrons soin dans la suite de ce Cours, de donner les dessins exécutés par leurs ordonnateurs. Quoique ces dessins soient simples, il est peut-être plus essentiel de les offrir à nos Eleves, que tout ce que nous présentent la plupart des gravures dont Paris abonde : compositions arbitraires, incorrectes, & souvent mal entendues, qui toutefois ne sont que trop exactement imitées par les hommes médiocres ; ce qui détourne le plus grand nombre de nos Disciples de la route qu'ils devroient tenir, pour observer dans ces genres de productions la vraie simplicité, l'esprit de convenance & le raisonnement de l'Art.

*DES BÂTIMENTS ÉRIGÉS
A LA CAMPAGNE.*

Des Maisons Royales.

Les Maisons Royales ne diffèrent guère des Palais, qu'en ce que ceux-ci sont élevés dans les Capitales ; au-lieu que les édifices dont nous parlons le sont ordinairement dans leurs environs : raison pour laquelle il convient de donner à l'ordonnance de ces dernières un caractère moins grave. Dans les Palais considérés comme lieux de représentation pour les Monarques, il faut observer un style noble & une magnificence imposante. Dans les Maisons Royales, destinées seulement

dans la belle saison pour la demeure du Prince & celle de ses Courtisans ; il suffit d'y répandre de la grandeur & de la dignité ; ces deux objets surtout doivent se rencontrer dans la disposition ingénieuse du principal corps de logis , & des ailes qui doivent l'accompagner ; dans la distribution des cours , des avant - cours & de leurs dépendances. Ces bâtiments sont aussi susceptibles d'un certain agrément qui doit se remarquer dès les premières issues , par une situation avantageuse , & par l'élégance des formes ; l'aspect des jardins qui les environnent , doit aussi s'annoncer d'une maniere agréable , & ils doivent être distribués de sorte que l'Art qu'on y a employé , réponde , autant qu'il est possible , aux beautés naturelles des environs ; c'est ce que l'immortel Le Nautre a su faire avec tant d'avantage , particulièrement à Sceaux & ailleurs.

Nous pensons que l'ordre Ionique doit présider dans la décoration extérieure , l'ordre Corinthien dans le dedans : le caractère moyen attribué au premier , semble permettre un mouvement intéressant & une réitération successive dans les avant - corps & dans les pavillons des façades des dehors ; la délicatesse Corinthienne peut , à son tour , communiquer de l'élégance à l'Architecture intérieure , aussi bien qu'une légéreté raisonnables à la Sculpture destinée à l'embellir encore , & à en relever l'éclat.

Nous croyons aussi , qu'en faisant choix de l'ordre Ionique , il conviendroit d'éviter l'emploi du chapiteau antique ; il est d'une forme peut-être trop sévere. Nous ne serions pas non plus d'avis qu'on employât celui de Scammozzi , plus propre pour les dedans que pour les dehors , celui connu sous le nom de chapiteau de Michel-Ange ,

plus mâle que les précédents, nous paroît plus convenable ; mais alors cet ordre demande à être couronné par l'entablement modillonnaire de Palladio ; car il nous paroît que lorsqu'on fait des changements dans une partie de l'ordre, toutes celles de son ordonnance doivent se ressentir de ces mêmes changements, si l'on ne veut pas risquer d'allier les contraires ensemble.

A l'égard de l'ordre Corinthien que nous proposons pour les dedans des Maisons Royales, nous estimons qu'il ne doit présider véritablement que dans les pieces principales de l'édifice, son expression suffisant dans toutes les autres, à l'exception des vestibules & des premières antichambres, qui, comme subalternes, doivent avoir un style différent, à raison de la matière employée dans leur revêtement.

Avant de passer au caractère qu'il convient de donner aux édifices connus sous le nom de Châteaux, nous croyons devoir dire, qu'assez généralement on donne le nom de Maison Royale à tous les édifices considérables destinés à la résidence des têtes couronnées; mais que néanmoins ceux élevés dans les Capitales, ainsi que nous l'avons déjà observé, sont appelés Palais proprement dits; ceux érigés à la Campagne, tels que ceux dont nous parlons, sont nommées Maisons Royales, & qu'on appelle Châteaux, ceux qui, beaucoup plus éloignés du sein des Villes que les précédentes, ne sont guère fréquentées par le Prince que dans une saison de l'année; c'est pourquoi chacun de ces bâtiments doit s'annoncer différemment, comme le Louvre & le Palais des Tuilleries different des Maisons Royales de Choisy.

& de Marli , & que celles-ci different des Châteaux de Fontainebleau , de Compiegne , &c.

Des Châteaux.

Les Châteaux (*q*), selon la signification qu'on donne aujourd'hui à ce mot , peuvent aussi être compris dans le dénombrement des édifices destinés à la demeure des Souverains ; comme tels ils deviennent des bâtiments de la première importance. C'est dans ces habitations du premier ordre , que le Monarque va se retirer loin du tumulte des Cours où il fait sa résidence ordinaire. L'ordonnance de la décoration répandue dans leurs façades , doit avoir néanmoins un caractère de virilité dans ses masses & dans les parties qui en émanent. Ici il convient de faire usage de pavillons saillants & d'avant-corps décidés par des formes quadrangulaires & rectilignes : des fossés peuvent les entourer , & leur sol être élevé sur des terrasses du côté des Jardins. Nous croyons que leur partie supérieure seroit terminée plus convenablement que tout autre édifice , par des combles apparents ; enfin que les dômes à l'impériale , ainsi que les lanternes & les plates-formes peuvent entrer dans leur décoration. Certainement , du moins nous le pensons ainsi , c'est par l'application réfléchie des différents corps d'Architecture , avoués par les Maîtres de l'Art , qu'on peut seul parvenir à donner à chaque bâtiment un caractère relatif à son espece particulière. Par exemple , selon nous ,

(*q*) *Château* , du latin *Castellum* , qui autrefois signifioit petite Bourgade.

c'est une erreur de vouloir se persuader que les soubassements, les attiques, les niches, les frontons, les balustrades, ainsi que les autres membres, dont nous avons donné les définitions dans le premier volume de cet ouvrage, Chapitre III, puissent tous entrer indistinctement dans la décoration d'un même bâtiment. N'est-il pas plus raisonnable au contraire de chercher dans la convenance de l'édifice, à faire un choix judicieux de ces différentes parties, qui employées séparément & selon le genre d'habitation, contribueroient à répandre plus de variété dans les différentes productions de l'Architecte. Les Attiques en particulier ne pourroient-ils pas être destinés à faire pyramider les avant-corps des Palais & des autres édifices de la première considération? les soubassements être réservés pour les Places & les Fontaines publiques; les frontons & les niches être appliqués aux frontispices de nos Temples; les balustrades être employées pour couronner les Palais des Souverains; les combles & les plates-formes pour caractériser la décoration extérieure des Châteaux; les dômes & les lanternes pour les Eglises en rotonde; les amortissements pour terminer la partie supérieure des avant-corps des maisons Royales; les terrasses & les fossés pour éléver & entourer les maisons Seigneuriales; les bâtiments à un seul étage pour les jolies habitations situées près des Capitales; ceux à un étage & un attique pour les maisons des riches particuliers bâties à la campagne; ceux à deux étages réguliers, pour les Hôtels des Grands Seigneurs; enfin ceux composés d'un soubassement, d'un bel étage, & d'un attique pour les belles maisons de Plaisance? Au reste nous ne pré-

tendons pas qu'on doive toujours employer ces différentes parties de l'Art aux bâtiments que nous venons de citer , on peut ajouter ou soustraire aux indications que nous faisons ici ; aussi ne les présentons-nous que pour offrir à l'idée de nos Eleves , à - peu-près la marche qu'ils doivent suivre dans leurs compositions.

Pour les convaincre d'ailleurs que l'application de certains corps ou membres d'Architecture peut contribuer à donner à chaque édifice un caractère distinctif , qu'ils se rappellent l'ordonnance extérieure de quelques-uns de nos bâtiments , où l'on a négligé d'employer convenablement ces différents objets ; il leur sera aisé de s'apercevoir que la plupart de leurs Ordinateurs , faute d'avoir bien conçu la nécessité d'un choix judicieux dans les masses & d'une répartition sage & réfléchie dans les parties , ne nous ont offert le plus souvent que l'abus de l'art & non la véritable beauté de l'Architecture. En effet , à l'exception du Château de Maisons , du péristyle du Louvre & de quelques autres édifices de la première considération , élevés par nos plus célèbres Architectes François , qui s'annoncent au premier coup d'œil pour ce qu'ils sont ; nous sommes forcés de convenir que quantité d'autres bâtiments , quoiqu'estimables à beaucoup d'égards , pêchent essentiellement contre le caractère qui leur est propre. Permettons-nous quelques citations : le Château neuf de Meudon ne présente-t-il pas plutôt la décoration d'une belle Manufacture qu'un Château proprement dit : la façade du côté des jardins à Versailles semble plutôt annoncer une magnifique maison de plaisance , d'une très-vaste étendue , qu'un Château : celui de Sceaux , du côté de l'entrée , offre la dé-

coration d'une maison Abbatiale , & du côté des jardins à peine celle d'une maison Bourgeoise à la campagne ; le Château de Blois , si estimable d'ailleurs , ne conserve son caractère que par la partie de ses combles & celles de ses terrasses escarpées. Nous en pourrions dire autant d'une infinité d'autres bâtiments de genres différents ; mais nous nous contentons de rapporter ce petit nombre d'exemples pour rappeler encore une fois à nos Eleves que sans le caractère propre de l'édifice , il n'est point de belle production en Architecture. Au reste , nous ne leur recommandons pas moins l'examen de ces différents modèles ; souvent dans ceux même d'une certaine médiocrité , il est des beautés de détail qu'ils ne doivent pas perdre ; elles leur serviront au besoin , elles leur fertiliseront l'imagination ; & les licences qu'ils y remarqueront , les mettront du moins à portée de les éviter dans leurs projets ; enfin , ils y demêleront ce qu'ils doivent imiter , ce qu'ils doivent rejeter , & y apprendront que le grand art de l'Architecte consiste dans la juste application des préceptes reçus & dans l'emploi des membres les plus approuvés & les mieux assortis à la convenance de l'édifice.

Des Maisons de Plaisance.

Les maisons de Plaisance sont celles où les personnes de considération vont ordinairement se délasser des occupations qui les appellent à la Cour , ou qui par état les retiennent dans les Cités. Elles doivent différer des maisons Royales par une moindre étendue , & par un caractère d'ordonnance qui tienne tout ensemble & de la beauté dont la résidence des grands est susceptible , & de l'économie

qu'on doit observer dans les maisons de Campagne des Particuliers. Le local des maisons de Plaisance, l'aspect du principal corps de logis & la disposition de leurs dépendances, doivent beaucoup contribuer à désigner le rang des personnes qui les font éléver. L'ordre Ionique avec le chapiteau de Scamozzy, peut aussi entrer dans l'ordonnance de leur décoration ; mais on doit éviter dans les dehors, ainsi que dans les dedans, d'y trop multiplier les membres d'Architecture & les ornements de Sculpture ; il faut qu'ils y soient amenés nécessairement & par l'expression de l'ordre & par l'esprit de convenance ; autrement on n'y remarque plus qu'une richesse indiscrete, toujours contraire aux préceptes & au goût de l'Art. Il faut prendre garde encore qu'un bâtiment de cette espece qui, préliminairement seroit fixé par le Propriétaire à vingt toises de face, ne reçoive pas alors de la part de l'Architecte autant d'avant-corps que celui auquel il auroit pu donner trente, quarante ou cinquante toises ; par la raison que les ressauts, bien loin de procurer aux façades, peu considérables, une véritable beauté ; leur multiplicité, au contraire, contribue à resserrer leurs limites : d'ailleurs, il est bon de réserver cette ressource pour les édifices de quelque importance, dans lesquels on peut apporter, par rapport à leur étendue, une réitération plus fréquente de ces corps, dans l'intention de donner un certain mouvement à la décoration de l'édifice. La maison de plaisance de M. le Prince de Conty, connue sous le nom de Château d'Issy, celle de Madame la Maréchale de Luxembourg à Montmorenci, & celle de M. le Prince de Soubise à Saint-Ouën, sont des habitations du genre dont nous parlons.

Sous le nom de maison de plaisir, on comprend quelquefois aussi les maisons bâties à la campagne pour les riches Particuliers. Celles-ci doivent différer des premières par une décoration plus simple encore, quoiqu'on doive y remarquer un style agréable dans la décoration, & un mouvement intéressant dans la distribution extérieure des principaux corps de logis & de leurs dépendances.

On peut ranger encore dans la classe des maisons de Plaisance, celles ordinairement connues sous le nom de *Petites Maisons*; le caractère de ces jolies habitations doit se puiser dans le genre agréable, puisqu'elles sont destinées pour la plupart au délassement & pour la retraite des personnes aisées & des hommes du monde. Ici les ordres d'Architecture délicats, les ornements de Sculpture les plus intéressants, les statues, les bas-reliefs, les trophées les plus élégants doivent briller dans les dehors; la peinture, la dorure, les glaces dans les dedans; les beautés du jardinage, l'effet séduisant des eaux, les berceaux de treillages naturels & artificiels; enfin tout ce que peut offrir d'ingénieux le ciseau des plus habiles Artistes doit être employé dans les promenades de ces demeures consacrées au plaisir & à la liberté; néanmoins ici, comme partout ailleurs, il faut savoir éviter tout ce qui peut avoir trait à la licence; l'Architecte instruit ne doit jamais user de ces ressources honteuses; jamais il ne doit permettre aux autres Arts qu'il associe à ses besoins, aucune liberté de cette espèce. Les indécences sont plus capables de révolter la pudeur des personnes de dehors qui les viennent visiter, que de leur annoncer le génie des hommes à talents. Une des plus jolies & des plus estimables productions

en ce genre , qui se soit élevée de nos jours ; est celle de M. de la Boissiere à Paris , près la barrière Blanche , dont la disposition , le goût & la beauté des détails , décelent l'intelligence des Architectes qui en ont donné les dessins.

Des Maisons de Campagne.

Une maison de campagne , comme nous l'entendons , est celle qu'un simple Particulier fait construire près de la Capitale , pour aller s'y délasser des travaux du cabinet ou des soins du commerce , telles qu'il s'en voit plusieurs aux environs de Paris , entr'autres celle bâtie pour M. Galepin à Auteuil , & une autre à Charonne , habitée aujourd'hui par M. Dumas , Notaire.

Une maison de campagne , proprement dite , est encore celle qu'un pere de famille fait bâtir avec beaucoup d'économie à quelque distance de la Ville qu'il habite , pour veiller lui-même au soin de son Domaine , & dans la construction de laquelle donnant tout à l'utile & rien au superflu , il se contente d'un seul corps de logis pour lui & les siens , portant toute son attention aux bâtiments qui en dépendent , destinés séparément à contenir la récolte des grains , des fourages , ainsi que les animaux domestiques , & généralement tout ce qui concerne les détails de la vie champêtre .



C H A P I T R E V I I.

D E S M O N U M E N T S É L E V É S
P O U R L A M A G N I F I C E N C E.

Y AINDÉPENDAMMENT des édifices destinés à l'habitation des têtes couronnées , il est des monuments qui annoncent encore plus spécialement la gloire & la magnificence des Monarques , ainsi que la splendeur des Cités où ces monuments se trouvent élevés. De ce nombre , sont premièrement les monuments durables , tels que les arcs de triomphe , les portes triomphales , les places royales , les obélisques & les théâtres ; secondement les édifices élevés en charpente à l'occasion des fêtes publiques , enfin les décosrations employées pour les pompes funebres. Essayons de donner une idée des différents caractères qui conviennent à la décoration de ces divers genres de monuments , qui , chacun en particulier , doivent annoncer le plus grand éclat , & manifester plus que tous les autres édifices les talents supérieurs des Artistes & le goût des Nations qui les font éléver.

D E S M O N U M E N T S D U R A B L E S É L E V É S
D A N S L E S C I T É S.

Des Arcs de Triomphe.

Les arcs de triomphe , élevés dans les grandes Capitales , sont des monuments qui tiennent le

premier rang dans les différentes productions de l'Architecture. Ordinairement on les construit avec la plus grande solidité, & l'on y emploie les matières les plus durables & les plus précieuses, parce qu'étant destinés à célébrer les vertus des Héros, ils doivent servir à annoncer à la postérité leurs exploits les plus glorieux. Aisez souvent ces sortes de monuments se placent à l'entrée des Villes, & leur composition est déterminée par un grand arc ou archivolte qui décide leur principale ouverture. Nous croyons que l'ordre Composite devroit présider dans leur décoration; cet ordre dont les ornements sont plus arbitraires & moins délicats que ceux du Corinthien, procureroit nécessairement à l'Architecte les moyens d'amener sur la scène les différentes allégories convenables aux divers motifs qui font éléver ces sortes de monuments.

Le plus célèbre qu'on ait vu à Paris est celui du Trône, dont le modèle en plâtre fut exécuté de grandeur réelle, à l'extrémité du Fauxbourg S. Antoine. Cet édifice, digne à la fois de la magnificence de Louis le Grand & du génie de Perrault, qui en fut l'Architecte, a été gravé par le Clerc, & reproduit dans l'Architecture Françoise, ainsi que nous l'avons rapporté, page 106 de ce volume.

Des Portes Triomphales.

Les portes triomphales sont des especes d'arcs de triomphe qu'on élève dans les Villes libres : elles sont ordinairement décorées d'une ouverture plein cintre qui se termine sous le grand entablement, tel qu'on voit à Paris celles de S. Martin, de S. Antoine & de S. Bernard, mais plus particulièrement celle de l'entrée du Fauxbourg S. Denis, une des plus célèbres productions de notre Architecture Françoise, élevée sur les dessins de François Blondel. (q) Ces portes alors ne sont plus considérées comme devant servir de sûreté ; elles ne servent qu'à séparer la Ville d'avec ses Fauxbourgs ; lors de leur érection, on faisit quelque action d'éclat qui, par le ministere de la Sculpture, symbolise ces monuments du second ordre, lesquels considérés comme tels, doivent avoir moins de richesse & un caractère plus grave que les arcs de triomphe, proprement dits. Ici l'ordre Dorique ou sa seule expression doit être préféré à l'ordre Composite ; la virilité Dorique, & les ornements qu'elle amene sur la scène étant plus propres que tous les autres à exprimer un genre d'ordonnance noble & simple. Ce n'est pas que s'il s'agissoit d'ériger un pareil édifice à la gloire d'une Impératrice, d'une Reine mere ou de la Régente d'un Empire, sous les regnes desquelles eut été publiée une paix durable, contracté une alliance auguste,

(q) La porte S. Martin, quoique inférieure en beauté à la porte Saint-Denis, ne laisse pas d'être une belle production du génie de Bullet. Voyez ces deux portes triomphales, gravées dans le troisième volume de l'Architecture Françoise.

ou remporté une victoire signalée, on ne pût employer l'ordre Ionique, ou même l'ordre Corinthien, au lieu du Dorique : bien loin que ce nouveau choix blesstât les Loix de la convenance, il justiferoit au contraire le raisonnement de l'Architecte. Il imiteroit les Grecs qui n'employoient leurs différents ordres, qu'à raison du motif qui leur faisoit éllever leurs monuments ; nous l'avons dit ailleurs, nous le répétons : vouloient-ils ériger un temple à Jupiter, à Hercule, à Mars, ils préféroient l'ordre Dorique : s'agissoit-il du Temple de Cybele, de Minerve, de Junon, ils y plaçoient l'ordre Ionique ; enfin ils faisoient usage de leur ordre Corinthien, pour décorer les Temples de Diane, de Vesta, d'Hébé, &c. En un mot, ils vouloient que la décoration extérieure des façades annonçât l'usage de l'édifice. Pourquoi ne ferions-nous pas comme eux ? & pourquoi ne puîserions-nous pas dans la convenance du monument & dans le raisonnement de l'art, un style vrai, qui annonceroit au Spectateur des productions qui sembleroient n'avoir pris leur source que dans le motif de leur érection ?

Des Places Royales & des Monuments qu'elles contiennent.

On construit dans les grandes Villes plusieurs especes de places : les premières appelées *Places Royales*, sont érigées à la gloire des têtes couronnées ; les autres connues sous le nom de *places publiques* sont destinées au commerce, pour les marchés, les foires, &c. Nous parlerons de ces dernières en traitant des bâtiments d'utilité.

La situation & la disposition d'une place royale
sont

sont des objets qui exigent la plus grande attention. Paris qui renferme tant de beaux édifices, ne nous offre néanmoins rien de bien satisfaisant à cet égard: la place royale (r) ne nous présente qu'un assez vaste préau entouré de bâtiments d'une ordonnance qui ne répond guère à la dignité du monument qu'elle contient: la place de Vendôme (s) nous offre plutôt une très-grande cour qu'une Place Royale, proprement dite: la Place du Pont Tournant (t) une grande esplanade: celle de Henri IV (u) un carrefour heureusement situé, mais peu digne du Héros qui y est représenté: celle des Victoires (x), quoiqu'un peu petite, est donc la seule qui puisse être regardée comme une vraie Place, parce que sa situation, ses percés, ses issues présentent assez bien l'idée qu'on en doit concevoir. A l'égard de son peu de diamètre, il faut se rappeler qu'elle fut érigée à la gloire de Louis le Grand par la Ville de Paris, à la sollicitation du Maréchal de la Feuillade qui fit lui-même les frais de la statue pédestre qu'on remarque au centre: trait patriotique qui fait beaucoup d'honneur à ce digne Citoyen, &

(r) Cette Place de 72 toises de diamètre, fut ordonnée par Henri IV, & bâtie sur le terrain de l'ancien Palais des Tournelles.

(s) Cette Place fut érigée en 1699 à la gloire de Louis XIV, par la Ville de Paris, sur les dessins de Jules-Hardouin Mansard.

(t) Appelée aujourd'hui Place de Louis XV, vient de se construire par la Ville de Paris, sur les dessins de M. Gabriel, premier Architecte du Roi.

(u) La statue de Henri IV fut élevée en 1635 sur l'éperon du Pont-Neuf, où elle se voit aujourd'hui.

(x) Cette Place fut construite en 1685 sur les dessins de Jules-Hardouin Mansard.

qui doit servir d'excuse au peu d'espace qu'elle occupe ; l'ordonnance & la disposition de cette place n'en doivent pas moins servir d'exemple à nos Eleves.

Ce qui fait donner à ces places le nom de *Places Royales*, ce sont les figures équestres ou pédestres de nos Rois qu'on y élève : nous pensons que ces dernières doivent être préférées lorsqu'il s'agit de préconiser les vertus pacifiques du Prince, & les équestres lorsqu'il s'agit de célébrer la valeur des Héros ; que dans ce dernier cas, ils doivent être vêtus d'une manière conforme à l'habillement qu'ils portent à la tête de leurs armées, & non à la Romaine ; que dans le premier les statues pédestres doivent être chargées d'une draperie semblable à celle du Monarque dans les cérémonies d'éclat. Cette idée n'est pas neuve, d'autres Auteurs l'ont eue avant nous ; mais c'est peut-être ici l'occasion d'appuyer sur cet objet, plus intéressant qu'on ne s'imagine ordinairement : qu'on y réfléchisse, le costume observé dans la plupart des statues & des bas reliefs antiques n'a pas peu servi à éclairer certains faits historiques que la nuit des temps auroit laissé ignorer à nos Ecrivains ; d'ailleurs on fait que lorsque les Grecs ont voulu perpétuer le souvenir de leurs grands princes, ou de leurs Citoyens réverés, ils n'ont eu garde de draper leurs statues à la manière Egyptienne ; les Romains à leur tour, ont souvent évité de suivre dans l'attitude & le vêtement des statues de leurs Empereurs, le style des Grecs. Pourquoi n'en pas user à cet égard comme eux ? Pourquoi nos mœurs, nos usages, nos armures, n'étant pas les mêmes que celles des Nations qui nous ont précédés, ne chercherions-nous pas à produire dans les statues dont

nous parlons, des chefs-d'œuvre d'un autre genre, plutôt que de froides copies : imitation servile, nous osons le dire ici, qui nous tiendra toujours au-dessous de nos modèles, & ne présentera que très-imparfaitement aux siècles à venir, ce que peut le génie de nos Artistes qui, en toute autre occasion, donne le ton aux Peuples de l'Europe, où les beaux Arts sont en vigueur.

La statue pédestre qu'on voit à la Place des Victoires est sans contredit de toutes nos statues héroïques celle qui nous paraît la plus convenable, & dont la draperie nous semble la plus relative au motif qui l'a fait ériger. Les statues pédestres de Trajan & d'Antonin à Rome, sont non-seulement pour nous autant d'autorités ; mais on peut remarquer que presque toutes celles qui viennent d'être jetées en fonte ou exécutées en marbre dans la plupart des Capitales de nos Provinces, sont pédestres, & que leurs attributs sont puisés dans les vertus du Héros ou analogues au commerce, à la navigation, aux sciences, aux arts, qui fleurissent dans ces différentes Cités. D'ailleurs les statues pédestres ou équestres, sont-elles les seules qui puissent nous offrir la représentation du Prince ? Pourquoi ne les placerait-on pas sur un Trône, dont les gradins l'éléveraient au-dessus du sol où circule le Peuple ? (y) Pourquoi encore entourer ces monuments de grilles de fer, dont la futilité s'accorde mal avec la dignité du sujet ?

(y) On a proposé, pour la Place de l'Hôtel-de-Ville de Rouen, d'élever la statue du Prince, qui doit être placée au centre sur un bouclier porté par des Soldats : cette idée est heureuse, mais elle ne nous paraît pas propre à être exécutée pour un monument durable. Car quelque idée que nous nous

Pourquoi ne pas poser une Garde qui, veillant sans cesse à la conservation de ces monuments de magnificence, ordinairement le chef-d'œuvre des Sculpteurs les plus célèbres, contribueroit aussi à honorer le Monarque dans sa représentation? Pourquoi ne pas environner ces statues de fossés d'une certaine largeur, lesquels seroient revêtus de balustrades & dont les piédestaux recevroient des attributs de Sculpture, relatifs au motif de l'érection de ces sortes de monuments? Moyens divers qui tous contribueroient peut-être à leur assigner un caractère significatif.

Nous avons déjà observé que les Places, au centre desquelles ces monuments sont élevés, doivent être spacieuses & bien percées; nous dirons ici que la hauteur des bâtiments qui les environnent doit avoir à peu-près le quart de leur diamètre; qu'un ordre Colossal élevé sur un soubassement, beaucoup moins convenable en toute autre occasion, est ici le lieu où il devroit être employé; les grands ordres, y devenant nécessaires à cause du point de distance d'où les façades doivent être apperçues. Il est vrai que les deux rangs de croisées que cet ordre embrasse ordinairement ne peuvent guère conserver de rapport avec le module de l'ordre; mais du moins est-on forcé de convenir de la nécessité où s'est trouvé l'Architecte de faire usage de cette disparité, par la raison qu'autrement il n'auroit pu accorder la réitération des

formions de la solidité de la matière, elle ne nous guérit pas de l'inquiétude de voir le Héros exposé au mouvement involontaire du Soldat qui le soutient; & autant qu'il est possible, il faut mettre de la vraisemblance dans la représentation des monuments qui intéressent la Nation.

étages intérieurs avec l'élévation qu'il lui étoit indispensable de donner à l'ordonnance extérieure des bâtiments; d'ailleurs qu'on ne s'y trompe pas, de ce contraste peut naître un caractère spécial pour ces sortes d'édifices, qui tenant à la fois & des monuments élevés pour la magnificence, & des bâtiments d'habitation, peut offrir, au premier coup-d'œil, cette double application, interdite dans toute autre circonstance, mais qui peut s'autoriser ici, ainsi que dans plusieurs autres édifices publics dont nous parlerons ailleurs.

Des Obélisques.

Les Obélisques sont des monuments ordinairement construits de matière précieuse, & destinés à embellir les Places publiques. Au pied de ces monuments on introduit quelquefois des souffrages d'Architecture & de Sculpture, d'où s'échappent des torrents, des nappes & des eaux jaillissantes: sur les piédestaux ou socles distribués sur ces souffrages, on place aussi des groupes de figures, en pierre, en marbre ou en bronze, des trophées, &c. Les plus célèbres exemples que nous connoissions en ce genre, sont premièrement l'Obélisque élevé à Rome, connu sous le nom de la Fontaine du Cavalier Bernin, parce que ce célèbre Artiste a élevé cet Obélisque sur un rocher percé à jour, & orné les quatre angles de ce rocher de figures traitées de la plus grande manière: secondelement celui que Fontana fit dresser par ordre de Sixte-Quint en 1586, dans la place de Saint-Pierre: monument considérable dont nous avons parlé dans l'Introduction du premier volume, page 16.

Ces sortes de monuments de magnificence, sont peu d'usage chez nous, quoiqu'il s'en voie un dans Arles, dont nous avons aussi parlé; on ne les élève guère que pour l'utilité, tels qu'il s'en remarque, exécutés seulement en pierre, sur nos grands chemins ou dans nos forêts, comme dans celle de Fontainebleau, dans le bois de Boulogne, dans celui de Vincennes & ailleurs. La hauteur de ces sortes de monuments, comparée à leur largeur, a paru jusqu'à présent assez arbitraire à nos Architectes. Si cependant il s'agissoit d'élever un de ces Obélisques pour la magnificence, ou tout de marbre, ou seulement par incrustation, nous estimons qu'il seroit intéressant pour les Artistes qui en seroient chargés, de ne pas ignorer la dimension que leur donnaient les anciens. Voici ce que rapporte à ce sujet M. Savérien; savoir que leur élévation avoit, dans presque toutes les occasions, neuf ou dix fois la largeur de leur base, & que leur sommet étoit réduit à la moitié au moins, ou aux trois-quarts au plus de cette même base.

Quelques Architectes ont fait entrer l'application des Obélisques dans l'ordonnance de la décoration de leurs édifices. François Mansard en a fait usage au frontispice de l'Eglise des Feuillants; M. Cartaud à celui de l'Eglise des Petits Peres; François Blondel a pratiqué des pyramides en bas-relief à la principale décoration de sa porte S. Denis. Plusieurs de nos célèbres Sculpteurs les ont aussi employés dans la décoration des Cénotaphes, tels qu'il s'en voit dans la Chapelle d'Orléans aux Célestins. D'après ces divers exemples, nous observerons que les Obélisques étant destinés tantôt à perpétuer la mémoire des Héros, tantôt consacrés

à la Religion, & ayant dans l'un ou dans l'autre cas pour objet de présenter au spectateur l'idée de l'immortalité; il faudroit, dans le premier, ne les employer qu'en grand, isolés & dans des lieux spacieux, tels que ceux qu'on voit en Italie; dans le second, les préférer en bas-relief, pour éviter ici de confondre la réalité avec l'image, & ne pas faire usage du même genre de décoration dans des édifices de genres différents: attentions auxquelles on ne réfléchit peut-être pas assez; ce qui nous fait remarquer tous les jours des attributs prophanes, appliqués aux monuments sacrés, & les attributs sacrés, aux simples édifices d'habitation. Dans ces derniers, au-lieu d'employer des Obélisques ou Pyramides, symboles de la gloire des Princes, nous leur préférerions une colonne héroïque, chargée de bas-reliefs, comme celle de Trajan, qui indiqueroit les principaux exploits du Héros, & dont la statue couronneroit le monument, au pied duquel nous placerions une fontaine qui contribueroit à annoncer l'abondance que le Prince doit répandre sur ses peuples; autrement les Obélisques, nous osons le dire ici, ne peuvent jamais passer pour un ouvrage du génie, mais seulement comme une grande entreprise qu'il n'appartenoit qu'aux Romains de mettre en œuvre, après avoir dépouillé les Nations qu'ils avoient vaincues, mais qui chez nous sera toujours sans mérite, faute des matières précieuses qui en fassent tout le prix.

Des Théâtres.

Rien ne contribue tant à la magnificence des Cités, que les Théâtres publics: ces édifices doivent annoncer par leur grandeur & leurs dif-

position extérieure, l'importance des Villes où ils se trouvent élevés. Pour la commodité des Citoyens & des Etrangers, ils doivent être isolés de toute part, & être environnés de rues qui facilitent la circulation des voitures : des portiques à rez-de-chaussée doivent communiquer dans tout l'intérieur, & mettre à couvert dès l'extérieur, les personnes qui arrivent avant le spectacle. Au-dessus de ces portiques doivent être pratiquées des terrasses ou colonades, pour que dans la belle saison, pendant les entr'actes, on puisse du dedans venir dans les dehors prendre l'air & jouir du coup-d'œil des équipages qui se rassemblent au pied de l'édifice, pour venir reprendre les spectateurs.

Une belle simplicité doit faire tous les frais de la décoration extérieure des façades ; au contraire, la magnificence doit éclater dans les dedans ; c'est ici qu'il faut mettre en œuvre les prestiges de l'Art. Au reste, il faut entendre que la simplicité que nous recommandons dans les dehors, n'exclut ni le rapport des masses, ni l'accord des parties, ni les beautés de détails : le frontispice peut même être décoré d'ordres d'Architecture, parce que ces sortes d'édifices, élevés pour l'amusement des Grands & le délassement des Particuliers, doivent toujours s'annoncer d'une manière intéressante. Les combles peuvent être apparents ; la nécessité *des cintres* élevés au-dessus du Théâtre, en faisant, pour ainsi dire, une obligation ; mais il faut avoir soin de les disposer de manière que leur forme, loin de défigurer l'ordonnance des façades, contribue à les caractériser.

La décoration extérieure des Théâtres consacrés au lyrique, au tragique, au comique, doit

par son aspect s'annoncer différemment; le caractère de leur Architecture & les symboles de la Sculpture doivent indiquer au premier coup d'œil le genre de spectacle auquel ces édifices sont destinés. A l'égard de leur intérieur, qui nous paroît plus essentiel, ce seroit de chercher à accorder plus qu'on ne fait ordinairement, le lieu de la scène, proprement dite, avec la disposition du *proscenium*; communément celui-ci ne semble appartenir, ni au Théâtre, ni à la Salle où se tiennent les Spectateurs, défaut qui provient souvent du peu d'attention de leur Ordonnateur & du peu de terrain qu'on accorde dans les Capitales pour la construction des Salles de Spectacles, économie mal entendue qui ne peut se concilier avec la nécessité où l'on est souvent d'y rassembler une aussi grande quantité de Citoyens & d'étrangers.

En général nous pensons que l'intérieur de la Salle de ces sortes d'édifices devroit être de forme circulaire ou elliptique de préférence à celle oblongue qu'on leur a donnée jusqu'à présent (z): que leur partie supérieure devroit être décrite par une courbe surbaissée & non terminée par un plafond; les angles droits que forme celui-ci, n'interrom-

(z) Nous exceptons avec le plus grand plaisir de ces observations, la nouvelle Salle de l'Opéra qu'on vient de bâtrir près du Palais Royal. M. Moreau, Architecte du Roi, homme de goût & d'un vrai talent, qui en a été l'Architecte, a considérablement corrigé cet abus; nous ne doutons pas même qu'il n'eût été tout à fait de notre sentiment, s'il eût été moins gêné par le retrécissement du lieu: entrave qui n'empêche pas néanmoins qu'on ne doive applaudir au parti qu'il a su prendre d'après un local aussi ingrat, & qu'on ne remarque dans cette nouvelle Salle toute l'étendue de son génie & de son expérience. Nous disons ici ce que nous pensons; d'ailleurs son mérite reconnu n'a pas besoin d'éloge.

pant que trop souvent la répercussion des sons de la voix & des instruments. Nous pensons encore qu'il seroit bien de supprimer ce qu'on appelle *Loges* dans nos Spectacles pour n'y pratiquer que des galeries continues, qui, dans leur hauteur, seroient retraites les unes sur les autres : d'élargir considérablement le diamètre des Salles, pour pouvoir raccourcir d'autant leur longueur, ce qui ne se pourroit guère que par la forme que nous proposons, qui, par-là, rapprocheroit la vue des Acteurs & permettroit d'entendre les voix les plus foibles : de détruire le lieu nommé *Parterre* pour en faire un parquet où seroient placés des gradins; moyen d'empêcher le tumulte & de procurer à nos Spectacles cette tranquillité, dont peut-être ils ne jouiront jamais qu'imparfaitement sans ces précautions; ajoutons que par-là on procureroit à nos Salles, une quantité de places d'élite qui ne sont guere occupées aujourd'hui que par une jeunesse souvent inconsidérée qui trouble la scène dans ses moments les plus intéressants : d'établir l'Orchestre des deux côtés, & au-dessus des balcons, au-lieu de le placer intermédiairement entre le Théâtre & la Salle, proprement dite; le bruit de la symphonie n'empêche que trop souvent les Spectateurs d'entendre les Acteurs : d'imaginer le moyen d'éclairer autrement le Théâtre, soit en plaçant les lumières vers le cintre, soit en les distribuant derrière le *proscenium*, rien n'étant plus nuisible au coup d'œil que la vapeur qui s'exhale de celles placées où on les voit aujourd'hui : vapeur qui fatigue à la fois les yeux du Spectateur, en lui dérobant en partie la vue de la scène. Nous croyons enfin qu'il conviendroit de s'attacher plus qu'on ne fait ordinairement, non-

seulement à rendre nos décosations théâtrales plus conformes aux lois de la bonne Architetcure & plus relatives aux sujets des pieces , mais encore à perfectionner par le secours de la Mécanique , l'illusion des machines , à rendre leur service plus aisé ; en un mot le spectacle plus pompeux & plus digne des hommes éclairés qui le fréquentent.

Les changements que nous venons de proposer , & dont le plus grand nombre des hommes de goût reconnoissent la nécessité , paroîtront peut-être chimériques à quelques-uns ; comment éléver , diront ils , des Théâtres plus vastes dans une Ville telle que Paris , si resserrée par le nombre des habitations destinées à la demeure d'un aussi grand nombre de Citoyens & d'Etrangers ; voici ce qu'on leur répondra : Les Théâtres chez les Grecs & les Romains , n'étoient-ils pas très-confidérables , dans leurs Cités d'ailleurs très - peuplées ; aujourd'hui même dans la plupart des Villes d'Italie ne sont-ils pas deux fois plus spacieux que chez nous ? Pourquoi dans cette Capitale le centre des beaux Arts , & où le goût des Spectacles est si fort en vogue , ne pas choisir un lieu vaste & pour le monument & pour ses alentours ? Pourquoi d'ailleurs ne pas s'attacher à les rendre magnifiques par leur situation , leur disposition & la beauté de leur ordonnance ? Il en faut convenir , l'habitude est l'unique loi qui fait conserver à nos Spectacles leur ancienne forme , l'économie a trop de part à leur entreprise ; cependant ce n'est jamais en celles de ce genre qu'il convient d'en user : nous osons l'avancer , peut - être vaudroit - il mieux se contenter de deux Salles de Spectacles dans cette grande Ville , & les rendre dignes de la splendeur

de la Nation , que d'en avoir un plus grand nombre , qui , chacune en particulier , n'offre qu'une idée imparfaite de leur destination ; qu'on se contente d'une belle Salle pour la Comédie Françoise , le Théâtre des Citoyens du premier ordre & des hommes de Lettres ; d'une autre pour nos Opéra , destinée aux hommes du monde & aux gens de goût ; qu'on n'y épargne rien alors , que tout y soit traité en grand sans être gigantesque , seul moyen de s'attirer l'éloge des étrangers , toujours surpris de la petitesse de nos Spectacles , au milieu d'une aussi grande Cité : qu'ensuite on laisse éléver pour le peuple quelques autres Salles , mais qui ne seroient pas comprées au nombre des Spectacles dont nous parlons ; & qui , divisées en plusieurs classes d'amusements , contribueroient à cette variété qu'il convient d'offrir à l'oisiveté du plus grand nombre . Qu'enfin on cherche à réprimer véritablement toutes les licences & les abus qui se font perpétués dans nos Salles actuelles ; par exemple , pourquoi toujours enfermer dans des Loges nos Dames Françoises qui font le principal ornement de nos Spectacles ? Quel inconvénient y auroit-il de détruire le Parterre ? on a bien supprimé , malgré l'ancien usage , les balcons du Théâtre . Qui empêcheroit de diviser en deux l'Orchestre ? la Musique du Roi ne se fait pas moins bien entendre à la Chapelle de Fontainebleau qu'à celle de Versailles ; là néanmoins les Musiciens sont divisés par deux tribunes , placées dans les parties latérales , au-dessus du sanctuaire . A quoi fert notre industrie nationale si l'on néglige toujours d'employer les hommes véritablement instruits dans chaque genre de talents , relatifs à nos Spectacles ; pourquoi sur-tout ne pas chercher les

moyens d'éclairer plus convenablement & nos Théâtres & nos Salles ? Jusqu'à quand se persuadera-t-on que les temples , les places publiques , les palais , les galeries , les vestibules des appartements représentés dans nos décosations théâtrales , doivent être sans vraisemblance , parce qu'ils sont ordinai-rement peints en détrempé sur de la toile appliquée sur des voliges , attachées à des châssis de Menuiserie ? qu'on y prenne garde , ces différentes représentations sont ou doivent être l'image d'une réalité réfléchie ; les combinaisons , les rapports , les proportions , ne sont pas plus ici des chimères qu'ailleurs. Quoi ! parce qu'il s'agit du Palais d'Ar-mide , il paroîtra peu important à nos Décorateurs que l'ordonnance de ce même Palais semble au Spectateur éclairé ne pouvoir pas subsister jusqu'à la fin de la scene ; certainement c'est une erreur : par-tout où l'Architecte doit présider , la vraisemblance doit être préférée au prestige de l'art séduisant de la peinture ; & nous croyons ne nous pas tromper , en disant que lorsqu'il s'agit de rassembler , pour ainsi dire , dans les structures de nos Spectacles tous les genres de talents , il faut savoir n'employer que des hommes supérieurs & sur-tout des chefs instruits ; enfin des Artistes sans passion , sans préjugés & sans partialité. Qu'on se rappelle pour la décosation seulement , les moyens qu'a-voit employés M. Servandoni , ce premier homme de l'Europe pour l'entente des Théâtres de notre temps , & qui n'y a réussi si supérieurement que parce qu'il excelloit lui-même dans l'Architecture dont il nous a laissé plus d'un chef-d'œuvre.

A ce que nous venons de dire touchant nos Salles de Spectacles , nous conseillons à nos Elèves de joindre ce que nous avons rapporté de

leur origine dans le deuxième volume de l'Architecture Françoise , d'examiner le recueil des Théâtres d'Italie que M. Dumont nous a donné dernièrement , auquel il a joint la Salle faite à Lyon par M. Soufflot , & celle du Palais-Royal par M. Moreau ; de se procurer aussi la nouvelle & magnifique Salle que le Roi vient de faire élever à Versailles , exécutée sur les dessins de M. Gabriel son premier Architecte , & dont les plans , coupes & élévations se gravent actuellement ; enfin de parcourir le projet que nous nous proposons de donner dans les volumes suivants , concernant une nouvelle Salle de Spectacle , projetée pour la Ville de Strasbourg. Nous indiquons encore ici avec plaisir , le projet de la Salle qu'on se propose d'élever à Paris pour la Comédie Françoise , qui sera placée , dit-on , sur le terrain de l'ancien Hôtel de Condé , & exécutée sur les dessins de MM. Peyr & Wailly , tous deux Architectes du Roi ; de manière que par le moyen de cette collection , on parviendra peut-être un jour à ériger des Salles de Spectacle , dignes à la fois de la Nation & de la gloire que se sont acquise nos Architectes François , dans tant d'autres grandes entreprises concernant l'Architecture .



*DES ÉDIFICES ÉLEVÉS EN CHARPENTE
A L'OCCASION DES FÉTES
PUBLIQUES.*

Des Salles de Bals & de Festins.

Pour avoir des Salles de Bals & de Festins d'une belle ordonnance & pourvues de toutes les commodités qui sont de leur ressort , il seroit nécessaire de faire entrer dans la disposition générale des Maisons Royales , & dans celles destinées à l'habitation des Grands , la distribution de ces sortes de pièces : faute de cette précaution , combien de fois n'a-t-on pas été obligé d'en éléver en charpente à la hâte , ou bien de se servir de celles qui faisoient partie des appartements de l'édifice , mais qui , n'ayant pas été originairement destinées à ces sortes d'usages , ont occasionné des dépenses considérables , & n'ont presque jamais eu ni la grandeur , ni les dépendances qui leur sont nécessaires. Les pieces que nous proposons au contraire , toujours parées relativement à leur objet , contribueroient nécessairement à augmenter la beauté & la magnificence du dedans du bâtiment. Ne construit-on pas tous les jours dans nos maisons de plaisir des Salles de Spectacle ? pourquoi dans nos édifices du premier ordre ne pas destiner une ou plusieurs ailes de bâtiments qui contiendroient les différentes Salles dont nous parlons , & qui se trouveroient naturellement précédées de vestibules & de plusieurs antichambres qui y donneroient entrée & dégageroient les buffets , les garde-robés , &c. Alors on prendroit occasion de décorer ces

pieces de magnificence d'une maniere analogue à leur destination particulière ; & selon la diversité des occasions , elles n'auroient plus à recevoir que quelques attributs accessoires , mais relatifs aux différentes circonstances qui donneroient lieu d'en faire usage , tels que des blâsons , des chiffres , des guirlandes ou des festons , des draperies , des girandoles , qui s'appliqueroient pour l'instant , à l'effet de symboliser l'Architecture qui leur serviroit de fond , pendant que son ordonnance générale offriroit constamment une décoration réguliere , mais ingénieuse , rarement mise en œuvre lorsque ces sortes de Salles s'élèvent avec précipitation ; d'où il résulte que n'ayant pas assez de loisir pour les faire belles , on a recours à une richesse indiscrete , qui souvent détruit l'éclat & diminue l'effet de la partie des personnes de l'un & de l'autre sexe , invitées à ces sortes de fêtes.

Pour nous convaincre de ce que nous avançons , rappelons-nous les Fêtes de cette espèce qui se font données depuis cinquante années à Versailles & à Paris. Parcourons-les recœuils & les descriptions qui en ont été imprimés , nous n'apercevrons guère dans celles-ci , qu'un faste excessif , & dans les gravures un mélange d'Architecture & de Sculpture , souvent sans caractere , sans choix , sans dignité. Nous remarquerons dans la plupart une confusion de marbre factice , d'or en feuilles , de réchampissage , de camaïeux , qui , loin de satisfaire les yeux intelligents , n'offrent qu'un ensemble , souvent commun , & presque toujours trivial. Que nos Eleves y fassent attention ; ici , comme par-tout ailleurs , il faut de la retenue. Au défaut de la réalité des matières premières , on doit chercher à imiter , par le secours

secours de l'Art, les plus belles productions de la nature. D'ailleurs, qu'on y prenne garde, les portes à placarts, les cheminées, les tribunes, les corniches, les plafonds doivent être exécutés régulièrement. Il n'est jamais d'occasion où il soit permis de les faire d'une forme bizarre. En vain prétendroit-on excuser leur médiocrité sous le vain prétexte que l'érection de ces Salles n'est qu'instantanée, & que leur accélération semble exempter l'Architecte d'avoir recours à une certaine perfection. Nous l'avons déjà observé, nos Décorateurs n'ont qu'à puiser les principes de leur Art dans les bons Auteurs; ils n'ont qu'à se rappeler les productions des Le Brun, des Le Pautre, des Mansards; en un mot, tout ce qui s'est fait en ce genre sous Louis le Grand, & ils apprendront à mettre en usage, la vraisemblance que nous recommandons d'employer dans toutes les productions de cette espèce; en un mot, ils ne doivent jamais oublier que de belles formes engendrent toujours de belles parties & des détails heureux; que sans cet accord admirable, on ne peut s'attirer le suffrage des véritables connoisseurs. Au reste, nous exceptons de ces observations les deux Salles de Bal & de Festin, exécutées dernièrement avec une célérité incroyable, par la magnificence des Ambassadeurs de l'Empire & de l'Espagne, à l'occasion du mariage de Monseigneur le Dauphin; l'une fut élevée sur les dessins donnés par M. Challegrin, Architecte du Roi; l'autre sur ceux de M. Louis: ces deux compositions, de très-bon, goût & d'un excellent style, ont fait regretter aux amateurs, que ces monuments n'aient subsisté que peu de temps. Nous pensons de même à

cet égard, & nous espérons que les gravures qui vont se publier de ces deux Salles, apprendront à nos jeunes Architectes, & sur-tout à nos Décorateurs, combien il seroit intéressant pour eux, de savoir à fond au moins la partie de l'Architecture qui regarde la décoration : connoissance qui, mariée avec celle de la Sculpture & de la Peinture, peut seule, dans ces occasions, annoncer le véritable triomphe des Beaux-Arts.

Des Feux d'Artifices.

On puise ordinairement la composition de l'ordonnance extérieure des Feux d'Artifices dans la décoration des anciens Temples, dédiés aux divinités du Paganisme ; c'est ou celui de Mars, de Bellonne, de la Victoire, de la Paix ou de l'Hymen, qu'on élève pour ces sortes de Fêtes, & que l'on choisit selon le motif que l'occasion fait naître. Nous pensons, malgré l'usage souvent contraire, que ces dégradations devroient être exécutées en relief ; en couteroit-il beaucoup plus de substituer à des châssis, des colonnes, des entablements & autres membres d'Architecture saillants, exécutés en menuiserie légère, & retenus par une charpente solide (*a*), que d'employer seulement des carcasses en volige, revêtues de toile couverte de Peinture en détrempe, & qui ne servent jamais deux fois ? Pourquoi ne se pré-muniroit-on pas de magasins pourvus de hangards & d'ateliers où se prépareroient & se façonneroient d'avance ces sortes de dégradations ? Pourquoi

(*a*) Tel que fut exécuté en 1739 le Temple de l'Hymen sur l'éperon du Pont-Neuf à l'occasion du mariage de Madame Premiere, sur les dessins du Chevalier Servandoni.

les Chefs de ces entreprises d'éclat n'occuperoient-ils pas leur loisir à préparer différents objets de ce genre ? Pourquoi ne pas conserver une certaine quantité de corps d'Architecture , toujours préparés , mais composés partie par partie , d'après un ensemble général & une dimension relative au lieu où devroit se passer la scène , soit sur l'eau , soit sur la terre , de maniere qu'il devienne possible , à l'occasion d'un évenement imprévu , d'élever en très-peu de temps , telle ou telle sorte d'édifice qu'il conviendroit ? Pourquoi ces mêmes magasins ne contiendroient-ils pas aussi un certain nombre d'accessoires , tels que des armoiries , des devises , des bas-reliefs , des statues , des trophées moulés en cartonnage , qui serviroient à symboliser ces différentes décosrations , lesquelles pourroient , selon l'occasion , se composer ou se décomposer dans leur dimension. La Peinture à son tour déploieroit toutes ses ressources pour les imprimer en pierre , en marbre , y appliquer l'or ou l'azur : ressources peu dispendieuses qui embelliroient ou simplifieroient l'ordonnance de ces monuments. Qu'on ne s'y trompe pas , dans ce que nous proposons il entre une certaine économie , puisque la dépense des décosrations en relief , une fois faite , il n'y auroit plus à recommencer. D'ailleurs pour éviter toute dépense accessoire & de préparation , ne pourroit-on pas établir à demeure , des fondations sous l'aire du pavé pour les Fêtes terrestres , préparer & conserver des équipages pour celles qui se donneroient sur l'eau ; de maniere qu'il ne s'agit plus que d'en confier le posage à des inspecteurs intelligents , qui pourroient en presser l'exécution au gré du Prince ou du Magistrat. N'en use-t-on pas à-peu-près ainsi

Sij

pour les décosations des Théâtres, où non-seulement on fait servir les mêmes à plusieurs reprises; mais encore à diverses représentations & dans des lieux différents: les ordres d'Architecture, les attiques, les soubassements ajustés & disposés d'une toute autre maniere, donnent un air de nouveauté à leur ordonnance générale; de sorte que du même fond il résulte une variété d'autant plus intéressante, que les accompagnements qu'on y ajoute, masquent, pour ainsi dire, l'économie qu'on est souvent forcé d'y apporter. De même dans les Feux d'Artifices dont nous parlons, il ne s'agiroit que d'employer différentes parties d'Architecture, qui toutes dans les magasins se trouvant reduites au même module, fourniroient à l'Artiste chargé de la Fête, des moyens d'éten-dre son génie ou de se contenir dans les bornes qui lui auroient été prescrites; & si enfin de cet assemblage il résultoit quelque partie moins heu-reuse, du moins seroit-on dédommagé par des masses qui deviendroient toujours plus régulieres, que lors que ces édifices se trouvent élevés sans préparation par des Décorateurs subalternes, qui, ignorant le plus souvent les éléments de l'Archite-cture, s'imaginent enfanter des chefs-d'œuvre, par-ce qu'ils font entrer dans leurs compositions tout ce que leur imagination déréglée leur suggere.

Des Illuminations.

Les Illuminations, telles que nous l'entendons ici, sont de grandes décosations élevées en me-niserie, retenues par des châssis de charpente, & sur lesquelles on attache des lumières pour les Fêtes de nuit; il s'en fait de plusieurs especes, les unes sont toutes composées de lampions distribués

régulièrement & avec simétrie, les autres sont un assemblage de lumières qui, réunies de proche en proche, s'apperçoivent à travers d'une toile transparente peinte à l'huile, soit coloriée ou en camaiieux. Sur ces toiles sont représentés des corps d'Architecture & des bas reliefs relatifs aux événements; quelquefois même on réunit ensemble ces deux genres, selon l'importance des motifs qui font ordonner ces sortes de Fêtes.

En général la décoration des Illuminations doit être composée de grandes parties; cependant nous pensons qu'on en pourroit graduer les lumières & varier l'éclat par des ingrédients mêlés dans les lampions qui les composent; ce qui contribueroit d'une part à les assujétir en quelque sorte aux règles de l'Optique, & de l'autre à leur procurer une gradation intéressante qu'elles n'ont pas ordinairement.

Pour donner encore à ces Fêtes de nuit toute la beauté dont elles pourroient être susceptibles, il conviendroit d'établir un point de distance convenable pour en considérer l'aspect; autrement toute la magie de ces sortes de Fêtes manque son effet: il est nécessaire aussi de leur opposer une assez grande obscurité, en supprimant la lumière de tous les bâtiments qui les avoisinent, principalement lorsque ces Illuminations se trouvent placées à l'extrémité d'une grande rue; d'une belle allée, d'un canal, &c. Autre chose est des Illuminations qui, dans les Fêtes publiques, s'exécutent dans nos places, sur nos quais, dans nos parcs & où la multiplicité des lumières fait briller dans une belle nuit ou l'ordonnance de l'Architecture qui les décore, ou la simétrie de nos jardins parés. L'éclat de ces grandes compositions

surprend, frappe, étonne & nous transporte, pour ainsi dire, dans l'Olympe. La dernière Illumination qui s'est donnée dans ce genre à Versailles pour le mariage de Monseigneur le Dauphin, & celle qu'on a vue à Paris dans le même temps à la place de Louis XV, ont fait le plus grand plaisir, parce qu'elles produisoient le prestige que nous supposons ici. Semblables en cela à l'Illumination charmante, faisant partie de la Fête superbe que M. le Duc d'Orléans donna à Saint-Cloud à la convalescence de feu M. le Dauphin. L'Illumination, dans le premier genre, qui nous ait procuré le plus de satisfaction fut celle que les Six-Corps de Marchands firent éllever au bout de la rue de la Féronnerie en 1739 à l'occasion du mariage de Madame Première; on la trouve gravée, ainsi que la plupart de celles que nous venons de citer: nous recommandons à nos Eleves d'acquérir ces gravures comme autant de moyens de les préparer à la composition des différents genres d'Architecture.

Il se fait encore des Illuminations toutes composées de lanternes de verre: celles-ci sont préférables pour les Fêtes qui se donnent dans l'arrière saison: elles suivent assez ordinairement les principaux membres de la décoration des façades, s'y adaptent ou se disposent en guirlandes, en pyramides, &c. on en fait des obélisques, des girandoles, des torchieres; on en décore des bateaux qui se disposent sur la rivière ou sur des canaux, & qui, parcourant leur surface, produisent des effets très-pittoresques. Enfin on en illumine nos jardins, & ces Illuminations mêlées avec la verdure & les eaux jaillissantes des bosquets, les Salles de Bal champêtres, les Salles de Maronières, & gé-

néralement toutes les pieces qui contribuent aux amusements de la campagne, produisent autant de merveilles en ce genre. Au défaut de lanternes de verre, dans la belle saison, on fait quelquefois usage des lanternes de papier huilé, peintes de diverses couleurs ; elles présentent une bigarre assez agréable, & apportent une diversité souvent desirable lorsqu'il s'agit d'une Fête générale où il convient d'éviter la monotonie : il faut sur-tout employer cette diversité dans les lieux vastes. C'est un vrai moyen de faire oublier aux Spectateurs la fatigue qu'ils éprouvent en parcourant une vaste enceinte, les divers objets piquants qui à chaque pas aiguillonnent notre curiosité, nous empêchant de nous appercevoir de la longueur du chemin.

Ces différentes especes d'illuminations demandent de la part de l'Artiste du goût & de l'intelligence : elles font ordinairement la suite d'une Fête somptueuse ; on fait même avec transport ces occasions pour illuminer les façades des maisons particulières, auxquelles on ajoute des brandons, des palissades de verdure jonchées de fleurs, des orchestres, des danses qui, ensemble, forment un spectacle intéressant, bien propre à manifester aux Etrangers la passion dominante de nos Citoyens pour les Arts de goût, & pour le genre agréable.

Des Arcs de Triomphe, dressés à l'occasion des Fêtes Publiques.

En traitant des monuments de magnificence, nous avons parlé des Arcs de Triomphe durables qu'on érige à la gloire des têtes couronnées ; traitons à présent de ceux qu'on élève quelquefois

dans les Cités à l'occasion des Fêtes publiques, tels qu'on en donna à Paris le 7 Septembre 1745 à la place du Carrousel, devant l'Hôtel-de-Ville, à la porte Saint-Martin (*b*) & ailleurs, pour la convalescence de Sa Majesté, & à son retour de l'Armée de Flandre. Ces sortes de monuments se construisent ordinairement en charpente & se revêtissent de châssis ; ceux-ci, comme les feux d'artifices, sont couverts de toiles ornées de peintures, chargées de dorures & d'allégories. L'Architecture de ces sortes d'édifices doit très-peu différer de celle des Arcs de Triomphe en pierre ou en marbre, élevés pour la postérité ; à la vérité on peut y mettre un peu moins de sévérité ; mais il faut se ressouvenir que si leur érection n'est qu'instantanée, ils n'en sont pas moins l'image d'un monument important ; il convient donc d'y observer les lois de la bonne Architecture.

Ce que nous avons dit précédemment, concernant les reliefs dont on devroit faire usage pour la décoration des feux d'artifices, peut s'appliquer aux Arcs de Triomphe dont nous parlons ; autrement que peut-on espérer d'une surface qui, malgré l'art de la perspective, se trouve étendue sur des châssis sans ressauts & sans articulation, qui ne présentent jamais qu'une idée imparfaite de l'objet qu'on devoit représenter ; au contraire, si au relief on joint les préceptes de l'art, qu'on les releve

(*b*) Ce fut sur nos dessins que fut exécuté celui de la porte Saint-Martin, & que dans le même temps nous donnâmes celui d'une décoration théâtrale de 108 pieds de longueur, sur 54 pieds de hauteur, que nous fîmes exécuter dans la cour des grands Jésuites, rue Saint-Jacques, pour servir aux Tragédies qui s'y donnoient toutes les années.

par le ministere de la Peinture & de la Sculpture, que n'a-t-on pas droit d'attendre d'une telle production ! Quand à ces différentes beautés réunies, on saura mettre à profit le local où s'élèvent ces monuments, rendre leur aspect intéressant, réfléchir à la dimension qu'ils doivent avoir par rapport aux bâtiments qui les environnent, au point de distance d'où le monument doit être apperçu ; quand enfin, sans trop s'écartez des règles, on saisira néanmoins les ressources de l'art les plus propres à produire le plus grand effet ; alors on parviendra à prouver ce que peuvent le génie & les talents des Artistes en ce genre. Que ce que nous exigeons à l'égard de ces sortes de décosations qui n'ont de durée qu'un jour, qu'une nuit, qu'un moment, fasse comprendre à nos Eleves, combien à plus forte raison la sévérité devient indispensable, lorsqu'il s'agit de la structure d'un édifice de cette espèce, fait pour annoncer à tous les âges la gloire des Héros & le savoir des Architectes qui en ont été chargés.

DES JOUTES, DES CARROUSELS ET DES TOURNOIS.

Les Joûtes, les Carroufels & les Tournois, font aussi partie des Fêtes somptueuses ; les premières se donnent ordinairement sur l'eau, les deuxièmes dans les places publiques, les Tournois dans les dépendances des Palais des Souverains.

Des Joûtes.

Nous ne considérons point ici l'exercice des Joûtes, relativement à l'espace que doit occuper

le lieu de la scène , cette étendue devant être plus ou moins considérable , selon l'importance des Fêtes dont elles font ordinairement partie ; nous dirons seulement qu'elles se donnent en plein jour , & qu'assez communément elles précédent les feux d'artifice & les illuminations dont on vient de parler. Ces Joûtes se font sur l'eau , ce sont les Bateliers experts qui sont choisis pour ces sortes d'exercices , auxquels on joint des fanfares , des pasquinades ; on y tire l'oie , on y escalade le mat de Cocagne , & l'on y mêle d'autres divertissements pour amuser le peuple jusqu'au soir.

La décoration de ces sortes de Fêtes qui regarde l'Architecte , consiste dans l'arrangement & dans l'opposition des amphithéâtres , des galeries & des gradins qui bordent l'enceinte où se passe ce spectacle. Au-dessus des amphithéâtres on élève quelquefois des pavillons de distance en distance , dans l'intervalle desquels on pratique des loges pour les Dames ; on couronne ces pavillons par des campanilles , des lanternons , terminés par des banderolles ; & leurs appuis sont revêtus de draperies disposées & arrangées avec goût : de maniere que tout cet ensemble réuni avec l'allégresse du peuple , un beau local , la transparence des eaux & un ciel tempéré , offre un tableau véritablement intéressant. L'Architecte doit aussi se mêler de la parure des bateaux sur lesquels luttent les Bateliers , des jeux de bague & de la décoration des différentes scènes épisodiques qui se passent sur l'eau ; & enfin de celle des avenues , des communications qui conduisent dans l'intérieur (c) , quand ces spectacles sont renfer-

(c) Depuis quelques années , dans la belle saison , plusieurs

més par des limites prescrites, ou de toutes les issues qui y amènent lorsqu'ils sont placés dans des espaces illimités.

Des Carrousels.

Il s'est donné plusieurs Carrousels (*d*) à Paris. Louis XIV en ordonna un entr'autres en 1662, d'une magnificence extraordinaire, & qui donna son nom à la Place située devant le Palais des Tuileries. Ce grand Prince avoit eu en vue, dans cette belle Fête de retracer à sa Cour les différentes images de la guerre, au milieu de la paix qu'il venoit de donner à la France.

La décoration de ces sortes de Fêtes consiste dans la disposition d'un cirque d'une assez vaste étendue, auquel un portique d'ordre d'Architecture donne entrée. En face, à l'extrémité du cirque, est un arc de triomphe sous lequel passent

Entrepreneurs ont obtenu des Magistrats d'offrir au Public à-peu-près une pareille Fête sur une portion de la rivière près la Rapée. On y représente effectivement, quoique d'une manière encore assez imparfaite, tous les exercices utiles aux Elèves de la navigation, auxquels on ajoute des chars attelés d'animaux factices, & mus, ainsi que les bateaux des Joûteurs, par des mouvements mécaniques & invisibles. Un feu d'artifice, assez ingénieux, termine cette Fête, qui attire deux fois la semaine une foule de Spectateurs, ce qui ne laisse pas de donner une certaine célébrité à ce nouveau genre de Spectacle.

(*d*) *Carrousel*, du latin *Ludus-Equestris*, ou de l'italien *Carozello*, diminutif de *Carro*. Voyez le Pere Menestrier, qui a écrit des Carrousels, des Joûtes & des Tournois. Tertullien, en parlant des Spectacles, attribue à Circé l'invention des Carrousels, qui les fit dresser en l'honneur du Soleil son Pere; en sorte que plusieurs Auteurs croient que ce mot vient de *Currus-Solis*, ou de *Carro del Solis*, ce qui donneroit à croire qu'il vient des chars que l'on y conduissoit.

les vainqueurs : au tour du cirque sont distribués des gradins, au-dessus desquels on place des tribunes décorées à grands frais, & revêtues d'étoffes de prix, pour y recevoir les personnes de la Cour & les étrangers, ordinairement invités à ces spectacles pompeux.

Pour prendre une idée de la magnificence des cirques dont nous parlons, & se former le goût dans ce genre de décoration, nos jeunes Artistes sont invités à parcourir le Recueil intéressant, intitulé, *Le Cabinet du Roi*; il se trouve au Cabinet des Estampes, dans la Bibliothèque du Roi; on y voit rassemblés les dessins de toutes les Fêtes qui se sont données sous Louis le Grand : nous leur conseillons aussi de lire le Poème latin que M. Fléchier fit à l'occasion du Carrousel de 1662 que nous venons de citer, ou au moins la relation qu'en a donnée dans le temps Charles Perrault. Nous avions même eu dessin d'en donner ici l'extrait; mais la décoration des Carrousels tenant plus au raisonnement qu'aux préceptes de l'Art, nous pensons qu'il vaut mieux y renvoyer nos Eleves: il est d'ailleurs essentiel de les accoutumer à juger par eux-mêmes des ouvrages de goût, & pour cela il est bon de les renvoyer quelquefois aux sources originales; parce qu'en y cherchant l'objet du moment, ils s'instruiront sur une infinité d'autres parties, qui tôt ou tard développeront leur génie, meubleront leur imagination, & feront éclorer le germe que la nature dispense à chaque individu.

Le 13 Février 1747, la ville de Paris voulut donner, à l'occasion du second mariage de Monseigneur le Dauphin, une Fête qui nous rappelait le souvenir des Carrousels, représentés avec

tant d'éclat sous Louis XIV ; mais elle se réduisit à faire exécuter , par les plus célèbres Artistes , cinq chars richement attelés (e) , qui parcoururent pendant plusieurs jours les rues & les places publiques de cette Capitale. Ces chars étoient ceux de Mars , de l'Hymen , de Cérès , de Bacchus , & de la Ville de Paris , remplis chacun d'un chœur de Musique & de personnages vêtus d'une maniere allégorique à l'objet particulier qu'ils représentoient. Cette Fête fut accompagnée d'illuminations & d'un bal donné à l'Hôtel-de-Ville avec une très-grande magnificence.

Pour faire revivre parmi nous l'image des Carroufels dans la belle saison , pourquoi n'imaginoit-on pas des Cavalcades , à la tête desquelles paroîtroient des Ecuyers équipés à la maniere des anciens Chevaliers , & à leur suite , dans un char superbe & au bruit des fanfares , les Cavaliers qui se seroient trouvés vainqueurs à la course : les spectateurs de l'un & de l'autre sexe seroient placés sur des gradins & dans des galeries dont les formes pittoresques s'uniroient agréablement avec la verdure des lieux champêtres , qu'on prendroit soin de choisir pour ce nouveau genre de spectacle. Après ces exercices , dignes de l'adresse & de l'agilité de notre jeune Noblesse , on pourroit , à la faveur d'une belle nuit , illuminer ces mêmes décorations , donner des ballets dans l'arène , y représenter des pastorales ; enfin y donner le bal ;

(e) Voyez le Recueil contenant les Dessins & la Description de cette Fête , & celui de la Fête qu'elle donna aussi au premier mariage de Monseigneur le Dauphin : deux Recueils grand atlas , qu'on trouve dans toutes les Bibliothèques publiques.

en sorte que de suite, ou à des jours différents ; on offroit au corps de la Nation différents spectacles qui attireroient chez nous l'étranger, & exciteroient les hommes à talents à venir y faire preuve de leur capacité & de leur émulation.

Des Tournois.

Nous avons peu d'observations à faire sur ce qui concerne la décoration des anciens Tournois ; elle consistoit particulièrement dans l'arrangement des barrières, distribuées dans une certaine étendue ; les façades des places & des rues où se donnoient ces spectacles, leur tenoient lieu des gradins, des tribunes ou des loges qu'il aurroit fallu construire exprès, si ces Tournois se fussent donnés par - tout ailleurs. Ainsi on voyoit ces exercices aux croisées, aux balcons & sur les terrasses des Hôtels ou des bâtiments particuliers : on n'étoit pas obligé d'élever à grands frais des édifices en charpente ; on en étoit quitte pour orner de tapis magnifiques, les croisées & les autres ouvertures de l'extérieur des pieces où se plaçoient les Compagnies de l'un & de l'autre sexe, que la curiosité attiroit à ces spectacles, qui furent abolis vers la fin du quatorzième siecle ; nous allons rapporter ce que M. Gautier de Cibere nous en dit dans la septième époque de ses *Variations de la Monarchie Francoise*.

« La Chevalerie, dit - il, fut l'origine des Tournois ; ils subsisterent tant que nos mœurs permirent de regarder avec plaisir l'art de se tuer ou de se blesser adroïtement ; ces spectacles devenus célèbres par la présence des Dames de la Cour, qui se fesoient un amusement d'y assister, ne

» se donnerent cependant d'abord qu'à l'occasion
» de l'entrée des Souverains , de leur sacre , de
» leur mariage , du baptême de leurs enfants lors-
» qu'ils étoient faits Chevaliers , &c. Mais bien-
» tôt les Princes & les Grands Seigneurs , les
» Ambassadeurs s'empresserent de procurer de sem-
» blables divertissemens ; il y avoit des lices desti-
» nées pour ces sortes d'exercices , particulièrement
» au Louvre , à l'Hôtel Royal de Saint-Paul , près
» des Célestins , à l'Hôtel des Tournelles , aujour-
» d'hui la Place Royale , à celui d'Orléans , der-
» niérement l'Hôtel de Soissons , à présent la Halle
» au Blé. Il y eut même un temps , continue-t-il ,
» où la fureur de ces spectacles fut portée si loin ,
» que la Noblesse croyoit qu'une de ses prérogatives
» étoit de monter à cheval , la lance à la main ,
» pour entrer en lice. En un mot , courir contre
» tous ceux qui y étoient entrés , & rompre plu-
» sieurs lances , étoit ce qui s'appeloit remporter
» l'honneur du Tournois , & mériter le prix. La
» Place de Grève , la rue Saint-Antoine , celle des
» Francs-Bourgeois , devinrent les lieux destinés
» à ces spectacles publics , qui souvent se don-
» noient les jours de Fêtes solennelles. On rap-
» porte même à ce sujet , qu'en 1392 , le jour de
» la Fête-Dieu , Charles VI , pour complaire
» aux Dames de sa Cour , vit joûter jusqu'au soir
» à son Hôtel Saint-Paul , les jeunes Chevaliers
» & Ecuyers qui donnoient ce spectacle. A la fin
» ces jeux meurtriers furent défendus par les Papes
» & les Conciles : néanmoins Clément V , à la sol-
» licitation de plusieurs nouveaux Chevaliers , se
» relâcha de cette défense , en leur permettant
» seulement de donner des Tournois le Dimanche ,
» le Lundi & le Mardi Gras , ce qui les fit subfister

» encore quelques années ; après quoi ils ont été
» abolis entièrement ».

Nous venons de rapporter ce récit, moins pour nos Eleves proprement dits, que pour les jeunes Peintres, Sculpteurs, Dessinateurs & Graveurs, qui souvent suivent nos Cours ; il est bon qu'ils aient une idée de ces sortes de spectacles qui peuvent trouver place dans leurs tableaux, dans leurs bas-reliefs, dans leurs dessins. D'ailleurs nous invitons nos jeunes Architectes à fréquenter souvent ces mêmes Artistes, pour prendre occasion de s'éclairer avec eux sur la partie du goût, qui seule peut porter leur génie au-delà des limites & des préceptes de l'Art.

Des Combats d'Animaux.

Les Combats d'Animaux sont encore un genre de spectacle qui anciennement cruels, sont devenus chez nous une puérilité. Cependant nous en dirons un mot, parce qu'un Architecte peut se trouver chargé de l'ordonnance d'un Cirque. Chez les Romains le lieu où se donnoient ces sortes de spectacles étoit magnifique ; à Londres c'est une arène assez vaste ; chez les Espagnols ce genre de spectacle, susceptible de quelque décoration, est très-frequenté ; mais il y est moins féroce que ces combats de Gladiateurs dont parle l'histoire, où la valeur ne se montrroit que pour se baigner dans le sang humain : ces Combats d'Animaux se donnent encore à Madrid avec pompe sur la Place *Maïor* (f), lors de l'avénement des Rois d'Espagne à la Couronne, lors de leurs mariages, &c.

(f) Voyez ce qu'en rapporte le Ministre Edward Clark, dans ses Lettres sur l'Espagne.

Il s'en donne aussi de publics tous les quinze jours hors de l'enceinte de la Ville, tels qu'anciennement se donnoient à Paris les Tournois, au Louvre, à l'Hôtel des Tournelles, à la Grève, dans la rue Saint-Antoine, &c.

Tout ce que nous avons dit précédemment concernant la décoration des Salles élevées en charpente pour les Fêtes, peut s'appliquer au genre de spectacles dont nous parlons ; ce qui nous dispense ici d'entrer dans un plus grand détail à cet égard. Essayons à présent de donner une idée de l'ordonnance des Waux-Halls, si fort en vogue aujourd'hui, & qui, quoiqu'ils ne soient pas comptés dans la classe des édifices élevés pour la magnificence, n'en méritent pas moins l'attention des Artistes qui pourroient en être chargés.

Des Waux-Halls.

Les Waux-Halls sont des édifices construits à la légère, quoique solides. On peut dire qu'il n'est guère de composition en Architecture qui prête autant au génie de l'Architecte ; en effet, l'élégance des formes, la légèreté de l'Architecture, la richesse factice des matières qu'on prend soin d'imiter, la sculpture, la peinture, la dorure, les glaces, &c. sont des objets de luxe qu'on y emploie. Pour réussir dans la composition d'un pareil projet, il faut d'abord faire choix d'un lieu spacieux, qui avoisine, s'il est possible, une belle promenade publique, très-fréquentée, & qui cependant soit situé de maniere à n'être pas trop écarté de la Capitale ; il faut en rendre les abords accessibles aux voitures, afin de leur procurer une circulation aisée, & qui n'ait, pour ainsi dire, aucune

communication avec les gens de pied. Ceux-ci abondent ordinairement à ces spectacles ; & l'on doit faire en sorte qu'ils puissent y arriver & en sortir sans crainte & sans embarras. Nous pensons que ce lieu, une fois choisi, il faut en distribuer la surface en plusieurs scènes, les unes occupées par les salles de bal (g), les salles de concerts, les salles de jeux, les cabinets de conversation ; les autres destinées pour les promenades découvertes, où puisse circuler l'air, & qui, par des galeries, conduisent à couvert dans de grands péristyles, dans des vestibules, capables de contenir la multitude pendant le mauvais temps, ou dans la chaleur du jour. Que de ces vestibules on entre dans des pieces particulières, contenant divers genres d'amusements, tels que de petits spectacles & des buffets pour les rafraîchissements de toutes especes, & même des caffés où les honnêtes gens puissent offrir la collation à leur famille.

Nous croyons que la décoration extérieure de ces Waux-Halls, sur-tout leur principale entrée, devroit annoncer, d'une maniere caractéristique, leur destination intérieure. Ce n'est pas qu'il soit

(g) Ces sortes de spectacles ont pris faveur depuis quelque temps à Paris, à l'imitation de ceux qui se donnent à Londres. Le Waux-Hall du Boulevard, élevé en partie sur les dessins de M. Célerier, & continué par M. Louis, est le premier qui se soit fait en ce genre ; il contient plusieurs objets intéressants du côté de l'Art & de la disposition. Ensuite on en a fait un autre d'une forme très-agréable & d'une décoration très-ingénieuse à la Foire Saint-Germain, sur les dessins de M. Le Noir ; enfin on en élève actuellement un aux Champs-Élisées, beaucoup plus considérable que les précédents, sur les dessins de M. Le Camus, qui sans doute remplira l'attente du public à cet égard, par la situation avantageuse du lieu, & la dépense très-considerable que l'on fait pour y parvenir.

nécessaire que leurs dehors soient d'une grande magnificence ; mais du moins faut-il que leur ordonnance ne soit ni triviale , ni du genre de la décoration de nos Temples. Il nous semble que Momus & Comus , d'accord avec Flore & la jeune Hébé , devroient indiquer à l'Architecte , le style qu'il convient de donner à ces frontispices ; il y faut représenter des allégories décentes , embellir leur avenue des libéralités de Pomone ; enfin y répandre tout ce que peuvent offrir de plus séduisant les trésors de l'Agriculture & du Jardinage.

Pour rendre leur décoration intérieure piquante & pittoresque , il feroit bon , ce semble , d'observer une certaine inégalité dans le sol , afin d'éviter la monotonie qu'offre presque toujours une planimétrie trop réguliere. Les principaux bâtiments qui contiendroient les salles d'assemblées , & celles où l'on prendroit les exercices de la danse , devroient donner sur des jardins variés , entourés de terrasses , desquelles on pût découvrir des boulingrains , des vertugadins , des parterres de fleurs , des bassins contenant des eaux jaillissantes. En face de ces bâtiments on devroit pratiquer de doubles terrasses & des plates-formes d'une certaine étendue , sur lesquelles se tireroient , à certains jours , des feux d'artifices , composés de scènes variées ; d'autrefois on y feroit voir des illuminations , tantôt faites de lampions , tantôt de lanternes , de transparents , entre-mêlés de nappes , de bouillons d'eau & de portiques naturels & artificiels. On descendroit de ces éminences par des pentes douces , par des gradins , dans une vaste esplanade , au milieu de laquelle feroit creusé un canal , où l'on donneroit des joutes & des combats qui représenteroient , en quelque sorte , les an-

cienues Naumachies des Grecs & des Romains. On pourroit encore profiter de l'élévation des terrasses supérieures , pour en faire descendre des quadrilles , des mascarades qui formeroient autant de marches ingénieuses dans l'esplanade , & enfin y former des cavalcades au tour du canal dont nous venons de parler.

De cette esplanade on passeroit par des allées aristement couvertes, à des bosquets & à des salles de verdure , embellies par des portiques de treillages , & dans lesquelles se trouveroient placées des balançoires , des escarpolettes , la roue de fortune, le trou-madame , le jeu de Siam , la ramasse , le jeu d'oie , le jeu de bague & les autres exercices que peuvent offrir les amusements champêtres.

On prendroit encore soin dans des jardins séparés du lieu de la scène , proprement dit , de pratiquer un mail , un jeu de paume , de battoir , de longue paume ; enfin des arènes pour exercer la jeunesse à la course. Peut - être feroit - il encore nécessaire de ménager autour de ces différentes promenades , des jardins particuliers qui auroient leur entrée séparée ; dans ces jardins on distribueroit , pour le peuple & pour la livrée , des guinguettes , ainsi que des jeux de boules , le galet , le cocagne , &c. Ces nouveaux jardins pourroient être vus de l'intérieur de ceux du Waux-Hall ; mais ils ne devroient avoir d'autre communication avec ceux-ci que pour le coup d'œil des illuminations & du feu d'artifice ; afin que non-seulement , par cette attention , on pût éviter le tumulte , mais encore que sans affectation les gens du monde ne se trouvassent point confondus avec le peuple.

Passons à présent aux pompes funèbres , qui ,

quoique d'un caractère plus grave, & occasionnées par des motifs opposés, sont aussi ordonnées par les Directeurs & les Artistes chargés de l'exécution des Fêtes publiques.

*DES DÉCORATIONS ÉRIGÉES
A L'OCCASION DES POMPES
FUNÈBRES.*

Sous le nom de Pompes Funèbres, on comprend, & les cérémonies qui s'observent aux funérailles des Grands, & l'appareil des décorations d'Architecture, de Sculpture & de Peinture, dressé à grands frais dans nos Eglises, pour désigner la représentation de leur Sépulture. Attachons-nous ici à ce qui concerne leur décoration, & traitons en particulier, sous ce point de vue, des Mausolées, des Catafalques, des Chapelles ardentes, &c.

Des Mausolées.

Les Mausolées, proprement dits, font souvent partie de la décoration momentanée des catafalques dont nous parlerons après. Il s'agit ici de ceux au-dessous desquels sont placés les caveaux qui renferment les corps des personnes illustres : ces Sépultures s'exécutent ordinairement en marbre orné de bronze : assez souvent les Sculpteurs sont chargés de la composition & de l'exécution de ces ouvrages de l'art ; nous pensons néanmoins que l'Architecte y doit présider, & que c'est à lui d'en donner les dessins, à moins, comme cela s'est vu en plus d'une occasion, que le Sculpteur ne soit lui-même Architecte, comme l'étoit anciennement le Cavalier Bernin ; il y a peu de temps M. Bouchardon, & comme le sont encore

plusieurs autres excellents Artistes de nos jours.

Ces monuments se font isolés, comme celui du Cardinal de Richelieu à la Sorbonne, ou adossés, tels que celui de M. Languet de Gergi à S. Sulpice, ou seulement en bas-relief, comme on en remarque dans presque toutes nos Eglises paroissiales & conventuelles. Des modeles en grand doivent précéder leur exécution; c'est par leur secours qu'on parvient à faire un choix judicieux de leur ordonnance, à se satisfaire sur la beauté de leur galbe, à marier d'une maniere intéressante la Sculpture avec l'Architecture, à se déterminer sur l'emploi du bronze & du marbre; enfin à apprécier, en quelque sorte, la dépense pour les matieres de la main-d'œuvre, & les honoraires qui doivent être offerts à l'Artiste. L'assortiment des marbres demande encore une attention particulière: souvent on varie leurs especes à l'infini; mais leurs différentes couleurs ne répondent pas toujours au succès qu'on en attend, & ne servent ordinairement qu'à découper & à diviser l'ensemble; nous croyons qu'il seroit mieux de les exécuter tout en marbre blanc, & en marbre veiné; nous pensons aussi que les ornements de bronze doré qu'on y applique quelquefois, nuisent à l'effet général; que le bronze antique devroit être préféré, comme on le remarque au tombeau du Cardinal Mazarin, auquel nous désirerions seulement, qu'à la place du marbre noir qui reçoit les inscriptions, on eût fait usage du bleu turquin pâle, infiniment moins tranchant; & sur lequel ces inscriptions auroient été gravées en noir & non en or, la beauté de ces monuments ne devant consister que dans la perfection de l'Architecture & de la Sculpture, & non dans une richesse indiscrete qui n'annonce qu'un faste mal entendu & contraire à l'objet qu'on se propose.

Des Catafalques.

Les Catafalques sont des décosations d'Architecture de Peinture, & de Sculpture, établies à la légère sur un bâti de charpente, & destinées à contenir un cénotaphe ou tombeau vide, faisant partie des mausolés dressés à l'occasion des pompes funèbres, après la mort des Grands. Ces catafalques s'élevent ordinairement avec beaucoup de magnificence dans nos Eglises ; il nous semble qu'un ordre Composite devroit en déterminer l'ordonnance, cet ordre étant à la fois plus varié dans ses ornements, & moins sévere que tout autre ordre, dans ses parties. Les symboles de la mort, les armoiries du défunt avec leurs supports, les draperies de deuil, des moires & des gages, des torches ardentes & des candélabres doivent entrer aussi dans la décosation de ces monuments funèbres. Les cenotaphes, assez souvent, se placent sur des gradins ; & sur ceux-ci on dispose des groupes de figures, des génies, des trophées dont les allégories doivent prendre leur source du fond même du sujet : enfin des tribunes doivent entourer l'enceinte de ce lieu, & des sieges y être distribués avec simétrie, & selon que l'étiquette des cours l'exige.

Le moyen d'assigner un caractère convenable à ces décosations, c'est de composer leur ordonnance de maniere qu'elle fasse éprouver au Spectateur cette tristesse de l'âme, qui puisse lui retracer l'image de la destruction & lui rappeler la perte que la patrie a faite dans la personne à la mémoire de laquelle ces monuments sont élevés. Pour y parvenir, il faut qu'elle

soit à la fois grande & peu chargée de détails ; on doit en exclure tout ornement frivole, n'y faire entrer ni or ni azur, à l'exception des blasons. Ce n'est point de l'éclat, ce n'est point du faste qu'il faut ici ; il s'agit de peindre à l'esprit le séjour de la mort : pour cela il n'y faut employer que des couleurs sombres, & disposer de distance à autre des groupes de lumières, dont l'éclat ne puisse nuire aux ténèbres, qui, pour ainsi dire, sont essentiels pour caractériser le genre des Catafalques dont nous parlons ; puisqu'ils ne sont autre chose que la représentation des tombeaux & des chapelles sépulcrales dont nous ferons mention ailleurs.

Nous avons désiré plus d'une fois que l'Architecte fût Poëte, Peintre, homme de goût ; c'est bien ici qu'il devroit réunir ces diverses qualités. Qu'on nous permette une digression : pourquoi nos fêtes & nos pompes funèbres paroissent-elles être faites sur le même modèle ? d'où vient qu'à l'exception de la couleur des marbres ou de quelques ornements postiches & empruntés, elles se ressemblent presque toutes ? C'est que la routine de l'Artiste a plus de part à ses compositions, que la réflexion & le raisonnement ; c'est que plusieurs ne veulent pas se ressouvenir qu'une décoration de ce genre, quoiqu'élevée pour un jour, doit avoir un caractère particulier qui annonce précisément son objet ; qu'autrement elle ne peut s'attirer le suffrage des personnes éclairées, ni celui des Artistes intelligents, seuls faits pour juger les productions du génie, & sans l'applaudissement desquels le Décorateur ne peut jouir d'une véritable réputation. Mais, dira-t-on, les dessins de ces décosations se font avec trop de précipitation pour être réflé-

chis. Nous répondrons à cela, comme nous l'avons déjà fait précédemment en parlant des décosations élevées pour les fêtes publiques : que les personnes chargées de leur exécution se préparent long-temps d'avance ; qu'ils fassent des développements ; qu'ils diminuent ou augmentent leurs projets à raison des lieux ordinairement destinés pour ces pompes funèbres ; qu'en un mot ils se fassent une étude particulière de ce genre ; qu'ils recueillent tout ce qui été a fait avant eux à cet égard ; qu'ils remplissent leurs porte-feuilles d'esquisses, de pensées, prêtes à servir au besoin ; & certainement ils s'en acquitteront avec plus de succès qu'ils ne le font ordinairement. Mais, osons le dire ici, ils ne pensent à rien moins qu'à ce qui doit les occuper, ils se fient sur leur génie, & presque toujours leurs productions se ressentent de la rapidité avec laquelle il convient que ces monuments soient dressés. Quoi qu'il en soit, passons à quelques observations qui mettent nos jeunes Artistes en état de réfléchir leurs compositions en ce genre, & invitons-les, comme nous l'avons déjà fait pour d'autres productions non moins intéressantes, à former une collection des gravures qui en ont été faites. Plusieurs de ces Catafalques, élevés sur les dessins de feu M. Michel-Ange Slodz, & aujourd'hui sur ceux de M. Challes, méritent les plus grands éloges ; la plupart de ces dessins gravés par M. Cochin, leur offriroient des idées très-ingénieuses & rendues avec la plus grande intelligence.

Il nous semble que les baldaquins qu'on élève ordinairement au-dessus du cénotaphe, non-seulement masquent l'autel, mais encore divisent la profondeur du lieu de la scène. Pourquoi ne tenteroit-on pas de placer & l'autel & le cénotaphe

de maniere que l'un & l'autre réunis ensemble ne présentassent qu'un seul & même tout ? Pourquoi nos Décorateurs croient-ils que la plupart des ornements de Sculpture de ces sortes de décos-
tions se faisant en cartonnage, & par conséquent d'une matière peu dispendieuse, il leur est permis d'en répandre avec excès ? Dussions-nous nous ré-
péter sans cesse, nous leur représenterons, que les symboles dont ils font parade n'étant autre chose que la représentation de ceux qu'on emploieroit, même avec une sorte d'économie dans les monu-
ments durables, leur image ici, comme par-tout ailleurs, doit être employée avec beaucoup de dis-
crétion & non avec cette prodigalité qui souvent décele, & le peu d'importance de la matière, & l'in-
conséquence de l'Artiste.

Les jeunes Architectes, les Décorateurs, les Sculpteurs, les Peintres, appelés ensemble ou sé-
parément pour présider à l'Ordonnance, ou pour exécuter ces sortes de décos-
tions, doivent avoir tous puisé leur art dans la même source ; ainsi le caractère relatif à l'objet, l'esprit de convenance, le choix de l'Architecture & celui des ornements, doivent ne présenter qu'un seul & même ensemble ; que ces différents Artistes se rappellent dans leurs entretiens, dans leurs conférences, qu'il est indis-
pensable que leurs opérations soient dirigées d'une maniere analogue aux cérémonies religieuses, & que cette représentation étant dressée particulièrement pour retracer aux vrais Citoyens la perte sou-
vent irréparable d'un Prince ou d'une Princesse véritablement chers à la Patrie, ils doivent par la disposition, la sévérité des formes, & le ca-
ractere sombre répandu dans l'ordonnance gé-
nérale, attendrir, toucher, émouvoir l'âme du

spectateur ; au-lieu de n'offrir que la prodigalité des membres d'Architecture & la profusion des lumières & des ornements. Pourquoi ici faire usage de la Dorure & d'une Sculpture souvent superflue ? Pourquoi ne pas réfléchir que s'il étoit question d'ériger véritablement un mausolée construit de matière précieuse, & qu'il fût exécuté par des Artistes du premier ordre, ils réduiroient peut-être à la moitié ce faste désordonné ; d'où certainement il résulteroit un caractère plus vrai, mieux soutenu & plus conforme à la vraisemblance. Que ces réflexions, qui n'ont rien de partial, servent donc de guide à nos Décorateurs, pour ne plus composer leurs pompes funèbres dans le goût de la décoration de nos Théâtres, dans lesquelles même nous avons recommandé toute la retenue qu'exigent les principes de l'Art.

Des Chapelles Sépulcrales.

On appelle ainsi une Chapelle particulière dans une Eglise où est exposé dans un cercueil (h) le corps d'une personne de la première considération, en attendant le moment de sa véritable

(h) *Cercœuil*, vaisseau ou coffre de plomb, destiné à transporter & à contenir les morts. Saumaise dérive le mot *cercœuil*, de *sarcophage*, mange chair, de *sarkos*, chair, & de *phajein*, manger. Ménage prétend que la pierre appelée *sarcophage*, se nommoit aussi chez les Grecs, pierre d'*asso*, parce qu'elle se trouvoit dans les carrières d'*Assum*, dans la Troade : il prétend aussi que cette pierre est légère, spongieuse, friable & couverte d'une poudre ou fleur farineuse, pareille à celle qui s'attache aux parois des moulins, ce qui lui donne le nom de fleur d'*asso*. D'autres prétendent que *cercœuil* dérive d'*arcolum*, diminutif d'*arca*, d'où vint *sarcolum*, puis *sarcœuil*, & enfin *cercœuil*.

sépulture ; tel est à Saint-Denis le lieu où repose le corps de Louis XIV , jusqu'à ce qu'il soit transporté dans le lieu où sont déposés ceux des Rois de France , ou bien la Chapelle qui contient au Temple-Neuf à Strasbourg , le corps de feu M. le Maréchal de Saxe , en attendant qu'il soit transporté à l'Eglise de Saint-Thomas , lieu destiné à sa sépulture , lorsque M. Pigal aura terminé la sculpture du tombeau dont cet Artiste célèbre est chargé.

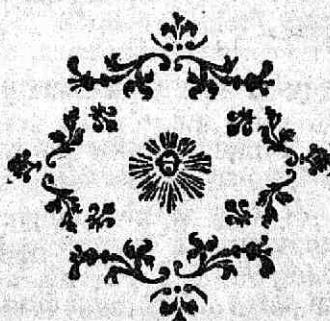
La décoration de ces sortes de Chapelles doit être simple , composée de grandes parties. Ces Chapelles , accompagnées de draperies de deuil , ne sont éclairées que par des lampadaires & des torches sépulcrales dont la lueur sombre caractérise le séjour de la mort.

Selon le Pere Chifflet , ces Chapelles ont été imaginées à l'instar des buchers sur lesquels les Païens brûloient les corps morts. Ces connaissances historiques ne sont point à négliger ; c'est par elles qu'on parvient souvent à déterminer le caractère qu'il convient de donner à la plupart des productions de l'Architecture. Il est vrai qu'il faut user avec discréption des attributs du Paganisme , lorsqu'il s'agit des monuments relatifs à la Religion ; mais néanmoins l'on peut dire que l'étude de l'Histoire prophane est souvent la source où nous devons puiser leurs principales formes sacrées : source qui empêcheroit la plupart de nos jeunes Architectes de s'en tenir à l'imitation de nos productions modernes , ou , ce qui est pire encore , de se livrer à leur imagination , qui n'étant guidée par aucune autorité , ne fauroit produire rien de régulier.

On appelle aussi Chapelle Sépulcrale , une salle

disposée pendant quelques jours pour recevoir le corps d'un Prince ou d'une Princesse nouvellement décédés, & le laisser voir à découvert sur un lit de parade. Ensuite on convertit ces Chapelles parées, en Chambres ardentes (*1*), où l'on garde le corps jusqu'au moment de son transport, au lieu de sa destination. Ces Chambres ardentes doivent, comme les Chapelles précédentes, être décorées d'attributs mortuaires, mêlées de draperies disposées avec un certain désordre, & être éclairées par une grande quantité de lumières, qui annoncent, par leur clarté, l'éclat dont ont jouï jusqu'alors, les personnes en l'honneur desquelles se font ces cérémonies funèbres.

(*1*) Lieu décoré de cierges allumés en forme de herse, & destiné aux obsèques d'une personne de considération, du latin *pyra ardentibus cereis*.



* * *

DES ÉDIFICES

ÉRIGÉS

POUR L'UTILITÉ PUBLIQUE.

* * *

CHAPITRE VIII.

DES ÉDIFICES SACRÉS.

Les édifices sacrés sont de la première utilité. Chez nous on comprend sous ce nom, les monuments destinés au culte du vrai Dieu, & où les Fideles s'assemblent pour assister aux mystères de la Religion. Ces monuments, appelés *Temples* (i)

(i) Temple, du latin *templare*, regarder, contempler: nous avons donné quelques notions des anciens Temples Grecs & Romains dans l'Introduction du premier volume de ce Cours; rapportons, dans cette note, les noms que les Grecs donnaient à ces mêmes Temples, relativement à l'ordonnance de leur Architecture.

On appeloit *prostyle*, des deux mots grecs *pro*, devant, & *stylōs*, colonne, celui qui n'avoit des colonnes qu'à son frontispice, tel qu'au Temple d'ordre Dorique de Cérès Eleusis en Grèce.

Temple à *antes*, de tous le plus simple, n'ayant que des pilastres Toscaus angulaires à ses encoignures, appelés par Vitruve, *antes* ou *parastutes*; il y avoit aussi deux colonnes placées à côté de la porte qui donnoit entrée à ce Temple.

Temple *tétrastyle*, celui qui avoit quatre colonnes de front, comme celui de la Fortune Virile à Rome.

Temple *amphiprostyle*, ou double *prostyle*, celui qui avoit des colonnes devant & derrière.

Temple *diptere*, du grec *dipteros*, qui a deux ailes, celui qui avoit deux rangs de colonnes isolées dans son pourtour, & qui étoit *octostyle*, c'est-à-dire, de huit colonnes de front, comme étoit le Temple de Diane à Ephese.

chez les anciens , & désignés dans le Christianisme sous le nom d'*Eglises* (k) , sont ordinairement

Temple *pseudodiptere* , ou diptere imparfait , celui qui avoit huit colonnes de front , mais seulement un rang qui régnoit au pourtour ; tel étoit celui de Diane dans la Ville de Magnésie , en Grèce.

Temple *hypetrale* , du grec *hypetros* , lieu découvert , celui dont la partie intérieure étoit à découvert , & nommé *décastyle* de dix colonnes de front , avec deux rangées de colonnes dans son pourtour extérieur , & un rang de colonnes en dedans ; tel que le Temple de Jupiter Olympien à Athènes.

Temple *periptere* , de deux mots grecs *peri* , alentour , & *pteron* , aile , celui qui étoit décoré de quatre rangs de colonnes à son pourtour , & qui étoit *hexastyle* , c'est-à-dire , à six colonnes de front ; tel qu'étoit le Temple de l'Honneur & de la Vertu à Rome.

Temple *périptere* rond , celui dont un rang de colonnes formoit un porche circulaire qui environnoit une rotonde ; tels qu'étoient les Temples de Vesta à Rome , & de la Sibylle à Tivoli.

Temple *monoptere* , Temple rond , sans murailles , mais seulement un dôme porté sur des colonnes ; tel qu'étoit celui d'Apollon Pythien à Delphes.

(k) Eglise , du grec *Ekklesia* , assemblée ; on appelle Eglise simple , celle qui n'est composée que d'une nef & d'un chœur , comme l'Eglise de la Sainte-Chapelle & la plupart de celles de Collège , de Monastere , &c.

Eglise à bas côté , est celle où l'on pratique aux deux côtés de la nef , une espece de galerie qui a en hauteur & en largeur à peu-près la moitié de celle de la nef , comme à Saint-Méri , à Saint-Roch , &c.

Eglise à doubles bas côtés , celle qui de chaque côté de la nef , a de doubles galeries , comme à Notre-Dame , à Saint-Eustache , &c.

Eglise en Croix Greque , celle dont la longueur de la nef est égale à celle de la croisée , comme au dôme des Invalides. Ces Eglises sont nommées ainsi , parce que cette forme imite la croix des Grecs , & que la plupart de leurs Eglises sont bâties de cette maniere.

Eglise en Croix Latine , celle dont la nef a beaucoup plus de longueur que celle de la croisée , comme celle de Saint-Sulpice , &c.

Eglise en Rotonde , celle dont le plan est circulaire , à l'imitation du Panthéon à Rome , comme l'Eglise de Saint-Bernard.

composés, dans leur longueur, d'une nef, d'un chœur & d'un sanctuaire; dans leur largeur, de bas côtés doubles ou simples, de Chapelles particulières, &c. On donne à ces Eglises différents noms, selon qu'elles sont administrées par différents Chefs. On appelle Eglise Pontificale, celle du Pape à Rome; Patriarcale, celle qui est gouvernée par un Patriarche, comme à Venise; Métropolitaine, celle dont un Archevêque tient le siège, comme à Paris; Cathédrale, celle ou préside un Evêque, comme à Mets; Abbaye, celle commandée par un Abbé, comme celle de Saint-Germain-des-Prés; Paroissiale, celle qui est desservie par un Curé, comme à Saint-Eustache; enfin Conventuelle, celle d'un Monastere qui a pour chef, un Prieur, une Prieure, &c.

Ces différentes Eglises, quoique destinées au même culte, doivent néanmoins avoir des formes différentes: parlons ici en général des Métropoles, des Eglises Paroissiales, de celles connues sous le nom d'Eglises en rotonde, & des Eglises Conventuelles; ensuite nous traiterons de la disposition, de

à Termini, faite dans l'un des pavillons circulaires des Thermes de Dioclétien, & à Paris celles des Dames Sainte-Marie rue Saint-Antoine.

Eglise Souterraine, celle qui au-dessous d'une autre, est beaucoup plus basse que le rez-de-chaussée; telle que celle qui s'exécute à Sainte-Geneviève, & celles qu'on remarque à Saint-Germain à Auxerre, où il y a trois Eglises l'une sur l'autre. Les Italiens appellent *grotte*, les Eglises souterraines; la plus considérable à Rome, étoit celle de la vieille Basilique de Saint-Pierre, dont il ne reste qu'une partie, & où sont plusieurs sépultures de Papes, ce qui fait nommer ce lieu, *Grotte Vaticane*.

Eglise Basse, celle qui à rez-de-chaussée se trouve sous un autre, comme à Saint-Amand en Flandre, & à Paris celle de la Sainte-Chapelle.

l'ordonnance,

l'ordonnance, de la proportion & de la convenance qu'il faut observer dans chacune. Commençons par distinguer ce qu'on doit entendre par les Eglises en croix Latine, & en croix Greque, ensuite nous ferons la description de plusieurs projets de ce genre, dont nous avons été chargés pour l'Allemagne, la Flandre, l'Alsace, le Pays-Messin, &c. Nous en donnerons les plans dans l'un des volumes de ce Cours, où il sera traité de la distribution en particulier.

Des Eglises en Croix Latine.

On appelle Eglises en Croix Latine, celles dont la forme est assez semblable à nos Eglises Gothiques, & qui sont composées d'une assez longue nef, séparée du chœur par une autre nef en retour d'équerre, qu'on nomme *croisée*, parce que ces deux parties, considérées avec celle pratiquée au-delà, où se placent le chœur & le sanctuaire, désignent assez précisément la forme d'une croix, symbole de notre Religion. A l'entour de ces principales parties, regnent des bas-côtés qui conduisent aux Sacristies, à des Chapelles particulières, à celles de la Vierge, du Saint-Sacrement, & autres lieux destinés aux exercices de piété.

La principale porte de nos Eglises, se place ordinairement à l'entrée de la nef; quelquefois aussi on en pratique deux autres collatérales, placées aux extrémités de la croisée. Quoiqu'on ait masqué ces dernières à Saint-Roch, & qu'à Saint-Sauveur la porte principale se trouve située à côté du chœur, ces exemples ne peuvent servir d'autorité, non plus que plusieurs autres que nous passons sous silence, notre intention n'étant pas de faire la critique de la plupart de nos mo-

numents sacrés, mais seulement de faire part à nos élèves des moyens de concevoir, avec une sorte de succès, les projets des édifices dont nous parlons.

D'abord, nous leur recommanderons de ne jamais perdre de vue, qu'un édifice de cette espece doit rassembler dans sa composition tout ce qui peut retracer au souvenir des fideles le recceuilement & la piété : effet qu'il ne pourra produire que par une disposition sage & réfléchie dans sa distribution, par une véritable grandeur dans l'ensemble, par une simplicité noble dans son ordonnance, par une grande circonspection dans le choix des ornements ; enfin par l'emploi des matieres réelles & précieuses, qu'on doit préférer ici à tout ce que celles qui ne sont que factices peuvent offrir de plus séduisant & de plus économique. Sur-tout on ne doit jamais abuser de la Sculpture, de la Peinture & de la Dorure ; car lorsqu'elles sont employées avec excès, elles font ressembler les décorations de l'intérieur de nos Eglises, à nos bâtiments d'habitation ou à nos théâtres. La demeure du Seigneur doit au contraire porter dans son ordonnance l'empreinte de la simplicité de nos cœurs & de nos hommages ; il n'y faut employer que des matieres premières, préférables à cet étalage indiscret, à ce faste mal entendu qu'on remarque dans la plupart de nos Eglises modernes, où si au-lieu de cartonage on eût mis en œuvre le bronze, si au-lieu de stuc on eut employé le marbre, si au-lieu d'or en feuille on eût fait usage d'or en lame, si au-lieu de tableaux ou eût préféré de bas reliefs ; si enfin une belle Architecture alliée avec des ornements réfléchis eût pris la place d'une Sculpture.

Souvent triviale, & des tableaux coloriés qu'on étale sur des surfaces intérieures, on auroit évité les inconséquences qu'on y remarque, & l'on se feroit rapproché de ce caractère sublime dont nous avons parlé Chapitre IV de notre premier volume. Mais tels sont la plupart de nos Artistes, ils veulent s'attirer les regards de la multitude, très-peu desirent de produire des chefs-d'œuvre. Nous osons le dire ici, presque toutes les restaurations de nos Eglises se ressentent de cette négligence; on y remarque à la vérité quelques beautés détachées, mais ces ouvrages de Peinture, de Sculpture, d'Orfèvrerie perdent la plus grande partie de leur prix, parce qu'ils se trouvent souvent confondus avec une ordonnance d'Architecture médiocre, & une grande quantité d'ornements, aussi mal assortis que peu dignes de la majesté du lieu.

Pour ce qui concerne la distribution de nos Eglises, nous pensons qu'il faudroit renoncer à ces percés ingénieux qu'ont affectés plusieurs de nos modernes; ces percés, ces enfilades nous paroissant plus du ressort des maisons de plaisance, des maisons de chasse, des belveders; la demeure du Saint des Saints, doit, dans sa distribution comme dans son ordonnance, avoir un caractère particulier qui n'ait rien de vulgaire. Il ne suffit pas à l'Architecte de montrer qu'il a du génie; celui propre à la chose peut seul lui mériter l'estime des Connoisseurs; c'est par là que l'Artiste, soutenu des préceptes de l'Art, satisfait aux règles de la convenance, parvient aux lois de l'unité, détermine les formes, fait choix d'une expression relative au sujet, & enfin sait allier la simplicité avec la grandeur, & la dignité avec le

sublime. Passons à quelques observations particulières qui puissent mettre nos Eleves à portée de réfléchir sur tous ces divers objets.

La première attention qu'il faut apporter dans la composition du plan d'une Eglise paroissiale, c'est de lui procurer une grandeur à peu près relative à la multitude des Paroissiens qu'elle doit contenir.

La deuxième, que l'édifice soit isolé de toute part, rien n'étant si contraire à la bienféance, que de voir la plus grande partie de nos Eglises, enclavées dans des maisons à loyer, ou entourées de rues si resserrées, qu'elles en offusquent le jour & détruisent le coup d'œil intéressant que doit procurer un monument de cette espèce.

La troisième, qu'elles soient précédées de places qui les annoncent avec dignité ; n'en érige-t-on pas dans nos Cités pour contenir les statues de nos Rois ? N'en érige-t-on pas devant nos Palais, nos grands Hôtels ? Pourquoi n'en pratiqueroit-on pas devant nos Temples ? D'ailleurs ces places ne deviendroient-elles pas une décoration de plus pour la Capitale ? Pourquoi dans celles-ci ne pratiqueroit-on pas des portiques, qui conduiroient dans nos Eglises les fideles à couvert, & avec plus de recueillement ? Les vues d'économie, bonnes à mettre en pratique en d'autres occasions, dégénèrent en lésine lorsqu'il s'agit d'une entreprise de cette espèce. Pourquoi n'emploieroit-on pas la plus grande partie des jardins spacieux de nos maisons Religieuses à bâtir des marchés & des maisons particulières qui donneroient la facilité de faire des places autour de nos Paroisses ? Quand verrons-nous de notre temps, ce qui s'est vu dans les siecles précédents, nous voulons dire, de ces

hommes véritablement épris , & de la Religion , & de l'amour du bien public , employer , ou leur fortune , ou leur crédit à faire éléver des édifices capables d'honorer à la fois la Divinité , le Prince & la Patrie ? Qu'on se ressouvienne des temples des Païens , décrits par nos Historiens ; qu'on se rappelle la grandeur des mosquées de Constantinople , du temple de Salomon , de l'Eglise de S. Pierre de Rome , de celle de S. Paul à Londres , de la plupart même de nos Eglises Gothiques , répandues dans nos Provinces , & l'on sera étonné que la Capitale de l'Europe , contienne si peu de beaux édifices en ce genre : du moins sera-t-on surpris de trouver dans la plupart si peu de majesté dans les dehors & si peu de dignité dans les dedans . Il est vrai qu'on érige aujourd'hui une Eglise magnifique pour la Patronne de Paris , & qu'on bâtit à présent une assez belle Paroisse au Fauxbourg Saint-Honoré ; mais qui de nous ignore les difficultés qu'ont eues à vaincre les habiles Architectes qui en sont chargés ; nous le répétons , il n'est qu'un moyen de les faire cesser toutes : qu'on prenne du terrain dans les vastes jardins de nos maisons Religieuses pour y éléver des maisons d'habitation , & qu'on en restitue autour de nos Eglises Paroissiales , on verra bientôt s'élèver des monuments de piété , dignes & du Christianisme & de la Nation .

La quatrième , que les frontispices de nos temples présentent une grande Architecture sans être colossale ; qu'on y évite la multiplicité des ordres élevés les uns au dessus des autres ; qu'on y observe un porche extérieur , comme cela commence à se pratiquer aujourd'hui ; qu'on réserve les dou-

bles tours pour les Métropoles , les dômes pour les Eglises en rotonde ; qu'on préfère l'ordre Dorique à tout autre , son caractère ferme nous paraissant propre à désigner la fermeur de la foi des premiers Chrétiens ; enfin que le sol du porche soit plus élevé que celui où circule le peuple , si l'on veut donner un air de dignité à l'entrée de nos monuments sacrés.

La cinquième , que le plain-pied du chœur soit plus élevé que celui de la nef , ce qui , en évitant la monotonie d'un sol tenu de niveau , procureroit insinuement plus d'éclat à nos cérémonies Religieuses.

La sixième ensin , c'est d'élever encore le sanctuaire de quelques marches au-dessus du chœur , de l'entourer de balustrades de bronze , au centre desquelles se trouveroit placé le maître-autel à la Romaine , & non terminé en baldaquin. Nous sommes persuadés que ces différents degrés d'élevation , de la rue à la nef , de la nef au chœur , & du chœur au sanctuaire , contribueroient & à la beauté du temple & à éléver l'esprit des fideles vers la Divinité.

Ces observations ne doivent pas être regardées seulement comme spéculatives ; elles peuvent être mises en pratique. Il est vrai que ce que nous semblons exiger ici , demanderoit une attention particulière & le courage de résister à l'habitude ; mais nous ne voyons pas la nécessité de s'en tenir toujours à une imitation servile. Combien n'avons-nous pas fait de progrès dans la disposition & la distribution de nos maisons d'habitation , pour avoir su tenter de surpasser nos prédeceſſors dans cette partie de l'Architecture ? pourquoi n'oserois-nous pas encore davantage , si ce que nous venons de

proposer & ce qui nous reste à dire, concernant nos temples, mérite une véritable attention ?

Quoi qu'il en soit, la nouvelle disposition que nous désirons, ne regarde que les Eglises Paroissiales à bâtir dans la suite : nous pensons que ces changements s'allieroient mal avec la structure de nos anciens édifices, étant bien éloignés de croire qu'on doive ajouter à des monuments Gothiques, des additions d'un genre moderne, usage toujours révoltant chez les bons esprits. Du moins nous paroît-il plus raisonnable de les laisser tels qu'ils sont ou de les finir en conservant le caractère de leur ancienne ordonnance ? Certainement nous goûtons, on ne peut davantage, le parti qu'on vient de prendre à Sainte-Croix d'Orléans, de construire un portail dans le genre de l'ancien monument : Eglise qui, à la vérité, est un chef-d'œuvre Gothique (*m*), & qu'on ne peut voir sans

(*m*) En 1764, lorsque nous fûmes chargés de faire ouvrir une porte principale à la Cathédrale de Metz, nous proposâmes de faire un portail d'un dessin Gothique à cette Eglise ; mais comme ce monument a une très-grande élévation, on hésita de faire cette dépense, & l'on se détermina d'y faire un portique, & de pratiquer une place au-devant, prise dans le terrain de l'Evêché, qui anciennement masquoit le frontispice de cette Cathédrale. Nous fûmes alors obligés de renoncer à cette idée ; mais nous composâmes une ordonnance Dorique, qui, régulière dans son entablement, offrit néanmoins, dans les membres d'Architecture de son ensemble & de ses ornements, une composition analogue, en quelque sorte, avec la partie supérieure de cet ancien édifice : on en trouvera le dessin dans les volumes suivants, où nous rendrons compte des moyens dont nous nous sommes servis pour concilier ce nouveau genre d'Architecture avec l'ancien Gothique, aussi bien qu'avec la fabrique des bâtiments qui doivent l'environner, tels que le Parlement & le Palais Episcopal de Metz, qui s'exécutent aussi sur nos dessins.

admiration ; par la grandeur du vaisseau , & la simplicité de l'ordonnance de son Architecture.

Pour rendre compte à nos Eleves de l'effet que peut produire le résultat de nos observations , on trouvera , dans la suite de ce Cours , le projet d'une Eglise Paroissiale que nous avons méditée pendant long-temps , & dans lequel nous avons tâché de rassembler tout ce que nous avons remarqué d'intéressant dans nos divers édifices sacrés , tels que les tribunes de la Chapelle de Versailles , l'élévation du sol de la nef de l'Eglise de Saint-Roch , comparé à celui de la rue Saint-Honoré , la hauteur assez considérable du sanctuaire des Carmélites sur le plain-pied de la nef de cette Eglise , le porche de Saint-Sulpice , la place de Saint-Pierre à Rome , l'espace qui environne l'Eglise de Saint-Paul à Londres , la grandeur , mais particulièrement la hauteur & la légéreté de plusieurs de nos Eglises Gothiques ; enfin ce caractère grave & sublime qu'on remarque dans les décosrations du Val-de-Grâce.

Dans ce projet (n) nous avons donné au chœur

(n) Nous croyons ne pouvoir nous dispenser de rapporter ici ce qui nous est arrivé , après avoir eu composé le projet dont nous parlons : nous n'exigeons pas que l'on croie ce que nous allons rapporter ; néanmoins nous pouvons assurer que plusieurs Architectes sont instruits du fait dont il va être question dans cette note.

Nous étant occupés pendant long - temps sur les moyens de rendre la distribution & la décoration de nos Temples plus conforme à leur destination , nous nous mêmes au projet que nous annonçons , & dont on trouvera les dessins dans les volumes suivants. Lorsque ce projet fut entièrement terminé , voulant receuillir les avis des personnes de l'Art , nous le fîmes voir à plusieurs ; le premier à qui nous nous adressâmes , & qui nous en parut satisfait , nous étonna

dix-huit pieds d'élévation sur la nef ; de maniere que par les portes latérales du frontispice , on monteroit à des tribunes à l'extrémité desquelles seroient placées la Chapelle de la Vierge & celle du Saint - Sacrement ; on feroit le service des sacristies & du chœur par deux escaliers particuliers , & le grand perron du bas de la nef ne

beaucoup , en lui trouvant une très-grande conformité , avec l'Eglise de Saint - Amand en Flandre. Comme nous n'avions jamais entendu parler de cette Eglise , que nous ignorions qu'elle existât , & que nous n'en connoissions pas les plans , qui n'ont jamais été gravés , ce propos nous interdit. Ayant appris ensuite que M. Contant l'avoit vue , & qu'il en avoit les plans ; nous nous adressâmes à cet Architecte , qui voulut bien nous les communiquer : frappé alors d'une sorte de ressemblance entre le plan de cette Eglise & notre projet , nous partîmes sur - le - champ pour la Flandre , afin de voir ce monument , où effectivement nous trouvâmes beaucoup de rapport entre l'idée de son Auteur & la nôtre , ce qui nous déconcerta un peu ; nous nous en consolâmes cependant , en réfléchissant que nous devions être flattés en quelque sorte , d'avoir conçu idéalement l'heureux effet que devoit produire un édifice sacré ainsi construit. En effet , le coup d'œil que nous offrit au premier aspect la disposition intérieure de cette Eglise nous satisfit on ne peut davantage ; mais de retour à Paris , nous n'en renfermâmes pas moins ce projet dans notre portefeuille , où il est depuis ce temps. Nous renonçâmes dès-lors à lui faire voir le jour , dans la crainte d'annoncer plutôt un plagiat , qu'une composition qui nous appartint ; mais enfin déterminé à faire imprimer nos anciennes Leçons , dont une partie tient à ce projet , plusieurs nous ont conseillé d'en faire aussi graver les dessins , & nous nous y sommes décidés.

Nous souhaitons que ce qui nous est arrivé à ce sujet puisse consoler les Artistes qui , comme nous , croyant avoir imaginé une composition neuve , se trouvent , par l'événement , imitateurs de la production d'autrui.

Lorsque dans la suite de ce Cours nous donnerons les plans , les coupes & les élévations de ce projet , nous ferons connoître , dans une note particulière , l'Eglise de Saint - Amand , ce qui pourra contribuer encore à persuader tous les hommes sans partialité , combien une Eglise , disposée de la maniere dont nous l'avons conçue , réuniroit d'avantages & de perfections.

serviroit que pour les grandes cérémonies. Parce moyen le sanctuaire feroit toujours fermé par une balustrade de bronze, les tribunes supérieures feroient réservées pour les femmes, la nef inférieure & ses bas côtés pour les hommes. Dans les extrémités de ces bas côtés, & le long de leurs parties latérales, nous avons placé alternativement des autels pour les basses messes, & des confessionnaux; encore serions-nous d'avis, que ceux-ci fussent distribués dans des endroits plus salubres & plus recueillis, comme nous le dirons bientôt, & qu'il y eût dans nos Eglises moins de Chapelles particulières; la suppression des Chapelles éviteroit la multiplicité des Messes, qui, se disant en même temps, occasionnent les *allées* ou les *venues*, la foule, la presse qui suivent le prêtre lorsqu'il est obligé d'aller de la sacristie à l'autel, & de l'autel à la sacristie: distraction involontaire, à la vérité, mais toujours préjudiciable au recueillement des fideles. Du moins devroit-on pratiquer, lors de la construction de nos Eglises, des couloirs, comme il s'en remarque à l'Oratoire: exemple très-bon à suivre, & qui cependant, depuis Le Mercier, a été négligé par nos Architectes.

Une distraction plus condamnable encore, est celle occasionnée par la réunion des deux sexes; ce qui n'arriveroit pas, si les tribunes que nous proposons avoient lieu. D'ailleurs quel dérangement ne produit pas la rétribution du loyer des chaises! Quelle importunité que la circulation des pauvres dans l'intérieur de nos Eglises! Combien l'usage d'y enterrer les fideles, n'est-il pas contraire à la décence & à la salubrité! Quoi de plus mal entendu enfin, que les cénotaphes qu'on

y étaie à grand frais , & dont les attributs , quelquefois prophanes , & les inscriptions souvent mondaines qui en font partie , présentent à l'esprit des idées contraires à celles que doit inspirer la présence de la Divinité. Qu'on y réfléchisse , il ne suffit pas d'être bon Architecte , il faut , dans ces sortes d'occasions , être épris de l'amour de notre religion sainte , & se rappeler que dans nos Eglises rien ne doit avoir trait avec l'homme ; que tout doit y porter une empreinte sacrée. Pourquoi ne relégueroit-on pas les fautes mortuaires sous des portiques qui feroient circuler les fideles autour de l'enceinte de nos Temples , & jamais dans leur intérieur ? Pourquoi ne pas établir dans des Chapelles basses & souterraines , les sépultures des Pasteurs , au-lieu d'en faire l'objet de la décoration de nos Temples (o). Ces Chapelles , ces portiques , & les chefs-d'œuvre qu'ils renfermeroient pourroient alors être visités sans inconvenient par les Citoyens & par les Etrangers ; ils ne se trouveroient plus exposés à négliger la décence qu'on doit observer dans les Temples du Seigneur , en voulant s'éclairer sur les productions des Beaux - Arts , mises au jour par les Germain Pillon , les Sarrazin , les Girardon : productions qu'on ne peut guère observer convenablement aux Célestins , à la Sorbonne , aux Quatre-

(o) Dans l'ancienne Rome il n'étoit permis qu'aux Empereurs , aux Vestales & aux hommes utiles à la patrie , d'y avoir des sépultures ; tous les autres Citoyens ne pouvoient avoir de tombeaux que hors de l'enceinte de la Ville , & près des chemins publics , d'où viennent ces mots encore usités , *siste* , & *abi viator*. Ce Règlement avoit pour objet , la salubrité ; à plus forte raison dans nos Temples devroit-on user des mêmes précautions.

Nations , à Notre-Dame , & ailleurs. Pourquoi ne destinerions-nous pas aussi nos sacrifices , où les cloîtres de nos Monastères , à contenir les chefs-d'œuvre de nos Peintres célèbres dans l'histoire sacrée ? Pourquoi ne pas préférer , dans la décoration de l'intérieur de nos Eglises , la Sculpture en bas - relief , aux tableaux les plus admirables ? quel repos , quel accord , quelle dignité n'y verroit-on pas régner alors , sur-tout si l'on méditoit ses plans , qu'on déterminât , par le secours des nombres , la relation que doit avoir la longueur & la largeur avec la hauteur de l'édifice ; qu'on observât l'inégalité de sol que nous proposons ; qu'on parvint à allier la solidité avec la légéreté de la construction ; qu'on n'employât que des matières d'élite , & qu'on en soignât l'appareil : on pourroit , dans la suite , renvoyer à l'Académie Royale de Musique , tous ces cartonnages , cet or en feuilles , ces grillages de fer , ces ornements frivoles , ces lustres , ces illuminations , ces tapisseries , si peu dignes du lieu qu'elles décorent , & si peu capables d'inspirer ce respect religieux , qu'on doit éprouver dans nos Temples. Il est vrai que pour réunir toutes ces beautés , dans un pareil projet , il faut que l'Architecte sache s'élever aux idées les plus sublimes , s'il veut atteindre aux belles productions de l'antiquité en ce genre , s'il veut enfin donner à son monument un caractère qui n'ait rien de vulgaire.

Mais supposons ici que l'usage des nefs , des bas côtés du sanctuaire , du chœur & des chapelles , distribuées toutes à peu-près sur le même sol , doive être préféré aux idées que nous venons de tracer , & qu'on se contente de supprimer dans nos Eglises Paroissiales , cette multitude d'orne-

ments & de membres d'Architecture que nous avons condamnée à si juste titre dans la plupart de nos restaurations modernes; pourquoi en laissant subsister dans nos Eglises la forme Latine ou la forme Grecque, ne chercheroit-on pas du moins à donner un style plus convenable & un caractère plus vrai à leur ordonnance? Imitation pour imitation, pourquoi ne prendrions-nous pas pour modèle ce que nos plus beaux ouvrages Gothiques nous offrent de plus intéressant, tels que la grande élévation & la légéreté de leurs voûtes, cette continuité de membres qui circulent de la naissance d'un pilier à l'autre; enfin toutes les différentes belles parties éparses dans ces édifices anciens, comme elles le sont, nous pouvons le dire ici, dans les monuments des Grecs & des Romains. En effet, qu'on se rappelle Sainte-Croix d'Orléans, Saint-Ouën de Rouen, le Portail de Reims, le Chœur de Beauvais, le Clocher de Strasbourg, &c. & l'on y trouvera des beautés, peut-être préférables à la pesanteur de nos voûtes plein cintre, à nos ordres pilastres, à nos piliers quarrés, à nos entablements saillants, quelquefois tronqués ou mutilés, toujours incapables d'assigner aux monuments sacrés le caractère particulier qu'ils exigent, & de les annoncer avec cette dignité que n'ont pas toujours la plupart de nos temples construits il y a trente années, & particulièrement les nouvelles restaurations faites, à peu-près vers le même temps, dans le plus grand nombre de nos anciennes Eglises.

Sans doute il faudroit supprimer la plus grande partie des ornements, répandus dans la plupart des belles productions Gothiques que nous venons d'applaudir, pour leur en substituer d'autres d'un

genre moins trivial ; ensuite faire une étude particulière de ce genre d'Architecture, pour n'en imiter que la hauteur des voûtes, cette légéreté apparente, mais solide, qu'ils favoient procurer à leurs édifices, cette grande simplicité dans les formes, cette uniformité constante dans les plans, cette grandeur réelle, qui faisoit paroître ces monuments plus grands encore, parce qu'ils n'y employoient point ou que bien peu de membres horizontaux. Ces membres retrécissent souvent l'espace des vides, & nuisent presque toujours à la continuité des corps élevés perpendiculairement, qui, en quelque façon, devroient décider le caractere de ces sortes d'édifices ; enfin il faudroit imiter cette simplicité, cette candeur, si nous osons nous exprimer ainsi, qu'on remarque particulièrement à Sainte-Croix d'Orléans. Croirons-nous toujours que parce que quelques-uns de ces monuments sont sans goût dans leur ordonnance, & que la plupart de leurs ornements sont hasardés, qu'il faille méfester leur genre, & négliger l'imitation de ce qu'ils nous offrent de plus intéressant ? N'avons-nous pas eu nos médiocrités ? Dans ce siecle même, n'avons-nous pas été l'espace de trente années tout aussi inconséquents que les Huns & les Vandales, du moins pour ce qui concerne les ornements ? Ceux dont on fait usage aujourd'hui approchent-ils de ceux de la belle antiquité ? Non sans doute. Qu'importe après tout que nos monuments ressemblent à l'Architecture antique, ancienne, gothique ou moderne, pourvu qu'il en résulte un heureux effet & un caractere convenable à chaque genre d'édifices. Un véritable Architecte est impartial, le beau pour lui est toujours beau ; tout

est de son ressort , il peut puiser également & dans les différentes productions des beaux Arts & dans celles que lui offre la variété infinie de la nature : pour enfanter des chefs - d'œuvre , souvent il ne lui manque que les grandes occasions d'exercer son génie. Nous pouvons le dire ici : sans Louis XIV , sans Colbert , les Mansards , les Perrault fussent peut-être restés dans l'oubli , & peut-être ne serions-nous pas nous-mêmes ce que nous sommes , si nous n'avions sans cesse sous les yeux ce que ces grands maîtres nous ont laissé pour exemple.

Des Eglises en Croix Greque.

Les Eglises en croix Greque , beaucoup moins profondes que celles en croix Latine , sont ordinairement comprises dans un quarré assez régulier & composées de quatre nefs , au milieu desquelles s'élève une coupole , telle que s'exécute celle de l'Eglise de Sainte Genevieve. En général la forme Greque semble être consacrée aux Eglises dédiées à la Vierge , aux Patronnes des Cités , aux Communautés Religieuses , &c. leur ordonnance exige un caractère particulier. La plupart étant fondées par les libéralités du Prince , leur magnificence est sans bornes. Ce n'est pas qu'ici , comme ailleurs , il ne faille user d'une économie raisonnables ; mais comme elles sont moins vastes , il est bien plus permis à l'Architecte de déployer son génie dans la partie de leur décoration , dans le choix des matières , & dans l'application des ornements ; néanmoins elles demandent d'être isolées de toutes part , sans cependant empêcher la communication qu'elles doivent avoir avec les bâtiments d'utilité

qui en dépendent. L'Eglise & ses bâtiments doivent présenter un tout régulier & satisfaisant. Le dôme qui surmonte ordinairement les coupoles de l'intérieur de ces édifices doit être disposé de manière qu'étant apperçu de loin, il offre avec le reste un ensemble vraiment intéressant, & capable de satisfaire la vue du spectateur éclairé. Quel spectacle admirable ne procure pas à l'Etranger l'aspect du frontispice & du dôme de S. Pierre à Rome, celui de S. Paul à Londres? Le dôme des Invalides à Paris du côté de la campagne, n'offre-t-il pas aussi à beaucoup d'égards ce même avantage?

En général les monuments dont nous parlons ne doivent être composés d'aucunes petites parties; il vaudroit peut-être mieux pécher par trop de simplicité que par trop de richesse: celle-ci souvent ne présente que la futilité de l'Art; la simplicité, au contraire, sert à faire paroître le lieu plus vaste; or la grandeur dans un temple doit l'emporter sur la prodigalité des ornements.

Il est bon aussi d'observer dans ces Eglises que leur sol, comme dans celles en croix Latine, soit élevé au-dessus de celui des rues qui les environnent; que dans l'intérieur le lieu où est placé l'Autel soit éminent; que lorsqu'on fait usage de tribunes, elles ne paroissent ni postiches, ni aménées après coup, comme se remarquent celles de S. Sulpice, mais qu'elles fassent partie de l'ordonnance d'Architecture comme à l'Oratoire; que les pannaches ou pendentifs qui soutiennent la coupole soient ornés de Sculpture, comme au Val-de-Grâce, & non de tableaux coloriés comme aux Invalides; qu'on supprime toutes les grilles de fer; les fermetures en bronze, les balustrades de marbre,

marbre pouvant seules figurer avec le genre sublime qui doit présider ici. Qu'enfin les stales soient placées derrière le sanctuaire ; le Clergé qui s'y rassemble y étant plus reçueilli. Nous ne donnerons point de plan de cette sorte d'Eglise , les gravures de celle qu'on élève à Sainte-Geneviève , sur les dessins de M. Soufflot , sont entre les mains de tous les Artistes , elles pourront servir de modeles à nos Eleves (p) & leur seront beaucoup plus utiles que celles que nous aurions pu leur offrir dans ces leçons.

Des Eglises en Rotonde.

On appelle ainsi une Eglise dont la partie capitale du plan est circulaire , telle que celle des Dames de l'Assomption , près la porte Saint-Honoré , ou celle des Dames de Sainte-Marie , près la porte Saint-Antoine ; ces monuments servent d'Eglise aux Communautés de Religieuses , qui , consacrées à Dieu , y vivent retirées du monde & dans l'exercice de la piété. Une coupole intérieure , construite en pierre ou en brique , termine ordinairement ces rotondes , & un dôme en charpente l'extérieur de l'édifice ; ces Eglises se tiennent d'un plus ou moins grand diamètre à raison de l'importance de la Communauté pour laquelle on les élève. Leur frontispice doit donner , autant qu'il est possible , sur une place , ou au moins vis-à-vis de quelque rue principale. Du côté opposé à la porte d'entrée & au-delà du diamètre intérieur , on doit placer

(p) Ils peuvent aussi consulter , avec fruit , un projet fait pour la même Eglise , qui vient de paroître tout récemment , gravé sur les dessins de M. Desouches , ancien Architecte de la Ville , & dont les talents distingués doivent les déterminer à se procurer , avec empressement , cette production estimable.

l'autel de la Vierge , & en retour d'équerre , en face du chœur des Religieuses , le maître-autel ; l'intervalle de ces principales parties doit être occupé par des tribunes , par des niches , ou enfin par des portes qui donnent entrée aux sacristies , à des chapelles particulières , &c. L'Eglise en rotonde des Dames de Sainte-Marie , porte Saint-Antoine , que nous venons de citer , est un chef-d'œuvre de François Mansard pour la beauté de son Architecture ; nous ne pensons pas de même pour ce qui regarde la Sculpture , & nous croyons pouvoir dire que le frontispice de l'Eglise de l'Assomption , porte Saint-Honoré , bâti par Errard , est préférable à celui de Mansard ; mais l'intérieur de celui de la porte Saint - Antoine nous paraît d'un tout autre mérite. A ces exemples nous en ajouterons encore deux autres pour nos Eleves ; l'un est l'Eglise des Dames de Sainte-Marie à Chaillot , bâtie sur les dessins de François Mansard ; l'autre l'Eglise de l'Annonciade à S. Denis , élevée sur les dessins d'Hardouin Mansard ; enfin nous leur citerons l'Eglise de l'Annonciade à Tours , du dessin de Jacques Le Mercier , comme un autre chef-d'œuvre ; certainement c'est en comparant ces différentes Eglises , & en cherchant à saisir ce que chacune d'elles contient d'excellent , qu'ils pourront parvenir à se former une idée juste du caractere & du style qu'il convient de donner à ces sortes d'édifices. Au reste pour hâter leurs connaissances à cet égard , nous leur offrirons dans les volumes suivants de ce Cours , le dessin d'une pareille Eglise que nous faisons exécuter pour les Dames Chanoinesses de l'Abbaye royale de S. Louis à Metz , & dont on a dû voir le frontispice au commencement de ce volume , servant d'application à

l'ordre Corinthien, planche XXXIV; non que nous voulions mettre notre composition en parallèle avec les chefs-d'œuvre que nous venons de citer; mais parce que les trois derniers, peut-être préférables aux deux premiers, n'étant pas gravés; notre composition pourra leur servir de guide dans cette partie de l'Architecture.

Des Eglises Conventuelles.

On appelle ainsi les Eglises destinées au Monastère d'un ordre de Religieux vivants sous une loi commune. Ces Eglises servent également aux Citoyens pour y entendre le service Divin, lorsque dans les grandes Villes ils se trouvent trop éloignés des Paroisses. Les Eglises Conventuelles des Petits-Pères de la Place des Victoires, & celle des Jacobins du Faubourg Saint-Germain, rue Saint-Dominique à Paris, sont les seules qui puissent être citées; la première commencée par Gitard & finie par Cartaud; la seconde élevée sur les dessins de Bullet.

En général les Eglises Conventuelles diffèrent des Eglises Paroissiales, en ce que celles dont nous parlons n'ont point de bas côtés: une grande nef sur la longueur de laquelle sont distribuées plusieurs Chapelles particulières, une croisée, un sanctuaire & un chœur, composent le plan de ces Eglises. Nous ne répéterons point ce que nous avons dit précédemment concernant la nécessité de donner de la dignité, & d'observer une belle simplicité dans la décoration de nos Temples: le motif étant le même qui nous attire ici, que celui qui nous conduit dans nos Paroisses, leur ordonnance doit être une, & la variété ne s'y montrer que dans une disposition relative à leur genre: nos Paroisses doivent être vastes & ornées;

nos Eglises Conventuelles , belles , mais simples ; celles en Rotonde , d'une certaine magnificence ; mais il faut éviter de prendre le colossal pour le grand , le pauvre pour le simple , la prodigalité pour la magnificence .

Nous avons déjà conseillé de faire usage des terreins qu'occupent dans cette Capitale la plupart des jardins de nos Monasteres , pour en faire des Places , des Marchés . Nous osons ajouter ici , qu'on devroit peut - être songer à réunir en un seul ceux d'un même ordre , pour convertir leur Eglise en Paroisse , dût-on rebâtit à neuf la plupart de ces anciens édifices . Qu'importe ici la dépense ? Il n'est pas question de la faire sur-le-champ , ni toute à la fois . Qu'on présente au Ministere des plans bien faits , & tout ensemble économiques ; qu'on rassemble ensuite un nombre suffisant de Citoyens éclairés , qui se chargeroient de l'administration de cette partie , véritablement intéressante , & avant l'espace de trente années , on verra s'élever dans cette Capitale , des Temples , des Places publiques , des Marchés enfin des Bâtiments réguliers , dignes à la fois de la Religion & du Gouvernement , & certainement préférables à la plupart de nos Eglises , où le peu de commodité , le défaut de salubrité , ont de quoi rebuter . On nous dira peut - être que ces réflexions ne tiennent pas à l'Architecture , nous en conviendrons ; mais comme nous étions Citoyens avant d'être Architectes , & que depuis que nous le sommes devenus , nous sommes encore meilleurs Citoyens , nous avons cru qu'il nous étoit permis d'associer les préceptes de notre Art , aux grandes entreprises , qui seules peuvent rendre la ville de Paris , la rivale d'Athènes & de Rome . Au reste ,

nous prions qu'on nous passe ces spéculations en faveur de ce que peut contenir d'utile cet ouvrage, dans l'un des volumes duquel on trouvera les plans, coupes & élévations que nous avons faits pour la Flandre : malgré les bornes qui nous ont été prescrites, à cet égard nous croyons avoir imaginé un dessin qui pourra faire quelque plaisir aux vrais Artistes.

Des Métropoles.

Nous aurions peut - être dû parler d'abord des Métropoles, comme les principales Eglises qui s'élevent dans les Capitales, avant de traiter des autres monuments de cette espece. Mais comme elles tiennent à tous les genres, nous avons cru qu'il étoit nécessaire, avant de donner à nos Eleves l'idée d'un tel projet, qu'ils eussent eu occasion d'acquérir les connoissances que nous venons de leur enseigner dans les leçons précédentes ; c'est pourquoi nos réflexions générales sur les temples finissent par où nous aurions dû les commencer, si nous n'avions écrit que pour les Amateurs ; expliquons donc ce que nous avons à dire ici touchant les Métropoles : dans les volumes suivants on trouvera les plans que nous avons eu occasion de faire pour l'Allemagne, & dont la dernière guerre a suspendu l'exécution.

Nous ne connaissons point en France d'Eglise de cette espece qui soit exécutée dans le genre antique, ni dans le genre moderne : tous les monuments de cette classe qui sont parvenus jusqu'à nous sont d'un dessin Gothique. Dans le projet que nous donnerons dans la suite, on verra que nous avons préféré aux formes circulaires con-

sacrées aux Eglises en rotonde, aux ronds points ordinairement placés vers le chevet de nos Eglises Paroissiales & Conventuelles, les formes toutes quadrangulaires, parce qu'elles nous semblent plus graves, & par-là plus convenables aux monuments dont nous parlons. Nous avons recommandé en parlant des autres Eglises, d'observer un porche qui précédât l'entrée de nos temples; nous en proposons ici un dont la profondeur égaleroit la largeur de la nef, & aux deux extrémités duquel seroient deux Chapelles; l'une destinée pour la Sépulture des Archevêques, & l'autre pour celle des divers Dignitaires Ecclésiastiques. Nous proposons de placer ainsi ces Chapelles, afin que les Sépultures ne soient point contenues dans l'intérieur de l'Eglise, pour les raisons que nous avons dites ailleurs. Ce porche donneroit entrée à une grande nef ornée de colonnes, produisant de chaque côté treize entrecolonnements & formant autant de quadrilateres qui sépareroient cette nef d'avec les bas côtés; en sorte que ceux-ci se trouveroient placés au milieu de deux galeries, dont l'une régneroit le long de la nef, l'autre le long du mur intérieur des faces latérales de ce monument. Sur ces murs en dedans seroient placées des niches, lesquelles contiendroient des statues qui, par leurs attributs, serviroient à rappeler aux fidèles les principaux traits de l'ancien & du nouveau testament. A l'extrémité de ces galeries ou colonnades du côté de la croisée, se trouveroient placées quatre Chapelles & leurs Sacristies, destinées pour les basses Messes; Chapelles en nombre suffisant, selon nous, malgré l'étendue du vaisseau, parce que les colonnades qui les contiennent sont d'une assez grande largeur, & qu'elles

pourroient contenir de chaque côté les personnes de l'un & de l'autre sexe, sans nuire à la pompe des cérémonies religieuses. Dans les processions on pourroit circuler dans la nef & les bas-côtés, sans craindre le tumulte que produisent ordinairement les jours solennels ces cérémonies religieuses, sur-tout lorsque le Clergé est rassemblé & que l'Archevêque officie pontificalement. A l'extrémité de cette nef est pratiqué un dôme placé au centre de la croisée de ce monument, & qui, de chaque côté, conduit à un porche extérieur, & celui-ci à une porte latérale, destinée pour la sortie des fidèles ; ensorte que la seule entrée de cet édifice seroit du côté du frontispice, & que le Clergé auroit aussi ses entrées & ses sorties par des galeries particulières près des sacristies, du chœur & du sanctuaire. Cette idée d'introduire l'ordre & la décence dans nos Temples, nous a fait placer ici le chœur au-delà du dôme, & le sanctuaire ensuite, non-seulement pour donner un caractère particulier à cette Métropole, mais pour éloigner des yeux vulgaires le lieu où repose le Saint des Saints. Aux deux côtés du chœur & en face des bas côtés, se trouvent placées d'une part la Chapelle de la Vierge, de l'autre celle du Saint Sacrement ou de la Communion, toutes deux éclairées par en haut pour plus de recueillement : à côté & derrière ces Chapelles nous avons pratiqué des passages qui conduisent le Clergé au chœur & à des escaliers pour des sotterreins très-propres à contenir le trésor & les reliques des Martyrs.

Toute la décoration de ce monument seroit traitée d'une grande manière sans peinture ni dorure, à l'exception des bronzes du maître-autel :

l'Architecture seule feroit tous les frais de son ordonnance , & n'appelleroit à elle que la Sculpture qui lui feroit absolument nécessaire. Le sol de la nef , comme nous l'avons déjà recommandé , feroit élevé de plusieurs marches ; il en feroit de même pour le chœur & pour le sanctuaire. Si nous jugeons de la bonté de ce projet par l'accueil qu'il a reçu de plusieurs personnes de l'Art , nous osons croire qu'on nous faura quelque gré d'en donner les plans dans les volumes suivants ; nous souhaiterions aussi pouvoir en donner les élévations & les coupes ; elles sont faites avec le plus grand soin , ainsi que toutes celles des autres monuments de cette espece ; mais elles ne fauroient trouver place dans ce cours à cause de la petitesse du format & de la multiplicité des planches qu'occasionneroient tous ces développements. Dans la suite nous pourrons les donner dans un autre ouvrage , si ce que nous présentons ici est accueilli du plus grand nombre.

Il nous reste à présent à traiter en particulier des parties de détail répandues dans ces divers monuments ; mais avant d'y passer , disons quelque chose des bâtiments qui , pour l'ordinaire , sont limitrophes & dépendent , en quelque sorte , des édifices sacrés , tels que les Palais Episcopaux , les Séminaires , les Presbyteres , les Colléges , les Hôpitaux , les Cimetieres , les Sépultures , &c. autant de bâtiments compris dans la classe des édifices élevés pour l'utilité publique , & qui exigent chacun séparément un caractère particulier.



Des Palais Episcopaux.

En parlant des Palais des Rois , Chapitre VI de ce volume , nous avons dit que la décoration des Palais Episcopaux devoit tenir de celle de l'habitation des têtes couronnées ; nous dirons ici qu'ils doivent avoir une plus ou moins grande magnificence , selon les diverses dignités des Prelats qui les font ériger. Nous ne citerons d'édifices en ce genre , que ceux construits à Bourges , à Verdun & à Strasbourg : le premier , sur les defsins de Bullet ; les deux autres , sur ceux de De Cotte ; ces trois Palais présentent chacun séparément d'assez vastes édifices , contenant de grands appartements de parade , plusieurs appartements particuliers , une Chapelle , une Bibliotheque , un Tribunal pour l'Officialité , des Secrétariats , des Archives ; enfin des logements pour les grands Vicaires , les Aumôniers , les Secrétaires & les autres Officiers attachés à la personne de l'Evêque.

En général la décoration extérieure & intérieure doit annoncer une certaine richesse , mais qui tienne plus à la disposition des masses , & à la régularité des parties qui les divisent , qu'à la profusion des membres d'Architecture , & à la prodigalité des ornements. Pour l'ordinaire ces bâtiments sont composés de deux étages ; dans celui du rez-de-chaussée sont distribués les appartements de société & ceux de parade , au premier ceux d'habitation. Nous estimons que les combles apparents peuvent figurer dans l'ordonnance de leur décoration extérieure ; ils semblent leur procurer un caractère grave qui les distingue des autres Pa-

lais : mais c'est ici qu'il faut leur donner une proportion heureuse , & choisir les formes les plus convenables à en faire supporter l'application dans les bâtiments de ce genre ; autrement ils détruisent presque toujours l'idée de dignité que doivent présenter au premier coup d'œil les habitations des grands Seigneurs.

Dans la suite de ce Cours , nous donnerons les dessins de celui que nous faisons exécuter à Metz , & qui , dans un lieu assez resserré , ne laisse pas de contenir une quantité de beaux appartements , dignes de la magnificence du Prélat respectable qui le fait ériger. Nous donnerons aussi les plans du Palais Archiépiscopal qui va s'exécuter incessamment à Cambray , édifice de même genre que le précédent , mais qui semble exiger néanmoins & plus de grandeur & plus de majesté. Nous croyons que ce dernier projet fera quelque plaisir à nos Eleves , parce que sa forme irrégulièrement régulière , nous a fourni les moyens de présenter une disposition neuve , dont néanmoins il ne faudroit pas se servir sans nécessité , mais qui , dans cette circonstance , semble être autorisée. Nous rendrons compte , en faisant la description des planches de ces deux édifices , du fruit qu'on peut tirer de ces projets à-peu-près de même genre , & d'une composition si différente.

Des Séminaires.

Les Séminaires (q) sont des édifices ordina-

(q) L'époque la plus ancienne de l'existence des Séminaires , est la fin du IV^e siècle. S. Augustin forma le premier en Afrique ,

rement divisés en plusieurs corps de logis, liés ensemble par des aîles de bâtiments qui contiennent, à rez-de-chaussée, de grandes salles destinées pour l'instruction des Séminaristes, des réfectoires, des cuisines, des boulangeries, des bouchers, &c. Dans les principaux corps de logis doivent être distribués au premier étage, l'appartement du Supérieur, ceux des Professeurs, les dortoirs & quelques logements particuliers. On doit aussi, dans ces édifices, comprendre une Chapelle d'une certaine étendue, avec les dépendances qui sont de son ressort. Une Cour principale entourée de portiques, doit donner entrée à couvert, à tout l'intérieur des principaux bâti-

L'Espagne imita la courume d'Afrique. Le second Concile de Tolède en reconnoît de deux espèces; la maison Episcopale où résident l'Evêque, son Chapitre, le principal Clergé, les Prêtres & les Diacones; & une demeure particulière destinée aux jeunes Clercs, & où tous les membres du Clergé, à moins d'infirmité, étoient obligés de vivre réunis. Vers le milieu du VI^e siècle, la France imita l'exemple de l'Espagne. Le second Concile de Tours, en 566, nous fait connoître que les Evêques & leur Clergé étoient réunis dans une espèce de maison cloîtrée. A la fin du même siècle le Pape Grégoire le Grand, fonda les Séminaires en Italie, & les fit établir en Angleterre avec la même régularité qu'en Afrique, en Espagne & en France: néanmoins on a remarqué que depuis ce temps jusqu'au Concile de Trente, l'usage des Séminaires avoit beaucoup varié, & qu'il s'y étoit glissé plus d'un abus; que c'est à Charlemagne qu'on doit le rétablissement de l'ancienne discipline. Ce grand Prince donna beaucoup de splendeur à ces établissements; mais ils la perdirent dans la suite. En sorte que ce n'est guère que que vers le milieu du quinzième siècle, qu'Eugene IV, touché des maux du Sacerdoce, rétablit tout dans le meilleur ordre. Il fut imité d'abord par l'Archevêque de Bordeaux, & ensuite à Rome, à Reims, à Tours, à Aix, à Toulouse, &c. Discipline qui fut confirmée par l'ordonnance de Blois & par l'Edit de Melun, qui enfin ont constaté en France l'état & la forme de cet établissement important qui subsiste aujourd'hui.

ments ; d'autres cours conduire aux cuisines, aux remises, aux écuries, &c. En général la décoration de ces bâtiments doit être simple, mais régulière. Au reste, il ne faut pas entendre par la simplicité que nous recommandons, une Architecture destituée des grâces de l'Art, telle que celle du Séminaire de Saint-Sulpice, institué en 1642, & qui à peine feroit tolérable pour des Cazernes, ou pour un Hôpital de Province ; tous les édifices publics, de quelque genre qu'ils soient, devant se ressentir de la magnificence des Cités où ils se trouvent élevés. Voyez néanmoins les plans & les élévations du Séminaire que nous citons dans l'Architecture Françoise, Tome II, & la description que nous en avons faite, page 43 du même volume.

Nous persistons à croire, comme nous l'avons dit précédemment, que les Séminaires devroient être situés de maniere à figurer avec les communautés des Prêtres, faisant partie du Presbytere ou de la maison Curiale, afin que ces deux édifices puissent symétriser avec l'Eglise placée entre-deux, comme nous l'avons tracé dans un plan par masse, qui précédera, dans les volumes suivants, l'Eglise Paroissiale que nous proposons.

Des Presbyteres ou Maisons Curiales.

On appelle Presbytere (r) ou maison Curiale, un bâtiment destiné à la demeure d'un Pasteur, Curé d'une Eglise Paroissiale. On comprend aussi sous ce nom, les corps de logis qui en font

(r) Mot dérivé du grec, *Presbyterion*, assemblée de Prêtres.

partie , où logent & mangent en Communauté les Prêtres qui desservent une Paroisse. Tous ces bâtiments doivent être plus ou moins spacieux , selon la grandeur de l'Eglise & l'étendue du lieu. A rez-de-chaussée se pratique assez ordinairement un grand vestibule , propre à contenir les pauvres honteux , & attenant un ou plusieurs parloirs , pour y recevoir les bienfaiteurs de l'un & de l'autre sexe. Dans des bâtiments peu élevés , donnant sur des cours aérées , on distribue les cuisines , les réfectoires , les buchers , &c. Autant qu'il est possible , on y doit aussi pratiquer un jardin d'une certaine étendue , planté de quinconces , & orné de tapis-verts. A côté du vestibule doit être un principal escalier qui mène à l'appartement du Pasteur ; on en doit faire aussi plusieurs autres moins considérables , qui se communiquent ensemble par une galerie commune , & conduisent aux corridors pratiqués dans les étages supérieurs où se trouvent placés les logements des Prêtres. Il faut observer que ces logements doivent être placés sur les cours & le jardin , dans le dessein d'éviter le bruit de la rue , qui nécessairement nuirait au recœuillement & à l'étude des Ecclésiastiques. La décoration de ces bâtiments , comme celle des précédents , doit être simple , mais symétrique : il faut , comme nous l'avons recommandé , qu'elle figure avec le Séminaire ; & l'un & l'autre se doivent communiquer par des portiques à rez-de-chaussée , & par des terrasses au premier étage. Sans doute que l'ensemble de ces bâtiments , réunis avec l'Eglise , occuperait un terrain considérable ; mais il faut se rappeler les moyens que nous avons proposés pour y parvenir , & alors on ne regardera peut-être plus cette idée comme de spéulation , & comme

une entreprise au-dessus des fonds ordinairement destinés pour ces sortes d'institutions. Ces maisons , pour être divisées en plusieurs parties , n'en coûtent pas moins des sommes considérables , sans avoir les avantages du projet général que nous proposons. D'ailleurs qu'on y réfléchisse , ne nous faut-il pas des Places dans nos Cités ? Sans nuire en rien à leur destination particulière , qui empêcheroit de les faire servir d'issue à nos Eglises ? Qu'à ces Places , doublement nécessaires , on ajoute le terrain qu'eût occupé chacun des bâtiments que nous cherchons à rassembler ici , & qui construits ça & là , ne produisent ni ensemble ni commodité , ni de véritable beauté , & l'on verra qu'il y auroit peut-être de l'économie à comprendre , dans un même projet , la disposition des Eglises Paroissiales , des Séminaires & des Presbytères ; d'où résulteroit , & l'utilité publique & la magnificence de la Capitale. Nous l'avons déjà remarqué , sans doute il faudroit du temps pour parvenir au remboursement des maisons qu'il seroit nécessaire d'acquérir pour en faciliter l'exécution. Mais que l'on commence par les bâtiments d'économie , dans la plus grande partie du terrain précieux des jardins de nos Monastères , & que dans la suite on en applique les revenus à construire de nouvelles Paroisses & les bâtiments dont nous parlons.



Des Collèges.

Les Collèges sont ordinairement de fondation Royale ; & comme tels ils doivent s'annoncer avec une certaine magnificence, par leur disposition, leur situation & leur ordonnance : ces édifices destinés à enseigner les Sciences & les Belles-Lettres, doivent avoir de grandes cours, des bâtiments commodes pour les salles d'exercices, le logement des Professeurs & des Pensionnaires ; ils doivent aussi contenir une assez belle Chapelle ; enfin des dépendances relatives à l'étendue des principaux bâtiments, & du revenu attaché à ces institutions publiques, destinées pour l'éducation des jeunes Cioyens : néanmoins les quartiers où l'on est souvent obligé d'élever ces bâtiments, ne permettent pas toujours de les rendre assez spacieux ; alors on a recours à la réitération des étages, on fait les corps de logis doubles, & on les prive de jardins, auxquels on substitue des cours particulières, indépendantes de celles d'entrée, & qui toutes servent à procurer de la salubrité, & aux salles d'exercices & aux logements d'habitation. Le Collège de Mazarin à Paris, bâti sur les dessins de d'Orbay, est un des mieux situés, & dont la disposition soit la mieux entendue, quoiqu'il occupe moins d'espace que plusieurs autres élevés dans cette Capitale ; son Eglise particulièrement, est un ouvrage de génie, qui mérite l'attention de nos Eleves ; ils en trouveront les plans, ainsi que celui du Collège, dans l'Architecture Françoise, Tome II ; celui des Peres Jésuites à Rome, appelé *le Collège Romain*, du dessin de Barthélemy Amanato, est aussi d'une décoration fort estimée ; celui de la Fléche, en Anjou, passe

encore pour un des grands bâtiments en ce genre,
& des plus réguliers.

Lorsque ces sortes d'édifices fondés par des particuliers, sont de peu d'importance, on réduit les bâtiments qui les composent à fort peu d'étendue, & l'on élève sur les rues qui y donnent entrée des maisons à loyer qui en augmentent les revenus ; ce qui procure dans les grandes Villes une plus grande quantité d'habitations de ce dernier genre. En parlant de cet objet d'économie, notre intention est de déterminer nos Eleves à ne pas toujours s'occuper de projets fastueux, mais de s'appliquer souvent à les réduire dans un terrain très resserré. Qu'ils y prennent garde, cette étude qui a ses difficultés ne leur est guere moins utile que les compositions qu'ils entreprennent souvent, & qui, pour la plupart, sont au-dessus de leurs forces ; ou, ce qui est pis encore, dont ils négligent les détails & les développements, pour passer à d'autres projets encore plus vagues, & qu'ils ne font qu'effleurer. Qu'ils en croient notre expérience, qu'ils s'attachent d'abord à tirer parti d'un terrain montueux, irrégulier & peu spacieux ; qu'ils s'assujettissent aux conditions pré-criées par un programme, ou données par un propriétaire ; qu'ils y observent sur-tout l'esprit de convenance & celui d'économie, utile à tous les genres de productions ; du moins nous leur recommanderons qu'après avoir donné l'essor à leur imagination, ils s'appliquent à réduire leur travail à la moitié de la dépense, ensuite au quart, résultat où aboutissent presque toutes les entreprises de nos jours ; autrement, faute de revenir sur leurs pas, & de s'accoutumer à cette maniere d'opérer dans leurs débuts, ils n'enfantent plus que

que des chimères qui déconcertent les personnes qui font bâtir & les déterminent, en quelque forte, à s'adresser à des Artisans subalternes qui, méconnoissant les préceptes & les ressources de l'Art, contribuent à perpétuer le mauvais goût & à remplir Paris de bâtiments qui, le plus souvent, deshonorent la Nation, le Propriétaire & leur Auteur.

Des Hôpitaux.

Il en est de plusieurs espèces, les uns destinés à contenir les pauvres, tel que l'Hôpital-Général ; les malfaiteurs, tel que Bicêtre ; les femmes de mauvaise vie, tel que la Salpêtrière ; les autres sont connus sous le nom d'Hôtel-Dieu, de la Charité, des Incurables, &c. Ces derniers sont réservés à Paris pour les malades de l'un & de l'autre sexe ; mais ils manquent presque tous des commodités qui leur sont nécessaires, parce que n'ayant pas été, pour la plupart, bâtis pour leur usage présent, ils sont ou mal situés, ou trop resserrés, ou peu salubres.

Ordinairement les Hôpitaux doivent être composés d'une assez grande Eglise, de plusieurs corps de bâtiments exposés au septentrion, isolés & séparés par de grandes cours ; on y doit pratiquer des terrasses, des promenades, des préaux & généralement tout ce qui peut contribuer à adoucir les infirmités humaines, & calmer le désespoir des coupables. Le Château de Bicêtre & l'Hôpital Saint-Louis sont les seuls bâtiments de ce genre qui, chez nous, méritent quelque considération, ainsi que l'Eglise de la Salpêtrière ; la plupart de nos autres Hôpitaux, destinés pour les malades, sont si bornés dans leur étendue, qu'il est inconcevable qu'on ait négligé jusqu'à présent l'agrandisse-

ment & la multiplicité de ces asyles de la charité chrétienne. Il viendra un temps, sans doute, où l'on s'occupera plus sérieusement de la construction de ces édifices de la première utilité, qu'on prendra soin de les placer aux extrémités de la Ville, & qu'on établira dans le sein de la Capitale, des dépôts où les malades seront transportés de chez eux, & de-là à leur destination, selon le quartier & le genre des maladies. Ces dépôts ne pourroient-ils pas être contenus dans les Couvents de l'un & de l'autre sexe, où dans des besoins pressants, les malades seroient à portée de recevoir les secours spirituels & temporels?

Nous préférerions peut-être plusieurs Hôpitaux à un seul très-étendu, les malades en seroient mieux soignés; il y régneroit moins de confusion, la manutention en deviendroit plus aisée, les Administrateurs plus attentifs; enfin les gens du monde fréquenteroient plus volontiers ces lieux d'hospitalité pour y secourir les pauvres de leur superflu. Qu'on y réfléchisse; quoi de plus intéressant pour les hommes de bien que de contribuer au soulagement de leurs semblables? Quoi de plus satisfaisant pour le gouvernement que de porter son attention sur cette partie de l'administration publique? Quoi de plus consolant encore pour le plus grand nombre des familles indigentes contenues dans cette vaste Cité, que d'être assurées en cas d'infirmité d'y pouvoir décentement obtenir les secours qu'elles n'osent espérer au milieu de tant de Citoyens qui vivent dans l'abondance & la dissipation?

Nous avons désiré précédemment que l'on construisît à Paris des places publiques, des théâtres & tant d'autres bâtiments pour la magnificence & même pour la frivolité; combien n'aurions-nous

pas à nous reprocher, si nous n'insistions pas ici sur la nécessité d'en éléver d'une pareille utilité ? D'ailleurs quel bien plus réel que de s'occuper à fonder des asyles salubres pour les personnes infirmes ? Jetons les yeux sur les pauvres, affligés des maux, presque toujours inseparables de la vie humaine ; combien de malades languissent chez eux plutôt que de s'exposer à partager les secours qui leur sont offerts ? ou parce que ces bâtiments sont en trop petit nombre, ou parce que les salles qu'ils contiennent sont trop peu aérées. On doit applaudir sans doute à ces premiers établissements, excellents par les principes qui les ont fait fonder, mais qui, aujourd'hui, exigent d'être agrandis à raison du plus grand nombre des habitants, parce qu'en les examinant avec des yeux philosophiques, ils semblent plutôt être entretenus pour servir d'école aux Etudiants en Médecine & en Chirurgie, que pour y procurer à nos semblables les secours qui leur sont nécessaires. (s)

(s) Nous avions dessein de donner, dans les volumes suivants de ce Cours, un projet d'Hôtel-Dieu que nous avons fait sur le terrain de celui de l'Hôpital de Saint Louis ; mais comme tous les édifices dont nous traitons dans ce Chapitre, ne peuvent se trouver gravés dans cet ouvrage, nous nous proposons à l'avenir, si celui-ci est accueilli, de donner les dessins particuliers de chaque genre de bâtiments, soit ceux déjà exécutés par nos grands Maîtres, soit ceux de notre composition. Ces dessins fourniront aux jeunes Citoyens qui se voudront à l'Architecture, un ou plusieurs exemples de chaque espèce, avec une description qui leur tiendra lieu de programme, pour traiter à fond & de nouveau tous les genres de productions dans l'Architecture, considérée par rapport à l'utilité, à la sûreté, à l'habitation & à la magnificence. Ce que nous n'avons pu présenter ici que par abréviation, nous pourrons donc le donner avec beaucoup plus d'étendue dans un autre ouvrage qui servira de suite à ces Leçons, & offrira alors un corps complet de tout ce qu'on peut donner d'intéressant sur notre Art.

Des Cimetieres.

Un Cimetiere (1) est un lieu public découvert dans sa plus grande partie, & ordinairement destiné à enterrer le commun des Citoyens. Les personnes de distinction qui ont méconnu le faste pendant leur vie, & qui n'en veulent laisser aucunes traces après leur mort, choisissent aussi de préférence & par humilité ce lieu public pour leur Sépulture. Les terrains qui les composent sont le plus souvent limitrophes de nos Eglises Paroissiales ; il seroit essentiel cependant, pour plus de salubrité, que ces Cimetieres fussent placés vers les extrémités de la Ville, & qu'on choisît à cet effet un lieu vaste, au milieu duquel on pratiqueroit un préau d'environ cent toises de diamètre, entouré de charniers, couverts & percés intérieurement par des arcades surbaissées. Les pieds-droits de ces arcades devroient être chargés de bossages, & ceux-ci de vermiculures, genre d'ornement analogue à la destruction de la matière. Sur les murs de clôture, dans le fond des charniers, seroient feintes de pareilles arcades, dans l'enfoncement desquelles seroient contenus les cénotaphes des familles qui auroient rendu quelque service à la patrie, & au-dessous seroient construites des catacombes particulières (2) destinées à leur sépulture.

(1) On écrivoit anciennement *Cemetiere*, du latin *Cæmeterium*, fait du grec *Koimeterion*, lieu où l'on dort, ou lieu de sépulture. C'est dans les Cimetieres qu'on a bâti les premières Eglises, parce que les Martyrs y étant enterrés, ces lieux étoient déjà sanctifiés ; de-là vient l'usage de ne consacrer aucun autel, sans y renfermer quelque relique de Martyr.

(2) *Catacombe*, de l'italien *Catacombe*, retraite souterraine ;

Au-dessus de ces charniers s'éleveroient des galeries propres à contenir indistinctement les ossements des fideles qui auroient anciennement été inhumés dans le Cimetiere proprement dit ; ces galeries seroient terminées par des toitures assez élevées & couvertes d'ardoises , dont la teinte sombre ne contribueroit pas peu à donner à tout cet ensemble un air lugubre , capable d'annoncer au premier coup d'œil ce séjour de ténèbres. Au milieu du préau seroit élevée une grande pyramide d'une ordonnance rustique , qui, dans son intérieur, contiendroit une chapelle sépulcrale , où continulement on célébreroit l'Office des morts. Dans les quatre angles de cette partie découverte , & dans un certain enfoncement , seroient placées autant de catacombes , dont les ouvertures seroient exposées au nord , & les murs de revêtements , couronnés d'appuis , garnis d'urnes sépulcrales , & environnés de cyprès. Au-dessus de la voûte souterraine de ces catacombes , seroit élevé un soubassement surmonté d'une croix groupée avec des attributs mortuaires. On prendroit soin de tenir le sol du préau de deux ou trois pieds au-dessous de celui des charniers , & celui-ci d'environ trois marches , moins élevé que le niveau des rues qui y donneroient entrée ; cette inégalité de sol con-

il s'en voit à Rome près l'Eglise de Saint-Sébastien , où les Chrétiens se cachoient pendant la persécution de la primitive Eglise , & où ils enterroient les corps des Martyrs. Ces Catacombes étoient des espèces de galeries qui communiquoient les unes aux autres , & qui s'étendoient souvent jusqu'à une lieue de Rome : les morts y étoient enfermés dans des cercueils de brique ou de marbre , fermés très-exactement , & sur lesquels on gravoit le nom des morts , mais le plus souvent ce chiffre XP , interprété pro Christo.

tribueroit, en quelque sorte, à donner à ces monuments un caractère distinctif, capable de retracer aux vivants l'image du séjour terrible, mais inévitable, que nous devons habiter après la mort.

Le Cimetiere de l'Eglise de Sainte-Croix à Orléans (*x*), est celui qui nous paroît le plus conforme à l'idée que nous traçons ici & que nous avons communiquée à plusieurs des Eleves qui nous sont confiés. (*y*)

Qu'on nous permette de revenir sur la nécessité de supprimer les Cimetières placés dans l'intérieur de la Ville. Cette nécessité est sensible, & à cause des exhalaisons pestilencielles qu'ils occasionnent dans cette Capitale, & parce qu'ils nous privent d'un terrain précieux qui pourroit être employé plus utilement dans son enceinte. Nous nous souvenons qu'il y a quelques années ce projet avoit été agréé par le Gouvernement; nous ignorons les causes qui en ont empêché l'exécution; mais nous osons insister sur la nécessité de ce transport, aussi-bien que sur celui des tueries qu'on a vues sur le point d'être transférées au-delà des barrières, deux objets dont il est également

(*x*) Voyez la description que nous en avons faite, insérée dans le recueil manuscrit, contenant les plans, coupes & élévations du Château de Blois, fait en 1750 par ordre de M. le Marquis de Marigny, pour le Cabinet du Roi à Versailles.

(*y*) C'est d'après cette idée, que le sieur Desprez a dressé un projet de ce genre, fort intéressant, qui a remporté dernièrement un prix d'émulation à l'Académie Royale d'Architecture, & qu'il vient de rendre public en le dédiant à M. de Voltaire. Nous annonçons avec plaisir cette production capable d'indiquer les talents de ce jeune Citoyen, actuellement Professeur à l'Ecole Militaire.

important de s'occuper pour rendre les habitations de cette Ville immense, plus salubres, & la circulation des Citoyens plus aisée.

Des Sépultures en particulier.

On appelle ainsi les lieux souterrains, destinés à contenir les cercueils où reposent les corps d'une même famille. Ordinairement ils sont pratiqués dans nos Eglises sous des chapelles particulières, dans lesquelles on élève des cénotaphes ou mausolées somptueux : telle qu'on a vu à Saint-Denis la chapelle des Valois ; qu'on remarque aujourd'hui celle d'Orléans aux Célestins de Paris, & plusieurs autres en différents édifices sacrés de cette Capitale. Ces Mausolées ou Cénotaphes se construisent en marbre blanc, tel que celui du Cardinal de Richelieu à la Sorbonne, ou en marbre de couleur, comme celui de M. Languet de Gergy à Saint-Sulpice, déjà cité, en parlant des Mausolées dans le Chapitre précédent, où nous avons aussi désiré que l'Architecte donnât les dessins de ces monuments funéraires : nous le répétons encore ici, parce que nous sommes persuadés qu'il est du ressort de l'Architecture d'en assigner les formes, les proportions & les relations, avec l'ensemble des lieux où ils s'élèvent, & que la Sculpture ensuite doit déployer toutes ses ressources, pour que, réunie avec l'Architecture, l'un & l'autre concourent à produire un véritable chef-d'œuvre. Nous pensons aussi que des attributs sacrés, groupés avec les vertus pacifiques des grands hommes, à la mémoire desquels ils sont dressés, doivent symboliser ces monuments ; que des inscriptions & des armoi-

ries peuvent indiquer le rang & la dignité des défunts ; mais qu'il faut user modérément de ces derniers moyens , & n'employer que ceux qui ont le plus de rapport avec la Religion. Combien d'Artistes qui , pour avoir négligé ce que nous recommandons , ont confondu , contre toute idée de vraisemblance , dans les productions de ce genre , & les attributs prophanes & ceux du christianisme ? Exemple dangereux qui porte nos Elèves à se tout permettre & à négliger dans leur compositions le caractère propre à l'objet dont ils sont spécialement chargés.

Nous répétons encore , à propos des Sépultures dont nous parlons , ce que nous avons dit à l'égard des tombeaux des riches particuliers , qu'il seroit mieux de les reléguer dans des lieux séparés , mais limitrophes de nos Eglises , dans le dessein d'offrir avec plus de décence ces ouvrages de l'Art à la curiosité des connoisseurs , & parce que ces Sépultures nuisent nécessairement à la salubrité qu'il importe de procurer à nos Temples. D'ailleurs , par là nos Sculpteurs célèbres , moins retenus dans leurs compositions , pourroient donner plus d'effor à leur génie , introduire des allégories plus pittoresques , hasarder des nudités ; enfin déployer toutes les grâces de l'Art , ce qui ne se doit ni ne se peut toujours , lorsque ces fastes de la vanité humaine se trouvent placés dans nos Eglises , où tout doit être sacré , simple & sublime.

Des Charniers.

On appelle ordinairement Charniers , de grandes galeries basses qui circulent autour du rond-point , & quelquefois le long des bas-côtés de nos Eglises ,

& qui sont destinées pour les Instructions Pastorales, à faire les Cathéchismes, où l'on administre le Sacrement de Pénitence, & où, dans des Chapelles particulières qui y sont distribuées, on donne la Communion aux Fideles. C'est aussi dans ce lieu de retraite, qu'on enterre les Paroissiens aisés: nous le répétons, pratique contraire à la salubrité. Ce sont en général autant d'objets qui ne devroient jamais être confondus, & qui demandent autant de lieux relatifs à leur destination particulière; autrement il en résulte presque toujours une très-grande distraction, de la confusion, moins de recœuilement; il s'en exhale d'ailleurs des vapeurs d'autant plus funestes, qu'elles paroissent plus insensibles à la portion du Clergé, qui vouée par état à l'instruction Chrétienne, y respire continuellement un air fort nuisible.

On appelle encore Charniers (ζ) plus proprement dits, de grandes galeries ou portiques, voutés & sans fermeture, pratiqués à rez-de-chaussée au tour de nos cimetières, tels que ceux des Saints-Innocents à Paris, ou ceux du cimetière de Sainte-Croix d'Orléans, dont nous avons parlé précédemment. Répétons encore une fois, que nous désirerions que ces derniers, destinés à la sépulture des morts, fussent placés extérieurement, & jamais dans l'intérieur de nos Eglises, particulièrement dans les Paroissiales; celles-ci étant infiniment plus fréquentées par le peuple, que les Eglises Canoniales, Conventuelles, &c. Il nous semble que les galeries destinées pour la Confession devroient être placées dans les lieux les plus recœuillis & les moins exposés aux regards de

(ζ) Ces Charniers s'appellent ainsi, du latin *Carnarium*.

la multitude; que ceux où se font les Catéchismes & autres instructions pastorales, devroient leur être opposés; qu'enfin la Pâque devroit être administrée dans des Chapelles particulières, dont l'entrée ne fut permise qu'à ceux appelés à la Communion: autant de précautions qui nous paroissent nécessaires dans la composition ou le projet d'une Eglise Paroissiale. Que d'attention n'exige-t-on pas de l'Architecte, lorsqu'il s'agit seulement du plan d'un bâtiment de quelque importance! Que de difficultés à vaincre pour parvenir à celui d'une maison particulière! Que de bien plus importants objets à remplir, lorsqu'il s'agit du dessin d'un édifice sacré! suffit-il d'y employer les règles de l'Art? Non sans doute, une situation avantageuse, une belle disposition, une ordonnance grave, toutes les commodités relatives dans la distribution des différentes parties qui le composent, une structure ingénieuse, mais économique; enfin l'esprit de convenance réparti sur chaque objet, doivent être les guides des Architectes, qui ont pour but de produire un ensemble accompli en ce genre.

Après avoir parlé de nos Eglises d'une manière générale & des différents bâtiments qui en font une suite, entrons à présent dans quelques détails concernant les diverses parties qui contribuent à leur décoration extérieure & intérieure. Parlons d'abord de leurs portails, des porches, des tours, des clochers, de leurs façades latérales; ensuite nous traiterons des nefs, des bas-côtés, des chœurs, des sanctuaires, des autels, &c. &c. & nous tâcherons d'assigner à chacun de ces objets un caractère particulier, qui pourra déterminer nos Eleves à réfléchir à celui qu'il convient de donner à toutes ces différentes productions de l'Architecture.

DES DIFFÉRENTES PARTIES QUI CONTRIBUENT A LA DÉCORATION EXTÉRIEURE DE NOS TEMPLES.

Des Portails.

Les Portails (*a*) d'Eglise doivent annoncer par le caractère de leur ordonnance le genre du monument auquel ils appartiennent, & dont ils forment la principale entrée. Nous ne parlons point ici de ceux placés assez ordinairement aux extrémités de la croisée dans chaque face latérale ; ils doivent être moins considérables, quoique toujours assortis à la magnificence de l'édifice. Entrons dans quelques détails touchant l'ordonnance des principaux Portails des Métropoles, des Eglises Paroissiales, de ceux des Eglises en rotonde & de

(*a*) *Portails*, on en distingue de deux espèces ; les premiers & les plus considérables, sont ceux qui servent de frontispice à l'entrée de nos Temples ; les deuxièmes se placent à chaque extrémité de la croisée, tels qu'il s'en remarque à la Paroisse de Saint-Sulpice ; le premier du dessin du Chevalier Servandoni ; les deux autres sur les dessins de Gilles-Marie Oppenort, Architecte, & l'un des plus grands Dessinateurs de notre temps, mort en 1730. On en distingue aussi de deux sortes ; ceux d'une Architecture Gothique, tel que celui de Notre-Dame à Paris, celui de Reims, de Sainte-Trophime d'Arles, &c. ceux d'une Architecture dans le goût antique, tel que celui de Saint-Gervais, du Noviciat des Jésuites, &c. On nomme seulement *Portiques*, les Portails d'Eglise d'Architecture antique qu'on élève au-devant & environ au tiers de la hauteur des anciens Portails Gothiques, tels que se remarquent celui de l'Eglise de la Culture Sainte-Catherine, du dessin du Pere de Creil, & celui que nous venons de faire construire au-devant du Portail Gothique de la Cathédrale de Metz, en face de la Place de l'Evêché.

ceux qui servent de frontispice à nos Eglises con-
ventuelles.

Le Portail d'une Métropole, ainsi que celui d'une Eglise Cathédrale, doit embrasser toute la largeur de l'édifice, avoir une grande élévation, être accoté par deux tours plus élevées encore, & s'annoncer par un porche extérieur d'une assez vaste étendue. Des plattes-formes couronnées par des balustrades doivent terminer sa partie supérieure, un mouvement rectiligne indiquer ses principaux avant-corps ; en un mot, une grande Architecture & une Sculpture sagement distribuée doivent faire connoître au premier coup d'œil que ce frontispice appartient à la principale Eglise de la Capitale. Plusieurs Portails de nos anciennes Eglises Gothiques désignent assez - bien les masses dont nous parlons ; & nous serions tentés de croire que si à ces beautés d'ensemble on pouvoit joindre les proportions que nous tenons des Grecs & des Romains, on parviendroit sans doute à créer plus d'un chef-d'œuvre en ce genre.

Après ces especes de frontispices, ceux de nos Eglises Paroissiales tiennent le premier rang ; nous croyons néanmoins qu'on abuse trop communément d'y placer plusieurs ordres élevés les uns au-dessus des autres : celui de Saint - Gervais, qui long-temps a passé pour un miracle de l'Art, nous affecte peu. Les trois ordres Grecs que Debrosse y a introduits, & dont nous avons donné les mesures, planche XC, sa forme pyramidale, un caractere assez bien soutenu dans les principales parties ont fait sa célébrité ; mais lorsqu'on passe à ses détails & qu'on veut se rendre compte, comme nous l'avons déjà fait, des procédés employés par l'Architecte, le prestige cesse

jamais on ne nous persuadera que trois ordres puissent raisonnablement diviser & comprendre la hauteur d'un monument, dont la véritable beauté intérieure consiste dans l'élevation des piliers ou colonnes, qui avec la voûte ne doivent présenter qu'une seule & même continuité verticale, laquelle, autant qu'il est possible, ne doit pas être interrompue par des corps horizontaux.

Le Portail de Saint-Sulpice du dessin du Chevalier Servandoni nous paroît en ceci avoir le même défaut; mais du moins le mouvement de ses plans, une marche ingénieuse & des détails heureux dédommagent-ils de la réitération des ordres que nous désapprouvons; & certainement si ce monument par sa très-grande élévation n'anéantissoit, pour ainsi-dire, l'étendue assez limitée de son Eglise, nous le croirions de beaucoup supérieur à celui de Saint-Gervais. Nous ne parlerons point de celui de Saint-Roch ni de celui de Saint-Louis à Versailles, ils sont trop inférieurs, particulièrement le dernier, à ceux que nous venons de citer. Du moins dans les deux premiers y a-t-il beaucoup à puiser pour nos Eleves; au-lieu que dans celui de Saint-Roch il y a peu à imiter, & au contraire, tout à éviter dans celui de Saint-Louis à Versailles.

Nous ne dirons rien de celui qui s'élève à Saint-Eustache, ni de celui qui doit servir de frontispice à l'Eglise de la Magdeleine; nous ne nous permettons point ici de dire notre sentiment sur les ouvrages de l'Art qui ne sont pas entièrement achevés, l'Architecte jusqu'à ce moment étant libre de revenir sur ses pas pour conduire sa production au dernier degré de supériorité. D'ailleurs, que n'avons nous pas à espérer de la capa-

cité des deux Architectes à qui ces entreprises célèbres sont confiées !

Les frontispices destinés à annoncer l'entrée des Eglises de fondation Royale , telles que sont à Paris le Val-de-Grâce & les Invalides , doivent être d'un tout autre genre. Nous pensons que comme partout ailleurs , mais particulièrement ici , un seul ordre y doit suffire , tel que celui qu'on élève à la nouvelle Eglise de Sainte-Genevieve , monument digne de la Nation & des talents de l'Architecte ; celui des Invalides composé de deux ordres nous paroît d'une trop petite fabrique , quoique d'une composition ingénieuse ; nous sommes en quelque sorte moins contents encore de celui du Val - de - Grâce , sur - tout du second ordre ajouté sur le premier , qui est du dessin de François Mansard. Nous ne mettrons point ici en parallèle avec ceux que nous venons de citer , les Portails des Dames Sainte-Marie , rue Saint-Antoine , de la Conception , porte Saint-Honoré , de la Visitation à Chaillot , & de l'Annonciade à Saint-Denis , dont nous avons parlé plus d'une fois avec éloge ; parce que plusieurs d'entr'eux , réduits à un très-petit module doivent être considérés en particulier , & imités par nos Eleves dans les entreprises d'une moindre importance. Nous rangeons aussi dans cette dernière classe celui dont nous avons donné les dessins pour Metz , & que nous avons décrit dans ce Volume , pag. 93 , planche XXXIV.

A l'égard des Portails de nos Eglises conventionnelles , nous croyons qu'il faut non-seulement n'y employer qu'un seul ordre , mais encore ne le placer que dans l'avant - corps , pour désigner seulement le porche extérieur que nous avons

recommandé devoir précéder toutes nos Eglises. Nous ne connaissons rien d'intéressant à citer en ce genre, que celui des Minimes par François Mansard, supérieur à beaucoup d'égards à celui de l'Oratoire. Que pourrions-nous dire du Portail des Petits-Peres, où président les ordres Ionique & Corinthien-pilastrès; l'Architecte les a préférés ici, parce que sans doute il s'étoit apperçu trop tard de l'irrégularité du Dorique & de l'Ionique qu'il avoit employés à celui des Bernabites, ainsi que nous l'avons remarqué, pag. 197 de ce Volume, planche LXXXVII, où nous renvoyons. Nous ne citerons pas non plus pour exemple celui de Saint-Louis du Louvre, dont le plan est de forme concave & convexe, & où un ordre Ionique avec un entablement, tantôt modillonnaire, tantôt denticulaire, offre moins une Architecture grave & régulière qu'une composition pittoresque & hasardée. Nous citerons encore moins celui de la Charité, dont l'ordonnance de l'Architecture nous paroît au-dessous de la médiocrité, ainsi que celle du Portail qui vient de s'élever aux Jacobins du Faubourg Saint-Germain; ce dernier rassemble toutes les imperfections répandues dans les précédents. Ces vérités quoiqu'impartiales sont dures sans doute, mais on ne doit pas s'attendre à ne trouver que des éloges dans un ouvrage tel que celui-ci, parce que si le jeune Artiste n'apprend de bonne heure à connoître les défauts, il deviendra incapable d'imiter les beautés de l'Art. Qu'on se ressouvienne donc que c'est pour des Eleves que nous écrivons; que pour cela nous croyons devoir leur faire part de ce que plus de trente années nous ont offert de réflexions & d'expérience; & qu'il est indispensable de leur montrer même en

quoi les plus grands Maîtres ne sont pas toujours à imiter.

Nous osons citer ici le Portail d'une Eglise conventuelle qui nous a été demandé pour la Flandre, non que nous le croyions sans défauts; mais nous avons cherché du moins à lui donner le vrai caractère qui convient à un frontispice de cette espèce, malgré les sujétions qui nous ont été imposées, & par le local & par l'usage du pays. On trouvera ce dessin dans les volumes suivants.

Des Porches.

Un Porche (*b*) est un lieu couvert & élevé de plusieurs marches, faisant partie du portail d'une Eglise. La décoration des Porches consiste ordinairement dans la disposition & l'arrangement de plusieurs colonnes isolées, soutenant des plattes-bandes ornées par des cassettes comparties régulièrement. Les Porches, non-seulement servent à embellir la décoration des frontispices des Temples, & à annoncer la dignité de leur intérieur;

(*b*) Les Porches, comme nous l'entendons, se placent extérieurement à l'entrée de nos Temples. Dans ce cas nous les préférions déterminés par des lignes droites & parallèles dans leur plan : il s'en fait néanmoins de circulaires, comme celui de l'Eglise de Notre-Dame de la Paix à Rome, restauré par Pietre de Cortone ; de fermés par des grilles de fer, comme à Saint-Pierre de Rome, & dans Paris à Saint-Germain-l'Auxerrois. On appelle *Porches à Tambour*, ceux pratiqués en menuiserie dans l'intérieur de nos Eglises, lorsqu'elles n'ont point de Porche extérieur, comme à Saint-Roch & ailleurs.

On appelle aussi *Porche* dans nos Palais & dans nos Hôtels, toute espèce de vestibules à rez de chaussée, sous lesquels passent les voitures ; ils se font aussi de plusieurs formes, comme nous le dirons ailleurs en parlant de ceux du Louvre, du Palais du Luxembourg, de l'Hôtel de Beauvais, &c.

mais

mais aussi à préparer les fideles au recœuillement, & à leur rappeler la décence avec laquelle ils doivent se présenter dans les demeures sacrées. Nos Palais sont précédés, le plus souvent, de Porches extérieurs où descendent à couvert les personnes qui viennent les visiter; les appartements de presque tous nos bâtiments sont précédés par des vestibules; pourquoi négliger à l'entrée de la plupart de nos Eglises les Porches dont nous traitons ici? Anciennement destinés à la retraite des Pécheurs, ils devoient chez nous servir d'asile aux pauvres, pour y recevoir les aumônes des fideles, au-lieu de les troubler par leur importunité pendant le Service Divin.

Lorsque les Porches des Temples doivent être terminés par un fronton, couronnement plus convenable ici que partout ailleurs, il faut auparavant considérer si leur ordonnance, relativement à la grandeur de l'édifice, sera *tétrastyle* ou de quatre colonnes de front, *hexastyle* ou de six colonnes, *octostyle* ou de huit colonnes; enfin *décastyle* ou de dix colonnes: afin de ne pas risquer inconsidérément de donner trop de base au fronton, & un air de pesanteur à l'ordonnance extérieure du frontispice; & dans le cas où cet inconvénient ferroit à craindre, parce qu'on auroit dû faire choix de celui de dix colonnes, il faudroit ou renoncer au fronton ou former un avant-corps *hexastyle* ou de six colonnes, & faire retourner sur celui-ci le fronton; ce qui procureroit à sa décoration une forme pyramidale qui ne peut que faire un bon effet.

Nous sommes d'avis, lorsqu'on orne le tympan des frontons des portails d'Eglise, ce qui souvent est indispensable, qu'on préfere un bas-relief analogue à la dédicace du monument, toujours plus

convenable que les blâfons, les armoiries & les supports qu'on y place ordinairement, & qui paroissent plus propres à annoncer l'ostentation des Fondateurs qu'à désigner leur zèle & leur amour pour la Religion. Nous sommes aussi d'avis de préférer les formes rectilignes à toutes autres dans le plan des Porches, principalement lorsqu'il s'agit de ceux des Métropoles, des Cathédrales & des Eglises Paroissiales ; les formes circulaires, elliptiques ou à pans n'étant guère convenables que pour les Eglises en rotonde, les Chappelles des Colléges, &c. Ces Porches, ouverts en dehors par les entrecolonnements, se ferment par des grilles de fer qui en défendent l'entrée pendant la nuit ; mais alors elles font un mauvais effet avec l'ordonnance de l'Architecture. Nous désirerions que pour éviter cet inconvénient, on plaçât des grilles à quelque distance & tout au pourtour du monument ; comme il s'en voit à Saint-Paul de Londres, & qu'on en remarque à la Place Royale, au centre desquelles est élevée la Statue de Louis XIII ; ou ce qui seroit plus convenable encore, qu'on établît une garde qui veillât sans cesse & à la sûreté & à la décence qu'il convient d'observer dès l'extérieur de nos Temples. N'use-t-on pas de ces moyens pour les Palais Episcopaux, les Bâtiments Militaires, les Hôtels-de-Ville ? Tout n'indique-t-il pas ici le même besoin ? cependant nous osons le répéter, rien de si négligé que l'abord de ces édifices sacrés, & souvent rien de si peu soigné que leur intérieur.

Des Tours.

Les Tours sont assez souvent, ou les accompagnements, ou l'une des principales parties des por-

tais d'Eglise, la forme de leur plan est ordinairement quadrangulaire, & elles sont construites en pierre depuis leur base jusqu'à leur sommet : on a prétendu long-temps qu'il n'y avoit que les Métropoles qui dussent avoir deux Tours, comme étant les principales Eglises des Capitales, ainsi que nous l'avons dit plus haut, & qu'on l'a pratiqué dans presque tous nos ouvrages Gothiques : aujourd'hui dans nos Paroisses, on en élève aussi deux, telles qu'on vient d'en faire à Saint-Sulpice & qu'on le projette pour le portail de l'Eglise Saint-Eustache. Nous avons cherché dans les sources sacrées si effectivement les doubles Tours paroisoient avoir été destinées seulement pour les Cathédrales ; mais nous n'avons rien trouvé de satisfaisant à cet égard. Au reste, nous pensons qu'il seroit bien de les réserver seulement pour ces premiers monuments, & de n'en placer qu'une dans nos Paroisses, soit qu'on les élève au-dessus du milieu du frontispice pour le faire pyramider, comme nous en donnerons un exemple dans les Volumes suivants ; soit, comme à Saint-Roch, qu'on les transporte loin du portail, où elles n'exigent plus alors aucune décoration ni simétrie ; cette ordonnance contribueroit peut-être encore à caractériser au premier aspect nos différentes Eglises. Ainsi on conserveroit les dômes pour les Eglises de fondation Royale, les doubles Tours pour les Métropoles, les Tours simples pour les Eglises Paroissiales, & les clochers pour les Eglises Conventionnelles ; par-là chacun de ces monuments ne s'annonceroit que pour ce qu'il est.

Il se fait aussi des Tours isolées & détachées de toute espece de bâtiments, qui servent à contenir les cloches des Eglises, ainsi que se voit la

tour inclinée de Pise, qui semble prête à tomber; singularité fort extraordinaire qui a exercé la plume des Savants. Voyez ce qu'en a dit le Docteur Desaguliers, dans son *Cours de Physique expérimentale*, Tome I, Section II.

Ordinairement les Tours sont terminées par des terrasses ou plattes-formes, comme celles de Notre-Dame à Paris; quelquefois on élève au-dessus, des fléches, telles qu'on le voit à Reims, à Strasbourg & ailleurs; enfin, on y place des campanilles, comme devoient être terminées celles de Saint-Sulpice, à la place desquelles on vient d'élèver une espece d'attique circulaire dont nous avons parlé, pag. 210 de ce Volume. La décoration extérieure des Tours doit tenir du genre de l'ordonnance qui détermine celle des arriere-corps ou murs de face du frontispice, & non de la richesse de celle du porche, ordinairement placé à rez-de-chaussée: celui-ci doit annoncer une Architecture d'une certaine richesse; les acottements, au contraire, une simplicité assortie à celle qui doit régner au pourtour du monument: simplicité que nous conseillerons toujours de préférence à cet assemblage souvent indiscret de niches, de frontons, de ressauts, de formes circulaires, à pans ou sinueuses, à peine tolérables dans la composition de nos Kiosques & de nos Belyéders.

Des Clochers.

Les Clochers se construisent ordinairement en charpente & s'élèvent au-dessus des combles des Eglises Conventuelles, en quoi ils different des tours qui montent de fond. La forme du plan des Clochers, est circulaire, quarrée ou à pans; ils se couvrent d'ardoise ou de plomb, & se terminent

le plus souvent par une croix, au-dessus de laquelle on place un coq, symbole de la France, qui fert en même-temps à annoncer les variations des vents. Ces Clochers qu'on élevoit autrefois excessivement & dont on commence prudemment à diminuer la hauteur, chargeoient considérablement les combles de nos anciennes Eglises, occasionnoient un entretien dispendieux & ne servoient souvent, par les verges de fer dont ils étoient terminés, qu'à attirer le tonnerre sur nos édifices sacrés. On nomme flèche ou aiguille les Clochers en pierre qui ont une très-grande hauteur, & qui s'élèvent quelquefois au-dessus des tours des grandes Eglises : nous répugnons à cet usage qui n'a guère lieu que dans quelques-unes de nos Provinces, où leur élévation est souvent portée jusqu'à l'indiscrétion & où l'habitude a plus de part que l'utilité.

Des Façades latérales des Eglises.

Nous avons déjà parlé du peu de soin qu'on a pris jusqu'à présent d'isoler de toutes parts nos Eglises Paroissiales ; de cette négligence est né le peu d'attention que la plupart de nos Architectes ont eue à observer une certaine régularité dans les Façades latérales de nos Temples. Nous convenons que dans cette partie il est difficile d'accorder la décoration des dehors avec celle des dedans ; cependant en y réfléchissant, on sentira qu'il n'est guère plus impossible d'y parvenir qu'il ne l'étoit du temps des Delorme, de concilier dans nos bâtiments d'habitation, les Façades extérieures avec l'intérieur de nos appartements : relation où l'on est arrivé aujourd'hui, de manière à ne laisser rien desirer d'essentiel à cet égard.

Pourquoi ne pas faire les mêmes efforts pour les édifices sacrés ? Qu'on parvienne à démolir les bâtiments subalternes qui environnent nos Eglises , nos Architectes ne tarderont pas à trouver les moyens de surmonter tout obstacle. Les Goths n'avoient pas comme nous négligé cette partie si intéressante de la décoration de nos Temples , parce que leurs monuments étoient isolés de toutes parts ; parce qu'ils voyoient tout en grand ; parce que le motif qui leur faisoit éléver ces édifices , les remplissoit de cet amour Religieux qui n'admet rien de prophâne ; parce qu'enfin peu occupés des objets de luxe , ils portoient toute leur attention à diriger leur hommage vers la Divinité.

L'Eglise du Collége de la Sorbonne , à Paris , du dessin de Le Mercier , est peut-être la seule dont les faces latérales présentent une ordonnance réguliere ; presque tous les autres ouvrages en ce genre ne nous offrent au contraire qu'une disparité choquante dans les masses & dans la division des détails , disparité à peine tolérable dans les Eglises de nos Bourgades. Au reste , il faut convenir que les arcs-boutants nécessaires pour retenir la poussée de la voûte de la nef , du chœur & du rond point deviennent souvent un obstacle nuisible à la régularité que nous desirons ; mais qu'on imite la forme de ceux de la Sorbonne. Qu'on les amortisse & les accompagne avec la même intelligence ; alors ces Façades produiront un bon effet : & pour ne pas ressembler à celles de nos Palais , elles n'en assigneroient pas moins à nos Eglises un caractere & un style sacré , qui sans tenir au genre Gothique rappelleroit du moins l'idée des anciens monuments si bons à imiter , & qu'il semble que nous ayons perdus de vue , parce que d'une part nous

encombrons nos Eglises de bâtiments subalternes , & que de l'autre , nous ne nous occupons guère que de leurs frontispices & de quelques parties intéressantes de leur décoration intérieure.

De la Décoration du Chevet des Eglises.

La décoration extérieure du Chevet (*b*) de nos Eglises, n'est pas moins négligée , les dômes & les lanternons des Chapelles intérieures , placés ordinairement derrière le rond-point , les petites tours où sont pratiqués les escaliers qui montent aux combles & aux plates-formes ; enfin les piliers butants , tous ces objets de la première utilité , nuisent nécessairement à l'unité des dehors ; & l'on ne parviendra jamais à les rendre moins difformes que quand on sera bien convaincu , que lors de la composition du projet général , il faut faire marcher d'un pas égal , l'ordonnance extérieure avec la commodité des dedans , & qu'on sera parvenu , comme nous l'avons recommandé , à isoler le corps de l'Eglise , de toute autre espèce de bâtiments , soit en le construisant dans des rues spacieuses & en face d'une Place publique , soit en pratiquant , le long des faces latérales , de grandes cours , qui en le préservant de l'approche du peuple , serviroient , dans chacune de leurs extrémités , à contenir les maisons Presbytériales & les Séminaires , ainsi que nous l'avons déjà proposé. Rendons compte à présent des différentes parties qui regardent la décoration intérieure de nos Temples.

(*b*) Appelé par les Italiens , *Tribuna*.

*DES DIFFÉRENTES PARTIES QUI
CONTRIBUENT A LA DÉCORATION
INTÉRIEURE DE NOS TEMPLES.*

Des Nefs.

Les Nefs, dans nos Eglises Paroissiales, sont les premiers objets qui, dans l'intérieur, se présentent à l'œil des spectateurs, & la partie la plus étendue des Eglises en Croix Latine. Depuis le porche jusqu'au commencement de la croisée, leur largeur doit être proportionnée à leur longueur & à leur élévation; elles doivent être terminées, dans leur partie supérieure, par une voûte d'une structure légère, & être ornée de compartiments qui répondent à l'ordonnance de la décoration du monument. Les voûtes plein-cintre sont préférables à celles en ogive; elles offrent une forme plus régulière, & exigent moins de petites parties dans la distribution de leurs ornements. Pour leur procurer plus d'élégance, il faut éléver leur retombée sur un piédestal ou sur un socle continu, dont la hauteur soit déterminée par la saillie de l'entablement, & par le point de distance d'où il doit être apperçu. Peut-être, à l'imitation des Eglises Gothiques, seroit-il mieux de se passer d'entablement dans nos Nefs, ou de ne faire usage que d'un seul architrave qui serviroit d'imposte à la retombée de la voûte, l'entablement toujours d'une grande hauteur, nuisant à l'unité & à la légéreté qu'il conviendroit d'observer dans l'ordonnance intérieure de nos Temples. Autrement, il en faut convenir, ils ressem-

blent de trop près à la décoration des grandes galeries de nos maisons Royales. A la place des piliers & des arcades qui séparent les Nefs d'avec leurs bas-côtés , il vaudroit mieux faire usage des colonnes , & elles semblent prendre faveur aujourd'hui , comme le lieu où elles conviennent plus que par - tout ailleurs. On aura peut- être de la peine à goûter la suppression des entablements ; mais nous croyons qu'au moins on devoit ne les employer que dans les très-grandees Eglises , & préférer les architraves par-tout ailleurs. Nous avons osé les substituer aux entablements dans l'Eglise Conventuelle dont nous avons donné les dessins pour la Flandre , & l'on pourra juger de l'effet qu'ils font dans les développements que nous en donnerons dans les volumes suivants.

C'est ordinairement dans les nefs qu'on place les chaires à prêcher , les œuvres & les orgues : autrefois on y distribuoit aussi des bancs à l'usage des Paroissiens ; ils s'y plaçoient pendant le service Divin , après en avoir acquis la possession de la Fabrique des Paroisses , pour eux & leur famille. Aujourd'hui , presque dans toutes nos Eglises , on a supprimé ces bancs , ayant reconnu qu'ils nuisoient à la circulation , qu'ils occupoient beaucoup de place , & que n'étant pas toujours remplis , le terrain qu'ils contenoient devoit être restitué au peuple. A la place des bancs on a introduit des chaises : elles occupent moins de place à la vérité ; mais la distraction que causent aux Fideles les personnes préposées pour en recevoir les deniers , occasionne des discussions , souvent aussi peu décentes qu'importunes. Pour éviter cet inconvenient , ne vaudroit-il pas mieux ima-

giner des sieges stables & à dossiers , peu élevés , qu'on placeroit dans des endroits convenables ; par-tout ailleurs on introduiroit des nates , & dans les Chapelles & les Tribunes des tapis de pieds . Ces observations paroîtront d'abord étrangères à l'Architecture , qui fait ici notre objet . Mais qu'on y réfléchisse ; si lors de la composition du projet d'un Temple , un Architecte instruit & des préceptes de son Art & de la nécessité de parer à tous les inconvénients dont nous parlons , conféroit avec les Ministres de l'Eglise & les autres personnes chargées de l'administration des fonds , il parviendroit à concilier , avec bien plus de justesse qu'on ne le fait ordinairement , l'utilité avec la commodité , & la beauté de l'ordonnance avec l'économie ; enfin l'on verroit dans nos Eglises moins de différentes parties réunies , & souvent si peu faites pour aller ensemble .

Des Bas - Côtés.

On appelle Bas-Côtés (c) les especes de galeries qui regnent au pour-tour des nefs , du chœur & du sanctuaire de nos Eglises . Nous serions d'avis qu'on n'employât jamais les ordres d'Architecture dans leur décoration , parce que souvent étant obligé de leur donner un plus petit diamètre qu'à ceux qui décorent la nef ; ils produisent non-seulement un assez mauvais effet , mais des pénétrations vicieuses , ainsi qu'on le remarque à Saint-Sulpice , particulièrement vers le rond - point . Il nous semble que des pieds-droits soutenant des

(c) Voyez Eglise en Bas-Côtés , p. 303 , not. k de ce volume .

arcs doubleaux leur procureroient plus de simplicité & feroient disparaître la bigarture que forment les deux différents diamètres des ordres posés sur un même sol, & dont l'expression est souvent différente. Au reste cette observation ne regarde que les Eglises modernes du dernier siècle, dont les piliers sont tous de forme quadrangulaires; car si à ces piliers quarrés on substitue des colonnes, comme on le pratique aujourd'hui, leurs entre-colonnements devenant communs & aux nefs & aux Bas-Côtés, cette nouvelle ordonnance décide de la décoration de tout l'intérieur du monument; & alors les plates-bandes qui portent sur les colonnes de la nef & sur les pilastres des Bas-Côtés, déterminent nécessairement la hauteur de ces derniers. Dans le plan que nous proposons, nous avons employé les colonnes & les plates-bandes, comme à la chapelle de Versailles, où elles forment autant de tribunes, au-dessous desquelles sont placées les Bas-Côtés de niveau à la nef basse; ensorte que ce projet réunit, pour ainsi dire, le double avantage, de nos anciennes Eglises & de celles qui s'exécutent de nos jours, sans en avoir les inconvénients.

Des Chœurs.

Le Chœur aujourd'hui est la partie de l'Eglise qui est séparée de la croisée (*d*) ordinairement par une grille, ou anciennement par un jubé;

(*d*) On appelle ainsi le lieu qui, retournant d'équerre sur la nef, forme les deux bras d'une Eglise en croix Greque ou Latine, & qui ordinairement est de la largeur de la nef & du chœur.

(e) assez souvent le Chœur précede le sanctuaire, comme à Saint-Roch; ou il est placé derrière comme à Saint-Sulpice: quelquefois l'un & l'autre sont compris dans la même enceinte; alors le Chœur se place vers le rond-point de l'Eglise, comme à S. André-des-Arts, à la Sorbonne & ailleurs. Dans les Eglises des Communautés Religieuses, le Chœur est presque toujours séparé du sanctuaire par un appui de pierre ou de marbre, & couronné par une grille de fer; dans les Eglises Conventuelles souvent le Chœur est placé derrière l'Autel, comme aux Carmes Déchaussés, ou placés au-dessus du porche intérieur, comme aux Minimes. Anciennement on nommoit *apsis* ou *absis*, la partie intérieure de l'Eglise où le Clergé étoit assis & où l'Autel étoit placé; il étoit de forme hémisphérique, & consistoit en deux parties, l'autel & le sanctuaire; alors le sanctuaire contenoit les stalles où se plaçoit le Clergé, au milieu duquel s'élevoit

(e) On appelle *Jubé*, une Tribune élevée sur la porte du chœur, dont elle orne l'entrée; celui de Saint-Germain-l'Auxerrois, a été regardé comme un chef-d'œuvre dans ce genre. Aujourd'hui on supprime cette partie dans presque toutes nos Eglises, & l'on y substitue des grilles de fer d'une assez grande hauteur, comme à Saint-Sauveur, aux Prémontrés. Le Jubé de Saint-Etienne-du-Mont, est presque le seul ouvrage semi Gothique intéressant qui nous reste en ce genre. On voit à Notre-Dame de Paris, un Jubé d'Architecture moderne, avec des grilles de fer d'une assez grande richesse; mais on ne souffre plus de Jubé dans nos Eglises Paroissiales, & l'on n'en voit plus guère que dans les Collégiales & dans nos Eglises Conventuelles.

On appelle encore *Jubé*, la Tribune qui soutient l'orgue à l'entrée des nefs de nos Eglises: le nom de Jubé leur vient de ce que l'Officiant, avant de chanter les Leçons de Matines aux Fêtes solennelles, a coutume de commencer par l'absolution *Jube, domne, &c.*

le siège de l'Evêque, qui en étoit séparé par une grille ou balustrade, & élevé sur une estrade, &c. (f)

Nous croyons qu'en général le Chœur est mieux situé derrière le sanctuaire, du moins dans les Eglises Paroissiales; le Clergé qui s'y rassemble y est plus recueilli, & sa décoration termine plus avantageusement le point de vue de l'intérieur du monument. Nous pensons aussi que la musique vocale & instrumentale qui s'exécute les jours solennels, ne devroit jamais se placer dans le Chœur de nos Eglises; qu'elle seroit mieux étant distribuée dans les deux bras de la croisée, le Chœur semblant devoir être uniquement destiné pour les prières du Clergé & pour le plein-chant; la lecture de l'Epître & celle de l'Evangile se feroit alors à droite & à gauche à l'entrée du sanctuaire & en face des deux crédences qui seroient opposées au pupitre où se feroient ces lectures. Les stalles destinées aux Ecclésiastiques doivent être disposées de maniere à faire beauté d'ensemble: elles se font toujours de menuiserie; mais nous les voudrions & d'une forme moins chantournée, & moins chargés d'ornements qu'on ne les fait ordinairement. Nous estimons nécessaire aussi d'observer dans les compartiments du pavé le dessin qui est distribué dans la voûte; il devroit n'être composé que de marbres de deux ou trois couleurs seulement, & assortis à ceux destinés à embellir l'ordonnance des chœurs de nos Eglises.

Nous avons déjà observé que le fond de ces

(f) Aujourd'hui ce sont deux places distinctes, qui forment dans ces Leçons dans articles particuliers.

Chœurs est assez ordinairement terminé en rond-point ; nous dirons ici que cette forme circulaire détermine assez bien la beauté du plan, mais qu'il n'en est pas de même des arcs doubleaux de la voûte qui, se rétrécissant vers le trompillon & s'y confondant avec les lunettes des croisées, présentent un coup d'œil peu satisfaisant. Pour détruire cette imperfection, nous avons, dans le dessin d'une métropole, dont nous avons parlé page 326, supprimé toute espèce de portion circulaire, comme on le verra dans les volumes suivants ; & nous sommes tentés de croire que ce moyen fera goûte des connoisseurs.

Des Sanctuaires.

Les Sanctuaires (g) sont le lieu où se célèbrent les mystères de la Religion Chrétienne ; ils se placent de deux manières dans nos Eglises paroissiales ; savoir, après le chœur & vers le rond-point, comme à Saint-Germain-l'Auxerrois ; ou, comme nous venons de l'observer, entre le chœur & la nef, comme à Saint-Sulpice. Nous préférons cette dernière situation, les cérémonies étant plus à la portée des fidèles ; mais pour cela nous persistons à croire

(g) Le Sanctuaire chez nous est l'endroit d'une Eglise où se place le maître-autel, & où le Clergé célèbre les mystères de la Religion ; souvent on appelle ainsi la Chapelle du Saint-Sacrement, située derrière le maître-autel, comme à Saint-Eustache. On donne à Rome le nom de *Sanctuaire* à la Chapelle *San-Salvator*, qui est au haut de l'Echelle-Sainte, qu'on nomme *Sancta-Sanctorum*, parce qu'elle renferme l'image de J. C. & quelques reliques de l'ancien Testament. Chez les Juifs le Sanctuaire étoit la partie la plus retirée du Temple de Salomon, où le Grand Prêtre n'entroit qu'une fois l'an.

qu'il seroit nécessaire d'en éléver le sol, comme nous l'avons déjà proposé, & qu'il fût entouré par des balustrades de bronze, posées à l'extrémité des marches supérieures, & celles-ci précédées de grilles de fer à hauteur d'appui, placées au bas des marches sur le sol de la nef; autrement le sacrifice est célébré trop près des yeux de la multitude. On n'y réfléchit pas assez; on diroit que les peuples n'ont plus l'idée du silence & du respect, si soigneusement observé du temps de la primitive Eglise. Certainement l'Eglise Greque a été plus soigneuse que nous à conserver l'ancien usage: la célébration des saints mystères y est plus auguste. Personne n'ignore quelle sainte frayeur inspiroit aux Hébreux le Saint des Saints: asile sacré dont le grand Prêtre avoit seul l'entrée. Quelle différence dans nos Eglises! le clergé, les fideles, l'idolâtre, y sont souvent confondus; d'ailleurs le sanctuaire, le chœur & les chapelles circonvoisines, semblent ne faire qu'un seul & même objet, tandis qu'il conviendroit de distinguer le Sanctuaire par un grand diamètre, par une plus grande élévation vers sa voûte, & par une éminence assez considérable, comparée avec le plain-pied de la nef & des bas-côtés.

Un ordre d'Architecture dans nos Eglises doit préside dans la décoration des Sanctuaires, de belles pannaches en soutenir la voûte; cette dernière, ce semble, doit seule mettre à couvert le maître-autel & n'être jamais ornée, ni de peinture, ni de dorure. A l'égard de l'autel nous le désirions à la Romaine, construit de marbres précieux, & revêtu de bronze, en prenant garde d'éviter dans sa composition la petitesse des formes, la prodigalité des membres d'Architecture & la

profusion des ornements. Le pavé de marbre des Sanctuaires doit être magnifique & comparti, comme nous l'avons dit en parlant des chœurs, d'une manière analogue aux compartiments de la voûte. Les quatre Peres de l'Eglise ou les quatre Evangélistes doivent être placés dans ses angles, & ces statues être élevées sur des piédestaux, au-devant desquels seroient placés des crédences, &c. Nous faisons exécuter actuellement la décoration du Sanctuaire & du chœur de l'Eglise Cathédrale de Metz, vaisseau très-beau, quoique dans le genre Gothique, que nous décorons comme nous l'expliquons ici, & dont les modeles ont été approuvés par les maîtres de l'Art. Au reste, nous assurons que c'est toujours d'après l'expérience & une étude réfléchie sur chaque genre d'édifices que nous établissons la plus grande partie des préceptes que contiennent ces leçons; c'est pourquoi nous nous flattions qu'elles ne seront pas sans utilité pour nos Eleves.

Des Maîtres-Autels.

Les Maîtres-Autels (*h*) sont de toutes les par-

(*h*) *Autel*, du latin *Altare*, qui vient d'*altus*, haut. Chez les Païens c'étoit une espèce de piédestal orné de Sculpture & d'inscriptions, sur lequel on brûloit les Victimes. Les Romains en avoient de plusieurs espèces; les uns élevés, les autres à fleur de terre, & enfin enfoncés en terre, où l'on égorgoit les Victimes. Chez nous anciennement nos Autels n'étoient que de menuiserie à cause de la persécution que les premiers Chrétiens eurent à souffrir; aujourd'hui ce sont des corps de maçonnerie, revêtus de marbre & orné de bronze, élevés sur un marche-pied, & celui-ci sur des marches de même matière. Les Maîtres-Autels sont ordinairement isolés, & se placent, ou à l'entrée du chœur, ou dans le fond, selon le genre du monument où ils sont dressés.

ties

ties de la décoration intérieure de nos Eglises, celles qui doivent recevoir le plus grand degré de magnificence, non du côté de la profusion des ornements, mais par la beauté des formes, & par le prix des matières précieuses dont ils doivent être revêtus. Il en est de plusieurs espèces, les uns nommés *Autel à la Romaine*, isolés & à doubles parements, tel que celui de Saint-Sulpice, les autres *adossés* & au-dessus desquels s'élève un rétable, un contre-retable sur lequel on place un tableau, ou bien un bas-relief, comme à la Sorbonne. Il se fait aussi des Autels en baldaquin, ornés de colonnes, couronnés d'un entablement & terminés par un amortissement, tel que celui de l'Eglise de S. Pierre à Rome, & ceux des Eglises du Val-de-Grâce & des Invalides à Paris. Ces derniers ont sans doute été imaginés dans l'intention de donner quelque prééminence au Maître-Autel sur les Autels particuliers contenus dans le même lieu; néanmoins nous pensons, malgré l'exemple de ceux que nous venons de citer, que ce genre de décoration n'annonce guère qu'un faste mal entendu, plus propre à offrir de petites parties & une multitude d'objets disparates entre eux, qu'une véritable grandeur. Si, comme nous l'avons proposé, on élevoit au contraire le sol du chœur d'une certaine quantité de marches sur la nef, si l'on disposoit son projet de manière à pouvoir placer le Maître-Autel sous la clef de la voûte de la croisée, ou sous celle du rond-point; si l'on étudiait la forme du plan, & qu'on disposât avec soin les ornements qui doivent l'accompagner, certainement les Autels à la Romaine acquerroient bientôt la préférence sur ceux en baldaquins, dont on a fait usage plutôt par

imitation que par raisonnement à Saint-Jean-en-Grève, à Saint-Sauveur, à l'Oratoire; cependant ils nous paroissent ici plus convenablement placés, parce qu'ils sont adossés, pour ainsi dire, au rond-point, que lorsqu'ils se trouvent isolés, comme particulièrement à S. Pierre de Rome, & aux Invalides. Les voûtes dans nos Eglises Paroissiales, les coupole dans les autres monuments sacrés d'une grande importance, ne sont-ils pas les vrais baldaquins des Autels, principalement lorsque ceux-ci sont placés comme nous venons de le recommander? Qui empêcheroit dans ces parties supérieures de nos Temples, d'imiter en stuc quelques draperies jetées avec art? voile dont l'emblème sembleroit symboliser avec les mystères de la foi, & dont la décoration tiendroit lieu, ou des baldaquins que nous désapprouvons, ou, ce qui est pire encore, de ces dais en cartonnage, suspendus en l'air par des chaînes qui n'offrent rien que de postiche & de trivial, tel qu'on remarque celui élevé au-dessus de l'Autel à la Romaine de l'Eglise Saint-Sulpice. Les décosations des Autels à la Romaine, qui, à Paris, méritent d'être imitées, sont celles de Notre-Dame & de Saint-Sulpice; l'Autel de Saint-Germain-l'Auxerrois nous plait moins; ceux de Saint-Louis du Louvre & des Petits-Pères, quoique beaucoup moins considérables, sont encore d'un assez bon genre. En général il faut faire leur donner une forme simple, soutenir leur table par des corps graves & réguliers, les surmonter de gradins couronnés de l'Arche d'Alliance, enfin les accompagner d'attributs sacrés, répartis avec prudence; autrement la plupart des ornements qu'on y rassemble ne servent qu'à nous distraire, & souvent à nous éloigner de l'objet qui

nous amene dans nos Temples. Nous venons de le dire, nous le répétons, de belles formes, des matieres précieuses, peu d'ornements, mais d'or en lames, ou au moins de bronze doré d'or moulu, l'Architecture composée par un grand maître, la Sculpture faite par un Sculpteur du premier ordre; en un mot, une disposition avantageuse & une certaine élévation donnée au sol où doit être assis le coffre d'Autel, sont autant de moyens qui nous semblent les seuls qu'on puisse employer pour donner à ces espèces de monuments ce caractère divin, si nécessaire à indiquer dans la composition d'un Maître-Autel.

Des Chapelles.

Une Chapelle (*i*) est ordinairement un lieu séparé, mais faisant partie d'une Eglise, & dans laquelle on place un autel consacré aux Offices de la Vierge, du Saint-Sacrement ou des morts. On destine aussi quelques-unes de ces Chapelles particulières pour les fonts-baptismaux, pour les mariages, &c. Ces dernières doivent se placer à l'entrée des Eglises Paroissiales, & avoir une communication pour la nuit par l'intérieur des porches, comme nous l'avons déjà remarqué. Les

(*i*) On donne aussi ce nom aux pieces destinées à célébrer le service Divin dans les maisons Royales, les Palais, les Châteaux, les Hôtels. A propos de ces Chapelles, nous prenons occasions de citer celles de Versailles, de Meudon, de Choisy, de Clagny, toutes d'un excellent genre; mais particulièrement celle du Château de Frêne, sur la route de Meaux, modèle de ce que devoit être l'Eglise du Val-de-Grâce, par François Mansard, mais qu'il n'a pas continuée pour des raisons qui devroient retenir tous les Architectes chargés des plus grandes entreprises.

Chapelles de la vierge , & celles du Saint - Sacrement , doivent avoisiner le maître-autel , mais être placées sur un sol moins élevé , afin de donner un air de prééminence à celui-ci sur celles-là , & cependant présenter un tout ensemble qui offre au premier coup - d'œil une ordonnance majestueuse , capable d'inspirer à l'homme du monde , une admiration contemplative qui l'élève au-dessus de lui-même.

Les Chapelles de la Vierge , lorsqu'elles sont contenues dans une enceinte particulière de nos Eglises Paroissiales , doivent être d'une grandeur assortie à l'importance des paroisses ; leur sol doit aussi être élevé de quelques marches ; leur partie supérieure être ordinairement terminée par une coupole , sur la surface intérieure de laquelle on peint l'un des principaux traits de la vie de la Vierge , ainsi que l'a exécuté M. Le Moine à la Chapelle de la Vierge à Saint-Sulpice , & M. Pierre à celle de l'Eglise de Saint Roch. Néanmoins ici comme ailleurs , nous désirerions que la Sculpture fût préférée à la Peinure , & qu'elle fût contenue dans les compartiments placés entre les arcs doubleaux ; les sujets aériens qu'on y représente ne semblant pas faits pour exciter les fideles au recueillement. Un ordre Corinthien doit présider dans le pourtour de ces Chapelles ; nous le voudrions de marbre blanc sur un fond veiné , & désirerions qu'à l'exception du coffre d'autel , on supprimât toutes les dorures & cette prodigalité d'ornements qu'on remarque à celle de Saint-Sulpice. On a usé de plus de réserve à celle de Saint - Roch ; elle est & plus spacieuse & d'un style plus simple. Peut-être seroit-il mieux qu'elle fût moins percée à jour ; que les arcs dou-

bleaux eussent pris la place de la Peinture colorée qu'on y remarque, parce que se trouvant placée sur des corps d'Architecture, elle tranche trop & semble nuire au rapport que sa hauteur doit avoir avec la largeur de son diamètre. Nous ne pouvons nous dispenser de citer encore une Chapelle de la Vierge à Saint-Sauveur, moins vaste que les précédentes à la vérité, mais où pour avoir voulu faire un usage indiscret de l'Architecture, de la Peinture, de la Sculpture & de la Dorure, on est tout-à-fait sorti du genre grâve, caractère propre aux monuments de cette espèce; ici, au contraire, on ne remarque que de trop petites parties, composées d'une Architecture médiocre, d'une Sculpture colorée, qui ne présente qu'une enluminure digne à peine d'une optique renfermée dans un cabinet de curiosité.

Ce n'est pas sans quelque regret que nous faisons cette remarque; mais donnant à nos Eleves des Leçons, nous sommes obligés de leur répéter qu'ils ne doivent chercher à plaire que par la simplicité; qu'une simplicité relative au sujet est préférable à tous les embellissements qu'ils pourroient employer; nous croyons pouvoir reprocher à nos jeunes Architectes de vouloir dans leurs coups d'essai montrer tout ce qu'ils savent; que par-là ils se trouvent épuisés au milieu de leur course: d'abord ils veulent imiter indistinctement tous les ouvrages de l'art, sans se rendre compte du bon ou du mauvais effet que produit l'objet de leur imitation, ni du degré d'estime que les hommes de goût ont accordé à telle ou telle production, de préférence à telle ou telle autre, source qu'on n'en doute point, de la plupart des imperfections qu'on remarque dans la plus grande partie des ouvrages de nos jours.

Les Chapelles du Saint-Sacrement sont celles destinées à contenir les vases sacrés, & où la semaine sainte on dresse l'image du sépulcre du Sauveur. Dans cette vue l'Architecture qui les décore, doit être simple & grave, une lumiere douce & tempérée doit éclairer ce lieu saint, quelques chefs-d'œuvre de Sculpture annoncer, par leurs symboles, la destination particulière de ces Chapelles. La Peinture doit en être bannie, des balustrades en doivent fermer l'entrée, & non des grilles de fer qui ne devroient jamais être employées que dans les cours & les jardins de nos maisons de plaisir. Nous ne connoissions point de Chapelle de ce genre que nous puissions citer, la plupart de celles destinées à cet usage ne présentant aucun caractere particulier. Souvent dans nos Eglises les Chapelles de la Vierge servent de Chapelles du Saint-Sacrement; ainsi un Architeète instruit doit, lors de la composition de son plan, faire entrer dans son projet ces deux principaux objets, afin de ne rien négliger de tout ce qui peut contribuer à la pompe des cérémonies Religieuses, & à la perfection de ses œuvres; il doit savoir que sur-tout ces deux Chapelles doivent être limitrophes du chœur, pour que le Clergé puisse y arriver sans troubler le recœillement des fideles; que ces deux Chapelles enfin doivent faire ensemble avec le maître-autel, comme en étant une suite, & que d'ailleurs cette disposition peut procurer beaucoup d'éclat à l'ordonnance de nos Temples.

Les Chapelles des morts, telles que nous l'en-tendons, doivent être placées dans les souterreins sous le chœur & le sanctuaire. Dans le projet de notre Eglise Paroissiale, elles sont placées ainsi

Tous les Chapelles basses , à rez-de-chaussée des nefs destinées , comme nous l'avons dit , pour les sépultures des chefs de cette Eglise ; ces seules Chapelles mortuaires devant , selon nous , être comprises dans l'intérieur de nos Temples , les Chapelles sépulcrales , au contraire , réservées aux familles illustres , n'avoient que des communications avec l'Eglise , mais être placées hors de ses murs. Les chapelles des morts , en général , doivent être revêtues d'une Architecture courte & massive , & dont le style négligé de la décoration annonce , pour ainsi dire , à son aspect , la dissolution de l'humanité ; les matières propres à leur construction , doivent encore être d'un ton triste & lugubre ; il faut observer dans leur appareil d'assez grands interstices , dans la main-d'œuvre *un faire* vague & indéterminé , dans leur ordonnance des corps caverneux , dans la Sculpture des vermiculures ; en un mot , dans la répartition des ornements un certain désordre qui n'ait rien de régulier , sans néanmoins s'écarte d'une simétrie respective dans leurs côtés opposés. Dans ces Chapelles doit être d'un côté un autel continuellement tendu de deuil , de l'autre un cénotaphe , dont les attributs dispersés avec une variété ingénieuse , indiqueront les vertus du défunt qui lui ont mérité après sa mort les honneurs dûs aux Citoyens chéris du Prince & de la Patrie. En un mot , nous désirerions que chacun des objets faisant partie de nos Eglises , peignissent aux yeux des fidèles les divers motifs qui les font éléver ; au-lieu que la plupart de ces mêmes objets se ressemblent : par-tout on remarque un luxe mal entendu , une monotonie ennuyeuse ou un contraste outré qui ne produit souvent que des beautés détachées , jamais d'en-

semble, mais accidentellement quelques chefs-d'œuvre épars qui ne satisfont, ni l'esprit du Specateur éclairé, ni le Philosophe Chrétien.

Les Chapelles destinées pour la célébration des mariages sont aussi des Chapelles particulières qui, ainsi que celles des fonts, doivent avoir, comme nous l'avons remarqué, leur principale entrée du côté du porche de nos Eglises Paroissiales. Un retable d'autel doit occuper l'un des côtés de ces Chapelles, & en face doit être placé un bureau pour dresser les actes ; dans les lambris de revêtement, on doit pratiquer des armoires pour contenir les registres ; ces armoires peuvent faire partie d'un soubassement, au-dessus duquel nous ferions régner un ordre d'Architecture, dont l'entablement serviroit de base à une calotte sphérique, elliptique ou à pans, selon la forme du plan ; des ornements moins séveres, mais toujours décents, doivent présider dans leur ordonnance ; de grands bas-reliefs, si la décoration est en pierre, doivent représenter le mariage de S. Joseph ; ou au contraire ce sujet sera exprimé par des tableaux coloriés, si les revêtements sont en marbre ; car, encore une fois, ceux-ci font toujours mal lorsqu'ils se trouvent appliqués sur un fond blanc, à moins qu'on ne préfere alors, si par économie on a dessein de se servir du ministère de la Peinture, de n'employer que les camâieux qui imitent parfaitement les bas-reliefs, ainsi qu'on en remarque d'admirables, dans l'une des Chapelles des Célestins à Paris & ailleurs : nous pensons que ces Chapelles doivent être parquetées pour plus de salubrité, & qu'elles devroient être avoisinées par plusieurs petites pieces qui alors seroient destinées pour les écritures & les registres, plus con-

vénablement placés ici que dans les Chapelles proprement dites. La Chapelle des mariages à Saint-Eustache, avant la construction du nouveau portail, nous a paru long-temps d'un excellent genre : nous n'en connoissons point d'autre qui puisse raisonnablement être citée ; celle aujourd'hui destinée à cet usage à Saint-Sulpice, bâtie depuis quelques années, étant d'une ordonnance fort au-dessous de la médiocrité, quoiqu'elle renferme des tableaux du plus grand mérite.

Les Chapelles des fonts, autrefois appelées *baptistaires*, (k) sont ordinairement placées à l'opposite de celles des mariages, & doivent aussi avoir une entrée principale par le porche, parce qu'assez communément on place un tabernacle sur l'autel qui y est contenu. Ce tabernacle renferme le ciboire qui, la nuit, se porte aux malades : de même il paroît essentiel, pour plus de décence, que ces Chapelles aient une porte extérieure qui y donne entrée à toute heure pour

(k) Baptistere, c'étoit anciennement une petite Eglise limitrophe d'une plus considérable, & où l'on administroit le Baptême ; tel est le Baptistere de Saint-Jean-de-Latran à Rome. Selon M. Fleury, ces espèces de monuments étoient de forme circulaire, & le sol plus bas que le rez-de-chaussée. On descendoit dans ce renforcement par plusieurs marches, pour entrer dans l'eau, car alors c'étoit une espèce de bain. Dans la suite, dit-il, on se contenta d'une grande cuve de marbre en forme de baignoire ; telle qu'il s'en voit une de porphire dans la nef de la Cathédrale de Metz. Enfin, continue-t-il, on les a reduites à une espèce de bassin semblable à ceux d'aujourd'hui. Il rapporte que les anciens baptistères étoient ornés de peintures & de vases d'or & d'argent, sous la forme d'agneaux & de cerfs, les premiers pour désigner l'Agneau Pascal, les seconds pour symboliser avec l'expression du Psalme 41 ; qu'on y plaçoit aussi l'image de Saint-Jean-Baptiste, ainsi qu'une colombe en orfèvrerie, pour caractériser plus particulièrement le Baptême de Saint-Jean. Voyez les mœurs des Chrétiens, par M. Fleury, tit. 36.

l'administration du baptême , sans être obligé d'ouvrir celle de l'Eglise proprement dite , après les instructions pastorales : de sorte qu'on puisse entrer à toute heure dans ces Chapelles en cas de besoin pressant , pour y administrer ce premier Sacrement de notre Religion. La décoration de ces Chapelles , comme les précédentes , doit être élevée sur un soubassement , revêtu de menuiserie , & au-dessus dans des compartiments bien entendus ; on peut y représenter le baptême de notre Seigneur par S. Jean. Au centre de ces Chapelles se place la coupe ou le bassin (1) des fonts proprement dits ; ces Chapelles doivent aussi être parquetées & avoir près d'elles plusieurs pieces pour servir de dépôt aux registres , & pour faire les écritures. Il seroit utile d'y pratiquer un logement pour quelques Prêtres , non pour en former leur habitation , mais pour rester la nuit à portée du service des Paroissiens. Ce logement pourroit se pratiquer en entre-sol , dans les massifs des murs , &c. Qu'on y prenne garde , les détails que nous exigeons ne sont point des minuties : la solidité de la construction , la beauté de l'ordonnance sont des objets essentiels sans doute ; mais ils sont insuffisants sans les commodités que nous réclamons. La solidité & l'ordonnance sont des objets de première nécessité ; mais l'utilité & la commodité sont le fruit de l'expérience de l'Architecte , & des fréquents entretiens qu'il doit avoir , non-seulement

(1) Cette coupe est ordinairement divisée en deux parties formées par deux couvercles de bronze ; dans l'une se conserve l'eau destinée à cet acte de Religion , l'autre contient les huiles sacrées , utiles à l'administration du Baptême : cette coupe est soutenue par un piédouche en forme de balustre aussi de marbre ; l'un & l'autre doivent être l'ouvrage du goût , & d'un galbe intéressant.

avec le Pasteur, mais encore avec les autres Ecclésiastiques & les personnes préposées pour l'administration de la Fabrique.

Des Sacristies.

On appelle Sacristies plusieurs grandes salles limitrophes & de plain-pied au sanctuaire de nos Eglises. On distingue deux sortes de Sacristies ; l'une appelée trésor, est destinée à contenir les habits sacerdotaux, & les ornements d'orfévrerie servant aux cérémonies religieuses ; l'autre contient les vases sacrés & les vêtements dont le Clergé fait usage journellement pour la célébration du service Divin. Ces deux sortes de Sacristies sont quelquefois séparées l'une de l'autre, selon la disposition locale. La Sacristie des Prêtres de l'Oratoire de la *Chiesa-Nova* à Rome, du dessin de Boromini passe pour une des plus belles & des plus considérables. Celle de la Chapelle de Versailles du dessin d'Hardouin Mansard, & celle qu'on vient de construire à Notre-Dame sur les dessins de M. Soufflot, peuvent donner à nos Eleves l'idée qu'ils doivent concevoir de la distribution & de la décoration de ces sortes de pieces, dans lesquelles, comme nous l'avons recommandé ailleurs, nous désirerions que fussent placés les chefs-d'œuvre de nos Peintres célèbres, & non dans l'intérieur de l'Eglise; les tableaux distribués sur des revêtements de menuiserie, dont on décore ordinairement les Sacristies, pour plus de salubrité, réussissant beaucoup mieux que sur des corps de maçonnerie proprement dits, à moins qu'ils ne soient revêtus de marbre par incrustation. Nous le répéterons ici, les tableaux qu'on remarque dans nos Eglises, quoique la plupart

tirés de l'Histoire sacrée , occasionnent souvent une distraction involontaire aux Amateurs de ce bel Art , & ne sont pas toujours assez voilés pour être exposés aux yeux des jeunes personnes , aux regards desquelles il ne faut rien offrir qui puisse blesser la décence. C'est pour cette raison que nous avons précédemment indiqué les Sacrifices dans nos Paroisses , & les cloîtres dans les maisons Religieuses pour contenir ces chefs-d'œuvre de Peinture , parce qu'étant moins fréquentés par le sexe , celui-ci du moins seroit à l'abri de l'impression que peut causer l'expression animée de certains sujets , qui , quoique puisée dans l'écriture sainte , mais souvent outrée par l'enthousiasme de nos Peintres , n'en alarme pas moins la pudeur. Nous pensons de même à l'égard des jeunes gens qui souvent ne sont attirés dans nos Temples que pour satisfaire une curiosité indiscrete , ou , ce qui est pire encore , par des désirs prophanes , qu'occasionne la liberté qu'ont les deux sexes d'être réunis , contre la première institution , observée encore avec soin dans les Paroisses de nos Bourgades.

Des Chaires à Prêcher.

Nous ne rappellerons point ici les critiques que plusieurs de nos Ecrivains ont faites en parlant de nos Chaires à prêcher , la plupart n'ayant voulu que tourner en ridicule la forme qu'on leur a donnée jusqu'à présent , sans indiquer les moyens de leur en procurer de plus convenables. Essayons de présenter ce que nous pensons à cet égard , sans pour cela vouloir établir des loix fixes sur tous les ouvrages de goût dont nous traitons dans ces Leçons.

Une Chaire à prêcher dans nos Eglises , est un

lieu assez élevé où les Ministres de la Religion annoncent aux fideles la parole du Seigneur. D'après cette destination nous désirerions que ces espèces de Tribunes sacrées parussent construites avec une sorte de solidité, qu'on ne les adossât point dans nos nefs contre un pilier, comme cela se pratique ordinairement, mais qu'on les plaçât dans le milieu d'une arcade ou dans un entrecolonnement; qu'alors elles ne fussent plus composées que d'une balustrade de bronze, posée sur un soubassement de marbre, & celui-ci élevé sur plusieurs gradins de même matière. Nous désirerions aussi, au-lieu d'abat-voix, couronnement toujours postiche, que dans l'extrémité supérieure de l'arcade qui les contiendroit, on pratiquât une voussure qui produiroit à peu près le même effet; elle éviteroit cette multiplicité de sculpture, qui loin de présenter aux yeux de véritables beautés, n'offre qu'un assemblage de formes contrastées, qui rarement s'accordent bien avec le style grave qu'on doit chercher à répandre dans l'ordonnance de la décoration de nos Temples.

Les Chaires ou plutôt les Tribunes en marbre, que nous proposons, seroient en dedans garnies de menuiserie pour plus de salubrité: dans les jours solennels on feroit retomber en dehors de belles draperies réelles, qui leur donneroient un caractère de dignité: ces draperies seroient autorisées par celles que nous serions tentés de faire suspendre sous l'intrados de l'arcade ou sous la platte-bande des entrecolonnements, & qui alors déployées avec art, tiendroient lieu d'abat-voix & se grouperoient avec l'Architecture qui leur serviroit de fond. Nous souhaiterions encore que deux rampes disposées avec simétrie & pratiquées dans les bas-

côtés conduisissent à ces Tribunes les Ministres de l'Eglise qui y arriveroient plus convenablement & y seroient moins resserrés que dans les Chaires à prêcher d'aujourd'hui.

Les abat-voix que nous proposons supprimer sembleront peut-être un obstacle à ceux qui ne se laissent gouverner que par l'habitude ; mais qu'on prenne garde que nous ne les supprimons pas entièrement , & que même il y auroit un moyen de s'en pouvoir passer tout-à-fait ; vraisemblablement ces sortes de couronnements n'ont été introduits que dans l'intention de rapprocher la voix du Prédicateur, des fideles qui l'écoutent : si ce motif est fondé , il ne peut l'être que pour le plus petit nombre des assistants ; le moyen que nous proposons seroit qu'on fît observer un silence respectueux dans nos Eglises ; que des issues bien ménagées procurassent au peuple une circulation aisée ; que sous une forme différente on introduisisse dans nos Temples le bon ordre observé dans nos Spectacles : nulle difficulté alors de rendre la voix du Prédicateur retentissante dans toute l'étendue de l'Auditoire.

Qu'on ne s'Imagine pas que les Tribunes que nous proposons puissent nuire en rien aux colonnes qu'on substitue aujourd'hui aux pieds droits de nos Eglises , point d'obstacle à ce que la hauteur du socle qui soutiendroit ces colonnes pût servir de soubassement à ces Tribunes ; non-seulement elles occuperoient moins d'espace que l'entrecolonnement , mais elles fourniroient l'occasion de placer des figures ou tout autre accompagnement dans ces intervalles ; & il résulteroit de cette idée , ainsi que de tous les autres objets dont nous parlons , que l'Architecte se trouveroit obli-

gé de concevoir à la fois la relation que ces différentes parties doivent avoir avec l'intérieur de tout son monument. Mais sans avoir égard à notre opinion sur ce sujet, citons les plus belles Chaires exécutées à Paris selon l'ancien genre, savoir, celle de Saint-Nicolas des Champs & celle de Saint-Étienne-du-Mont : celle de la Chapelle de Versailles & celle des Invalides, quoique beaucoup moins considérables sont aussi d'une composition assez ingénieuse ; mais elles ne nous font pas moins désirer que l'on convienne d'une forme plus grave dans leur structure, & d'un genre d'ordonnance mâle, analogue aux vérités évangéliques qui s'annoncent dans nos Temples.

Des Œuvres.

Une Œuvre est dans une Eglise Paroissiale un lieu particulier, placé ordinairement en face de la Chaire du Prédicateur. Nous pensons de même, qu'elles devroient, comme les chaires, faire partie de l'ensemble du monument, & pour cela être construites de marbre, revêtues intérieurement de menuiserie, cette précaution étant nécessaire à cause du séjour qu'y font les Marguilliers, les Fabriciens de Paroisses, ainsi que les Chefs de Confrérie pendant le Service Divin; mais l'appui que forme le devant de l'Œuvre doit être d'une matière solide, non-seulement pour qu'il ait de l'analogie avec l'édifice, mais parce qu'étant destiné les jours solennels à recevoir les Reliques des Saints, il convient que ces dépôts précieux de la foi paroissent être soutenus sur un soubassement d'une matière inaltérable.

En général, pour que les Œuvres puissent paroître en relation avec la décoration des nefs, il

faut très-peu éléver leur dossier au-dessus du socle ou de la retraite des ordres qui président dans leur décoration , ou du moins on doit observer une certaine simétrie entre leur disposition & celle des chaires ou tribunes qui leur sont opposées. Nous avons désiré qu'on supprimât les abat-voix des chaires de nos Prédicateurs ; nous croyons qu'on devroit aussi supprimer les couronnements qui terminent les Œuvres dont nous parlons : ils ne sont ici d'aucune utilité , & ne servent qu'à masquer le coup d'œil des bas-côtés ; ensorte que toutes ces parties , communément sans relation les unes avec les autres , détruisent l'harmonie générale & ne présentent que des pieces de rapport , qui , construites de matieres diverses , composées d'un dessin & d'un style entièrement différents , ne présentent rien qui annonce l'unité qui devroit se remarquer dans l'ordonnance de l'Architecture de nos Eglises , de préférence à tout autre genre d'édifice. Nous osons adresser ces remarques impartiales à nos Pasteurs : la source de ces abus venant souvent de ce que lors de la composition d'un pareil projet , plusieurs sous - chefs , par des intérêts particuliers , réclament chacun leurs prétendus droits , & que de la complaisance des chefs il s'ensuit que l'usage , l'habitude , le préjugé prévalent ; que de là on donne des entraves à l'Architecte ; comme si lorsqu'il s'agit de la construction d'un Temple , toute espece de tracasserie ne devoit pas disparaître , & que sa structure , son ordonnance , sa distribution , ses ornements dussent dépendre de l'ignorance , de la lésine ou du caprice d'hommes , peut-être fervents , mais trop peu éclairés pour vouloir se mêler de présider à l'ensemble général que doivent offrir nos monuments de ce genre.

Non ,

Non, sans doute, c'est aux Chefs des Autels, que nous supposons instruits, à prononcer définitivement sur ce qui regarde les lois de la bienséance & de la convenance; eux seuls devroient veiller au style qu'il convient de donner à chaque partie de la décoration de nos Eglises: ils doivent remonter aux sources sacrées, & se choisir des Architectes habiles, avec lesquels ils puissent conférer, discuter, résoudre. Autrement il arrivera, ce que nous remarquons à regret, que la plupart des fidèles sont moins attirés dans nos Temples par un amour Religieux, que par la vaine curiosité d'y examiner quelques somptueuses bagatelles, plus faites pour les distraire que pour leur rappeler le souvenir des saints Mysteres.

La seule Œuvre qui mérite quelqu'estime, est, selon nous, celle élevée dans la nef de Saint-Eustache, du dessin de M. Cartaud. Celle de Saint-Germain-l'Auxerrois a long-temps passé pour un chef-d'œuvre: nous lui accordons ce titre en la considérant du côté de la main-d'œuvre; mais il s'en faut bien que sa décoration réponde à nos vues: nous ne parlerons point non plus de celles nouvellement exécutées à Saint-Jean-en-Grève, à Saint-Sauveur, à Saint-Merry & ailleurs; quoique d'un dessin moderne, elles font plus d'honneur au Menuisier & au Sculpteur qu'à leurs Ordinateurs.

Des Buffets d'Orgues.

La composition des Buffets d'Orgue, par rapport à l'Architecture, n'est pas sans difficulté; ordinairement leur principale forme est assujettie à celle de cet instrument, le plus harmonieux & le

plus véritablement utile dans nos Temples, pour servir d'intermede au chant de l'Eglise (k), & quelquefois d'accompagnement aux choeurs de Musique vocale & instrumentale, qui s'exécutent les jours solennels. Dans les anciennes Eglises on plaçoit assez indistinctement les Buffets d'Orgues sur la partie latérale de la nef, soit dans le milieu, soit à l'une de ses extrémités ou dans l'un des bras de la croisée, tel qu'on le remarque aux Cathédrales de Reims, de Metz, de Verdun, &c. Dans nos Eglises modernes on adosse volontiers cet instrument au portail & en face du Chœur & du Sanctuaire; au contraire, dans le projet de notre Eglise Paroissiale, nous le plaçons dans l'un des bras de la croisée où nous desirerions qu'on plaçât aussi la Musique instrumentale, & que l'autre fût destiné pour la Musique vocale. Ces deux sortes de Musiques, réunies avec le Plein-chant du Chœur & ayant pour basse continue l'accompagnement de l'Orgue, annonceroient un Concert véritablement spirituel, d'autant plus intéressant que n'étant point apperçu il distrairoit moins le peuple & lui donneroit l'idée d'une Musique céleste qui lui feroit éprouver cette componction de l'âme qui nous fait tout à la fois de respect, de crainte & d'admiration.

La disposition & les différents calibres des tuyaux de métal qui composent cet instrument,

(k) Dans les Temples Luthériens les Orgues accompagnent continuellement le chant du Peuple. Nous avons assisté plus d'une fois à ces offices, & nous avons toujours été, on ne peut pas plus satisfaits de cette réunion, qui produit réellement une mélodie touchante & vraiment divine, en comparaison des fugues & des contredanses dont on nous étourdit dans nos Eglises.

semble avoir assujéti la plupart des Architectes qui en ont donné les dessins, à suivre tous à-peu-près la même forme dans leur décoration : peut-être eussent-ils dû penser qu'au-lieu de suivre scrupuleusement les contours prescrits par le Facteur, il seroit possible, sans nuire à l'harmonie de cet instrument admirable, d'opposer des parties feintes aux objets réels, par le seul secours de la menuiserie ; ce qui auroit rendu leur forme moins triviale, qu'on ne le remarque ordinairement. La décoration du Buffet d'Orgue de l'Eglise de la Sainte-Chapelle à Paris, exécutée sur les dessins de M. Roussette, Architecte du Roi, avec les précautions dont nous parlons, est certainément celui qui nous fait le plus de plaisir : sa composition est d'un bon genre & d'un style grave, dont on ne devroit jamais se départir, sur-tout lorsqu'il s'agit d'objets destinés à la décoration de nos édifices sacrés. Ceux des Abbayes de S. Germain-des-Prés, de Sainte-Geneviève & de Saint-Victor, passent aussi pour être assez beaux, quoique d'un dessin ancien. On appelle positif, le petit Buffet d'Orgue qui se place devant le grand ; & l'on donne le nom de Cabinet d'Orgue à ceux qui se placent quelquefois dans les pieces qui précédent les Chapelles des belles maisons de plaisance, comme il s'en remarque un dans les anciens appartements de Sceaux.

Relativement à nos Eglises, il est une infinité d'autres objets de décoration dont nous aurions pu dire ici quelque chose, mais nous y suppléerons par différents dessins gravés à la suite de ce Cours ; leur description, dépourvue d'exemples, nous paroissant insuffisante sans ce secours. D'ailleurs par-là nous évitons les répétitions sans

nombre dans lesquelles nous sommes sans doute déjà tombés plus d'une fois ; mais que nous avons préférées dans ces Leçons à un style plus châtié, parce que lorsqu'il s'agit d'instruire, il vaut mieux se répéter que d'assester un style trop laconique.

Après avoir parlé des différentes Eglises & des principales parties qui les composent, relativement à l'Architecture, comme autant de monuments que nous avons regardés, avec raison, de la première utilité ; entrons à présent dans quelques détails sur le plus grand nombre des édifices non moins essentiels, tels que les Hôtels des Monnoies où se fabriquent les espèces d'or & d'argent ; les Bourses ou Changes qui en facilitent la circulation ; les Bibliothèques, dépôts précieux qui contiennent les ouvrages immortels des Savants ; les Académies & les Licées qui les perpétuent en France ; les Basiliques où se rend la justice & où l'on fait parler les Lois ; les Marchés, les Halles, les Greniers d'abondance, les Foires utiles pour la distribution des denrées & la facilité du commerce ; les Ports, les Quais, les Ponts, les chemins qui favorisent le transport des marchandises, la communication des Provinces & des Pays étrangers ; les Fontaines, les Châteaux d'eau, les Aqueducs, les Réservoirs nécessaires pour les différents besoins de la vie & la salubrité de l'air ; les Bains publics, monuments du premier besoin pour la santé des habitants ; les Hôtels-de-Ville, destinés à la sûreté des approvisionnements des Citoyens ; enfin les Observatoires utiles à l'astronomie, qui par leur moyen annonce au Peuple la durée des temps, le retour des saisons, &c.





CHAPITRE IX.

SUITE DES ÉDIFICES ÉRIGÉS POUR
L'UTILITÉ PUBLIQUE.

Des Hôtels des Monnoies.

LES Hôtels des Monnoies sont des bâtiments élevés dans les grandes Villes : l'intérieur de ces édifices renferme les fourneaux, les moulins, les balanciers dont on se sert pour fabriquer la Monnoie ; on y distribue aussi la demeure des Officiers de ce département, & des logements pour les ouvriers chargés de cette Fabrique. Celui de Venise appelé *Zeicha*, dont parle Scamozzi, passe pour un des plus considérables ; en France, celui de Lyon est regardé aussi comme un bâtiment assez important ; à Paris c'étoit un édifice qui dernièrement tomboit en ruine, ce qui depuis peu a déterminé le Gouvernement d'ordonner la construction d'un nouvel Hôtel des Monnoies sur le terrain de l'ancien Hôtel de Conti, situé sur le Quai qui porte ce nom. Ce bâtiment d'une assez vaste étendue s'eleve sur les dessins & la conduite de M. Antoine Architecte, qui a bien voulu nous communiquer l'état qui lui avoit été donné, concernant les différents objets qui regardent la manutention intérieure d'un pareil monument ; cet état a servi de guide à l'un de nos Eleves, qui sous nos yeux & dirigé par nos soins a composé les plans, coupes & élévations d'un Hôtel de la Monnoie qu'on trouvera dans les Volumes suivants. Toutes les obser-

vations contenues dans ce Chapitre , touchant les différents genres de bâtiments ne font encore qu'un préliminaire , contenant autant de programmes offerts à nos jeunes Artistes , & d'après lesquels ils doivent essayer leur génie avant d'avoir recours aux exemples qui feront partie de la suite de ce Cours. Nous dirons seulement ici , pour les y préparer , qu'il seroit bien qu'un pareil édifice fût isolé de toute part , que sa disposition , sa situation & l'ordonnance des façades contribuâssent autant qu'il est possible , à la décoration de la Capitale qui le renferme ; que pour cela il seroit bon qu'il fût situé sur un Quai , comme celui qui s'eleve aujourd'hui , ou qu'il fit partie des façades d'une place publique , ou qu'on le placât dans une grande rue en face d'un carrefour qui en rende l'accès facile ; que pour le distinguer des Hôtels qui servent à l'habitation des grands Seigneurs , il seroit nécessaire de disposer sur le devant , le principal corps de logis destiné aux logements des Directeurs , la Fabrique dans le fond de la principale cour , & les dépendances dans des ailes basses. Il faut que la distribution des bâtiments intérieurs soit disposée avec symétrie ; que la cour d'honneur soit grande , spacieuse , d'une belle proportion , que celles des dépendances soient aérées & qu'elles aient des communications entr'elles & les différents départements , par des galeries qui en tout temps facilitent la circulation des personnes de dehors , & de celles des dedans , sans pour cela nuire à la sûreté nécessaire à observer dans un pareil bâtiment ; enfin que l'ordonnance de ses façades annonce une certaine richesse , sans cependant pouvoir entrer en comparaison ni avec nos beaux Hôtels , ni avec nos Palais somptueux , les édifices de ce genre ne

devant tenir ni de la décoration des bâtiments d'habitation proprement dits, ni de celle des places publiques ; on doit les considérer comme des bâtiments mixtes, qui pour cela doivent avoir un caractère moyen entre la magnificence de nos maisons Royales, & la simplicité affectée à nos maisons particulières, aux Manufactures, aux Hôpitaux, aux Gazernes, &c. Ce caractère doit être tel à peu près que nous l'avons observé dans le projet que nous annonçons, & dont nous ferons la description dans son temps.

Des Bourses ou Changes.

Les Bourses sont des bâtiments plus ou moins considérables, selon l'importance des Villes où ils sont élevés ; ce bâtiment à Paris se nomme *Place ou Bourse* ; à Lyon, *Loge ou Change* ; à Londres, à Anvers, à Amsterdam, on le nomme *Bourse*. Ces édifices sont ordinairement composés d'un grand péristyle & de plusieurs portiques à rez-de-chaussée, sous lesquels s'assemblent certains jours les Banquiers & les Agents de Change pour le commerce d'argent & les papiers publics. Ces portiques conduisent à des salles d'assemblée, à des bureaux, à des comptoirs, pour l'escompte des billets, des lettres de change, &c. La Bourse d'Amsterdam est un des plus beaux bâtiments de ce genre ; elle est ornée de Peintures & de Sculptures de prix (a). A Paris la Bourse est située

(a) Ce bâtiment a été gravé avec beaucoup de soin, & avec tous les ornements qu'il contient.

La Loge ou Change à Lyon, est aussi un assez beau bâtiment, élevé, il y a quelques années, sur les dessins de M. Soufflot.

rue Viviene auprès du bâtiment de la Compagnie des Indes ; elle n'a rien de remarquable qu'un préau entouré de portiques & de quelques salles à rez-de-chaussée, qui subsistent telles jusqu'à ce que des arrangements dont le gouvernement s'occupe, puissent assigner des fonds & disposer le terrain convenable à chaque genre d'édifice dont cette grande Ville mérite d'être ornée ; ce qui ne se peut qu'avec le temps, le nombre considérable des maisons qui y sont élevées étant à peine suffisant pour contenir les habitants. Ces sortes de bâtiments demandent un caractère particulier qui ne les confond point avec nos demeures ordinaires ; une belle porte sur la rue, ou plutôt donnant sur une place, doit annoncer un porche qui de droite & de gauche conduise à des galeries ou portiques ; & ces portiques doivent mener à un bâtiment placé au fond de la cour. Dans l'intérieur de l'édifice doit se trouver un vestibule, donnant entrée à une grande salle, accompagnée de plusieurs autres pièces moins spacieuses, à quelques cabinets, à des serre-papier, à des garde-robe, &c. Ce vestibule doit aussi conduire, d'un côté, à un escalier de moyenne grandeur, qui monte à un attique contenant le logement d'un Concierge, &c. de l'autre à deux anti-chambres, l'une pour la livrée, l'autre pour les courtiers, &c. Cet étage attique serviroit à faire pyramider ce corps de logis sur les galeries, & fixeroit, pour ainsi dire, le caractère propre à ces sortes d'édifices, dont l'ordonnance doit tenir à l'expression Dorique, revêtue de quelques ornements puisés dans les attributs du commerce terrestre & maritime.

Des Bibliothèques.

Les Bibliothèques (*b*) sont de grandes salles en forme de galeries, contre les murs desquelles sont adossées intérieurement des armoires, garnies de tablettes, sur lesquelles sont rangés des livres avec ordre & symétrie; ces galeries font ordinairement partie de la distribution des grands appartemens des Palais, des belles maisons de Plaisance, des Hôtels, des Monasteres, des Colleges, &c. Quelquefois aussi ces galeries, font l'objet principal d'un bâtiment élevé à grands frais pour les contenir; ces édifices alors doivent avoir un caractère qui les annonce pour ce qu'ils sont.

Essayons dans cet article de peindre à l'idée de nos Eleyes ce que nous pensons à cet égard. La Bibliothèque du Roi à Paris, est considérable par sa grandeur & le nombre immense de livres, de manuscrits & d'estampes qu'elle contient; ce qui la rend très-recommandable & fréquentée pendant l'année par les gens de Lettres, les Artistes & les Etrangers. Nous ne parlerons pas des autres Bibliothèques publiques de cette Capitale, notre objet n'étant dans ces Leçons que de traiter des différents édifices, relativement au caractère que doit offrir au premier aspect l'ordonnance de leur Architecture. A l'égard de la Bibliothèque du Roi, pour ne nous pas répéter, nous invitons nos Eleyes à prendre connoissance de ce que nous en avons rapporté dans l'Architecture Françoise, où nous

(*b*) Bibliothèque, formé de deux mots grecs *biblion* & *thēkē*, armoire à livres.

sommes convenus , que quelque considérable que soit ce vaisseau , il n'a pu acquérir un certain degré de perfection , son étendue s'étant faite à plusieurs reprises & dans différents bâtiments originairement consacrés à une toute autre destination ; aussi vient - on de déterminer son transport au Louvre du côté de la riviere : nous aurons encore cette obligation à M. le Marquis de Marigny , qui , non content d'avoir obtenu de Sa Majesté le rachèvement de ce superbe Palais , tourne toute son attention à restituer aux bâtiments du Roi tout leur éclat .

Dans le cas d'un édifice élevé exprès pour contenir une Bibliothèque & ses dépendances , nous pensons qu'il faudroit tâcher que cet édifice fût isolé de toute part , dans l'intention de le préserver de tout incendie , qu'il fût en face d'une principale issue , ou au moins qu'il fit symétrie avec un bâtiment de même espèce par ses dimensions , tel qu'un Hôtel du Clergé , une Université , un Hôtel-de-Ville ou autre monument public qui , en attirant l'Etranger , le mettroit à portée de visiter ce dépôt précieux de la littérature . Nous croyons aussi que les bâtiments situés sur la rue devroient être destinés pour le logement des Bibliothécaires , & des autres personnes préposées pour la garde des livres , des médailles , des manuscrits , des estampes . La Bibliothèque , proprement dite , se placeroit dans le fond d'une deuxième grande cour , & dans deux ailes en retour au premier étage ; les dépôts & les magasins , les Imprimeries , les Ateliers seroient dans une première cour , afin que dans la seconde aucune habitation ni dépendances , où le feu seroit nécessaire , ne pût , en cas d'accident , endommager les livres ; encore seroit-

Il indispensable que tous les bâtiments qui les contiendroient fussent voutés en pierre , les couvertures en brique & revetues de cuivre , au-lieu de plomb ou d'ardoise ; & qu'ils fussent détachés de ceux de la premiere cour au moins de quarante pieds , en se communiquant néanmoins par des galeries basses qui se pourroient détruire incontinent en cas d'incendie. Ces galeries conduiroient à de grands escaliers placés dans les pavillons , pratiqués à la tête des deux aîles de la seconde cour : ces deux aîles donneroient entrée aux salles contenant les livres. Pour occuper moins d'espace , & rendre le circuit moins considérable ; nous pensons encore qu'il conviendroit que ces Bibliotheques ne fussent éclairées que par en haut : cette lumiere plus convenable à l'étude selon nous , contribueroit à la simétrie , au recœuilement & multiplieroit les surfaces pour placer les corps d'armoires ; d'ailleurs l'ordonnance intérieure se-roit plus réguliere & ne niroit en rien à la dé-coration des dehors , parce qu'à la place des croisées on pratiqueroit extérieurement des tables renfoncées qui contiendroient alternativement les statues & les bustes des grands hommes , lesquels y pourroient être examinés de près sur les terrasses qui se trouveroient au-dessus des portiques placés à rez-de-chaussée. Au reste par les Bibliothèques éclairées par en haut , nous n'entendons pas faire usage , ni des lanternes ni des lanternons , cette maniere d'éclairer de grandes galeries , n'ayant point assez de majesté ; mais nous proposons des croisées attiques placées à droite & à gauche : on en trouvera un exemple dans le volume de ce Cours qui traitera de la décoration intérieure ; nous avons fait ce dessin pour le projet de l'Académie

Impériale de Moskou ; il avoit été demandé par le prince Galitzin de la part de la feue Impératrice Reine de toutes les Russies ; mais l'exécution en a depuis été suspendue ; l'Impératrice régnante ayant désiré faire élever ce monument à Saint-Pétersbourg , pour lequel il a fallu d'autres projets , le local ayant exigé de nouvelles dimensions.

Dès Académies.

Les Académies (*c*) chez nous , sont de grandes salles , contenues pour la plupart dans les Palais de nos Rois ; chez les anciens ce lieu s'appeloit *Licée* , (*d*) nom donné à la fameuse Ecole où Aristote enseignoit , en se promenant , la Philosophie à Athènes , ce qui fut cause que ceux de sa secte furent nommés *Péripatéticiens* , mot formé d'un verbe grec qui signifie marcher tout au tour. Nous rapportons cette étymologie , parce qu'elle dé-

(*c*) Académie , du mot *Academus* , nom d'un particulier d'Athènes qui donna sa maison à des Philosophes pour y conférer ensemble sur les Sciences , les Lettres & les Arts : nous ne ferons point ici l'énumération de toutes les Académies qui sont à Paris ; leur origine , leurs différentes espèces sont assez connues , particulièrement celle des Sciences , celle des Belles-Lettres , l'Académie Françoise , celles d'Architecture , de Peinture & de Sculpture , &c.

(*d*) Selon Pausanias , à ce que rapporte Daviler notre garant sur la plupart des étymologies rapportées dans ces notes , le Licée d'Athènes avoit été auparavant un Temple consacré à Apollon par *Licus* , fils de *Pandion* , d'où il fut appelé Licée. D'autres auteurs prétendent que c'étoit un Collège commencé par *Péristrate* , & fini par *Périclès* : quoi qu'il en soit , on est d'accord que Cicéron fit bâtrir un Licée à *Tusculum* , aujourd'hui *Frescati* , près de Rome , à l'exemple de celui d'Athènes.

signe, en quelque sorte, que ce lieu étoit composé de portiques où l'on marchoit à couvert, & de jardins en quinconces, où l'on se promenoit dans la belle saison. C'est d'après cet exemple des anciens, source où nous devons puiser le genre des bâtiments qui ont pris naissance chez ces peuples savants, que nous devons donner aux nôtres un caractere qui se rapproche de leur origine; par-là ils s'annonceront pour ce qu'ils doivent étre; autrement ils portent tous la même empreinte & n'offrent plus cette variété, qui seule indique l'intelligence de l'Artiste véritablement instruit.

L'honneur que nos Académies reçoivent dans cette Capitale, d'avoir le lieu de leurs assemblées & l'école de leurs disciples dans l'un des Palais de Sa Majesté, sembleroit devoir nous dispenser de proposer ici le projet d'un monument de cette espèce; mais la nécessité dans laquelle nous nous sommes souvent trouvés de porter la plupart de nos Eleves aux grands objets de l'Art, nous a engagés quelquefois à leur proposer de s'exercer à la composition d'un monument sous le titre de Temple des beaux Arts, & de comprendre dans ce projet, non-seulement toutes nos Académies en particulier, mais au centre une grande piece qui les rassemblât toutes à des jours destinés à cet effet. Nous souhaiterions que dans le même lieu de grandes galeries pussent contenir la Bibliothèque du Roi, le Cabinet de ses médailles, l'Histoire naturelle, les Antiques, la Physique, la Mécanique; enfin qu'il y eût d'autres salles pour la Marine, la Fortification, & tant d'autres objets de curiosité & d'utilité, placés à Paris dans des bâtiments si peu faits pour les contenir & si fort éloignés les uns des autres.

que les Etrangers ne peuvent voir sans beaucoup de difficultés la plus grande partie de ces merveilles. Pour parer à cet inconvénient, nous avons fait composer sous nos yeux un plan qui rassemble tous ces objets, & qui pourra faire quelque plaisir aux Amateurs par son ensemble & l'intelligence de ses détails. Nous donnerons ce plan dans l'un des volumes de ce Cours, où il sera traité de la distribution, en rendant compte des principales parties qu'il contient. Les dessins que nous promettons parlant plus évidemment aux yeux que la narration la plus circonstanciée, nous dirons seulement ici, pour tenter l'émulation de nos Eleves, qu'il convient qu'un pareil monument soit situé dans un lieu vaste, aéré, entouré de galeries de communication, à rez-de-chaussée, & que différentes entrées conduisent commodément à ces diverses destinations & à des promenades traitées dans le genre simple mais noble ; qu'il feroit bon aussi de faire prééminer le principal bâtiment sur les autres, soit en l'élevant sur des terrasses, soit en profitant avec Art d'un terrain montueux ; afin que sa principale disposition annonce sa prééminence sur toutes ses dépendances. Aucun monument n'est plus propre que celui-ci, à déployer la magnificence de l'Architecture & des autres Arts libéraux qu'elle régit sous ses lois.

Des Manufactures.

Nous n'entreprendrons point de traiter des bâtiments destinés aux différentes Manufactures ; chaque genre de Fabrique exigeant une manutention particulière qui détermine l'exposition, la situation & la distribution des corps de logis qui

les composent; nous dirons seulement d'une manière générale, que ces bâtiments doivent contenir des logements pour les Directeurs & les Inspecteurs chargés de veiller au bon ordre, à l'économie & à la perfection de chaque objet relatif à leur établissement; que selon l'espèce de ces objets, les bâtiments doivent être munis de grandes salles, d'ateliers, de laboratoires, de magasins, de cours & de dépendances, pourvues de toutes les commodités particulières à leur ressort, & répartis en plus ou moins grand nombre, selon l'étendue & l'importance des manufactures. On doit placer ces édifices à l'extrémité des Faubourgs des Capitales, le terrain qu'ils occupent étant trop considérable pour être renfermé dans le sein des Villes; on doit leur procurer des eaux abondantes, soit par le secours d'une machine hydraulique, soit par le courant d'une petite rivière, plus propre que celle de source pour tous les genres de travaux. L'ordonnance de leur Architecture doit être simple, & annoncer la solidité de leur construction, sans pour cela présenter un caractère martial, l'apanage des ouvrages Militaires, consacré aux arsenaux, &c. ou dans l'Architecture Civile, aux Forges, aux Verreries, &c. Dans l'Architecture Françoise, en parlant de la Manufacture Royale des Gobelins, comme de l'un des établissements qui font le plus d'honneur à la Nation, nous avons avoué que ses bâtiments ne pouvoient servir d'exemple à nos jeunes Artistes; nous en dirons autant de celle de la Savonnerie où se fabriquent les tapis de pieds dans le goût de ceux de Turquie; de celle des glaces, &c. de manière qu'il n'y a guère que celle de porcelaine à Seve & celle de Van-Robais à Ab-

beville qui puisse à peu-près servir de guide pour l'expression qu'il convient de donner à la décoration de leurs façades ; encore doivent-elles plutôt leur célébrité à leur agrément & à leur utilité qu'à l'ordonnance de leur Architecture , le caractère propre à chaque édifice , étant la partie la plus négligée parmi nous.

Des Fontaines.

Les Fontaines sont des monuments d'Architecture susceptibles de la plus grande décoration , selon le lieu où elles se trouvent situées , dans les Villes ou dans nos jardins de propreté. Notre intention est ici de ne parler que des Fontaines couvertes qui s'élèvent dans nos places publiques , de celles qui sont adossées contre des murs de face ou de clôture , & des Fontaines découvertes qui contribuent à embellir les Cités : nous parlerons ailleurs , en traitant du jardinage , des Fontaines jaillissantes , pyramidales , en grotte , &c. où l'art de la Sculpture a plus de part que l'Architecture. Paris est peut-être la Capitale où ces sortes d'édifices sont en moins grand nombre , & où ils devroient être néanmoins le plus multipliés , soit à cause de la quantité de ses habitants , soit à cause de la malpropreté de ses rues , occasionnée par la circulation des charrois qui y abondent pour ses approvisionnements. Cependant , ces édifices non-seulement y sont fort rares ; mais à l'exception de la Fontaine des Saints-Innocents & de celle de la rue de Grenelle , presque toutes sont d'une Architecture si médiocre & d'une ordonnance si chétive , qu'à peine leur aspect donne-t-il l'idée d'un regard , ou d'un réservoir ; qu'on en juge par celles

celles élevées dans les Places Maubert, du Cimetière Saint-Jean, des Grands Jésuites, &c.

Les Fontaines couvertes dont nous parlons, sont des édifices ordinairement de forme quadrangulaire, quelquefois à pans coupés ou circulaires ; elles renferment un réservoir pour en distribuer l'eau dans les différents quartiers de la Ville. Leur décoration doit, selon nous, être toujours d'une ordonnance Toscane ou Dorique (*e*), parce que cette expression rustique ou solide dans leurs dehors convient à la destination de ces sortes de bâtiments, qui intérieurement voûtés & contenant un volume d'eau d'un poids considérable, ne peuvent raisonnablement annoncer extérieurement une Architecture d'un style moyen ou délicat, malgré l'exemple de celle des Saints-Innocents d'ordre Corinthien, du dessin de Pierre Lescot, & celui de la Fontaine de la rue de Grenelle d'ordre Ionique, du dessin d'Edme Bouchardon. D'ailleurs ces deux espèces d'ordres doivent être réservés pour les frontispices de nos Temples & pour la décoration des façades de nos belles maisons d'habitation ; autrement on confond les genres, & insensiblement on oublie celui qu'il convient de donner à chaque édifice. On devroit aussi, ce semble, décorer nos Fontaines par quelques chutes d'eau, dont l'épanchement serviroit utilement à la propreté des rues, & en même temps annonçeroit que cette Ville est traversée par une rivière assez considérable, qui sur ses ports amène l'abondance dans son sein, au-lieu que la plupart de ces bâtiments, non-seulement sont d'un

(*e*) Voyez celle qui sert d'application à l'ordre Dorique planche XII & suivantes de ce volume ; nous l'avons composée dans le genre dont nous parlons.

dessin trivial & de mauvais goût , mais ils n'ont ni le caractère qui leur convient , ni ne s'annoncent pour ce qu'ils sont , le plus grand nombre distribuant à peine un filet d'eau qui recœuilli par des hommes vils & des femmes bruyantes désolent les habitants du quartier où ces Fontaines se trouvent placées , lorsqu'elles devroient au contraire leur procurer l'utilité & la salubrité. Il est étonnant , nous prions qu'on nous passe cette exclamation ; il est étonnant combien il y auroit de choses à faire , malgré l'attention de nos Magistrats à cet égard , si l'on vouloit porter un œuil attentif à tous les abus auxquels il faudroit remédier pour rendre cette Ville rivale , nous ne disons ni d'Athènes ni de l'ancienne Rome , mais seulement de la plupart des Villes de nos Provinces méridionales. Il faut des fonds immenses , nous dira-t-on , nous en convenons ; mais de quoi ne vient pas à bout , le zèle & l'amour du bien public ? que n'a pas fait M. Turgot sous sa Prévôté ? Depuis très - peu d'années quelle obligation n'avons-nous pas à M. de Sartine ! l'ordre rétabli dans Paris par une police exacte , les rues éclairées la nuit avec une sorte d'éclat , des asiles assurés aux pauvres , qui depuis cinquante années désoloiient les passants , des écoles gratuites où tous les jeunes Artisans pourront puiser le goût de l'Art auquel ils se destineront un jour. Avant ce digne Citoyen , on convenoit de l'utilité & de la nécessité de toutes ces entreprises & de bien d'autres qui sont près d'éclore sous son administration ; mais il a conçu ces projets dignes de sa bonté , & a trouvé par des moyens doux & pacifiques l'art de les réaliser. D'après cet exemple , on doit concevoir qu'on peut tout ; il ne faut que vouloir. Qu'on ne se presse jamais ; qu'on épie

les circonstances ; que chacun s'occupe de son objet dans son département , & l'on verra bientôt cette Ville , digne de la Nation Françoise , devenir un des plus beaux séjours de l'Europe. Mais finissons cette digression que notre zèle plus que nos talents nous suggere , & continuons les différentes formes des Fontaines dont il nous reste à parler.

Les ordres Toscan & Dorique que nous venons d'assigner pour la décoration des Fontaines couvertes , conviennent à toutes celles destinées à la décoration de nos Cités , principalement à celles qui tiennent leur beauté de l'Architecture proprement dite , & auxquelles la Sculpture ne sert que d'accessoire ; telles sont les Fontaines adossées en niche , en portique , &c. car lorsqu'il s'agit de Fontaines découvertes & jaillissantes , leur ordonnance , leur forme , leur galbe peut tenir du genre moyen ou délicat & servir seulement de fond à des ornemens de Sculpture d'une certaine élégance ; mais , comme nous l'avons déjà observé , & que nous le dirons ailleurs , ces sortes de Fontaines sont plus propres à la décoration de nos jardins qu'à orner nos Villes ; ou dans ce cas , il faudroit les composer de formes plus graves , y prodiguer moins la Sculpture , & n'y employer que des matieres durables , telles qu'on en remarque dans les places publiques à Rome ; elles y sont ordinairement composées de bassins & d'une ou plusieurs coupes d'un seul morceau de marbre , porté sur une tige ou piédestal. Du milieu de ces Fontaines s'eleve un jet qui forme une nappe en tombant , comme à la Fontaine de la cour du Vatican , dont la coupe de granit antique a été tirée des Thermes de Titus à Rome. Mais lorsqu'il s'agit des

Fontaines dont l'Architecture fait la base, qu'elles sont adossées & qu'elles ne peuvent s'aligner sur une seule ligne droite, au moins faut-il leur donner peu de mouvement : nous en avons fait exécuter une de ce genre au bas de la plate-forme de Saint-Etienne, place de Chambre à Metz ; nous en avons donné plusieurs dessins dans l'Architecture Hydraulique de M. Bélidor. Il s'en voit une à Rome adossée contre un réservoir, appelé l'*Aqua-Paula* sur le Mont Janicule, d'ordre Ionique, & couronnée d'un attique chargé d'inscriptions. On en doit user de même pour celles qui sont en tour creuse, comme celle de la rue de Grenelle à Paris, & celle nommée Médicinale, du dessin du Cavalier Bernin près de Rome, appelée *Aqua-Acetosa* ; pour celles qui sont en niche, comme la Fontaine Aldobrandine à Frescati, ou celles décorées de portiques formant une espece de Château d'eau isolé, ornées de plusieurs arcades, comme l'*Aqua-Felix* de Termini, d'ordre Ionique, où se remarque la Statue de Moïse par Michel-Ange ; pour celles en renforcement sur le parement d'un mur, comme la Fontaine du bout du Pont Sixte, en face de la Strada Julia, l'une des plus belles rues de Rome ; pour celles enfin placées dans une encoignure, comme celle des quatre Fontaines à Rome, &c. Nous nous contenterons des citations que nous venons de faire ; dans la suite nous donnerons différents dessins de ce genre ; nous recommandons seulement à présent aux jeunes Artistes qui voudront s'essayer dans ces sortes de compositions, quelque caractere pittoresque qu'ils veuillent leur donner, de ne jamais oublier les proportions de l'Architecture, & d'assortir plus que nous ne le remarquons ordinairement dans leurs des-

Bains, le rapport que doit avoir la Sculpture avec le style de l'ordonnance, pour éviter d'une part l'élégance quoiqu'admirable de celle de la Fontaine des Saints-Innocents, ou le caractère forcé, mais sublime de celle de la rue de Grenelle, les deux seuls monuments de cette espèce à Paris qui méritent quelque estime, malgré la légitimité des observations que nous avons faites dans cette Leçon sur ces deux édifices.

Des Bains.

Il est plusieurs sortes de Bains, les Bains particuliers & les Bains publics. Ces derniers se divisent en deux Classes, les Bains artificiels & les Bains naturels. Désignons par rapport à l'Architecture le caractère de la décoration qu'il convient de donner à chacun d'eux.

Les Bains particuliers, nommés aussi Bains domestiques ou de propriété, sont ceux qui à côté d'un appartement à rez-de-chaussée, sont composés d'une chambre à coucher, d'une salle de Bains, d'un cabinet de toilette, d'une garde-robe, d'une étuve (f) où l'on chauffe l'eau & où on séche les linge, de réservoirs (g) &c. Quelquefois faute de mieux on les place à l'entre-sol; ou au contraire dans les édi-

(f) Etuve, on appelle ainsi chez nous une petite pièce dans laquelle on place un fourneau & une cuve de cuivre, qui sert à chauffer l'eau qui se distribue ensuite dans les baignoires. Chez les anciens c'étoit un lieu fermé, échauffé pour y faire suer les personnes avant d'entrer au bain; & ils appeloient *hypocoistes*, les lieux souterrains qui servoient à échauffer leurs bains.

(g) Voyez ce que nous disons des réservoirs à la suite des châteaux d'eau.

fices considérables, on les porte dans des pavillons isolés à l'écart & à l'exposition du midi près des jardins fleuristes, ou à l'extrémité de quelques allées couvertes qui les garantisse des regards curieux & de toute espece d'importunité. C'est dans ces sortes de pieces que l'Architecte peut donner un libre essor à son imagination, & où il fait faire usage des arabesques, conçus par les Audran, les Gilot, employés avec tant de succès dans les appartements des Bains de Seaux, & dans la plupart de nos belles maisons à Paris, bien mieux appliqués dans ces retraites que dans l'intérieur des Hôtels qui s'élèvent aujourd'hui, & que dans deux grands plat-fonds des appartements de l'ancien Château de Meudon, où l'on devoit rencontrer les compartiments mis en œuvre par le Brun qui se voient à Versailles, à Vincennes, aux Tuileries, au Louvre & ailleurs. Assez ordinairement on place deux baignoires (*h*) dans une salle de Bain, alors on doit aussi placer deux lits dans la chambre à coucher qui l'avoisine; le pavé & les revêtements des salles de Bains doivent être de marbre; ceux des chambres à coucher, des toilettes & des garde-

(*h*) Baignoire, cuve de cuivre rouge d'environ quatre pieds & demi de longueur, sur deux pieds & demi de largeur, & vingt-six pouces de hauteur: on étanie en dedans ces baignoires, pour plus de propreté, & on les garnit d'oreillers, de coussins & de linge pliés, avant de se mettre au bain. Dans l'un des côtés de ces baignoires, sont placés deux robinets, l'un pour l'eau chaude, amenée de l'étuve, l'autre pour l'eau froide, provenant du réservoir. On observe dans le fond de ces baignoires, une bonde ou soupape, pour en pouvoir renouveler l'eau ou les vider entièrement. Ces baignoires communément, sont entourées & couvertes par des baldaquins de toiles de coton, ornés de campanes, & qui contribuent à leur décoration.

robes doivent être de menuiserie pour plus de salubrité; on y peut introduire aussi des glaces, de la dorure, des bronzes, des porcelaines, des étoffes qui réunies ensemble forment un coup d'œil fort intéressant. Il est vrai que ce luxe n'appartient qu'aux appartements de cette espece faisant partie de la distribution des Palais des Rois, ou des habitations des grands Seigneurs; mais il est bon que les Elèves s'essayent d'abord sur ces objets de magnificence qui tiennent également au goût & aux préceptes de l'art; ce qui leur ouvre le moyen de marcher d'un pas égal & dans l'un & dans l'autre objet, qui jamais ne peuvent se diviser dans les productions de l'Architecture. D'ailleurs c'est par ces tentatives qu'ils parviennent à voir avec intérêt tout ce qui s'offre à leurs regards, & qu'insensiblement ils se rendent dignes de remplir la confiance des hommes en place, qui seuls peuvent mettre leurs talents au grand jour. Parlons à présent des Bains publics.

Les Anciens rangeoient les bains publics au nombre des bâtiments de la plus grande utilité. On en attribue l'invention à Mécène. Depuis lui Néron, Vespasien, Tite, Domitien, Sévere, Gordien, Aurélius, Dioclétien & presque tous les Empereurs suivirent cet exemple, comptant par-là gagner le cœur de leurs sujets: aussi employoient-ils aux bains publics les marbres les plus rares, & faisoient-ils usage de l'ordonnance d'Architecture la plus somptueuse. Ces monuments étoient de grands édifices précédés de plusieurs cours, autour desquelles étoient distribués des appartements, dont les principales pieces formoient de grandes salles, les unes où les hommes prenoient le Bain, les autres pour les fem-

mes. Au milieu de chaque salle étoit un grand bassin entouré de gradins dans sa profondeur; & à côté, des cuves d'ou l'on tiroit l'eau chaude & l'eau froide, pour en composer celle réduite à un degré convenable. Ces grandes salles étoient éclairées par en haut pour plus de décence; près de ces Bains on pratiquoit des étuves propres à la transpiration, & des fourneaux pour chauffer l'eau (*i*). Les fragments des plus beaux monuments de cette espèce qui se voient encore à Rome, sont ceux de Titus & ceux de Dioclétien (*k*). Ces Bains étoient appelés par les Romains *Thermes*, mot qu'ils avoient emprunté du Grec *Therme*, qui signifie chaleur. Publius Victor dans sa Topographie de Rome, rapporte qu'il y avoit 856 Bains, tant publics que particuliers. Chez nous ces bâtiments sont presqu'ignorés, on se souvient à peine des Bains que Julien fit bâtir à Paris au Palais des Thermes & dont on voit encore quelques vestiges rue de la Harpe; & l'on est réduit à aller prendre les Bains artificiels chez nos Etuvistes ou Baigneurs, ou dans des bateaux qui l'été sont pratiqués exprès sur la riviere. Il est vrai que le climat tempéré où nous vivons, ne semble pas exiger comme en Italie & chez les peuples du Levant, des Bains en aussi grande abondance; mais nous ne pouvons nous taire sur l'indifférence où nous paroissons être à l'égard de ces bâtiments de la première utilité pour la propreté & la santé des Citoyens: aussi avons-nous

(*i*) Voyez ce que Vitruve dit des bains des anciens, livre 1, chap. 10.

(*k*) C'est dans ce dernier que se voit aujourd'hui le Couvent des Chartreux.

exercé plus d'une fois nos Eleves sur la composition d'un pareil projet, & nous nous sommes particulièrement attachés à un bâtiment de ce genre que nous proposons à la pointe de l'Île Saint-Louis, & dont nous donnerons les dessins dans les volumes suivants, comme ayant obtenu le suffrage de quelques Magistrats & de plusieurs Artistes du premier ordre. Dans ce projet on trouvera des Bains couverts & découverts, des étuves, des douges, des épilatoires, des préaux, des galeries, des terrasses ; enfin une jetée, à l'extrémité de laquelle s'élève une colonne hydraulique, dont l'extrémité supérieure pourroit servir de fanal pour éclairer la navigation pendant la nuit en descendant la riviere par Valvin, Corbeil, &c. Disons ici quelque chose des Bains naturels.

Les Bains naturels par rapport à l'Architecture, peuvent aussi être de grands bâtiments précédés de cours spacieuses, & accompagnés de promenades, situés dans différentes Provinces où se trouvent des sources d'eau médicinales & minérales, propres à rétablir l'infirmité de ceux qui se rendent sur les lieux pour se baigner dans des bassins pratiqués exprès, comme aux Bains de Pouzzoles & de Bayes dans le Royaume de Naples, ou en France à Bourbon, à Vichi, &c. A propos de ces Bains de santé, disons aussi qu'il est d'autres bâtiments à peu-près de même genre & non moins utiles, mais destinés seulement pour aller prendre les eaux de sources & où l'on se rend de toute part, tels qu'à Plombieres, à Forges & ailleurs. Dans l'un & l'autre de ces bâtiments seroient distribués des logements commodes pour les Etrangers, de grandes salles d'assemblées, plusieurs ailes dans lesquelles seroient contenues les cuisines, les

écuries, les remises; enfin des basses-cours, des fournis, des réservoirs, de grands greniers, à moins que dans les Bourgades, les Villages ou les petites Villes voisines, ordinairement bâties près de ces sources, on pût trouver la plus grande partie des logements nécessaires pour contenir les personnes de l'un & de l'autre sexe, qui, dans deux saisons de l'année, sont attirées dans ces asiles salutaires. Nous ne donnerons point de description ni de plan particulier de ces derniers édifices, le local, l'abondance du pays ou l'économie des matières devant déterminer l'Architecte à étendre ou à resserrer son projet, selon que l'exige le lieu; d'ailleurs l'habitude qu'on doit acquérir par l'étude des divers bâtiments dont nous traitons, mettra nos Eleves en état de répondre un jour à toutes les occasions qui se présenteront à leur sagacité & à leur expérience.

DES CHATEAUX D'EAU, DES RÉSERVOIRS ET DES AQUÉDUCS.

Des Châteaux d'Eau.

Les Châteaux d'eau sont des bâtiments qui, dans leur intérieur, contiennent des réservoirs plus ou moins considérables, selon l'usage auquel ils sont destinés; on y doit aussi placer des forges, des dépôts, des ateliers, des magasins, des écuries, des remises, une ou plusieurs cours; enfin un logement commode pour le Fontainier, ordinairement Concierge de ces sortes d'édifices. Souvent on adosse sur le frontispice de ces bâtiments, lorsqu'ils se trouvent situés dans le fonds d'une place publique, des fontaines d'une décoration intéressante; voyez

celle de ce volume , planche XII. C'est derrière ces fontaines que sont placés les bâtiments qui contiennent le Réservoir , & dont nous donnerons en particulier , dans les volumes suivants , les plans , coupes & élévations que nous avons promis. Nous avons désiré , en parlant de la décoration extérieure des fontaines publiques , qu'on n'y employât que le Toscan ou le Dorique ; nous ne ferions usage ici que de l'expression rustique , bien plus convenable aux Châteaux d'Eau que dans les façades de nos Maisons royales , le genre de l'édifice devant seul déterminer le choix de l'ordonnance ; nous ferions même d'avis qu'on ne mit en œuvre l'ordre Toscan , proprement dit , que dans le cas où cet édifice feroit partie de la décoration d'une place publique , tel que celui qui se remarque vis-à-vis du Palais royal ; ce dernier néanmoins est décoré d'un ordre Dorique assez irrégulier , formant un avant-corps qui n'a aucune connexité avec le reste de la façade. D'ailleurs cette façade est indiscrètement composée de deux étages , l'un soubassement , l'autre attique , assemblage qui ne montre qu'une production de la plus grande médiocrité. Nous croyons que dans les façades de ces édifices , on devroit , comme nous l'avons recommandé en parlant des fontaines , laisser échapper quelques napes d'eau ; c'est ce qui a été observé à celui de l'Eau-Pauline sur le Mont-Janicule à Rome. Cette nappe d'eau qui sortiroit du Réservoir , contribueroit à laver les rues de la Ville , annonceroit ces bâtiments pour ce qu'ils sont ; dans le cas de quelques fêtes publiques & à la faveur de quelques illuminations , elle serviroit à rendre ces mêmes fêtes , & plus variées , & plus brillantes ; autrement lorsque ces

bâtiments sont réduits à la seule utilité des Résevoirs, la décoration de leurs façades n'est ordinai-
rement qu'une corniche de couronnement, quel-
ques plinthes, quelques croisées feintes, &c.

Des Résevoirs.

Les châteaux d'eau dont nous venons de parler, contiennent, ainsi que nous l'avons dit, des Résevoirs où se dispose l'eau, qui y est amenée par des sources ou des machines, pour ensuite être distribuée dans des baches ou bassins pratiqués dans l'intérieur des fontaines, & de-là dans les bâtiments particuliers, dans les places publiques ou dans les jardins de nos maisons Royales: tels sont les Résevoirs contenus dans le château d'eau du Palais royal déjà cité; l'un qui a douze toises de longueur sur cinq de largeur, & onze pieds & un quart de profondeur, contient trois mille trois cent sept muids & demi d'eau de rivière fournis par la pompe de la Samaritaine (1); l'autre seulement de vingt-quatre pieds quatre

(1) La Samaritaine est un petit bâtiment appelé ainsi, parce que sur l'une de ses façades est placée une statue de Notre-Seigneur & de la Samaritaine, toutes deux en bronze & groupées, avec un bassin formant une nappe d'eau, le tout d'un dessin assez agréable. Ce bâtiment Royal contient aussi plusieurs logements, l'un pour un Gouverneur, aujourd'hui M. Perrier, ancien premier Commissaire des Bâtiments du Roi, l'autre pour un Concierge mécanicien, chargé du soin de la pompe. Voyez les dessins de ce bâtiment, que nous avons levé, dessiné & gravé dans l'Architecture hydraulique de M. Bélidor, avec des changements que nous avons anciennement proposés à feu M. le Duc d'Antin, alors Sur-Intendant des Bâtiments de sa Majesté, à l'effet de rendre la machine qu'il contient plus simple, & de fournir néanmoins un beaucoup plus grand volume d'eau. Ce petit bâtiment est élevé sur l'une des arches du Pont-

pouces de longueur sur douze pieds deux pouces de large & de la même profondeur que le précédent, contient quatre cent soixante & dix-neuf muids d'eau, amenée par l'aqueduc d'Arcueil, dont nous parlerons bientôt. Le Réservoir bâti près le Boulevard, attenant le Pont-aux-Choux, reçoit de la montagne de Belle-Ville les eaux qui s'y rassemblent. Ce Réservoir contient vingt - un mille cent vingt-un muids d'eau, destinée à laver l'egoût, qui, de la porte Saint-Antoine, va jeter ses immondices dans la Seine, un peu au - dessus de la grille de la Conférence près Chaillot. Cette entreprise utile est due aux soins vigilants & patriotiques de feu M. Turgot, ancien Prévôt des Marchands. Nous citerons encore les trois Réservoirs de Marly, contenant douze cent soixante-deux mille deux cent cinquante muids d'eau qui y sont amenés de la rivière de Seine par la machine, connue sous le nom de machine de Marly ; enfin, nous ferons mention des quatre Réservoirs de la Butte-de-Monthoron qui fournissent leurs eaux dans les jardins & parcs de Versailles, la machine de Marly n'en ayant jamais procuré à cette belle maison Royale, quoique d'abord on se le fût proposé, & que dans ce dessin on eût élevé un aqueduc près le Château

Neuf, & c'est dans l'une de ses piles, que sont pratiquées les forges du Machiniste.

Sur le Pont Notre-Dame se voit aussi un autre bâtiment appartenant à la Ville de Paris, contenant plusieurs corps de pompes qui fournissent de l'eau à diverses Fontaines de cette Cité, & dans différentes maisons Religieuses, édifices publics & maisons particulières qui en acquièrent la jouissance, selon leurs différents besoins. Voyez aussi M. Bélidor sur ce dernier objet.

de Clagny; cet aqueduc n'a même été démolî que depuis peu d'années.

Assez souvent, dans la distance de ces réservoirs, au lieu où l'on a dessin d'amener leurs eaux, on construit des regards, espèce de petits pavillons élevés hors de terre, où sont renfermés les robinets des conduits, & qui le plus souvent contiennent un bassin de distribution, pour fournir une portion de cette eau dans les endroits circonvoisins.

On pratique aussi quelquefois ces regards de distance à autre, à l'effet seulement de rétablir les conduits vers leurs enfourchements; ces regards alors se font sous-terre, & l'on y descend par une ouverture quarrée de trois à quatre pieds de diamètre, fermée par une dalle de pierre, ou par un couvercle construit en charpente, armé de fer & cadenassé. Souvent les eaux de ces Réservoirs sont amenées par des Aqueducs, dont nous allons parler.

Des Aqueducs.

Nous ne parlerons point ici des Aqueducs (^m) des Romains, en ayant fait mention dans l'histoire abrégée de l'Architecture, au premier volume de ce Cours. Nous renvoyons d'ailleurs, sur cet objet, au Pere Montfaucon, qui nous en a donné la description assez détaillée. On trouve aussi les ruines de plusieurs de ces Aqueducs, très-bien gravés dans Fischer. Nous rapporterons seulement

(m) Aqueduc, mot dérivé de deux mots latin, *aqua ductus*, conduite d'eau.

que Jules-Frontin, Consul, qui avoit la direction des Aquéducs sous l'Empereur Nerva, parle de neuf de ces édifices, qui contenoient ensemble treize mille cinq cent quatre-vingt quatorze tuyaux d'un pouce de diamètre ; de maniere que par ce moyen il entroit, suivant *Vigenere*, dans l'espace de vingt-quatre heures, près de cinq cent mille muids d'eau dans Rome.

Nos Aquéducs, en France, n'ont ni la grandeur ni la magnificence de ceux de Carthage, ni de ceux de Rome ; mais ces édifices chez nous ne sont ni moins utiles ni moins intéressans, particulièrement celui d'Arcueil, élevé sur les dessins de Jacques Debrosse, près de celui bâti anciennement sous Julien l'Apostat, qui l'avoit fait construire pour amener les eaux de ce lieu dans les bains de son Palais des Thermes, dont les ruines se remarquent encore, rue de la Harpe, ainsi que nous l'avons rapporté ailleurs. C'est sur l'extrémité supérieure de l'Aqueduc bâti par Debrosse, que M. Perronet avoit proposé dernièrement de faire passer la riviere d'Yvette, dont nous avons fait aussi mention précédemment. Après l'Aqueduc d'Arcueil, celui que fit bâtier Louis XIV près Maintenon, peut être regardé comme une des grandes entreprises qui se soient faites sous son règne ; il étoit destiné à conduire à Versailles les eaux de la riviere de Bucq ; il avoit deux mille cent soixante-six toises quatre pieds de longueur, & étoit percé de deux cent quarante-deux aracades ; mais il n'a jamais servi, & il est aujourd'hui presqu'entièrement ruiné.

Les Aquéducs sont élevés hors de terre, ou pratiqués dans son sein (n) ; ces derniers n'exigent

(n) L'Aqueduc souterrain à Rome, dont nous avons parlé

aucune décoration ; il suffit de les bâtir avec la plus grande solidité. Les premiers sont susceptibles de quelques membres d'Architecture , tels que des cordons , des plinthes , des corniches de couronnements , &c. Ils consistent en d'épaisses

au premier volume , page 42 , étoit très-considerable ; il s'étendoit sous toute la Ville , & se subdivisoit en plusieurs branches , qui chacune se déchargeoient dans le Tybre ; c'étoient de grandes & hautes voûtes , bâties solidement , sous lesquelles on alloit en bateau ; ce qui a fait dire à Pline , que Rome étoit suspendue en l'air , & que ce seul Aqueduc lui paroisoit la plus grande entreprise qui existât dans cette Ville immense.

Les seuls ouvrages de cette espèce que nous ayons en France , & qui méritent quelque considération , sont ceux construits sous le canal du Languedoc , & celui de Picardie , dont M. Bélidor nous donne la description & les dessins dans son Architecture hydraulique.

A propos du canal du Languedoc , fait pour joindre les deux mers , nous ne pouvons nous refuser de rapporter ici l'extrait de cette merveille de l'Art , qui , projeté sous François premier , sous Henri IV & sous Louis XIII , a été entreprise & achevée sous Louis le Grand. Qu'on s' imagine un réservoir de 4000 pas de circonférence , & de 80 pieds de profondeur , qui , recevant ses eaux de la montagne noire , forme l'ouverture de ce canal. Ses eaux descendent à Nauroze dans un bassin revêtu de pierre de taille de 200 toises de longueur , & de 150 de largeur : là elles se partagent & se distribuent à droite & à gauche dans un canal de 64 lieues de long , où se jettent plusieurs petites rivières , soutenues d'espace en espace par 104 écluses : huit de ces écluses , qui sont proche de Béziers , forment une magnifique cascade de 156 toises de long , sur 11 toises de pente. L'art avec lequel ce canal est conduit , a de quoi étonner ; ici ce sont des aqueducs & des ponts d'une hauteur incroyable , qui , entre leurs arches , donnent passage à d'autres rivières ; ailleurs le roc est coupé , tantôt à découvert , tantôt en voûte , sur la longueur de plus de 1000 pas : c'est ainsi que ce canal se soutient depuis la Garonne , où il commence , en traversant deux fois l'Aude , & passant entre Agde & Béziers jusqu'au lac de Tau , dont l'étendue atteint le Port de Cette , &c.

Voyez , dans le Dictionnaire de Davilier , l'article *Canal* ; il est très-bien fait , & nous en avons tiré cet extrait.

murailles ,

murailles, percées d'arcades, quelquefois ornées d'impostes & d'archivoltes ; mais ils tirent le plus souvent leur principal relief de l'arrangement régulier que l'on affecte dans la liaison des différentes matières dont on les construit, ce qui ne laisse pas de leur procurer une sorte de beauté, & de leur donner un caractere qui les distingue des autres édifices d'un genre différent. D'ailleurs ces espèces de monuments, toujours d'une certaine grandeur, en imposent assez par leur vaste étendue. Quelquefois ces édifices acquièrent assez de hauteur pour qu'on pratique plusieurs rangs d'arcades les uns au-dessus des autres ; alors on appelle Aqueduc simple, celui qui n'en a qu'un rang ; & double ou triple, celui qui en a deux ou trois : tel est le Pont du Gard en Languedoc, & l'Aqueduc de Bellegrade, à quelques lieues de Constantinople, destiné à fournir de l'eau à cette grande Ville.

On appelle encore un Aqueduc double ou triple, celui qui a deux ou trois conduits sur une même ligne, l'un au-dessus de l'autre, comme celui qui, selon Procope, fut bâti par Cosroès, Roi de Perse, pour la ville de Pétrée en Mingrelie.

Pour traiter de suite des ouvrages utiles qui ont rapport avec l'hydraulique, parlons des Ports, des Quais, des Ponts ; ensuite nous dirons quelque chose des Marchés, des Halles, des Foires, des Boucheries, des Greniers d'abondance ; enfin nous finirons ce Chapitre par les Observatoires, les Basiliques ; & nous traiterons dans le suivant, des édifices destinés à la sûreté publique.



Des Ports.

On appelle ainsi les lieux situés sur les bords de la mer ou d'un grand fleuve, dans lesquels arrivent les vaisseaux ou autres bâtiments utiles à la navigation, & où ils peuvent rester en sûreté. Les Ports Maritimes sont ordinairement défendus par un môle (*o*), des digues (*p*), des jetées (*q*), & sont éclairés par un fanal (*r*). Les plus célèbres Ports de l'antiquité sont ceux de Tyr, de Carthage, de Micène, d'Alexandrie, de Syracuse, de Rhodes, de Messine, &c. Les Ports les plus recommandables en Europe, sont aujourd'hui ceux de Gênes, de Toulon, de Marseille, d'Antibes, de Malthe, &c. Le Père Fournier nous en a donné les descriptions dans son Hydrographie. M. Bélidor en parle aussi dans son Architecture hydraulique, où l'on trouve les plans de ces Ports très-

(*o*) Môle, massif de maçonnerie, fondé dans la mer par le moyen des batardeaux, ou à pierres perdues : les môles se placent ordinairement au-devant d'un Port, pour le mettre à couvert de l'impétuosité des vagues, & empêcher l'entrée des vaisseaux ennemis.

(*p*) Massif de terre ou de pierre, fondé dans l'eau pour soutenir une berge à une certaine hauteur, ou pour empêcher les inondations.

(*q*) Jetée, lieu élevé pour empêcher les débordements des rivières, ou pour arrêter les vagues de la mer : il s'en fait de trois espèces ; en fascinage, en charpente & en maçonnerie. Voyez dans l'Architecture hydraulique de M. Bélidor, la manière de construire les jetées, les digues & les môles.

(*r*) Fanal, tour fort élevée, placée à l'extrémité d'un môle, pour éclairer les Navigateurs pendant la nuit. Nous traiterons en particulier des fanaux ou phares dans le Chapitre suivant, en décrivant les bâtiments élevés pour la sûreté.

bien gravés. On y voit aussi les différents Ports de France qui, pour le fond, different peu de ceux des Anciens. On peut encore, à ce sujet, consulter Fischer, qui, dans son Architecture historique, nous a donné des dessins assez ingénieux de quelques-uns des Ports de l'antiquité, d'après la narration de nos Historiens. Nous nous contenterons de donner ici une légère idée des deux anciens Ports de Tyr & de Syracuse.

La Ville de Tyr avoit deux Ports ; le plus considérable étoit de forme à-peu-près elliptique, & pouvoit contenir environ 500 bâtiments : deux môles fondés à pierres perdues de la profondeur de vingt-cinq à trente pieds, & dirigés en portion de cercle, en défendoient l'entrée ; un troisième môle mettoit à couvert cette première issue, pour la garantir du flux & reflux de la mer ; deux tours fort élevées, placées aux deux extrémités du premier môle, servoient à défendre l'entrée de ce Port. Au-dessus de chaque tour s'élevoit un phare qui mettoit les Voyageurs en état d'apercevoir, pendant la nuit, la route qu'ils devoient tenir pour aborder. Le deuxième Port de Tyr étoit seulement destiné pour les vaisseaux Marchands. Son entrée étoit décorée, dit-on, d'une assez belle Architecture, précédée d'un môle pour le défendre des vents du midi, qui, sans cela, en auroient rendu l'accès difficile.

Le Port de Syracuse, au rapport de nos Ecrivains, a été aussi très-célébre ; il avoit, disent-ils, dix mille six cents toises du nord au sud, & environ mille six cents toises de l'est à l'ouest : la Ville lui servoit d'abri du côté du nord, les montagnes du côté du sud, & il étoit couvert, du côté de la

mer , par le Promontoire de Plemmyre , & par l'île Ortygie.

A l'égard des Ports pratiqués dans nos Cités sur le bord des fleuves ou des rivieres navigables qui les traversent ; leur disposition & leur situation font leur mérite principal , ne recevant un certain relief que des Quais qui les avoisinent , & dont nous allons parler , comme tenant de plus près , par leur décoration , à l'Architecture Civile , qui fait ici notre objet.

Des Quais.

La décoration des Quais doit se ressentir du genre rustique , attribué à l'ordre Toscan. Celui placé au-devant du Collège des Quatre-Nations à Paris , est d'un dessin d'un assez bon genre , & présente à-peu-près le style qu'il faut se proposer d'imiter dans l'ordonnance de ces sortes d'entreprises : celui qui doit s'exécuter en face de la Place de Louis XV , est aussi d'un dessin d'un très-bon goût , & pourra servir de modèle à nos Eleves , sur cette partie de l'Architecture.

Qu'on nous permette quelques observations sur l'utilité des Quais & la maniere de les faire servir à empêcher , dans nos Villes , le débordement des rivieres. Nous pensons que la hauteur du sol des Quais , comparée avec celui du Port proprement dit , où se déchargent les marchandises , doit être rachetée par des pentes douces , soutenues par des murs de maçonnerie , d'une solide construction ; qu'autrement lorsqu'on intercepte la continuité des murs du Quai , à dessein seulement de pratiquer un talus insensible pour le déchargement des bateaux , il en résulte presque toujours ,

lors des grosses eaux, un préjudice considérable, & aux habitants & aux marchandises qu'on est quelquefois obligé de laisser séjourner sur les Ports, avant de pouvoir les conduire au lieu de leur destination. Le moyen de parvenir à parer cet inconvénient, ce seroit, selon nous, d'élever le sol des Quais, toujours un peu au-dessus des plus hautes eaux, afin que par-là ils pussent contenir les rivières dans leur lit. Cette précaution, qui intéresse toutes les Villes du Royaume, regarde particulièrement Paris, où il paroîtroit convenable de relever le sol des Quais, placés au-devant de ses Ports, & d'y pratiquer, d'une largeur suffisante, les rampes douces dont nous parlons; lors de la crue des eaux elles ameneroient les approvisionnements par des machines, ou à force de bras, sur la partie supérieure des Quais. Ce moyen, il est vrai, semble n'être guère praticable aujourd'hui, parce que la largeur qu'il faudroit donner à ces nouveaux Quais, ainsi qu'aux rampes que nous proposons, exigeroit un rélargissement considérable vers nos Ports; ce qui occasionneroit la démolition de beaucoup de maisons particulières, & de plusieurs édifices d'une certaine importance qui se trouvent élevés sur les bords de la Seine: mais, d'un autre côté, lorsqu'on envisagera les pertes souvent irréparables, qu'occasionnent assez fréquemment les débordements de ce fleuve dans différents quartiers de cette Capitale, on sera effrayé des sommes immenses qu'il en coûte aux particuliers pour réparer les dommages que produisent ce mêmes inondations, sans compter ici le défaut de communication d'un quartier à l'autre, pendant que durent ces débordements, produits, peut-être, par l'indifférence où l'on sem-

ble être chez nous pour les objets de première nécessité, parce qu'on les regarde toujours dans l'éloignement, pendant qu'on devroit s'en occuper sans cesse. On n'arrangeroit d'abord que les parties les plus souffrantes, & par succession de temps on parviendroit à y remédier entièrement. Combien de Commerçants, de Propriétaires & de Particuliers ne souffrent-ils pas de notre sécurité à cet égard? Sans doute une légère rétribution volontaire, si on leur en faisoit sentir la nécessité, les garantiroit à l'avenir de ce dommage. Combien d'ailleurs ces nouvelles entreprises ne procureroient-elles pas de salubrité & d'agréments à cette Ville, déjà si superbe, & par ses édifices d'importance, & par le nombre de ses habitants?

Des Ponts.

Nous avions dessein de nous étendre ici sur l'utilité, la construction & l'ordonnance dont la décoration des Ponts peut être susceptible; cet objet, si intéressant dans l'Architecture Civile, ayant toujours été le sujet de nos méditations & de notre étude particulière (s); mais prévenu que M. Perronet (t) se propose de donner incessamment un nouvel ouvrage en ce genre, &

(s) L'ouvrage de M. Gauthier nous a long-temps fourni les moyens de réfléchir sur cette partie de notre Art. D'ailleurs l'occasion que nous avons eue de conférer souvent avec les plus habiles Ingénieurs des Ponts & Chaussées, n'a pu qu'augmenter en nous le goût que nous nous sommes senti pour cette branche de l'Architecture.

(t) M. Perronet, Chevalier de l'ordre de Saint-Michel, premier ingénieur des Ponts & Chaussées, Architecte du Roi, & membre de l'Académie Royale d'Architecture & de celle des Sciences.

de faire graver les édifices importants élevés sous ses ordres, aussi-bien que ceux de ses prédécesseurs & de ses contemporains, nous laissons à ce digne Citoyen le soin de procurer à nos jeunes Artistes, tout ce que son expérience & son habileté peuvent leur offrir de plus utile à cet égard.

Dans l'Introduction du premier volume de ce Cours, nous avons cité les anciens monuments de cette espèce, & fait mention de la magnificence que les Romains ont répandue dans ces sortes d'édifices. Le Recueil que nous annonçons présentera ce que la France a produit de plus excellent en ce genre depuis près d'un siècle, ainsi que les procédés mis en œuvre dans chaque entreprise particulière; on y parlera aussi des obstacles qu'il a fallu vaincre pour parvenir aux différentes opérations de leur ressort. Nous nous imposons donc silence, & sur ce que nous en pourrions dire, & sur les justes tributs d'éloges que méritera cet ouvrage & les différentes entreprises qui en font l'objet.

Nous allons nous contenter d'indiquer à nos Lecteurs, pour les volumes suivants, le dessin du projet d'un Pont construit en pierre, & susceptible de quelque décoration; tel à-peu-près que nous concevons qu'elle pourroit être dans les entreprises d'éclat. Ces ouvrages utiles peuvent recevoir des embellissements jusqu'à un certain point; nous ne prétendons pas cependant qu'on y doive répandre une trop grande quantité de membres d'Architecture & d'ornements de Sculpture; mais aussi nous croyons qu'on peut quelquefois se dispenser de suivre trop littéralement la simplicité qu'on affecte en France dans ces sortes d'édifices.

Au reste, nous donnerons les principaux développements de notre projet sans aucune espèce de prétention, mais seulement comme une étude particulière, faite sous nos yeux par un de nos Eleves, dont la sagacité & l'intelligence, nous promettent les plus grands succès.

Des Marchés.

Les Marchés dans les Villes sont de la première utilité; ce sont des places publiques destinées à vendre les denrées pour les besoins de la vie. Ordinairement il s'en distribue plusieurs dans les grandes Capitales, les uns pour une espèce de marchandises, les autres pour d'autres objets de consommation; par exemple, on distingue à Paris les Marchés au poisson, les Marchés aux herbes, au pain, au fruit: on dit aussi le Marché aux chevaux, la Place aux veaux, le Port au blé, &c. autant de Marchés publics où les Citoyens se rendent pour faire leurs approvisionnements. La plupart de ces Marchés, pour le quartier Saint-Honoré & Saint-Eustache, sont rassemblés dans ce qu'on appelle les halles; les autres sont distribués dans la place Maubert, au cimetière Saint Jean, près des Quinze-Vingts, au carrefour de Buffi, &c. Mais comme originairement les places qui contiennent ces Marchés n'ont pas été destinées à cet usage, la plupart interceptent la voie publique & nuisent à la circulation des voitures & du peuple: cet inconvénient a déterminé dernièrement à détruire celui qui se tenoit près de Saint-Nicolas-des-Champs, pour le transporter dans l'enclos de Saint-Martin: on se propose aussi de construire un nouveau Marché dans le terrain

qu'occupe encore aujourd'hui la Culture Sainte-Catherine ; par ce moyen on débarrassera la place située devant l'ancienne Eglise & la maison Professe des Jésuites , rue Saint-Antoine. Il y a long-temps qu'on avoit senti la nécessité de multiplier dans cette Ville les Marchés publics ; à cet effet on en construisit un assez bien entendu près la porte Saint-Honoré , connu sour le nom de Marché d'Aguesseau ; mais son éloignement l'avoit pour ainsi dire fait abandonner : aujourd'hui que le Faubourg Saint-Honoré est devenu un des beaux quartiers de la Capitale , depuis qu'on a élevé près de ce Faubourg la Place de Louis XV , & planté de nouveau les Champs Elisées ; cet édifice & cette promenade charmante attirent dans ce quartier une grande parties des Citoyens aisés. Cet événement inattendu , va sans doute faire reprendre faveur au Marché dont nous parlons , & pourra donner lieu dans la suite , à de nouvelles entreprises de cette espèce ; du moins nous le désirons ardemment. On sait combien il est difficile de traverser cette Cité pour gagner la pointe Saint-Eustache , la rue de la Féronnerie , celle de la rue Saint-Honoré , vers les Quinze-Vingt , celle de Sainte-Marguerite , Faubourg Saint-Germain , &c. &c. Ce qui nous paroît d'autant plus étonnant à l'égard de cette dernière , c'est que le Marché qui s'y tient , & celui du carrefour de Bussi sont limitrophes du Marché de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Pourquoi ne pas faire rester dans une portion du terrain de ce Marché , les Marchands de poisson & les herbieres ? Les issues seroient libres & dégagées des embarras que produisent certains jours de la semaine ces Marchés ambulants , pour le dégorgement de la plus

grande partie du Faubourg Saint-Germain , du côté de Paris.

Nous avons avancé précédemment , qu'il seroit peut-être utile d'entamer quelques portions de la plupart des jardins de nos Communautés Religieuses , pour procurer à Paris des carrefours , & des communications. Ne pourroit - on pas aussi y distribuer des Halles & des Marchés , déjà si heureusement commencés , quoiqu'en petit & d'une maniere assez triviale , dans l'enclos de Saint-Martin , déjà cité , mais dont les nouvelles issues , dans les rues Saint-Martin , au Maire & Frépillon , procurent une circulation intéressante à tout le quartier du Temple , presque dépourvu précédemment de tout secours à cet égard. D'ailleurs qu'on ne s'y trompe pas , quel revenu ne produiroient pas de telles entreprises au propriétaire de ces terreins ? De quelle ressource ces nouvelles bâtisses ne seroient-elles-pas au peuple , en lui procurant des Maisons d'un loyer modique , à raison de l'économie qu'on croiroit devoir employer selon les différents quartiers où se devroient construire ces Marchés.

Il est des quartiers où il seroit nécessaire de construire des Marchés de quelque importance : par exemple , dans les Halles actuelles , pour le quartier Saint-Honoré ; au Cimetiere Saint-Jean , pour celui de Saint-Antoine ; à la place du Cimetiere des Saints-Innocents , pour le quartier Saint-Denis & Saint - Martin ; dans une portion du jardin des Petits - Peres , pour le quartier Montmartre & celui de la Place des Victoires ; de même dans celui des Jacobins , pour le quartier de la Place de Vendôme , &c. Nous desirerions que ces Marchés fussent non - seulement d'une certaine

grandeur, mais encore ornés d'une ordonnance d'Architecture, qui, quoique rustique, annonçât, par sa décoration, l'opulence de cette grande Ville. Qu'on se rappelle le Marché à Rome, nommé aujourd'hui *Campo Vaccino*, anciennement *Forum Boarium*, Marché aux Bœufs, & l'on concevra une idée de son antique splendeur, par les vestiges des bâtiments qui s'y remarquent. Qu'on se rappelle encore les Marchés de Nerva & de Trajan qui étoient entourés de superbes portiques ; enfin qu'on se ressouvenne de ceux des Grecs, très-spacieux, de forme carrée & à portiques doubles : alors on conviendra que dans ces sortes d'édifices, on savoit, chez ces peuples, réunir l'utilité à la magnificence. Ce n'est pas que nous exigeions cette somptuosité dans nos Marchés à Paris ; mais du moins nous pensons qu'on devroit les faire, vastes, aérés, réguliers ; nous voudrions que les bâtiments qui les entoureroient fussent simples, d'un bon genre & symétriques ; qu'au pourtour on pratiquât des portiques assez larges pour contenir les denrées qui ne peuvent être exposées à découvert ; qu'au milieu de ces Marchés on ménageât des fontaines simples & rustiques, pour en rafraîchir le sol ; que des échoppe, distribuées avec un certain ordre (v), quoique de différentes grandeurs, remplissent le milieu de leur Place, en prenant soin d'y observer des issues & des carrefours proportionnés à leur grandeur ; qu'on prît soin de bien pavé ces der-

(v) Echoppe, petite boutique construite de charpente légère, & garnie de menuiserie adossée contre un mur, ou isolée, & au-dessus de laquelle on élève quelquefois une chambre. Selon Ménage, ce mot vient de l'Anglois *Chop*, qui a la même signification.

niers, en y observant des pentes suffisantes pour l'écoulement des eaux; enfin qu'on bâtit le tout avec solidité, & qu'on veillât exactement à leur entretien: on verroit bientôt alors les Citoyens s'occuper de telles entreprises, trop négligées parmi nous. Les mauvaises odeurs des Marchés actuels, faute des eaux dont nous parlons, & d'une certaine propreté que nous exigeons, sont aussi préjudiciables aux maisons voisines, que les Cimetieres, les Tueries & les Boucheries qui se trouvent répandues dans les différents quartiers de cette grande Ville, & dont la réforme vers son centre, mériteroit autant d'attention que la nouvelle construction des Marchés dont nous venons de parler.

Des Halles.

Les Halles (*x*) different des Marchés, en ce que ceux-ci sont à découvert, & que les Halles sont couvertes dans leur plus grande partie. Ces Halles sont destinées à contenir des boutiques & des Magasins où se vendent diverses marchandises particulières, comme à Paris la Halle aux Draps, aux Cuir, au Blé, au Vin, au Poisson, &c. La Halle au Blé qu'on vient de bâtit dernièrement dans le terrain de l'ancien Hôtel de Soissons, est assez bien disposée; mais elle est trop petite sans doute pour les approvisionnements de Paris; & il auroit été à desirer qu'on la fit plus spacieuse aux dépens des nouvelles maisons à

(*x*) Halle du mot grec *alon*, aire, ou, selon Ménage, du latin *halla*, rameaux secs, dont on couvroit autrefois les Marchés publics.

joyer qui l'avoisinent ; ce n'est pas dans ces constructions qu'on doit user d'économie ; ces sortes de bâtiments durables , une fois élevés , ne se répètent pas volontiers : il est donc important d'en méditer la grandeur , d'en rendre les accès faciles , la distribution commode , les escaliers aisés , & sur-tout de les construire avec une solidité qui réponde & à leur usage continuell , & à leur utilité permanente. A l'égard de leur décoration , elle doit être simple , mais porter un caractère de fermeté qui annonce la solidité que les murs de face doivent avoir , pour résister à la charge des grains , à la poussée des voûtes & au poids des couvertures : on y doit introduire peu d'ornemens ; mais il faut qu'ils soient relatifs à l'abondance des denrées pour lesquelles elles sont destinées ; leur intérieur doit contenir des Bureaux de recette , un logement pour un Concierge , un lieu particulier pour renfermer les poids royaux , des magasins , des dépôts , &c. à raison de leur destination particulière. Nos Halles à Paris sont assez spacieuses ; cependant elles se trouvent si embarrassées les jours de marché , que toutes les rues adjacentes deviennent impraticables. Combien ne seroit - il pas à desirer qu'on levât un plan de tout le terrain , des bâtiments qu'elles contiennent , ainsi que des îles de maisons , & des rues qui les avoisinent ; & qu'ensuite on s'occupât d'un projet général , afin de pouvoir , dans la suite , les arranger peu à peu , en commençant par les parties qui paroîtroient les plus urgentes. Sans doute une telle entreprise consommeroit des sommes assez considérables , parce qu'il seroit nécessaire d'y comprendre la démolition de plusieurs maisons particulières qui environnent les Halles ,

mais qui paroissent être une suite de ce projet, par la quantité de différentes personnes de même commerce qui s'y trouvent établies : peut - être seroit-il possible d'en acquérir les terreins, la plupart des bâtiments qui s'y trouvent élevés étant presque sans valeur. D'ailleurs, au défaut de fonds publics, n'a-t-on pas la voie des Compagnies ? La bâtie de la Halle au Blé s'est faite ainsi. N'en a-t-on pas trouvé pour éléver des Waux-Halls, & autres objets de frivolité ? Pourquoi ne pas user de ce moyen pour les entreprises d'utilité ? Sans doute cette ressource est plus ruineuse ; mais pour vouloir se soustraire à cet inconvénient, on tombe dans un autre. Paris insensiblement se trouve privé de sa salubrité naturelle : bientôt il sera impossible de circuler dans son sein, la plupart des Marchés ambulants en obstruent les issues, & interceptent la circulation des voitures que le luxe introduit tous les jours, sans compter la multiplicité des charrois destinés à amener les provisions dans cette grande Ville. Ces diverses réflexions nous amènent à conseiller, aux plus zélés Citoyens d'entre nos Eleves, de s'occuper, dans le cours de leurs études, des projets véritablement utiles à leur patrie. Nous désirerions pouvoir leur persuader, que de telles compositions leur feroient autant & plus d'honneur, que celles dont la plupart s'occupent journellement, & qui n'ont guère pour objet qu'un faste mal entendu. Ce goût pour les compositions fastueuses ne fert le plus souvent qu'à les égarer & à leur faire prendre le colossal pour le grand, le simple pour le noble, la futilité pour l'utilité, enfin les chimères pour les préceptes de l'Art.

Des Foires.

Les Foires ressemblent assez à nos halles couvertes ; ce sont des endroits où , pendant certains temps de l'année , les marchands de dehors , ont le privilége d'apporter leurs marchandises , franches de droit. Pendant long-temps la Foire Saint-Germain & celle de Saint-Laurent , ont eu une certaine célébrité , parce qu'outre le commerce de dehors , qui s'y faisoit par les marchands forains pendant le temps accordé , d'autres marchands de la Capitale venoient y étaler tout ce qui a trait à l'agrément & à la parure de nos femmes du bel air , & qu'il s'y étoit introduit aussi différents genres de petits spectacles qui attiroient une foule incroyable de curieux & de personnes oisives qui en ornoient la scène.

La Foire du Faubourg Saint-Laurent est déserte depuis qu'on en a supprimé les spectacles ; les rues en sont larges , plantées d'arbres ; elles étoient ornées de boutiques des deux côtés , qui en firent long-temps un lieu très-fréquenté dans la belle saison ; mais les Boulevards ont détruit entièrement cette Foire , parce qu'on a permis à ces petits spectacles , de s'y établir à demeure , pendant qu'anciennement ils ne pouvoient représenter qu'aux Foires ; ce qui rend aujourd'hui la promenade du Boulevard , assez agréable , quoique souvent trop tumultueuse.

A l'égard de la Foire Saint-Germain , appelée ainsi parce qu'elle se tient dans un enclos appartenant à Messieurs de Saint-Germain - des - Prés , elle subsiste encore aujourd'hui en partie. Nous disons en partie , car depuis l'incendie , arrivé il

y a environ quinze ans, qui a réduit en cendres tous les bâtiments qu'elle contenoit, on a seulement élevé à la hâte, sur le terrain qu'elle occupoit, quelques échopes, avec une sorte de symétrie, contenant diverses boutiques de différents genres, indépendamment de celles des Marchands de dehors, qui toutes ensemble ne laissent pas de procurer un coup-d'œil assez intéressant. On doit remarquer dans la nouvelle reconstruction de cette Foire, dont les rues sont couvertes pour la plupart, que dans quelques-unes on a imaginé de les couvrir par des berceaux de fer plein-cintre, garnis de panneaux de verre, qui produisent un assez bel effet le jour, & même la nuit, les Marchands ayant grand soin d'illuminer leurs boutiques avec beaucoup d'éclat; de sorte que ces lumières venant à réfléchir dans ces espèces de voûtes transparentes, offrent un aspect analogue au lieu de la scène. On peut encore observer, dans cette nouvelle Foire, l'industrie avec laquelle on a trouvé le moyen de construire, dans un lieu très-resserré, un espèce de Waux-Hall, où l'on remarque beaucoup d'art & d'intelligence. Nous en avons parlé, page 290 de ce volume, note g.

Ordinairement la construction des bâtiments que contiennent ces Foires, se fait en charpente, avec quelque légère maçonnerie, retenue par des armatures de fer, & dont l'intérieur est revêtu de menuiserie. Lorsqu'elles réunissent, comme nous l'avons dit, l'utilité du commerce & l'agrement des spectacles, des jeux & des curiosités de divers genres, on les construit en pierre, avec solidité, & l'on en fait les toitures de charpente, ou, plus convenablement encore, en voûte d'ogive, pour

pour les préserver des incendies. En général la décoration de ces sortes d'édifices ne doit avoir rien de sévere : l'élegance & l'agrément des formes, la légèreté de la Sculpture, la magie de la Peinture à la gouache ; toutes ces ressources sont du ressort de leur ordonnance intérieure : ici il faut avoir soin d'en faire les rues d'une certaine largeur, y observer des carrefours, n'y jamais négliger la symétrie respective des corps principaux ; mais par-tout ailleurs on peut user des contrastes, & saisir un genre pittoresque qui flatte l'œil, & qui puisse égayer l'imagination des hommes frioles.

On doit user de plus de retenue dans l'extérieur de ces bâtiments ; encore est-il bon que leur décoration annonce leur destination intérieure ; & l'Ordonnateur de ces sortes d'édifices, ne doit pas se livrer à tous les écarts que peut lui suggérer son imagination. Au reste, comme ces bâtiments doivent être isolés de toute part, & que par conséquent ils peuvent & doivent avoir plusieurs issues, les unes peuvent contenir les attributs du commerce, pour désigner l'entrée qui mène aux boutiques des Marchands forains ; les autres ceux de Thalie & de Terpsicore, pour décorer les façades qui donnent entrée aux Théâtres. On peut faire usage des symboles de Comus, pour orner le frontispice des issues qui conduisent aux Buvettes, aux Caffés, aux Restaurateurs, &c. Dans la disposition de ces bâtiments on ne doit pas négliger sur-tout d'observer, dans leurs alentours, des rues libres & aîsées, des préaux dans lesquels puissent se ranger les voitures, des portiques, ou au moins des parapets, pour faciliter la circulation des gens de pied. On

doit avoir attention de rendre toutes ces différentes routes bien éclairées pendant la nuit ; y éviter, autant qu'il est possible, toute espèce de montuosités ; en un mot, il faut apporter toute l'attention convenable pour rendre ces lieux salubres, d'un accès facile, le seul moyen de procurer l'ordre & la décence qu'il convient d'observer dans tous les lieux publics.

Nous finirons ces observations par indiquer qu'on doit pratiquer dans l'intérieur des Foires, des lieux particuliers pour contenir les ustensiles nécessaires en cas d'incendie, une Chapelle, une Chambre Syndicale, une Buvette, une Geole, des Corps de Garde, &c. &c.

Des Boucheries.

Les Boucheries sont des bâtiments très-utiles dans les grandes Villes ; on en doit distribuer dans leurs différents quartiers : ce sont ordinairement de grandes pieces à rez-de-chaussée, voûtées & construites en pierres de taille, bien pavées, & dans lesquelles devroient être distribuées des eaux assez abondantes pour y entretenir la fraîcheur & laver les Tueries qui y sont adjacentes. Les Boucheries doivent être exposées au nord, telle que celle du Marché-Neuf à Paris, bâtie sous Charles IX, sur les dessins de Philibert Delorme. Nous sommes néanmoins d'avis, que les Tueries ne devroient jamais être contenues dans le sein des Villes, qu'elles devroient être transportées vers l'extrémité de leurs Faubourgs, d'où l'on apporteroit, dans les Boucheries, les viandes, pour y être vendues en détail au public. Quelle mal-propreté & quelle infection ne cau-

sent pas les Tueries contenues dans les quartiers des Quinze-Vingt, dans celui de la rue Saint-Martin, au Faubourg Saint-Germain, à la Montagne Sainte-Genevieve, & ailleurs. Il y a quelques années qu'on s'étoit occupé de les transporter hors de l'enceinte de la Ville; mais il en a été de cet objet comme de celui des Cimetieres: des considérations particulières & des affaires plus importantes ont sans doute fait négliger ce projet, qui vraisemblablement reprendra faveur un jour, rien n'étant si véritablement intéressant que tout ce qui peut contribuer dans une grande Ville, à la salubrité de l'air, & devenir utile à la conservation des Citoyens. Nous avons vu à Strasbourg des Boucheries où l'ordre & la propreté font le plus grand plaisir. A Merz nous avons remarqué une Tuerie, séparée des Boucheries, & construite sur l'un des bras de la Mozelle, avec toute l'intelligence qu'exigent ces sortes de bâtiments. Pourquoi n'en feroit-on pas autant à Paris? On a bien, depuis quelques années, transporté le lavage & la cuison des tripes dans l'île des Cignes, qui auparavant se fesoient auprès de la Porte de Paris. On a eu bien raison d'éloigner de Paris ces opérations, qui produissoient de grands inconvénients, à cause de la saleté que ce lavage jetoit dans les eaux de la Seine, & de l'odeur des suifs qui s'exhaloit dans tous les lieux circonvoisins.

L'intérieur des Boucheries n'exige d'autre décoration que celle des arcs doubleaux qui servent à la construction de leurs voûtes, la régularité de l'appareil, celle des voussoirs & celle des remplissages, qui assez ordinairement se construisent en brique; on y peut aussi introduire quel-

ques tables saillantes, & des plinthes d'un profil mâle & d'une certaine faillie. Nous pensons que le sol de ces Boucheries devroit être divisé en trois parties : celle du milieu, plus large que les deux autres, seroit séparée des collatérales, par des piliers qui formeroient autant d'arcades, au-dessus desquelles s'éleveroit la voûte plein-cintre, faisant berceau, & dont la hauteur, plus considérable que celle des bas-côtés, procureroit un mouvement dans cette partie supérieure qui y tiendroit lieu de richesse. Alors les étaux des Bouchers seroient contenus dans les ailes des côtés ; ils y auroient leurs comptoirs & autres ustensiles de leur ressort. Il seroit bien que le sol de ces derniers fût au moins élevé d'une marche, dans laquelle seroient placés des caniveaux, pour faciliter l'écoulement des eaux que nous avons désiré être abondantes dans l'intérieur de ces bâtiments ; ces eaux iroient se décharger ensuite dans un aqueduc souterrain, pour en empêcher l'écoulement dans la Ville.

A l'égard de leur décoration extérieure, une ordonnance rustique en doit faire les frais ; on y doit observer peu d'ouvertures, pour empêcher le hâle de pénétrer dans l'intérieur ; le principal frontispice peut être orné de colonnes bossagées & rustiquées ; on y peut faire usage de quelque Sculpture, y représenter, en tout ou en partie, en ronde-bosse ou en relief, des animaux & autres attributs analogues à ce genre. Ce frontispice peut donner entrée à un porche, aux deux côtés duquel seroient placés des escaliers pour monter sur les couvertures & au logement du Concierge, pratiqué dans deux pavillons qui flanqueroient ce frontispice, & qui pourroient

symétriser avec deux autres, placés à l'extrémité du bâtiment : ceux-ci serviroient de Bureau pour les comptes, & de dépôt pour les registres, les Régisseurs, &c.

Des Casernes.

Quoique les Casernes doivent entrer dans la classe des bâtiments Militaires, comme assez ordinairement les Architectes sont chargés de la construction de ces sortes d'édifices d'utilité, nous avons cru devoir en parler ici, à dessein de laisser ignorer, le moins qu'il est possible, à nos Eleves la maniere de concevoir l'idée de tous les projets dont ils peuvent être chargés un jour.

Les Casernes sont ordinairement de grands corps de bâtiments disposés autour d'une cour très-spacieuse, destinée à faire faire l'exercice aux Troupes qui y sont logées. Il s'en fait de deux espèces, les unes pour l'Infanterie, les autres pour la Cavalerie. Ces différents corps de Casernes se dispersent dans les divers quartiers des Villes de guerre, lorsqu'on y établit une forte garnison; alors on observe des communications aisées, pour qu'elle puisse se rendre par détachements & sans obstacles, de ses Casernes à la Place d'Armes, ordinairement située dans l'un des endroits de la Ville le plus convenable & le plus aéré, sans néanmoins que ces communications nuisent au commerce & à la circulation des Citoyens.

Les corps de Casernes d'Infanterie sont de grands corps de logis doubles, & dans la longueur desquels se distribuent intérieurement plusieurs

escaliers, pour monter dans les étages supérieurs aux chambres des Soldats ; à la tête de ces bâtiments on établit d'autres corps de logis ou pavillons pour le logement des Officiers. Ces bâtiments particuliers donnent entrée à des cours qui contiennent les écuries, les cuisines, &c.

Les corps de Casernes destinés pour la Cavalerie, ont à-peu-près la même disposition que les précédents, avec cette différence, que le rez-de-chaussée des principaux corps de logis est occupé pour les écuries à l'usage des chevaux des Cavaliers, & que les logements de ces derniers sont disposés dans les étages supérieurs ; au-dessus de ces étages sont pratiqués de grands greniers pour contenir les fourages.

La décoration extérieure de ces deux sortes de Casernes doit être simple, mais néanmoins annoncer un caractère de fermeté dans la disposition du plan des avant-corps & des pavillons, & dans l'ordonnance de leur façade, lequel fasse connaître que les membres qui la composent sont puisés dans la virilité Dorique pour le logement des Officiers, & dans la rusticité Toscane pour le logement des Soldats. Autant qu'il est possible, il convient de situer ces corps de Casernes près des rivieres, pour la facilité des abreuvoirs, & pour procurer à ces édifices un air salubre, nécessaire pour la conservation des Troupes.

Nous nous proposons de donner, dans l'ouvrage particulier que nous avons déjà annoncé (*y*), différents genres de bâtiments, entr'autres plusieurs dessins de corps de Casernes, que nous avons faits

pour Strasbourg par ordre du Ministere , suivant les desirs du Magistrat de cette Ville , qui se propose d'en faire construire pour huit bataillons & huit escadrons. Ces Casernes doivent être distribuées dans le Faubourg de Saverne , dans l'emplacement près le Pont-Couvert , & à l'Esplanade près de la Citadelle , celles qui y sont actuellement tombant presqu'en ruine. Nous avons fait aussi des projets pour rétablir & augmenter celles placées actuellement à la Porte des Pêcheurs , à celle des Boucheries , à Finkmatte , &c. Nous prendrons occasion , dans l'ouvrage que nous promettons , de faire part à nos Eleves des Mémoires que nous avons faits à ce sujet , & des renseignements que nous avons pris pour y parvenir , comme autant de lumieres que nous avons acquises dans cette partie de l'Art , afin de les leur communiquer , & leur apprendre que chaque genre d'édifice ayant ses usages particuliers , aucun ne doit être ignoré du véritable Architekte. Nous saisirons alors l'occasion de leur offrir les plans de la Place d'Armes , & de leur rapeler dans ce Cours les projets que nous avons faits pour cette Ville , concernant le Sénat & la Salle de Spectacles ; par là nous rendrons compte des moyens que nous avons dû prendre pour lier tous ces édifices d'une manière intéressante , sans nuire à l'économie nécessaire dans une telle entreprise.

Des Hôtels - de - Ville.

Les Hôtels-de-Ville sont des bâtiments dont la grandeur doit être assujétie à l'importance des Capitales où ils sont élevés. Celui de Lyon & celui d'Arles , en Provence , passent pour les édi-

fices de ce genre , qui annoncent le mieux le caractère qui leur convient. Celui de Rouen , commencé depuis quelques années sur les dessins de M. le Carpentier , Architecte du Roi , mérite aussi , à toutes sortes d'égards , les plus grands éloges : non-seulement il est plus régulier & d'une ordonnance d'Architecture plus intéressante que les précédents ; mais il est distribué dans son intérieur par de plus grandes parties , & ses décos-
rations sont susceptibles des grâces de l'Art que cet habile Maître fait répandre dans toutes ses productions. Qu'on nous permette de citer celui dont nous avons donné les dessins pour Metz , exécuté entièrement aujourd'hui , & qui renferme tous les objets nécessaires aux Officiers Municipaux de cette Ville. Peut-être en offrirons-nous dans la suite les plans à nos Eleves , non comme un exemple à imiter dans toutes ses parties , mais pour leur faire connoître combien nous avons surmonté d'obstacles , & par rapport à la montuosité du terrain , & par ce que ce terrain est si resserré , qu'il a fallu un certain art pour y trouver , sans confusion , toutes les pieces du ressort d'un tel édifice.

L'Hôtel-de-Ville de Paris , élevé sur les dessins de François de Cortone , commencé sous François premier , & fini sous Henri II , quoique bâti dans un genre semi-Gothique , ne laisse pas d'avoir un certain mérite. Les dedans particulièrement offrent des parties intéressantes : néanmoins on peut dire , qu'il n'est digne ni de la Capitale qui le renferme , ni des objets importants auxquels il est destiné.

Donnons une idée du projet d'un Hôtel-de-Ville , tel que nous le concevons. Un édifice de

cette importance doit contenir d'abord une certaine quantité de pieces , soit pour servir aux assemblées des Magistrats préposés aux réglements des affaires de la Ville , soit pour conserver les archives. A Paris ces Magistrats y tiennent une Juridiction particulière , pour tout ce qui concerne la navigation , ainsi que pour tous les différents qui naissent de particulier à particulier au sujet du commerce par eau: on nomme cette Juridiction , le Bureau de la Ville ; il y en a deux , l'un pour les causes contencieuses , l'autre pour les affaires courantes. C'est aussi dans ce bâtiment qu'on paye les rentes des particuliers qui ont des contrats sur la Ville , à l'occasion du paiement desquels il y a une grande salle , nommée la salle des Payeurs des rentes. C'est aussi dans ce lieu qu'on tire les Loteries , en présence des personnes intéressées , & où , dans le rez-de-chaussée , sont distribués des Greffes , un logement pour le Concierge , des Dépôts , une Prison , &c.

Nous pensons que dans le projet d'un bâtiment de cette importance , non-seulement il faudroit donner un air de grandeur & de dignité , tant dans l'ensemble que dans la disposition ; mais qu'il conviendroit de comprendre dans sa distribution plusieurs appartements pour le Roi & la famille Royale , lorsque Sa Majesté vient à Paris pour assister aux fêtes que la Ville donne à l'occasion de quelque événement d'éclat ; il devroit aussi contenir des salles de bal & de festins destinées pour ces jours d'alégresse , puisqu'autrement on est obligé à Paris de suspendre les affaires publiques pendant l'espace de temps que durent ces fêtes , & de faire usage des pieces d'utilité

que contient ce bâtiment , pour y établir les Salles où se donnent les Concerts , les Banquets , où se tiennent les Assemblées , &c. Nous pensons encore que les Hôtels - de - Ville devroient être situés de maniere que leurs principales façades regardassent la riviere sur laquelle les Magistrats du Corps de Ville ont reçu du Prince toute autorité. D'après cette idée nous avions fait anciennement un projet pour Paris , & nous avions placé l'Hôtel - de - Ville à la pointe de l'île Sainte-Louis , en face du bassin de la riviere de Seine ; mais quelqu'avantageuse que parût cette situation , on jugea que la traversée des Ponts qui amènent à cette île , & le peu de largeur des Rues & des Quais qui avoisinent ce lieu , formoient un obstacle invincible pour une telle entreprise. Au reste , ce n'étoit pas sans regret , que par le choix de cette disposition il falloit démolir l'Hôtel de Lambert , qui , par les beautés du premier genre qu'il contient , mérite d'être conservé dans son entier , ainsi que l'Hôtel de Bretonvilliers qui lui est opposé , & qu'il auroit fallu détruire entièrement.

Des Observatoires.

Un observatoire est assez ordinairement un bâtiment quarré , situé & élevé sur une éminence , & à l'extrémité duquel on pratique une terrasse pour y faire les observations astronomiques. Assez souvent , sur cette terrasse , on construit un donjon (z) pour contenir les instruments à couvert ,

(z) Donjon , espèce de petit pavillon , ordinairement élevé sur une terrasse pour y découvrir une belle vue. Dans les anciens Châteaux , on appeloit ainsi une tourelle servant de guérite sur une grosse tour ; telle qu'on la remarque à Vincennes.

& pour y faire des expériences Physiques. Le bâtiment de l'Observatoire, bâti à Paris sous Louis le Grand, d'après les dessins de Claude Perrault, est sans contredit un des plus beaux édifices qui se soient exécutés dans ce genre en France (a).

Ces monuments d'utilité se construisent avec plus ou moins de grandeur & de magnificence, selon l'importance des Capitales, où les grands Princes les font éléver. Quelquefois on pratique dans leur intérieur, indépendamment des grandes Salles destinées pour l'Assemblée des Savants, des laboratoires, une bibliothèque, des cabinets de Physique; enfin un logement & des dépendances pour un Directeur; d'autres pour un Concierge & pour les principaux Artistes occupés à fabriquer les instruments: de grandes terrasses doivent environner l'édifice; elles servent à dresser, dans la belle saison, les lunettes, qui, à raison de leur grandeur, ne pourroient pas se monter dans l'intérieur du bâtiment.

La décoration extérieure des Observatoires doit être simple, mais d'un excellent genre; elle doit être ornée de peu de Sculpture, & porter un caractère décidé, puisé dans le motif qui donne lieu à l'exécution de ces sortes d'édifices. On ne peut contester que l'ordonnance du bâtiment de l'Observatoire de Paris (b), porte un caractère

(a) Voyez les plans, coupes & élévations de cet édifice dans le Vitrue de M. Perrault & dans l'Architecture Françoise. Voyez aussi les dessins des autres Observatoires de l'Europe dans l'*Atlas cœlestis* de Doppelmayer.

(b) Les fondations de ce bâtiment furent jetées en 1667, & l'édifice entièrement fini en 1670; il est posé sur une ligne méridienne qui fut tracée par les plus habiles Astronomes le 21 Juin 1667, le jour du solstice.

d'originalité assez convenable à son genre ; il est flanqué de tours octogones, & percé de hautes ouvertures de croisées qui annoncent la nécessité d'offrir, dans l'intérieur, l'aspect du ciel pour les observations Astronomiques : des terrasses terminent cet édifice important ; dans les dedans il contient de grandes salles bien voûtées, un escalier d'une structure hardie ; un vestibule entr'autres, dont le premier plancher est percé à jour, offre un trottoir porté par une voûture, rachetée par des lunettes avec beaucoup d'Art. Les souterrains de cet édifice sont aussi d'une très-grande beauté, qui mérite une attention & un examen réfléchi de la part de ceux de nos Eleves qui voudront se rendre compte de tous les moyens dont s'est servi Perrault, pour allier ensemble les préceptes de son Art, avec la plus grande solidité. Nous leur conseillons donc de se transporter sur les lieux à plus d'une reprise, pour y considérer l'apareil, la commodité, les convenances, la grandeur & la beauté de l'ordonnance. Nous prenons même occasion, en leur recommandant l'examen particulier de cet édifice, de les inviter à se transporter souvent dans les autres monuments que cette Capitale renferme, comme le seul moyen de hâter leur expérience, de les affermir sur les préceptes, de développer le germe de leur génie ; en un mot, de perfectionner en eux le goût naturel, par le goût acquis.

Des Basiliques.

Anciennement les Basiliques (c) étoient de

(c) Basilique, mot dérivé du grec, qui signifie Maison Royale.

grandes salles , comprises dans les Palais des Rois , avec portiques , ailes , tribunes & tribunal , où les Têtes couronnées rendoient eux - mêmes la justice (d) : ensuite on a donné ce nom aux grandes Salles des Cours Souveraines , où les Magistrats , revêtus de l'autorité du Prince , s'assemblent pour juger les différents qui naissent entre les Citoyens. A Paris , c'est dans l'un des anciens Palais de nos Rois , que se tiennent actuellement les Chambres du Parlement. Cet édifice , tel qu'on le voit aujourd'hui , fut restauré sous Philippe le Bel en 1313 , ayant été commencé il y a toute apparence , selon le rapport de nos Historiens , dès le sixième siècle ; puisqu'Adrien de Valois conjecture que la crainte des Normands obligea Eudes & les Princes ses Successeurs , de transférer leur demeure du Palais des Thermes , (dont nous avons parlé pag. 408 & 415 de ce volume) où ils faisoient leur résidence , dans celui dont nous parlons. Pour le distinguer du premier , on appela celui - ci le nouveau Palais , & l'autre l'ancien. Ce qu'il y a de certain , c'est qu'en 1383 , Charles VI y demeuroit , lorsque , victorieux des Flamands , il fit élever un dais sur le perron du grand escalier , dans l'intention de punir les rebelles , qui , pendant son absence , avoient excité une sédition ; François premier y faisoit aussi sa demeure en 1531. On rapporte que c'étoit dans la grande Salle du Palais que nos Rois recevoient autrefois les Ambassadeurs , qu'ils y donnoient des festins publics , & que l'on y célébroit les noces des Enfants de France. Ce fut à la place de cette

(d) Voyez Vitruve , liv. v , chap. 1.

ancienne Salle , qui fut consumée par le feu en 1618 , qu'on éleva celle qui se voit aujourd'hui ; elle fut bâtie en 1622 sur les dessins de Jacques Debrosse : cette belle Salle est voûtée en pierre , & décorée d'un ordre Dorique d'un très - bon goût. La grand'Chambre a été construite sous S. Louis , réparée & embellie sous Louis XII , & enfin restaurée dans l'état où on la voit présentement en 1722 , sur les dessins de M. Boffrand. La Sainte - Chapelle du Palais est un chef-d'œuvre dans le genre Gothique ; elle fut bâtie en 1247 , sous S. Louis , sur les dessins de Pierre de Montereau (e) ; elle mérite d'être remarquée par la hardiesse de sa structure & l'élégance de son Architecture. Nous nous sommes un peu étendus sur ces remarques historiques , parce que tout ce monument renferme des beautés de plus d'un genre , & que nous n'avons pas eu occasion d'en donner les plans dans l'Architecture Françoise , où nous renvoyons ordinairement lorsqu'il s'agit des édifices dont nous avons donné la description , afin d'éviter la répétition des mêmes objets dans ces deux ouvrages.

On donne aussi le nom de Basilique aux Eglises de fondation royale ; on appelle ainsi à Rome , Saint-Jean-de-Latran , & l'Eglise de Saint-Pierre du Vatican ; anciennement même on en comptoit plusieurs dans cette Ville , qui toutes portoient le nom de leur fondateur , telle que la Basilique *Julia* , *Portia* , *Sisimini* , *Sempronia* , *Caii* & *Lucii* ; enfin on apeloit encore la Banque de Rome , *Basilica Argentariorum*.

(e) Pierre de Montereau , Architecte Français , mort en 1266 , est enterré dans la Chapelle qu'il avoit fait bâtit dans l'Eglise de Saint-Germain-des-Prés.

Chez nous ce nom est peu usité ; nos Eglises portent le nom des Saints sous l'invocation desquels elles sont consacrées. Dans nos maisons Royales les pieces où s'assemblent le Conseil du Prince , sont nommées Salles du Conseil : dans les Palais de nos Prélats , celles destinées à juger les affaires Ecclésiastiques , sont nommées les Salles de l'officialité ; enfin les lieux où se rend la justice aux Citoyens , sont désignés par des dénominations qui indiquent leurs Juridictions particulières. On dit à Paris , le Parlement , le Grand Conseil , la Prévôté de l'Hôtel , le Châtelet , les Consuls , &c. distinctions dans lesquelles nous n'entrons que pour apprendre à nos Eleves qu'il n'est point de genre d'édifice dont ils ne doivent se rendre compte , parce qu'ils peuvent être apelés pour donner le projet de l'un d'eux ; autrement , quoiqu'assez instruits sur les Arts , & éclairés jusqu'à un certain point sur une infinité d'objets du ressort de l'Architecture , il pourroit arriver que le premier édifice dont ils se trouveroient chargés , fût précisément celui sur lequel ils auroient le moins de connoissances , du côté du local , du côté du caractère , & de l'expression qu'il convient de donner à chacun en particulier. Pour éviter un pareil inconveniēt : qu'ils apprennent donc de bonne heure à connoître toutes les espèces de bâtiments de même genre & de genres différents , pour être en état de méditer sur leur convenance , leur usage , le style qu'il convient de répandre dans leur ordonnance ; alors quand il s'agira , soit des Juridictions dont nous parlons , soit des autres bâtiments dont il est fait mention dans ce Chapitre & les précédents , à raison de leur plus ou moins d'importance , ils chercheront à se renfermer dans les

lois d'une sage économie, ou au contraire ils sauront déployer toutes les ressources de leur Art, pour procurer dans les Capitales où ces édifices doivent être élevés, des monuments dignes de notre siècle, & de la supériorité que l'Architecture s'est acquise chez nous, même depuis les Mansard.

Nous n'entreprendrons pas ici de donner les divers détails nécessaires à observer dans ces différents édifices d'utilité, à-peu-près de même genre, persuadés que la description la plus étendue est toujours insuffisante, si elle n'est aidée des plans, coupes & élévations qui en fassent sentir les avantages ou les désavantages. Nous renvoyons donc les observations que nous nous proposons de faire à ce sujet, lorsqu'incessamment nous donnerons le développement du Parlement que nous faisons exécuter à Metz, ainsi que les dessins du Sénat que nous avons fait pour Strasbourg, deux compositions tout-à-fait différentes, parce que ces monuments l'ont exigé ainsi. Si nous avions connu quelque édifice de ce genre exécuté dans le goût moderne, & qui fût élevé sur les dessins de quelques-uns de nos habiles Architectes, nous aurions sans doute préféré de les offrir à nos Eleves, plutôt que nos productions. Nous nous flattions néanmoins que ces plans pourront leur faire quelque plaisir; du moins ils y apprendront qu'il faut savoir se contenir dans les bornes toujours prescrites à l'Architecte, sur-tout lorsqu'il s'agit d'un bâtiment à mettre en œuvre. Ils leur montreront qu'il n'y a point de terrain dont il ne faille savoir tirer parti, & que souvent le plus irrégulier est celui qui offre le plus de ressources; enfin

enfin ils les accoutumeront à se dépouiller de l'opinion dans laquelle sont la plupart , qu'on ne peut faire un projet qui s'attire le suffrage des connoisseurs , s'il n'est porté au plus grand degré de richesse , s'il n'y entre une très-grande quantité de colonnes , des statues sans nombre , & des ornements employés jusqu'à la prodigalité.





CHAPITRE X.

*DES BATIMENTS ÉRIGÉS POUR
LA SURETÉ PUBLIQUE.*

Des Arsenaux.

ON construit de deux différentes espèces d'Arsenaux (*f*) ; les uns qu'on nomme Arsenaux de la Marine , parce qu'ils sont élevés près d'un Port de Mer ; ce sont de grands bâtiments où logent les Officiers , & où l'on tient tous les objets nécessaires pour construire , équiper & armer les vaisseaux : les autres appelés Arsenaux proprement dits , contiennent les armes à feu , & les armes blanches qu'on rassemble dans de grandes salles , au premier étage , avec une certaine régularité & symétrie ; c'est aussi dans ces Arsenaux qu'on jète en fonte les canons , les mortiers , &c. qu'on range ensuite avec ordre dans des magasins à rez - de - chaussée , disposés de maniere que les ouvertures qui y donnent entrée , aient assez de largeur pour les en faire sortir avec facilité , à raison de leur poids & de leur volume.

(*f*) Arcenal , ou Arsenal , dérive du mot latin *Arx* , Cittadelle , ou de l'italien *Arsenale*.

Pour la partie qui regarde la construction des Arsenaux , voyez l'Architecture de *Goldman* ; voyez aussi *Sturin* , & le deuxième Essai d'Architecture de *Fauch* ; enfin ce que M. Bélier nous en a donné dans la Science des Ingénieurs.

Les Arsenaux de Dresde & de Berlin passent, après celui de Paris, pour les plus considérables : il est fait mention de ce dernier dans les Mémoires de l'Artillerie de Saint-Remi, qu'il est bon de consulter. Les bâtiments de notre Arsenal sont aujourd'hui presqu'entièrement négligés ; à l'exception de la fonderie, de quelques ateliers & de la salle d'armes. La plus grande partie du terrain destiné à cet objet, est occupée aujourd'hui par des bâtiments servant de logements à des personnes de considération, qui les obtiennent par brevets. On y remarque aussi un corps de logis considérable pour le Grand-Maître d'Artillerie, un bâtiment destiné à la préparation des poudres, & enfin un assez beau jardin public.

La vétusté de la plupart des bâtiments de l'Arsenal avoit fait naître, il y a quelques années, au Ministre de la Guerre, l'idée de faire faire un projet général pour y élever un nouvel édifice, digne & de la Capitale & de l'importance d'une telle entreprise : nous fumes chargés de ce projet important que nous nous proposons de faire graver dans l'ouvrage qui doit suivre la publication de ce Cours, dans le quatrième volume duquel nous nous contenterons d'offrir celui que nous avons donné pour l'Arsenal, qui doit être construit dans une partie de l'esplanade attenant la Citadelle de Strasbourg ; il est beaucoup moins considérable, à la vérité, que celui fait pour Paris ; mais il ne laisse pas d'être assez intéressant. Dans celui de Paris tout est présenté en grand ; on y trouvera des dispositions heureuses, occasionnées par l'irrégularité du terrain, qui nous a donné occasion de sortir des formes ordinaires ; on y remarquera un corps de bâtiment donnant sur la

rivière , contenant à rez- de- chaussée des salles destinées à recevoir toutes les pieces d'artillerie , fabriquées dans les différents ateliers contenus dans les cours dépendantes de cet édifice ; on y trouvera un grand vestibule , des escaliers magnifiques qui mènent au premier étage où sont placées les salles du Conseil , aux salles d'Armes anciennes & modernes , & aux appartements du Grand-Maitre ; on y verra aussi d'autres escaliers qui conduisent aux parties supérieures des fonderies ; enfin une belle cour , précédée d'une avant-cour , & celle-ci de cours collatérales , contenant tous les départemens d'un monument de cette espèce. Nous joindrons à ces plans des descriptions qui rendront compte des sujétions qu'on nous a imposées , & nous communiquerons les détails concernant la dépense & les sommes auxquelles devoit monter cette vaste entreprise , qui ne demande que des circonstances favorables pour être mise à exécution.

Nous avions choisi l'ordonnance Toscane pour former la décoration extérieure du premier étage de cet édifice , élevé sur un soubassement. Malgré la rusticité de cet ordre , nous n'avions pas hésité de l'embellir par une Sculpture analogue à son expression ; ce qui peut prouver qu'il n'y a rien que l'art ne puisse embellir. Qu'on ne prenne pas ce que nous rapportons pour un éloge que nous voulions faire de notre propre ouvrage ; il s'en faut bien que nous soyons persuadés que ce projet n'eût pu acquérir plus de perfection en d'autres mains. Mais nous osons croire que la disposition que nous lui avons donné , le genre d'Architecture que nous avons choisi , & certaines parties de détails qui

s'y rencontrent, pourront persuader à nos Eleves, même à ceux qui sont les plus avancés, qu'avec une Architecture simple, des proportions & des formes heureuses, on peut parvenir à faire de grands édifices, sans avoir recours aux formes contrastées, ni à cet étalage fastueux de membres d'Architecture & d'ornements qui nuisent le plus souvent au monument, plutôt qu'ils ne l'embellissent. La plupart s'imaginent qu'il faut abuser des préceptes de l'Art pour produire des chefs-d'œuvre, au-lieu qu'on doit se faire remarquer par une grande bâtie, & se distinguer, si nous pouvons nous exprimer ainsi, par une richesse simple, que doit indiquer l'ordre dont nous venons de parler.

En attendant la communication de ce projet que nous leur annonçons, celui fait pour Strasbourg qui va leur être offert dans le quatrième volume, quoique moins considérable, leur rendra compte des ressources auxquelles il a fallu avoir recours pour rassembler, dans un terrain borné de toute part, les pieces d'usage, & pour la représentation & pour les commodités nécessaires à une manutention de cette espèce.

Il eût été sans doute utile que les dessins que nous promettons eussent accompagné ces premières Leçons; mais celles-ci ne doivent être encore regardées que comme des définitions, ou plutôt comme autant de programmes offerts à nos Eleves pour les guider dans leurs essais; nous leur présenterons dans la suite, & des exemples & des préceptes plus étendus, avec d'autant plus de confiance, qu'à l'exception des bâtiments élevés en France qui ne peuvent leur servir de modèle, & auxquels nous suppléons par ceux de notre

invention , nous leur ferons connoître les meilleures productions élevées par nos plus grands Maîtres , ce qui les mettra à même de revenir sur leurs pas : ainsi loin que cette omission leur soit préjudiciable dans ces éléments , nous croyons au contraire , qu'elle les portera à réfléchir , à développer leurs premières idées , & à faire de nouvelles tentatives , pour parvenir à concilier d'eux-mêmes , les préceptes de l'Art avec les ressources & le goût qu'il convient d'apporter dans toutes les parties dépendantes de l'Architecture.

Des Prisons

Il se construit dans les grandes Capitales , des Prisons de plusieurs espèces (g) : les Prisons militaires , les Prisons publiques , & les Prisons particulières. Les premières se bâissent dans les Villes de guerre , & sont destinées pour les troupes ; les deuxièmes dans les Villes de commerce & dans les Villes libres , pour y renfermer ou les Criminels , ou les Débiteurs ; les troisièmes enfin sont contenues dans les édifices publics , tels que les Hôtels-de-Ville , les Monastères , ainsi que dans les Maisons Royales , les Palais Episcopaux , &c.

Nous avons à Paris plusieurs Prisons publiques , sans compter celles où sont detenus les Prisonniers d'Etat , telles que le Château de la Bastille , celui de Vincennes , &c. De toutes nos Prisons publiques , celle de la Conciergerie est la plus salubre de toutes , à cause d'un préau planté d'arbres , qui procure de l'air aux Prisonniers ;

(g) Prison , de l'italien *Prisone*.

mais l'on peut dire , qu'en général elles ne sont ni assez grandes ni assez aérées : nous pensons d'ailleurs qu'il est contre toute vraisemblance de confondre, dans une même enceinte, les Citoyens détenus pour dettes , avec des Criminels qui , à toute sorte d'égards , méritent les fers. Il nous semble qu'il est essentiel de se ressouvenir que des Prisonniers sont des hommes , & qu'une fois privés de leur liberté , il ne faut tenir rigueur qu'aux coupables , destinés à la mort ; encore l'humanité semble - t - elle exiger , que jusqu'au moment de leur condamnation , on les traite avec moins de cruauté. Nous osons le dire ici , les logements de nos Prisons sont infects , leurs cachots sont horreur ; le peu d'espace qu'elles occupent est trop limité. Seroit-il impossible de bâtir nos différentes Prisons en champ libre , dans l'extrémité des Faubourgs de cette Ville , & de conserver seulement des dépôts aux pieds de nos Juridictions , pour y contenir les Prisonniers qui y seroient transferés lorsqu'ils seroient près de subir leur jugement ? Les reconfrontations ne pourroient-elles pas se faire dans les Prisons écartées que nous proposons , & dans l'intérieur desquelles seroient distribués des salles pour un Juge de paix , un Greffier , un Concierge en chef , &c. Ces appartements seroient contenus alors dans des pavillons particuliers , mais dans la même enceinte que les Prisons.

Nous invitons nos Lecteurs à prendre en bonne part les réflexions patriotiques qui nous échappent quelquefois , non pour faire la censure des édifices que nous citons dans ce Cours , mais parce que nous les croyons nécessaires , pour sauver de la routine de l'Art , la plupart de nos jeunes Archi-

tectes qui se copient servilement les uns les autres dans leurs diverses productions. Nous nous flattions donc qu'on nous passera tout ce que peuvent avoir d'irrégulier les idées dont cet ouvrage se trouve parsemé, en faveur du dessein que nous avons d'échauffer l'imagination de nos Eleves, & de les amener, pour la suite, à réfléchir sur le meilleur parti qu'il y auroit à prendre, lorsqu'il s'agit de former le projet d'un édifice quelconque. Nous avons en vue de les accoutumer à conférer avec les personnes intéressées, sur la véritable situation que doivent avoir les édifices, sur la disposition qui leur paroît la plus avantageuse. Dans ces conférences le jeune Architcte, après avoir fait part des idées qu'il a conçues, écouteroit les représentations. Examinant ensuite de nouveau son projet, il se trouveroit en état de concilier la manutention du ressort de ces édifices avec les préceptes de l'Art.

Non-seulement nous désirerions que les Prissons de différents genres fussent plus ou moins vastes à raison de leur destination particulière ; mais que dans toutes, un porche intérieur servant de guichet, donnât entrée à une première cour entourée de portiques qui conduiroient à différents corps de bâtiments. Dans les rez - de - chauffée des uns, seroient contenus le logement d'un Concierge en second ; une salle de Conseil, un Greffe, d'autres salles pour la distribution du pain des Pauvres & autres secours temporels ; une chapelle, une sacristie, un logement pour l'Aumônier, une infirmerie, des salles pour servir de parloirs aux personnes de dehors qui viennent assister les Prisonniers de leurs conseils & de leurs consolations. Dans d'autres corps on

distribueroit, à rez-de-chaussée, les chambres secrètes tenant lieu de cachots (*h*), où l'on retient les hommes soupçonnés de prévarication, & qui pour cela doivent être séparés des Citoyens malheureux, qui, sans être soupçonnés de crimes, n'en sont pas moins privés de la liberté par la Loi. Au premier étage de ces mêmes corps de bâtiments, on pratiqueroit des pieces d'une certaine grandeur, dans lesquelles, par économie, plusieurs Prisonniers pourroient vivre en communauté; on y feroit aussi des logements particuliers pour des Prisonniers d'une certaine classe. Ces corps de bâtiments doivent entourer un préau assez spacieux & planté d'arbres, où, à certaines heures du jour, les Prisonniers puissent prendre l'air.

Les galeries ou portiques dont nous avons parlé, doivent communiquer, à couvert, à des escaliers qui menent aux différents étages de ces édifices. Dans l'un de ces bâtiments seroient détenues les femmes qui, pour plus de décence, devroient sans doute avoir leur corps de logis, & leur préau particulier. D'autres cours doivent être placées derrière l'un & l'autre de ces bâtiments, & contenir des dépôts, des magasins, des lavoirs, des latrines, &c.

En général la construction de ces différents monuments doit être de la plus grande solidité; toutes les pieces être voûtées, ainsi que leurs toitures; ils devroient être entourés de fortes

(*h*) Cachots, lieux souterrains, privés de lumière, & souvent de salubrité où l'on renferme les malfaiteurs, & qui, pour cette raison, doivent faire partie des Prisons destinées à contenir seulement les Criminels.

murailles qui servissoient d'enceinte à tous les bâtiments & à leurs dépendances ; par ce moyen un air pur circuleroit dans leur intérieur : ces murailles seroient percées par des portes d'une Architecture plus ou moins rustique , selon qu'elles ameneroient aux Prisons destinées pour les débiteurs, les gens de mauvaife vie , ou les malfaiteurs. Il en devroit être de même pour l'ordonnance des principaux corps de logis qui composeroient la masse de l'édifice. Dans ceux-ci on observeroit seulement une décoration rustique, annoncée par une grande simplicité & par des corps rectilignes , disposés avec une symétrie respective , dans les côtés opposés ; dans ceux - là des corps cavernueux , une Architecture irréguliere annonceroient le dérèglement des hommes pour lesquels ces bâtiments seroient destinés ; dans les derniers , tout devroit peindre les tourments dus aux coupables ; une Architecture courte & massive , la représentation humaine humiliée , affaissée , & perpétuellement mise sous les yeux des criminels qui y sont détenus , leur offriroit l'image des châtiments qui les attendent , & tout ensemble le repentir qui doit suivre le dérèglement de leur vie passée. En un mot , c'est ici , plus que par-tout ailleurs , qu'on doit se rappeler ce que nous avons cherché à peindre à l'idée de nos Eleves , lorsque , dans le quatrième Chapitre du premier volume , nous avons parlé de ce qu'on devoit entendre par une Architecture barbare , terrible , &c.

Des Portes de Ville de Guerre.

Dans le dernier Chapitre du premier volume de ce Cours , nous avons parlé des Portes de

Villes, & donné le dessin d'une Porte destinée à fermer une Ville de Commerce, & à la séparer du Faubourg. Dans ce volume, Chapitre VII, nous avons aussi parlé des Portes Triomphales. Notre objet ici est de traiter particulièrement des Portes de Ville de Guerre; ces portes doivent avoir un caractère qui les distingue des autres ouvrages en ce genre, élevés par l'Architecture Civile, dans nos Villes qui ne sont pas frontières. De toutes celles que nous avons eu occasion de remarquer dans nos Villes de guerre, celle de la Citadelle de Metz, la Porte Royale de Lille en Flandre, & l'une de celles de Maubeuge, nous paroissent tenir, plus que toutes les autres, à l'expression qui leur est propre. D'ailleurs nous y avons remarqué des ornements d'un assez bon genre, qui pourront bien nous déterminer à en donner les dessins à la suite de ce Cours; en attendant nous renvoyons à M. Bélidor, qui, dans sa science des Ingénieurs, indique toutes les parties qui doivent accompagner ces sortes d'édifices, & offre plusieurs dessins de Portes de Ville, d'une ordonnance d'Architecture assez passable. Nous nous réduirons ici à donner quelques notions sur la sûreté qu'elles procurent aux Villes de guerre, auxquelles elles donnent entrée.

Avant l'usage des fortifications qui s'exécutent aujourd'hui, on employoit différents moyens pour garantir les Portes de nos Villes de Guerre de la surprise de l'Ennemi. A présent que la force des Places consiste dans les ouvrages avancés & détachés de ces mêmes Portes, on les a réduites à une plus grande simplicité, & l'on ne fait plus leurs passages, ni de biais, ni aussi obscurs qu'ils l'étoient précédemment. On se contente de les,

couvrir par une demi-lune, lorsqu'elles sont construites dans le milieu des courtines, & d'en défendre l'entrée par les flancs des bastions voisins, &c.

Ordinairement l'ouverture de ces sortes de Portes n'excede guère neuf à dix pieds de largeur, & elles n'ont assez souvent que 13 à 14 pieds de hauteur; mais lorsque leur ordonnance exige une plus grande dimension, à raison de l'importance de la Ville où elles sont élevées, on enferme ces Portes dans des arcades feintes, & celles-ci alors répondent à la grandeur de l'édifice; ce qui, tout ensemble, satisfait & à la convenance & à l'ordonnance du monument; car, selon les circonstances, il peut recevoir le plus grand degré de richesse. La dépense qu'on fait pour de pareilles entreprises ne doit jamais empêcher qu'on affortisse la dignité à l'importance de l'objet, pourvu toutefois, que sous l'idée de la richesse dont nous parlons, on n'aille pas pousser leur décoration jusqu'à l'inconséquence d'y faire entrer un ordre délicat, ni une Sculpture Corinthienne. L'ordre Dorique est peut-être le seul qu'on puisse y employer raisonnablement dans les occasions d'éclat. Dans celles d'une moindre importance, le Toscan doit être préféré; ces deux ordres, comme on fait, peuvent recevoir des ornements qui, quoique d'expression différente, n'en produisent pas moins un bel effet, lorsqu'ils y sont distribués avec cet esprit de convenance & ce discernement que les Maîtres de l'Art savent apporter à leurs productions.

C'est dans ces sortes d'ouvrages militaires, qu'on peut engager les colonnes; & c'est peut-être le seul moyen de réunir l'ordonnance d'Architecture

avec l'art de bâtir proprement dit : l'ordre alors procure de la richesse à l'édifice , & sa pénétration avec les murs de face , en assure , pour ainsi dire , la solidité. Les bossages peuvent aussi entrer dans leur décoration , ainsi que les soubassements & les attiques ; parce que ce sont autant d'étages raccourcis qui contribuent à donner un air de résistance à toute son ordonnance , & qui la caractérisent ce qu'elle doit être. On en doit user de même pour ce qui regarde la Sculpture , les bas-reliefs , les trophées , les blâfsons , les supports , les statues même , lorsqu'on croit pouvoir les y admettre. Tous ces ornements doivent se ressentir de ce caractère martial & robuste absolument relatif à l'Art Militaire. Les profils qui composent les membres d'Architecture , doivent aussi être simples , mais fermes & saillants ; on peut introduire des modillons quarrés dans les corniches de leur couronnement ; des tables saillantes peuvent remplir les nus des façades ; on y peut faire usage des corps de refend , y appliquer des bossages , enfin porter les plus grandes richesses dans les avant-corps , & observer plus de simplicité dans les arrière - corps qui leur servent d'accotement , en tenant ceux-ci inférieurs en hauteur , pour que la partie majeure & par sa saillie & par sa plus grande élévation , puisse prééminer sur le reste de l'édifice.

Des Phares.

Les Phares peuvent être considérés comme des monuments d'utilité & de sûreté ; d'utilité , parce qu'ils servent à éclairer les navigateurs pendant la nuit ; de sûreté , parce qu'ils garantissent de la

surprise de l'Ennemi, les Ports à l'entrée desquels ils sont placés.

Le Phare, appelé la Tour de Cordouan, passe pour le plus important édifice moderne de ce genre; il est situé sur un rocher formant une île dans la mer, à l'embouchure de la Garonne, pour faciliter l'entrée & la sortie des vaisseaux dans les deux rivières de Garonne & de Dordogne. Nous ne donnerons point le dessin de cette Tour remarquable & pour la grandeur & pour l'ordonnance de l'Architecture, quoique cette dernière soit d'un genre semi-gothique; les plans, les élévations, les coupes & les développements en sont très-bien rendus dans l'Architecture Hydraulique de M. Bélidor, où nous renvoyons. Nous nous contenterons ici d'en donner les principales dimensions, afin de mettre nos Eleves à portée d'exercer leur génie sur ce genre de composition.

Cet édifice a de hauteur cent soixante-neuf pieds au-dessus de ses fondations; il fut élevé en 1584, sous Henri II, par Louis de Foix (i), Architecte assez célèbre pour son temps, qui le finit sous Henri IV en 1610. Ce Phare est nommé *Tour*, sans doute parce que son plan est circulaire, élevé sur une plate-forme, aussi circulaire. Sur le sol, & autour du cordon de cette

(i) Louis de Foix, né à Paris, eut une assez grande réputation en France. En 1579 il boucha l'ancien canal de l'Adour, en forma un nouveau, & fit le Port. Il fut appelé en 1580 en Espagne par Philippe II, où il donna les dessins du Palais de l'Escorial, que ce Prince fit exécuter avec la plus grande magnificence; il fut aussi, comme nous venons de le dire, choisi pour l'exécution de la Tour de Cordouan.

plate-forme, sont construits des bâtiments peu élevés, qui contiennent le logement des quatre Gardiens, entretenus pour allumer le feu de la lanterne : on leur donne des vivres pour six mois.

Cette Tour a plusieurs étages ; le rez-de-chaussée contient une grande salle d'assemblée de forme quadrangulaire, voûtée & accompagnée de plusieurs petites pieces servant de cabinets & de garderober. Au-dessous du rez-de-chaussée sont pratiquées des caves & une citerne ; au-dessus est un appartement, nommé l'appartement du Roi : au second étage on voit une Chapelle d'une décoration assez intéressante ; on y remarque deux bustes l'un de Louis XIV, & l'autre de Louis XV ; ils y ont été placés en 1735, avec une inscription qui explique l'historique de la Tour. Sur la voûte de cette Chapelle, s'élève une seconde Tour d'un moindre diamètre ; au-dessus de celle-ci se trouve la lanterne où est renfermée la matière combustible qui sert à éclairer les vaisseaux à plus de deux lieues en mer. Le feu ayant à la longue calciné le pourtour de cette lanterne, on ordonna en 1717 de la détruire pour en établir le foyer dans la Tour de dessous ; mais la Marine s'étant plainte que ce déplacement nuisoit à la navigation, l'Ingénieur en chef de Bordeaux imagina un moyen de la rétablir à sa première hauteur, ce fut de la construire en fer ; ce qui fut exécuté en 1727.

Ce monument, distant de deux lieues de Bordeaux, & placé dans un lieu très-ingrat, passe néanmoins, à ce que rapporte M. Bélidor, pour le plus beau de l'Europe. Les Navigateurs, dit-il, n'en connoissent point de plus magnifique, ni d'une exécution aussi hardie.

Il n'est pas nécessaire que la forme des Phares soit circulaire ; ils peuvent être quarrés dans leur plate-forme & dans l'étage du rez-de-chaussée ; à pans au premier étage ; enfin circulaires dans leur partie supérieure : on peut y employer les ordres d'Architecture ; ce seroit peut-être même ici le cas de les y employer tous cinq, élevés les uns au-dessus des autres. Plusieurs de nos Eleves ont tenté ce genre de composition ; mais la plupart n'ayant aucune idée de l'usage de ces sortes de monuments, ni des objets qu'ils doivent contenir, nous avons cru devoir leur donner cette légère idée de la Tour de Cordouan. Nous ajouterons que la plate-forme a dix-sept toises de diamètre dans œuvre ; la Tour à rez-de-chaussée huit toises & demie hors œuvre ; au premier & au deuxième étage, sept toises : la seconde Tour seulement seize pieds, aussi hors œuvre ; enfin la lanterne huit pieds : dimensions qui empêcheront les Eleves, d'après cet exemple assez célèbre, de donner à ces sortes de projets, des grandeurs idéales & gigantesques, sous prétexte qu'étant des édifices élevés par la libéralité du Prince, leur étendue & leur magnificence doivent être sans bornes.

Nous n'avons compris dans ce Chapitre, qui a pour objet les édifices élevés pour la sûreté, que les Arsenaux, les Prisons, les Portes des Villes de guerre & les Phares, parce que ceux-ci nous ont paru les seuls véritablement susceptibles des préceptes de l'Architecture Civile. Les autres ouvrages de fortification, tels que les Citadelles, les Corps de Garde, les Guérites, les Remparts, les Forts, tiennent leur ordonnance de l'Art Militaire proprement dit ; & pour cela leur décoration regarde plutôt

plutôt les Ingénieurs que les Architectes. A l'égard des bâtiments des Gouverneurs, de ceux élevés dans les Citadelles, les Places d'Armes, &c. où les proportions de l'Architecture & l'Art de la distribution entrent pour beaucoup, nous nous flattions que nos jeunes Ingénieurs & nos jeunes Architectes trouveront suffisamment, dans le corps de ces Leçons, tous les secours nécessaires pour appliquer à ces nouveaux bâtiments, & les préceptes de l'Art & le caractère qu'il convient de donner à chacun d'eux, en attendant que nous leur en puissions offrir des exemples dans l'ouvrage que nous avons promis après l'impression de ce Cours.

Après avoir traité, dans les Chapitres précédents, du caractère qu'il convient de donner aux bâtiments d'habitation, à ceux élevés pour la magnificence, l'utilité & la sûreté, nous finirons nos observations sur cet objet, par recommander à nos Eleves, lorsqu'ils seront chargés de faire les dessins de quelques-uns de ces édifices, de les composer de maniere qu'ils contribuent, autant qu'il sera possible, à la décoration de la Capitale, ou des Villes de Province dans lesquelles ils les feront éléver. Car enfin, qu'on nous permette de le dire ici, moins comme Architecte que comme Citoyen : nos plus beaux édifices n'offrent, pour la plupart, aucun ensemble. Paris est presque un labyrinthe pour les Etrangers ; on ne remarque aucune correspondance entre nos principaux monuments ; presque tous sont sans issues, nuls alignements prolongés. Qu'on y prenne garde ; il en est peut-être temps encore : le Palais du Luxembourg pourroit être apperçu du Port Saint-

Nicolas , en démolissant un des pavillons des Quatre-Nations , comme cela a déjà été proposé plus d'une fois. Le Palais des Tuileries devroit se découvrir du bâtiment du Vieux-Louvre , ainsi que Le Bernin l'avoit projeté ; on pourroit appercevoir du Trône , le péristyle du Louvre , suivant les dessins de Perrault. Peut-être auroit-il été bien , que l'Ecole Militaire eût été bâtie du côté du Roule , en face des Invalides , tous deux séparés par les Champs-Elisées , à la rencontre de la principale allée desquels , on auroit pratiqué une étoile ; ces beautés d'ensemble , réunies aujourd'hui avec le nouveau Pont de Neuilli , auroient produit le plan le plus régulier & le coup-d'œil le plus satisfaisant.

Si depuis long-temps on s'étoit occupé , comme on le fait à présent , à propos du rachèvement du Vieux-Louvre , dont on vient de décombrer la face du péristyle , à convertir en une belle rue le cul-de-sac du Coq , de maniere à découvrir de la rue Saint-Honoré , le portail des Quatre-Nations ; insensiblement on feroit parvenu à faire de Paris , une Ville à-peu-près réguliere : mais on se contente d'élever des Palais , des Edifices publics , des Hôtels , souvent bien , quelquefois ingénieux , mais presque toujours en pure perte pour l'embellissement de cette vaste Cité. Qu'on nous permette cette remarque : le nouvel Hôtel de la Monnoie , les restaurations immenses du Palais Bourbon ; celles du Palais Royal , sont autant de grandes entreprises , qui sans doute font honneur à leurs Ordonnateurs ; mais on ne peut disconvenir qu'il leur manque une certaine relation , & avec les autres édifices d'importance qui les avoisinent , & avec ceux qui leur sont oppo-

sés. Ce sont autant de monuments épars & confondus avec des bâtiments subalternes : ils ressemblent en cela à nos anciennes Villes de Province, qui ne présentent qu'un cahos, des rues tortueuses, un sol montueux, & au milieu desquelles se rencontrent quelques édifices Gothiques, où quelquefois des bâtiments élevés plutôt par la routine, que par les préceptes de l'Art.

Nous le disons souvent dans nos Leçons, répétons-le encore aujourd'hui : combien ne seroit-il pas à désirer qu'on fît pour cette Capitale, ce que le feu Roi Stanislas a fait à Nanci ? toutes les rues ont été élargies & alignées sous son règne ; il y a fait construire une Place Royale, au milieu de laquelle est élevée la statue de Louis XV ; la nouvelle Intendance, la Salle de Spectacle, la Place des Carrières, les principales Portes de la Ville, tous ces édifices sont de la plus parfaite symétrie, & ne pèchent peut-être que par trop de magnificence. Pourquoi d'ailleurs ne pas faire en grand ce que le Magistrat de Strasbourg vient de tenter dernièrement pour cette Ville frontière. Prévoyant qu'il pourroit y faire des embellissements ; il a communiqué ses idées au Gouvernement, & lui a demandé un Architecte, afin de former le projet de nouveaux alignements, pour percer des communications aux défilés des Troupes, y projeter quatre corps de Casernes d'Infanterie, & quatre de Cavalerie ; une Place d'Armes, un Sénat, une Place Royale, une Salle de Spectacle, des Quais, des Ponts, &c. On nous chargea de ce travail important ; nous fimes lever le plan de la Ville, & nous composâmes ces divers projets, dont la plupart s'exécutent aujourd'hui. Pourquoi la Ville de Paris, à l'imitation de celle de Strasbourg, ne s'occu-

peroit-elle pas du même objet? Pourquoi ne char-
geroit-elle pas son Architecte, homme reconnu
d'un mérite supérieur, de faire travailler sous ses
yeux à un projet d'embellissement pour cette Ca-
pitale, non avec le faste & l'inconséquence de
ceux qui ont déjà été proposés par MM. de La
Maire & Meissonnier, mais avec cette réflexion
sage & cette économie que M. Moreau entend si
parfaitement? Mais que n'avons-nous pas à espé-
rer à l'avenir pour la réussite d'une telle entreprise?
Que n'avons-nous pas droit d'attendre de la bien-
faisance du Prince & du zèle éclairé des Magistrats
de la Ville, à qui le Roi a confié le soin des em-
bellissements de Paris? Qui empêcheroit qu'on
ne destinât des fonds à cet effet, qu'on ne mit
en délibération les objets par lesquels il convien-
droit de commencer; tels d'abord que le rélargisse-
ment de certaines Rues, l'érection de plusieurs
Fontaines, la démolition des maisons élevées sur les
Ponts, dont on parle depuis long-temps, la constru-
ction d'un Hôtel-de-Ville, des Prisons publiques,
des Hôpitaux, des Bains, des Marchés, des Greniers
d'Abondance, des Boucheries, des Cimetieres;
enfin des Eglises & plus dignes du culte de notre
Religion, & plus conformes aux vœux de la
Nation.

Fin du second Volume.

peroit-elle pas du même objet ? Pourquoi ne char-
geroit-elle pas son Architec^te, homme reconnu
d'un mérite supérieur, de faire travailler sous ses
yeux à un projet d'embellissement pour cette Ca-
pitale, non avec le faste & l'inconséquence de
ceux qui ont déjà été proposés par MM. de La
Maire & Meissonnier, mais avec cette réflexion
sage & cette économie que M. Moreau entend si
parfaiteme^tnt ? Mais que n'avons-nous pas à espé-
rer à l'avenir pour la réussite d'une telle entreprise ?
Que n'avons-nous pas droit d'attendre de la bien-
faisance du Prince & du zèle éclairé des Magistrats
de la Ville, à qui le Roi a confié le soin des em-
bellissements de Paris ? Qui empêcheroit qu'on
ne destinât des fonds à cet effet, qu'on ne mit
en délibération les objets par lesquels il convien-
droit de commencer ; tels d'abord que le rélargisse-
ment de certaines Rues, l'érection de plusieurs
Fontaines, la démolition des maisons élevées sur les
Ponts, dont on parle depuis long-temps, la constru-
ction d'un Hôtel-de-Ville, des Prisons publiques,
des Hôpitaux, des Bains, des Marchés, des Greniers
d'Abondance, des Boucheries, des Cimetieres ;
enfin des Eglises & plus dignes du culte de notre
Religion, & plus conformes aux vœux de la
Nation.

Fin du second Volume.

APPROBATION DU CENSEUR ROYAL.

J'AI LU, par l'ordre de Monseigneur le Chancelier, un manuscrit intitulé : *Cours d'Architecture, ou Traité de la Décoration, Distribution & Construction des Bâtiments.* Cet ouvrage, attendu & désiré depuis long-temps, m'a paru digne des suffrages du Public, & de l'empressement de tous ceux qui aiment les Arts : Donné à Paris, le 31 de Janvier 1771.

Signé, PHILIPPE DE PRÉTOT,
Des Académies Royales des Sciences, Belles-Lettres
& Arts de Rouen & d'Angers.

PRIVILÉGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos Amés & Féaux Conseillers, les Gens tenants nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillis, Sénéchaux, leurs Lieutenants Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Notre Amé le Sieur NICOLAS DESSAIN, Libraire, Nous a fait exposer, qu'il désireroit faire imprimer & donner au public, *un Cours d'Architecture, par M. Blondel*, s'il Nous plaisoit de lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons, par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par-tout notre Royaume pendant le temps de six années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes : FAISONS défenses à

tous Imprimeurs , Libraires & autres personnes , de quelque qualité & condition qu'elles soient , d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance : comme aussi d'imprimer , ou faire imprimer , vendre , faire vendre , débiter , ni contrefaire ledit Ouvrage , ni d'en faire aucun extrait sous quelque prétexte que ce puisse être , sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant , ou de ceux qui auront droit de lui , à peine de confiscation des Exemplaires contrefaçons , de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenants , dont un tiers à Nous , un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris , & l'autre tiers audit Exposant , ou à celui qui aura droit de lui , & de tous dépens , dommages & intérêts ; A LA CHARGE que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris , dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume , & non ailleurs , en beau papier & beaux caractères , conformément aux Réglements de la Librairie , & notamment à celui du dix Avril mil sept - cent vingt - cinq ; à peine de déchéance du présent Privilége ; qu'avant de l'exposer en vente , le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage , sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée , ès mains de notre très-cher & fidèle Chevalier , Chancelier Garde des Sceaux de France , le Sieur D E M A U P E O U ; qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique , un dans celle de notre Château du Louvre , & un dans celle dudit Sieur D E M A U P E O U : le tout à peine de nullité des Présentes ; DU CONTENU desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayants causes , pleinement & paisiblement , sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement . VOULONS que la copie des Présentes , qui sera imprimée tout au long , au commencement ou à la fin dudit Ouvrage , soit tenue pour duement signifiée , & qu'aux copies collationnées par l'un de nos armés & fâux Conseillers & Secrétaires , foi soit ajoutée comme à l'original . COMMANDONS au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis , de faire pour l'exécution d'icelles , tous Actes requis & nécessaires , sans demander autre permission , & nonobstant

clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce
contraires : Car tel est notre plaisir. DONNÉ à Versailles,
le trente-unième jour du mois de Décembre, l'an de grace mil
Sept-cent soixante-dix, & de notre Règne le cinquante-
sixième. Par le Roi en son Conseil.

Signé, LEBEGUÈ.

*Réglisé sur le Registre XVIII de la Chambre Royale &
Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N° 1260, Fol.
455, conformément au Réglement de 1723 : à Paris, ce 13
Mars 1771.*

Signé, J. HERISSANT, Syndic.

De l'Imprimerie de LOTTIN l'aîné; 1771.

E R R A T A.

<i>Pages.</i>	<i>Lignes.</i>	<i>Au lieu de,</i>	<i>Lisez.</i>
xxxix	25	paticulieres,	paticulieres.
xl	17	peut parvenir,	qu'on peut parvenir.
4	6	de rduire,	de réduire.
14	10	remarquerons,	nous remarquerons.
<i>ib.</i>	<i>ib.</i>	nous nous ont,	nous ont.
17	30	variete,	variété.
29	24	trente minutes & demie.	trente-sept minutes & dem.
29	27	comme le fait voir la figure D, planche V,	comme le fait voir la plan- che V.
34	41	rez de cœur,	rais de cœur:
35	16	quatre minutes,	six minutes.
80---	[14	une table renfoncée,	une table renfoncée.
	20	à l'exception,	à l'exception.
89	21	la courbure plan de chaque,	la courbure de chaque face,
117	20	que l'Architecture fait,	que l'Architecture a fait.
164	27	carctere,	caractere.
202	17	dix pouces & demi,	deux pouces trois quarts,
228	1	de cet vourage,	de cet ouvrage,
231	28	leur faille,	leur faille,
284	6	spectacles pompeux,	spectacles pompeux,
291	21	boulingrains,	boulingrins.